



Intégration et désintégration économiques régionales : du CAEM vers de nouvelles unions.

Assen Slim

► To cite this version:

Assen Slim. Intégration et désintégration économiques régionales : du CAEM vers de nouvelles unions.. Sciences de l'Homme et Société. Université de Paris 1, 1997. Français. <NNT : >. <tel-04637831>

HAL Id: tel-04637831

<https://hal.science/tel-04637831v1>

Submitted on 7 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

UNIVERSITE DE PARIS - I - PANTHEON - SORBONNE

SCIENCES ECONOMIQUES - SCIENCES HUMAINES - SCIENCES JURIDIQUES

INTEGRATION et DESINTEGRATION

économiques régionales :

du CAEM vers de nouvelles unions

Thèse pour le Doctorat ès sciences économiques

(arrêté du 30 mars 1992)

présentée et soutenue publiquement par

Assen SLIM

Directeur de recherche :

Wladimir ANDREFF

Professeur à l'Université de Paris I

Composition du Jury :

M. Jean-Charles ASSELAIN	Professeur à l'Université de Bordeaux IV
M. Wlarimir ANDREFF	Professeur à l'Université de Paris I
M. Jacques LE CACHEUX	Professeur à l'Université de Pau
M. Lionel FONTAGNE	Professeur à l'Université de Paris I
M. Dominique REDOR	Professeur à l'Université de Lille I

Septembre 1997

UNIVERSITE DE PARIS - I - PANTHEON - SORBONNE

SCIENCES ECONOMIQUES - SCIENCES HUMAINES - SCIENCES JURIDIQUES

INTEGRATION et DESINTEGRATION

économiques régionales :

du CAEM vers de nouvelles unions

Thèse pour le Doctorat ès sciences économiques

(arrêté du 30 mars 1992)

présentée et soutenue publiquement par

Assen SLIM

le 1^{er} décembre 1997

Directeur de recherche :

Wladimir ANDREFF

Professeur à l'Université de Paris I

Composition du Jury :

M. Jean-Charles ASSELAIN	Professeur à l'Université de Bordeaux IV
M. Wlarimir ANDREFF	Professeur à l'Université de Paris I
M. Jacques LE CACHEUX	Professeur à l'Université de Pau
M. Lionel FONTAGNE	Professeur à l'Université de Paris I
M. Dominique REDOR	Professeur à l'Université de Lille I

Septembre 1997

L'Université de PARIS I PANTHEON-SORBONNE n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Mes remerciement s'adressent en premier lieu à Wladimir Andreff pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger cette thèse. Son soutien, ses conseils et ses réflexions critiques ont fortement stimulé et enrichi ma recherche. Qu'il trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux enseignants et aux chercheurs avec lesquels j'ai entretenu un dialogue fructueux pendant ces années, en particulier Bernard Chavance, Ramine Motamed-Nejad, Régis Chavigny (à titre posthume), Anita Tiraspolsky et Pierre Traimond.

Le ROSES m'a apporté des conditions inestimables de recherche et de stimulation intellectuelle. Que son directeur et ses membres trouvent ici l'expression de ma reconnaissance. Je remercie également les étudiants ayant participés au séminaire des doctorants du ROSES pour les échanges d'idées très féconds que j'ai pu avoir avec eux.

Ma reconnaissance va aussi à l'équipe du CEDUCEE de la Documentation française, qui a mis à ma disposition un ensemble très riche de données statistiques, ainsi qu'à l'Institut d'économie de l'Académie bulgare des sciences qui m'a accueilli lors de mes missions dans ce pays.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à Claude Kottelanne, qui a apporté des améliorations appréciables à la forme de ce travail.

Mes remerciements vont enfin à ma famille et à mes amis, sans qui cette thèse n'aurait jamais trouvé son terme : Céline, Jade, Nadia, Sophia, Karim, Roberto, ...

à mes parents

INTRODUCTION

"L'économie internationale contemporaine apparaît sans cesse hésiter entre une mondialisation-globalisation de plus en plus poussée et une régionalisation-segmentation accrue."

Jean-Louis Mucchielli et Fred Célimène, 1993, page XI.

"Une évidence aujourd'hui s'impose : à la vague de fond de la mondialisation-globalisation qui n'a cessé de s'approfondir, vient se superposer, de nos jours, une seconde tendance lourde, celle de la régionalisation."

Henri Bourguinat, 1993, page 3.

L'économie mondiale semblait hésiter jusqu'à présent entre les deux tendances de ces épigraphes : la *mondialisation* et la *régionalisation*. La première va de pair avec la volonté des entreprises d'agir sur un espace élargi à l'échelle du monde et avec celle des consommateurs qui cherchent de nouveaux produits toujours plus adaptés à leur demande. La deuxième tient, quant à elle, à la spécificité des nations qui cherchent à former des unions régionales pour des raisons si multiples qu'il serait impossible d'en présenter ici une liste exhaustive : atteindre une taille suffisante sur le marché international, avoir des débouchés privilégiés, révéler les avantages comparatifs au niveau régional, réserver les marchés de la zone, bénéficier d'une redistribution régionale des revenus, diminuer les coûts de transaction, etc.¹

Cependant, l'observation des phénomènes économiques internationaux récents, même si elle confirme l'actualité de ce dilemme entre *intégration mondiale* et *intégration régionale*, révèle l'existence d'une troisième tendance partiellement contradictoire avec les deux précédentes. Il s'agit de la *désintégration économique régionale*, c'est-à-dire de la destruction d'unions économiques régionales existantes, ou pour le dire en termes plus stylisés, de la *régionalisation de régions*.

La désintégration du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), survenue en juin 1991, s'inscrit précisément dans cette tendance. Elle ne correspond ni à un approfondissement de l'intégration mondiale, ni à un élargissement d'une intégration régionale. Les scissions territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie ont renforcé ce processus de désintégration. Enfin, un troisième niveau de désintégration peut être envisagé à l'intérieur même des nouveaux Etats issus de l'URSS.

¹ H. Bourguinat a tenté d'établir une liste des principales motivations officielles et officieuses pour expliquer le regain de faveur pour les groupements régionaux. Ainsi, parmi les motifs non affichés pour le régionalisme on trouve, entre autres, la volonté pour les grands pays de se constituer un "*arrière-pays*" (Hinterland) qui constituerait une zone naturelle d'influence. Voir H. Bourguinat (1993), *L'émergence contemporaine des zones et blocs régionaux*, p. 8.

Cette vague de désintégrations a pris de court les théories traditionnelles en économie internationale. Les premières tentatives d'interprétation de ce processus se sont très vite heurtées à un vide théorique en la matière. L'important foisonnement lexical² utilisé pour qualifier le processus de désintégration du CAEM est révélateur du désordre conceptuel qui existe dans la définition de la désintégration économique régionale.

Jusqu'à présent, la désintégration économique n'était perçue que du point de vue de sa dimension mondiale. Pour certains, comme J. Weiller (1950) par exemple, c'est l'existence de nombreuses entraves aux échanges entre nations qui constitue la cause première de la désintégration du monde. Pour d'autres, comme G. Myrdal (1958), c'est au contraire la très forte inégalité dans la répartition de la richesse mondiale qui en est responsable. Dans tous les cas cependant, la désintégration est apparue comme un état et non comme un processus. Elle est le point de départ de différents développements théoriques. C'est finalement des théories de l'*intégration économique internationale* qui ont été construites. Or la désintégration du CAEM n'est pas un état initial et sa dimension n'est pas mondiale. Il s'agit au contraire d'un processus pour lequel l'état initial est l'intégration au sein du CAEM et dont la dimension est régionale. Pour en appréhender ses effets, c'est bien d'une théorie de la *désintégration économique régionale* que nous avons besoin. Cependant, force est de constater qu'à ce jour il n'existe à proprement parler aucune approche théorique de la désintégration économique régionale.

Ce constat est le point de départ de notre recherche. Celle-ci a pour but essentiel d'appréhender les effets induits par les processus de désintégration économique régionale. Est-il possible de concevoir un cadre théorique homogène susceptible de rendre intelligible la diversité des transformations

² "Eclatement", "effondrement", "dissolution", "dislocation", "scission", "grand bouleversement", "destruction", "déstructuration", "décomposition", "mutation", "transmutation", "désunion", "crise finale", "rupture", "krach", "chaos", "révolution systémique", etc. Liste non exhaustive, élaborée à partir de termes utilisés dans les manuels d'économie internationale, les articles de presse, les travaux de recherche et les médias.

provoquées par de tels processus ? Ou doit-on, à l'inverse, se satisfaire d'une démarche empirico-descriptive de ces changements ?

Nous avons tenté dans ce travail d'emprunter la première voie : à cette fin nous avons cherché à apporter des éléments de réflexion théorique suffisamment pertinents pour aider à constituer l'esquisse de ce qui pourrait être un cadre théorique adéquat à l'analyse des processus de désintégration économique régionale. Un tel choix méthodologique ne représente pas seulement un intérêt académique ; il constitue avant tout une nécessité théorique chargée d'immenses implications pratiques.

C'est une nécessité théorique car elle renvoie d'emblée à une autre question tout aussi cruciale qui consiste à s'interroger sur ce que recouvre la notion même d'intégration économique régionale. En effet, à l'origine de tout processus de désintégration économique régionale, on trouve logiquement l'existence d'une entité régionale qui était précisément intégrée. Intégration et désintégration apparaissent alors comme les deux faces d'une même médaille. La recherche d'une définition de la désintégration économique régionale passe donc logiquement par celle, antérieure, d'une définition de l'intégration économique régionale. Les nombreuses théories qui existent dans ce domaine constituent alors une base de réflexion fructueuse pour analyser la désintégration. L'hypothèse de travail retenue dans notre recherche est que les théories de l'intégration économique régionale fournissent, à condition de les adapter, un cadre approprié pour l'analyse des processus de désintégration économique régionale.

Pour expliciter ce présupposé, nous avons mis en avant trois lignes directrices principales :

- 1- en montrant qu'intégration et désintégration économiques régionales doivent être pensées dans une perspective éclectique ;

- 2- en établissant une méthodologie claire de passage entre les concepts forgés pour l'analyse de l'intégration et ceux qui sont utilisés pour celle de la désintégration ;
- 3- en faisant apparaître au moins quatre pôles d'effets induits par la désintégration

Nous avons pris appui sur la désintégration économique régionale du CAEM et sur les unions régionales post-CAEM émergentes. En ce sens, notre travail a eu pour objectif de répondre à deux questions cruciales et indissociablement liées :

- En premier lieu, quelle est la nature de l'intégration économique régionale au sein du CAEM et au sein des unions régionales post-CAEM ?
- En second lieu, quels sont les effets induits par la désintégration du CAEM ?

Nos réponses à ces questions s'articulent autour de deux grandes parties.

La première partie, composée de deux chapitres, définit à la fois les concepts d'intégration et de désintégration économiques régionales ainsi que les modalités de passage de l'un à l'autre.

Un premier chapitre (**chapitre I**) aborde la question de l'intégration économique au sein du CAEM. Il apparaît qu'une approche strictement libre-échangiste ne fournit pas des critères opératoires appropriés pour appréhender la nature et le degré exacts de l'intégration du CAEM. Rompant alors avec la plupart des travaux existants sur le sujet, nous avons introduit dans l'analyse trois conceptions alternatives de l'intégration qui nous ont permis d'utiliser trois nouveaux critères opératoires dans le cas du CAEM.

Deux conclusions sont alors dégagées de ce chapitre : la première est spécifique à l'intégration au sein de CAEM. En effet, au regard de l'ensemble des critères opératoires que nous avons utilisés, il est apparu que le degré d'intégration entre les pays du CAEM était loin d'être négligeable. De ce fait, le CAEM peut légitimement être considéré comme ayant été une union régionale

dite intégrée. La deuxième conclusion a trait plus généralement aux processus d'intégration économique régionale. Au regard de la lecture que nous avons réalisée dans le cas du CAEM, il apparaît que toute intégration économique régionale ne peut être correctement appréhendée que dans le cadre d'une approche éclectique.

Un deuxième chapitre (**chapitre II**) est consacré à l'étude de la désintégration économique du CAEM. Après avoir réalisé un examen critique des principales approches anciennes³ et contemporaines⁴ de la désintégration, nous avons retenu une procédure simple de passage entre les propositions théoriques relatives à l'intégration et celles relatives à la désintégration. Cette procédure nous a permis d'identifier une série d'effets théoriques susceptibles de survenir à la suite d'un processus de désintégration économique régionale. Nous avons ensuite réalisé un classement de ces effets en quatre grands pôles distincts : le pôle institutionnel, le pôle commercial, le pôle monétaire et le pôle économique interne. La confrontation de ces effets théoriques avec ceux réellement induits par la désintégration du CAEM nous a finalement permis de confirmer la plupart d'entre eux à l'exception de ceux relevant du pôle monétaire. Pour mesurer la portée explicative des propositions relatives à ce dernier pôle, nous nous sommes exceptionnellement appuyés sur les expériences de scission territoriale tchécoslovaque et soviétique (perçues alors comme deux exemples de désintégration économique nationale et non régionale).

La deuxième partie de la recherche, également composée de deux chapitres, tente d'appréhender la nature exacte des unions régionales post-CAEM émergentes, au regard des développements théoriques de la partie précédente.

³ A savoir celles de J. Weiller (1950) et G. Myrdal (1958).

⁴ A savoir celles de J. Sapir (1994a), R. Chavigny (1996a) et W. Andreff (1992).

Un premier chapitre (**chapitre III**) procède à un examen de l'ensemble des unions régionales post-CAEM. L'objet de ce chapitre est de permettre de distinguer les unions qui relèvent d'un véritable processus d'intégration de celles qui n'en relèvent pas. A cette fin, l'utilisation de critères relevant des seuls pôles institutionnel et commercial est suffisante pour montrer que seuls l'Accord de libre-échange centre-européen (ALECE) et la Zone de libre-échange de la Baltique (ZLEB) constituent l'amorce d'un processus d'intégration économique régional. La Communauté des Etats indépendants (CEI) apparaît, quant à elle, plutôt comme une entité économique régionale en voie de désintégration.

Un dernier chapitre (**chapitre IV**) s'intéresse à la nature exacte du processus en cours entre l'Union européenne (UE) et les anciens partenaires européens du CAEM. Ce chapitre découle du précédent dans la mesure où il est apparu que les relations (institutionnelles et commerciales) entre les anciens pays membres du CAEM et l'UE se sont développées relativement plus rapidement que les relations entre partenaires appartenant aux mêmes unions régionales post-CAEM. Après un examen empirico-descriptif de ces relations, ils apparaît que ces dernières sont structurées autour de deux axes principaux : les "accords d'association" et "la solidarité régionale". Cependant, les limites, voire les effets négatifs, de l'aide (de type transfert de ressources) et de l'association (intensification des excédents commerciaux de l'UE, prédominance des effets de détournement des échanges intra-zone) nous ont conduit à émettre des réserves quant à la viabilité du processus en cours. Pour conclure, nous avons alors proposé de "repenser" l'intégration entre l'UE et les PECO. La nouvelle stratégie d'intégration que nous avons définie est fondée sur la mise en place d'une aide de type "modification des règles du jeu" (notamment dans le domaine agricole) et sur la "programmation" de l'intégration (avec notamment l'extension du SME pour les PECO signataires d'accord d'association).

Avant d'achever cette introduction, quelques remarques méthodologiques s'avèrent indispensables. La présente recherche repose sur une approche hypothético-déductive éclectique. Nous avons cherché à ébaucher des concepts ayant une portée suffisamment générale pour rendre intelligibles les processus d'intégration et de désintégration économiques régionales. En cela nous avons voulu éviter les pièges d'une approche strictement empirico-descriptive dans laquelle l'investigation se ferait, en quelque sorte, "à l'aveugle" et ceux d'une approche sommaire exclusivement centrée sur l'étude des effets de l'un des quatre pôles que nous avons définis. Cependant, nous pensons que toute construction de la connaissance est par essence relative. Elle ne peut prétendre à l'universalité.

En premier lieu, la connaissance est relative parce que tout concept est emprunt d'une normativité qui lui est inhérente. Il n'y a que des conceptions explicitement ou implicitement normatives dans la mesure où, suivant la forte expression de F. Perroux (1954), *"il ne peut y avoir de science économique sans un projet de l'Homme"*. Plus modestement, notre recherche s'efforce d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : des critères opératoires issus de conceptions différentes de l'intégration peuvent-ils "cohabiter" dans un même cadre théorique et permettre ainsi de donner une vue homogène et cohérente du processus étudié ? Le cadre théorique que nous avons construit montre que cela est possible à condition de ne pas chercher à ignorer les dimensions normatives sous-jacentes à chaque approche. Nous avons cherché, au contraire, à clairement identifier la normativité inhérente aux concepts que nous avons utilisés de manière à faire ressortir leur complémentarité. Par exemple, la normativité inhérente à l'approche libre-échangiste de l'intégration est que seul le libre-échange rapproche du bien-être mondial. Celle d'une conception strictement myrdalienne de l'intégration est que seul un transfert massif de ressources est en mesure de rapprocher de ce même bien-être mondial. En identifiant ainsi la normativité inhérente à chaque approche, il est possible de montrer que non seulement le libre-échange et la solidarité sont deux

composantes distinctes d'une même définition de l'intégration, mais qu'on peut également les combiner afin d'en faire ressortir les synergies. Une combinaison de cette nature nous a permis, par exemple, de montrer dans notre chapitre IV que la solidarité dans l'association constituerait un vecteur d'intégration entre l'UE et les anciens pays européens du CAEM beaucoup plus efficace que la solidarité à côté de l'association telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui.

En deuxième lieu, la connaissance est relative parce que tout concept est daté historiquement. Chaque processus d'intégration et de désintégration est une expérience particulière située à un moment précis de l'histoire. Par conséquent, les concepts forgés pour leur analyse sont également emprunts de cette datation. Dans l'élaboration de notre cadre théorique, nous n'avons pas cherché à éluder cette question. Bien au contraire. L'identification de plusieurs niveaux d'abstraction nous a permis d'établir un dialogue durable entre théorie et histoire. Un haut niveau d'abstraction permet de définir des propositions théoriques valables pour une grande variété de formes d'intégration et de désintégration économiques régionales. A l'inverse, un faible niveau d'abstraction limite la portée explicative des propositions à un petit nombre de cas⁵. Plus une proposition théorique est élevée dans les niveaux d'abstraction, plus elle est pertinente pour expliquer différentes formes d'intégration et de désintégration économiques régionales. En ce sens, l'existence de différents niveaux d'abstraction rend possible ce que R. Motamed-Nejad (1992) appelle *"une fécondation réciproque entre théorie et histoire"* ⁶. Ainsi, l'ensemble des propositions théoriques que nous avons identifiées dans le cadre du CAEM et des unions régionales post-CAEM est de nature à éclairer l'analyse des processus nouveaux d'intégration et de désintégration. Dans le même temps, l'histoire devient, elle aussi, un champ d'investigation inépuisable pour mesurer la

⁵ Ainsi, dire que l'intégration est "la réunion des parties dans un tout" renvoie au plus haut niveau de l'abstraction dans la mesure où cette proposition s'applique à toutes les formes d'intégration passées, présentes et à venir. Dire, en revanche, que l'intégration est l'abaissement des droits de douanes entre pays renvoie à un niveau d'abstraction plus bas et ne s'applique pas à toutes les formes d'intégration économique régionale.

⁶ R. Motamed-Nejad (1992), *La formation de l'économie marchande dans les sociétés de type soviétique. Eléments de réflexion sur les fondements financiers d'une transition économique*, p. 36.

pertinence des concepts déjà existants et surtout pour contribuer à en formuler de nouveaux.

La connaissance est relative enfin parce que la procédure de réfutation des concepts par rapport au réel est elle-même emprunte de relativité. Ce dernier point est d'autant plus vrai que, dans le cas des pays qui nous préoccupent, le réel est lui-même d'une appréhension délicate. L'illustration la plus frappante de cette difficulté est donnée par l'impossibilité d'établir une définition stable de l'expression "*pays d'Europe centrale et orientale*" (PECO). Alors qu'au sein du CAEM, les PECO sont au nombre de six, ils passent à sept après la désintégration de celui-ci, voire à dix si l'on y inclut les trois Etats baltes. Cela n'est pas gênant en soi dans la mesure où il suffirait de choisir une définition et de s'y tenir durant toute l'analyse. Toutefois, un tel choix serait impossible à tenir dans la mesure où les nombreuses sources statistiques disponibles ne retiennent que très rarement la même définition des PECO. En ce sens, certains auteurs ont proposé de ne retenir qu'une seule source de données statistiques afin de s'en tenir à une seule expression de l'appellation PECO. C'est le cas, par exemple de R. Chavigny (1996a) qui n'utilise que la base de données *Eurostat* dans l'étude de l'union régionale émergente entre l'UE et les PECO⁷. Cependant, dans le cadre de notre recherche, un tel choix s'est avéré non pertinent pour deux raisons au moins :

- les données d'*Eurostat* ne nous sont d'aucun secours pour appréhender la réalité du commerce au sein du CAEM, de l'ALECE ou de la CEI.
- le champ de notre étude dépasse très largement celui des simples échanges commerciaux qu'il peut y avoir au sein de chaque union régionale.

Pour ces raisons, nous avons cherché à appréhender le réel dans la multitude des sources disponibles. Ainsi nous avons utilisé en priorité les données des annuaires statistiques nationaux que nous avons complétées par celles des annuaires statistiques du CAEM dans le cas de l'analyse de

⁷ Voir R. Chavigny (1996a), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, pp. 9-10.

l'intégration au sein du Conseil ; par celles de l'ONU, de l'Institut WIIW, de la Banque mondiale et de la BERD dans le cas de l'analyse de la désintégration du CAEM et de celle des unions régionales post-CAEM émergentes ; et enfin par celles d'Eurostat dans le cas de l'intégration entre l'UE et les PECO⁸. A chaque fois que cela a été possible, nous avons réalisé les mêmes calculs sur des données provenant de différentes sources afin d'obtenir la confrontation la plus complète possible entre nos propositions théoriques et les différentes perceptions de la réalité, sachant que dans ce domaine "*la vérité statistique absolue*" n'existe pas (selon l'expression de C. Simon, 1975).

⁸ La plupart des tableaux ont été regroupés dans l'Annexe statistique. A chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons précisé les noms des pays qui étaient regroupés sous l'appellation "PECO".

**Partie I : De l'intégration à la désintégration économique
régionale du CAEM : éléments de réflexion théorique**

L'usage même du terme de "*désintégration*" pose problème dès lors que l'on conteste que le CAEM fut une quelconque zone d'intégration. En ce sens, on s'efforcera, dans un premier temps, d'établir que le degré d'intégration au sein du CAEM ne fut pas nul (chapitre I). Une première application des outils élaborés par les approches traditionnelles de l'intégration (qui dérivent de celles du libre-échange) nous amènera à montrer que le degré d'intégration n'y était pas négligeable (A). Cependant, l'utilisation de ces critères opératoires élaborés pour les zones intégrées libre-échangistes impliquera, dans le cas du CAEM, de poser une série d'hypothèses qui se révéleront être, en définitive, irréalistes. Une fois ces hypothèses invalidées, les théories traditionnelles de l'intégration perdent une grande partie de leur pouvoir explicatif en ce qui concerne le CAEM, ce qui nous conduira à définir au moins trois autres critères alternatifs de mesure du degré d'intégration (B).

Une fois la réalité de l'intégration au sein du CAEM établie, la question de sa désintégration économique régionale sera abordée (chapitre II). Un rappel de la littérature existante sur le sujet nous conduira à montrer qu'il n'y a pas, à ce jour, de théories véritablement appropriées pour l'analyse de la désintégration économique régionale. Les études "*empirico-descriptives*", les premières approches d'après guerre, ainsi que les rares tentatives contemporaines de percées théoriques seront riches en enseignements et vont nous permettre d'orienter notre réflexion vers les effets probables d'une désintégration économique régionale (A). Le deuxième temps de la démarche consistera à élaborer un cadre théorique cohérent pour l'analyse du phénomène économique de désintégration régionale. Les propositions théoriques qui émergeront de ce travail seront classées en quatre catégories distinctes⁹ (B). Enfin, une série de tests réalisés dans le cas de la désintégration du CAEM constituera une première confrontation entre concepts et faits (C).

⁹ Le cadre théorique sera dit "*quadripolaire*" : pôle institutionnel et politique, pôle monétaire, pôle commercial et pôle économique interne (effets de la désintégration régionale sur la croissance économique nationale. Les interrelations entre la désintégration régionale et la crise nationale ainsi que celles entre la désintégration régionale et la transition seront alors abordées).

Il apparaît primordial de montrer que le degré d'intégration au sein du CAEM n'était pas nul avant sa désintégration. En d'autres termes, si l'entité régionale considérée révèle un degré d'intégration insignifiant entre les pays qui la composent, alors sa disparition ne pourrait pas être qualifiée à proprement parlé de "*désintégration*". Or, précisément, l'intégration économique au sein du CAEM est un sujet extrêmement controversé.

Qu'il s'agisse de son intensité ou de son efficacité pour les pays membres, l'intégration économique au sein du CAEM a été fortement contestée. La partie de la littérature qui soutient que l'efficacité de l'intégration au sein du CAEM a été nulle ou quasi nulle trouve son origine dans deux courants théoriques distincts : l'approche autrichienne dans la filiation de L. von Mises et F. Hayek d'un côté, l'approche d'inspiration néoclassique dans la filiation d'A. Smith et L. Walras.

Pour le premier courant, le marché est avant tout un procédé de transmission de l'information qui possède la rationalité d'un ordre spontané et non pas artificiellement construit. C'est le mécanisme des prix qui constitue le vecteur essentiel de transmission de l'information. Si les prix ne correspondent pas aux coûts de production, alors il ne peut y avoir d'allocation rationnelle des ressources. C'est précisément ce qui est reproché au CAEM (et de manière plus générale à l'économie centralement planifiée) dans la mesure où le mode de détermination des prix ainsi que leur expression en roubles transférables¹⁰ n'expriment pas les coûts de production. Dans ces conditions, aucun calcul économique fondé n'est possible¹¹.

¹⁰ Depuis 1964, les échanges intra-CAEM sont libellés en roubles transférables, unité de compte interne aux règlements entre pays socialistes. Le rouble est dit "*transférable*" car il devait favoriser les règlements multilatéraux entre les pays du CAEM (un solde excédentaire pouvant servir à régler un déficit avec un autre pays du CAEM).

¹¹ Voir par exemple F. A. Hayek (1988), *The fatal conceit : The errors of socialism* ou L. von Mises (1922), *Economic calculation in socialism*, pp. 120-126. Ce dernier écrit, par exemple, dans un article qui fut très controversé lors de sa parution, que "*dans la communauté socialiste tout changement économique devient une difficile entreprise dont la réussite ne peut être évaluée à l'avance ni déterminée rétrospectivement. On avance à l'aveuglette [...]. Le socialisme, c'est l'abolition de la*

Pour le second courant, le marché constitue le mécanisme autorégulateur central de l'économie et l'échange libre l'acte fondamental. Une union de pays au sein de laquelle il n'y aurait ni libre-échange des produits ni liberté de circulation des facteurs de production serait une union inefficace dans le sens où *"l'optimisation de l'échange"* et *"la maximisation de la production"*¹² ne pourraient être réalisées. C'est précisément ce qui est reproché à l'intégration au sein du CAEM, celui-ci n'étant pas une zone dans laquelle l'échange est libre.

Toutefois, notre objet n'est pas tant de déterminer si l'intégration au sein du CAEM a été ou non efficace, mais si elle a été effective.

Le CAEM était-il une zone d'intégration effective ? La réponse à cette question renvoie évidemment à la conception particulière que l'on se fait de l'intégration. Or, cette notion fait elle-même partie de celles qui ont été le plus controversées dans la littérature économique, si bien qu'il n'est plus guère possible aujourd'hui d'envisager une conception unilatérale du terme. Dès 1954 d'ailleurs, F. Perroux résumait, dans une formule qui devait devenir célèbre par la suite, que *"dans la hiérarchie des mots obscurs et sans beauté dont les discussions économiques encombrant notre langue, le terme d'intégration occupe un bon rang"*¹³. Ne retenir donc qu'une définition exclusive du terme reviendrait à se priver de l'extrême richesse de la diversité dont le terme est porteur. Cela reviendrait également à négliger des pans entiers de la littérature économique existante et surtout de ne disposer que de quelques critères peu opératoires et chargés d'une dimension normative trop lourde. C'est pourquoi l'intégration peut être considérée comme **un concept polysémique**.

rationalité économique". Cité par W. BRUS (1970), *Problèmes généraux du fonctionnement de l'économie socialiste*, 262 pages.

¹² L'*"optimisation de l'échange"* correspond à l'égalisation entre le rapport des prix des marchandises et le rapport de leurs utilités marginales respectives (flux de marchandises en direction des marchés sur lesquels les prix relatifs sont les plus élevés). La *"maximisation de la production"* renvoie à l'égalisation entre le rapport des prix des marchandises et celui de leurs coûts marginaux de production (affectation des ressources productives de chaque pays vers les productions les plus rentables). Cela peut être réalisé à la condition que les marchandises puissent s'échanger librement entre les pays partenaires et selon le même rapport de prix. Nous avons ici repris la terminologie utilisée par J. E. Meade (1953), *Problems of economic union*, pp. 10-12.

¹³ F. Perroux (1954), *L'Europe sans rivages*, Œuvres complètes, édition de 1990, p. 429.

L'intégration est-elle la réunion de plusieurs pays sur un seul et même marché ? Est-elle la réunion de plusieurs pays soumis à un même plan ? Ces deux interrogations très simples montrent à quel point les écarts entre les interprétations possibles du terme sont importants.

La multiplication des intégrations régionales à travers le monde (CEE, AELE, ASEAN, Pacte andin, etc.), puis leur approfondissement (UE, Mercosur, ALENA, etc.) sont allés de pair avec la multiplication des analyses publiées sur le sujet. J. Viner (1950) fut l'un des premiers à entreprendre une réflexion théorique globale. Ses travaux, qui s'appuient sur les apports directs des théories classique et néoclassique (à savoir l'existence d'une concurrence pure et parfaite, la mobilité internationale des produits, l'immobilité internationale des facteurs de production, la loi des avantages comparatifs, etc.), susciteront réactions, critiques et développements¹⁴ qui feront de l'analyse des unions douanières **la** théorie de référence pour l'étude des zones d'intégration régionale.

Afin de répondre à la question posée par le titre de ce chapitre, nous avons cherché à voir si les enseignements de la théorie des unions douanières pouvaient apporter quelque éclairage sur le niveau d'intégration atteint au sein du CAEM (A). L'utilisation de cette théorie dans le cas du CAEM ne va pas sans poser une série de problèmes méthodologiques qui, dès qu'ils ne seront plus écartés par un jeu d'hypothèses restrictives, révéleront les limites de cette définition particulière de l'intégration. Cela nous conduira à proposer trois conceptions alternatives de l'intégration régionale (B).

¹⁴ Des auteurs tels que Meade, Gehrels, Lipsey, Johnson, Lancaster, Caves, Negishi, Lorenz, Krugman, etc. ont fortement contribué à améliorer le pouvoir explicatif de la théorie des unions douanières. D'autres auteurs tels que Streeten, Marchal, Scitovsky, Byé, de Bernis, par leurs positions critiques ont également contribué, de manière indirecte, au perfectionnement de cette théorie.

Depuis les développements apportés par J. Viner (1950) puis par J. E. Meade (1955a)¹⁵, la théorie des unions douanières s'est imposée comme l'une des approches les plus complètes et les plus riches dans le champ des théories explicatives de l'intégration économique régionale. L'union douanière n'est évidemment pas la seule forme d'intégration régionale. B. Balassa (1961), par exemple, distingue cinq degrés d'intégration : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique et l'intégration économique totale. L'analyse des zones de libre-échange (suppression des restrictions aux mouvements des marchandises entre partenaires mais sans aucun tarif extérieur commun) et celle du marché commun (suppression des restrictions aux mouvements des marchandises et des facteurs de production et existence d'un tarif extérieur commun) ne diffèrent pas fondamentalement de l'analyse des unions douanières dans la mesure où ces trois niveaux d'intégration entraînent des effets qui, bien que différents, posent des problèmes d'interprétation similaires¹⁶. En ce sens, la théorie des unions douanières constitue un bon cadre de référence pour ces trois degrés d'intégration. En revanche, l'union économique (marché commun + harmonisation des politiques nationales) et l'intégration économique totale (union économique + unification des politiques monétaires, fiscales, sociales, etc.) dépassent très largement le cadre d'analyse des unions douanières. Leur étude a donné naissance à des apports théoriques distincts du précédent et concentrés sur les problèmes posés par l'unification des politiques économiques et monétaires. Cependant les développements de ces analyses ne nous sont d'aucun secours dans l'étude du

¹⁵ J. Viner (1950), *The customs union issue*, et J. E. Meade (1955a), *The theory of customs union*.

¹⁶ R. A. Mundell (1957), par exemple, montre que la théorie des coûts comparatifs n'est pas invalidée par la mobilité des facteurs de production dans la mesure où cette dernière peut être interprétée comme le substitut à la mobilité des produits. En ce sens, zones de libre-échange, unions douanières et marchés communs renvoient aux mêmes outils d'analyse.

CAEM car ce dernier n'avait pas atteint un tel niveau d'intégration (pas de monnaie unique, pas d'unification de la politique économique)¹⁷.

Après avoir établi que la théorie des unions douanières est susceptible de pouvoir être appliquée au cas du CAEM, à condition toutefois de poser au moins deux hypothèses de travail (1), nous concentrerons notre réflexion sur trois effets théoriques principaux attendus (en statique) : l'intensification des échanges intra-zone (2), les créations et les détournements de commerce (3) et enfin l'accroissement du degré de complémentarité entre les économies des pays partenaires (4). Ces trois effets seront suffisants pour montrer que, même du point de vue d'une théorie libre-échangiste comme celle des unions douanières, le CAEM apparaissait déjà comme une zone d'intégration effective. Cependant, la théorie des unions douanières, par les hypothèses que son utilisation aura impliquées, perdra une partie importante de son pouvoir explicatif une fois ces dernières invalidées. La nature particulière de l'intégration au sein du CAEM (fondamentalement différente de celle des unions douanières libre-échangistes) nous amènera à rechercher dans les explications alternatives de l'intégration économique régionale, celles qui sembleront les mieux adaptées au cas du CAEM (5). Nous introduirons alors dans l'analyse trois nouveaux critères de mesure (tirés de conceptions alternatives de l'intégration) afin d'apporter un éclairage nouveau sur la question de l'intégration au sein du CAEM (B).

1. La théorie des unions douanières peut-elle être appliquée au cas du CAEM ?

Envisagée sous l'optique de la théorie des unions douanières, l'intégration économique régionale correspond à la suppression des barrières douanières entre un certain nombre de pays et la mise en place d'une politique discriminatoire commune à l'égard du reste du monde (tarif extérieur commun,

¹⁷ La mise en place, par exemple, d'une monnaie unique entre différents pays constitue un puissant facteur d'intégration dans la mesure où elle entraîne une égalisation progressive des prix des biens et des salaires sur tout le territoire concerné. Parmi les précurseurs de l'analyse monétaire de l'intégration, on peut citer Mundell, McKinnon, Kenen, Fleming.

éventuellement définition communautaire de restrictions quantitatives ou inversement de préférences, accord de subventions aux producteurs nationaux, etc.). Le but de la suppression intra-zone des barrières douanières est d'obtenir un vaste marché libre. L'effort important réalisé par J. Viner et J. E. Meade a consisté à montrer qu'il n'y avait pas forcément incompatibilité entre l'intégration mondiale et la constitution d'unions douanières. Jusqu'alors, l'approche néoclassique traditionnelle, en partant de l'idée que l'intégration devait permettre de réaliser l'optimum au sens de V. Pareto, conduisait à soutenir que l'intégration ne pouvait être que mondiale. Pour être considérée comme effective, l'intégration mondiale devait se traduire par la suppression de tous les obstacles aux échanges et de toutes les protections qui contribuaient à protéger les entreprises nationales des concurrents étrangers. C'est précisément sur ce point que J. Viner et J. E. Meade ont montré que, partant d'une situation mondiale dominée par les protectionnismes nationaux, l'union douanière permettait de réaliser un "*second best*" qui, en accroissant le bien-être économique pour les pays participant à l'union, contribuait à augmenter le bien-être mondial (et à se rapprocher de l'optimum mondial au sens de V. Pareto, sans toutefois l'atteindre). L'optique normative de la théorie des unions douanières s'inscrit ainsi très clairement dans le prolongement de celle de l'école néoclassique traditionnelle puisque seul le libre-échange universel est susceptible de conduire à une situation optimale de premier rang au sens de Pareto.

Comment appliquer alors cette approche théorique dans le cas du CAEM ? Est-il possible de juger de l'effet éventuellement bénéfique de l'intégration intra-CAEM au regard de la norme absolue que constitue l'existence de la concurrence pure et parfaite et de l'équilibre général en résultant ?

Si le CAEM avait été une zone intégrée libre-échangiste, alors la théorie des unions douanières aurait été appropriée pour en mesurer le niveau réel d'intégration. Mais le CAEM était-il une zone de libre-échange ?

La réponse à cette dernière question a traditionnellement été négative dans la littérature économique spécialisée sur ce sujet. L'argument habituel se fondait sur l'inexistence de marché au sein du CAEM et donc de l'impossibilité d'assimiler l'intégration socialiste à une zone où les échanges sont libres. De ce point de vue, la théorie des unions douanières ne nous est d'aucun secours, dans la mesure où cette dernière a été conçue pour répondre à une situation particulière qui peut d'ailleurs être formulée par deux propositions synthétiques très claires :

proposition 1 : la théorie des unions douanières présuppose l'existence du **marché**. C'est-à-dire que les prix des marchandises sont établies par la confrontation d'une offre et d'une demande toutes deux émises librement et sur une base décentralisée ;

proposition 2 : la théorie des unions douanières présuppose l'existence de **barrières protectionnistes**. Elle cherche précisément à appréhender les effets d'un abaissement des protections entre pays membres simultanément à un maintien des barrières à l'égard des pays non membres.

Cependant, et à moins d'émettre les deux hypothèses suivantes, la théorie des unions douanières ne doit pas être exclue de l'analyse de l'intégration intra-CAEM :

hypothèse 1 : la forme particulière d'organisation des échanges au sein du CAEM fixe les quantités de chaque produit échangé au niveau pour lequel elles se seraient établies si les échanges avaient eu lieu sur un marché libre ;

hypothèse 2 : les mécanismes de protection des pays membres du CAEM sont tels qu'ils réalisent une discrimination entre les échanges intra-zone et ceux

réalisés avec des pays tiers, discrimination équivalente à celle pratiquée par les unions douanières libre-échangistes.

La première hypothèse suppose que l'organisation des échanges intra-CAEM est susceptible de conduire à un optimum de second rang tel qu'il serait réalisé si l'union avait été libre-échangiste. Cette hypothèse ne va pas évidemment sans poser une série de problèmes conceptuels qui la rendent en définitive peu réaliste. Ces questions seront évoquées dans le point 5, considérons pour le moment qu'elle est vraie.

La seconde hypothèse suppose que les pays du CAEM disposaient de mécanismes de protection qui soient assimilables à des barrières douanières. Or aucun membre ne possédait de droits de douane et le CAEM n'était pas pourvu de tarif extérieur commun. Cette difficulté n'est pourtant pas insoluble. Elle implique d'identifier clairement dans le fonctionnement du CAEM les éléments qui peuvent avoir joué le rôle de barrières protectionnistes. En ce sens, il est possible de mettre en lumière au moins trois composantes de l'organisation des échanges au sein du CAEM ayant un caractère protectionniste : il s'agit du monopole du commerce extérieur, de la planification du commerce extérieur et de la préférence communautaire.

Rappelons en premier lieu que le commerce extérieur de chaque pays membre du CAEM était un monopole d'Etat. C'est-à-dire que l'Etat est le seul agent national à pouvoir entretenir des relations commerciales avec l'étranger. En d'autres termes les entreprises nationales n'ont pas la possibilité d'acheter ou de vendre directement leurs produits sur les marchés extérieurs. Seules les entreprises du commerce extérieur¹⁸, rattachées pour leur grande part au ministère du Commerce extérieur de chaque économie centralement planifiée,

¹⁸ Egalement appelées *centrales d'achat* ou *centrales d'export/import*. Leur nombre est variable selon les pays et selon les périodes. Au début des années 1980, par exemple, elles étaient en URSS plus d'une soixantaine. Outre les centrales rattachées au ministère du Commerce extérieur, on trouve des centrales chargées des relations avec les PVDOS et subordonnées au Comité d'Etat pour les relations économiques avec l'étranger ainsi que des centrales spécialisées dépendant de divers ministères (ministères de la Marine marchande, de l'Aviation, etc.)

sont habilitées à acheter ou à vendre hors du pays. Elles sont le plus souvent spécialisées par branches, voire par groupes de produits (par exemple : machines agricoles, avions, produits pharmaceutiques, fourrures, etc.). Ces entreprises du commerce extérieur sont les intermédiaires obligatoires entre les unités nationales de production et les vendeurs ou acheteurs étrangers quels qu'ils soient. Véritable écran entre l'économie interne et le reste du monde, elles vendent et achètent aux entreprises nationales aux prix internes et réalisaient leurs échanges avec les pays tiers aux prix mondiaux et en devises. Le bénéfice de ces centrales est reversé à l'Etat. L'un des effets du monopole du commerce extérieur est donc d'isoler l'économie nationale du reste du monde en protégeant les agents économiques nationaux de la concurrence internationale¹⁹.

En second lieu, chaque pays membre du CAEM élaborait le plan de son commerce extérieur. Comme nous l'avons évoqué précédemment, ce plan est lui-même déterminé par les impératifs de la planification nationale²⁰. Il apparaît comme un "résidu" du plan interne. En effet, il sera la conséquence des

¹⁹ Ce lien entre protectionnisme et monopole d'Etat du commerce extérieur est présent de manière explicite dans les premiers décrets officiels. Ainsi, dans le cas de l'URSS par exemple, une délibération de l'assemblée plénière du Parti communiste des 16-18 janvier 1924, définissait déjà le monopole comme "le moyen de protéger les richesses du pays d'une dilapidation par le capital étranger, et comme un moyen d'accumulation socialiste... Faisant obstacle à la dépense de ressources nationales pour l'importation d'articles susceptibles d'être produits dans le pays, le monopole du commerce extérieur permet d'organiser l'implantation rationnelle de produits indispensables au développement de notre agriculture" (Ministère du Commerce extérieur, 1970, *Recueil des actes normatifs sur les questions de commerce extérieur de l'URSS*, Moscou, p. 13, cité par M. Lavigne, 1979, *Les relations économiques est-ouest*, p. 131). Dans ce contexte particulier, les droits de douane ne sont donc pas nécessaires pour assurer la protection de l'économie nationale et de ce fait ont été quasi inexistantes dans la plupart des pays du CAEM (Voir, par exemple, J. Caillot, 1971, *Le CAEM : aspects juridiques et formes de coopération économique entre les pays socialistes*, p. 373).

²⁰ Les étapes du développement des échanges extérieurs polonais, par exemple, coïncidèrent très précisément avec les grandes phases de l'évolution de la planification nationale en Pologne. K. Szymkiewicz montre, en effet, que les échanges extérieurs polonais, après avoir fortement progressé entre 1945 et 1949, accusent une nette régression durant la période 1950-55 (qui correspond à la mise en place de la planification centralisée calquée sur le modèle soviétique). Le plan de 1950-1955, apparaît avant tout comme un plan d'industrialisation accélérée du pays, réduisant le rôle du commerce extérieur à son strict minimum. Même la détente Est-Ouest de 1953 ne se refléta guère sur la variation des échanges extérieurs polonais. De 1956 à 1963, la première vague de réformes de la planification nationale va se solder par une reprise des échanges extérieurs. De 1964 à 1970, les échanges accusent un ralentissement de leur progression du fait de la lenteur dans l'application des nouvelles réformes. Enfin, à partir de 1971 jusqu'au début des années 80, l'assouplissement de la planification nationale et la stratégie d'ouverture accrue sur l'extérieur va se traduire par une nouvelle accélération des échanges. D'après K. Szymkiewicz (1977), *La planification du commerce extérieur, l'exemple polonais*, pp. 10-23.

déséquilibres des balances matières internes. Lorsque, par exemple, les emplois requis par le plan d'un produit sont supérieurs aux ressources intérieures, le recours à l'importation sera envisagé. Inversement, si les ressources nationales dépassent les besoins intérieurs, on aura ce que M. Lavigne appelle "*une réserve d'exportation*"²¹. Une fois établi le plan du commerce extérieur, chaque pays partenaire signe avec les autres membres du CAEM des accords qui entérinent ainsi les contingents de produits à exporter et à importer. A l'intérieur du CAEM donc, la libre circulation des marchandises est remplacée par un réseau d'accords bilatéraux et multilatéraux entre partenaires. Les centrales d'achat des pays membres établissent alors, à partir de ces accords, des contrats de livraisons. Ainsi, la planification du commerce extérieur permet à chaque pays membre du CAEM de contrôler le volume de ses échanges extérieurs et donc de pratiquer une protection rigoureuse de l'économie nationale à l'égard de la concurrence internationale. En effet, on peut imaginer une situation extrême où la planification du commerce extérieur ne prévoit aucune quantité à importer ni aucune quantité à exporter, ce qui aurait pour conséquence d'isoler totalement l'économie nationale de l'étranger. Après le monopole du commerce extérieur, le plan du commerce extérieur apparaît comme la seconde source de protection au sein du CAEM. Suivant un raisonnement proche du nôtre, P. Robson (1984) assimile le plan du commerce extérieur d'un pays socialiste à un "*système de quotas implicites généralisés*", dans la mesure où le volume des importations et des exportations peut être déterminé à l'avance.

En troisième lieu, la préférence communautaire bénéficiait aux partenaires du CAEM dans la mesure où ils obtenaient une partie importante des quotas des autres membres de l'union. Ce système de quotas implicites leur garantissait simultanément une source de débouchés pour les produits nationaux et un niveau donné d'approvisionnement. La préférence communautaire apparaît très nettement lorsqu'on observe la composition géographique du commerce des partenaires du CAEM (tableau 1. 2, page 35). Il apparaît que,

²¹ M. Lavigne (1979), *opere citato*, p. 134.

jusqu'en 1989 (veille de la désintégration du CAEM), le commerce mutuel représentait encore en moyenne plus de la moitié du commerce total des partenaires (55,3 % des exportations totales et 55,2 % des importations totales), avec un maximum pour la Bulgarie (qui réalisait 84 % de ses exportations totales et 73,7 % de ses importations totales avec l'union) et un minimum pour la Hongrie et la RDA (qui réalisaient respectivement 41,3 % et 43,2 % de leur exportations totales et 39,6 % et 39,4 % de leur importations totales avec l'union). La préférence communautaire peut en ce sens être assimilée à un troisième niveau de protection car elle introduit une discrimination forte entre les échanges intra-CAEM et les échanges avec le reste du monde.

En d'autres termes, la combinaison monopole du commerce extérieur / planification du commerce extérieur / préférence communautaire, telle qu'on la trouve au sein du CAEM, conduit à un résultat en termes de protection qui n'est pas très éloigné de la combinaison droits de douanes / tarif extérieur commun / préférence communautaire, telle qu'elle est pratiquée par les unions libre-échangistes. Ces trois composantes donnent aux pays membres du CAEM la possibilité de pratiquer une protection aussi rigoureuse et discriminatoire qu'elle l'est par une union douanière classique au sens de J. Viner. Ces composantes sont loin d'être rigides et, en faisant varier leur intensité, les pays membres du CAEM peuvent jouer sur le degré de protection de leurs économies nationales (protection qui devient collective dès lors qu'il y a coordination des plans nationaux). Les réformes menées dans les pays socialistes depuis les années 60, et plus particulièrement à partir des années 80, ont montré que chaque composante pouvait être assouplie²². Ainsi le monopole d'Etat et la planification

²² En Hongrie, par exemple, le *Nouveau mécanisme économique (NME)* introduit en 1968 permettait aux entreprises de choisir leurs sources d'approvisionnement en Hongrie ou à l'étranger. Le commerce s'effectuait alors par un système de licences qui fixaient la valeur limite de chaque transaction. Une fois acquises, ces licences donnaient la possibilité aux entreprises hongroises d'acheter (contre forints) les devises nécessaires auprès de la Banque centrale hongroise. En Pologne, un assouplissement notable du plan du commerce extérieur a eu lieu en 1976 lorsque ce dernier fut divisé en deux parties distinctes : une partie obligatoire et une partie où seul le solde des exportations par ministère était fixé, sans imposer la quantité ou la composition de celles-ci. Sur la question des réformes dans les ECP, on pourra, par exemple, se reporter à B. Chavance (1994), *Les réformes économiques à l'Est : de 1950 aux années 1990*, pp. 97-114 pour le NME hongrois, pp. 45-54 pour les ajustements systémiques en Pologne.

du commerce extérieur ont été progressivement rendus plus flexibles, permettant un accès plus direct des entreprises nationales aux relations commerciales avec l'étranger. La part des échanges mutuels dans les échanges totaux des partenaires a également, en moyenne, progressivement décliné à partir des années 80. Le CAEM peut en ce sens être apparenté à une union économique non libre-échangiste, mais disposant d'un dispositif de protection dont les effets sont similaires à ceux d'une union douanière traditionnelle.

L'adhésion de certains PECO au GATT à la fin des années 60 et au début des années 70 (Pologne en 1967, Roumanie en 1972, Hongrie en 1973), et ce malgré le fait qu'ils n'étaient pas libre-échangistes, renforce la cohérence du raisonnement que nous venons de développer²³. En effet, les négociateurs du GATT ont estimé dès cette époque que ces pays avaient un système de protection qui pouvait être baissé à parité égale avec la diminution des tarifs douaniers du reste du monde dont ils bénéficieraient après leur accession au GATT (clause de réciprocité). C'est-à-dire qu'en échange des avantages que leur procurait l'accession au GATT, les partenaires du CAEM étaient en mesure de moduler leur protection afin de donner un plus large accès aux pays du GATT sur leur "non-marché". Cette opinion n'était cependant pas admise par tous les membres du GATT. Les Etats-Unis, par exemple, invoquèrent l'article XXXV ("non application de l'Accord") et refusèrent jusqu'en 1978 d'octroyer à la Hongrie le traitement NPF (Nation la plus favorisée)²⁴.

Le complexe monopole du commerce extérieur / planification du commerce extérieur / préférence communautaire que nous avons mis en lumière peut toutefois être complété par d'autres arguments. M. Lavigne considère par exemple que le commerce extérieur de chaque partenaire du CAEM est "*a priori verrouillé*" du fait des accords intra-zone mais également et surtout en raison de

²³ Membres fondateurs du GATT en 1947, la Tchécoslovaquie et Cuba étaient alors des économies de marché. Lorsque ces pays sont devenus socialistes, respectivement en 1948 et 1959, la plupart des pays membres (avec en tête les Etats-Unis) ont cessé de leur accorder les bénéfices de l'appartenance au GATT.

²⁴ Voir A. Remy (1980), *Les pays socialistes et le GATT*, p. 192.

l'opacité de l'information vis-à-vis de l'extérieur²⁵. En effet, les concurrents hors-CAEM ne peuvent obtenir des informations sur le plan du commerce extérieur des économies centralement planifiées (ECP) que par l'intermédiaire des centrales du commerce extérieur de chaque partenaire du CAEM. Les entreprises occidentales peuvent difficilement anticiper les commandes des centrales d'achats. Elles ne peuvent en réalité connaître que la version officielle publiée du plan macro-économique d'Etat, annuel ou quinquennal. Ce dernier comporte en général pour chaque ECP entre 50 et 100 pages, dont une dizaine au plus sur les relations économiques extérieurs. Complétée par l'étude des annuaires statistiques nationaux et par les brèves informations publiées par la presse sur les accords commerciaux intra-CAEM, l'utilisation des plans du commerce extérieur ne permettent, en définitive, aux entreprises occidentales d'estimer ex-ante que très grossièrement les créneaux commerciaux qui leurs sont ouverts. L'industriel occidental dispose donc de très peu de moyens pour se livrer à une étude directe de marché potentiel, si bien que l'Acte final d'Helsinki (signé le premier août 1975), par exemple, a posé comme une priorité pour les ECP d'améliorer l'information économique et commerciale. En d'autres termes, le manque d'informations suffisantes augmente la discrimination à l'égard de l'extérieur de l'union. Par ailleurs, les nombreuses modifications des réglementations, ainsi que des attributions des centrales d'achats ont rendu difficile, pour l'exportateur occidental, l'identification de l'interlocuteur réel²⁶.

Un argument d'une autre nature est proposé par W. Andreff qui suggère que, plus encore que les quotas planifiés, c'est le manque de devises convertibles qui agit comme élément protecteur des pays du CAEM à l'égard de la concurrence internationale, dans la mesure où leurs achats sur le marché mondial sont relativement rationnés²⁷. Ils le sont relativement car l'accès à l'endettement en devises convertibles auprès des créanciers occidentaux a permis aux partenaires du CAEM de s'approvisionner sur le marché mondial

²⁵ M. Lavigne (1985), *Economie internationale des pays socialistes*, pp. 110-111.

²⁶ Voir, par exemple, M. Lavigne (1979), *opere citato*, p. 133.

²⁷ W. Andreff (1993b), *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, p. 330.

malgré leur manque de devises. Cette politique s'est évidemment traduite par la constitution, puis l'augmentation des dettes extérieures en devises convertibles pour tous les partenaires du CAEM à partir du début des années 70.

La théorie des unions douanières peut constituer un cadre d'analyse adéquat pour l'intégration au sein du CAEM à condition de tenir pour vraies les hypothèses 1 et 2 énoncées précédemment. Même si ces dernières sont discutables (et elles seront d'ailleurs discutées dans le point 5), nous les tiendrons pour vraies dans un premier temps de l'analyse.

2. L'intensification relative des échanges intra-zone

L'un des premiers enseignements de la théorie des unions douanières est que la formation d'une union est de nature à stimuler les échanges intra-zone.

Du fait de l'abolition des droits de douane entre les pays membres, de l'instauration d'un tarif extérieur commun à l'égard des pays tiers et du respect du principe de la préférence communautaire, l'union douanière doit théoriquement se traduire par une intensification des échanges entre partenaires de l'union et une diminution (au moins à court terme) des échanges avec le reste du monde. Les expériences historiques d'unions libre-échangistes n'ont pas démenti cet effet théorique. Dans le cas du CAEM, notre hypothèse est que la combinaison monopole d'Etat du commerce extérieur, planification du commerce extérieur, préférence communautaire a entraîné un résultat proche de celui observé dans les unions libre-échangistes. Comment est-il dès lors possible de montrer que l'intégration au sein du CAEM a conduit à une intensification des échanges intra-zone et à un ralentissement des échanges avec les pays tiers (au moins à court terme) ?

L'observation des données fournies par les annuaires statistiques du CAEM apporte une première estimation de la tendance. Le tableau 1. 1 montre que les échanges intra-CAEM ont presque quintuplé entre 1950 et 1964.

tableau 1. 1 : évolution des échanges commerciaux intra-CAEM des pays partenaires du CAEM
(base 100 en 1950)

Année	1950	1955	1960	1964
Echanges intra-CMEA (exportations + importations)	100	185	311	469

Source : *Le courrier des pays de l'Est*, n°41, novembre 1965, p. 16 (d'après le n°5/1965 de *Ekonomitcheskîe naouki*)

Cet accroissement semble être surestimé dans la mesure où il a été calculé à partir de données exprimées à prix courants et non à prix constants. Toutefois, la surestimation porte sur la période postérieure à 1958 puisque, à partir de cette année, les prix pour les règlements intra-CAEM sont supposés être devenus des moyennes mobiles sur cinq ans des prix mondiaux. Avant 1958, les prix intra-CAEM variaient peu, la plupart d'entre eux étant bloqués jusqu'en 1956 pour annuler la flambée des prix mondiaux consécutive à la guerre de Corée. L'accroissement de 85 % des échanges intra-CAEM de 1950 à 1955 peut, de ce fait, être considéré comme largement réel.

Cette intensification du commerce entre partenaires s'est traduite par une augmentation rapide de la part du commerce intra-zone dans les échanges totaux du CAEM. Ainsi, avant la création du CAEM, les PECO effectuaient la majorité de leur commerce extérieur avec les pays développés à économie de marché (PDEM) d'Europe occidentale. En 1938, par exemple, les PECO réalisaient plus de 68 % de leurs exportations totales et 53 % de leurs importations avec les PDEM. Après la création du CAEM, la part des PDEM dans le commerce total des PECO est rapidement tombée aux environs de 20 % du commerce total de ces pays. Ainsi, en 1965, les PDEM ne représentaient plus que 21,1 % des exportations totales et 23,9 % des importations totales des partenaires du CAEM (tableau 1. 2, page 35).

La tendance symétriquement opposée peut être observée en ce qui concerne le commerce mutuel des pays de la zone. En effet, alors que le commerce mutuel des PECO ne représentait, en moyenne, pas plus de 15 % de

leur commerce total en 1938²⁸, il atteignait en 1952 plus de 77,5 % de leurs échanges totaux²⁹. Le tableau 1. 2 montre pour l'ensemble de la période considérée que la part des échanges mutuels était globalement stable autour de 60 % des échanges totaux de la zone (60,5 % pour les exportations et 59,4 % pour les importations).

tableau 1. 2 : structure géographique des échanges du CAEM (en % du total)

CAEM ^a	1965	1970	1975	1980	1985	1989	1965-89
<u>exportations</u>							
<u>vers :</u>							
CAEM	65,9	62,3	61,8	55,7	61,9	55,3	60,5
PDEM	21,1	23,3	23,1	27,0 ^b	22,1 ^b	30,7	24,5
PVD	7,8	8,5	9,5	10,6 ^b	9,7 ^b	9,6	9,3
<u>importations</u>							
<u>en provenance de :</u>							
CAEM	64,1	62,3	56,1	54,8	64,0	55,2	59,4
PDEM	23,9	26,9	33,1	30,3 ^b	24,2 ^b	30,9	28,2
PVD	6,8	6,3	7,4	7,6 ^b	6,5 ^b	9,4	7,3

a : CAEM (7 pays) = Bulgarie, Hongrie, Pologne, RDA, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS.

b : hors Roumanie

PDEM = pays développés à économie de marché ;

PVD = pays en voie de développement.

Sources : calculs effectués à partir des données en roubles transférables figurant dans les annuaires statistiques du CAEM 1971, 1976, 1981, 1986, 1990.

La part des échange intra-zone dans les échanges totaux des partenaires du CAEM diminue progressivement à partir du milieu des années 70. Cette tendance est également confirmée par le tableau 1. 3 et les figures 1.1 et 1.2 (page 37) qui en sont tirées. Il ressort des figures qu'à partir du milieu des années 70 les échanges intra-CAEM s'accroissent moins rapidement que les échanges du CAEM avec les pays tiers. De la même manière que pour le tableau 1. 1, l'intensification des échanges intra-CAEM est surestimée dans la mesure où les calculs ont été effectués :

- sur des données à prix courants et non à prix constants ;
- sur des données exprimées en roubles transférables et non en monnaies nationales. Ne sont donc pas prises en compte les variations dues aux

²⁸ En 1937, la Tchécoslovaquie, par exemple, réalisait moins de 1 % de ses échanges avec l'URSS, d'après E. Izraelewicz (1980), *La DIST et la DIT : complémentarité et/ou concurrence*. Cette valeur se situait en 1969 autour de 33,7 % selon A. Tiraspolsky & A. Vahl (1973), *1971 : un tournant dans les relations économiques Est-Ouest*, tableau 6, p. 17. Voir également J. Kornai (1993), *Le système socialiste*, tableau 14.2, p. 398.

²⁹ Pour 1952, la part des échanges intra-CAEM dans les échanges totaux s'établissait à 89 % pour la Bulgarie, 85 % pour la Roumanie, 80 % pour l'URSS et la RDA, 71 % pour la Hongrie et 67 % pour la Pologne. D'après C. Séranne & F. Lemoine (1976), *L'intégration économique à l'Est : le CAEM*, p. 33.

changements de la parité rouble transférable avec chacune des monnaies nationales des partenaires du CAEM. Le tableau (A) 2 de l'Annexe statistique montre, par exemple, que le forint hongrois est passé de 13,04 à 35,71 forints / 1 rouble transférable en 1976, que le leu roumain est également passé de 6,67 à 16,16 lei / 1 rouble transférable en 1981 :

- sur des données officielles (potentiellement surestimées). Parce que les statistiques officielles avaient une fonction de légitimation du système socialiste, les pays à économie centralement planifiée étaient amenés à présenter sous un jour systématiquement favorable l'information relative aux grands agrégats. Plusieurs auteurs³⁰ ont établi des règles de lecture des données officielles, la plus courante consistant à ne tenir compte que des tendances générales. W. Andreff (1993a) suggère, par exemple, que toute évolution défavorable enregistrée dans les statistiques officielles peut être

³⁰ Voir par exemple G. Graziani (1982), *Comecon, domination et dépendance*, p. 35 ; F. Seurot (1989), *Le système économique de l'URSS*, p. 318 ; M. Lavigne (1992), *L'Europe de l'Est : du plan au marché*, p. 58 ; W. Andreff (1993a), *La crise des économies socialistes : la rupture d'un système*, pp. 276-277

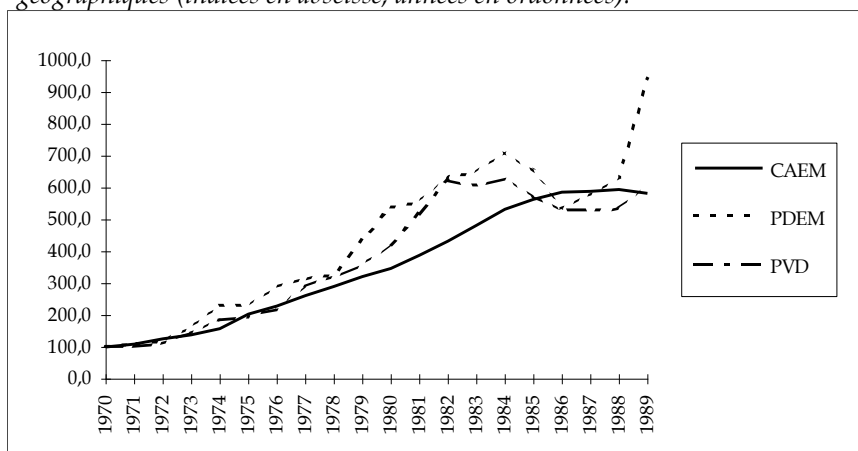
tableau 1. 3 : évolution des échanges commerciaux du CAEM, par zones géographiques (base 100 en 1970)

		1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
CAEM ^a :																					
Exportations vers :	CAEM	100,0	108,8	125,7	138,1	157,4	203,1	228,5	261,2	290,0	321,0	346,5	387,8	432,2	481,8	532,3	563,4	586,0	588,5	594,4	582,2
	PDEM	100,0	110,7	118,4	160,7	232,9	229,0	290,0	314,6	325,3	432,9	537,4	556,1	634,1	648,6	709,9	652,3	534,8	575,6	630,8	940,0
	PVD	100,0	103,1	109,4	144,8	185,0	193,0	219,1	292,6	318,7	357,8	419,0	516,2	621,8	606,9	629,7	571,5	531,5	529,2	533,2	606,8
CAEM ^a :																					
Importations de :	CAEM	100,0	107,5	121,8	134,8	152,6	201,4	222,3	255,1	292,2	307,7	331,9	365,4	410,5	455,4	506,6	604,9	558,4	565,7	566,5	558,0
	PDEM	100,0	107,9	132,9	181,8	256,1	325,6	377,9	361,9	390,3	449,4	510,3	542,4	554,5	537,3	568,1	587,9	538,2	523,6	595,6	924,1
	PVD	100,0	107,4	113,6	142,4	213,6	242,2	253,6	288,1	277,6	321,3	467,4	566,5	543,5	596,5	630,2	607,0	449,8	416,1	475,8	636,5

a : CAEM = Bulgarie, Hongrie, Pologne, RDA, Tchécoslovaquie, URSS. Ne figurent pas les pays pour lesquelles les données publiées par les annuaires du CAEM ne sont pas régulières (Roumanie, Viêt-nam, Mongolie, Cuba).

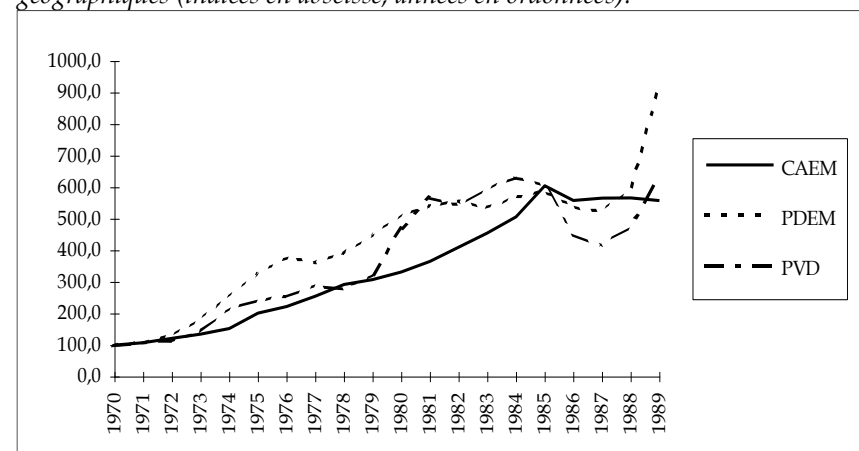
Sources : calculs effectués à partir des données en roubles transférables des annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990.

figure 1. 1: évolution des exportations totales du CAEM, par zones géographiques (indices en abscisse, années en ordonnées).



Source : tableau 1.3

figure 1. 2 : évolution des importations totales du CAEM, par zones géographiques (indices en abscisse, années en ordonnées).



Source : tableau 1.3

tenue pour absolument certaine et comme étant une évaluation minimale de la dégradation réelle des performances.

Toutefois, cette première observation montre que l'intégration au sein du CAEM a conduit à l'intensification des échanges intra-zone et à une réduction, au moins dans un premier temps, des échanges avec le reste du monde (période 1950-70).

Le calcul de l'intensité relative des échanges intra-CAEM va permettre de confirmer les conclusions de notre première observation. Ce calcul présente l'avantage, par rapport à la technique précédente, de replacer le commerce intra-CAEM dans le commerce mondial.

A partir d'une matrice des exportations mondiales, il est possible d'exprimer l'intensité relative d'un flux X_{ij} par le ratio :

$$IR(X_{ij}) = \frac{X_{ij}}{\left(\frac{X_{i.} \cdot X_{.j}}{X_{..}}\right)} \quad (1)$$

avec $IR(X_{ij})$: intensité relative du flux X_{ij} ;
 X_{ij} : exportations en valeur de la zone i vers la destination j ;
 $X_{..}$: total du commerce mondial ;
 $X_{i.}$: total des exportations de i ;
 $X_{.j}$: total des importations de j .

Le numérateur du quotient correspond aux exportations effectives de la zone i vers la zone j . En revanche, le dénominateur représente le poids des deux zones i et j dans le commerce mondial. Le quotient permet donc de mettre en rapport les exportations effectives de i vers j (X_{ij}) avec les exportations théoriques ($X_{i.} \cdot X_{.j} / X_{..}$). L'équation (1) peut également s'écrire sous la forme suivante :

$$IR(X_{ij}) = \frac{(X_{ij} \cdot X_{..})}{(X_{i.} \cdot X_{.j})} \quad (2)$$

Le tableau ci-dessous compare l'évolution de l'intensité relative des échanges intra-zone entre plusieurs blocs régionaux, dont l'Europe de l'Est :

tableau 1. 4: intensités relatives des échanges intra-zone de quelques blocs régionaux (1955 à 1995)

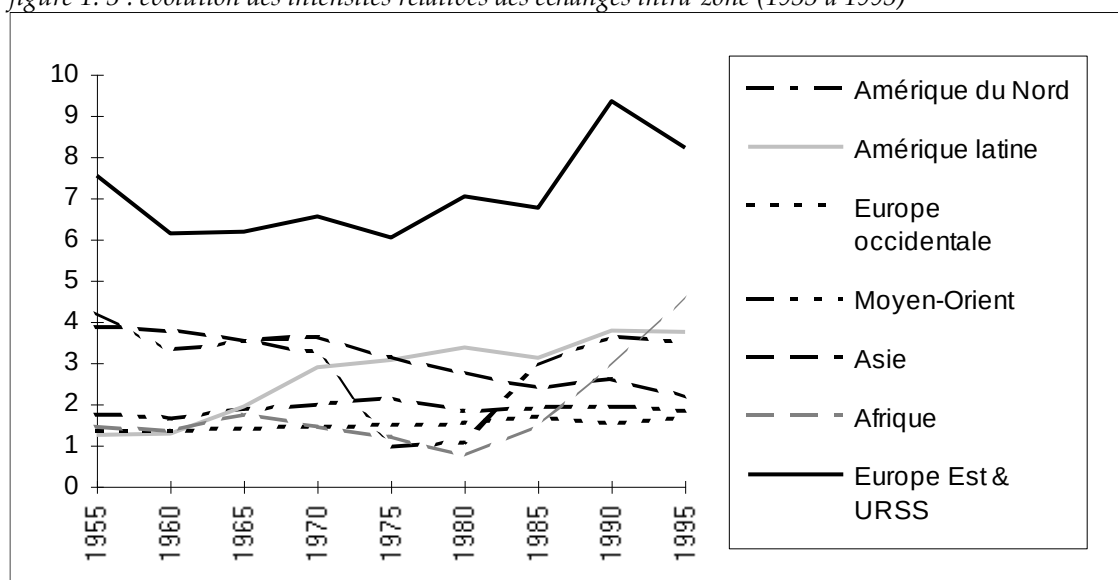
Années	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995
Amérique du Nord	1,76	1,67	1,88	2,00	2,16	1,84	1,92	1,96	1,85
Amérique latine	1,26	1,29	1,95	2,90	3,08	3,38	3,13	3,79	3,76
Europe occidentale	1,35	1,36	1,42	1,46	1,50	1,54	1,70	1,54	1,69
Union Européenne	1,50	1,59	1,74	1,17	1,24	1,50	1,70	1,53	1,68
AELE	1,08	1,14	1,41	2,40	2,73	2,27	2,33	2,09	1,87
Moyen-Orient	4,20	3,31	3,54	3,26	0,97	1,09	2,96	3,63	3,51
Asie	3,90	3,79	3,55	3,65	3,13	2,76	2,40	2,61	2,20
Afrique	1,44	1,38	1,77	1,47	1,21	0,74	1,48	2,92	4,58
Europe Est & URSS ^a	7,55	6,15	6,19	6,56	6,05	7,05	6,77	9,36	8,23

a : pour 1995, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan sont classés dans le bloc "Asie".

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 1 de l'Annexe statistique.

Quelle que soit l'année de référence retenue, il ressort du tableau 1. 4, que ce sont les pays d'Europe de l'Est (CAEM + Albanie) qui présentent la plus forte intensité relative de commerce intra-zone. Le graphique suivant, tiré du tableau précédent, donne un aperçu visuel plus parlant de l'écart entre l'intensité du commerce intra-Europe de l'Est est celle des autres blocs régionaux.

figure 1. 3 : évolution des intensités relatives des échanges intra-zone (1955 à 1995)



Source : tableau précédent

Notons que d'autres auteurs sont parvenus, à partir de méthodes de calcul ou de base de données différentes, à des résultats proches des nôtres. C'est le cas, par exemple, de R. Chavigny qui réalise des calculs d'intensité relative des échanges pour l'année 1986, mais en utilisant comme base de données les matrices du commerce mondial publiées par l'OMC (et non celles des Nations Unies). Les différences sont minimales. Ainsi, en 1986, l'intensité relative des échanges intra-zone vaut, selon R. Chavigny³¹, 5,3 pour l'Europe de l'Est (contre 7,18 selon notre base de données³²) et 1,6 pour l'Europe occidentale (contre 1,64 selon notre base de données). Dans le tableau suivant, nous avons cherché, à la fois à prolonger les calculs de l'auteur sur d'autres années (1973 et 1989) et à les comparer systématiquement à nos résultats.

tableau 1. 5 : intensités relatives des échanges intra-zone de quelques blocs régionaux (1973 à 1989)

Années	1973	1989
Amérique du Nord :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	2,12	1,78
<i>Selon les Nations Unies</i>	2,22	1,85
Amérique latine :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	3,20	2,90
<i>Selon les Nations Unies</i>	2,92	3,69
Europe occidentale :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	2,13	1,62
<i>Selon les Nations Unies</i>	1,46	1,62
Moyen Orient :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	1,51	2,94
<i>Selon les Nations Unies</i>	2,19	4,03
Asie :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	3,45	2,06
<i>Selon les Nations Unies</i>	3,59	2,47
Afrique :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	1,74	2,28
<i>Selon les Nations Unies</i>	1,40	2,94
Europe de l'Est :		
<i>Selon l'OMC (Gatt)</i>	5,77	5,89
<i>Selon les Nations Unies</i>	6,53	8,55

Sources : *pour les matrices de l'OMC* : calculs effectués à partir des matrices en millièmes du total des exportations mondiales figurant dans M. Rainelli (1992), *Le commerce international*, p. 27.

pour les matrices des Nations Unies : calculs effectués à partir des matrices en millions de dollars figurant des les Bulletins mensuels de statistique des Nations Unies, vol. XXIX n°12-décembre 1975 (pp. xiv-xvii) et vol. XLVII n°6-juin 1993 (pp. 256-261).

³¹ R. Chavigny (1996), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, p. 18. Notons que des valeurs proches sont également citées par J. Smolik (1991), *Evolution of external trade and payments of the European centrally planned economies*, pp. 64-65.

³² Nations Unies (1989), *Bulletin mensuel de statistique*, vol. XLIII, n°6-juin, pp. 252-255.

Les divergences entre les résultats sont minimales, voire inexistantes dans certains cas (ex. : Europe occidentale en 1989). Les principaux écarts proviennent en grande partie des différences entre les définitions des zones régionales. Ainsi, la zone "*Europe de l'Est*", par exemple, comprend le CAEM, l'Albanie et la Yougoslavie pour le GATT alors qu'elle n'inclut que le CAEM et l'Albanie selon les Nations Unies (ce qui explique pourquoi l'intensité relative intra-Europe de l'Est est systématiquement plus forte lorsqu'elle est calculée à partir des matrices de l'ONU). La zone "*Amérique latine*" ne regroupe que les pays d'Amérique latine pour le GATT, alors qu'elle inclut certains pays d'Amérique centrale pour les Nations Unies. Le "*Moyen-Orient*" comprend la Turquie pour les Nations Unies, ce dernier pays étant classé en "*Europe occidentale*" par le GATT.

Par ailleurs, les calculs réalisés par A. Buzelay pour les années antérieures (1938, 1948, 1957) montrent, d'une part que l'intensité des échanges entre pays de la zone CAEM a toujours été relativement un peu plus forte que celle de la zone CEE et d'autre part que l'accroissement de cette intensité a été plus rapide au sein du CAEM qu'au sein de la CEE³³.

Enfin A. Broner (1976), ou G. Biessen (1991) ont mis l'accent sur l'intensité relativement plus forte des échanges intra-CAEM par rapport à celle des échanges intra-CEE³⁴.

Ces calculs, même s'ils confirment l'évolution théorique attendue d'un processus d'intégration (intensification des échanges entre les partenaires), doivent cependant être interprétés avec prudence.

Tout d'abord l'indicateur utilisé pour le calcul des intensités relatives comporte un biais. En effet, il apparaît, toutes choses égales par ailleurs, que l'intensité relative du commerce intra-zone est d'autant plus éloignée de l'unité que l'union considérée totalise une plus faible part des échanges mondiaux :

³³ A. Buzelay (1982), *Problèmes relatifs au processus d'intégration européenne à l'Ouest et à l'Est*, p. 109.

³⁴ Voir A. Broner (1976), *The degree of autarky in centrally planned economies*, pp. 478-494 ou G. Biessen (1991), *Is the impact of central planning on the level of foreign trade really negative ?*, pp. 22-44

faible dénominateur dans l'équation (1). Inversement, plus la part des Etats membres dans les échanges mondiaux est grande, plus l'intensité relative du commerce intra-zone sera proche de l'unité. Cela explique en partie pourquoi l'écart entre l'intensité relative du commerce intra-CAEM et celle du commerce entre les pays d'Europe occidentale est si important.

Par ailleurs, les taux de conversion utilisés pour agréger des échanges en roubles transférables (X_{ij} , $X_{i.}$, $X_{.j}$) avec des échanges en devises convertibles ($X_{..}$) conduisent à surestimer les échanges exprimés en roubles transférables dans la mesure où le rouble transférable était surévalué par rapport au dollar (voir tableau (A) 2 de l'Annexe statistique). On peut également joindre à cet argument le fait que les prix d'exportation et d'importation intra-CAEM divergent des prix mondiaux. Leur méthode de calcul (moyenne mobile sur cinq ans) entraîne un décalage entre les prix pratiqués dans le CAEM et ceux du marché mondial. Ainsi, lors des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, les prix des échanges intra-CAEM sont restés à un niveau très inférieur à celui des prix mondiaux si bien que le poids relatif des échanges régionaux (exprimés en valeur) dans les échanges mondiaux a diminué durant ces périodes (et donc, en vertu de notre première remarque, l'intensité relative des échanges régionaux exprimée par notre indicateur a été surestimée)³⁵.

L'observation de la variation des échanges permet donc de mettre en lumière le double effet théorique attendu par la théorie des unions douanières, à savoir une intensification des échanges intra-zone et une diminution des

³⁵ Ce point permet également d'expliquer pourquoi la part des échanges intra-CAEM diminue durant les périodes 1973-74 et 1979-80 (voir par exemple le tableau 1.2). En effet, durant ces deux périodes les prix mondiaux étaient en moyenne beaucoup plus élevés que les prix pratiqués dans le CAEM, ce qui s'est traduit par une sous-évaluation des échanges intra-zone (en valeur) par rapport aux échanges du CAEM effectués avec les PDEM et les PVD (aux prix mondiaux). Toutefois, cette règle de calcul des prix intra-CAEM n'est pas toujours respectée pour tous les produits, soit parce que ces derniers ne trouvent pas d'équivalent sur le marché mondial, soit parce qu'il n'y a pas un prix mondial (produits différenciés), soit enfin parce que le caractère bilatéral des échanges intra-CAEM favorise l'inflation des prix dans la mesure où les prix à l'importation et à l'exportation sont simultanément fixés au cours de négociations intergouvernementales portant sur plusieurs dizaines de milliers de produits, ce qui donne la possibilité à chaque pays membre de compenser des prix élevés à l'importation par des prix élevés à l'exportation.

échanges avec le reste du monde (au moins à court terme). Même si l'accroissement des échanges mutuels tend à être surévalué (calcul effectué aux prix courants, sur des données exprimées en roubles transférables), il est confirmé par l'évolution de la répartition géographique du commerce de la zone. En effet, les PECO, qui effectuaient la plus grande partie de leur commerce extérieur avec les pays développés à économie de marché (PDEM) avant la création du CAEM, ont, à partir du début des années 50, rapidement réorienté leurs échanges vers leurs partenaires du CAEM.

Le calcul des intensités relatives des échanges entre blocs régionaux à partir d'une matrice des exportations mondiales a permis, enfin, de montrer que même si l'intensité des échanges intra-CAEM était surévaluée, elle n'en était pas moins effective.

3. Effets de création et de détournement de flux commerciaux

a. L'apport de J. Viner et de J. E. Meade

La théorie des unions douanières enseigne également que l'intensification des échanges intra-zone va entraîner symétriquement deux types d'effets contraires : la création de commerce ("*trade création*") et le détournement de commerce ("*trade diversion*"). Ce double effet a été mis en lumière pour la première fois par J. Viner dans son ouvrage de référence de 1950³⁶. Lorsque la réorientation des échanges des pays membres de l'union se traduit par une substitution de leurs productions nationales coûteuses (ou de leurs importations coûteuses en provenance du reste du monde) par des importations moins coûteuses en provenance d'un partenaire de l'union (du fait d'une suppression des droits de douane ou d'une harmonisation des fiscalités par exemple), il s'agira d'effets de création de flux commerciaux. A l'opposé, lorsque les importations moins coûteuses en provenance de pays non membres

³⁶ J. Viner (1950), *opere citato*, p. 45.

de l'union sont remplacées par des importations plus coûteuses à produire en provenance d'un pays partenaire de l'union (mais moins chères du fait de l'instauration d'un tarif extérieur commun), il s'agira alors d'effets de détournement de flux commerciaux. L'auteur soutenait que l'union douanière devait théoriquement se traduire par des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournements, mais qu'en dernière analyse seule l'étude concrète des projets d'union permettait de trancher³⁷.

Comment appliquer ce critère dans le cas du CAEM ? Plusieurs auteurs se sont employés à répondre à cette question, mais leurs conclusions sont restées contradictoires les unes avec les autres. La difficulté vient du fait que J. Viner n'a pas véritablement élaboré de méthode opératoire pour vérifier son intuition théorique.

Ainsi, alors que R. Chavigny (1996), par exemple, considère que la formation du CAEM a abouti à des détournements de flux commerciaux supérieurs aux créations³⁸, J. Pelzman (1977) ou A. Broner (1976), par exemple, arrivent à la conclusion strictement opposée³⁹. Cependant, ces deux opinions, qui semblent être totalement contradictoires à première vue, ne le sont qu'en partie dans la mesure où les trois auteurs ne parlent pas tout à fait de la même chose. En effet, J. Pelzman et A. Broner, dans la définition qu'ils donnent des effets de création et de détournement de commerce, s'en réfèrent strictement à l'approche de J. Viner⁴⁰. En revanche, l'approche de R. Chavigny s'en distingue

³⁷ Selon J. Viner, une union douanière entraînera des effets de création de flux d'échange d'autant plus importants que la zone concernée sera large, le niveau du tarif douanier moyen appliqué par l'union à l'égard des importations en provenance du reste du monde sera bas, les économies des pays partenaires seront d'autant moins complémentaires (i.e. d'autant plus concurrentes), le niveau des tarifs douaniers pratiqués par les pays non membres de l'union seront élevés pour les biens sur lesquels les partenaires de l'union ont de forts avantages comparatifs, la part des industries (dans chaque Etat membre) dont les coûts unitaires de production sont inférieurs à ceux pratiqués hors de l'union sera grande, la part des industries (dans chaque Etat membre) dont les coûts unitaires de production sont supérieurs à ceux pratiqués hors de l'union sera petite. J. Viner (1950), *op. cit.*, pp. 51-52.

³⁸ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, pp. 19-21.

³⁹ J. Pelzman (1977), *Trade creation and trade diversion in the Council of mutual economic assistance, 1954-1970*, voir tableau de la page 718 et la conclusion générale de la page 720. A. Broner (1976), *The degree of autarky in centrally planned economies*, pp. 478-494.

⁴⁰ Les deux auteurs définissent les effets de création de trafic ("*trade creation*") comme l'émergence de nouveaux flux commerciaux entre les pays partenaires de l'union (en remplacement de productions nationales plus coûteuses). Les effets de détournements de trafic ("*trade diversion*") font référence au

dans la mesure où il suppose que la formation du CAEM est susceptible d'avoir provoqué des effets de détournement de commerce dus à des modifications dans l'offre d'exportation des partenaires (et non de la demande d'importation comme le suggérait J. Viner).

C'est J. E. Meade qui le premier, dès 1955, avait mis l'accent sur la nécessité de ne pas prendre en compte uniquement les effets de création et de détournement de commerce du seul point de vue des demandes d'importation (comme le suggérait J. Viner), mais qu'il fallait également prendre en considération ces mêmes effets du point de vue des offres d'exportation⁴¹. Selon J. E. Meade, le modèle élaboré par J. Viner ne permet pas d'appréhender tous les effets de création et de détournement de flux engendrés par la formation d'une union douanière en raison des hypothèses retenues par ce dernier. Si, comme le fait J. Viner pour tous les pays, on suppose que les élasticités de la demande d'importation sont nulles, que les élasticités de l'offre d'exportation sont illimitées et que les coûts de production sont constants quel que soit le niveau produit, alors *"le problème de l'union douanière se réduit à la simple question : est-ce que l'altération de la politique commerciale entraîne, pour la production donnée d'un produit, un déplacement d'un centre à bas coûts vers un centre à coûts élevés, ou est-ce que cela entraîne un déplacement dans la direction opposée"* ⁴². J. E. Meade estime que les hypothèses initiales retenues par J. Viner sont réductrices et ne lui permettent de traiter que d'un cas particulier des unions douanières. Il estime, au contraire, que les élasticités de la demande d'importation ne sont pas toujours égales à zéro, que les élasticités de l'offre ne sont pas infinies et que les coûts de production ne sont pas

remplacement d'importations en provenance de pays non membres de l'union (produits à bas coûts) par des importations en provenance des pays partenaires (produits plus coûteux). L'addition de ces deux effets traduit la création brute de trafic (*"gross trade creation"*). Voir, par exemple, J. Pelzman (1977), *op. cit.*, p. 714.

⁴¹ J. E. Meade s'étonnait que *"le Professeur Viner, qui a tant insisté sur les effets néfastes du détournement de commerce entraînés par le détournement de la demande d'importations du pays importateur à l'égard d'un pays tiers, n'ait jamais mentionné les effets néfastes du très similaire détournement de commerce provoqué par le détournement de l'offre d'exportations du pays exportateur à l'égard d'un pays tiers."* (souligné par l'auteur) in J. E. Meade (1955a), *op. cit.*, p. 76.

⁴² J. E. Meade (1955a), *op. cit.*, p. 53.

constants⁴³. La remise en cause de ces trois hypothèses de base lui permet de reformuler complètement le problème initial posé par J. Viner. En effet, J. E. Meade met en lumière des cas nouveaux de détournement et de création de commerce non perçus par son prédécesseur. Ces cas sont principalement :

- un accroissement additionnel de la demande d'importation si, après la formation de l'union, la nouvelle source d'approvisionnement est moins chère que celle ayant précédé la formation de l'union. Cette demande additionnelle vient s'ajouter au montant "*normal*" (au sens de J. Viner) de demande qui est réorienté vers la nouvelle source d'approvisionnement. La demande d'importation additionnelle trouve son origine dans une élasticité-prix de la demande non nulle (ou/et dans l'existence d'une forte substituabilité entre les produits). Cette augmentation de la demande se traduit par des effets additionnels de création de flux d'échange non pris en compte par J. Viner ;
- une réduction additionnelle de la demande d'importation en cas de nouvelles sources d'approvisionnement plus coûteuses. Cette réduction est également due à l'élasticité-prix non nulle de la demande et à l'existence d'une forte substituabilité entre les produits. Elle se traduit par des effets additionnels de détournement de commerce non pris en compte par J. Viner ;
- une réduction additionnelle de l'offre d'exportation déjà existante en direction des pays tiers. Cette réduction est due à une élasticité faible de l'offre d'exportation (au moins à court terme) et à des coûts de production non constants. Dès lors, une augmentation de la quantité exportée vers un membre de l'union réduit d'autant la quantité exportée vers le reste du monde (dans le cas extrême d'une élasticité de l'offre d'exportation égale à zéro). Cela se traduit par des effets de détournement de commerce du côté de l'offre d'exportation non pris en compte par J. Viner.

⁴³ J. E. Meade (1955a), *op. cit.*, p. 37, p. 44.

Du fait des nouvelles hypothèses retenues par J. E. Meade (forte élasticité des demandes d'importation, faible élasticité des offres d'exportation, coûts de production variables), ces trois cas d'effets additionnels vont à leur tour engendrer, selon un processus cumulatif, des effets "*secondaires*" contraires pour les pays tiers subissant ces baisses et ces hausses additionnelles⁴⁴.

J. E. Meade admet néanmoins qu'il existe, dans le "*monde réel*", une grande variété d'élasticités des demandes d'importation (mais qu'elles sont plutôt faibles) et une grande variété d'élasticités d'offres d'exportation (mais qu'elles sont plutôt fortes)⁴⁵. Ces remarques finales ont pour conséquence de réduire l'ampleur des effets additionnels décrits précédemment et donc d'atténuer la critique portée à l'encontre du modèle de J. Viner.

Cependant, si la portée des développements de J. E. Meade reste limitée dans le cas d'un "*monde réel*" libre-échangiste où les économies nationales sont généralement contraintes par les débouchés (demandes d'importation) elle est paradoxalement d'une grande pertinence dans le cas de l'intégration au sein du CAEM. En effet, l'hypothèse de faible élasticité de l'offre, que J. E. Meade était amené à nuancer dans le cas des économies de marché, demeure en revanche extrêmement réaliste dans le cas des économies centralement planifiées. A la différence des économies de marché, les économies centralement planifiées étaient généralement contraintes par les ressources⁴⁶. Il n'est donc pas abusif d'émettre l'hypothèse que les élasticités des offres d'exportation sont faibles (voire nulles) pour les partenaires du CAEM⁴⁷. C'est précisément cette

⁴⁴ J. E. Meade (1955a), *op. cit.*, pp. 68-70.

⁴⁵ J. E. Meade (1955a), *op. cit.*, p. 54.

⁴⁶ J. Kornai, par exemple, montre que la contrainte budgétaire lâche adressée aux entreprises engendre une demande illimitée d'input de la part de ces dernières. Cette demande rencontre à son tour une limite physique relative aux ressources disponibles dans l'économie nationale. Par ailleurs, les ressources disponibles tendent à se réduire progressivement du fait de la croissance extensive. L'économie centralement planifiée apparaît donc contrainte par les ressources (et non par les débouchés). Voir J. Kornai (1984), *Socialisme et économie de la pénurie*, pp. 37-42 et J. Kornai (1986), *Contrainte budgétaire « dure » et contrainte budgétaire « lâche »*, pp. 122-141.

⁴⁷ En plus des contraintes de ressources, il y a, chez J. Kornai, l'idée que les élasticités des offres d'exportation des pays socialistes sont faibles en raison de la "*coordination bureaucratique*" du commerce extérieur qui n'est pas suffisamment flexible : "*Rien ne contraint le secteur de production, voire rien ne le stimule, à s'adapter avec flexibilité et rapidité à la situation sur les marchés étrangers. Le commerce extérieur est une sphère de l'économie qui exige un ajustement particulièrement subtil, rapide et précis aux nuances mêmes du changement sur le marché. Seule la coordination par le marché*

hypothèse que R. Chavigny retient implicitement puisqu'il suppose que l'accroissement des exportations des partenaires en direction du CAEM n'a pu être réalisée qu'en contrepartie d'une réduction de leurs exportations vers les pays tiers (ou par une réduction de leur absorption interne). L'auteur met ainsi l'accent sur l'existence de listes d'échanges entre les pays membres qui auraient abouti à une destruction massive de flux d'exportations vers les autres zones⁴⁸.

L'apport de R. Chavigny constitue sans conteste un prolongement judicieux de l'intuition théorique de J. E. Meade puisqu'il suggère que le CAEM est susceptible d'avoir provoqué des effets de détournement de flux commerciaux dus à des réorientations des offres d'exportation. Cependant, tel qu'il est formulé, le raisonnement de R. Chavigny comporte au moins deux limites que l'auteur n'a pas dépassées :

- la première est relative au fait que l'auteur ne tient absolument pas compte des effets classiques de l'intégration (effets de création et de détournement de commerce provoqués par une modification des demandes d'importation). Toute l'analyse est concentrée sur les effets de création et de détournement de commerce provoqués par une modification des offres d'exportation. Cependant, lorsque R. Chavigny suppose que l'intégration au sein du CAEM peut avoir contraint certains pays partenaires à exporter vers l'union alors même qu'il aurait été plus avantageux pour eux de vendre leur produits à l'extérieur de l'union, il ne voit pas que la partie de ces exportations qui est désormais réalisée en direction de l'union peut également s'interpréter comme de nouvelles importations intra-union en provenance de sources d'approvisionnement moins coûteuses. En d'autres termes, on peut supposer (comme ne le fait pas R. Chavigny) que la formation du CAEM est également susceptible d'avoir entraîné des effets de création et de détournement de commerce du côté des demandes d'importation. Cette première remarque

en est capable du fait qu'elle est sensible aux prix. La régulation bureaucratique, avec son arsenal d'outils encombrants et lents, est incapable de ce réglage fin" in J. Kornai (1993), *Le système socialiste*, pp. 409-410.

⁴⁸ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 20, voir également p. 170, point n°4.

nous conduit à relativiser les conclusions de l'auteur, dans la mesure où ce dernier ne tient pas compte de la totalité des effets en jeu. Ainsi, si l'on prend en compte tous les effets (Viner + Meade), il n'est alors pas du tout évident que les effets de détournement l'aient emporté sur les effets de création de commerce. Les calculs de J. Pelzman ne démentent d'ailleurs pas notre remarque. En effet ce dernier a tenté de mesurer les effets "classiques" (du seul point de vue des demandes d'importation) provoqués par l'intégration au sein du CAEM pour la période 1954-70⁴⁹. Ses résultats font apparaître trois périodes distinctes : alors que de 1954 à 1958, les effets de détournement de flux commerciaux prédominent, la période 1960-1964 enregistre un renforcement des effets de créations de trafic et représente du point de vue de J. Pelzman, une période stable de "*préintégration*"⁵⁰. Enfin, durant la période allant de 1965 à 1970, ce sont les effets de création de flux commerciaux qui prédominent sauf pour la Tchécoslovaquie et la RDA en 1970. Ce sont les produits chimiques, le fer et l'acier à partir de 1964 et les machines (non électriques) à partir de 1962 qui ont connu les plus fortes créations nettes de flux d'échange. Les résultats des calculs de A. Broner, sans être complètement identiques à ceux de J. Pelzman, confirment également la prédominance des effets de création de commerce intra-CAEM sur les effets de détournement. Cependant, ce dernier fait ressortir des effets nets de création de commerce intra-CAEM dès 1960⁵¹. Des études gravitationnelles postérieures à celle de J. Pelzman et A. Broner, font également ressortir des effets intra-CAEM de création de commerce supérieurs aux effets intra-CAEM de détournement. C'est notamment le cas de P. Bergeijk et H. Oldersma (1990), qui ont utilisé un modèle de gravité

⁴⁹ J. Pelzman a élaboré un modèle de gravité prenant en compte les PIB estimés en dollars des pays du CAEM, la distance entre les « *commercial centers* » (concrètement, les capitales), les populations respectives de chaque pays, ainsi qu'une variable muette traduisant la préférence historique ou culturelle entre pays (« *a dummy preference variable reflecting membership in the CMEA* »).

⁵⁰ Selon la terminologie de l'auteur, voir J. Pelzman (1977), *op. cit.*, p. 717.

⁵¹ Pour 1960, le CAEM (7 pays) aurait généré, selon les calculs de A. Broner, des effets nets de création de commerce intra-union d'une valeur de 5,73 milliards de dollars (A. Broner, 1976, *op. cit.*, tableau 3, p. 488). Selon J. Pelzman, les effets nets de création de commerce intra-CAEM n'apparaissent qu'à partir de 1965 avec un montant de 9,97 milliards de dollars (J. Pelzman, 1977, *op. cit.*, tableau 1, p. 718).

faisant intervenir les variables traditionnelles (population, PIB, proximité géographique) pour un ensemble de quarante-neuf pays (dont les six PECO du CAEM). A partir des coefficients théoriques obtenus pour l'année 1985, ces auteurs sont arrivés aux conclusions que le commerce intra-PECO représentait 12/8^e des échanges théoriques et que les échanges bilatéraux effectifs entre Est-Ouest ne dépassaient pas 1/8^e de la norme définie dans le modèle de gravité⁵². Pour la même année, C. Hamilton et A. L. Winters (1992) obtiennent des effets intra-CAEM nets de création de commerce de 91,5 milliards de dollars⁵³. Enfin, citons M. Maurel (1996), qui fait également ressortir des effets intra-CAEM nets de création de commerce d'un montant de 17,32 milliards de dollars⁵⁴. Cependant les conclusions de J. Pelzman et A. Broner (et dans une moindre mesure celles des autres auteurs) doivent être également relativisées dans la mesure où ces derniers ne tiennent compte que des effets classiques de l'intégration (côté demande d'importation). Pour déterminer lesquels des effets totaux (Viner + Meade) l'ont emporté dans le cas de l'intégration au sein du CAEM, il faudra donc trouver une méthode de calcul qui tienne à la fois compte des effets induits par les réorientations des demandes d'importation (effets Viner) et des offres d'exportation (effets Meade). Ce qui nous amène précisément à la seconde limite du raisonnement développé par R. Chavigny ;

- le fait que l'auteur ne fournit aucune méthode opératoire permettant de tester ses conclusions analytiques constitue la seconde limite de son raisonnement. La démarche adoptée par R. Chavigny consiste à montrer qu'avant 1939 le commerce entre les futurs partenaires du CAEM était faible et qu'à partir du début des années 50 la politique de croissance extensive des Six a accru leurs importations de matières premières soviétiques, alors que la priorité donnée

⁵² P. Bergeijk et H. Oldersma (1990), *Detente, market-oriented reform and German unification : potential consequences of the world trade system*, pp. 599-609.

⁵³ C. Hamilton et A. L. Winters (1992), *Opening up international trade with eastern Europe*, tableau 3, p. 85.

⁵⁴ M. Maurel (1996), *Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO*, tableau 4, p. 277. Ce dernier auteur fait ressortir des effets nets intra-CAEM de création de commerce jusqu'en 1990.

à l'industrie et la collectivisation de l'agriculture ont simultanément réduit les exportations traditionnelles de produits agroalimentaires vers l'Europe de l'Ouest⁵⁵. Cependant, cette démonstration historique de R. Chavigny ne prouve absolument pas que l'intégration intra-CAEM n'ait provoqué que des effets Meade du côté des offres d'exportation.

Partant de ces deux remarques, notre question initiale (comment appliquer cet enseignement de la théorie des unions douanières au cas de l'intégration intra-CAEM ?) peut être reformulée de la manière suivante :

Comment mesurer conjointement les effets Viner (côté demandes d'importation) et les effets Meade (côté offres d'exportation) dans le cas du CAEM ?

⁵⁵ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, pp. 19-20.

b. La mesure des effets de création et de détournement de commerce dans le cas du CAEM

La réponse à cette question revient à trouver une méthode opératoire permettant de prendre en compte les effets de création et de détournement de flux commerciaux provoqués par des modifications dans les offres d'exportation (suite à la formation du CAEM). En d'autres termes il est possible de scinder la question en deux sous-questions :

1. Une méthode opératoire permettant de repérer conjointement les effets Viner et les effets Meade a-t-elle déjà été élaborée ?
2. En cas de réponse négative à la question 1, est-il possible d'en déterminer une ?

A la question 1 nous avons cherché une réponse en examinant les principales méthodes de mesure qui ont été développées dans les années 70 afin d'appréhender les effets de création et de détournement de commerce engendrés par l'intégration des pays ouest-européens au sein de la CEE. Nous avons ainsi pu mettre en lumière trois méthodes distinctes que nous avons regroupées et développées de manière synthétique dans l'annexe 1-1 (page 131) de ce chapitre. La première méthode consiste à comparer les variations de la structure géographique du commerce extérieur des partenaires de l'union, la deuxième utilise des modèles gravitationnels et la troisième compare les variations des élasticités-revenu des partenaires avant et après la constitution de l'union.

La pertinence de chacune de ces méthodes est discutée dans l'annexe 1 - 1. Ce qui nous intéresse pour le moment, c'est de repérer celles d'entre elles qui permettent de prendre en compte conjointement les effets Viner (côté demande d'importation) et les effets Meade (côté offre d'exportation). Or, précisément, ces approches ont toutes en commun (sauf celle de J. Williamson & A. Bottrill, 1971) de ne prendre en compte que les effets de création et de

détournement de commerce du côté de la demande d'importation (effets Viner). La méthode de J. Williamson et A. Bottrill, seule approche qui prend en compte les effets du côté de l'offre d'exportation, est, quant à elle, largement biaisée par le fait qu'elle implique de considérer comme normal (non dépendant de la formation de l'union) le niveau des exportations des pays non membres de l'union alors même que ces exportations sont susceptibles d'avoir été affectées par la formation de la CEE⁵⁶. Par ailleurs, cette approche ne prend en compte que les effets Meade et néglige les effets Viner. A la question 1 il peut être répondu qu'aucune méthode de calcul prenant conjointement les effets Meade et les effets Viner n'a été développée jusqu'à présent.

Pour répondre à la question 2, une autre méthode que celle de Williamson-Bottrill a retenu notre attention. Il s'agit de la méthode de B. Balassa (1963 et 1975). L'auteur part de l'hypothèse que les importations d'un pays sont déterminées par les élasticités-revenu de ses demandes d'importation. Cette hypothèse est réaliste sachant que l'élasticité-revenu de la demande d'importation est définie comme le rapport du taux de variation annuel moyen des importations au taux de variation annuel moyen du PNB, les deux taux étant calculés à partir des prix constants⁵⁷. L'auteur émet également une seconde hypothèse puisqu'il suppose que les élasticités-revenu des demandes d'importation seraient restées inchangées en l'absence d'intégration⁵⁸. A condition de l'adapter, cette méthode nous paraît être appropriée pour repérer conjointement les effets Meade et les effets Viner dans le cas du CAEM. Notre choix est appuyé par au moins deux arguments :

- premièrement, la méthode de B. Balassa ne nécessite l'utilisation que de deux variables (les importations et les PNB), ce qui représente un atout considérable lorsqu'il s'agit d'effectuer des calculs portant sur les agrégats des économies centralement planifiées. Habituellement, utiliser peu de variables

⁵⁶ Ce point est expliqué dans l'annexe 1-1.

⁵⁷ B. Balassa (1975), *Trade creation and diversion in the European common market : an appraisal of evidence*, p. 80.

⁵⁸ B. Balassa (1975), *op. cit.*, p. 80.

dans un modèle est source de biais (par généralisation excessive), mais dans le cas du CAEM utiliser trop de variables nuit également à la fiabilité du modèle (par introduction excessive de données biaisées). En effet, chaque variable supplémentaire implique une augmentation de l'incertitude, mais également l'obligation de s'assurer que l'information, requise est disponible et que sa signification n'a pas changé durant la période de référence. C'est ainsi que la méthode de M. E. Kreinin (1972) ou la méthode de E. M. Truman (1975) peuvent difficilement être appliquées dans la mesure où elles nécessitent l'utilisation de statistiques nationales de consommation qui sont peu fiables et irrégulièrement publiées par les différents partenaires du CAEM ;

- deuxièmement, la méthode de B. Balassa évite les biais existant dans la plupart des autres méthodes présentées dans l'annexe 1-1. La seconde hypothèse retenue par l'auteur (pas de changement des élasticités-revenu des demandes d'importation en l'absence d'intégration) lui permet de déterminer une période de préintégration de référence qui n'est pas susceptible d'avoir été influencée par le processus d'intégration (puisque par définition elle se situe avant l'intégration). Cette technique évite d'emblée le biais d'autres méthodes dont les périodes (ou variables) de référence, supposées non affectées par le processus d'intégration, sont en réalité susceptibles de l'avoir été. La méthode proposée par M. E. Kreinin (1972) implique, par exemple, de considérer les variations du ratio (importations communautaires en provenance des Etats-Unis / consommation de la CEE) comme de bonnes approximations de ce qu'auraient dû être les variations du ratio (imports intra-CEE / consommation de la CEE) en l'absence d'intégration. Mais, comme nous l'avons expliqué dans l'annexe 1-1, rien ne prouve que le premier ratio n'ait pas déjà lui-même été influencé par la formation de la CEE. Le même biais est présent dans la méthode de Williamson-Bottrill (1971). Tout en évitant ce biais, la méthode de B. Balassa introduit par ailleurs une difficulté

nouvelle, puisqu'il faut à présent être capable de dater le début de l'union⁵⁹. Dans le cas du CAEM, faut-il prendre 1949 (année de la création officielle du Conseil qui ne dispose alors d'aucune compétence particulière), ou bien 1954 (année de la signature des premiers accords bilatéraux entre partenaires du CAEM), ou encore 1962 (année d'adoption des fondements de la division internationale socialiste du travail dont l'un d'entre eux est de promouvoir une véritable coordination multilatérale des plans nationaux)⁶⁰ ou enfin 1971 (année de lancement du programme complexe) ?

La méthode de B. Balassa, à condition d'être adaptée, permet à la fois de répondre à la question 2 (est-il possible de déterminer une méthode qui permette de repérer conjointement les effets Viner et les effets Meade) et d'être applicable au cas du CAEM. Les adaptations qui doivent être apportées sont au nombre de deux :

- la première est relative au dénominateur. B. Balassa propose d'utiliser le PNB, mais cet indicateur n'a jamais été publié dans les annuaires statistiques nationaux durant la période de fonctionnement du CAEM. En revanche, le PMN (produit matériel net)⁶¹ est disponible sur toute la période étudiée. Comme le PNB, le PMN est évalué par secteur, par type de revenu et ne tient compte pour l'évaluation des revenus nationaux que des biens finals. Les différences sont cependant relativement nombreuses et renvoient à deux conceptions distinctes de la production. Alors que le PMN ne tient compte que des valeurs ajoutées des branches productives (production brute moins les consommations intermédiaires), le PNB y inclut également les valeurs

⁵⁹ B. Balassa avait choisi 1959 (année de réduction effective des tarifs intérieurs, réduction également appliquée au pays non membres) comme année de référence pour la formation de la CEE. Cependant, M. Byé et G. D. de Bernis, par exemple, ont contesté la pertinence de ce choix en montrant que d'autres années de référence auraient pu être retenues : 1957 par exemple (année de réduction unilatérale des droits de douane allemands), ou 1958 (année où le traité de Rome est devenu effectif), ou enfin 1960 (année de réduction des tarifs intérieurs qui n'est plus obligatoirement appliquée aux pays tiers). Voir M. Byé et G. D. de Bernis (1977), *Relations économiques internationales*, p. 749.

⁶⁰ Rappelons que J. Pelzman conclut que les effets de création de commerce ne l'emportent sur les effets de détournement qu'à partir de l'année 1964. Un bref rappel historique concernant le CAEM figure dans l'annexe historique située en fin de thèse.

⁶¹ Également appelé Produit national global dans les annuaires statistiques du CAEM.

ajoutées des services non productifs⁶². La relation entre le PNB et le PMN peut être exprimée par l'équation suivante :

$$\begin{aligned}
 PNB = PMN + & \text{ valeur ajoutée par les services non productifs} \\
 & + \text{ dépréciation du capital} \\
 & - \text{ consommations intermédiaires de services non} \\
 & \quad \text{matériels par le secteur matériel}
 \end{aligned}
 \tag{3}$$

Il serait donc possible d'envisager un nouveau et juste calcul de tous les PMN afin de les reconvertir en PNB. Cependant, un tel calcul aurait pour conséquence d'amplifier l'ensemble des biais statistiques (puisqu'il ferait intervenir de nouvelles variables dans le modèle) et surtout de surévaluer les PMN. C'est en tout cas la conclusion de P. Marer (1991), après que ce dernier eut tenté d'estimer les PIB des partenaires du CAEM en pourcentages de leur PMN. L'opinion de P. Marer se fonde sur les fraudes commises par les entreprises (qui ont tendance à fournir des résultats surestimés⁶³), les erreurs commises par les comités nationaux d'Etat aux statistiques (qui avaient tendance à surestimer les performances nationales⁶⁴) et la mauvaise prise en compte de l'inflation⁶⁵. Partant des conclusions de P. Marer, nous supposons que les variations des PMN, telles qu'elles figurent dans les annuaires statistiques nationaux, fournissent l'information la moins biaisée

⁶² Il est possible de donner différentes définitions du PMN selon que l'on se réfère à la production brute, à la valeur ajoutée ou à l'utilisation de cette valeur ajoutée. A ce sujet voir par exemple C. Sénik-Leygonie (1993), *Ouverture et compétitivité dans les républiques ex-soviétiques*, pp. 80-86.

⁶³ Rappelons, à l'instar de P. Marer, que les entreprises socialistes étaient certes incitées à majorer leurs chiffres de production, sans toutefois dépasser un certain seuil de manière à minimiser les objectifs futurs imposés par le plan (éviter l'*effet de cliquet* sachant que le planificateur augmente les quantités planifiées à produire dès qu'il observe un dépassement du plan). Sur ce point voir par exemple W. Andreff (1993), *La crise des économies socialistes. La rupture d'un système*, p. 111.

⁶⁴ Dans un article publié en 1987 en URSS, Khanin et Seliunin reprochaient au comité d'Etat soviétique aux statistiques d'avoir déformé de manière délibérée les chiffres afin de surévaluer systématiquement la croissance de l'économie. Selon les auteurs, le revenu national de l'URSS aurait été multiplié, de 1928 à 1985, par 6,6 et non par 90 comme le prétendent les données officielles. Chiffres et auteurs cités par V. Trembl (1989), *The most recent input-output table : a milestone in soviet statistics*.

⁶⁵ En 1987, A. Aganbeguian par exemple, considérait dans le cas de l'URSS que les chiffres de croissance officiels étaient largement surestimés par la mauvaise prise en compte des tendances inflationnistes, en particulier dans les secteurs des biens de consommation, des équipements et de la construction. Ainsi, l'auteur estime que le taux de croissance du revenu national de l'URSS était quasiment nul à partir de la période 1979-1982, dès lors qu'on lui applique des indices de prix plus réalistes (A. Aganbeguian, 1987, *Perestroïka : le double défi soviétique*, pp. 9-11).

qu'il soit possible d'utiliser. Ajoutons également qu'il faudrait réestimer les flux d'échanges intra-CAEM en y ajoutant systématiquement la valeur des exportations et importations de services non productifs (pour lesquelles on ne dispose évidemment d'aucune donnée fiable). Pour ces raisons, nous préférons utiliser les PMN au lieu des PNB (reconstitués) dans le calcul du ratio de B. Balassa ;

- la deuxième adaptation est relative au numérateur. B. Balassa propose d'utiliser les importations intra-union (importations des partenaires de l'union en provenance de l'union) et les importations de l'union en provenance du reste du monde. Cette méthode ne permet de mesurer que les effets Viner (effets de création et de détournement de commerce du côté des demandes d'importations)⁶⁶. En réalité, elle permet d'appréhender également une partie, mais une partie seulement, des effets Meade : si l'on suppose que chaque flux d'importation intra-union est aussi un flux d'exportation intra-union⁶⁷, alors mesurer les variations des importations intra-union revient à mesurer les variations des exportations intra-union. En d'autres termes, la méthode de B. Balassa permet de tenir compte des effets Meade relatifs aux exportations intra-union (puisqu'ils ne font qu'un avec les effets Viner relatifs aux demandes d'importations intra-union). En revanche, elle ne tient absolument pas compte des effets Meade du côté des exportations de l'union en direction du reste du monde. Toutefois, il est possible d'adapter cette méthode en calculant les élasticités-revenu des offres d'exportation de chaque membre de

⁶⁶ Les effets Meade du côté des demandes additionnelles d'importation (induites par une élasticité-prix de la demande non nulle), même s'ils n'ont pas été prévus par J. Viner, peuvent toutefois être assimilés à des effets Viner.

⁶⁷ i.e., à toute importation intra-union correspond une exportation intra-union par construction. Ainsi, les importations intra-CAEM doivent normalement être égales aux exportations intra-CAEM. Toutefois, si l'on calcule ces deux valeurs à partir des données fournies par les annuaires du CAEM, on n'obtient jamais une égalité parfaite. Il subsiste toujours un léger écart qui s'explique par, au moins, deux raisons : la première est que certains pays, alors qu'ils sont membres effectifs, ne figurent pas dans les tableaux (c'est le cas de la Mongolie en 1970, du Viêt-nam de 1978 à 1986 et de Cuba de 1979 à 1981). La seconde raison vient du fait que l'agrégation des données dans les annuaires du CAEM est réalisée à partir des statistiques nationales (i.e. selon les méthodes nationales de comptabilisation) et en monnaies nationales, ce qui a pour conséquences d'introduire des biais sensibles dans les calculs. Nous considérerons ces écarts comme marginaux et de ce fait n'affectant pas notre hypothèse (exportations intra-CAEM = importations intra-CAEM).

l'union en direction du reste du monde. Cette adaptation ne requiert l'usage que d'une nouvelle variable (les exportations) pour laquelle *a fortiori* les statistiques sont disponibles dans le cas du CAEM.

Nous avons tenté d'appliquer la méthode de B. Balassa (version adaptée) au cas du CAEM. Les élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation ont été calculées pour les sept pays européens du CAEM, en distinguant systématiquement le commerce intra-CAEM de celui réalisé avec les pays développés à économie de marché (PDEM) et avec les pays en voie de développement (PVD).

Dans la mesure où nous n'avons pas tenu compte de certains pays membres du CAEM (Mongolie, Cuba, Viêt-Nam)⁶⁸, il a été nécessaire de calculer les élasticités-revenu des offres d'exportation intra-CAEM en plus des élasticités-revenu des demandes d'importation intra-CAEM. Nous venons certes de montrer que ces deux élasticités constituent deux façons différentes d'appréhender les mêmes flux de commerce intra-CAEM : cela est vrai à condition, toutefois, de tenir compte de tous les pays de la zone considérée, ce qui n'est pas le cas de notre calcul. En d'autres termes, les élasticités-revenu des offres d'exportation intra-CAEM des sept pays membres considérés sont susceptibles de varier différemment des élasticités-revenu de leurs demandes d'importation (ce qui n'aurait pas été le cas si nous avions tenu compte de tous les pays de l'union).

⁶⁸ Au moins deux raisons objectives sont à l'origine du choix de ne pas tenir compte de ces pays : la première raison est qu'aucun de ces pays (sauf la Mongolie) n'était membre du CAEM entre 1966 et 1970 qui est l'une des périodes que nous avons retenue pour nos calculs. La Mongolie, seul de ces trois pays à avoir été membre du CAEM durant cette période, n'apparaît dans les annuaires du CAEM qu'à partir de 1971. Cela nous renvoie à la deuxième raison objective ayant motivé notre choix : ces trois pays n'apparaissent pas de manière régulière dans les annuaires du CAEM (voir note de bas de page précédente), ce qui rend impossible le calcul de taux d'accroissement des variables qui nous intéressent, sur une période assez longue.

Avant de présenter les résultats, signalons que nous avons été confronté au même problème que celui mis en lumière vingt ans plus tôt par M. Byé et G. D. de Bernis (1977), à savoir quelle année de référence retenir ? Parmi toutes les options possibles, au moins deux raisons nous ont conduit à choisir 1971 comme année de référence :

- la première est relative à l'importance que revêt cette date pour le CAEM. Elle correspond au lancement du "programme complexe" dont l'objet principal était précisément de développer l'intégration. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire du CAEM (et que cela ait été un succès ou non) a été tenté un compromis entre l'intégration par le plan et l'intégration par le marché. En effet, il était envisagé que le commerce extérieur entre les pays membres devait peu à peu être libéralisé par suppression des contingents en nature ou en valeur, les prix intra-CAEM devaient être rationalisés et la convertibilité des monnaies nationales devait être progressivement introduite ;
- la deuxième raison est relative à la disponibilité et à la fiabilité des informations postérieures à 1960. Les indices que nous avons pu reconstituer à partir des rappels statistiques fournis dans les premiers annuaires du CAEM (datant de 1971) ne nous ont pas permis de reconstituer des taux de variations des exportations et des importations (ventilés par grandes zones géographiques) fiables pour les années 50. A supposer même que l'on ait pu calculer des élasticités-revenu représentatives, une deuxième difficulté serait apparue lorsque nous aurions cherché à comparer ces élasticités à celles d'avant 1949 (calculées à partir des PNB et non des PMN). Une reconstitution systématique des PNB (à partir des PMN) aurait pu difficilement être réalisée par manque d'informations relatives à la valeur ajoutée des services non productifs dans les années 50. Les élasticités-revenu relatives au commerce avant 1949 auraient, par conséquent, difficilement pu être comparées aux élasticités-revenu correspondant aux flux d'échange réalisés après 1949.

Ayant retenu 1971 comme année de référence, nous avons ensuite distingué (comme l'a également fait B. Balassa) une période de préintégration 1966-1970 et une période de postintégration 1971-1975. Le tableau 1. 6 (page 61) regroupe tous les résultats obtenus. Nous y avons fait également figurer une seconde période de postintégration 1976-1980. Cependant les résultats obtenus pour cette période sont peu significatifs et difficilement comparables à ceux des deux périodes précédentes pour des raisons que nous allons évoquer ultérieurement.

Chaque chiffre du tableau 1. 6 représente une élasticité-revenu moyenne des offres d'exportations ou des demandes d'importation. L'élasticité-revenu des demandes d'importation du CAEM (7 pays) adressée aux PVD pour la période 1971-1975, par exemple, a été calculée de la manière suivante :

$$e (imp \text{ CAEM (7 pays) / PVD})_{1971-1975} = \frac{\left(\frac{5,63 + 8,51 + 21,32 + 75,55 + 7,07}{5} \right)}{\left(\frac{6,78 + 6,82 + 7,07 + 6,24 + 5,88}{5} \right)} = 3,17$$

Le numérateur du ratio représente la variation annuelle moyenne, à prix constants de 1970, des importations du CAEM (7 pays) en provenance des PVD pour la période 1971-1975. Le dénominateur représente quant à lui, la variation annuelle moyenne, à prix constants de 1970, du PMN du CAEM (7 pays) pour la période 1971-1975. Les données utilisées pour les calculs figurent dans les tableaux (A) 7, (A) 8, (A) 9, (A) 10 de l'Annexe statistique.

tableau 1. 6 : élasticités-revenu des exportations et des importations avant et après la mise en place du programme complexe

	1966-1970	1971-1975	1976-1980		1966-1970	1971-1975	1976-1980
<u>Elasticité-revenu des offres d'exportation :</u>				<u>Elasticité-revenu des demandes d'importation :</u>			
Bulgarie				Bulgarie			
vers CAEM	1,28	1,92	3,53	en provenance du CAEM	1,18	2,46	3,43
vers PDEM	1,02	0,62	11,02	en provenance des PDEM	0,85	3,67	-0,20
vers PVD	2,09	3,94	7,09	en provenance des PVD	1,94	2,98	2,27
Hongrie				Hongrie			
vers CAEM	1,09	3,68	<u>-17,45</u>	en provenance du CAEM	1,48	2,83	<u>-14,77</u>
vers PDEM	2,08	1,61	<u>-35,47</u>	en provenance des PDEM	2,03	3,03	<u>-28,80</u>
vers PVD	1,22	3,30	<u>-33,97</u>	en provenance des PVD	1,52	3,99	<u>-30,12</u>
Pologne				Pologne			
vers CAEM	1,72	1,68	<u>-0,72</u>	en provenance du CAEM	1,78	1,14	<u>-1,13</u>
vers PDEM	1,62	2,37	<u>-1,31</u>	en provenance des PDEM	1,72	5,07	0,98 ^a
vers PVD	0,28	2,86	<u>-1,56</u>	en provenance des PVD	-0,27	2,16	<u>-3,38</u>
R.D.A				R.D.A			
vers CAEM	1,43	2,37	2,22	en provenance du CAEM	2,06	2,44	2,17
vers PDEM	1,86	2,57	3,11	en provenance des PDEM	3,05	2,99	3,00
vers PVD	1,31	2,61	5,45	en provenance des PVD	1,64	4,68	4,71
Roumanie				Roumanie			
vers CAEM	0,78	1,19	2,14	en provenance du CAEM	1,18	1,06	2,00
vers PDEM	2,20	1,92	-	en provenance des PDEM	2,26	3,65	-
vers PVD	2,84	4,07	-	en provenance des PVD	2,30	3,96	-
Tchécoslovaquie				Tchécoslovaquie			
vers CAEM	0,91	2,12	5,50	en provenance du CAEM	0,77	2,57	4,92
vers PDEM	1,62	2,01	7,13	en provenance des PDEM	1,86	2,59	4,70
vers PVD	0,78	1,96	6,28	en provenance des PVD	0,24	2,28	5,73
CAEM (6 pays)				CAEM (6 pays)			
vers CAEM	1,18	1,92	17,39	en provenance du CAEM	1,36	1,89	15,86
vers PDEM	1,71	2,09	59,14	en provenance des PDEM	1,88	3,61	37,28
vers PVD	1,51	3,72	57,75	en provenance des PVD	1,30	3,78	51,64
URSS				URSS			
vers CAEM	1,06	0,97	1,27	en provenance du CAEM	0,92	1,23	1,58
vers PDEM	1,27	2,91	3,57	en provenance des PDEM	1,48	3,64	1,54
vers PVD	1,66	0,76	2,18	en provenance des PVD	1,28	2,13	2,23
CAEM (7 pays)				CAEM (7 pays)			
vers CAEM	1,16	1,80	10,89	en provenance du CAEM	1,29	1,81	10,09
vers PDEM	1,64	1,97	41,77	en provenance des PDEM	1,82	3,22	25,71
vers PVD	1,53	2,95	39,65	en provenance des PVD	1,29	3,17	35,70

PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

a : Cette élasticité est positive alors même que les importations de la Pologne en provenance des PDEM se sont effondrées et que le taux de variation annuel moyen pour la période est négatif. Il y a en réalité détournement de flux d'échanges.

Sources : élasticités calculées à partir des tableaux (A) 7, (A) 8, (A) 9 et (A) 10 de l'annexe statistique.

Notes : * les chiffres soulignés sont négatifs en raison de la décroissance du PMN, alors même qu'il y a accroissement des flux d'échange. Il s'agit alors de détournement de trafic (puisque l'accroissement des flux commerciaux s'accompagne par une baisse des PMN, donc une baisse du bien-être au sein du CAEM).

Le tableau se lit de la manière suivante :

- il y a effet de création de commerce induit par une réorientation des demandes d'importation (effet Viner) ou une réorientation additionnelle des demandes (effet Meade côté demande), lorsque l'élasticité-revenu des demandes d'importation pour la période de préintégration 1966-1970 est inférieure à celle de la période de post intégration 1971-1975 ;
- il y a effet de création de commerce induit par une réorientation des offres d'exportations (effet Meade) lorsque l'élasticité-revenu des offres d'exportation pour la période de préintégration 1966-1970 est inférieure à celle de la période de post intégration 1971-1975 ;
- il y a effet de détournement de commerce induit par une réorientation des demandes d'importation (effet Viner) ou une réorientation additionnelle des demandes (effet Meade côté demande), lorsque l'élasticité-revenu des demandes d'importation pour la période de préintégration 1966-1970 est supérieure à la période de post intégration 1971-1975 ;
- il y a effet de création de commerce induit par une réorientation des offres d'exportations (effet Meade) lorsque l'élasticité-revenu des offres d'exportation pour la période de préintégration 1966-1970 est supérieure à la période de post intégration 1971-1975 ;

Il ressort du tableau 1. 6 que ce sont les effets de création de commerce intra-CAEM qui l'ont emporté aussi bien du côté des demandes d'importation (effet Viner) que des offres d'exportation (effet Meade). Ainsi, l'élasticité-revenu moyenne des demandes d'importation intra-CAEM est passée de 1,29 avant la mise en place du programme complexe à 1,81 pour la période 1971-1975 (soit une hausse 40,3 %). L'élasticité-revenu moyenne des offres d'exportation a, quant à elle, progressé de plus de 50 %, passant de 1,16 à 1,80. Ces deux évolutions traduisent le fait que la mise en place du programme complexe en 1971 a bien été suivie par les effets de création de commerce (Viner + Meade) prévus par la théorie des unions douanières. Cette conclusion

confirme et prolonge les résultats des calculs de J. Pelzman (relatifs aux effets Viner), mais elle contredit en revanche la solution retenue par R. Chavigny (relatives aux effets Meade). La méthode de B. Balassa montre qu'au moins à partir de 1971, l'intégration au sein du CAEM s'est traduite par des effets de création de commerce induits par un accroissement des offres d'exportation. Cette conclusion est importante dans la mesure où elle nous permettra d'émettre, dans notre chapitre II, l'hypothèse que si l'intégration au sein du CAEM s'est traduite par des effets de création de commerce intra-union (Viner + Meade) supérieurs aux effets de détournement, alors la désintégration de ce dernier est susceptible d'avoir entraîné le résultat contraire⁶⁹.

Pris individuellement, les pays qui ont connu les plus forts effets de création de commerce induits par un accroissement de leurs offres d'exportation en direction de l'union sont principalement la Hongrie (hausse de 238 % de l'élasticité-revenu moyenne des offres hongroises d'exportation intra-CAEM entre 1966-1970 et 1971-1975) et la Tchécoslovaquie (hausse de 133 % entre les deux mêmes périodes). Seul un pays subit des détournements de commerce (côté offres d'exportation) intra-union supérieurs aux créations : il s'agit de la Pologne dont l'élasticité-revenu moyenne des offres d'exportation intra-union décroît de -2,3 % après la mise en place du programme complexe.

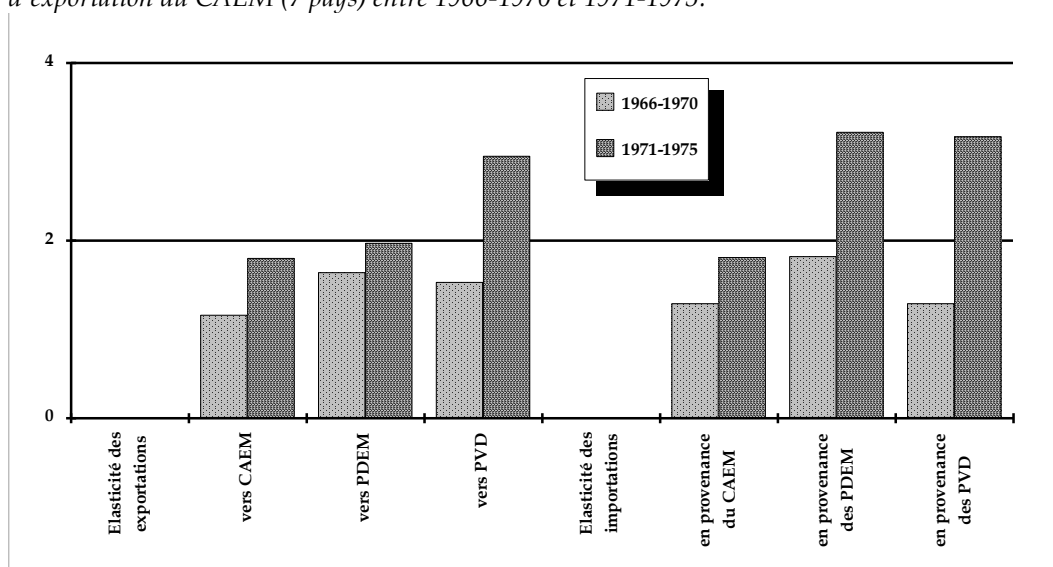
Du côté des demandes d'importation, ce sont respectivement la Tchécoslovaquie (+234 % de l'élasticité-revenu), la Bulgarie (+109 %) et la Hongrie (+91,2 %) qui enregistrent les plus forts effets de création de commerce intra-union. En sens inverse, la Pologne (-36 %) et la Roumanie (-10 %) sont les deux seuls pays membres qui subissent des effets de détournements de commerce intra-union (côté demandes d'importation) supérieurs aux effets de création.

⁶⁹ Cette hypothèse est strictement l'inverse de celle retenue par R. Chavigny qui, considérant que le CAEM a entraîné plus de détournement que de création de commerce, suppose que *"la désintégration du CAEM permet de mettre fin à ces diversions de trafic"* (R. Chavigny, 1996, *op. cit.*, p. 169). A l'autre extrême de ce point de vue, W. Andreff, par exemple, supposera que *"la désintégration du CAEM et de l'URSS va provoquer un détournement supérieur à la création de trafic, ou encore un détournement net de trafic"* (W. Andreff, 1993b, *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, p. 332).

L'application de la méthode de B. Balassa, même si elle permet de montrer que les effets de création de commerce intra-CAEM l'ont emporté sur les effets de détournement entre 1966-1970 et 1971-1975, doit cependant être nuancée par une série de remarques.

La **première remarque** porte sur l'évolution des effets de création et de détournement de commerce avec le reste du monde. Comme le montre la figure 1. 4, les élasticités-revenu moyennes des offres d'exportations et des demandes d'importations du CAEM ont également progressé avec le reste du monde (PDEM et PVD).

figure 1. 4 : accroissement des élasticités-revenu des demandes d'importation et des offres d'exportation du CAEM (7 pays) entre 1966-1970 et 1971-1975.



Source : tableau 1.5.

Du côté des demandes d'importation, seule la RDA subit des effets de détournement de commerce avec les PDEM supérieurs aux effets de création (réduction de l'élasticité-revenu de 2 %). En ce qui concerne les offres d'exportation, la situation est un peu plus contrastée puisque d'un côté la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie subissent des effets de détournement de commerce avec les PDEM supérieurs aux effets de création (élasticités-revenu en baisse) et de l'autre l'URSS, la RDA et la Pologne

enregistrent la tendance inverse. En revanche, le commerce avec les PVD est dominé par des effets de création (Viner + Meade) de flux d'échange.

Suivant les résultats de la méthode de B. Balassa, la mise en place du programme complexe paraît avoir eu pour conséquence d'accroître les effets de création de commerce (Viner + Meade) aussi bien à l'intérieur du CAEM qu'entre le CAEM et le reste du monde, ce qui, dans une perspective néoclassique, augmente non seulement le bien-être au sein de l'union, mais également le bien-être mondial. L'application de la théorie des unions douanières nous conduit donc à une conclusion paradoxale puisqu'il apparaît que l'intégration au sein du CAEM a accru le bien-être mondial alors même que cette union n'était pas libre-échangiste. Cependant, le paradoxe n'est pas aussi important qu'il en a l'air dans la mesure où l'on ne peut réellement comparer les échanges intra-CAEM et les échanges du CAEM avec le reste du monde, ce qui nous amène à notre deuxième remarque relativisant l'usage que nous avons fait de la méthode de B. Balassa.

La seconde remarque porte sur le fait qu'une comparaison stricte des échanges intra- et extra-CAEM est rigoureusement impossible pour trois raisons au moins. D'une part, se pose un problème de taux de change. En effet, la proportion du commerce intra- et extra-union pour chaque pays membre dépend du taux de change reliant sa monnaie nationale au rouble transférable et du taux reliant sa monnaie aux devises convertibles. Ce second taux est fixé par chaque pays membre de façon autonome et sans aucune coordination avec les autres, si bien que l'on obtient des taux croisés rouble/dollar fortement divergents⁷⁰. Cette caractéristique fit écrire à J.-C. Asselain que *"l'étude des taux de change en*

⁷⁰ L'annuaire statistique de CAEM (1988), tableau 155, p. 342, montre par exemple que le CAEM représentait 49,5 % du commerce total de la Hongrie, contre 66,5 % dans celui de la RDA. Mais, comme l'a remarqué M. Lavigne, si l'on examine les taux croisés rouble/dollar résultant des taux du mark, d'une part, et du forint, d'autre part, en ces deux monnaies, on obtient $1\$ = 0,64$ rouble à partir des taux allemands, et $1\$ = 1,73$ rouble à partir des taux hongrois (soit un écart de 2,7). En retenant le même taux dollar/rouble pour les deux pays, la Hongrie ferait 73 % de son commerce à l'intérieur du CAEM (selon le taux allemand), et la RDA 39 % seulement (selon le taux hongrois), in M. Lavigne (1990), *Les relations intra-CAEM dans les années quatre-vingt-dix : un marché unique est-il concevable ?*, p. 128. Voir également A. Tiraspolsky (1983), *L'énigme du prix des échanges à l'intérieur du CAEM*, p. 11.

économie socialiste se présente d'abord comme un voyage au pays des aberrations"⁷¹. D'autre part, se pose le problème des prix intra-CAEM. Ces derniers sont en principe liés aux prix mondiaux du fait qu'ils sont fixés comme la moyenne des prix mondiaux des cinq années précédentes pour une année donnée. Mais cette règle, qui est applicable aux produits de base, ne l'est pas pour les produits manufacturés, dont les prix sont "négociés" dans les accords bilatéraux⁷². Du fait que les prix sont "débattus" entre deux partenaires, il est courant qu'un même bien au sein du CAEM n'ait pas le même prix d'un accord bilatéral à l'autre⁷³. De ce fait, un calcul rigoureux des évolutions en volume ou en prix constants est impossible à réaliser. Or, la méthode de B. Balassa requiert l'usage de variations à prix constants afin d'isoler l'augmentation des élasticités-revenu induite par une hausse des prix de l'augmentation des élasticités-revenu due à une intensification réelle des échanges. L'application idéale de la méthode de B. Balassa consisterait à utiliser pour chaque poste d'exportations et d'importations l'indice des prix spécifique au produit considéré et de réaliser ce travail pays par pays. Cela supposerait que nous disposions des indices de prix aux exportations et aux importations de chaque pays membres du CAEM,

⁷¹ J.-C. Asselain (1990), *Unification du taux de change et rationalisation du système des prix en économie socialiste*, p. 49.

⁷² Rappelons, à la suite de M. Rainelli, que le "prix mondial" est une notion floue et vague dès lors que l'on considère que l'environnement international n'est que très imparfaitement concurrentiel (M. Rainelli, 1986, *La loi du prix unique et parité des pouvoirs d'achat, un retour à F. Cassel, A. Aftalion et J. Viner*, pp. 25-38). F. Lemoine rappelle également, qu'il n'y a pas, en général, un prix unique mondial. Les pays du CAEM doivent alors mettre en place "un lourd processus d'élaboration des prix", en adaptant des correctifs pour estomper les fluctuations dues à la spéculation sur les prix, en tenant compte des différences de qualité, des coûts de transport qu'impliquerait une même transaction avec l'Ouest, etc. Pour les produits manufacturés, et en particulier pour les machines et équipements, cette règle est difficilement applicable si bien qu'on assiste dans la réalité à "un marchandage où chacun des partenaires s'efforce de compenser les concessions qu'il fait par l'obtention d'avantages équivalents" (F. Lemoine, 1982, *le Comecon*, p. 47). Enfin ajoutons que le prix mondial, lorsqu'il existe, est marqué par des retards d'ajustement (P. Hooper & C. Mann, 1989, p. 300) et reste partiel du fait du comportement monopolistique des producteurs, des collusions et de l'opacité régnant sur les marchés (F. Perroux, 1982, p. 75).

⁷³ A. Dimitri, par exemple, a étudié l'évolution entre 1948 et 1980 des prix intra-CAEM pour trois produits : le thé, le papier journal et le ciment. L'auteur est arrivé à la conclusion que l'hypothèse d'unicité des prix intra-CAEM n'était vérifiée pour aucun des trois produits, l'écart le plus grand étant enregistré dans le cas du thé en 1978 (avec, par exemple, une différence de plus de 300 % entre le prix soviétique à l'exportation vers la Mongolie et celui des exportations vers la Tchécoslovaquie). Voir A. Dimitri (1982), *La fixation des prix socialistes internationaux depuis la Seconde Guerre mondiale : une étude empirique*, tableau II, p. 63. Sur ce sujet, on peut également se reporter à J. Lagneau (1971), *L'intégration socialiste ou le Marché Commun en Europe de l'Est*, pp. 271-273.

indices ventilés à la fois par produits et par pays partenaires. Cependant, cette démarche idéale se heurte à un problème maintes fois répété depuis que la soviétologie existe : à savoir l'incomplétude voire l'inexistence de certaines séries statistiques. Comment donc déterminer des évolutions à prix constants dans ces conditions ? Deux options (de "*second best*" pourrions-nous dire) se sont présentées à nous. La première consiste à utiliser les indices de "*valeur unitaire*" ("*unit value*") calculés en monnaies nationales et publiés régulièrement par le bulletin mensuel de statistiques des Nations unies. Cependant, les indices de l'ONU portent sur les exportations et les importations totales. Ils ne sont ni désagrégés par zones géographiques, ni par produits. L'utilisation de ces données implique donc de pouvoir les ventiler, au moins par grandes zones géographiques, et pour chaque année. Il est possible de réaliser une telle ventilation en partant des parts en pourcentage données par les annuaires nationaux mais cette technique présente le désavantage d'inclure un nouveau biais dans les calculs. Biais d'autant plus fort que les valeurs données en monnaies nationales par l'ONU ne correspondent que très rarement à celles que l'on trouve dans les annuaires nationaux des pays du CAEM⁷⁴. La seconde option part des statistiques d'exportations et d'importations des pays du CAEM exprimées en valeur et leur applique les indices de prix correspondants. Cela revient à calculer des indices de Paasche des quantités. Cette technique permet donc bien d'obtenir des taux de variation à prix constants et elle présente par rapport à la technique précédente l'avantage de faire référence à des données directement ventilées par régions. Nous avons retenu cette seconde solution. Cependant, l'inconvénient principal de cette méthode réside dans l'obligation de trouver des indices de prix des exportations et des importations au moins ventilés par régions. C'est précisément ce point qui nous a posé problème dans

⁷⁴ En 1989, les exportations (f.o.b.) totales bulgares, par exemple, sont estimées à 13 506 millions de léva courant par l'ONU (Bulletin mensuel n°7, vol. L - juillet 1996, p. 126) alors que les mêmes exportations (f.o.b.) sont données à 12 795,8 millions de léva courants par les annuaires nationaux (Annuaire statistique de la Bulgarie, 1992, p. 222). Même pour un pays comme la Hongrie, on trouve des différences. Ainsi pour la même année, les exportations (f.o.b.) totales hongroises sont de 571 300 millions de forints courants selon l'ONU (Bulletin mensuel n°7, vol. L - juillet 1996, p. 136) contre 571 323 millions de forints (f.o.b.) selon les hongrois (Annuaire statistiques de Hongrie, 1995, p. 9).

la mesure où les indices de prix ne figurent pas dans les Annuaires des pays du CAEM (sauf pour la Hongrie). Toutefois, dans le cadre d'une étude réalisée en 1983, A. Tiraspolsky a réussi à reconstituer pour trois pays (Hongrie, Pologne et URSS) leurs indices de prix aux exportations et importations intra-CAEM. Nous avons fait figurer ces indices, après les avoir recalculé en base 100 en 1970, dans le tableau (A) 6 de l'Annexe statistique. Pour les autres pays nous avons utilisé par défaut l'indice des prix à la consommation (base 100 en 1970) aussi bien pour le numérateur que pour le dénominateur. En appliquant ces indices aux valeurs à prix courants correspondantes (tableaux (A) 3, (A) 4, (A) 5, de l'Annexe statistique), nous avons essayé de nous rapprocher le plus possible de la technique utilisée par B. Balassa. Les élasticités-revenu du tableau 1. 6 (page 61) représentent en définitive des moyennes sur cinq ans de variations à prix constants (base 100 = 1970).

Enfin, une troisième raison rend la comparaison des échanges intra- et extra-CAEM difficile, à savoir : l'existence d'un reflet statistique ("*mirror statistics-puzzle*") mis en lumière dès 1978 par P. Marer. Ce dernier a constaté, pour la période 1960-1975, que les importations du CAEM en provenance des pays de l'OCDE (d'après les annuaires du CAEM) étaient très fortement supérieures aux exportations des pays de l'OCDE vers le CAEM (d'après les statistiques de l'OCDE). Pour cette période, si l'on calcule le solde cumulé de la balance commerciale des pays du CAEM avec les pays membres de l'OCDE, on obtient un déficit de 26,4 milliards de dollars à partir des données nationales, qui n'est plus que de 12,3 milliards sur la base des statistiques de l'OCDE⁷⁵. La plupart des études effectuées⁷⁶ sur cette divergence statistique entre le CAEM et l'OCDE ont mis en évidence une série de facteurs dont les principaux sont : une différence de définition des zones géographiques⁷⁷, une différence

⁷⁵ Paul Marer (1978), *Toward a solution of the mirror statistics puzzle in east-west commerce*, pp. 383-422.

⁷⁶ Voir par exemple A. Tiraspolsky (1980), *Les divergences statistiques du commerce Est-Ouest*, pp.321-322.

⁷⁷ D'un côté, Cuba, considéré comme un pays du CAEM dans les statistiques du CAEM, était considéré comme un PVD par l'OCDE. De l'autre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont exclues des régions

technique relative aux nomenclatures utilisées (voir troisième remarque ci-dessous), une différence d'évaluation des exportations (et réexportations) et des importations⁷⁸ et du taux de change utilisé au moment de l'enregistrement des opérations commerciales (ce dernier point vient d'être évoqué précédemment).

Une troisième remarque porte sur le degré de finesse (CTCI) qui peut être atteint par la méthode de Balassa. En théorie, la méthode pourrait être appliquée au degré le plus fin de la nomenclature du commerce international. Pour un produit i , l'élasticité de la demande d'importation d'un pays k par rapport à la production serait alors égale au rapport du taux de variation (à prix constants) des exportations du produit i par le pays k sur le taux de variation (à prix constants) de la production du produit i par le pays k . Cependant, B. Balassa lui-même n'est pas descendu au-delà du premier niveau de la CTCI (sauf pour les machines et matériel de transport). En ce qui concerne le cas du CAEM, nous avons obtenu des résultats globaux (tous produits confondus) qui ne nous permettent pas d'arriver à des conclusions par branches aussi fines que celles de B. Balassa. Le problème vient du fait que ni les annuaires du CAEM ni les annuaires nationaux ne fournissent de données qui soient simultanément détaillées par produits et par grandes zones géographiques. Des statistiques de cette nature ont commencé à apparaître dans les annuaires nationaux à partir du début des années 90 (ce qui sera utile pour la deuxième partie de notre analyse). Par ailleurs, si ces données avaient été disponibles pour la période antérieure, nous aurions été confronté à un second problème, puisque le CAEM ne classait pas les produits selon la même nomenclature du commerce international⁷⁹, ce

industrialisées dans les statistiques de l'OMC et de l'OCDE alors qu'elle ne le sont pas des statistiques du CAEM.

⁷⁸ Les pays occidentaux expriment habituellement leurs importations en valeur CAF (coût, assurance, fret) et leurs exportations en valeur FOB (Free on board). Les pays membres du CAEM exprimaient les importations comme les exportations en valeur FOB (sauf la Hongrie qui donnait ses importations en prix CAF). Par ailleurs, certains pays occidentaux (UE) n'enregistrent pas les marchandises destinées à la réexportation dans leurs importations, d'autres le font (Etats-Unis, Japon). Les pays du CAEM quant à eux enregistrent tout (y compris les réexportations de marchandises achetées à un pays étranger et livrées à un pays tiers qui ne transitent à aucun moment par leur territoire).

⁷⁹ Les pays membres du CAEM classaient leurs statistiques du commerce extérieur d'après la *Edinaia tovarnaia nomenklatura vneshney torgovli* dont la quatrième et dernière édition corrigée et augmentée

qui aurait entraîné un problème de comparaison entre les flux intra-CAEM et les flux CAEM-reste du monde (les concordances exactes entre nomenclatures étant difficiles à établir).

La quatrième et dernière remarque porte sur le problème d'interprétation de certains résultats (problèmes évoqués en notes sous le tableau 1. 6). Il s'agit des élasticités-revenu négatives dues à une baisse du PMN (dénominateur négatif) alors même que les échanges augmentent. Cela concerne la Pologne et la Hongrie durant la période 1976-1980. Nous avons interprété ces résultats comme des effets de détournement de trafic puisque l'accroissement des flux d'échange s'accompagne d'une diminution du bien-être national. Cependant la limite de la méthode de B. Balassa réside dans le fait qu'elle n'établit aucun lien de causalité explicite entre la réduction du PMN et la variation des flux d'échange. Dans le cas des pays du CAEM, on peut toutefois supposer que les réductions des PMN sont induites par des problèmes de crise économique nationale (croissance extensive, multiplication des pénuries, etc.) plus que par les modifications des volumes échangés. Nous avons également eu un cas unique (importations de la Pologne en provenance des PDEM pour la période 1976-1980) pour lequel l'élasticité-revenu calculée était positive (+0,98) alors même que le PMN était en baisse (-5,09 %) et que les importations reculaient (-4,96 %). Nous avons interprété ce cas comme un effet de détournement de commerce. Cependant, le PMN diminue plus fortement que les importations, ce qui laisse supposer que les effets de crise nationale l'emportent sur les effets de détournement de commerce.

datait du 1^{er} janvier 1985. Distincte de la classification type pour le commerce internationale (CTCI), la classification du CAEM distingue, conformément à la théorie marxiste, les biens matériels en biens de production et en biens de consommation. Le Conseil économique et social des Nations unies a publié une liste détaillée des correspondances entre la CTCI (six chiffres) et la nomenclature du CAEM (cinq chiffres). Voir Conseil économique et social des Nations unies (1965), *Concordance préliminaire entre la classification type pour le commerce international révisée et la nomenclature établie par le CAEM*, 58 pages.

Il convient de garder ces quatre remarques à l'esprit lorsqu'on interprète les résultats regroupés dans le tableau 1. 6. Même si l'utilisation de la méthode de B. Balassa n'aboutit pas à des résultats aussi significatifs que nous l'aurions espéré, retenons que le CAEM a provoqué, au moins à partir de 1971 (mais probablement depuis une date ultérieure, par référence à Pelzman), les quatre types d'effets attendus par la théorie des unions douanières, à savoir : des effets de création de commerce induits par une réorientation des demandes d'importation (effets Viner), des effets de création de commerce induits par une réorientation des offres d'exportation (effets Meade), des effets de détournement de commerce induits par une réorientation des demandes d'importation (effets Viner) et des effets de détournement induits par une modification dans les offres d'exportation (effets Meade).

Une discussion sur les principales réflexions théoriques menées sur le thème des effets induits par les unions douanières nous a permis de mettre en lumière quatre types d'effets possibles : des effets de création de commerce induits par une réorientation des demandes d'importation (effets Viner), des effets de création de commerce induits par une réorientation des offres d'exportation (effets Meade), des effets de détournement de commerce induits par une réorientation des demandes d'importation (effets Viner) et des effets de détournement induits par une modification dans les offres d'exportation (effets Meade). Par ailleurs, le rappel de la littérature relative aux effets de commerce provoqués par l'intégration au sein du CAEM nous a conduit à constater que la plupart des auteurs ne prennent en compte qu'un, voire deux de ces quatre effets. Cherchant à apporter une réponse à la question de savoir si le CAEM avait ou non provoqué ces quatre effets, nous avons choisi, parmi toutes

les méthodes disponibles, d'appliquer la méthode élaborée par B. Balassa en 1975. Après l'avoir adaptée à la situation particulière du CAEM, nous avons réalisé une série de calculs d'élasticités-revenu qui nous ont permis de montrer que le CAEM avait bien entraîné, au moins à partir de 1971, les quatre effets théoriques prévus, avec une prédominance des effets de création de commerce (Viner + Meade) sur les effets de détournement. Cependant, le rappel des biais inhérents à nos calculs nous ont conduit à émettre des réserves sur l'ampleur des effets de création de commerce (en particulier avec les PDEM et les PVD).

4. Complémentarité économique entre les partenaires du CAEM

a. L'apport théorique

La théorie des unions douanières enseigne également que le bénéfice de l'union est d'autant plus grand que *"le degré de complémentarité entre les pays membres, concernant les industries protégées avant l'union, est plus faible - ou que le degré de concurrence est plus fort"*⁸⁰. L'argumentation de J. Viner est fondée sur l'hypothèse que la réduction des tarifs douaniers avivera une concurrence déjà forte entre les entreprises de la région et aura ainsi pour effet de pousser l'affectation des ressources dans un sens propice à l'accroissement du bien-être régional. En d'autres termes, si les économies des pays membres sont déjà fortement complémentaires les unes avec les autres avant la formation de l'union, alors cette dernière aura un effet réduit sur les échanges intra-zone dans la mesure où les pays membres étaient normalement principaux fournisseurs et clients les uns avec les autres. Il est possible de faire ici référence à une formule célèbre due à B. Lassudrie-Duchêne : l'échange international est une *"demande de différence"*, car *"là où tout se révèle identique il est inutile de rien échanger"*⁸¹. On retrouve une position similaire chez A. Marchal qui considère que l'union d'économies complémentaires entraîne des modifications si minimes dans la structure des économies des pays membres qu'elle en devient superflue⁸².

L'hypothèse formulée par J. Viner, et qui n'a pas été contestée par J. E. Meade, suggère implicitement que la complémentarité économique entre les pays membres (faible avant la formation de l'union) est susceptible d'augmenter après une première phase de concurrence acharnée au sein de l'union. En effet, on peut considérer que la réaffectation des ressources induite par l'abaissement des tarifs douaniers lors de la formation de l'union régionale

⁸⁰ J. Viner (1950), *The customs union issue*, p. 51.

⁸¹ B. Lassudrie-Duchêne (1971), *La demande de différence et l'échange international*.

⁸² A. Marchal (1965), *L'intégration territoriale*, pp. 62-64.

sera limitée par l'éventail des possibilités de production ouvertes aux économies des pays membres. L'un des effets du processus d'intégration est donc de renforcer, à terme, les complémentarités entre les différents pays membres. On trouve cette position dans les travaux de P. Streeten (1964) par exemple. Ce dernier admet que l'hypothèse retenue par J. Viner et J. E. Meade est vraie, mais à condition que les économies concurrentes des pays avant l'union soient potentiellement complémentaires⁸³. En d'autres termes, on peut estimer que la constitution d'une union douanière aura atteint un niveau d'intégration non négligeable si elle parvient à établir un degré non nul de complémentarité entre les économies des pays membres qui la composent.

Comment appliquer cet enseignement au cas du CAEM ? En d'autres termes, il s'agit ici de montrer que le degré de complémentarité atteint entre les économies des pays membres du CAEM n'était pas nul, ce qui revient à s'interroger sur les moyens que nous avons à notre disposition pour mesurer ce degré de complémentarité.

b. Les membres du CAEM sont-ils complémentaires ou concurrents ?

P. Streeten faisait remarquer dès 1964 l'ambiguïté des notions de complémentarité et de concurrence. L'auteur précisait que la complémentarité et la similarité (concurrence) dépendaient, avant l'union, des différences de coûts de production entre les pays mais également des niveaux de tarifs douaniers en vigueur. Ainsi le choix d'un tarif douanier judicieux (i. e. suffisamment élevé) est susceptible de créer une similarité virtuelle entre les pays alors qu'ils sont potentiellement complémentaires (coûts de production différents)⁸⁴.

⁸³ P. Streeten considère "*que la doctrine de l'heureuse union des rivaux n'est vraie que si les économies 'similaires' sont potentiellement complémentaires et que les économies complémentaires ne cherchent pas à devenir similaires (qu'elles soient unies ou non)*", in P. Streeten (1964), *Economic integration*, p. 83. A. Marchal retiendra également cette hypothèse de complémentarité potentielle dans son analyse du processus d'intégration. Voir A. Marchal (1965), *op. cit.*, p. 61.

⁸⁴ P. Streeten (1964), *op. cit.*, p. 82.

Partant de cette remarque et des développements antérieurs de J. Viner et J. E. Meade, nous avons distingué trois manières de comprendre la complémentarité. D'une part, la complémentarité entre pays peut être entendue comme leur aptitude à réaliser des échanges mutuels (i). D'autre part, la complémentarité d'une économie avec le reste du monde peut être entendue comme la partie de sa production qui est réalisée grâce aux produits d'importation et celle qui est réalisée pour être exportée (ii). Enfin, la complémentarité peut être entendue comme la spécialisation de chacun des pays membres dans les productions pour lesquelles ils disposent des plus forts avantages comparatifs (iii).

(i) La structure géographique des échanges des pays du CAEM

L'orientation géographique du commerce extérieur de chacun des pays membres donne une première indication sur la complémentarité de leurs économies. En effet, plus la part du commerce intra-CAEM est élevée, plus la complémentarité mutuelle est susceptible d'être forte.

Dans le tableau 1. 7 page 76, nous avons calculé des valeurs moyennes par périodes quinquennales de la part du commerce intra-CAEM dans le commerce total de chaque pays membre. Pour toutes les périodes considérées, il ressort du tableau que le degré de complémentarité commerciale n'était pas négligeable puisque les pays membres effectuaient en moyenne (voir ligne 'CAEM - 7 pays') autour de 60 % de leurs échanges avec les autres pays de l'union.

tableau 1. 7 : Part relative moyenne du CAEM dans le commerce extérieur des pays membres, par année et par périodes (en %, à partir des valeurs en roubles transférables)

Années et périodes ^a :	EXPORTATIONS						IMPORTATIONS					
	1965	1970	[1971-75]	[1976-80]	[1981-85]	[1986-90]	1965	1970	[1971-75]	[1976-80]	[1981-85]	[1986-90]
Bulgarie	75,8	75,8	76,3	74,6	72,5	81,8	70,3	73,0	73,6	78,0	76,5	75,7
Hongrie	66,2	61,8	65,5	54,6	52,3	44,8	64,5	62,3	61,4	50,2	49,3	43,5
Pologne	59,2	60,6	57,6	56,7	60,6	60,7	61,7	65,8	51,6	50,3	67,3	62,9
RDA	70,9	68,6	69,0	69,0	62,1	60,3 ^b	67,9	66,1	62,4	63,0	64,2	59,3 ^b
Roumanie	63,7	50,3	43,3	39,1	42,6	36,6	57,5	48,3	40,5	37,1	49,3	47,1
Tchécoslovaquie	68,0	64,7	65,3	67,9	69,6	64,3	68,2	63,8	64,1	66,7	73,2	65,0
CAEM (6 pays)	67,3	63,6	62,8	60,3	59,9	58,1	65,0	63,2	58,9	57,6	63,3	58,9
URSS	57,3	54,4	53,8	52,3	51,3	55,2	58,8	57,0	54,5	51,5	50,6	58,3
CAEM (7 pays)	65,9	62,3	61,6	59,2	58,7	57,7	64,1	62,3	58,3	56,7	61,5	58,8

a : moyennes annuelles pour les périodes quinquennales.

b : de 1986 à 1989.

Sources : calculs effectués à partir des données fournies par les annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990. Pour la Roumanie, les données relatives à la période 1986-90 ne figuraient pas dans les annuaires du CAEM, nous avons donc utilisé l'Annuaire statistique roumain (1992), Commission nationale pour les statistiques pp. 550-565.

tableau 1. 8 : degré relatif moyen de polarisation sur le CAEM (7 pays) des échanges extérieurs des pays membres, par année et par période.

Années et périodes ^a :	EXPORTATIONS						IMPORTATIONS					
	1965	1970	[1971-75]	[1976-80]	[1981-85]	[1986-90]	1965	1970	[1971-75]	[1976-80]	[1981-85]	[1986-90]
Bulgarie	1,15	1,22	1,24	1,26	1,23	1,42	1,10	1,17	1,26	1,38	1,24	1,29
Hongrie	1,00	0,99	1,06	0,92	0,89	0,78	1,01	1,00	1,05	0,89	0,80	0,74
Pologne	0,90	0,97	0,94	0,96	1,03	1,05	0,96	1,06	0,88	0,89	1,10	1,07
RDA	1,08	1,10	1,12	1,17	1,06	1,05 ^b	1,06	1,06	1,07	1,11	1,04	1,01 ^b
Roumanie	0,97	0,81	0,70	0,66	0,73	0,63	0,90	0,77	0,69	0,65	0,80	0,80
Tchécoslovaquie	1,03	1,04	1,06	1,15	1,18	1,11	1,06	1,02	1,10	1,18	1,19	1,10
CAEM (6 pays)	1,02	1,02	1,02	1,02	1,02	1,01	1,01	1,01	1,01	1,02	1,03	1,00
URSS	0,87	0,87	0,87	0,88	0,87	0,96	0,92	0,91	0,93	0,91	0,82	0,99
CAEM (7 pays)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

a : moyennes annuelles pour les périodes quinquennales.

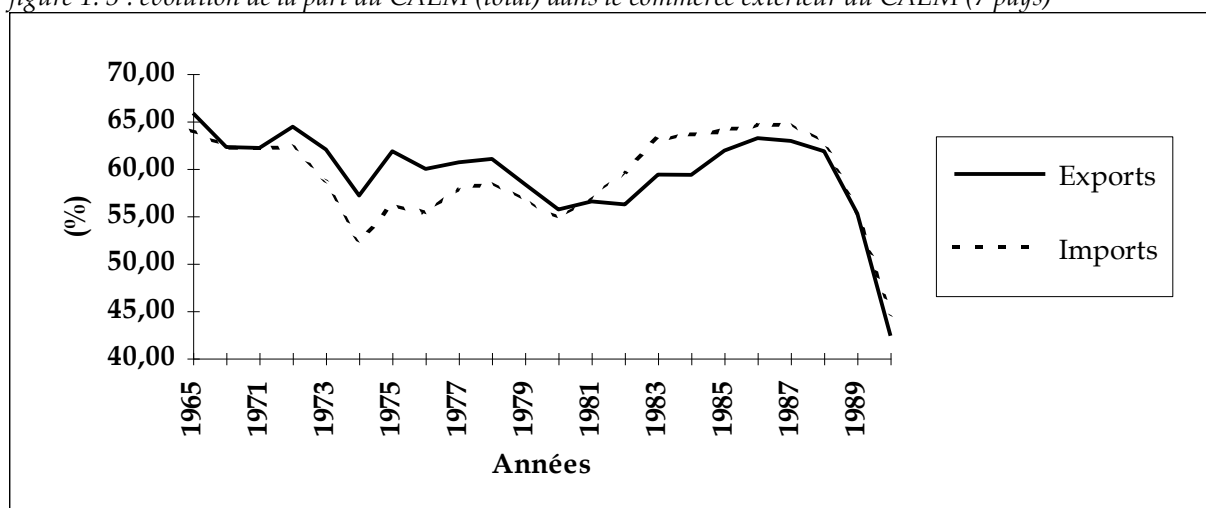
b : de 1986 à 1989.

Sources : calculé à partir du tableau précédent suivant le ratio [Part du CAEM dans les exportations (importations) totales de chaque pays membres / Part du CAEM dans les exportations (importations) totales du CAEM (7 pays)].

Cependant, il apparaît également que ce degré de complémentarité commerciale est en constante diminution aussi bien du point de vue des exportations que des importations.

On observe dans la figure 1. 5, que cette baisse est en réalité plus irrégulière que ne le suggèrent les moyennes quinquennales. Il apparaît que la part des échanges mutuels dans les échanges totaux des sept pays membres considérés subit une première baisse importante en 1973-1974, une deuxième en 1979-1980 et une troisième, très nette, à partir de 1988. Rappelons à nouveau, que les deux premières baisses correspondent aux années où les écarts entre les prix intra-CAEM et les prix mondiaux se sont le plus creusés (hausse des prix mondiaux des matières premières), ce qui a pour conséquence d'accentuer la baisse de la part des échanges intra-CAEM (calculée à partir des prix du CAEM) par rapport à la part des échanges du CAEM avec le reste du monde (calculée à partir des prix mondiaux). En revanche, cet argument n'est plus valable pour la troisième baisse qui correspond à un effondrement réel des échanges intra-CAEM (effondrement qui sera abordé dans le chapitre II de cette Partie).

figure 1. 5 : évolution de la part du CAEM (total) dans le commerce extérieur du CAEM (7 pays)



Sources : *Annuaire statistique du CAEM*, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990.

Hormis la période postérieure à 1988, la part moyenne des échanges des sept pays membres considérés (CAEM 7) réalisée à l'intérieur du CAEM n'a jamais été inférieure à 50 %, ce qui représente un niveau de complémentarité commerciale relativement élevé.

Dans le tableau 1. 8, page 76, nous avons calculé, pour chacun des sept pays membres, l'écart entre la part de leur commerce intra-CAEM respectif et la part moyenne du commerce intra-CAEM réalisée par le CAEM (7 pays) de manière à faire ressortir les écarts par rapport à la moyenne des sept pays considérés. Lorsque le chiffre obtenu est supérieur à 1, cela signifie que le pays considéré est l'un de ceux qui sont le plus fortement dépendants de leur commerce intra-CAEM. Les résultats obtenus montrent que les échanges de l'URSS, de la Roumanie et de la Hongrie sont restés traditionnellement moins orientés vers l'union que ceux de tous les autres pays. Par rapport à la moyenne, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie (pays les plus dépendants de leur commerce intra-union) ont même accentué le degré de concentration de leurs échanges sur le CAEM.

La simple observation de la structure géographique du commerce extérieur, même si elle contribue à montrer que la part des échanges mutuels dans les échanges totaux du CAEM n'était pas négligeable, ne constitue qu'une vision limitée de la complémentarité économique entre pays. Elle ne donne, par exemple, aucune indication sur la part du revenu national qui est imputable au commerce extérieur. C'est précisément cet aspect de la complémentarité que nous avons voulu mettre en lumière dans le point suivant.

(ii) Interdépendances économiques au sein du CAEM

La complémentarité d'un pays membre avec l'union peut également être perçue sous l'angle de la dépendance de son activité intérieure à l'égard de son commerce extérieur. La dépendance d'un pays à l'égard de l'extérieur est relative à la part de sa production nationale qui provient des importations et celle qui est

réalisée pour être exportée. Lorsque tous les pays membres créent des dépendances les uns envers les autres, on dira qu'ils sont interdépendants économiquement (par opposition à indépendants).

L'interdépendance peut être exprimée pour tous les pays membres comme la moyenne de la part des exportations et celle des importations dans la production :

$$TI(i) = \frac{\frac{(X_i)}{(P_i)} + \frac{(M_i)}{(P_i)}}{2} \quad (4)$$

avec $TI(i)$: taux d'interdépendance économique du pays i à l'égard de son commerce extérieur ;

X_i : exportations totales en valeur du pays i ;

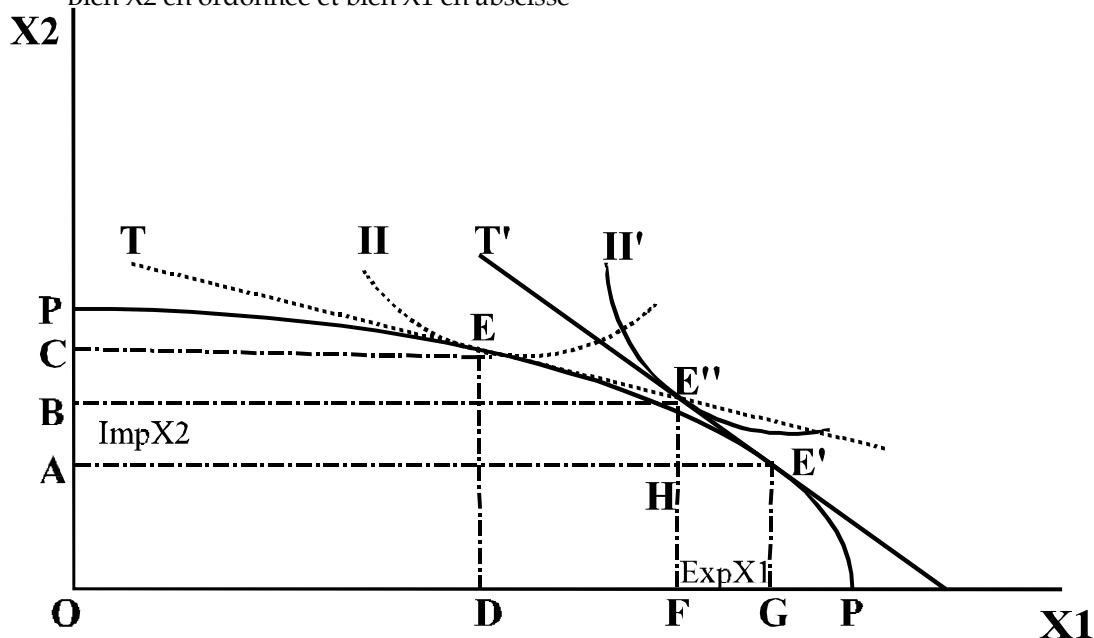
M_i : importations totales en valeur du pays i ;

P_i : production nationale du pays i .

Dans la figure 1. 6, nous en avons présenté une explication graphique.

figure 1. 6 : mesure du degré d'interdépendance d'un pays avec le reste du monde

Bien X2 en ordonnée et bien X1 en abscisse



Commentaires de la figure 1. 6 :

En l'absence de commerce avec l'extérieur, le niveau de production d'un pays s'établit au point de tangence entre la frontière des possibilités de production PP et la courbe d'indifférence II. Cette position est indiquée par le point E qui représente le point d'équilibre autarcique où OC et OD de biens X2 et X1 sont produits et consommés.

L'ouverture des échanges amène une modification du rapport d'échange entre X1 et X2 qui s'établit par exemple à T'. Le niveau de production du pays passe alors de E à E' qui représente le point d'équilibre en économie ouverte où OA et OG sont produits. Le niveau de consommation se trouve à présent au point de tangence entre la droite T' et la courbe d'indifférence II' (supérieure à II). Les consommations des biens X2 et X1 sont représentées par OB et OF de telle sorte que $OB/OF > OC/OD$. Dans cette situation FG représente la quantité exportée du bien X1 (quantité produite mais non consommée). Et AB la quantité importée du bien X2 (quantité consommée mais non produite).

En d'autres termes, le ratio FG/OG représente la part de la production du bien X1 qui est exportée et le ratio AB/OB la part de la production du bien X2 qui est importée. Les ratios FG/OG et AB/OB expriment la part de la production nationale qui peut être attribuée à la participation du pays dans le commerce mondial.

Les ratios Exportation du bien X1/Production du bien X1 et Importation du bien X2/production du bien X2 constituent respectivement de bonnes approximations des ratios FG/OG et AB/OB. Dans une économie qui produit deux biens, le degré d'interdépendance sera donné par le calcul de $[(FG/OG)+(AB/OB)]/2$. Si l'on considère à présent que la totalité des biens disponibles dans l'économie nationale est supérieure à deux biens, le degré d'interdépendance s'écrira alors de la manière suivante :

$$TI(i) = \frac{(Xi + Mi)}{2 \cdot PIBi} \quad (5)$$

avec $TI(i)$: taux d'interdépendance économique du pays i à l'égard de son commerce extérieur ;

Xi : exportations totales en valeur du pays i ;

Mi : importations totales en valeur du pays i ;

$PIBi$: produit intérieur brut du pays i .

Nous avons calculé ce ratio pour chacun des pays membres du CAEM. L'année de référence retenue est 1989 : elle correspond à la dernière année de fonctionnement "normal" du CAEM⁸⁵. De plus on dispose à partir de cette année de données relatives au PIB publiées officiellement par à peu près tous les

⁸⁵ Nous montrerons dans le chapitre II que si la désintégration officielle du CAEM a eu lieu en 1991, la désintégration effective s'est, en revanche, produite en 1990, année à partir de laquelle tous les échanges mutuels (sauf les accords de troc) sont réglés en devises convertibles et aux prix mondiaux.

annuaires statistiques nationaux. Nous avons distingué l'interdépendance à l'égard du commerce intra-union de celle à l'égard du commerce extra-union.

L'interdépendance économique de chaque pays membre i à l'égard de son commerce avec l'union j a été estimée par le ratio :

$$TI(ij) = \frac{(X_{ij} + M_{ij})}{2 \cdot PIB_i} \quad (6)$$

avec $TI(ij)$: taux d'interdépendance économique du pays i à l'égard de l'union j ;
 X_{ij} : exportations totales en valeur du pays i vers l'union j ;
 M_{ij} : importations totales en valeur du pays i en provenance de l'union j ;
 PIB_i : produit national brut du pays i .

L'interdépendance économique extra-union des pays membres est quant à elle estimée par le ratio :

$$TI(ik) = \frac{(X_{ik} + M_{ik})}{2 \cdot PIB_i} \quad (7)$$

avec $TI(ik)$: taux d'interdépendance économique du pays i à l'égard du reste du monde k (hors union)
 X_{ik} : exportations totales en valeur du pays i vers le reste du monde (hors union) ;
 M_{ik} : importations totales en valeur du pays i (hors union) ;
 PIB_i : produit national brut du pays i .

Les résultats de ces estimations ont été regroupés dans le tableau ci-dessous.

tableau 1. 9 : degré relatif d'interdépendance des pays membres du CAEM en 1989

République	% dans le commerce total de l'union	Ratios commerce sur PIB :		Ratio : intra/extra
		intra-union, %	extra-union, %	
URSS	40,2	21,10 ^a	8,27 ^a	29,37 ^a
Hongrie	11,3	15,34	18,47	33,81
Tchécoslovaquie	10,0	16,86	5,73	22,59
Pologne	9,9	9,93	11,29	21,22
Bulgarie	6,6	25,78	7,65	33,43
Roumanie	5,3	10,22	7,54	17,76
CAEM (6 pays)	94,9	16,54	9,82	26,36

^a : 1988, voir tableau (A) 24 de l'Annexe statistique.

Source : la colonne (1) a été calculée à partir des données fournies par l'annuaire statistique du CAEM (1989), tableau 138. Les colonnes 2, 3, 4 et 5 ont été calculées à partir des annuaires statistiques nationaux de 1990 et selon les formules énoncées précédemment.

Tous les calculs ont été réalisés à partir des données exprimées aux prix courants. La dernière colonne du tableau (ratio : intra/extra) fait apparaître clairement les pays membres qui sont commercialement les plus fortement interdépendants avec l'union (Bulgarie et Tchécoslovaquie) et les pays qui sont le moins interdépendants (Hongrie, Pologne). Le taux intra/extra pour l'ensemble du CAEM (6 pays) de 1,68, même s'il est légèrement biaisé⁸⁶, doit être considéré comme un taux d'interdépendance régionale relativement élevé. Pour la même année, l'UE, par exemple, présente un rapport intra/extra plus faible que celui du CAEM (cf. tableau 1. 10, page 82).

tableau 1. 10 : taux d'interdépendance économique dans d'autres unions régionales en 1989

Pays membres	% dans le commerce total de l'union	Ratios commerce sur PIB :		total	Ratio : intra/extra
		intra-union, %	extra-union, %		
ALENA	100,0	8,70	4,88	13,58	1,78
CAEM	94,9	16,54	9,82	26,36	1,68
UE	100,0	20,03	15,17	35,20	1,25
CUSTA	100,0	8,26	6,58	14,84	1,25

ALENA (3 pays) en 1991 ; CAEM (6 pays) en 1989 ; UE (12 pays) en 1989 ; CUSTA (2 pays) en 1991.
Sources : calculs effectués à partir des tableaux (A) 21, (A) 22 et (A) 23, de l'Annexe statistique.

En effet, il ressort du tableau précédent que seul l'ALENA (Etats-Unis + Canada + Mexique) présente un ratio d'interdépendance (intra/extra) supérieur à celui du CAEM. L'UE (12 pays) et l'union CUSTA (Etats-Unis + Canada) présentent toutes les deux un écart beaucoup moins important que le CAEM entre leur ratio intra- et leur ratio extra-.

Le degré d'interdépendance relativement important entre les pays du CAEM renforce donc bien l'idée que ces pays étaient fortement complémentaires. Par ailleurs, l'observation de la structure des produits échangés ne dément pas cette conclusion et permet même de l'affiner en mettant en lumière le caractère bipolaire de cette complémentarité.

⁸⁶ Les biais sont au nombre de deux : d'une part, le calcul ne tient pas compte de la RDA, la Mongolie, le Viêt-nam et Cuba. D'autre part, l'année de référence est 1988 pour l'URSS.

(iii) Spécialisation des pays membres au sein du CAEM

La complémentarité peut être également perçue sous l'angle de la spécialisation interbranche des pays membres de l'union. Plus celle-ci sera importante, plus la complémentarité au sein de l'union sera forte.

A partir de la structure par produit des exportations et importations de chaque pays membre disponible dans les annuaires statistiques du CAEM, nous avons calculé des parts moyennes sur dix ans des principaux postes d'exportations et d'importations de chaque pays membre. Ces moyennes figurent dans le tableau 1. 11, page 85. Les produits sont ventilés selon les cinq sections de la nomenclature du commerce international du CAEM.

Nous avons fait figurer en gras les principaux postes d'exportations et d'importations pour chacun des pays membres considérés. Il ressort du tableau quatre tendances très nettes pour les périodes 1970-79 et 1980-89 :

- l'URSS est le seul pays qui exporte principalement des combustibles (section 2)⁸⁷, y compris en 1960 (voir tableau 1. 12) ;
- les six autres pays européens exportent des machines, équipements et moyens de transport (section 1)⁸⁸. Ce qui n'était pas le cas en 1950 et 1960 (tableau 1. 12) ;
- le principal poste d'importation de l'URSS est précisément constitué par les machines et équipements (section 1) ;

⁸⁷ Principalement des hydrocarbures.

⁸⁸ La Bulgarie apparaît spécialisée dans les équipements de levage et de transport (chariots et palans électriques) dont 90 % sont exportés et dans la fabrication d'ordinateur et installations périphériques. La Hongrie s'appuie sur l'exportation d'autocars, de pièces détachées pour les autocars, d'alumine, de laminés et d'articles en aluminium (dont en moyenne 50 % sont destinés à l'exportation). La RDA a approfondi un profil de spécialisation basé sur l'exportation d'appareils de calculs électronique et divers appareils de précision, d'articles de l'industrie légère, de produits chimiques ménagers et de l'industrie pharmaceutique. La Pologne, en plus des exportations de produits agricoles et de charbon, s'est spécialisée dans les industries mécaniques (navires et équipements, machines pour le bâtiment et la construction de routes, wagons). La Roumanie apparaît, dans les échanges intra-CAEM, spécialisée dans l'exportation d'équipements pour la recherche, l'extraction et le traitement du pétrole, de tracteurs, de wagons, de la soude caustique, de calcium, d'engrais chimique et des matériaux de construction. La Tchécoslovaquie, enfin, était traditionnellement spécialisée dans l'exportation de textiles, de chaussures, de bijoux, de meubles et de verre. D'après les annuaires statistiques nationaux. Voir également O. Bogomolov (1989), *Socialisme et compétitivité*, pp. 138-142.

- les six autres membres de l'union importent quant à eux principalement des combustibles (section 2) et des machines et équipements de la section 1.

Ces quatre tendances esquissent les complémentarités acquises au sein du CAEM, l'URSS apparaissant comme le principal fournisseur de combustibles (principalement des hydrocarbures), de matières premières et de métaux, et les six autres membres comme principaux fournisseurs de machines, d'équipements et de moyens de transport. Ce type d'échange constitue le socle de ce que M. Lavigne, par exemple, appelle le "*modèle minimal d'intégration socialiste*"⁸⁹. Cette **complémentarité bipolaire** a pour corollaire une potentielle concurrence des six pays entre eux.

La mise en place chez les six pays européens du CAEM dans les années 50 d'un **modèle de développement** économique semblable à celui de l'URSS (priorité donnée à l'industrie lourde) a contribué à déterminer à long terme ce profil particulier de spécialisation. Toutefois, dans un premier temps (1950-1970), ces politiques industrielles identiques auraient provoqué un fort mouvement de déspecialisation au sein du CAEM. E. Izraelewicz (1980) par exemple, montre qu'un véritable mouvement de spécialisation entre pays membres ne commence à se dessiner qu'à partir des années 1970-71 (quel que soit le degré de désagrégation utilisé)⁹⁰.

⁸⁹ M. Lavigne (1989), préface du livre d'O. Bogomolov, *Socialisme et compétitivité : les pays de l'Est dans l'économie mondiale*, p. 12.

⁹⁰ E. Izraelewicz (1980), *La DIST et la DIT : complémentarité (s) et/ou concurrence*, p. 26.

tableau 1. 11 : structure par produits du commerce extérieur des pays membres du CAEM pour les périodes 1970-79 et 1980-89 (en %)

Exportations	Bulgarie		Hongrie		Pologne		RDA		Roumanie		Tchécoslovaquie		URSS	
	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]
Section 1	39,3	52,5	33,8	32,7	40,6	50,2	52,1	47,0	24,8	31,5	49,8	54,5	20,2	14,4
Section 2	8,9	10,4	13,0	13,1	24,7	22,3	11,2	17,3	21,7	27,2	17,7	13,9	44,5	58,1
Section 3	34,4	19,7	26,2	25,9	13,1	9,3	8,1	7,6	24,6	12,5	7,6	7,2	14,7	7,0
Section 4	11,2	10,0	20,6	17,0	15,7	13,6	16,8	15,2	17,3	17,0	17,6	15,9	2,9	2,2
Section 5	6,2	7,3	6,4	11,4	5,9	4,6	11,9	12,9	11,6	11,8	7,3	8,4	17,7	18,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Importations	Bulgarie		Hongrie		Pologne		RDA		Roumanie		Tchécoslovaquie		URSS	
	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]	[1970-79]	[1980-89]
Section 1	41,4	36,6	33,0	30,3	37,6	32,5	32,6	31,2	37,7	25,5	36,2	36,5	35,9	37,2
Section 2	32,8	43,0	24,2	27,1	26,8	35,0	28,6	37,7	34,5	52,2	26,8	36,4	14,0	13,5
Section 3	12,7	9,2	21,0	16,2	19,9	15,7	23,9	16,5	15,7	11,3	19,7	12,9	26,3	25,6
Section 4	5,2	4,5	7,2	9,8	6,4	8,9	5,5	5,6	4,2	3,9	7,4	5,9	14,9	12,7
Section 5	7,9	6,8	14,6	16,6	9,3	7,9	9,5	8,9	7,9	7,1	10,0	8,3	8,8	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les chiffres représentent des parts moyennes annuelles sur la période considérée.

Section 1 : machines, équipements et moyens de transport ;

Section 2 : combustibles, matières premières d'origine minérale et métaux ;

Section 3 : matières premières agricoles et produits alimentaires ;

Section 4 : biens de consommation d'origine industrielle ;

Section 5 : autres produits industriels (produits chimiques, engrais, insecticides, matériaux de construction et caoutchouc, autres)

Sources : calculs effectués à partir des données fournies par les annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990.

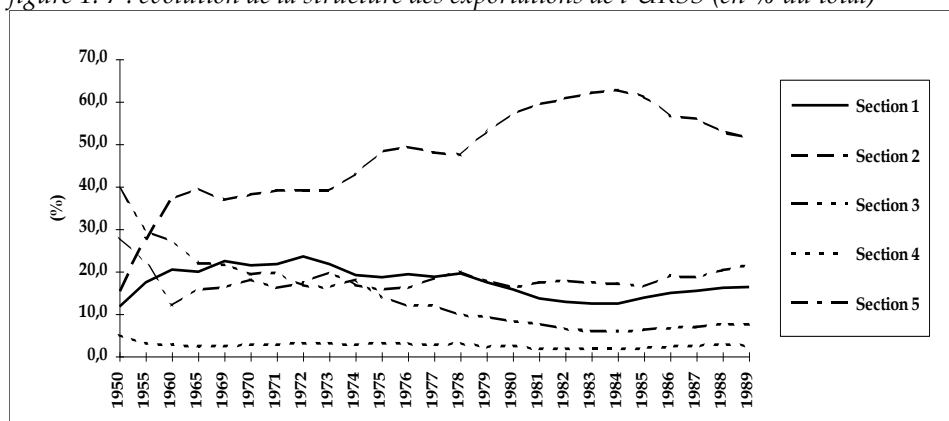
tableau 1. 12 : structure par produits du commerce extérieur des pays membres du CAEM pour les années 1950 et 1960 (en %)

Exportations	Bulgarie		Hongrie		Pologne		RDA		Roumanie		Tchécoslovaquie		URSS	
	1950	1960	1950	1960	1950	1960	1960	1965	1950	1960	1950	1960	1950	1960
Section 1	0,0	13,6	23,0	38,0	7,7	28,0	48,2	48,9	4,2	16,6	26,4	45,1	11,8	20,5
Section 2	8,4	9,3	8,2	13,4	-	34,2	29,8	25,2	33,8	37,0	22,6	19,7	15,7	37,2
Section 3	87,9	56,4	45,9	27,4	-	23,1	6,0	6,1	54,6	35,9	19,7	10,4	39,5	27,3
Section 4	1,5	17,9	20,3	17,8	12,2	10,1	14,8	18,7	1,3	5,8	25,3	20,4	4,9	2,9
Section 5	2,2	2,8	2,6	3,4	-	4,6	1,2	1,1	6,1	4,7	6,0	4,4	28,1	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Importations	Bulgarie		Hongrie		Pologne		RDA		Roumanie		Tchécoslovaquie		URSS	
	1950	1960	1950	1960	1950	1960	1960	1965	1950	1960	1950	1960	1950	1960
Section 1	37,2	43,2	22,0	28,3	32,4	27,1	12,6	17,9	37,1	32,5	11,2	21,7	21,5	29,8
Section 2	33,0	24,7	26,3	27,9	-	25,1	42,7	44,2	24,8	35,4	26,1	27,7	26,9	21,3
Section 3	13,9	16,7	41,4	29,2	-	33,9	39,1	33,0	22,3	18,1	51,1	37,1	34,4	23,7
Section 4	4,7	7,6	1,5	5,1	3,3	5,4	5,3	4,1	10,2	5,2	2,6	3,3	7,4	17,2
Section 5	11,2	7,8	8,8	9,5	-	8,5	0,3	0,8	5,6	8,8	9,0	10,2	9,8	8,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs effectués à partir des données fournies dans l'annuaire statistique du CAEM (1970), pp. 344-347.

On observe dans les figures ci-dessous que la complémentarité bipolaire était déjà visible à partir des années 60. Ajoutons que dans les années 50, le modèle d'industrialisation mis en place en Europe de l'Est était fortement consommateur de charbon, matière première produite par tous les membres du CAEM (en particulier par la Pologne). La situation s'inverse à partir de 1960, lorsque les industries est-européennes ont commencé à devenir de plus en plus consommatrice de pétrole et de gaz⁹¹. Toutefois, il est possible de distinguer au moins deux grands groupe de pays, à savoir : ceux dont la consommation énergétique reste traditionnellement dominée par les combustibles minéraux solides (Pologne, RDA, Tchécoslovaquie) et ceux dont le poids des hydrocarbures devient rapidement le plus important (Bulgarie, Hongrie, Roumanie)⁹².

figure 1. 7 : évolution de la structure des exportations de l'URSS (en % du total)



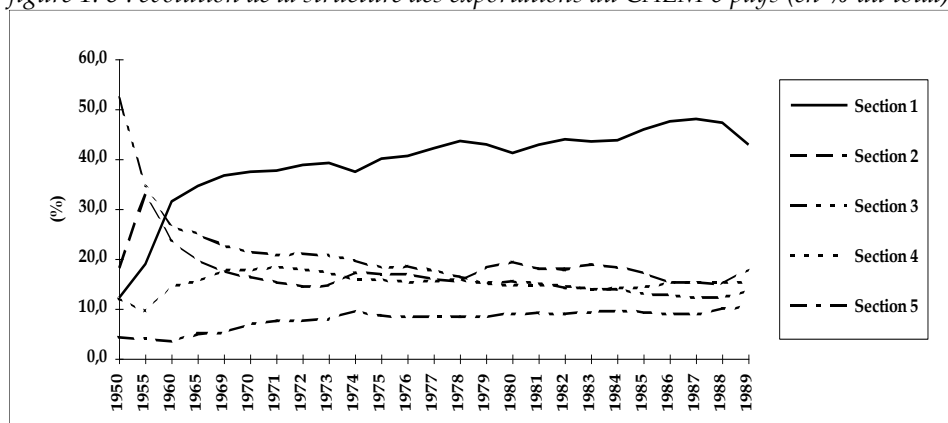
Section 1 : machines, équipements et moyens de transport ;
 Section 2 : combustibles, matières premières d'origine minérale et métaux ;
 Section 3 : matières premières agricoles et produits alimentaires ;
 Section 4 : biens de consommation d'origine industrielle ;
 Section 5 : autres produits industriels (produits chimiques, engrais, insecticides, matériaux de construction et caoutchouc, autres)

Sources : figure réalisée à partir des données fournies par les annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990.

⁹¹ Toutefois, l'utilisation du charbon n'a que très lentement décru, si bien qu'en 1989 le CAEM est apparu comme la seule région industrielle où l'utilisation de pétrole et de gaz était inférieure à celle du charbon. Pour cette année, le charbon représentait 56 % de la consommation énergétique totale des six pays européens du CAEM (contre 70,6 % en 1960 et 60,3 % en 1970). La part du pétrole dans la consommation énergétique des six représentait 20 % en 1989 (contre 11,5 % en 1960 et 23 % en 1970). Pour l'année 1989, se reporter aux données de l'AIE/OCDE fournies par C. Locatelli (1992), *La question énergétique en Europe de l'Est*, tableau 3, p. 26. Pour 1960 et 1970, calculs personnels effectués à partir des données fournies par V. Sobell (1984), *The red market : industrial co-operation and spécialisation in Comecon*, tableau 2.1, p. 37.

⁹² Voir par exemple C. Locatelli (1992), *op. cit.*, tableau 9, p. 36.

figure 1. 8 : évolution de la structure des exportations du CAEM 6 pays (en % du total)



1950 et 1955 : hors RDA.

Source : voir figure précédente.

Le **contexte général de pénurie** qui s'est progressivement développé au sein du CAEM (au rythme de l'épuisement des facteurs de production par la croissance extensive) a également contribué à façonner la spécialisation bipolaire observée. En effet, chaque pays membre était réticent à abandonner une production, par crainte de ne dépendre alors uniquement que des approvisionnements de ses partenaires. Les aléas de l'approvisionnement matériel et technique leur faisaient redouter toute dépendance par rapport aux autres pays membres. Ainsi, une partie des nombreux accords de spécialisation⁹³ signés au sein du CAEM depuis la mise en oeuvre du programme complexe a consisté à répartir par tailles ou par modèles la production d'un bien entre pays qui le produisaient tous déjà. En d'autres termes les six pays européens sont devenus progressivement complémentaires avec l'URSS (échanges de machines et équipements contre de l'énergie) et potentiellement concurrents entre eux (précisément parce qu'ils produisent tous principalement des produits de la section 1)⁹⁴.

Cependant, la concurrence potentielle des six pays européens du CAEM doit être nuancée par deux remarques.

⁹³ Entre 1972 et 1977, 101 accords multilatéraux et environ 700 accords bilatéraux de spécialisation ont été signés au sein du CAEM. D'après B. Balassa (1991), *Economic integration in eastern Europe*, p. 3.

⁹⁴ D'autres auteurs arrivent à des conclusions proches. Voir par exemple R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 27 ou Z. Drabek et D. Greenaway (1984), *Economic integration and intra-industry trade : the EEC and CMEA compared*, pp. 457-462 ; E. Izraelwicz (1992), *L'effondrement du CAEM et la recherche d'une autre division du travail*, p. 318.

La première remarque tient au fait que la spécialisation peut également être **intra-branche**. Dans ce cas, les pays ne sont pas complémentaires mais concurrents, chacun étant spécialisé dans la fourniture d'un ou plusieurs produits de la même branche. Dans le CAEM, ce type de spécialisation n'était pas inexistant, mais il s'est essentiellement développé avec les accords multilatéraux de spécialisation des années 70 et a concerné précisément la section 1 (machines, équipements, matériels de transports, informatique, robotique), mais également la section 5 (produits chimiques)⁹⁵. En 1985 par exemple, 58 % des accords de spécialisation signés par la Bulgarie relevaient de la section 1. Les pourcentages respectifs pour les autres pays étaient de 62 % pour la Roumanie, 54 % pour la RDA, 50 % pour la Hongrie, 44 % pour la Tchécoslovaquie, 22 % pour l'URSS et 21 % pour la Pologne⁹⁶.

Dans la section 1, citons le cas de la production soviétique de *Jigouli* (Lada) qui était réalisée à partir de l'apport de 70 types de pièces fabriquées par les autres pays membres du CAEM : la Bulgarie fournissant les accumulateurs, les démarreurs et les batteries, la Hongrie les tableaux de bord et les autoradios, la Tchécoslovaquie les phares, la Pologne les amortisseurs⁹⁷. Les autres principaux produits de la section 1 concernés par ce type de spécialisation intra-branche sont les machines-outils, les machines textiles, les tracteurs, les autobus, les roulements à billes.

Dans la section 5, on peut citer le cas de la production d'oléfine (hydrocarbure proche de l'éthylène), qui constitue un bon exemple de

⁹⁵ Voir, par exemple, Z. Drabek et D. Greenaway (1984), *op. cit.*, p. 458. Ces auteurs calculent des indices de Balassa d'intra-branche au niveau 3 de la CTCI pour les années 1967 et 1977. Pour l'année 1967, le commerce intra-branche est quasi-inexistant dans le commerce mutuel des pays du CAEM (sauf entre la RDA et la Tchécoslovaquie où il représente 34 % des échanges de produits relevant des branches 5 à 8 de la CTCI, et 55 % pour la seule branche 7). Pour 1977, l'indice-Balassa montre que le commerce intra-branche a cru dans les échanges intra-CAEM (sauf entre l'URSS et la Pologne, où "*le commerce intra-branche est virtuellement absent dans le commerce mutuel entre ces pays jusqu'à la fin des années 70*").

⁹⁶ D'après B. Balassa (1991), *op. cit.*, p. 3. Voir également O. Bogomolov (1989), *Socialisme et compétitivité*, p. 132.

⁹⁷ L'URSS "*remboursait*" ses partenaires en voitures ou en pièces. Entre 1969 et 1975, La Hongrie a ainsi fourni à l'URSS environ 300 000 composants pour la production de Jigouli et a reçu en retour 61 500 voitures finies. D'après V. Sobell (1984), *The red market : industrial co-operation and spécialisation in Comecon*, p. 179.

spécialisation par stades du cycle de production dans la mesure où elle unit dix-neuf entreprises chimiques du CAEM.

La deuxième remarque (nous conduisant à nuancer l'idée d'une concurrence potentielle entre les Six) tient au fait que **les spécialisations relatives** des pays membres (par rapport au CAEM 7 pays) indiquent que ces derniers ne sont pas tous spécialisés dans la section 1.

La spécialisation relative est donnée par le rapport entre la part d'un produit (i par exemple) dans les exportations d'un pays (j par exemple) et la part du même produit dans l'exportation totale de la zone de référence.

$$SR(X_{ij}) = \frac{\frac{X_{ij}}{X_{.j}}}{\frac{X_{i.}}{X_{..}}} \quad (8)$$

avec $SR(X_{ij})$: intensité relative du flux X_{ij} ;
 X_{ij} : exportations du produit i par le pays j ;
 $X_{..}$: exportations totales de la zone de référence (ici CAEM 7 pays) ;
 $X_{i.}$: exportations totales du produit i par la zone de référence (ici CAEM 7 pays) ;
 $X_{.j}$: exportations totales du pays j .

Ce rapport est le même que celui qui a été utilisé précédemment pour calculer le degré d'intensité relative des échanges intra CAEM (équations 1 et 2). Les calculs réalisés pour 1989 nous ont permis d'obtenir les résultats suivants :

tableau 1. 13 : spécialisation relative par rapport à la spécialisation de la zone considérée (1989).

	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Section 5
Bulgarie :	1,844	0,251	1,390	1,049	0,401
Hongrie :	1,817	0,836	4,527	3,142	1,700
Pologne	2,822	1,000	1,561	2,019	0,591
RDA	3,344	1,872	2,568	4,560	2,945
Roumanie	0,936	1,076	0,820	1,760	0,778
Tchécoslovaquie	3,056	1,078	1,885	3,010	1,454
URSS	3,327	11,032	4,396	1,606	9,278

Les chiffres représentent des parts moyennes annuelles sur la période considérée.

Section 1 : machines, équipements et moyens de transports ;

Section 2 : combustibles, matières premières d'origine minérale et métaux ;

Section 3 : matières premières agricoles et produits alimentaires ;

Section 4 : biens de consommation d'origine industrielle ;

Section 5 : autres produits industriels (produits chimiques, engrais, insecticides, matériaux de construction et caoutchouc, autres)

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 11, de l'Annexe statistique.

Il ressort du tableau 1. 13 que la section 1 ne constitue pas le principal poste de spécialisation relative pour tous les pays du CAEM. La Hongrie, par exemple, disposait, en 1989, d'une spécialisation relative (par rapport à celle des autres pays du CAEM) plus forte dans les produits relevant des sections 3 et 4. La RDA et la Roumanie, quant à elles, étaient relativement spécialisées dans les produits de la section 4. Seules la Bulgarie, la Pologne et la Tchécoslovaquie présentaient une spécialisation relative plus forte dans la section 1. On retrouve également la spécialisation relative très forte de l'URSS dans les produits énergétiques de la section 2.

Lorsque des pays s'unissent, le degré de complémentarité mutuelle entre leurs économies doit théoriquement s'accroître (ou rester à un niveau élevé si la complémentarité était déjà forte entre eux avant l'union). Il s'agit ici encore de l'un des enseignements principaux de la théorie des unions douanières, conclusion partagée même par les auteurs ne se réclamant pas forcément de ce courant (P. Streeten ou A. Marchal par exemple).

Considérée du point de vue de l'orientation géographique des échanges, la complémentarité apparaît nettement avec des échanges intra-CAEM jamais inférieurs à 50 % des échanges totaux de l'union pour la période 1965-1988 (figure 1. 5, page 77).

Considérée sous l'angle de la dépendance de la production nationale vis-à-vis du commerce extérieur, la complémentarité au sein du CAEM apparaît comparable, voire supérieure, à celle d'autres unions régionales (UE, ALENA, CUSTA).

Enfin, considérée sous l'angle de la spécialisation, la complémentarité développée au sein du CAEM apparaît comme ayant été plutôt interbranche qu'intra-branche et plutôt bipolaire (URSS/Six) que multipolaire (bien que dans les deux cas il faille nuancer les conclusions).

Cependant, la théorie des unions douanières pose une série de problèmes conceptuels et méthodologiques sitôt que l'on remet en cause nos hypothèses de travail initiales.

5. Les limites des enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration dans le cas du CAEM

Si l'on arrête notre raisonnement à ce stade de la réflexion, il apparaîtrait alors que le CAEM était relativement bien intégré au regard des enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration. En effet, le CAEM disposait d'un système de discrimination entre échanges intra- et échanges extra-union au moins tout aussi efficace que celui, par exemple, de l'UE. Les échanges mutuels s'y étaient intensifiés (plus même que dans l'UE), entraînant des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournement et un renforcement de la complémentarité entre les économies des pays membres.

Cependant, pour arriver à cette conclusion il a fallu retenir dans le paragraphe A-1 l'hypothèse suivante :

Hypothèse 1 : la forme particulière d'organisation des échanges au sein du CAEM fixe les quantités de chaque produit échangé au niveau auquel elles se seraient établies si les échanges avaient eu lieu sur un marché libre.

Cette hypothèse nous a permis de supposer implicitement, par exemple, que les spécialisations des pays membres étaient définies selon leurs avantages comparatifs, ou bien que l'accroissement des échanges mutuels a été tel qu'il aurait dû être si les échanges avaient été libres. Ainsi il a été possible d'appliquer les enseignements de la théorie des unions douanières et d'arriver à la conclusion précédente. Cependant, cette hypothèse ne peut pas être tenue pour entièrement réaliste. Il est possible d'avancer au moins deux arguments qui vont dans ce sens :

- en premier lieu, l'organisation des échanges au sein du CAEM n'avait pas pour objectif d'atteindre un optimum de second rang tel qu'il aurait été réalisé dans une union libre-échangiste. Rappelons que les échanges extérieurs étaient perçus par les planificateurs nationaux des économies centralement planifiées (ECP) comme une source additionnelle d'approvisionnement : ce qui ne pouvait pas être produit sur une base nationale était importé, les exportations étant alors destinées à payer les importations⁹⁸. Les échanges intra-CAEM apparaissaient alors comme le résultat des accords signés bilatéralement et multilatéralement entre les pays membres (qui eux-mêmes résultaient des plans internes) et non d'un système de prix compétitifs reflétant les raretés relatives au sein de la région. Plus généralement, le CAEM constituait une forme spéciale d'intégration économique régionale poursuivant des objectifs propres et utilisant des moyens différents de ceux qui prévalent dans une union basée sur le marché;
- à supposer que l'objectif des planificateurs fût d'atteindre l'optimum de second rang tel qu'il se serait établi en situation de libre-échange, ces derniers se seraient heurtés au problème de la différenciation des prix pour un même produit au sein du CAEM.

Donc, même si la théorie néoclassique de l'intégration contribue à montrer que le degré d'intégration au sein du CAEM n'était pas nul, son application repose sur une hypothèse qui ne correspond pas tout à fait à la réalité. Cela suggère qu'il serait possible, à l'aide d'autres approches de l'intégration régionale, d'appréhender le niveau réel de l'intégration intra-CAEM.

Le point 0 de ce chapitre part précisément de cette dernière idée, dans la mesure où l'on tentera d'y aborder l'intégration au sein du CAEM à partir des

⁹⁸ F. D. Holzman, par exemple, montre que le fait de partir des besoins d'importation pour définir le volume total du commerce extérieur exprime une *"aversion pour le commerce extérieur"* (F. D. Holzman (1976), *International trade under communism : politics and economics*, p. 24-26).

enseignements issus de théories alternatives de l'intégration régionale. S'éloigner momentanément du paradigme néoclassique va nous permettre de raisonner sans avoir besoin forcément de retenir l'hypothèse restrictive précédente.

B. L'apport des approches alternatives de l'intégration économique

Comment ne pas partager l'opinion de F. Perroux, lorsque ce dernier qualifie l'intégration de "*mot obscur*"⁹⁹ ? En effet, que dire d'un terme dont l'usage est courant à la fois en mathématique, en sociologie, en philosophie, en politique, en économie de l'entreprise, en économie financière et en économie internationale ? Dans le cadre de ce travail, nous nous en tiendrons bien sûr à la seule dimension économique internationale. Cependant, même dans le champ de la seule économie internationale, il est difficile de ne pas admettre qu'il n'existe pas qu'une seule définition du terme. Certes, il y a une acceptation dominante que nous avons nous même utilisée dans le point A de ce chapitre et qui consiste à définir l'intégration économique internationale en termes strictement commerciaux : il s'agit dans ce cas, à proprement parler, d'intégration des marchés devant aboutir à la constitution d'un vaste marché mondial libre caractérisé par un optimum de bien-être au sens de Pareto. L'atout principal de cette approche réside en cela qu'elle permet l'utilisation d'un nombre important de critères opératoires très précis. Cependant, dans le cas précis du CAEM, les conclusions auxquelles on parvient requièrent la mise en place d'hypothèses difficiles à tenir (voir précédemment). L'analyse de l'intégration intra-CAEM nous offre donc l'opportunité de nous pencher sur les acceptations alternatives du terme et de nous interroger sur leur pertinence respective.

Plusieurs approches alternatives de l'intégration économique régionale ont été développées. Cependant, la plupart d'entre elles sont restées peu connues

⁹⁹ Voir page 21 de cette thèse.

ou peu approfondies, la raison principale étant qu'elles n'apportaient pas (ou trop peu) de critères opératoires permettant de mesurer le niveau et l'efficacité de l'intégration.

Parmi les analyses alternatives existantes, trois ont retenu notre attention dans la mesure où chacune d'entre elles a permis de mettre en lumière au moins un critère d'appréciation du degré d'intégration atteint par un ensemble de pays. De plus les trois approches conduisent à la même conclusion : les années 70 correspondent au niveau d'intégration économique le plus élevé jamais atteint par le CAEM ; en revanche, les années 80 enregistrent un affaiblissement progressif de ce niveau.

Les trois critères retenus sont relatifs à l'unicité des procédures de régulation économique au sein de la zone intégrée (1), à la stabilité économique réalisée (2) et au rapprochement des niveaux de développement entre les pays partenaires (3).

1. L'intégration régionale comme soumission aux mêmes procédures de régulation économique

Dans cette optique, il y a intégration lorsque les économies nationales des différents pays membres sont soumises à des forces économiques identiques. Cette approche a été développée, en France, par M. Byé et G. D. de Bernis (1977). Ces auteurs proposent de définir l'intégration comme le rapprochement de deux espaces économiques, soumis désormais à la même cohérence économique et "*aux mêmes procédures de régulation*"¹⁰⁰. Cependant, le concept d'espace, défini "*comme un champ de forces*" et "*comme un ensemble de structures plus ou moins homogènes*" n'a pas permis aux auteurs de mettre au point une technique opératoire claire permettant d'apprécier l'état d'avancement de l'intégration au sens où ils l'entendaient.

¹⁰⁰ M. Byé et G. D. de Bernis (1977), *Relations économiques internationales*, p. 771.

L'idée d'unicité des procédures de régulation dans une zone intégrée peut être retrouvée également chez d'autres auteurs dont les travaux sont antérieurs à ceux de M. Byé et G. D. de Bernis.

Le premier d'entre eux est J. Tinbergen (1965). Cet auteur définissait l'intégration régionale comme la centralisation progressive à l'échelon régional des instruments nationaux de politique économique. Il n'est pas question ici de centralisation maximale, mais optimale¹⁰¹. Cette vision de l'intégration complète la précédente, puisque s'il y a convergence vers une politique commune au sein de l'union, il y aura alors convergence des "*procédures de régulation*" auxquelles seront soumis les pays membres.

Le second auteur est I. Vajda (1971) qui, en définissant l'intégration économique régionale comme "*un système institutionnalisé de politiques économiques étatiques*",¹⁰² nous donne le critère opératoire qui va nous permettre d'apporter une mesure alternative du degré d'intégration atteint par le CAEM. En effet, le "*système institutionnalisé des politiques économiques étatiques*" d'I. Vajda suggère dans le cas du CAEM l'existence d'un plan unique qui s'appliquerait à tous les Etats membres.

En d'autres termes, le degré d'intégration au sein du CAEM sera donné par le niveau de centralisation de la politique économique régionale au sein de la zone. Il est possible, sur ce principe, d'établir une typologie des niveaux d'intégration possibles.

¹⁰¹ L'auteur suggérerait par exemple qu'il serait souhaitable de centraliser en priorité les instruments de politique économique à l'origine d'effets externes sur les autres pays membres. (J. Tinbergen (1965), *International economic integration*, p. 62).

¹⁰² I. Vajda (1971), *Integration, economic union and the national state*, p. 34. Voir également M. Maximova (1974), *Problèmes fondamentaux de l'intégration capitaliste*, 477 pages.

tableau 1. 14 : typologies des différents niveaux possibles d'intégration en fonction du degré de centralisation des instruments de la politique économique

Niveaux d'intégration	degrés de centralisation de la politique économique
Niveau 0 :	Aucune consultation Gouvernements nationaux totalement autonomes
Niveau 1 :	Consultations bilatérales ou multilatérales avant l'application de mesures Gouvernements nationaux autonomes
Niveau 2 :	Coordination multilatérale des mesures de politiques économiques nationales Gouvernements nationaux autonomes
Niveau 3 :	Décision en commun (par vote à la majorité ou à l'unanimité par exemple) de tous les Etats membres avant l'adoption de certaines mesures Gouvernements nationaux autonomes mais dans l'obligation de respecter les mesures décidées en commun
Niveau 4 :	Création d'une autorité supranationale ; Politique commune dans tous les domaines économiques ; Gouvernements nationaux entièrement subordonnés aux décisions centrales.

Source : nous avons élaboré cette typologie en nous inspirant des exemples fournis par J. Tinbergen (1965), *International economic integration*, p. 67.

Cette typologie présente un double avantage : d'abord celui de pouvoir aussi bien être appliquée à des unions libre-échangistes qu'à des unions qui ne le sont pas, ce qui n'est pas le cas des typologies proposées par J. Weiller (1958) ou par B. Balassa (1961)¹⁰³. Dans le cas du CAEM, cette propriété est évidemment appréciable ; ensuite celui de considérer l'intégration comme un processus lent composé d'une succession d'étapes. Tinbergen évoquait également l'existence d'une vitesse optimale de l'intégration ("*an optimum speed of integration*") pour laquelle les coûts seraient réduits à leur minimum¹⁰⁴.

Ainsi les accords bilatéraux et multilatéraux, la coopération dans de nombreux domaines, les activités en commun, la coordination des plans nationaux peuvent être interprétés comme autant de seuils successifs permettant de s'élever vers le but final de l'intégration qui serait, selon cette typologie, la mise en place d'un plan unique (niveau 4) auquel tous les gouvernements nationaux au sein du CAEM seraient subordonnés.

Si l'on transpose cette typologie au plan national, on peut facilement montrer que chaque pays membre du CAEM avait atteint le degré d'intégration le plus élevé. En effet, tous disposaient d'un plan unique applicable sur tout le territoire national et des autorités locales subordonnées à un organe de décision central.

Au niveau régional, une extension logique de ce schéma eût été la mise en place d'un plan supranational élaboré par des autorités centrales et désagrégé par pays. Cependant, ce schéma n'a jamais été réalisé au niveau régional dans la mesure où le CAEM n'a jamais atteint un tel degré d'intégration. L'objectif, formulé dès 1962 par N. Khrouchtchev, d'établir un plan économique unique et

¹⁰³ Dans les deux cas, les typologies ne peuvent être appliquées qu'à des unions libre-échangistes. Voir J. Weiller (1950), *Problèmes d'économie internationale: une nouvelle expérience: l'organisation internationale des échanges* et B. Balassa (1961), *The theory of economic integration*.

¹⁰⁴ J. Tinbergen décrit le processus d'intégration comme une période de *transition* durant laquelle certaines industries voient leur production diminuer (suite à une baisse de la demande) et d'autres au contraire s'accroître. Cette transition va générer, par exemple, des coûts de requalification de la main-d'œuvre. Plus le processus sera rapide, plus les coûts seront importants. En revanche, "*dans une transition lente, la reformation peut être évitée avec l'enseignement des nouvelles techniques aux seules nouvelles générations*". Voir J. Tinbergen (1965), op. cit., p. 77.

obligatoire pour l'ensemble des pays du CAEM n'était toujours pas réalisé en 1990 (dernière année d'existence du Conseil). Il n'y a jamais eu, au sein du CAEM, ni plan unique ni organe central international de planification. De ce point de vue, l'intégration du CAEM n'était pas totale.

Cependant, l'orientation formulée par N. Khrouchtchev s'est traduite dans les faits par la mise en place, dans le cadre du programme complexe, de mécanismes institutionnels visant précisément à renforcer la coordination régionale des plans nationaux des pays membres. Ces mécanismes sont au nombre de trois :

- l'existence de "*plans concertés quinquennaux des mesures d'intégration multilatérales*" (SOPMIN)¹⁰⁵. Le rôle de ces plans était de promouvoir la mise en commun des ressources pour la construction d'ouvrages à grande échelle ou pour le développement de certains secteurs (essentiellement l'énergie). Le premier plan concerté (1976-1980), par exemple, consistait en dix programmes d'investissements communs, dont huit étaient situés sur le territoire de l'URSS. Sur ces dix programmes, deux d'entre eux (construction du gazoduc Orenbourg en URSS et d'une ligne à haute tension entre l'Ukraine et la Hongrie) absorbaient plus de 90 % du financement total du plan¹⁰⁶. Ces plans, une fois adoptés en commun, se traduisaient par l'obligation, pour

¹⁰⁵ A partir des initiales des mots russes "*Soglasovanii piatiletnii plan mnogostronikh integratsionikh meropriatii*". Ces plans concertés ont été au nombre de trois : SOPMIN 1 de 1976 à 1980, SOPMIN 2 de 1981 à 1985 et SOPMIN 3 de 1986 à 1990.

¹⁰⁶ Les dix programmes étaient les suivants : construction en commun du gazoduc d'Orenbourg, de la ligne à haute tension de Vinnitsa à Albertirsa, de l'usine de cellulose d'Ust'-Ilim, du combinat d'amiante de Kiembaj, d'une mine d'extraction du minerai de fer à Kursk, d'usines de ferro-alliages en Kazakhie et en Ukraine, du centre commun de formation du personnel navigant de l'aviation civile 'Ulianovsk, d'usines de caoutchouc synthétique en Roumanie, du combinat minier d'Erdenet en Mongolie et d'une usine de traitement du nickel à Cuba. Le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à près de 9 milliards de roubles transférables. La contribution des Six aux projets construits sur le territoire de l'URSS a été de 3,4 milliards de roubles, sous la forme de fournitures d'équipement, de matériaux et de participation aux travaux de construction. La contribution aux seuls programmes énergétiques du plan concerté 1976-1980 a représenté 4 % des investissements nationaux totaux de la Hongrie pour la période, 3 % pour la RDA, 2,9 % pour la Bulgarie et 2,4 % pour la Pologne. Des informations détaillées figurent par exemple dans les études de J.-P. Gilbert & J. J. Janowski (1981), *CAEM : Vers une intégration économique accrue*, pp. 7-8, également de Z. Lugan & A. Tiraspolsky (1978), *Une forme d'intégration du CAEM : la construction en commun d'objectifs industriels*, p. 4, ou encore de M. Lavigne (1980), *L'URSS dans le Comecon face à l'Ouest*, pp. 44-45.

chaque pays membre, d'inclure dans sa planification interne, les engagements qu'il était désormais tenu de respecter ;

- l'existence de "*programmes finalisés de coopération à long terme*" (ou par objectif), à partir de 1978. Ces programmes, décidés sur une base multilatérale, avaient également pour objectif de promouvoir le développement de cinq secteurs (énergie, construction mécanique, transports, agroalimentaire, et biens de consommation d'origine industrielle)¹⁰⁷ ;
- l'existence d'accords bilatéraux et multilatéraux de coopération entre les pays membres, signés pour dix ans, qui concrétisaient le contenu des cinq programmes finalisés¹⁰⁸.

La mise en œuvre de ces trois mécanismes indique que le CAEM avait, à partir des années 70, entamé une transition du niveau 2 vers le niveau 3 de la typologie précédemment définie. Les engagements nationaux, résultant des plans concertés successifs et des programmes finalisés, montrent par exemple que les planificateurs nationaux étaient tenus de respecter les mesures décidées en commun dans les secteurs en question. Les activités internationales avaient une incidence sur les activités nationales, ce qui contribuait à augmenter le ratio d'interdépendance intra-zone tel que nous l'avons défini dans le paragraphe A-0. A cet égard, l'existence d'un réseau d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les pays membres prouve que l'intégration était au minimum de niveau 2. La création d'une Banque internationale d'investissement (BII) dès 1970, dont la fonction était d'assurer le financement d'investissements d'intérêt régional, confirme que la tendance était vers plus d'intégration.

¹⁰⁷ Il y a eu au total cinq programmes finalisés (trois adoptés en 1978 et deux en 1979). Le coût total de ces programmes a été estimé à 86 milliards de roubles transférables. Voir par exemple l'étude détaillée de Z. Lugan (1980), *Les programmes finalisés, nouvelle forme de coordination des plans*, pp. 71-77, ou encore l'article de J.-P. Gilbert & J.-J. Janowski (1981), *op. cit.*, en particulier à la p. 9.

¹⁰⁸ De 1971 à 1989, 371 accords multilatéraux avaient été conclus dans le cadre du programme complexe. D'après L. Csaba (1989), *Quo vadis Comecon ?*, p. 8.

Cependant, à partir des années 80, la tendance s'est progressivement inversée : au lieu de tendre vers le niveau 4, l'intégration au sein du CAEM a reculé, convergeant désormais vers le niveau 2 (voire même le niveau 1 à partir de la fin des années 80). Des blocages sont apparus dans la réalisation des programmes multilatéraux, et de nombreux accords bilatéraux sont restés inappliqués. On trouve, dans la littérature économique relative à ces blocages, une série d'explications dont les plus pertinentes sont les suivantes :

- en premier lieu, **l'intensification de la crise économique** dans les pays membres du CAEM à partir du milieu des années 70 a fortement contribué à l'échec de la coordination des plans. La baisse des taux de croissance des PMN nationaux, l'inefficacité grandissante des systèmes productifs nationaux, etc., sont susceptibles d'avoir entraîné des ruptures dans les livraisons que devaient effectuer les pays membres dans le cadre des programmes multilatéraux et bilatéraux. Rapidement, les engagements résultant des programmes communs ne seront plus inclus dans les plans nationaux (ou bien incorporés dans les indicateurs de "*production nouvelle*" comme ce fut le cas en URSS en 1988, c'est-à-dire ceux qui ont très peu de chance d'être réalisés). Les difficultés économiques internes ont agi, en quelque sorte, comme des "*contraintes intérieures*"¹⁰⁹ empêchant la mise en œuvre d'une véritable planification supranationale ;
- en deuxième lieu, **les résistances de certains partenaires** ont contribué également à rendre la coordination des plans nationaux inopérante (ce fut le cas de la Roumanie qui craignait d'être cantonnée dans une spécialisation de type agricole). Selon J. Kornai, par exemple, un plan unique au niveau régional aurait pu être concevable à la seule condition d'avoir préalablement aboli la souveraineté étatique des différentes entités nationales concernées¹¹⁰.

¹⁰⁹ Selon l'expression de G. Graziani (1982), *Comecon, domination et dépendance*, p. 180.

¹¹⁰ "*La coordination bureaucratique ne peut fonctionner avec efficacité par-dessus les intérêts distincts de telle ou telle entité nationale que si l'existence étatique séparée de cette entité nationale et toute souveraineté étatique de celle-ci sont totalement abolies. Si ce n'est pas fait par la coordination bureaucratique, et dans le cas des pays de l'Europe de l'Est cela ne s'est pas fait, la force disciplinaire nécessaire à l'exécution de plans communs n'existe tout simplement pas.*" (J. Kornai (1993), *op. cit.*, p. 424.

Dans les faits, seule la Bulgarie a accepté une coordination très stricte de son plan national avec celui de l'URSS jusqu'au début des années 80 ;

- Enfin dès le milieu des années 80, **les réformes dans certains pays membres** (Hongrie, Pologne et dans une moindre mesure l'URSS) ont eu pour conséquence de remettre en cause les mécanismes fondamentaux de la planification nationale, ce qui a affecté en retour la nature même de l'intégration au sein du CAEM.

Définir l'intégration économique régionale comme la soumission de tous les pays membres *"aux mêmes procédures de régulation"* nous a permis d'élaborer une typologie des niveaux possibles d'intégration. Dans le cas du CAEM, le niveau le plus élevé de l'intégration aurait pu être réalisé si les pays membres étaient parvenus à mettre en oeuvre un plan régional unique et obligatoire pour tous, ce qui n'a jamais été le cas.

Cependant, l'existence des plans concertés successifs, de programmes finalisés, d'un réseau d'accords bilatéraux et multilatéraux et d'institutions communes (comme la Banque internationale d'investissement - BII) est la traduction d'un degré d'intégration non négligeable au sein du CAEM (au moins pendant les années 70 durant lesquelles la coordination des plans nationaux était la plus forte).

A partir des années 80 toutefois, l'aggravation de la crise économique, les fortes réticences de la plupart des pays membres et les réformes entamées dans plusieurs pays, ont rendu difficile la poursuite de l'intégration des plans nationaux (puisque le concept de plan national était lui-même remis en cause dans certains pays membres).

2. L'intégration régionale comme zone de stabilité économique maximale

Nous avons montré, dans le paragraphe A-0, que les mécanismes de coordination des échanges (et plus généralement de l'activité économique) au sein du CAEM ne correspondaient pas à ceux que l'on rencontre habituellement dans les unions libre-échangistes traditionnelles. Cela nous avait conduit à relativiser la portée explicative de la théorie des unions douanières (et plus généralement des concepts prévus pour analyser les intégrations basées sur le marché).

Cette différence dans les mécanismes de coordination de l'activité économique peut également être interprétée comme étant révélatrice des différences dans les objectifs à atteindre. Les hypothèses sous-jacentes ici sont, d'une part, que la constitution de zones régionales intégrées ne répond pas toujours aux mêmes fins et, d'autre part, que ce sont les fins qui déterminent les moyens mis en œuvre. Dans le cas de zones libre-échangistes, par exemple, c'est l'objectif de maximisation des bénéfices tirés de l'avantage comparatif qui prédomine. C'est en vue d'atteindre cet objectif que la libéralisation des échanges dans tous les secteurs va progressivement être mise en œuvre.

Dans le cas du CAEM, les mécanismes de coordination de l'activité économique (plan interne/externe, monopole du commerce extérieur, différents prix pour un seul et même produit, inconvertibilité des monnaies, etc.), radicalement différents de ceux qui existent en zone intégrée libre-échangiste, nous conduisent à nous interroger sur la nature des objectifs de cette union. Au regard des mécanismes de coordination qui ont été mis en œuvre, il est clair que l'intégration du CAEM ne pouvait chercher à maximiser les gains tirés des avantages comparatifs (*a fortiori* parce que ces avantages comparatifs ne pouvaient pas être rigoureusement calculés)¹¹¹.

¹¹¹ La comparaison des coûts de production nationaux étant notamment rendue délicate par la déconnexion entre les prix internes et les prix externes.

C'est précisément une réflexion de cette nature qui a orienté le travail de H. G. Johnson (1965). Ce dernier s'est intéressé aux zones intégrées libre-échangistes, mais son analyse de l'intégration repose sur une "*fonction collective de préférence industrielle*", dont les zones de libre-échange devront tenir compte pour parvenir à l'accroissement de leur revenu réel et rester efficaces. Le processus d'intégration, selon H. G. Johnson, doit être en mesure d'améliorer la production industrielle de chaque pays y participant, et par suite son revenu réel. C'est en définitive la maximisation du revenu réel (seul indice du bien-être selon l'auteur) qui importe et non la satisfaction de la demande au moindre coût possible (indice retenu par les tenants de la théorie des unions douanières)¹¹². Selon ce raisonnement, l'augmentation des importations, par exemple, apparaît comme le prix à payer pour inciter (par la concurrence) les restructurations nécessaires à l'amélioration de la production industrielle. Il ressort également des travaux de H. G. Johnson que les zones intégrées doivent présenter un degré de développement relativement homogène afin que les concessions à l'importation puissent être facilement compensées par des possibilités d'exportation.

Cette approche, construite pour l'étude des zones libre-échangistes, n'est pas véritablement applicable au cas du CAEM. Les importations, par exemple, n'y sont pas réalisées dans le but d'entraîner des restructurations par accroissement de la concurrence, mais au contraire pour répondre à un besoin national. Par ailleurs, le revenu réel n'est pas véritablement un indice de bien-être dans des économies qui sont précisément contraintes par les ressources et dans lesquelles donc, tout le revenu ne pourra être dépensé. Toutefois, les travaux d'un autre auteur, qui a abordé le problème sous un angle de réflexion pas très éloigné de celui de H. G. Johnson, ont permis de définir quelques critères opératoires applicables au cas du CAEM.

¹¹² Voir H. G. Johnson (1965), *An economic theory of protectionism tariff bargaining and the formation of customs unions*, pp. 256-283.

Cherchant à déterminer la nature exacte de l'intégration au sein du CAEM, V. Sobell (1984) va retenir un indice de maximisation de la croissance économique qui, paradoxalement, n'est pas très éloigné de l'indice de maximisation du revenu réel de H. G. Johnson. V. Sobell va définir le CAEM comme un "*système international de protection*" (IPS) par opposition au "*système international de commerce*" (ITS) représenté par les unions libre-échangistes. Dans un système IPS, l'objectif n'est pas la maximisation des gains tirés du libre-échange, mais au contraire la "*maximisation de la stabilité économique*"¹¹³. Partant de cette idée, l'état d'avancement du processus d'intégration en système IPS n'est pas donné par les mesures visant à favoriser la formation d'un marché unique, mais au contraire par l'aptitude des échanges mutuels "*à assurer une croissance soutenu de la production*". Dans cette perspective, la mise en place de mécanismes tels que le plan du commerce extérieur, le monopole d'Etat de commerce extérieur, la signature d'accords bilatéraux, l'adoption de plans concertés et de programmes finalisés, etc., n'apparaît pas comme une aberration économique, mais plutôt comme un pré-requis nécessaire pour atteindre l'objectif de stabilité maximale.

Comment appliquer cette approche au CAEM ?

V. Sobell proposait de retenir comme indicateurs opératoires l'évolution des taux de croissance des PMN, celle des principales productions et l'état d'avancement de la coordination de l'activité économique entre les pays partenaires. Or, en 1984, lorsque l'auteur rédige son ouvrage, nous sommes en pleine application du plan concerté SOPMIN 2 et l'on s'apprête à mettre en place le plan SOPMIN 3, les programmes finalisés ne sont pas encore remis en cause et les statistiques relatives à la croissance des PMN, fournies par les annuaires du CAEM de l'époque, montrent encore des taux de croissance toujours positifs (bien qu'en légère baisse) pour tous les pays membres :

¹¹³ V. Sobell (1984), *The red market : industrial co-operation and specialisation in comecon*, p. 5.

tableau 1. 15 : taux de croissance du PMN par pays membres (moyenne annuelle par périodes quinquennales, 1951 à 1980, en %).

	1951-1955	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980
Bulgarie	12,2	9,7	6,7	8,8	7,8	6,1
Hongrie	5,7	5,9	4,1	6,8	6,3	2,8
Pologne	8,6	6,6	6,2	6,0	9,8	1,2
RDA	13,1	7,1	3,5	5,2	5,4	4,1
Roumanie	18,3	13,7	11,3	11,2	11,5	8,5
Tchécoslovaquie	8,2	7,0	1,9	7,0	5,5	3,7
URSS	11,3	9,2	6,5	7,8	5,7	4,3
CAEM (7 pays)	10,8	8,5	6,0	7,4	6,4	4,1

Source : *Annuaire statistique du CAEM* (1990), pp. 5-15.

Les taux de variations de la production industrielle brute et de la production agricole brute suivent également cette tendance générale (cf. le tableau (A) 44 de l'Annexe statistique).

On peut ajouter à l'analyse de V. Sobell l'observation d'un autre indicateur, même si l'auteur n'en fait à aucun moment référence. Il s'agit de la productivité du travail. Rappelons en effet, que dans son article premier, alinéa 1, la Charte constitutive du CAEM insiste sur le fait que *"le Conseil d'aide économique mutuelle a pour objectif de contribuer, par l'union et la coordination des efforts des pays membres du conseil, [...], à la croissance régulière de la productivité du travail, [...]"*¹¹⁴. Il apparaît donc de manière explicite que la croissance régulière de la productivité du travail constitue l'un des objectifs majeurs du système IPS au sens de Sobell. Le tableau suivant montre précisément l'évolution sur longue période de la productivité du travail dans les pays du CAEM :

¹¹⁴ Citation tirée de la traduction française de la Charte du CAEM reproduite intégralement dans C. Séranne et F. Lemoine (1976), *l'intégration économique à l'Est : le CAEM*, pp. 108-113.

tableau 1. 16 : taux de croissance annuel de la productivité du travail^a dans les pays du CAEM (1966-1989)

Années ^b	1966-70	1971-75	1976-80	1981-85	1986-89	1986	1987	1988	1989
Bulgarie	8,2	7,5	6,1	2,7	3,3	2,7	2,8	4,5	3,2
Hongrie	5,4	6,2	4,1	2,2	2,9 ^c	2,3	5,5	1,0	n.d.
Pologne	5,5	8,1	1,7	0,2	4,5	4,6	1,9	6,4	5,0
RDA	5,1	5,2	3,7	4,2	4,1	4,3	4,4	3,9	3,7
Roumanie	7,3	6,6	6,7	4,3	4,5 ^c	6,8	4,1	2,6	n.d.
Tchécoslov.	5,6	5,4	3,3	1,4	2,1	2,5	2,1	2,4	1,3
URSS	6,8	4,1	3,2	3,0	3,3	1,9	1,9	7,3	2,3
CAEM ^d	6,3	6,1	4,1	2,6	3,5	3,6	3,2	4,0	3,1

a : PMN/nombre d'employés ; b : moyenne annuelle sur la période quinquennale ; c : hors 1989 ; d : pays figurant dans le tableau uniquement.

Source : moyennes calculées à partir d'ECE-UN (1992), *Economic survey for Europe in 1990-91*.

Il ressort du tableau 1. 16 que la productivité apparente du travail moyenne dans la sphère de la production matérielle (PMN/nombre total d'employés dans cette sphère) a continué d'augmenter pour l'ensemble du CAEM mais à un rythme de plus en plus lent dans les années 70 et 80. De ce point de vue, l'objectif explicite énoncé dans la Charte semble avoir été respecté. Cependant, si l'on regarde également la productivité apparente du capital, qui donne une image de l'efficacité de l'appareil productif, il convient alors de relativiser cette conclusion dans la mesure où il apparaît que cette dernière diminue dès les années 60 en Bulgarie, Pologne et URSS et à partir du début des années 70 pour l'ensemble des pays du CAEM :

tableau 1. 17 : taux de croissance annuel de la productivité du capital^a dans les pays du CAEM (1966-1989)

Années ^b	1966-70	1971-75	1976-80	1981-85	1986-88	1986	1987	1988	1989
Bulgarie	-1,7	-1,1	-2,3	-2,6	-3,9	-1,8	-5,8	-4,3	n.d.
Hongrie	1,2	-2,9	-2,9	-2,6	-0,8 ^c	-2,7	1,1	n.d.	n.d.
Pologne	-0,6	1,9	-5,3	-3,0	1,2	2,7	-1,2	2,2	n.d.
RDA	0,4	-0,4	-1,2	-0,5	-0,4	0,1	-0,2	-1,2	n.d.
Roumanie	1,3	1,1	-2,8	-4,5	-1,2 ^c	-0,3	-2,1	n.d.	n.d.
Tchécoslov.	2,4	-0,1	-2,5	-3,1	-2,1	-2,0	-2,1	-2,1	n.d.
URSS	-0,6	-2,8	-3,2	-2,7	-2,3	-2,8	-3,4	-0,6	n.d.
CAEM ^d	0,3	-0,6	-2,9	-2,7	-0,7	-1,0	-1,9	-1,2 ^e	n.d.

a : PMN/stock de capital fixe immobilisé dans la sphère de la production matérielle ; b : moyenne annuelle sur la période quinquennale ; c : hors 1988 ; d : pays figurant dans le tableau uniquement ; e : hors Hongrie et Roumanie.

Source : moyennes calculées à partir d'ECE-UN (1992), *Economic survey for Europe in 1990-91*.

Toutefois, si l'on s'en tient aux seuls critères retenus par V. Sobell (taux de croissance des PMN, taux de croissance des principales productions, état

d'avancement de la coordination régionale de l'activité économique), alors on peut retenir que le degré d'intégration au sein de CAEM était relativement élevé, au moins jusqu'au début des années 80. Au regard, donc, de la relative stabilité des taux de croissance des PMN par périodes quinquennales (tableau 1. 15, page 105 et tableaux (A) 7 et (A) 44 de l'Annexe statistique), il apparaît que l'intégration au sein du CAEM était un relatif succès en tant que système IPS¹¹⁵.

Cependant, les années 80 ont été marquées par l'abandon progressifs des programmes concertés et des plans finalisés (voir paragraphe précédent), par une chute puis un effondrement des taux de croissance des PMN nationaux (précisément à partir de 1977 pour l'ensemble du CAEM), mais également par l'apparition d'une série de nouvelles tensions (inflation, chômage, endettement international, déficits commerciaux en devises convertibles, etc.) révélatrices d'instabilité économique. Comme l'illustre le tableau suivant, le ralentissement de la croissance est significatif au sein du CAEM à partir de la deuxième moitié des années 80 :

tableau 1. 18 : taux de croissance du PMN, des productions agricole et industrielle brutes de chacun des pays membres du CAEM (moyenne annuelle par période quinquennale, de 1981 à 1990, en %).

	PMN		Prod. agricole brute		Prod. industrielle brute	
	1981-1985	1986-1990	1981-1985	1986-1990	1981-1985	1986-1990
Bulgarie	3,7	3,1	-0,3	-0,4	4,3	0,3
Hongrie	1,3	0,8	0,8	-0,6	2,0	-0,4
Pologne	-0,8	3,0	2,1	0,8	0,6	-2,1
RDA	4,5	3,1	2,4	-0,2	4,1	-3,2
Roumanie	-0,15	-1,3	4,1	-3,4	3,8	-1,8
Tchécoslovaquie	1,7	2,0	1,8	0,5	2,7	1,0
URSS	3,2	2,7	2,1	1,0	3,6	2,5
CAEM (7 pays)	2,88	0,92	2,08	1,00	3,38	1,38

Sources : les taux de croissance quinquennaux des PMN ont été calculés à partir de l'Annuaire statistique du CAEM (1990), pp. 5-15. Les taux de croissance quinquennaux des productions industrielle et agricole brutes ont été calculés à partir du tableau (A) 44 de l'Annexe statistique.

¹¹⁵ Cependant, l'auteur lui-même émet des réserves sur l'avenir de la coordination des plans nationaux en montrant que cette dernière n'a été un succès que dans le secteur automobile, l'industrie nucléaire et la production d'ordinateurs. Voir V. Sobell (1984), *op. cit.*, p. 250.

Il ressort donc de l'application des seuls critères retenus par V. Sobell que l'intégration au sein du CAEM n'a plus été en mesure d'assurer la stabilité de la croissance de ses pays membres à partir des années 80. En prolongeant les enseignements de l'auteur, il y a dès lors deux interprétations possibles : soit le degré d'intégration a décru entre les membres à partir des années 80, soit il s'est intensifié (ou est resté au même niveau) mais est devenu inefficace. V. Sobell s'orienterait plutôt vers la première option puisqu'il considérerait dès 1984 que *"l'introduction de réformes orientées vers le marché [...] peut même mener à l'éventuelle désintégration du Comecon car la 'raison d'être' du regroupement (la protection de la stabilité de la production des influences intra- et extra-Comecon) ne pourrait être plus longtemps maintenue"*¹¹⁶. En d'autres termes les réformes des années 80, en introduisant de nouveaux mécanismes de coordination de l'activité (notamment un système de prix proche de celui que l'on trouve en ITS), ont contribué à affaiblir les anciens mécanismes en vigueur dans le CAEM. Cette approche nous conduit finalement à la conclusion que le processus de désintégration du CAEM était perceptible dès le début des années 80.

Toutefois, l'opinion de V. Sobell paraît contestable dans la mesure où elle suggère implicitement que les mécanismes en place au sein du CAEM auraient pu correctement fonctionner (au regard de l'objectif de l'IPS) si des réformes basées sur le marché n'avaient pas été introduites. Mais, si l'on suit le raisonnement de l'auteur jusqu'au bout, on peut se demander pourquoi les réformateurs du CAEM ont cherché à introduire le marché dans les relations intra-union alors que les mécanismes existants fonctionnaient bien au regard de l'objectif IPS ? Les développements de V. Sobell n'apportent aucune réponse à cette question. Pour y répondre, il faut redescendre au plan national et rappeler que la régulation économique dans les pays membres du CAEM était dite mixte ; c'est-à-dire que le plan national coexistait avec toute une série de

¹¹⁶ V. Sobell (1984), *op. cit.*, p. 32. ou V. Sobell (1990), *East european economies at a turning point*, p. 41. On retrouve également une idée de cette nature chez T. S. Khachaturov (1971), *Consumption and accumulation as economic objectives of socialist production*, p. 5.

marchés parallèles qui jouaient un rôle de force de rappel¹¹⁷. Avec l'intensité grandissante des crises économiques nationales dans les années 80, la légalisation des activités marchandes est apparue comme un remède possible, ce qui a fini par se traduire par l'apparition d'échanges non planifiés entre les pays membres du CAEM. En ce sens, l'introduction au sein du CAEM d'une réforme basée sur le marché n'est pas "tombée du ciel", mais au contraire découle de l'évolution de la régulation économique nationale dans l'ECP.

Perçu donc comme un système international de protection (IPS), le CAEM a mis en place des mécanismes de coordination de son activité économique radicalement différents de ceux qui prévalent dans les unions libre-échangistes (ces dernières relevant d'un système international de commerce - ITS-). V. Sobell (1984) propose de retenir comme origine de cette différence le fait que les IPS ont pour objectif la maximisation de la stabilité de la croissance économique, ce qui n'est pas le cas des ITS qui cherchent à maximiser les gains tirés du libre-échange. Le critère ainsi défini par l'auteur a permis d'interpréter la stabilité moyenne des taux de croissance des PMN entre 1951 et 1980 (tableau 1. 15, page 105) et l'approfondissement de la coordination des plans nationaux réalisée par le programme complexe comme les signes d'un relatif succès de l'intégration régionale au sein du CAEM.

A partir du milieu des années 80, l'effondrement des taux de croissance nationaux et l'introduction de réformes visant à libérer les échanges entre partenaires ont conduit en revanche à un affaiblissement du niveau de l'intégration du CAEM (en tant qu'IPS).

¹¹⁷ En atténuant les pénuries, ceux-ci permettaient par exemple d'aider à la réalisation des objectifs planifiés.

3. L'intégration comme zone de rapprochement des niveaux de développement économique

G. Myrdal (1958), en cherchant à démarquer son approche de l'intégration économique de celle de J. Viner ou de J. E. Meade, va le premier évoquer la question de la solidarité économique comme élément intégrateur entre pays. Huit ans après la parution de l'ouvrage de J. Viner, il notait que l'intégration ne pouvait pas être considérée uniquement du point de vue des échanges. L'intégration était présentée comme un phénomène impliquant des problèmes de cohésion sociale, de solidarité internationale et de décisions communes en matière de politiques économiques, ce qui conduisit G. Myrdal à considérer qu' *"une définition de l'intégration internationale en termes de libre-échange international est, par conséquent, aussi fausse que l'est celle formulée par référence au marché parfait"*¹¹⁸.

G. Myrdal distingue deux dimensions : *"l'intégration économique mondiale"* et *"l'intégration économique nationale"*. Dans les deux cas, il considère que le principal obstacle à l'intégration économique réside dans les écarts de développement entre les pays (lorsqu'il s'agit d'intégration mondiale) ou entre les régions nationales (lorsqu'il s'agit d'intégration nationale). Un monde intégré, au sens de G. Myrdal, serait donc un monde où le développement économique pour tous les pays est unifié¹¹⁹ et où les décisions en matière de politiques économiques sont prises en commun. En opposant les différents niveaux de développement entre pays et en montrant l'impossibilité de mettre en place un *"gouvernement mondial démocratique"*¹²⁰, l'auteur est amené à conclure que l'économie mondiale n'est pas intégrée et que la tendance est orientée vers une plus forte désintégration. Suivant le même raisonnement, une nation peut être considérée comme intégrée dès lors qu'il y a peu d'écarts

¹¹⁸ G. Myrdal (1958), *Une économie internationale*, p. 481.

¹¹⁹ L'unification du développement économique n'est pas sans rappeler l'idée actuelle de convergence au sein de l'Union européenne.

¹²⁰ Par manque de *"véritable solidarité à l'échelon international"*, in G. Myrdal (1958), *op. cit.*, pp. 5-6

entre les niveaux de développement des régions qui la composent et que la prise de décision en matière de politique économique est unifiée¹²¹. Or G. Myrdal constate que ces conditions ne sont pas réalisées, en particulier dans les pays en voie de développement, ce qui va dans le sens d'une plus grande désintégration mondiale dans la mesure où l'"un des grands obstacles à l'intégration internationale est justement le fait que tant de pays soient encore si mal intégrés nationalement".¹²²

L'auteur s'interroge alors sur les moyens qu'il est possible de mettre en oeuvre pour atteindre un plus fort degré d'intégration mondiale, ainsi que nationale. Dans les deux cas, c'est le concept de solidarité économique qui sera placé au centre de l'analyse. La solidarité apparaît comme le "*fondement*" de l'intégration selon les termes de G. Myrdal. Seule la solidarité entre nations est susceptible d'intensifier le développement économique des pays les plus pauvres dans la mesure où elle assure une redistribution de la richesse mondiale¹²³. Parallèlement, seule la solidarité entre régions (et citoyens) est de nature à consolider l'intégration nationale (grâce à la redistribution du revenu national)¹²⁴. L'intensification de la solidarité (internationale et nationale) devient donc la condition préalable à l'intégration économique.

Est-il possible, dès lors, de mesurer le degré d'intégration au sein du CAEM grâce aux critères définis par G. Myrdal ? L'auteur lui-même ne consacre que très peu de pages (5 sur 507 pages) à ce qu'il nomme "*le concept*

¹²¹ On peut, par exemple, montrer qu'à l'intérieur d'un espace national donné, il y a une réelle convergence des PIB régionaux par habitant. G. Santi, en réalisant ce travail dans le cas de la France, montre que les transferts sociaux jouent un rôle fondamental dans la réduction des inégalités régionales. Selon l'auteur, "*Ces transferts doivent être rangés parmi les forces d'intégration, de diffusion voire d'homogénéisation des niveaux de vie sur le territoire*". (p. 132) On apprend ainsi qu'en 1988, les habitants d'Ile de France supportent un prélèvement net moyen de 18 700 francs (Prestations sociales - [cotisations sociales + impôts sur le revenu]), alors qu'à l'autre extrême les Corses bénéficient d'une manne de 6 100 francs par habitant. Voir G. Santi [1997], *Intégration économique nationale : entre inégalités spatiales et solidarité implicites*, p. 135.

¹²² G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 67.

¹²³ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 3, pp. 67-69, pp. 168-190.

¹²⁴ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 37.

soviétique d'intégration internationale"¹²⁵. Et paradoxalement, il n'utilise que très peu des idées qu'il a précédemment énoncées. En effet, après avoir présenté quelques caractéristiques communes des pays membres du CAEM (priorité à l'industrie lourde, planification de la main d'œuvre, des capitaux), G. Myrdal n'évoque que très rapidement le développement *"de façon systématique de l'assistance technique, à laquelle se réfèrent souvent les accords commerciaux [...]"*¹²⁶ intra-CAEM et surtout il ne dit pas en quoi cette assistance technique régionale a des vertus intégratrices.

Toutefois, en reprenant les principaux enseignements de l'auteur, l'analyse de l'intégration au sein du CAEM pourrait être prolongée autour de trois axes principaux : l'intensification de la solidarité économique régionale (a), l'égalisation des niveaux de développement (b) et l'unification de la prise de décision en matière de politique économique. Ce dernier point a été traité précédemment (paragraphe B-0), nous nous concentrerons donc sur les deux critères restants.

a. L'intensification de la solidarité économique intra-CAEM

Le CAEM, en tant qu'entité régionale, ne correspond ni à la dimension nationale ni à la dimension mondiale retenue par G. Myrdal. Cependant il est possible d'adapter le concept de solidarité à cette dimension intermédiaire. La solidarité est définie par G. Myrdal comme le moyen permettant de redistribuer les richesses entre pays. Suivant ce raisonnement, il est possible de définir la solidarité intra-CAEM comme un moyen de redistribution des revenus et des richesses entre partenaires du CAEM. Il ne sera plus question ici de solidarité nationale ou mondiale mais plus précisément de solidarité régionale. En d'autres termes, si l'on constate que la création du CAEM a conduit à un accroissement de la solidarité entre pays partenaires, il y aura de fortes chances alors pour que

¹²⁵ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, pp. 204-208.

¹²⁶ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 206.

le degré de l'intégration au sein de ce dernier ne soit pas nul au sens de G. Myrdal.

Un nouveau problème va alors se poser : comment mesurer l'intensité de la solidarité régionale au sein du CAEM ? En effet, le concept de solidarité est facile à comprendre, mais il est en revanche beaucoup plus difficile à appréhender, d'autant que G. Myrdal ne donne lui-même qu'assez peu d'indications sur cette question.

Sur le plan national, G. Myrdal voit dans l'existence de l'Etat providence ainsi que dans la prise de conscience des citoyens de leur mutuelle dépendance deux bons indicateurs de l'intensité de l'intégration dans un pays. L'Etat providence, d'une part, en favorisant le plein emploi et en limitant les inégalités par la redistribution des ressources va contribuer à renforcer l'intégration nationale¹²⁷. La prise de conscience par les citoyens de leurs dépendances mutuelles, d'autre part, peut être mesurée par *"l'absence de grèves, la disparition de toute fraude fiscale, le jeu correct d'un système progressif de taxation directe..."*¹²⁸. Mais G. Myrdal admet toutefois que ces critères sont peu opératoires et comportent une imprécision inhérente. En effet, des pays comme la France, l'Italie ou la Grèce, pourtant très unifiés et intégrés, ne peuvent pas être considérés comme intégrés du fait, par exemple, de leur incapacité à empêcher la fuite devant l'impôt ou à mettre en oeuvre un système de taxation directe progressif¹²⁹. Des remarques du même ordre ont été émises, quelques années plus tard, par A. Marchal (1965)¹³⁰. *A fortiori*, si l'on peut difficilement appliquer ces critères à des pays comme la France, l'Italie ou la Grèce, il sera encore plus difficile de les utiliser pour mesurer l'intégration au sein du CAEM. Même leur application à la dimension nationale de l'intégration dans chaque pays partenaire du CAEM pose problème. En effet, ces pays étaient dits

¹²⁷ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, pp. 35-36.

¹²⁸ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 14.

¹²⁹ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 17 et p. 36.

¹³⁰ A. Marchal, en tentant une reformulation de l'approche de G. Myrdal proposera la définition suivante de l'intégration : *"Il y a ensemble intégré lorsque les liens de solidarité qui existent entre ses divers éléments sont tels que la liberté totale des échanges ne nuit à personne et profite à tous"*, in A. Marchal (1965), *l'intégration territoriale*, p. 24 (voir également les pages 37-38).

socialistes, c'est-à-dire que le revenu national y était théoriquement partagé équitablement entre tous les citoyens, l'Etat y était plus que *providence* puisqu'il était présent à tous les niveaux de la société, les citoyens y avaient conscience de la communauté de leurs intérêts et de leurs responsabilités puisqu'il y avait peu de grèves et d'évasion fiscale. L'application des critères définis par G. Myrdal conduit à penser que les pays socialistes étaient plus intégrés que leurs voisins de l'Ouest. Mais cette lecture de l'intégration socialiste est trompeuse. Il faut y ajouter que le revenu national, une fois partagé, ne pouvait pas être entièrement dépensé du fait des pénuries, que le droit de grève n'existait pas, que les impôts étaient prélevés à la source et que, par ailleurs, il existait une économie parallèle qui absorbait une partie importante des revenus, mais également du temps disponible de la main-d'oeuvre. Comment dès lors juger de l'intégration nationale des pays socialistes selon les critères définis par G. Myrdal ?

Sur le plan international en revanche, l'auteur a mis en lumière au moins un critère qui nous paraît un peu plus opératoire que les précédents : il s'agit de **l'aide internationale**. Un chapitre entier de son ouvrage est consacré à l'analyse de l'aide internationale dans lequel G. Myrdal montre que cette dernière a, dans certaines limites, efficacement contribué au renflouement d'économies nationales en détresse. Elle constitue un bon moyen de redistribution de la richesse mondiale et de ce fait est un bon indicateur de la solidarité internationale¹³¹.

La mise en place de plans concertés et de programmes finalisés dans le cadre du programme complexe constitue un bon exemple de solidarité régionale intra-CAEM (qu'elle soit imposée par l'URSS ou librement décidée) puisque tous les pays membres participent à la réalisation d'ouvrages communs sur le territoire de l'un d'entre eux. Mais d'autres éléments peuvent également être interprétés comme relevant de la solidarité internationale :

¹³¹ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, pp. 167-190.

- les transferts de brevets et de nouvelles technologies, par exemple, étaient gratuits à partir de l'adoption du principe de Sofia en 1949 jusqu'au début des années 70 ;
- les prix intra-CAEM peuvent être également interprétés comme un vecteur de solidarité régionale. M. Marrese et J. Vanous (1980 et 1988), par exemple, ont soutenu la thèse selon laquelle l'URSS avait *subventionné* les Six, durant la période allant de 1974 à 1980, en exportant des biens *durs* à des prix inférieurs aux prix mondiaux et en important des biens *mous* à des prix supérieurs aux prix mondiaux. Il s'agit en réalité de *subventions commerciales* implicites que les auteurs définissent comme la somme des écarts entre les prix du commerce de l'URSS avec les autres membres du CAEM évalués en dollars (à un taux de change rouble/dollar *réaliste*) et les prix des échanges CAEM-Ouest pour les catégories de produits comparables. Les résultats obtenus par les auteurs ont été regroupés dans le tableau suivant :

tableau 1. 19 : *subventions commerciales implicites de l'URSS aux PECO du CAEM (1974-1980, en millions de dollars courants)*

	Bulgarie	Hongrie	Pologne	RDA	Roumanie	Tchéco-slovaquie	CAEM (6 pays)
1974	1081	877	1067	2023	43	1174	6265
1975	919	598	1027	1665	19	1097	5325
1976	877	671	1021	1786	45	1195	5595
1977	1015	645	1106	1896	50	1226	5938
1978	1087	661	897	1914	109	1086	5754
1979	2000	1200	1700	3400	100	2000	10400
1980	4100	2600	3500	7200	200	4100	21700

Sources : M. Marrese & J. Vanous (1982), *The Wall Street Journal* du 15 janvier. Voir également M. Marrese et J. Vanous (1988), *The content and controversy of soviet trade relations with eastern Europe*, p. 197.

Le montant estimé des *subventions commerciales* implicites aurait ainsi très fortement augmenté en 1979 et 1980, période qui correspond précisément à l'écart le plus important entre les prix intra-CAEM et les prix mondiaux des matières premières. Ces conclusions ont été fortement contestées, notamment par les auteurs est-européens. A. Köves (1985), par exemple, considérait que la question des prix n'était pas essentielle, et que *la nature* même des mécanismes de coordination au sein du CAEM, en

maintenant une structure de production obsolète et en isolant les pays membres de l'économie mondiale, agissait finalement au détriment de tous les partenaires¹³². Par ailleurs, C. Locatelli (1993), ou A. Tiraspolksy (1983), insistent sur les contreparties concédées par les Six en faveur de l'URSS et qui rendent en définitive les calculs de M. Marrese et J. Vanous relativement contestables¹³³. Si l'on s'en tient strictement aux prix, il est possible d'adresser une autre critique à l'encontre des calculs de M. Marrese et J. Vanous. En effet, en calculant (à partir du tableau (A) 6 de l'Annexe statistique) les termes de l'échange pour l'URSS, la Pologne et la Hongrie, il apparaît au contraire que c'est l'URSS qui a bénéficié de l'évolution des prix intra-CAEM avec une amplitude annuelle de plus en plus forte à partir de 1973.

tableau 1. 20: termes de l'échange intra-CAEM de l'URSS, de la Pologne et de la Hongrie (base 100 en 1970)

	URSS	Pologne	Hongrie
1971	99,0	101,0	99,0
1972	102,7	103,0	97,1
1973	103,5	103,0	98,1
1974	102,5	101,9	95,5
1975	107,2	98,5	86,2
1976	111,2	100,7	84,3
1977	114,9	98,6	81,7
1978	116,8	96,6	79,7
1979	120,4	94,2	78,2
1980	123,4	91,6	78,6

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 15 de l'Annexe statistique (rapport de l'indice des prix moyens à l'exportation intra-CAEM sur l'indice des prix moyens à l'importation intra-CAEM)

La détérioration des termes de l'échange apparaît plus marquée pour la Hongrie (fort importateur d'énergie) que pour la Pologne. Bien qu'imparfaite (en raison, par exemple, des problèmes de la différenciation des prix déjà évoqués), l'évolution des termes de l'échange intra-CAEM contribue en

¹³² A. Köves (1985), *The CMEA countries in the world economy : turning inwards or turning outwards*, pp. 11-17. Voir également X. Richet (1992), *Les économies socialistes européennes*, pp. 119-120.

¹³³ On peut évoquer le cas des livraisons de gaz soviétique à des prix préférentiels à la Hongrie en contrepartie de sa participation au développement du gisement de Yamburg (C. Locatelli (1992), *op. cit.*, p. 180) ou de charbon soviétique livré à moitié prix à la Hongrie en contrepartie de l'alumine hongroise exportée vers l'URSS (A. Tiraspolksy (1983), *op. cit.*, p. 15).

définitive à relativiser le rôle des prix socialistes comme vecteur de la solidarité régionale¹³⁴ ;

- l'existence de déficits chroniques en roubles transférables pour certains pays membres peut constituer une forme particulière de solidarité. Rappelons que les échanges intra-CAEM donnaient lieu à des règlements en monnaie de compte : le rouble transférable depuis 1964, à parité or et taux de change officiel identiques à ceux du rouble soviétique. Destiné en principe à permettre des règlements multilatéraux, il n'a en réalité jamais exercé cette fonction en raison de l'ajustement bilatéral des échanges : un excédent commercial en roubles transférables sur l'un quelconque des pays partenaires ne pouvait pas servir à régler un déficit équivalent auprès d'un autre partenaire. Les soldes créditeurs n'étaient pas transférables car ils ne pouvaient être échangés contre des biens réels dès lors qu'il n'y avait pas au préalable un accord entre deux pays prévoyant cet échange. En ce sens, les pays régulièrement débiteurs bénéficiaient de fait d'un prêt sans intérêt et n'étaient pas incités à rééquilibrer leurs échanges. L'existence de déficits en roubles transférables peut alors être interprétée comme une aide indirecte dans la mesure où ils sont autant de créances non mobilisables. L'URSS semble avoir été créancier structurel de 1964 à 1970, sa balance commerciale avec les partenaires du CAEM étant traditionnellement excédentaire. A partir de 1970, plusieurs sources concordent pour dire que la situation s'est inversée et que l'URSS est devenue débiteur net (G. Kohlmey, 1977 ; M. Lavigne, 1980). En 1988-89, l'URSS avait accumulé une dette de 6,5 milliards de roubles transférables à l'égard des autres partenaires du CAEM

¹³⁵;

¹³⁴ Cette conclusion rejoint celle d'autres auteurs qui ont également contesté les conclusions de M. Marrese et J. Vanous. Voir par exemple M. Lavigne (1980), *op. cit.*, pp. 48-49, M. Lavigne (1995), *The economics of transition : from socialist economy to market economy*, table 5.1 p. 78, A. Tiraspolsky (1983), *L'énigme des prix des échanges à l'intérieur du CAEM*, p. 17, J. C. Brada (1985), *Soviet Subsidization of Eastern Europe...*, pp. 21-39, F. D. Holzman (1986), *The significance of soviet subsidies to eastern Europe*, pp. 54-65.

¹³⁵ D'après M. Lavigne (1995), *op. cit.*, p. 103.

- enfin, signalons l'aide au développement apportée par les pays du CAEM aux PVD (qui joue en faveur de l'intégration internationale au sens de Myrdal). Au début des années 60, les pays membres du CAEM prêtaient leur concours à trente-quatre PVD, en 1970 à soixante-deux et dans les années 80 à quatre-vingt-douze (dont 28 pays asiatiques, 43 pays africains et 21 pays latino-américains)¹³⁶. Il s'agit essentiellement d'une aide attribuée pour la réalisation de grands projets industriels du secteur public, avec à la clé des achats d'équipements produits par les pays prêteurs (ce qui expliquerait en partie pourquoi la méthode de Balassa, calculée précédemment, indiquait des élasticités-revenu des demandes d'importation et offres d'exportation très fortes du CAEM avec les PVD). Le tableau ci-dessous regroupe les montants totaux effectivement versés par le CAEM aux PVD entre 1954 et 1978 :

tableau 1. 21 : aide économique du CAEM (7 pays) effectivement versée aux PVD
(montants estimés en millions de dollars courants)

	URSS	Six	CAEM (7 pays)
1954-1967	2560	675	3235
1968	310	125	435
1969	355	105	460
1970	390	145	535
1971	420	190	610
1972	430	170	600
1973	500	220	720
1974	705	230	935
1975	500	245	745
1976	460	370	830
1977	540	460	1000
1978	430	365	795

Sources : A. Tiraspolsky (1980), *Les relations économiques entre les pays socialistes européens du CAEM et les pays du tiers monde : un tournant dans la politique d'aide économique ?*, p. 20. (réalisé à partir d'un rapport de la CIA).

La liste, non exhaustive, des formes de solidarité qui vient d'être établie, contribue à montrer au moins deux choses : d'une part, le concept de solidarité est difficile à appréhender dans la réalité et, d'autre part, la solidarité n'était pas

¹³⁶ L. Zévine & A. Olchany (1984), *Le CAEM et les pays en voie de développement*, p. 29. De 1971 à 1980, les engagements passés par les pays du CAEM pour l'octroi d'une aide économique et technique aux Etats en développement auraient ainsi presque triplé. En 1982, les auteurs estimaient que les pays du CAEM avaient construit près de 6800 entreprises industrielles dans les PVD.

nulle ni au sein du CAEM ni entre le CAEM et les PVD (au moins jusqu'à la fin des années 70).

Précisément, à partir du milieu des années 70, il est à noter qu'un tournant s'est produit. Les indicateurs de solidarité, que nous venons de définir dans le cas du CAEM, ont vu progressivement leur intensité décroître, voire s'effondrer à la fin des années 80, pour au moins quatre raisons :

- la gratuité des transferts technologiques et de brevets a été supprimée avec le lancement du programme complexe (car certains pays comme la Tchécoslovaquie ou la RDA avaient remis en cause ce principe adopté à Sofia) ;
- dès 1973 certains biens durs ont commencé à être réglés en devises convertibles (ce qui a restreint les possibilités de certains pays de s'en procurer), le règlement en devises convertibles et aux prix mondiaux s'étendra à tous les biens à partir de 1990 (ce qui supprime également toute possibilité d'avoir un déficit chronique en roubles transférables) ;
- avec la crise polonaise de 1981, il est apparu que seule l'URSS avait prêté à la Pologne des devises convertibles et avait apporté son assistance pour la construction de nouvelles usines ;
- on observe également une diminution du volume des apports financiers accordés aux PVD. Ce volume représentait, en 1978, environ 0,04 % du PNB total du CAEM, contre 0,08 % du PNB soviétique et 0,06 % du PNB des Six en 1973¹³⁷. Par ailleurs les conditions de cette aide sont devenues plus rigoureuses et contraignantes dès la fin des années 70. Les crédits accordés aux PVD portaient sur des périodes de 5 à 7 ans et étaient remboursables sur 10-12 ans en moyenne, avec un taux d'intérêt autour de 3 % (contre 35 ans en moyenne à moins de 3 % pour les Etats-Unis).

¹³⁷ D'après A. Tiraspolsky (1980), *Les relations économiques entre les pays socialistes européens du CAEM et les pays du tiers monde : un tournant dans la politique d'aide économique ?*, p. 19.

L'application de ce premier critère à l'intégration au sein du CAEM conduit donc à la double conclusion que :

- 1- le CAEM s'est traduit, dans un premier temps, par une augmentation de la solidarité intra- et extra-régionale au moins jusqu'à la fin des années 70 ;
- 2- cette solidarité a semblé décroître durant la période 1975-1991.

Par ailleurs, la solidarité internationale doit théoriquement favoriser un rapprochement des niveaux de développement entre les pays, condition obligatoire à une meilleure intégration mondiale au sens de G. Myrdal.

b. La convergence intra-CAEM des processus et des niveaux de développement nationaux

Les niveaux de développement entre les pays membres du CAEM ont-ils convergé durant la période d'intégration socialiste ?

Répondre à cette question exige de pouvoir définir avec précision ce que regroupe la notion même de *développement*. Cette notion a progressivement acquis un droit de cité dans la pensée économique. Cependant, du fait de son utilisation accrue dans des domaines très divers et variés, on ne peut plus vraiment dire qu'il y ait une réelle convergence des définitions possibles du terme. Sans rentrer plus avant dans ce débat, nous retiendrons deux acceptions du terme : l'une s'inscrit dans la filiation directe de F. Perroux et consiste à considérer que le développement est un *processus* (i). L'autre, plus classique, appréhende le développement en tant qu'*état* (ii).

(i) le CAEM : zone de convergence des processus de développement

En tant que *processus*, le développement économique apparaît comme un faisceau de phénomènes et de transformations entremêlés qui permet de modifier les comportements, d'intégrer les progrès des connaissances,

d'améliorer les qualifications, le savoir-faire industriel, etc. On retrouve cette conception du développement chez F. Perroux qui considère que *"le développement renvoie aux structures, particulièrement aux structures sociales et mentales ; sous ses formes les plus efficaces, il consiste en un entraînement, réciproque et cumulatif, des populations par l'appareil de production et de l'appareil de production par les populations ; les goûts des consommateurs et des producteurs s'étendent et, s'affinant, requièrent un appareil de production plus puissant et plus complexe : réciproquement, cet appareil, amélioré, exige des travailleurs et des cadres plus compétents et plus capables, c'est-à-dire mieux formés. D'où la conséquence qu'il n'y a point de développement économique sans développement social et culturel, et réciproquement"*¹³⁸.

Dans ce cas, on parlera donc de convergence *des processus de développement*. La convergence des processus de développement entre les pays du CAEM peut alors être appréhendée par l'observation d'au moins deux évolutions distinctes :

- la première est relative à l'adoption, dans les années 50, par tous les PECO d'un modèle de développement inspiré de celui de l'URSS et donnant en particulier la priorité à l'industrie lourde. Le tableau 1. 22, page 122, illustre parfaitement ce point puisque, dès 1960, tous les pays membres du CAEM présentent un profil de répartition des secteurs dans le PMN relativement homogène. En 1950, en revanche, même si le secteur industriel était déjà prépondérant pour l'ensemble du CAEM, il subsistait encore des différences notables entre pays : ainsi, la Bulgarie et la Pologne se démarquaient du reste des pays du CAEM avec une part dominante du secteur agricole dans le PMN, ce dernier secteur n'étant pas négligeable pour les autres pays. La Hongrie se démarquait également, par son secteur du commerce et de la distribution fortement développé.

¹³⁸ F. Perroux (1982), *Dialogue des monopoles et des nations*, p. 363.

tableau 1. 22 : structure par secteurs du PMN (en % du PMN total)

	1950	1960	1970	1980	1988
Bulgarie	100	100	100	100	100
Industrie :	36,8	45,6	51,1	51,0	59,5
BTP :	6,6	7,1	8,7	9,3	9,4
Agriculture et exploitation forestière :	42,1	31,5	22,8	17,0	13,1
Transports et télécommunications :	2,0	4,2	6,9	8,0	8,3
Commerce et distribution :	8,1	8,7	10,2	14,2	9,2
Autres branches de production matérielle :	4,4	2,9	0,3	0,5	0,5
Hongrie	100	100	100	100	100
Industrie :	48,6	60,1	42,6	44,2	50,1
BTP :	6,8	10,4	12,4	12,4	12,6
Agriculture et exploitation forestière :	24,9	22,5	22,8	18,6	13,8
Transports et télécommunications :	4,2	4,9	8,4	9,4	9,0
Commerce et distribution :	14,9	2,1	13,2	14,3	12,4
Autres branches de production matérielle :	0,6	0,0	0,6	1,1	2,1
Pologne	100	100	100	100	100
Industrie :	37,1	47,0	54,6	54,9	48,2
BTP :	7,9	9,3	9,8	9,2	12,9
Agriculture et exploitation forestière :	40,1	23,3	17,3	15,4	14,0
Transports et télécommunications :	-	5,9	6,7	7,4	5,8
Commerce et distribution :	-	9,1	9,9	10,4	16,5
Autres branches de production matérielle :	-	5,4	1,7	2,7	2,6
RDA	100	100	100	100	100
Industrie :	47,0	56,4	57,6	68,5	63,7
BTP :	6,1	7,0	8,3	5,9	7,6
Agriculture et exploitation forestière :	28,4	16,4	12,6	8,3	10,4
Transports et télécommunications :	7,1	5,5	6,1	4,2	5,6
Commerce et distribution :	10,1	13,0	12,0	9,4	8,9
Autres branches de production matérielle :	1,2	1,6	3,5	3,7	3,7
Roumanie	100	100	100	100	100
Industrie :	43,4	42,1	59,1	59,3	59,4 ^a
BTP :	6,2	8,9	10,4	9,3	7,6 ^a
Agriculture et exploitation forestière :	27,3	34,8	19,5	15,2	15,8 ^a
Transports et télécommunications :	5,8	5,2	5,9	7,0	-
Commerce et distribution :	11,6	6,2	3,4	7,4	-
Autres branches de production matérielle :	5,7	2,8	1,7	1,8	-
Tchécoslovaquie	100	100	100	100	100
Industrie :	62,5	63,4	62,1	65,0	60,6
BTP :	8,7	10,7	11,3	10,6	10,9
Agriculture et exploitation forestière :	16,2	14,7	10,5	7,5	7,1
Transports et télécommunications :	2,8	3,0	3,8	4,2	3,6
Commerce et distribution :	7,8	6,0	11,3	12,3	17,4
Autres branches de production matérielle :	2,0	2,2	1,0	0,4	0,4
URSS	100	100	100	100	100
Industrie :	57,5	52,3	51,1	51,5	42,7
BTP :	6,1	10,0	10,4	10,3	12,8
Agriculture et exploitation forestière :	21,8	20,5	22,0	15,1	22,8
Transports et télécommunications :	3,5	5,3	5,6	5,8	6,2
Commerce et distribution :	6,6	6,5	10,9	17,3	15,5
Autres branches de production matérielle :	4,5	5,4	0,0	0,0	0,0
CAEM (7 pays)	100	100	100	100	100
Industrie :	47,6	52,4	54,0	56,3	54,9
BTP :	6,9	9,1	10,2	9,6	10,5
Agriculture et exploitation forestière :	28,7	23,4	18,2	13,9	13,9
Transports et télécommunications :	4,2 ^b	4,9	6,2	6,6	6,4 ^c
Commerce et distribution :	9,9 ^b	7,4	10,1	12,2	13,3 ^c
Autres branches de production matérielle :	3,1 ^b	2,9	1,3	1,5	1,6 ^c

^a : 1989 au lieu de 1988 pour la Roumanie ; ^b : hors Pologne ; ^c : hors Roumanie

Sources : *Annuaire statistique du CAEM* [1971], pp. 46-47 et [1989], pp. 62-63.

- la seconde évolution renvoie à l'adoption par tous les pays membres du CAEM d'un mode de régulation économique relativement homogène et notamment basé sur l'existence d'une planification nationale centralisée et impérative, d'un parti unique, de la propriété collective des moyens de production et du monopole du commerce extérieur. Il y avait certes des

différences provenant à la fois d'une mise en œuvre non tout à fait à l'identique de ce modèle de régulation, mais également des différentes vagues de réformes qui ont progressivement accentué les divergences entre pays du CAEM.

(ii) CAEM : zone de convergence des niveaux de développement

En tant qu'*état*, le développement renvoie à des définitions plus classiques mettant l'accent sur des critères quantitatifs en rapport avec le bien-être des populations. Parmi les coefficients qui sont le plus couramment employés en tant qu'indice du développement (compris comme un état) on peut citer : le PNB/hab., la valeur ajoutée/salarié, le nombre de médecin/hab., le taux d'alphabétisation, taux de malnutrition, taux de mortalité infantile, le nombre d'étudiants ou d'universités, le nombre de chercheurs, le pourcentage de brevets déposés, etc.

Ces indicateurs, fortement hétérogènes, fournissent en général une information très parcellaire sur le niveau réel du développement d'un pays. Ainsi, le PNB/hab., indicateur le plus couramment utilisé, même s'il permet un classement rapide entre pays à faible revenu, pays à revenu moyen et pays à revenu élevé ne constitue en soi qu'une approximation lapidaire de l'état du développement d'un pays.

Toutefois, afin de faire ressortir une quelconque convergence entre les niveaux (états) de développement des pays du CAEM, il nous a semblé plus pertinent d'utiliser un indicateur relativement plus complet qu'un simple PNB/hab. En ce sens, nous avons retenu l'indice de développement humain (IDH) calculé par l'ONU. L'IDH est un indicateur composite qui fait intervenir trois variables qui sont la durée de vie, le niveau d'éducation et le revenu national :

- la durée de vie est mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;

- le niveau d'éducation est mesuré quant à lui par deux variables, à savoir le taux de d'alphabétisation des adultes (2/3 du total) et la moyenne des années de scolarité (pour 1/3 du total) ;
- le revenu national est mesuré par le PIB en PPA/habitant. Afin d'exprimer une utilité marginale décroissante du revenu, le PIB en PPA/hab. est multiplié par un coefficient variable qui décroît progressivement à mesure que le revenu augmente.

L'IDH n'échappe évidemment pas à certains biais que nous évoquerons après avoir présenté les principaux résultats auxquels son application conduit¹³⁹.

Il apparaît, dans la série de tableaux de la page 125, que les niveaux de développement (mesurés par les IDH) des pays du CAEM étaient, en 1990, relativement plus proches les uns des autres que ne l'étaient ceux de la plupart des autres zones d'intégration régionale. En effet, après le CUSTA¹⁴⁰ et l'UE, c'est le CAEM qui présente la dispersion des IDH la moins importante (faible écart type). En terme de convergence des IDH, on peut donc dire que le CAEM a fait mieux que la plupart des autres zones d'intégration libre-échangistes (et en particulier mieux que l'ALENA).

¹³⁹ Pour une explication complète des détails de la formule de l'IDH, on pourra par exemple se reporter aux *Notes techniques* dans PNUD (1993), *Rapport mondial sur le développement humain*, pp. 110-129.

¹⁴⁰ CUSTA : Canada-US Trade Area.

Tableau 1. 23 :
IDH et rang des pays de l'UE (1990)

Pays	IDH	Rang
Allemagne	0,957	12
Belgique	0,952	16
Danemark	0,955	13
Espagne	0,923	23
France	0,971	8
Grèce	0,902	25
Irlande	0,925	21
Italie	0,924	22
Luxembourg	0,943	18
Pays-Bas	0,970	9
Portugal	0,853	41
Royaume-Uni	0,964	10
Moyenne UE (12 pays)	0,937	18,2
Ecart type UE (12 pays)	0,034	9,233

Source : Calculs réalisés à partir des IDH fournis par le PNUD [1992], Rapport mondial sur le développement humain, pp. 139-141.

tableau 1. 24 :
IDH et rang des pays de l'ALENA (1990)

Pays	IDH	Rang
Etats-Unis	0,976	6
Canada	0,982	2
Mexique	0,805	53
Moyenne ALENA	0,921	20,3
Ecart type ALENA	0,101	28,361
Ecart type ALENA (hors Mexique)	0,004	2,828

ALENA : Accord de libre-échange nord américain
Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

tableau 1. 25 :
IDH et rang des PECO membres du CAEM (1990)

Pays :	IDH	Rang
Bulgarie	0,854	40
Hongrie	0,887	28
Pologne	0,831	48
Roumanie	0,709	77
Tchécoslovaquie	0,892	26
République tchèque	-	-
Slovaquie	-	-

Moy. PECO (5 pays) 0,835 43,8
ET PECO (5 pays) 0,075 20,620

Moy. CAEM
(PECO+URSS) : 0,807 51,5
ET CAEM
(PECO+ex-URSS) : 0,074 19,425

Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

tableau 1. 26 :
IDH et rang des rép. de l'URSS (1990)

Pays :	IDH	Rang
Arménie	0,831	47
Azerbaïdjan	0,770	62
Géorgie	0,829	49
Biélorussie	0,861	38
Moldavie	0,758	64
Russie	0,862	37
Ukraine	0,844	45
Kazakhstan	0,802	55
Kirghizstan	0,689	83
Ouzbékistan	0,695	80
Tadjikistan	0,657	88
Turkménistan	0,746	66
Estonie	0,872	34
Lettonie	0,868	35
Lituanie	0,881	29

Moy. URSS (15 pays) 0,798 54,133
ET. URSS (15 pays) 0,074 19,026

Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

tableau 1. 27 :
IDH et rang des pays du Pacte andin (1990)

Pays :	IDH	Rang
Bolovie	0,394	109
Chili	0,863	36
Equateur	0,641	77
Pérou	0,600	81
Colombie	0,758	55

Moy. Pacte andin 0,651 71,6
ET. Pacte andin 0,177 27,655

Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

tableau 1. 28 :
IDH et rang des pays du MERCOSUR (1990)

Pays :	IDH	Rang
Brésil	0,739	59
Argentine	0,833	43
Uruguay	0,880	29
Paraguay	0,637	78
Moy. MERCOSUR	0,772	52,2
ET. MERCOSUR	0,108	21,093

MERCOSUR : Marché commun d'Amérique latine
Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

tableau 1. 29 :
IDH et rang des pays de l'ASEAN (1990)

Pays :	IDH	Rang
Brunéi Darussalam	0,848	41
Indonésie	0,491	98
Malaisie	0,789	51
Philippines	0,600	80
Singapour	0,848	40
Thaïlande	0,685	69

Moy. ASEAN 0,710 63,2
ET. ASEAN 0,145 23,267

ASEAN : Association des Etats du Sud-Est asiatique
Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

tableau 1. 30 :
IDH et rang des pays de l'UMA(1990)

Pays :	IDH	Rang
Algérie	0,533	95
Libye	0,659	74
Maroc	0,429	106
Mauritanie	0,141	148
Tunisie	0,582	87

Moy. UMA 0,469 102,0
ET. UMA 0,201 28,240

UMA : Union du Maghreb Arabe
Source : PNUD [1992], pp. 139-141.

Remarques valables pour toute la page :

Moy. = moyenne ;

ET. = écart type ;

IDH = indice de développement humain (signification donnée dans les commentaires)

En classant sommairement les différentes zones d'intégration en fonction de l'écart type de leurs IDH, on obtient l'ordre suivant :

CUSTA (ALENA, hors Mexique) [0,004] > UE [0,034] > CAEM [0,074] > ALENA [0,101] > MERCOSUR [0,108] > ASEAN [0,145] > Pacte andin [0,177] > UMA [0,201]

Le signe de supériorité indique que l'union considérée présente une convergence des niveaux de développement plus forte que dans l'union suivante.

Notons enfin que la différence entre l'UE et le CAEM se réduit dès lors que l'on mesure l>IDH pour des années antérieures. Ainsi, en 1987 par exemple, le CAEM (7 pays) faisait presque jeu égal avec l'UE (tableau ci-dessous) et avec le CUSTA (Etats-Unis + Canada) en termes de dispersion des IDH avec un écart type qui valait 0,027, contre 0,022 pour l'UE et 0,016 pour le CUSTA¹⁴¹.

*tableau 1. 31 :
IDH et rang des pays membres du CAEM (1987)*

Pays :	IDH	Rang
Bulgarie	0,918	27
Hongrie	0,915	30
Pologne	0,910	33
RDA	0,953	21
Roumanie	0,863	41
Tchécoslovaquie	0,931	25
URSS	0,920	26
Moy. CAEM (7 pays)	0,916	29,0
ET. CAEM (7 pays)	0,027	6,506
Cuba	0,877	39
Mongolie	0,737	61
Viêt-nam	0,608	75
Moy. CAEM (10 pays)	0,863	37,8
ET. CAEM (10 pays)	0,108	17,383

Source : PNUD [1990], pp. 140-141.

*tableau 1. 32 :
IDH et rang des pays membres de l'UE (1987)*

Pays :	IDH	Rang
RFA	0,967	12
Belgique/Lux.	0,966	15
Danemark	0,971	9
Espagne	0,965	16
France	0,974	8
Grèce	0,949	22
Irlande	0,961	17
Italie	0,966	14
Pays-Bas	0,984	4
Portugal	0,899	36
Royaume-Uni	0,970	10
Moyenne UE	0,961	14,8
Ecart type UE	0,022	8,577

Source : PNUD [1990], pp. 140-141.

Il semblerait donc, selon cet indicateur original, que la convergence des niveaux de développement au sein du CAEM s'y soit effectuée avec une intensité proche de celle que l'on peut observer dans les zones d'intégration

¹⁴¹ Les écarts types des autres zones sont, pour 1987, les suivants: ALENA (0,057), MERCOSUR (0,075), ASEAN (0,114), Pacte andin (0,138) et UMA (0,202).

libre-échangistes communément admises comme étant les plus développées du monde (UE, ALENA). Cependant, il est utile de rappeler l'existence de plusieurs biais inhérents à la nature même de l'IDH et qui en limite en définitive sa pertinence (*a fortiori* en ce qui concerne les pays socialistes) :

- en premier lieu, on peut contester le choix des variables retenues pour le calcul de l'IDH. En effet, pourquoi ne pas retenir le taux de mortalité infantile, le nombre de médecins/hab., etc. ? Aucune raison objective ne permet de justifier le choix de l'ONU, si ce n'est l'indisponibilité répétée des statistiques pour certaines variables. A ce titre, notons que l'IDH de 1987 a été calculé pour tous les pays à partir des taux d'alphabétisation de 1985 et des espérances de vie et PIB/hab. de 1987, ce qui autorise les comparaisons entre pays pour cette année, mais interdit évidemment toute comparaison de ces résultats avec ceux des autres années ;
- l'IDH ne suffit pas à caractériser à lui tout seul le niveau de développement d'un pays. Cette limite incontestable n'est pas forcément un défaut dans la mesure où cet indicateur est déjà plus représentatif qu'un simple PIB/hab. par exemple ;
- l'utilisation des PIB en Parité de pouvoir d'achat (PPA) est contestable dans le cas des pays pour lesquels la monnaie est fortement dévaluée (B. Balassa, 1964) et *a fortiori* dans le cas des pays du CAEM où ni les prix relatifs intra-CAEM ni les taux de change ne sont réalistes (J.-C. Asselain, 1986 et 1990)¹⁴².

Définir l'intégration régionale comme une zone de convergence des processus et des niveaux de développement entre les pays partenaires nous a conduit à mettre l'accent sur les mécanismes particuliers qui ont agi en ce sens dans le cas du CAEM. Le critère de solidarité défini par G. Myrdal semble avoir

¹⁴² Pour un développement complet de ce point, se reporter au paragraphe relatif aux limites inhérentes des modèles de gravité (Partie I, Chapitre II, paragraphe B, 2, b, (ii)).

joué un rôle important, mais non prépondérant, dans la convergence intra-CAEM des processus et des niveaux de développement. L'explication de cette dernière doit être plutôt recherchée dans un faisceau d'évolutions conjointes telles que la priorité donnée à l'industrie lourde, la mise en place d'une planification nationale centralisée et impérative, la propriété publique des moyens de production, etc.

La batterie d'indicateurs que nous avons utilisée (évolution de la part des secteurs dans le PMN, indice de développement humain de l'ONU) montre que le CAEM a conduit à une convergence des niveaux de développement presque aussi intense que celle au sein de l'UE.

Conclusion du chapitre I :

Ce chapitre a tenté d'apporter une réponse à la question de savoir si le CAEM était ou non une zone d'intégration effective. Une première application des enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration nous a permis de montrer que les effets provoqués par le CAEM étaient, à bien des égards, proches de ceux qui pouvaient être observés dans les zones intégrées libre-échangistes : intensification du commerce intra-zone, créations de flux commerciaux supérieurs aux détournements, augmentation de la complémentarité économique entre pays membres.

Cependant, l'application des critères néoclassiques a été rendue délicate par une série de problèmes techniques : impossibilité de calculer rigoureusement des évolutions de variables à prix constants, impossibilité de reconstituer des indices de prix uniformes pour tous les pays (du fait de la différenciation des prix pour un même produit, des informations non disponibles surtout à partir de 1977, de la fiabilité des statistiques publiées, des difficultés à calculer des moyennes mobiles par référence aux prix mondiaux, etc.). Toutefois, bien plus que les difficultés techniques, ce sont les difficultés méthodologiques qui ont conduit à révéler les limites du pouvoir explicatif de

la théorie néoclassique de l'intégration dans le cas du CAEM. En effet, pour utiliser les critères issus de cette théorie, il a été nécessaire de retenir une série d'hypothèses, dont la principale consistait à supposer que les mécanismes de coordination des échanges fixaient les quantités échangées comme l'auraient fait les mécanismes de marché (hyp. 1). Cette hypothèse n'est cependant pas réaliste, car elle suppose, entre autres, que les prix intra-CAEM sont le reflet des raretés relatives (ce qui n'était pas le cas), que l'objectif des planificateurs est d'atteindre une maximisation des gains résultant du libre-échange (ce qui n'était pas le cas dans le CAEM). Il en est résulté un nécessaire abandon de l'hypothèse n°1.

Les limites ainsi mises en lumière des critères issus de l'analyse traditionnelle de l'intégration nous ont conduit à rechercher dans les définitions alternatives de l'intégration celles qui apportaient des critères de mesure les plus opératoires et les plus adaptés possibles au cas du CAEM.

Nous avons ainsi mis en lumière trois critères nouveaux, chacun issu d'une approche alternative de l'intégration.

Le premier d'entre eux consiste à observer l'état de centralisation des institutions et des décisions en matière de politiques communes. L'intégration est ici définie comme la soumission de tous les pays membres aux mêmes procédures de régulation (J. Tinbergen, M. Byé et G. D. de Bernis, I. Vajda). Le deuxième critère porte sur l'observation des taux de croissance de chacun des membres. Dans ce cas, l'intégration est perçue comme un système qui cherche à maximiser la stabilité de la croissance économique (par opposition à l'intégration libre-échangiste qui cherche à maximiser les gains tirés de l'échange - Voir V. Sobell). Enfin, le dernier critère retenu consiste à rechercher les indices de solidarité intra-zone. Ce critère renvoie à une définition de l'intégration en termes de rapprochement des niveaux de développement entre les pays partenaires (G. Myrdal, A. Marchal).

L'utilisation des trois critères n'est pas allée sans difficultés (difficultés pour définir les procédures de régulation, pour discriminer clairement ce qui

relève de la solidarité de ce qui relève de l'exploitation). Toutefois, l'application des trois critères a conduit à des conclusions convergentes au moins sur deux points :

- le degré d'intégration au sein du CAEM n'était pas négligeable et avait tendance à s'accroître jusqu'à la fin des années 70 (début 80 selon le critère retenu) ;
- ce même degré d'intégration diminue dans les années 80, ce qui suggère la désintégration à venir, ou le fait que cette dernière a déjà commencé...

Aussi bien l'application des critères classiques de l'intégration que celle des critères alternatifs montrent un degré d'intégration au sein du CAEM non négligeable (au moins jusqu'à la fin des années 70). Ce résultat est important puisqu'il va nous permettre de définir la disparition du CAEM survenue en 1991 comme relevant d'un véritable processus de "désintégration économique régionale".

De nombreux auteurs ont cherché à vérifier empiriquement les effets prévus par J. Viner. Les méthodes qu'ils ont élaborées sont plus ou moins sophistiquées en fonction de la date de publication et de la disponibilité des données nécessaires aux calculs. Celles que nous présenterons ici ont toutes été appliquées au cas de la CEE et ont toutes en commun, sauf celle de Truman, de montrer que la CEE a entraîné des effets de création de commerce nettement supérieurs aux effets de détournement (tableau 1. 33, page 137).

Il est possible en définitive de dégager trois groupes méthodologiques distincts : les méthodes fondées sur des comparaisons de variations de structure géographique du commerce extérieur, celles s'appuyant sur les modèles de gravité et enfin celles qui consistent à calculer des élasticités-revenu des demandes d'importation pour les pays membres de l'union.

La première famille de méthodes consiste à **comparer les variations de la structure géographique du commerce extérieur des partenaires de l'union**. Ces méthodes ont été développées par une série d'auteurs sur la base de techniques différentes¹⁴³.

M. E. Kreinin (1972) proposait, par exemple, de choisir un pays de référence (les Etats-Unis) pour lequel on calculerait pour chaque pays membre de la CEE le rapport (importations en provenance des Etats-Unis / consommation nationale) pour en comparer ensuite les variations à celles du rapport (importations en provenance de l'union / consommation nationale). Pour une période donnée, si l'accroissement du premier rapport

¹⁴³ M. E. Kreinin (1972), *Effects of the EEC on imports of manufactures*, pp. 899-920, E. M. Truman (1969), *The european economic Community : trade creation and trade diversion*, pp. 201-257 et E. M. Truman (1975), *The effects of european economic integration on the production and trade of manufactured products*, pp. 3-40, J. Williamson & A. Bottrill (1971), *The impact of customs unions on trade in manufactures*, pp. 323-351, W. E. Prewo (1974), *Integration effects in the EEC : an attempt at quantification in a general equilibrium framework*, pp. 379-405.

(Imports USA / consommation) est supérieur à l'accroissement du second (imports CEE / consommation) alors la CEE aura provoqué des effets de détournement de commerce. Inversement si l'accroissement du premier rapport est inférieur au second, il y aura création de commerce. Notons que le raisonnement de M. E. Kreinin n'est valable que sous la double hypothèse que les variations du rapport (importations en provenance des Etats-Unis / consommation nationale) fournissent une bonne approximation *"de ce qu'auraient dû être les changements du ratio [import / consommation] de la CEE en l'absence d'intégration"*¹⁴⁴ et que, toujours *"en l'absence d'intégration, le ratio des imports sur la consommation de la CEE (pour chaque industrie) aurait varié dans les mêmes proportions que le ratio import-consommation pour les Etats-Unis"*¹⁴⁵. En dehors du fait que rien ne garantit que la seconde hypothèse soit vérifiée dans le cas des pays européens, la méthode de M. E. Kreinin comporte un biais relatif au choix d'un pays de référence (un *"normalizer"* selon les termes de l'auteur). En effet, ce pays de référence subit également les effets de l'intégration européenne dans la mesure où il se heurte à un tarif extérieur commun (voire à des quotas, en matière agricole par exemple). En d'autres termes l'intégration européenne est susceptible d'avoir modifié les relations commerciales également avec le pays de référence, si bien qu'il n'est guère possible d'assimiler, comme le fait implicitement M. E. Kreinin, les variations pour chaque pays européen du rapport (imports en provenance des Etats-Unis / consommation) à ce qu'elles auraient été en l'absence de l'intégration européenne.

E. M. Truman (1969 et 1975) et W. E. Prewo (1974) évitent ce biais en abandonnant l'hypothèse d'un pays de référence. E. M. Truman, par exemple, propose pour chaque pays partenaire de la CEE de rapporter successivement la production intérieure brute (moins les exportations), les importations en provenance des partenaires de l'union et les importations en provenance du reste

¹⁴⁴ M. E. Kreinin (1972), *op. cit.*, p. 902.

¹⁴⁵ M. E. Kreinin (1972), *op. cit.*, p. 903.

du monde, aux dépenses nationales de consommation. La variation des trois rapports ainsi obtenue va permettre de mettre en lumière les effets de création et de détournement de trafic : une diminution du rapport $[(\text{production intérieure brute} - \text{exportations}) / (\text{consommation nationale})]$ indique une création nette de commerce, un accroissement du rapport $[(\text{importations en provenance des partenaires de l'union} / \text{consommation nationales})]$ indique une création brute de commerce et une diminution du rapport $[(\text{importations en provenance du reste du monde} / \text{consommation nationale})]$ indique un détournement net de commerce. En d'autres termes, la méthode de E. M. Truman est fondée sur l'observation de l'évolution des parts respectives des partenaires de l'union et du reste du monde dans les importations.

Aussi bien pour M. E. Kreinin que pour E. M. Truman, ce sont les effets Viner qui sont au centre de l'analyse, ce qui n'est pas le cas pour J. Williamson & A. Bottrill (1971) qui comparent des variations de parts du côté des exportations (et non plus du côté des importations). Les deux auteurs proposent de comparer les variations des trois rapports suivants sous l'hypothèse que les variations du premier et du deuxième constituent une bonne indication de ce qu'aurait été la variation du troisième rapport en l'absence de l'intégration européenne :

(exportations des pays non membres de la CEE / exportations mondiales),
(exportations des Etats-Unis du Canada et du Japon / exportations mondiales)
(exportations des pays membres de la CEE / exportations mondiales).

Cette hypothèse, qui est proche de celles de M. E. Kreinin, peut être contestée dans la mesure où l'intégration européenne est susceptible d'avoir eu une incidence également sur les exportations du reste du monde. Cependant, il est intéressant de noter que ces auteurs ont pris en compte non pas les effets Viner, mais les effets Meade. En ce sens, cette méthode est proche des développements théoriques apportés par R. Chavigny.

La deuxième méthode consiste à élaborer **des modèles de gravité pour expliquer l'évolution des importations des pays membres**. Dans le cas de la CEE, des modèles de ce type ont été successivement développés par une série d'auteurs : on peut citer J. Tinbergen (1962), P. J. Verdoorn et A. N. R. Schwartz (1972), N. D. Aitken (1973), E. Helpman & P. Krugman (1985), J. H. Bergstrand (1989)¹⁴⁶. Sans entrer dans le détail de ces modèles¹⁴⁷, retenons pour le moment que la technique utilisée consiste à calculer un niveau théorique des flux de commerce entre pays ou zones pris deux à deux. Le niveau théorique des importations des membres de l'union est estimé à partir des variables suivantes : taux de croissance du PNB des deux pays ou zones, des distances entre les centres commerciaux, des changements de prix relatifs et des populations respectives des pays considérés. Le niveau théorique (potentiel) des flux commerciaux ainsi obtenu représente ce qu'auraient dû être les échanges si la CEE n'avait pas été créée. Ce niveau théorique est ensuite comparé au niveau effectif des flux commerciaux. Lorsque le niveau effectif est supérieur au niveau potentiel, ce sont alors les effets de création de commerce qui l'emportent et l'union est bénéfique (au sens néoclassique du terme). Inversement, lorsque le niveau effectif est inférieur au niveau potentiel, ce sont alors les effets de destruction de commerce (jugé négatif car il correspondent à la disparition de flux commerciaux) qui l'emportent. Dans ces modèles, ce sont les effets Viner qui sont au centre de l'analyse. En ce sens, cette méthode est proche de celle qui a été utilisée par J. Pelzman. Les principales critiques qui peuvent être formulées (et que nous développerons dans le chapitre II) à l'encontre de cette méthodologie portent sur la signification des variables retenues pour les calculs.

¹⁴⁶ J. Tinbergen (1962), *Shaping the world Economy*, P. J. Verdoorn & A. N. R. Schwartz (1972), *Two alternative estimates of the effects of EEC and EFTA on the pattern of trade*, pp. 291-336, N. D. Aitken (1973), *The effect of the EEC and EFTA on european trade : a temporal cross-section analysis*, pp. 881-892, E. Helpman & P. Krugman (1985), *Market structure and foreign trade* et J. H. Bergstrand (1989), *The generalized gravity equation, monopolistic competition, and the factor-proportions theory in international trade*, pp. 143-153.

¹⁴⁷ Une explication plus complète, mais également plus critique, figure à la fin du chapitre II de cette Partie (paragraphe B-2-b-(ii)).

La troisième méthode consiste à **observer les variations des élasticités-revenu de la demande d'importation pour chaque pays membre de l'union**. Cette méthode a été développée par B. Balassa (1963 et 1975)¹⁴⁸. L'auteur suppose que les importations d'un pays sont déterminées par l'élasticité-revenu de sa demande d'importation qu'il définit comme le rapport (taux de variation annuel moyen des importations / taux de variation annuel moyen du PNB), les deux variables étant exprimées à prix constants. Sous l'hypothèse que cette élasticité-revenu de la demande d'importation serait restée stable en l'absence d'union, un accroissement de cette valeur révèle une création brute de trafic (qu'elle soit due à une substitution aux sources nationales ou étrangères). Inversement, une diminution de l'élasticité-revenu de la demande d'importation traduit un détournement de trafic¹⁴⁹. B. Balassa propose de distinguer les importations intra-union des importations extra-union et de comparer l'évolution des élasticités-revenu pour sept branches CTCI avant et après la formation de la CEE. L'auteur retient 1953-59 comme période de préintégration de la CEE et 1959-65 comme période de post intégration. Cette approche est également centrée sur les effets Viner et ne tient pas compte des effets Meade.

Comme nous l'avons indiqué en introduction de cette annexe, malgré leurs différences, ces méthodes ont toutes conduit (sauf celle de Truman) à montrer que le processus d'intégration entre les pays de la CEE a été générateur d'effets nets de création de commerce au sens de J. Viner. En termes néoclassiques, cela signifie que l'on s'est rapproché du second best depuis la formation de la CEE. Cependant, les écarts significatifs entre les différents résultats illustrent les difficultés rencontrées dès lors que l'on tente

¹⁴⁸ B. Balassa (1963), *Economic integration : problems and issues*, pp. 175-184 et B. Balassa (1975), *Trade creation and diversion in the european common Market : an appraisal of the evidence*, pp. 79-118.

¹⁴⁹ B. Balassa (1975), *op. cit.*, p. 80, " [...], la méthode est basée sur l'hypothèse que les élasticités-revenu de la demande seraient restées inchangées en l'absence d'intégration, i.e. que l'établissement du Marché commun a constitué l'unique cause majeure dans les changements de tendance des importations de la CEE entre la période de préintégration et celle de post intégration".

d'appréhender dans la réalité les concepts de *création* et de *détournement* élaborés par J. Viner (point A de ce chapitre). Cela conduit évidemment à relativiser la portée analytique de tous ces résultats.

tableau 1. 33 : comparaison des évaluations des effets de création et de détournement de commerce engendrés par la formation de la CEE

Auteur de l'évaluation et date de l'étude	Méthodologie	Année de référence	Création de commerce				Détournement de commerce			
			Tous les biens milliards de \$	% ^b	Produits manufacturés milliards de \$	% ^c	Tous les biens milliards de \$	% ^d	Produits manufacturés milliards de \$	% ^e
W. E. Prewo (1974)	Comparaison de parts	1970	19,8	23	18,0	34	-2,5	6	-3,1	15
E. M. Truman (1969)	Comparaison de parts	1968	-	-	9,2	26	-	-	-1,0	7
E. M. Truman (1975)	Comparaison de parts	1968	-	-	2,5	7	-	-	0,5	4
M. E. Kreinin (1972)	Comparaison de parts ^f	1969/1970	-	-	6,7	14	-	-	1,7	9
" "	Comparaison de parts ^g	1969/1970	-	-	9,3	19	-	-	0,4	2
" "	Comparaison de parts ^h	1969/1970	-	-	9,2	19	-	-	1,2	6
Williamson-Bottril (1971)	modèle de gravité	1969	-	-	11,2 ⁱ	25	-	-	0,0	0
Verdoorn-Schwartz (1972)	modèle de gravité	1968	-	-	10,1	29	-	-	1,1	8
N. D. Aitken (1973)	modèle de gravité	1967	9,19	14	-	-	0,6	2	-	-
B. Balassa (1975)	élasticités-revenu	1970	11,3	13	11,4	21	0,3	1	0,1	0

a : les chiffres négatifs représentent une création externe de commerce ;

b : % des importations totales ;

c : % des importations totales de produits manufacturiers ;

d : % du total des importations en provenance des pays tiers ;

e : % du total des importations de produits manufacturiers en provenance des pays tiers ;

f : comparaison par rapport à l'évolution des parts d'importation des Etats-Unis ;

g : comparaison par rapport à l'évolution des parts d'importation du Royaume-Uni ;

h : comparaison par rapport à l'évolution reconstituée de ces parts pour la CEE ;

i : moyenne non pondérée de diverses observations.

Sources : synthèse réalisée à partir de B. Balassa (1975), p. 104 ; M. Byé & G. D. de Bernis (1977), p. 750 ; N. D. Aitken (1973), p. 888 et M. Truman (1975), p. 21.

Chapitre II : Analyse de la désintégration économique régionale du CAEM

La désintégration officielle du CAEM date du 28 juin 1991 lorsqu'à Budapest, durant la 46^e session du Conseil, les pays membres signèrent un protocole d'accord y mettant un point final institutionnel. De nombreuses dispositions des statuts du CAEM, comme par exemple les références à l'édification du communisme, étaient en contradiction avec les nouvelles Constitutions adoptées par certains Etats membres.

Suivi la même année par la scission territoriale soviétique, puis tchécoslovaque en 1993, le processus de désintégration économique régionale (ou nationale) est apparu comme un phénomène économique nouveau, pour lequel il n'existait aucune grille d'analyse préétablie qui aurait pu faciliter son appréhension. Cela explique en partie pourquoi les premières approches du problème furent essentiellement descriptives, la plupart d'entre elles ne cherchant qu'à mettre en lumière l'effondrement des échanges entre anciens pays membres résultant de la désintégration ou encore la corrélation qui pouvait exister entre le déclin des échanges et celui de la croissance dans les pays concernés. Les analyses plus théoriques du problème ont tardé à venir et ce pour au moins deux raisons : d'une part, il n'existe aucune théorie de référence pour l'analyse des phénomènes tels que celui de la désintégration économique régionale et, d'autre part, l'attention de la plupart des soviétologues s'est concentrée sur l'analyse d'une autre mutation également en oeuvre à l'Est, à savoir la mutation de leur système économique interne (plus connue sous le nom de "*transition*").

Une discussion critique à l'égard de l'ensemble des analyses existantes sur la désintégration économique régionale va nous conduire à mettre en lumière leurs principales limites et à constater qu'à ce jour il n'existe pas véritablement de cadre théorique approprié pour l'analyse de ce problème d'économie internationale (A). Partant de ce constat, nous montrerons que les

théories de l'intégration utilisées dans le Chapitre I peuvent constituer, à condition de les adapter, un point de départ pertinent pour l'analyse de la désintégration économique régionale. Nous proposerons ainsi une réflexion axée autour de quatre pôles : commercial, institutionnel, monétaire et économique interne (B). Les tests et observations empiriques, que nous effectuerons dans le cas du CAEM, auront pour objet de réaliser une première confrontation entre les concepts que nous aurons obtenus et les faits observés (C).

A. Les limites des approches existantes de la désintégration économique régionale

Nous classerons les approches existantes sur le thème de la désintégration économique internationale ou régionale en trois sous-groupes distincts. Les approches empirico-descriptives (1), les premières approches théoriques (2) et les approches théoriques contemporaines de la désintégration (3).

1. Les approches empirico-descriptives

En l'absence d'outil théorique, la désintégration du CAEM a d'abord été traitée du seul point de vue empirique. Les premières études ont essentiellement porté sur l'effondrement des échanges intra-zone (effet le plus immédiat et le plus visible de la désintégration du CAEM). Progressivement les approches "*empirico-descriptives*" ont cherché à mettre en lumière les raisons de cet effondrement ainsi que les conséquences qu'il pouvait occasionner sur la variation de certains agrégats nationaux. Des articles de presse jusqu'aux manuels d'économie internationale, en passant par les études dans les revues spécialisées, l'approche empirico-descriptive a très certainement contribué à améliorer la compréhension des effets immédiats de la désintégration du

CAEM. Cependant, par sa démarche résolument inductive, cette approche ne permet pas de fournir une explication globale du processus.

Après avoir présenté les principaux apports des analyses relevant de l'approche empirico-descriptive (a), nous mettrons en lumière les principales limites de ces analyses (b).

a. Les principaux apports de l'approche empirico-descriptive

Il est bien entendu impossible d'établir ici une liste exhaustive de l'abondante littérature existant sur le sujet. Il apparaît cependant un dénominateur commun à toutes les études, à savoir **l'effondrement des échanges intra-zone**. Toutes ont abordé le problème de la désintégration du CAEM sous cet angle. Pendant que certaines se sont concentrées sur la mise en lumière des principales difficultés statistiques rencontrées lors de la mesure de cet effondrement, d'autres se sont efforcées d'en découvrir les antécédents causaux immédiats.

L'approche empirico-descriptive a donc permis d'améliorer la mesure statistique ainsi que l'interprétation des données relatives à la période de désintégration du CAEM (i) et de mettre en lumière les causes immédiates de l'effondrement des échanges intra-zone (ii).

(i) Les difficultés d'appréhension statistique de l'effondrement des échanges intra-CAEM

Il ressort des tableaux 2. 1 et 2. 2 que la contraction du commerce intra-zone n'a cessé de s'amplifier depuis 1989, atteignant un maximum de baisse annuelle en 1990 aussi bien pour les importations des PECO (-14,66 %) que pour leurs exportations (-22,30 %). Quant à l'URSS, le creux se situe en 1991 pour les exportations et 1992 pour les importations. Mais quelle est la fiabilité

de ces chiffres ? Peuvent-ils être considérés comme de bons indicateurs de la baisse réelle du commerce intra-zone?

Les estimations réalisées par la Commission économique pour l'Europe proviennent des données brutes publiées par les offices statistiques nationaux. Le premier (et le seul) gage de fiabilité de ces données repose sur la relative convergence des différentes estimations existantes (Berd, FMI, OCDE, Banque mondiale, WIIW). En revanche, de nombreux auteurs ont souligné les difficultés liées aussi bien au calcul des estimations de la chute réelle des échanges qu'à l'interprétation des résultats obtenus.

Les principaux arguments qui ont été développés sont les suivants :

- il est difficile de comparer les variations en valeur d'échanges effectués en roubles transférables et aux prix du CAEM avant 1990 avec celles d'échanges effectués en dollars et au prix mondiaux après cette année. Un moyen de résoudre cette difficulté serait d'utiliser les données en quantités physiques¹⁵⁰. Notons cependant que ni les données en volume ni les indices de prix appropriés, qui auraient éventuellement permis de calculer les indices en volume à partir des indices en valeur, ne sont régulièrement disponibles dans les annuaires statistiques nationaux. Enfin, lorsque ces données "*physiques*" sont disponibles, elles ne sont plus classées selon

¹⁵⁰ Voir par exemple, C. Bayou (1995), *Les relations économiques CEI-PECO : les tâtonnements de l'après-CAEM*, p. 174 ou A. Tiraspolsky (1991), *L'Europe de la transition*, pp. 228-232, qui ne se base que sur des données en volume.

tableau 2. 1 : évolution du commerce extérieur des PECO par zones, 1989-1996
(moyennes des taux annuels moyens de variation, en % ; calculé à partir des valeurs en dollars courants)

	[1983-1987]	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
PECO :										
EXPORTATIONS :										
vers les PT	5,11	-1,26	-9,80	-22,30	-21,58	-17,28	-1,52	7,23	21,88	3,00
vers les PDEM	-0,89	5,63	7,02	4,66	-4,60	20,18	1,82	33,10	28,05	-0,46
vers les PVD	-7,25	-0,55	-10,26	-10,86	-28,14	26,68	3,57	-1,87	33,13	-1,52
IMPORTATIONS :										
en provenance des PT	4,88	-5,89	-9,20	-14,66	-8,28	-0,86	4,42	-3,15	28,62	6,22
en provenance des PDEM	2,18	7,63	3,10	23,44	16,16	41,98	8,67	14,85	30,62	9,88
en provenance des PVD	-0,54	21,19	1,28	3,88	25,52	1,42	14,88	17,85	36,00	13,77

a : janvier - juin 1996, par rapport à la même période en 1995 ;
PECO = Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Pologne, Tchécoslovaquie jusqu'en 1992 puis Rép. Tchèque et Slovaquie ;
PT (pays en transition) = PECO + Yougoslavie, Cuba, URSS jusqu'en 1991 puis CEI et pays socialistes d'Asie ;
PDEM = pays développés à économie de marché ;
PVD = pays en voie de développement.
Sources : calculs effectués à partir des tableaux (A) 12 et (A) 13 de l'Annexe statistique.

tableau 2. 2 : évolution du commerce extérieur de l'URSS par zones, 1988-1996
(taux annuel moyen de variation, en % ; calculé à partir des valeurs en dollars courants)

	[1983-1987]	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
URSS/CEI (à partir de 1991) :										
EXPORTATIONS :										
vers les PT	3,63	-4,60	-11,10	26,90	-31,60	-25,80	-10,60	-14,90	36,30	21,90
vers les PDEM	-6,38	7,80	7,80	12,30	-7,00	-20,30	7,60	21,70	19,50	3,20
vers les PVD	-2,07	2,20	2,10	-9,50	-31,70	-44,00	11,20	0,40	20,10	5,80
IMPORTATIONS :										
en provenance des PT	3,73	2,60	-5,70	-12,10	-35,90	-42,80	-32,30	-15,80	38,10	-12,70
en provenance des PDEM	-8,49	22,60	21,10	5,60	-31,00	-13,00	-29,60	20,20	15,90	-7,80
en provenance des PVD	-8,54	17,40	25,90	3,80	-35,80	-2,60	-10,30	-4,50	-12,20	21,50

Sources : calculs effectués à partir des tableaux (A) 12 et (A) 13 de l'Annexe statistique.

l'ancienne nomenclature du commerce extérieur (ENTVT à cinq sections), mais selon la nomenclature CTCI, ce qui complique davantage la comparaison entre les deux périodes¹⁵¹ ;

- les données exprimées en valeur ne tiennent pas compte de la part de la compensation dans les échanges intra-zone. Or, entre 1990 et 1993 les anciens partenaires du CAEM n'ont cessé de signer des accords bilatéraux de troc, de compensation et de clearing pour pallier la pénurie de devises étrangères¹⁵² ;
- qu'elles soient exprimées en valeur ou en volume, les données relatives aux premières années de la désintégration sont systématiquement imparfaites pour au moins trois raisons. La première tient au fait que très rapidement, les appareils statistiques des anciens pays membres du CAEM ont dû assimiler de nouvelles méthodes de collecte et de traitement d'une information désormais plus dense qu'auparavant (à cause notamment de l'augmentation rapide du nombre des entreprises exportatrices)¹⁵³. La deuxième raison provient du fait qu'une partie non négligeable¹⁵⁴ des opérations commerciales

¹⁵¹ Tous produits confondus, les échanges intra-CAEM auraient ainsi perdu en 1991, selon les sources, entre un cinquième et un tiers de leur volume. La Berd, par exemple, estime que le volume des exportations totales de la région a baissé d'environ 10 % en 1990 et de près de 25 % en 1991 (Berd, 1991, *Une Europe en mutation*, Rapport annuel, p. 36). D'autres estimations, plus pessimistes, situent cette contraction à 30 % pour la seule année 1990 (Selon l'institut des études pour la sécurité Est-Ouest, cité par G. Merritt, 1991, *Quoi de neuf à l'Est ?*, p. 96). L'estimation la plus pessimiste que nous ayons trouvée est donnée par C. Sénik-Leygonie dans sa thèse de doctorat : ainsi, les transactions intra-CAEM se seraient "effondrées de 60 % au cours de l'année 1991" in C. Sénik-Leygonie (1993), *Ouverture et compétitivité dans les républiques ex-soviétiques*, p. 278.

¹⁵² En 1992, par exemple, la part du troc aurait atteint 30 % des exportations totales de la Russie (soit 12 milliards de dollars courants) et près de 50 % de ses importations. D'après la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (1993), *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 45., p. 77.

¹⁵³ En Pologne, par exemple, la mise en place du nouveau système de déclaration douanière a soulevé des difficultés telles que le Service national de statistique de la Pologne (GUS) a décidé de ne pas publier de données commerciales en 1992. Voir Commission économique pour l'Europe de l'ONU (1993), *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 45., p. 69, M.-A. Crosnier (1995), *La lente mue des statistiques*, p. 197 et H. Matejka (1994), *La dégradation des statistiques commerciales des PECO et son impact sur l'analyse des échanges*, p. 5.

¹⁵⁴ Mais dont l'estimation est difficile.

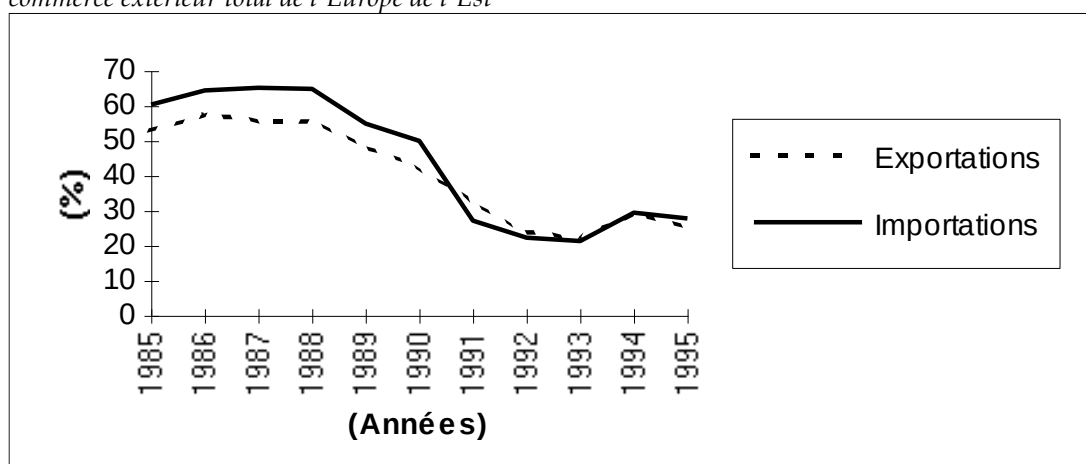
n'a pas été enregistrée en douane¹⁵⁵. La troisième raison est le développement rapide de certaines transactions intra-CAEM, mais transitant par des firmes relais de négoce international situées hors du CAEM (en particulier en Suisse et en Grande-Bretagne). Ces trois raisons conduisent à penser que l'effondrement du commerce intra-CAEM a été surestimé ;

- enfin, l'appréciation de l'évolution du commerce est rendue délicate dans le cas des pays qui ont adopté une monnaie nouvelle. Se pose alors le problème de la conversion des données statistiques dans lesquelles les nouvelles unités monétaires doivent remplacer les anciennes. C'est ce qui s'est produit en Slovaquie, mais également dans les républiques issues de la scission territoriale de l'URSS.

Une seconde technique pour illustrer la contraction des échanges au sein de l'union, mais qui n'échappe pas aux remarques qui viennent d'être mentionnées, consiste à observer l'évolution de la part intra-zone dans le commerce total de la zone. Pour réaliser la figure suivante, nous nous sommes appuyé sur les matrices du commerce mondial publiées par les Nations unies (dont certaines figurent dans le tableau (A) 1 de l'Annexe statistique).

¹⁵⁵ Ne pas enregistrer une opération commerciale en douane, procure un avantage immédiat pour les entreprises puisqu'il permet d'éviter de payer les droits de douanes (qui allaient en 1992 par exemple, jusqu'à 70 % de la valeur déclarée pour certains alcools en Bulgarie selon la presse nationale). Un moyen indirect d'évaluer ce biais consiste à observer l'écart entre les statistiques douanières et les données de la balance des paiements. Entre 1991 et 1993, des écarts étaient notables pour tous les pays de la zone. Dans le cas de la Bulgarie, par exemple, alors que d'après les statistiques de la balance des paiements (établies par la Banque centrale à partir des informations provenant des banques commerciales), le déficit commercial global s'élevait pour 1991 à 44 millions de dollars, les statistiques douanières faisaient apparaître un excédent de 614 millions de dollars (d'après V. Yotzov (1993), *The foreign trade under the conditions of transition*, p. 108 et pp. 110-114). En Pologne c'est l'écart inverse qui apparaît avec un excédent commercial pour 1992 estimé à 512 millions de dollars dans la balance des paiements contre un déficit de 2,726 milliards de dollars enregistré par les statistiques douanières (d'après la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, 1993, *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 45., p. 70).

figure 2. 1 : évolution de la part de l'Europe de l'Est (les sept pays du CAEM + Albanie) dans le commerce extérieur total de l'Europe de l'Est



Sources : pour les années 1985 et 1990-1995, les calculs ont été effectués à partir du tableau (A) 1 de l'Annexe statistique. Pour les années 1986-1989, ont été utilisés les *Bulletins mensuels de statistique des Nations unies* (1989) vol. XLIII n°6-juin pp. 252-255 et (1993) vol. XLVII n°6-juin pp. 256-261.

L'effet de la désintégration du CAEM apparaît très nettement, surtout durant la période 1988-1993. En 1988, la part de l'Europe de l'Est valait encore plus de la moitié du commerce total de la région (avec 55,74 % des exportations totales et 64,93 % des importations totales de la zone). Pour 1993, en revanche, cette part n'était plus que de 22,14 % dans les exportations et 21,38 % dans les importations totales de la région. Le fait que, dans cette figure agrégée, l'expression "*Europe de l'Est*" ne désigne pas seulement les sept Etats européens du CAEM, ne remet pas en cause la constatation globale d'un effondrement de la part du commerce intra-zone dans le commerce total de la zone.

Toutefois, le rappel des difficultés méthodologiques précédentes est riche d'enseignements qu'il conviendra de garder à l'esprit lorsque nous confronterons concepts et faits.

Constatant, malgré les difficultés méthodologiques inhérentes à cette période, que la désintégration du CAEM s'était traduite par un effondrement des échanges intra-zone, quelques auteurs ont cherché à repérer les causes de cet effondrement.

(ii) antécédents causaux immédiats de l'effondrement des échanges intra-CAEM

Certaines études ont cherché à mettre en lumière les éléments immédiats qui avaient induit l'effondrement des échanges. Parmi les principales causes avancées, on peut retenir :

- **le règlement en devises** des échanges intra-CAEM : déjà lors de la 45^e session du CAEM, réunie les 9 et 10 janvier 1990 à Sofia, avait émergé la décision d'un passage au règlement des échanges intra-CAEM en devises convertibles (et non plus en roubles transférables)¹⁵⁶. Ce n'est qu'en juillet 1990 que Nikolaï Ryjkov, Premier ministre soviétique de l'époque, avait annoncé aux autres pays membres du CAEM l'intention de l'URSS d'abandonner les règlements en roubles transférables à partir du 1^{er} janvier 1991. Tout au long du second semestre de 1990, l'URSS a signé avec chaque pays membre un accord commercial intégrant les mesures décidées à Sofia ; le 1^{er} septembre avec la Tchécoslovaquie, le 1^{er} novembre avec la Bulgarie, le 13 novembre avec la Pologne, le 11 décembre avec la Hongrie... Rapidement, la part des règlements intra-CAEM effectuée en roubles transférables a diminué, passant de 90 % entre 1985 et 1988 à un peu plus de 60 % en 1990 pour s'effondrer à moins de 10 % lors du premier semestre 1991¹⁵⁷. En 1992, les règlements en roubles transférables avaient totalement cessé, laissant la place à des paiements effectués principalement en devises (mais également en nature par des opérations de troc). Le passage aux règlements en devises convertibles est couramment présenté, dans la littérature empirico-descriptive, comme l'une des causes principales de

¹⁵⁶ Proposition de Tadeusz Mazowiecki, Premier ministre polonais de l'époque. Proposition soutenue également par la Hongrie. L. Csaba présentait en 1989 les différents scénarios possibles pour le règlement des échanges intra-CAEM, l'un d'entre eux prévoyait de "régler les échanges en devises convertibles". Voir L. Csaba (1989), *Quo Vadis Comecon ? Le point de vue des petits pays de l'Europe de l'Est*, p. 17. Se reporter également à C. Michalopoulos et D. Tarr (1991), *Trade and payments in post-CMEA eastern and central Europe*, pp. 3-9.

¹⁵⁷ Cette part de 10 % au premier semestre 1991 provient de quelques rares accords bilatéraux non totalement exécutés en 1990 et reportés sur 1991.

l'effondrement des échanges intra-zone¹⁵⁸. L'idée généralement avancée peut être résumée ainsi : la pénurie de devises convertibles a renforcé la chute des importations, ce qui en retour a multiplié les goulets d'étranglement dans les économies nationales et généré une baisse des exportations, baisse qui, à son tour, a accru la pénurie de devises, etc.¹⁵⁹ Cette réflexion générale doit évidemment être nuancée selon que les pays disposaient d'une aptitude à générer des devises convertibles grâce à leurs exportations vers les pays développés à économie de marché, relativement forte (comme l'URSS, la Hongrie ou la Tchécoslovaquie) ou relativement faible (comme la Pologne, la Bulgarie ou la Roumanie). En ce sens, cette réflexion a été complétée par d'autres explications de l'effondrement des échanges intra-zone :

- **le passage au prix mondiaux** dans les échanges intra-CAEM est le corollaire de l'argument précédent. Les termes de l'échange des Six à l'égard de l'URSS se sont fortement détériorés en 1991, dans la mesure où les prix des matières premières ont proportionnellement plus augmenté que ceux des biens manufacturés¹⁶⁰. Combinée aux paiements en devises convertibles, cette évolution a fortement contribué d'une part à la réduction des échanges

¹⁵⁸ Voir, par exemple, E. Izraelewicz (1992), *L'effondrement du CAEM et la recherche d'une autre division du travail*, pp. 324-325 ; M. Lavigne (1992), *L'Europe de l'Est, du plan au marché*, p. 156 ; M. Lavigne (1995), *The Economics of transition : from socialist economy to market economy*, pp. 102-107 ; L. Szamuely (1995), *The opening process in east european economies*, p. 59.

¹⁵⁹ P. R. Krugman et M. Obstfeld constatent par exemple qu'il existe une corrélation très forte entre la baisse des exportations intra-CAEM et le déclin des productions nationales. Voir P. R. Krugman & M. Obstfeld (1995), *Economie internationale*, tableau 24.3, p. 813. Une constatation similaire est formulée par E. Izraelewicz (1992), *L'effondrement du CAEM et la recherche d'une autre division du travail*, p. 325 et W. Andreff (1993a), *La crise des économies socialistes : la rupture d'un système*, pp. 400-403. Dans le cas de la RDA, par exemple, l'impact sur la production a été très rude puisque les exportations est-allemandes vers le CAEM représentaient environ 30 % de valeur ajoutée nette de l'industrie nationale et employaient près de 25 % de la main-d'oeuvre totale (d'après C. Luft, 1991, *Le CAEM : la dissolution... et après ?*, p. 12).

¹⁶⁰ Le prix du pétrole soviétique payé par la Pologne serait ainsi passé de moins de 100 roubles transférables en 1990 à 140 \$ la tonne en 1991 (soit une hausse de 630 % à 660 % selon que l'on utilise le taux de change polonais rouble transférable/dollar de 1990 (4,52 RT/1\$) ou de 1991 (4,74 RT/1\$)). Pour les mêmes années, le prix du baril de pétrole brut soviétique payé par la Hongrie serait passé de 13,7 roubles transférables en 1990 à 20 dollars en 1991, soit une augmentation de plus de 60 % avec le taux de change de 1990 (2,30 RT/1\$) ou de 380 % avec le taux de 1991 (2,66 RT/1\$). Les prix du pétrole vendu à la Hongrie proviennent de R. Daviddi (1993), *Discussion of part one*, p. 72. Pour les taux de change rouble transférable/dollar, voir Commission économique pour l'Europe (1991), *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 43, version provisoire, p. 7.

entre les six pays européens du CAEM¹⁶¹ et d'autre part à la réduction des échanges entre l'URSS et les Six¹⁶² ;

- **en 1991**, tous les pays membres du CAEM avaient remplacé leur système de quotas implicites par des **barrières douanières**. Le remplacement d'un contingentement par un tarif douanier devrait logiquement être interprété comme une réduction de la protection de l'économie nationale qui l'effectue. Cependant, dans le cas du CAEM, au sein duquel les pays membres étaient contraints par les ressources, les quotas apparaissaient plutôt comme une garantie de livraison, si bien que leur remplacement par un tarif douanier constitue paradoxalement une évolution assimilable à une élévation des barrières protectionnistes entre les pays membres¹⁶³. En ce sens, la mise en place de tarifs douaniers est un facteur contribuant au déclin des échanges intra-zone à partir de 1991. Mais si les droits de douane constituent une élévation de la protection à l'égard des anciens partenaires du CAEM, ils peuvent également s'interpréter comme une baisse de la protection vis-à-vis du reste du monde (puisque'il n'y a plus de discrimination particulière entre les échanges effectués avec les anciens partenaires du CAEM et ceux réalisés avec le reste du monde). Cette évolution est donc de nature à favoriser un accroissement du commerce avec l'Ouest (nous reviendrons ultérieurement sur ce dernier point) ;

¹⁶¹ En raison de l'élasticité-prix de leurs demandes fortement inélastiques pour le pétrole, et autres matières premières énergétiques en provenance de l'URSS. Chacun des pays membres, réservant en priorité ses devises convertibles à l'achat de pétrole soviétique, a réduit ses importations en provenance du reste de l'union. Voir par exemple D. Rosati (1992), *Problems of Post-CMEA trade and payments*, pp. 75-77.

¹⁶² Réduction davantage provoquée par la désorganisation de l'économie soviétique (notamment à cause de la scission territoriale de l'URSS en 1991 et la volonté de chaque République d'établir sa souveraineté sur les ressources naturelles) que par une baisse de la demande des six pays européens. Voir par exemple M. Lavigne (1995), *The Economics of transition : from socialist economy to market economy*, p. 106 ; ou R. Chavigny (1992), *La difficile réorientation des échanges des cinq pays d'Europe centrale et orientale*, p. 8 ; ou la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN) (1992), *Economic Survey of Europe in 1991-1992*, p. 88 ; ou enfin ECE-UN (1993), *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 45, p. 80.

¹⁶³ Un argument de cette nature est notamment proposé par W. Andreff (1993b), *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, p. 330. En Pologne, par exemple, le tarif douanier comporte six taux de 0 % (pour les importations de pétrole et de gaz) à 45 % (pour les produits de luxe). En Bulgarie, les taux s'échelonnent de 5 à 70 %, en Roumanie de 0 à 60 %, etc. D'après R. Chavigny (1996), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, pp. 87-88.

- **le retrait de la RDA** du CAEM à la suite de son unification avec la RFA est souvent évoqué comme une cause aggravante de l'effondrement des échanges intra-CAEM¹⁶⁴. Si l'on se rapporte au tableau (A) 11 figurant en annexe statistique, il apparaît pour 1989 que la RDA était, après l'URSS, le second exportateur du CAEM (16,8 % des exportations totales du CAEM-7 pays). Nous avons effectué le même calcul pour les importations et le résultat est similaire puisque la RDA apparaît également comme le deuxième importateur, après l'URSS, du CAEM (avec 17,5 % des importations totales du CAEM 7 pays)¹⁶⁵. L'entrée de la RDA dans l'UE à partir de 1990 a donc eu simultanément un double effet mécanique d'une part sur la baisse des échanges intra-CAEM, et d'autre part sur l'augmentation des échanges UE/CAEM. Double effet d'autant plus fort que, dans les premiers mois de l'unification (de juillet 1990 à janvier 1991), les entreprises est-allemandes avaient la possibilité de convertir en deutsche Marks leurs recettes libellées en roubles transférables, et cela au taux moyen très intéressant de 1 RT / 2,34 DM¹⁶⁶. L'Etat fédéral allemand, en acceptant de supporter seul le coût de l'accumulation d'excédents en roubles transférables, a permis à la fois de stimuler les exportations allemandes vers le CAEM et d'encourager les demandes d'importations adressées à l'Allemagne par les anciens partenaires de CAEM (qui étaient en situation de pénurie de devises convertibles et d'abondance de roubles transférables)¹⁶⁷.

L'approche empirico-descriptive, parce qu'elle "colle" à la réalité, permet sans conteste d'améliorer la perception ainsi que la lecture des faits bruts.

¹⁶⁴ X. Richet (1992), *op. cit.*, p. 125 ; IFRI (1991), *Les échanges extérieurs dans les pays de l'Est*, RAMSES, p. 41 ; R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 158.

¹⁶⁵ Part calculée à partir de l'Annuaire statistique du CAEM (1990), tableau 263, p. 568-569. Les calculs ont été effectués hors Viêt-nam, Cuba et Mongolie et sur les exportations et importations totales de chaque pays membre. En intégrant ces trois pays, la part pour 1989 de la RDA est alors respectivement, de 16,48 % dans les importations totales du CAEM (10 pays) et de 16,10 % dans les exportations totales du CAEM (10 pays). Dans les deux cas la RDA demeure second exportateur et importateur de la zone après l'URSS.

¹⁶⁶ Taux donné par C. Luft (1991), *Le CAEM : la dissolution ... et après ?*, p. 12.

¹⁶⁷ Alors que les importations des cinq nouveaux Länder allemands s'étaient effondrées dès 1990, les exportations est-allemandes n'ont vraiment chuté qu'avec l'arrêt du refinancement des opérations commerciale par l'Etat fédéral : -50 % en 1991. Voir C. Bayou & D. Heimerl (1993), *Les relations économiques entre l'Allemagne unie et l'Europe centrale et orientale*, p. 28.

Bien que la désintégration officielle du CAEM ait eu lieu en juin 1991, l'approche empirico-descriptive montre que la désintégration effective avait été amorcée un an plus tôt avec la mise en place des paiements en devises convertibles, la facturation des transactions aux prix mondiaux, le remplacement des quotas par des barrières douanières et la sortie de la RDA du Conseil.

La littérature empirico-descriptive qui a prévalu jusqu'à ce jour a considérablement accéléré la compréhension de la désintégration économique régionale, phénomène nouveau en économie internationale. Cependant, l'approche inductive sur laquelle reposent les études empirico-descriptives constitue à la fois sa principale qualité, mais également son principal défaut.

b. Les limites d'une méthodologie résolument inductive

A la lecture de la littérature empirico-descriptive, on entrevoit d'ores et déjà les premiers effets de la désintégration économique régionale du CAEM (effondrement des échanges intra-zone, baisse éventuelle des productions nationales) ainsi que les causes immédiates de la désintégration. Cependant, il ne s'agit ici que de quelques-unes des conséquences (et des causes) susceptibles d'avoir été provoquées (ou d'avoir entraîné) la désintégration régionale du CAEM. En définitive, au moins deux raisons nous poussent à ne pas retenir cette méthodologie inductive dans notre thèse :

- en premier lieu, elle risque d'omettre une partie importante des causes et des conséquences liées au phénomène étudié. L'investigation s'y faisant en quelque sorte "à l'aveugle", rien ne garantit l'exhaustivité de la démarche. Seuls les éléments immédiats induisant (ou étant induits directement par) le phénomène sont pris en compte. Il manque à l'approche inductive une explication globale du phénomène étudié ;
- en deuxième lieu, la méthode inductive n'établit aucun lien explicite clair ni entre les différentes causes ni entre les différentes conséquences du

phénomène. Lien qui permettrait d'intégrer causes et conséquences dans une logique explicative plus générale de la désintégration. Même si le passage à un règlement des transactions en devises, aux prix mondiaux, par l'intermédiaire d'un tarif douanier, constitue la cause immédiate de l'effondrement des échanges, notre chapitre 1 suggère par exemple qu'il existe des antécédents causaux plus profonds et plus lointains, à savoir les dysfonctionnements dans l'organisation du commerce intra-CAEM, le profil de spécialisation réalisé au sein de la zone et, plus profondément encore, les blocages de l'organisation nationale de l'économie (croissance extensive, problèmes de pénuries, régulation économique mixte, perfectionnement du système centralement planifié impossible). De ce point de vue, l'amorce de la désintégration du CAEM peut être datée au début des années 80 (et non en 1989). Il manque donc aux études précédentes un effort analytique qui aurait permis de faire surgir de l'ensemble de faits disparates un enchaînement continu du phénomène économique étudié.

Ces raisons nous poussent à retenir une méthode de travail opposée à celle empruntée par les études empirico-descriptives. Notre objet n'est pas d'obtenir des explications parcellaires au phénomène étudié, mais au contraire une explication globale. A cette fin, il nous a paru nécessaire de retenir une méthode radicalement différente de la précédente, une méthode partant des concepts et allant vers les faits. On cherchera d'abord à définir des concepts qui devront nous permettre de trouver un dénominateur commun à des cas particuliers différents et d'aboutir à des conclusions générales ayant une portée explicative plus vaste. Notre méthode sera en ce sens plutôt hypothético-déductive qu'empirico-descriptive, ce qui ne veut pas dire que l'observation des faits sera négligée. Simplement, au lieu de servir de point de départ au raisonnement, ils seront au contraire son point d'aboutissement puisque leur rôle sera de mesurer l'efficacité des concepts qui auront émergé de la réflexion théorique. La méthode que l'on retiendra devrait en définitive permettre d'éviter

une critique plus solide qui est généralement formulée à l'égard de la méthode inductive et qui a été stigmatisée par la célèbre formule du mathématicien Henri Poincaré (formule que nous avons fait figurer en épigraphe de l'Annexe statistique).

Le processus de désintégration du CAEM a rapidement généré une importante littérature. Cependant, l'absence d'outils théoriques préexistants sur le thème de la désintégration régionale a contraint la plupart des auteurs à adopter une démarche de nature empirico-descriptive. La caractéristique commune aux études empirico-descriptives est la mise en lumière de l'effondrement des échanges intra-zone. Ces études ont fortement contribué à améliorer l'appréhension statistique du phénomène de désintégration, ainsi que d'en identifier les causes et les conséquences immédiates dans le cas du CAEM.

Cependant, les racines méthodologiques inductives sous-tendant ces études ne les rendent pas aptes à une analyse globale du phénomène de désintégration. Cela constitue, par ailleurs, la principale raison pour laquelle notre méthodologie ne sera pas empirico-descriptive, mais au contraire hypothético-déductive.

Le vide théorique relatif à la désintégration régionale est certes important, mais il n'est pas total. Les rares contributions théoriques existantes sur le sujet constitueront l'objet du paragraphe suivant.

2. Les premières approches théoriques

L'apparition de l'idée de désintégration internationale date de l'entre-deux-guerres. Deux auteurs ont successivement développé des vues différentes sur la question : Jean Weiller et Gunnar Myrdal.

a. La désintégration internationale selon Jean Weiller

Dans une série d'articles publiés entre 1936 et 1949¹⁶⁸, J. Weiller a dressé un bilan si négatif de l'état de l'intégration mondiale qu'en a émergé l'idée que le monde était désintégré. L'économie mondiale présentée est bouleversée par les guerres mondiales, les crises économiques et les politiques protectionnistes suivies par les différents gouvernements nationaux. L'auteur utilise le terme de "*dislocation*"¹⁶⁹. La montée progressive du protectionnisme depuis la fin du XIX^e siècle est interprétée comme étant la principale cause de cette "*dislocation*" économique internationale. Seul un effort conscient et volontaire de l'économie dominante (les Etats-Unis) est susceptible d'entraîner une tendance inverse à la désintégration apparente de l'économie mondiale¹⁷⁰. En d'autres termes, l'intégration est perçue comme une voie médiane entre le libre-échange absolu et le protectionnisme excessif, donc comme un moindre degré de désintégration de l'économie mondiale.

¹⁶⁸ Tous les articles sont cités par l'auteur lui-même dans son ouvrage fondamental : Jean Weiller (1950), *Problèmes d'économie internationale*, 335 pages. On pourra lire en particulier, J. Weiller (1931), *Essai sur le mouvement protectionniste en Grande-Bretagne*, Revue d'économie politique, novembre-décembre ; J. Weiller (1946), *La politique du plein emploi aux Etats-Unis et les relations internationales*, Politique étrangère, n°1, février, p. 26 et suivantes ; J. Weiller (1948), *Capital et revenu dans les relations économiques internationales*, Kyklos, n°2.

¹⁶⁹ J. Weiller (1950), *op. cit.*, p. 277.

¹⁷⁰ "*C'est l'économie américaine elle-même, devenue économie dominante, qui se devrait de donner, comme l'Angleterre du siècle dernier, le signal de l'abaissement des barrières douanières.*" in J. Weiller (1950), *op. cit.*, p. 24. Ou encore, "*N'est-ce pas le protectionnisme américain qui, maintenant artificiellement un excédent des exportations sur des importations systématiquement entravées, empêchait le redressement international nécessaire ?*" in J. Weiller (1971), *La politique commerciale des Etats-Unis*, I, pp. 942-943. Voir également J. Weiller (1972), *La politique commerciale des Etats-Unis*, II, pp. 1205-1240).

b. La désintégration internationale selon Gunnar Myrdal

En 1958, G. Myrdal sera le premier auteur à consacrer explicitement un chapitre entier de son manuel d'économie internationale à la "*désintégration économique internationale*"¹⁷¹. Cet auteur, déjà évoqué dans le chapitre I (paragraphe B-3), considérait que le principal obstacle à l'intégration économique résidait dans les écarts de développement entre les pays (lorsqu'il s'agit d'intégration mondiale) ou entre les régions nationales (lorsqu'il s'agit d'intégration nationale). Pour G. Myrdal, la cause de la désintégration économique internationale ne réside pas seulement dans les barrières protectionnistes mises en place, mais elle est également et surtout dans les sources d'inégalité de répartition de la richesse mondiale¹⁷². Plus généralement, la désintégration économique est un état caractérisé par des écarts de développement entre pays (pour la dimension internationale) ou entre régions d'un même pays (pour la dimension nationale).

Enfin, G. Myrdal voyait également dans l'antagonisme politique entre les blocs des puissances "*communistes*" et "*non communistes*", une autre source de désintégration internationale¹⁷³.

c. Les limites des approches existantes

Bien que conçues dans les années 50, ces deux approches ont préservé une grande partie de leur pertinence en cette fin de XX^e siècle. Cependant, même s'il n'est pas faux de considérer que les barrières protectionnistes entre blocs régionaux sont encore élevées, que la richesse mondiale est plus

¹⁷¹ G. Myrdal (1958), *Une économie internationale*, pp. 1-9.

¹⁷² "Le symptôme de très loin le plus significatif de l'échec de l'intégration internationale est le fait que tant de pays si peuplés demeurent relativement pauvres. L'évolution du monde va dans le sens d'une plus grande inégalité." in G. Myrdal (1958), *Une économie internationale*, p. 2.

¹⁷³ "La division du monde en deux camps hostiles - avec quelques pays observant des degrés divers de neutralité - représente le plus important élément isolé de désintégration internationale." in G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 5.

inégalement répartie que jamais¹⁷⁴, ces deux approches ne sont pourtant pas appropriées à l'usage auquel on les destine, c'est-à-dire à l'étude des conséquences de la désintégration économique régionale en général et de celle du CAEM en particulier. Au moins deux raisons militent dans ce sens : les deux approches étudient un état existant et non un processus (i) ; elles se placent au niveau mondial (ou national) et non régional (ii).

(i) Une analyse « d'état » et non de « processus ».

Aussi bien les développements de J. Weiller que ceux de G. Myrdal portent sur un état des lieux existant. La désintégration économique internationale est le point de départ de leur analyse, elle intervient de manière ex-ante à leurs raisonnements respectifs. Les deux auteurs cherchent plus précisément à dégager les voies possibles d'une intégration économique internationale : baisse des droits de douane pour J. Weiller et égalisation des niveaux de développement pour G. Myrdal. C'est finalement une théorie de l'intégration économique internationale qu'ils construisent. Leur analyse de l'intégration est une analyse de processus, d'évolution, de passage d'un état à un autre. En revanche leur conception de la désintégration internationale est figée, c'est un état initial, une donnée dans l'analyse.

Notre contexte d'analyse est tout autre. Nous cherchons une théorie dont l'objet est d'éclairer sur le passage d'un état intégré (le CAEM) à un état désintégré (l'après-CAEM). Dans cette optique, la désintégration internationale est un processus et l'intégration du CAEM l'état initial. Nous avons besoin d'une théorie de la désintégration économique et non d'une théorie de l'intégration. C'est en ce sens que les approches de J. Weiller et G. Myrdal, bien

¹⁷⁴ Il ressort, par exemple, du dernier rapport sur le développement humain publié par la Banque mondiale et portant sur l'année 1996, que les 20 % de pays les plus riches détiennent plus de 61 fois le revenu des 20 % de pays les plus pauvres.

que toujours pertinentes de nos jours, ne sont pas directement adaptées à l'étude des effets de désintégration économique régionale.

(ii) Une analyse « mondiale » et non « régionale ».

Les deux auteurs placent leurs analyses au niveau mondial (et aussi au niveau national pour G. Myrdal). C'est le monde entier qui est désintégré. L'intégration est également perçue comme un processus mondial. Or, ce dont on a besoin dans notre cas, c'est d'une approche régionale du problème. Nous allons traiter de désintégration régionale (celle du CAEM) et non de désintégration mondiale.

En définitive, les analyses de J. Weiller et G. Myrdal portent sur une autre dimension que celle qui relève de notre domaine d'étude.

La question à présent est de savoir s'il existe d'autres pistes de recherche dans l'élaboration d'un cadre théorique adéquat pour l'étude des effets de la désintégration économique régionale.

En ce sens, il existe dans la littérature économique, une troisième catégorie de travaux qui a précisément cherché à mesurer les implications théoriques que la désintégration régionale était susceptible d'entraîner et que nous abordons à présent.

3. Les approches théoriques contemporaines de la désintégration économique

Les travaux de cette nature constituent une partie marginale de la littérature existante. Dans le prolongement des travaux de G. Myrdal, la première approche présente la désintégration régionale comme génératrice d'espaces économiques différenciés (a). La seconde approche cherche à montrer que la désintégration du CAEM a certes entraîné un effondrement (destruction) des flux d'échange intra-zone, mais que cet effondrement est compensé par des

réorientations de commerce vers l'Europe de l'Ouest (b). Cette référence ponctuelle à la théorie classique de l'intégration va nous conduire à discuter la pertinence d'une troisième approche, beaucoup plus générale que la précédente, qui consiste à supposer que l'ensemble des effets de la désintégration sera "*l'exact inverse*" des effets attendus d'un processus d'intégration (c).

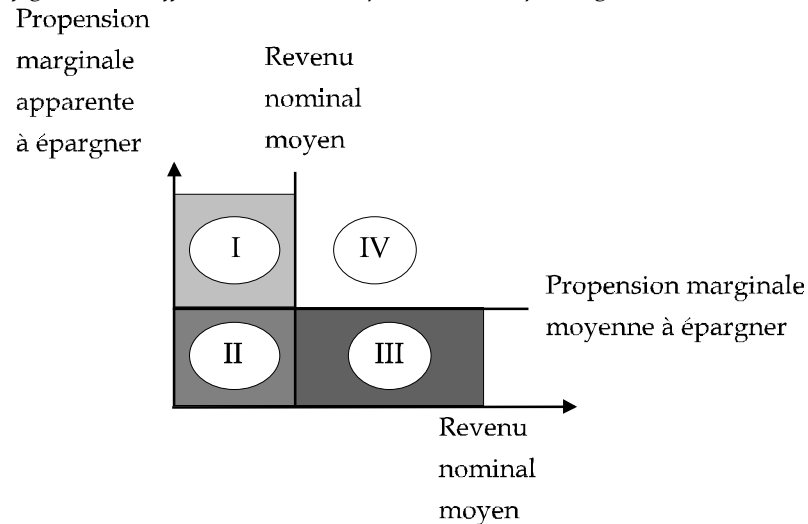
a. La désintégration régionale génératrice "*d'espaces économiques différenciés*"

(i) Une approche d'inspiration myrdalienne

Développée par J. Sapir en 1994, cette approche suppose que la désintégration est un processus aggravant les écarts de développement déjà existants entre les régions. En ce sens, même si J. Sapir n'en fait mention nulle part, les racines myrdaliennes de son approche apparaissent clairement¹⁷⁵. L'auteur cherche à mesurer l'impact de la désintégration de l'URSS sur la Russie, en observant, pour toutes les régions de Russie, l'évolution des propensions marginales à épargner rapportées aux revenus nominaux par tête. Les différentes régions vont être classées en quatre grandes catégories : les régions à faible revenu nominal par tête et à forte propension marginale à épargner (I), les régions à fort revenu par tête et faible propension à épargner (II), les régions à faible revenu par tête et faible propension à épargner (III) et les régions à fort revenu par tête et forte propension à épargner (IV). On retrouve ces quatre catégories dans la figure ci-dessous :

¹⁷⁵ J. Sapir considère par exemple que "*la désintégration doit être entendue comme un processus induit par la double rupture de loyauté et de solidarité*" in J. Sapir (1994a), *Regionalization, transition and political economy of disintegration in Russia*, p. 7.

figure 2. 2 : différenciation des espaces économiques régionaux



source : J. Sapir (1994), *Regionalization, transition and political economy of disintegration in Russia*, p. 20.

Les calculs de l'auteur pour décembre 1992 et mai 1993 le conduisent à conclure que l'espace économique russe est fortement différencié au regard de la propension marginale à épargner rapportée au revenu nominal par habitant.

(ii) Limites de l'approche de J. Sapir

Au-delà de cette conclusion, la méthode utilisée paraît contestable sur au moins cinq points :

- la désintégration de l'URSS n'est pas la seule cause de cette disparité intra-Russie du revenu nominal et de la propension marginale à consommer. Elle peut être le fait de la crise nationale, de la politique de transition menée en Russie depuis 1991, etc. Il n'y a, dans l'approche de l'auteur, aucun outil permettant de distinguer les différentes causes. Toutefois, dans un texte plus récent, J. Sapir donne quelques éléments de réponse susceptibles d'éclairer ce point. En considérant que tout espace national est nécessairement hétérogène, l'auteur est amené à chercher les différentes formes d'économies régionales (au sens de sub-nationales) qui existent en Russie. Il en distingue

principalement trois, à savoir : le "*système rentier prédateur*", le "*système mobilisé local*" et "*l'économie de marché de type périphérique*"¹⁷⁶. Dès lors, le processus de désintégration nationale (*scission territoriale* selon notre terminologie) est défini comme "*une perte de cohérence*" progressive entre ces trois formes d'économie régionale à laquelle s'ajoutent une "*crise des politiques de transfert inter-régionales*" et une "*crise de légitimité de l'action publique*"¹⁷⁷. On trouve donc ici une première esquisse de réflexion sur les causes possibles de la désintégration ;

- le revenu nominal n'est pas un bon indicateur dans la mesure où les prix peuvent fortement varier d'une région à l'autre de la Russie. Des revenus nominaux égaux peuvent en réalité cacher des revenus réels très différents ;
- les revenus non monétaires que les agents économiques sont susceptibles de percevoir ne sont pas pris en compte dans les calculs de l'auteur. Des situations divergentes peuvent en définitive se révéler être très proches si l'on tenait compte de la totalité des revenus perçus par les agents économiques. La catégorie I par exemple (faibles revenus nominaux, forte propension à épargner) peut cacher de forts revenus non monétaires, ce qui la rapprocherait de la catégorie IV (forts revenus nominaux, forte propension à épargner) ;
- entre décembre 1992 et mai 1993, les disparités entre les régions tendent à se réduire puisque le coefficient de corrélation linéaire s'accroît, passant de 0,198 (en décembre 1992) à 0,254 (en mai 1993)¹⁷⁸. Les outils d'analyse élaborés par l'auteur ne permettent pas de mettre en lumière les liens qu'il pourrait y avoir entre la désintégration de l'URSS en 1991 et la réduction de la dispersion des situations observées en Russie entre 1992 et 1993 ;
- l'approche de l'auteur n'est concentrée que sur l'un des effets possibles de la désintégration régionale (à savoir la dispersion des niveaux de développement). Cependant, cet effet n'est ni le seul ni le plus important. Il

¹⁷⁶ J. Sapir (1996), *Désintégration économique, transition et politiques publiques en Russie*, p. 329.

¹⁷⁷ Ibid., pp. 309-310.

¹⁷⁸ Voir différents calculs de l'auteur dans J. Sapir (1994a), *op. cit.*, p.18 ou dans J. Sapir (1994b), *Bilan de deux ans de transition en Russie*, p. 38.

constitue, comme nous le montrerons dans ce chapitre, l'une des dimensions de la désintégration.

b. La désintégration régionale génératrice de "*réorientation*" et de "*destruction de commerce*"

(i) Une approche hypothético-déductive sommaire

Dans son ouvrage de 1996, R. Chavigny a proposé un "*essai d'analyse théorique de la désintégration du CAEM*"¹⁷⁹. Le raisonnement de l'auteur est le suivant : partant de l'hypothèse que l'intégration au sein du CAEM avait pour conséquence de "*maximiser les détournements d'échanges*" entre les pays membres, la désintégration du Conseil devrait permettre "*de mettre fin à ces diversions de trafic*"¹⁸⁰. La désintégration du CAEM provoquerait à la fois des effets de "*réorientation*" (favorables) de flux commerciaux vers les pays occidentaux et des effets de "*destruction*" de commerce entre les anciens partenaires (jugés défavorables car ils correspondent à une disparition nette de commerce)¹⁸¹. Selon l'auteur, les seconds l'auraient emporté à court terme sur les premiers, mais la situation se serait inversée à moyen terme. On trouve un position semblable chez J.-C. Asselain qui considère que "*la désintégration du CAEM doit comporter un coût élevé à court terme, sous forme de destruction*

¹⁷⁹ R. Chavigny (1996), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, pp. 168-172.

¹⁸⁰ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 169.

¹⁸¹ La notion de "*destruction*" de commerce est ainsi définie par l'auteur : "*Certains biens auparavant importés depuis un autre pays membre sont désormais fabriqués à l'intérieur de chaque économie nationale.*" in R. Chavigny (1996), p. 170. Cette notion de "*destruction*" était déjà présente dans les travaux de F. D. Holzman (1986) ou J.-C. Asselain (1994). La destruction de commerce apparaît donc comme un troisième effet commercial qui vient s'ajouter aux deux déjà définis par J. Viner, à savoir la création de commerce (remplacement d'une production nationale coûteuse ou une importation coûteuse par une importation moins coûteuse) et le détournement de commerce (remplacement d'une importation peu coûteuse par une importation plus coûteuse) et aux quatre effets définis par J. E. Meade.

d'échanges mutuels, avec comme contrepartie positive un retournement des échanges en direction de l'Ouest"¹⁸².

En définitive, la désintégration du CAEM aurait amélioré le bien-être au niveau mondial¹⁸³.

Toutefois, l'auteur est amené à corriger le *"relatif optimisme"* de son analyse. Il fait remarquer tout d'abord que l'intégration au sein du CAEM a eu pour conséquence d'affaiblir la concurrence potentielle entre les produits est-européens et ouest-européens, ce qui explique pourquoi *"la désintégration du CAEM et l'intégration à l'Europe de l'Ouest soient probablement plus difficiles en 1990 qu'elles ne l'auraient été par exemple en 1950 ou 1960"*¹⁸⁴. Ensuite, l'auteur souligne que, dans un environnement où existent d'autres unions régionales et de fortes barrières aux échanges, la désintégration du CAEM a d'autant plus de risques d'être désavantageuse, d'où l'importance des accords d'association conclus entre l'UE et les PECO. Enfin, dès lors que l'on ne raisonne plus à emploi de facteurs constants, force est d'admettre que la destruction d'un flux d'exportation intra-CAEM n'est pas forcément compensée par une vente au reste du monde et que la destruction d'un flux d'importation intra-CAEM ne l'est pas par une production intérieure¹⁸⁵.

Parmi tous les apports des développements de R. Chavigny sur la question de la désintégration régionale du CAEM, nous en soulignerons au moins deux qui seront utiles pour la suite de notre travail :

- d'une part la démarche de l'auteur est proche de la nôtre. En effet, R. Chavigny rompt avec l'approche inductive qui prévalait dans les études empirico-descriptives et montre qu'il est possible de mener un raisonnement hypothético-déductif authentique sur le thème de la désintégration économique régionale ;

¹⁸² J.-C. Asselain (1994), p. 842.

¹⁸³ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 170.

¹⁸⁴ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 171.

¹⁸⁵ R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 172.

- d'autre part, les références aux outils d'analyse de la théorie néoclassique de l'intégration (création et détournement de commerce, optimum mondial, etc.) suggèrent que cette dernière aura un quelconque pouvoir explicatif dans le cas de la désintégration du CAEM. L'approche de R. Chavigny réhabilite en quelque sorte la théorie néoclassique (nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe c.(ii).3., page 178 de ce chapitre).

(ii) Limites de l'approche de R. Chavigny

Cependant, au-delà des avancées réalisées par l'auteur, cette première analyse des effets de la désintégration du CAEM n'en n'est pas moins contestable sur plusieurs points :

- l'auteur ne propose aucune mesure empirique des effets qu'il décrit. L'hypothèse selon laquelle l'intégration au sein du CAEM a maximisé les effets de détournement de commerce est, par exemple, contradictoire avec les résultats de J. Pelzman de A. Broner ou ceux obtenus par l'application que nous avons réalisé de la méthode de B. Balassa. En définitive, ni les hypothèses relatives à l'intégration au sein du CAEM¹⁸⁶ ni celles relatives à sa désintégration¹⁸⁷ ne sont testées. L'auteur ne réalise aucune confrontation entre les concepts qu'il a élaborés et les faits. Il manque à son approche une validation ex-post des hypothèses avancées ;
- seuls les effets Meade (côté offres d'exportation) sont pris en compte, ce qui conduit l'auteur à conclure que la réorientation des exportations vers l'Ouest comblera assez rapidement les destructions de commerce intra-CAEM. L'évocation ponctuelle des effets Viner (côté demandes d'importation) à la

¹⁸⁶ A savoir que la complémentarité bipolaire entre les Six et l'URSS maximisait les détournements de commerce (p. 169), que le CAEM était à l'origine de détournements de commerce d'autant plus forts que le poids des pays membres dans le commerce mondial était faible avant 1950 (pp. 169-170), que les détournements étaient d'autant plus forts que les divergences entre les systèmes des pays membres du CAEM entre eux et avec le reste du monde étaient grandes (p. 170), que le CAEM était destructeur de flux d'exportations vers les pays tiers (p. 170).

¹⁸⁷ A savoir qu'à court terme la destruction de commerce intra-zone l'emporte sur la réorientation de commerce avec l'Ouest (p. 170) mais qu'à moyen terme c'est la tendance inverse qui l'emporte (p. 171).

page 172 de son ouvrage conduit d'ailleurs R. Chavigny à admettre que *"la désintégration du CAEM devient défavorable"*, c'est-à-dire que les effets de destruction et de détournement de commerce l'emportent sur les effets de *"réorientation"* de flux d'échanges ;

- dans un environnement dominé par l'existence de nombreuses unions régionales et de fortes barrières aux échanges, la désintégration du CAEM risque d'être d'autant plus désavantageuse que les nouvelles sources d'approvisionnement seront vraisemblablement plus coûteuses que les anciennes ;
- alors qu'il est possible de comprendre aisément le rôle négatif des *"destructions"* de commerce, on voit mal, en revanche, pourquoi les effets de *"réorientations"* sont forcément favorables. En effet, selon J. Viner les flux régionaux nouveaux peuvent aussi bien résulter de créations que de détournements de trafic. Ainsi, lorsque R. Chavigny écrit que *"si la réorientation des échanges est plus forte que la destruction des flux commerciaux intra-zone, la désintégration améliorera le bien-être au niveau mondial"*, il retient implicitement l'hypothèse que les nouveaux échanges avec l'Ouest sont forcément plus avantageux pour les anciens partenaires du CAEM que leurs anciens échanges mutuels désormais détruits¹⁸⁸. Cependant, cela n'est pas forcément exact car les nouveaux flux commerciaux peuvent à la fois résulter de créations et de détournements de trafic. Pour trancher, il aurait fallu calculer les coûts et avantages des anciens et des nouveaux flux commerciaux réalisés par les anciens partenaires de CAEM, ce que l'auteur n'a pas effectué ;
- l'auteur utilise des outils d'analyse issus de la théorie néoclassique de l'intégration (détournements de commerce, optimum mondial, etc.) dont on a vu précisément dans la partie précédente qu'elle n'était ni la plus pertinente ni la plus appropriée pour appréhender la réalité de l'intégration au sein du

¹⁸⁸ Une critique de cette nature est également adressée à R. Chavigny par W. Andreff (1996), *Revue des livres*, p. 174.

CAEM. On peut par ailleurs ajouter que R. Chavigny n'utilise qu'une partie infime des enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration. Dès lors la question est de savoir si une démarche plus générale pourrait être réalisée.

c. La désintégration régionale "*exact inverse*" de l'intégration régionale

(i) Une approche hypothético-déductive globale

Dans une série d'articles publiés au début des années 90¹⁸⁹, W. Andreff propose d'analyser la désintégration comme "*l'exact inverse*" de l'intégration. "*La théorie de l'intégration est alors l'outil approprié à condition d'en inverser les conclusions et d'en abandonner la dimension normative*"¹⁹⁰.

Comme la précédente, cette approche rompt avec la méthode inductive des approches empirico-descriptives existantes. La méthode utilisée est de nature hypothético-déductive : l'auteur va déduire par un raisonnement logique ("*l'exacte inversion*") des propositions particulières à partir de propositions déjà existantes. Ces dernières, l'auteur les trouve dans "*la théorie de l'intégration*". Il en est ainsi de la proposition de J. Viner suggérant que l'intégration économique régionale a d'autant plus de chances d'être avantageuse que les économies des pays membres sont semblables et concurrentes¹⁹¹, W. Andreff déduit en vertu de l'hypothèse "*d'exacte inversion*" que "*la désintégration aura par conséquent d'autant plus de risque d'être désavantageuse qu'elle désunirait des économies très complémentaires*"¹⁹². En procédant systématiquement à ce renversement, l'auteur va énoncer plusieurs propositions

¹⁸⁹ W. Andreff (1992), *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, 48 pages ; W. Andreff (1993c), *Eastern Europe : from economic disintegration to an integration into a new Europe*, 34 p.; W. Andreff (1994), *De la désintégration à une nouvelle intégration internationale de l'URSS et de l'Europe de l'Est*, pp. 193-207 et M. Andreff & W. Andreff (1995), *Economic disintegration in eastern Europe : towards a new integration*.

¹⁹⁰ W. Andreff (1993b), *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, p. 331.

¹⁹¹ J. Viner (1950), *The customs union issue*, p. 51.

¹⁹² W. Andreff (1993b), *op. cit.*, p. 332.

susceptibles de constituer un cadre de réflexion adéquat sur la désintégration économique régionale. En ce sens, la portée explicative de son approche est beaucoup plus générale que celle de R. Chavigny par exemple.

A la lecture des différents articles cités précédemment, nous avons dénombré treize propositions théoriques inversées proposées par l'auteur (neuf effets statiques et quatre effets dynamiques) :

1. De la proposition théorique de J. Tinbergen définissant l'intégration régionale comme la politique économique représentant un optimum de centralisation (J. Tinbergen, 1965, p. 67), W. Andreff déduit que la désintégration régionale réduira le degré de centralisation de l'économie en faisant définitivement éclater l'unité de la politique économique (W. Andreff, 1993b, p. 331).
2. De la proposition théorique de J. Tinbergen définissant l'intégration régionale comme un processus obéissant à une vitesse optimale (généralement lente, voir J. Tinbergen, 1965, p. 77), l'auteur déduira que la désintégration économique régionale prendra du temps avant de parvenir à de nouvelles formes stables de relations économiques internationales entre les pays d'Europe de l'Est et entre ceux de la CEI (W. Andreff, 1992, p. 11).
3. De la proposition théorique de J. Viner définissant l'intégration comme un processus de nature à générer des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournement (J. Viner, 1950, pp. 41-55), l'auteur déduira que la désintégration régionale va provoquer un détournement de trafic supérieur à la création (ou encore un détournement net de trafic, voir W. Andreff, 1993b, p. 332).
4. De la proposition théorique de J. Viner définissant l'intégration comme un processus de nature à engendrer d'autant plus de créations de commerce que les économies des pays membres étaient semblables et concurrentes avant l'union (J. Viner, 1950, p. 51), l'auteur déduira que la désintégration régionale va provoquer un détournement de trafic d'autant plus important que

les économies des partenaires de l'ancienne union étaient très complémentaires (W. Andreff, 1993b, p. 332).

5. De la proposition théorique de J. E. Meade définissant l'intégration comme un processus de nature à engendrer d'autant plus de créations de commerce que chacun des membres est le principal fournisseur de l'autre pour les produits qu'il lui vend et le principal client pour les produits qu'il lui achète (J. E. Meade, 1955b, p. 528), l'auteur déduira que dans les mêmes conditions de commerce réciproque la désintégration régionale sera d'autant plus désavantageuse (W. Andreff, 1993b, p. 332).
6. De la proposition théorique de J. E. Meade définissant l'intégration comme un processus de nature à engendrer d'autant plus de créations de commerce qu'elle interviendrait dans un monde où existent de fortes restrictions quantitatives (J. E. Meade, 1955b, p. 528), l'auteur déduira que la désintégration régionale entraînera d'autant plus de détournements de commerce qu'elle surviendrait dans un environnement de fortes restrictions quantitatives (dans la mesure où ces restrictions freineraient la réorientation des échanges pour les pays de l'ancienne union) (W. Andreff, 1993b, p. 332).
7. De la proposition théorique de R. G. Lipsey définissant l'intégration comme un processus de nature à engendrer d'autant plus de créations de commerce que les tarifs douaniers entre les pays avant la constitution de l'union étaient élevés (R. G. Lipsey, 1960, pp. 496-513), l'auteur déduira que la désintégration régionale va provoquer un détournement de trafic d'autant plus important que la discrimination pratiquée par le CAEM était prohibitive (W. Andreff, 1992, p. 13).
8. De la proposition théorique de P. H. Lindert et C. P. Kindleberger définissant l'intégration comme un processus de nature à engendrer d'autant plus de créations de commerce que les demandes d'importations sont très élastiques et que les coûts ne sont pas plus élevés à l'intérieur de l'union que sur le

marché mondial¹⁹³, l'auteur déduira que la désintégration régionale va provoquer un détournement de trafic d'autant plus important que les partenaires de l'ancienne union avaient des demandes d'importation très élastiques aux prix et des coûts (à livraison, sinon réels) égaux ou inférieurs à ceux du marché mondial (W. Andreff, 1992, p. 14).

9. De la proposition théorique de R. W. Caves et R. E. Jones définissant l'intégration comme un processus de nature à entraîner une réallocation asymétrique des ressources en fonction des tailles respectives des pays¹⁹⁴, l'auteur déduira que la désintégration régionale sera également de nature à provoquer des réallocations asymétriques des ressources en fonction des tailles respectives des pays (W. Andreff, 1993b, p. 333).
10. De la proposition théorique de R. W. Caves et R. E. Jones définissant l'intégration comme un processus de nature à entraîner une amélioration des termes de l'échange d'autant moins grande que les tarifs douaniers pratiqués par les pays membres à l'égard du reste du monde étaient élevés avant la formation de l'union (R. W. Caves et R. E. Jones, 1981, p. 254), l'auteur déduira que la désintégration régionale détériorera les termes de l'échange des anciens partenaires avec le reste du monde, mais d'autant moins que leur protection était déjà affaiblie (W. Andreff, 1992, p. 13).
11. De la proposition théorique de M. Byé et G. D. de Bernis définissant l'intégration comme un processus de nature à aiguïser la concurrence à court terme, puis à entraîner une concentration accrue des firmes à moyen terme (M. Byé et G. D. de Bernis, 1977, pp. 753-754), l'auteur déduira que la désintégration régionale ne peut avoir qu'une seule issue, à savoir un

¹⁹³ Voir P. H. Lindert & C. P. Kindleberger (1983), *Economie internationale*, p. 218. Les racines meadiennes de cette proposition théorique apparaissent clairement lorsqu'on lit J. E. Meade (1955a), *The theory of customs unions*, p. 54 par exemple.

¹⁹⁴ Les réallocations de ressources seront proportionnellement plus grandes pour les pays de petite taille. : "Supposons que le Canada et les Etats-Unis veuillent former une zone de libre échange : les Etats-Unis sont un pays tellement plus grand que ses prix relatifs intérieurs resteront inchangés lorsque les deux barrières douanières tomberont en sorte que le Canada s'ajustera complètement aux prix relatifs américains. Des réallocations des ressources auront lieu dans les deux pays, mais celles du Canada seront proportionnellement beaucoup plus grandes. Le Canada bénéficiera de la chance d'échanger aux prix intérieurs américains sans avoir à payer le droit de douane américain" R. W. Caves & R. E. Jones (1981), *Economie internationale : Le commerce*, p. 252.

accroissement de la concurrence entre partenaires (W. Andreff, 1993b, p. 334).

12. De la proposition théorique de T. Scitovsky définissant l'intégration comme un processus à l'origine d'économies d'échelle pour les producteurs ayant, après l'union, à desservir un marché de plus grande taille que leur ancien marché national¹⁹⁵, l'auteur déduira que la désintégration régionale, en réduisant la taille des marchés à celle des marchés nationaux, est de nature à entraîner des déséconomies d'échelle dans les entreprises des anciens pays membres (W. Andreff, 1993b, p. 334).
13. De la proposition théorique de T. Scitovsky selon laquelle les apports de capitaux directs étrangers seront plus forts dans les secteurs qui connaissent de fortes créations de commerce (T. Scitovsky, 1958, p. 44), l'auteur déduira que la désintégration régionale est de nature à entraîner une désincitation à l'afflux de capitaux et à l'investissement étranger (W. Andreff, 1993b, p. 334).

A la différence de R. Chavigny, W. Andreff va proposer plusieurs tests afin d'éprouver la pertinence de ses propositions théoriques par rapport à la désintégration du CAEM. Après avoir présenté les principaux résultats de l'auteur et tenté de calculer nous-même quelques indicateurs, nous mettrons en lumière, dans le paragraphe B.b.(ii) (page 202) de ce chapitre, les limites inhérentes à toute vérification des hypothèses néoclassiques dans le contexte actuel de transition que connaissent les anciens pays membres du CAEM.

Plus encore que les treize propositions théoriques obtenues par l'auteur, c'est l'hypothèse même d'"exacte inversion" qui constitue la principale avancée de la démarche. Elle établit un lien explicite entre des concepts déjà existants et prévus pour une situation précise et des concepts nouveaux répondant à une situation nouvelle.

¹⁹⁵ Voir par exemple T. Scitovsky (1958), *Economic theory and western european integration*, p. 24 ou encore T. Scitovsky (1956), *Economies of scale, competition and european integration*, p. 90.

Cependant, l'hypothèse d'exacte inversion implique un certain nombre de contraintes qui, en définitive, limitent son utilisation.

(ii) Limites de l'approche de W. Andreff

L'approche théorique basée sur l'hypothèse de "*l'exact inverse*" telle qu'elle a été formulée par l'auteur pose au moins cinq questions de fond : l'exacte inversion comme méthode de travail est-elle justifiée ? Les propositions initiales (non inversées) peuvent-elles être tenues pour vraies ou au contraire sont-elles contestables ? L'utilisation de la théorie néoclassique de l'intégration comme référence de base est-elle justifiée, en particulier pour l'analyse de la désintégration du CAEM ? La dimension normative est-elle vraiment absente de l'analyse ? Existe-t-il d'autres propositions inversées ?

1. L' "*exacte inversion* " comme méthode de travail est-elle justifiée ?

Cette question renvoie aux notions de réversibilité et d'irréversibilité en économie. En effet l'hypothèse "*d'exact inverse*" suggère explicitement une complète ("*exacte*") réversibilité entre intégration et désintégration : c'est-à-dire que le processus opposé à celui de l'intégration (i.e. la désintégration) permet de revenir à l'état initial. Cette hypothèse repose sur l'idée plus générale que tout changement économique autorise, par un changement inverse, le retour au point de départ, et ce quelles que soient l'ampleur et la nature des changements ultérieurs.

Cette conception de parfaite réversibilité des évolutions économiques n'est pas nouvelle en science économique. On la retrouve, par exemple, dans la construction walrasienne de l'équilibre général. En effet, L. Walras (1874), en élaborant un modèle d'économie pure, a volontairement mis l'accent sur la nécessité d'une analyse a-historique et affranchie des institutions effectives du

capitalisme du XIX^e siècle¹⁹⁶. La détermination des prix d'équilibres par confrontation des offres et des demandes, la régulation de l'économie par un commissaire priseur, l'absence de frictions, la non-prise en compte du temps sont autant de facteurs qui postulent une parfaite réversibilité de l'équilibre. Le renversement du sens de variation d'une quelconque variable permettra sans coût un retour à l'équilibre antérieur. En ce sens, l'analyse de W. Andreff s'inscrit dans la filiation de celle de L. Walras dans la mesure où l'hypothèse d'"*exact inverse*" suggère que le changement économique peut être annulé par une action symétrique à l'action initiale. Cependant, cette conception du changement économique paraît contestable, au moins au regard de deux arguments : *la mémoire systémique* et *l'enchevêtrement entre variables réversibles et variables irréversibles*.

- *la mémoire systémique*, d'une part, revient à réintroduire le temps dans l'analyse. Il y a ici l'idée que le système mémorise la succession des perturbations économiques, ce qui finit par affecter sa réponse à des perturbations symétriques inverses. Dans le cas du CAEM, des décennies de planification centralisée, le monopole du commerce extérieur, les spécificités de l'organisation sociale antérieure, la priorité donnée à l'industrie lourde, les complémentarités entre les Six et l'URSS, etc., constituent autant d'éléments qui influencent la réaction du système au choc de la désintégration. La prise en compte de la mémoire systémique suggère que l'intégration ne peut être exactement annulée par la désintégration. La mémoire systémique est ainsi source d'irréversibilité entre intégration et désintégration au même titre que l'est "*l'inertie systémique*" évoquée par B. Chavance (1991) lorsque ce dernier analyse la résistance des institutions socialistes aux différentes vagues de réformes successives¹⁹⁷. Dès lors que l'on retient l'idée de mémoire systémique, la relation entre intégration et désintégration ne peut plus être pensée comme strictement linéaire : cela revient à dire que l'histoire importe ;

¹⁹⁶ L. Walras [1874], *Eléments d'économie politique pure*, 2^e leçon, p. 16.

¹⁹⁷ B. Chavance (1991), *Rigidité et flexibilité systémiques : l'expérience des réformes dans les économies socialistes*, p. 361.

- *l'enchevêtrement entre variables plus ou moins réversibles et variables plus ou moins irréversibles* contribue également à mettre en lumière les difficultés d'établir une relation linéaire claire entre les processus d'intégration et de désintégration. La dépendance énergétique des Six à l'égard de l'URSS ou le développement d'un important secteur industriel sont par exemple des variables moins réversibles que ne le sont le monopole et la planification du commerce extérieur. La désintégration apparaît en ce sens comme un *"cocktail de réversibilités et d'irréversibilités"* enchevêtrées (selon l'expression de R. Boyer *et al.*, 1991, p. 23).

Ces deux remarques amènent à établir une relation qui n'est pas forcément linéaire entre l'intégration et la désintégration. L'"*exact inverse*" de l'intégration ne constitue dès lors que l'une des formes possibles de la désintégration : le degré d'inversion dépendant de la mémoire systémique et de la nature de l'enchevêtrement entre variables réversibles et irréversibles. A l'extrême, on peut imaginer que la désintégration régionale ne soit plus l'exact opposé, mais l'exact identique de l'intégration : dans cette situation, la mémoire systémique et les variables irréversibles sont telles qu'elles ne permettent plus le renversement de l'état atteint¹⁹⁸. En ce sens, l'hypothèse de l'"*exact inverse*" apparaît comme l'une des hypothèses de travail possible, l'hypothèse de l'*exact identique* en étant une autre. Entre ces deux extrêmes, il est possible d'imaginer une palette d'hypothèses intermédiaires, certes moins générales, mais qui seront plus appropriées à l'étude de tel ou tel processus de désintégration.

C'est précisément sur ce dernier point que l'hypothèse d'exacte inversion reste pertinente. En effet, cette hypothèse est suffisamment simple pour permettre l'élaboration d'un cadre théorique général permettant de rendre compte d'une large variété de profils de désintégration régionale¹⁹⁹. Même si

¹⁹⁸ Dans ce cas intégration et désintégration ne revêtent plus qu'un seul et même sens. Cette idée de persistance des rigidités et des tendances lourdes qui finissent par limiter la réversibilité des phénomènes économiques a notamment été abordée par V. Jankélévitch (1974), *L'irréversibilité et la nostalgie*.

¹⁹⁹ L'hypothèse d'"*exact identique*" aurait également permis l'élaboration d'un cadre général, mais qui par définition aurait été l'"*exact identique*" de la théorie de l'intégration retenue.

certaines propositions sont momentanément invalidées par l'expérience de la désintégration du CAEM, rien ne prouve qu'elles le soient systématiquement lors de processus de désintégration à venir. En ce sens, cette hypothèse s'inscrit parfaitement dans l'esprit général qui oriente notre travail, à savoir l'élaboration d'un cadre théorique approprié à l'étude des phénomènes de désintégration économique régionale.

Cependant, l'usage de cette hypothèse implique de s'interroger sur la pertinence des propositions théoriques initiales (avant inversion).

2. Les propositions initiales (non inversées) peuvent-elles être tenues pour vraies ou sont-elles contestables ?

Plusieurs propositions retenues par l'auteur ont été sujettes à de nombreux débats entre économistes et certaines aujourd'hui ne font toujours pas l'unanimité.

C'est le cas, par exemple, de la proposition de J. Viner (proposition n°3) qui suggère de considérer l'intégration régionale comme un processus de nature à engendrer des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournement. Nous avons déjà évoqué cette proposition dans le chapitre I, ainsi que sa reformulation par J. E. Meade en 1955 et les différentes mesures empiriques qui ont été depuis lors réalisées dans le cas de la CEE²⁰⁰. Dans le cas du CAEM, les calculs que nous avons effectués à partir des statistiques disponibles nous avaient également conduit à montrer que les effets de création de commerce l'emportaient sur les effets de détournement, au moins à partir de 1971²⁰¹. Cette proposition a pourtant vivement été contestée, à commencer par J. Viner lui-même qui estimait qu'en dernière analyse seule l'étude concrète des

²⁰⁰ Pour la CEE, la plupart des calculs ont confirmé l'hypothèse de J. Viner (sauf ceux de Resnick-Truman (1973)). Une synthèse des différents résultats (chiffrés en dollars) figure dans l'Annexe 1.1 situé en fin de chapitre I.

²⁰¹ J. Pelzman (1977) estimant quant à lui que le CAEM a engendré des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournement dès 1965. Voir le chapitre I, paragraphe A-3-b de la thèse.

zones intégrées permettait de trancher²⁰². Pour R. G. Lipsey (1960), par exemple, l'approche de J. Viner est trop simplificatrice. Il préfère, quant à lui, raisonner dans le cadre de l'équilibre général. L'auteur définit l'optimum de premier rang (libre-échange mondial) comme l'égalisation simultanée pour tous les produits et dans tous les pays entre le rapport des prix nationaux des biens pris deux à deux et le rapport de leurs prix dans le reste du monde²⁰³. La formation d'une union douanière contribue à égaliser les rapports des prix nationaux des biens avec le rapport de leurs prix dans le reste de l'union (optimum de second rang), mais cette égalisation tend à engendrer des inégalités entre les rapports des prix nationaux et des prix mondiaux pour les autres pays non membres de l'union (du fait de la modification des prix internationaux induite par la formation de l'union). L'égalité des prix relatifs au sein de l'union correspond aux effets classiques de création de commerce, mais les inégalités engendrées dans la structure des prix relatifs dans le reste du monde entraînent des effets de détournement de commerce (au sens de R. G. Lipsey). Dès lors, on peut comprendre que la taille des effets de détournement provoqués par la formation de l'union est une fonction positive du nombre d'inégalités engendrées entre les rapports de prix nationaux et internationaux des biens pris deux à deux. Il devient alors pratiquement impossible d'estimer correctement la taille exacte des effets de détournement, si bien que rien ne peut plus être dit sur les effets bénéfiques ou néfastes de la formation de l'union. R. G. Lipsey, qui raisonnait sur trois pays et trois biens, arrive néanmoins à déceler un cas de régression certain du bien-être : celui où un pays n'appartenant pas à l'union reste spécialisé dans la production des biens pour lesquels il a été victime d'effets de détournement de commerce.

²⁰² J. Viner (1955), *The customs union issue*, p. 52.

²⁰³ R. G. Lipsey raisonne sur trois biens et trois pays. Le rapport des prix des biens pris deux à deux donne le taux marginal de substitution à la consommation entre chaque paire de biens. L'optimum sera alors atteint au point de tangence de la surface d'indifférence et de la surface des possibilités de consommation. Voir R. G. Lipsey (1957), *The theory of customs union: trade diversion and welfare*, ou encore R. G. Lipsey (1960), *The theory of customs union: a general survey*, pp. 446-553.

En prolongeant les arguments de R. G. Lipsey, d'autres auteurs sont arrivés à des conclusions identiques. H. Bourguinat, par exemple, montre que les processus d'intégration entraînent d'innombrables solutions possibles²⁰⁴. D. M. Chaffee, quant à lui, en proposant une généralisation purement algébrique du modèle à trois pays retenu par R. G. Lipsey, arrive à la conclusion qu'il y a toujours un partenaire de l'union qui verra sa position se dégrader lors du processus d'intégration²⁰⁵. M. Lutz et P. Wonnacott, en appliquant les arguments de R. G. Lipsey aux seuls biens intermédiaires, montrent que les détournements initiaux de commerce (au sens de J. Viner) n'entraînent pas nécessairement une perte nette d'efficacité²⁰⁶. Enfin, des auteurs tels que J. Vaneck, M. Kemp et S. W. Arndt formulent une critique analogue à l'analyse de J. Viner. Tous ces auteurs se placent dans le cadre d'un modèle d'équilibre général et retiennent comme critère d'appréciation le bien-être du monde considéré comme un tout. Si une union régionale est efficace, alors elle doit compenser les pertes du reste du monde (en abaissant par exemple son tarif extérieur commun). Les trois auteurs s'accordent pour dire qu'en définitive il est impossible de déterminer les pertes et les gains, à l'échelle mondiale, induits par la formation de l'union²⁰⁷.

A partir d'arguments différents de ceux développés par R. G. Lipsey et ses prolongateurs, d'autres auteurs ont également contesté la validité des conclusions de J. Viner. C'est le cas de R. G. Akkihal qui, se situant à l'aube des modèles gravitationnels, montre que si, suite à la formation de l'union, la nouvelle source d'approvisionnement est plus éloignée du lieu de consommation que ne l'était l'ancienne, alors les effets de création et de détournement de commerce seront moins forts que ceux prévus par J. Viner²⁰⁸. Dans la filiation de R. G. Akkihal, P. Krugman, par exemple, insiste sur les économies de coûts

²⁰⁴ H. Bourguinat (1968), *Les marchés communs des pays en développement*, Droz, Genève.

²⁰⁵ D. M. Chaffee (1975), *A general equilibrium analysis of trade creating customs union*, p. 279.

²⁰⁶ M. Lutz et P. Wonnacott (1989), *Is there a case for free trade areas*.

²⁰⁷ Cités par M. Byé et G. D. de Bernis (1977), *op. cit.*, pp. 745-746.

²⁰⁸ R. G. Akkihal (1973), *Locational effects in the theory of customs union and welfare analysis*, pp. 42-56.

de transfert et de communication réalisées entre pays voisins²⁰⁹. L. Summers, quant à lui, montre qu'en 1989 les Etats-Unis commercent avec le Canada 5,2 fois plus que ce qui serait justifié par la part du Canada dans le PNB mondial (Etats-Unis exclus), ce qui s'explique, selon l'auteur, par la contiguïté géographique entre ces deux pays²¹⁰.

Loin des arguments de R. G. Akkihal et de ses prolongateurs, T. Scitovsky considère que quel que soit le sens des effets induits par la formation de l'union, ceux-ci sont de toute façon marginaux et non essentiels pour l'analyse des processus d'intégration régionaux²¹¹. F. Perroux est allé, quant à lui, beaucoup plus loin que T. Scitovsky puisqu'il conteste l'idée même que les créations d'échange au sens de J. Viner rapprochent du bien-être mondial. Pour ce dernier auteur, l'intégration régionale risque de se traduire non pas par l'élimination des entreprises les moins "*efficientes*", mais par l'élimination des moins "*puissantes*"²¹². Cette dernière critique débouche rapidement sur un débat plus général qui est celui de savoir si le libre-échange mondial rapproche du bien-être mondial ou en éloigne.

Une autre proposition formulée par J. Viner a également donné lieu à de nombreux débats entre économistes. Il s'agit de celle qui consiste à considérer que l'union régionale crée d'autant plus de flux commerciaux que les

²⁰⁹ Voir P. Krugman (1991), *The move to free trade zones*, ou P. Krugman (1992), *Regionalism versus multilateralism : analytical notest*.

²¹⁰ L. Summers (1991), *Regionalism and the world trading system*.

²¹¹ L'auteur évalue le gain induit par ces effets statiques à 0,005 du PNB des pays de l'UE, contrebalancé par une perte d'un même montant pour le reste du monde. Voir T. Scitovsky (1958), *Economic theory and western european integration*, pp. 64-70.

²¹² L'une des raisons avancées par l'auteur est l'existence de monopoles, d'oligopoles et de toute une série d'autres "*unités actives*" qui rendent la concurrence régionale très largement imparfaite. "*Quand de très grandes firmes étrangères au moyen d'affiliations et de sous-traitances jouissent d'une zone d'influence, un marché commun leur procure une occasion de réviser en vue de leur meilleure rentabilité leur politique de filiales et de sous-traitances ou leur politique d'alliances avec des alliés mineurs : leur 'verdict' n'est à aucun degré celui d'un marché anonyme au service du consommateur.*" in F. Perroux (1982), *Dialogue des monopoles et des nations, "équilibre" ou dynamique des unités actives ?*, p. 80. Ou encore : "*Le marché, dont on parle communément, est un réseau d'échanges raisonnablement libres, soumis à un régime de concurrence approximative, établis entre des individus ou de petites unités qui jouissent d'une certaine autonomie. Nous accueillons ces indéterminations pour ne pas dessiner une notion du marché si rigoureuse et si belle qu'elle soit pleinement et définitivement inutilisable.*" in F. Perroux (1954), *L'Europe sans rivages, Oeuvres complètes*, édition de 1990, p. 432.

économies des pays membres sont similaires et concurrentes (proposition n°4). Plusieurs auteurs ont certes admis que cette proposition n'était pas fausse, mais qu'elle devait être complétée. Ainsi A. Marchal et P. Streeten, dont les développements ont été présentés précédemment²¹³, ont précisément insisté sur la complémentarité potentielle de ces pays. La proposition Viner-Marchal-Streeten peut donc être formulée de la manière suivante : l'intégration régionale entraîne d'autant plus d'effets de création de commerce que les pays sont concurrents (J. Viner) et potentiellement complémentaires (A. Marchal, P. Streeten). L'"exact inverse" de cette proposition devient alors : la désintégration régionale va provoquer des effets de détournement de commerce d'autant plus importants que les économies des partenaires de l'ancienne union étaient très complémentaires et potentiellement concurrentes.

La proposition n°12, relative aux économies d'échelle, a également été contestée. T. Scitovsky considérait en effet que l'intégration régionale, en supprimant tous les obstacles aux échanges au sein d'un espace économique donné, facilite l'apparition de débouchés nouveaux et favorise ainsi l'augmentation de la production. Cette dernière est source d'économies d'échelle. Cependant P. Streeten considère, dans le cas de la CEE, qu'"on ne peut répondre à cette question par un 'oui' définitif. [...] L'avantage de beaucoup d'industries européennes réside dans la fabrication de produits à haute qualité, requérant des compétences spéciales, et plutôt des firmes de petite échelle. La différenciation apparemment excessive des produits provenant des industries européennes peut être le résultat d'une fragmentation aussi bien du côté de la demande que de l'offre. En ce sens, la suppression des tarifs douaniers ne conduira pas à des réductions de coût. [...] Il n'y a pas d'évidence claire que de telles opportunités de spécialisation inexploitées existeront à un degré significatif"²¹⁴. A la suite de P. Streeten, M. Byé et

²¹³ Voir Chapitre I, paragraphe A-4-a de cette Partie I.

²¹⁴ P. Streeten (1964), *Economic integration : aspects and problems*, pp. 29-30.

G. D. de Bernis contestent également la généralisation automatique des économies d'échelle durant le processus d'intégration. Ces derniers évoquent, par exemple, l'existence d'oligopoles plus ou moins institutionnalisés qui peuvent constituer un obstacle à la généralisation des économies d'échelle²¹⁵. Toutefois, P. Streeten, M. Byé et G. D. de Bernis, admettent que l'intensification de la concurrence est source d'économies d'échelle à moyen terme²¹⁶. Ce qui n'est pas le cas de F. Perroux qui va mettre l'accent sur les différences entre les entreprises de l'union qui ne disposent ni "*de la même capacité d'investissement*" ni "*de la même capacité de recourir à des travailleurs dotés de know how sur tous les niveaux*"²¹⁷. Cela revient à dire que même si chaque entreprise de l'union possédait les mêmes informations techniques, rien ne peut être avancé ex-ante quant à la réalisation future d'économies d'échelle.

Le rappel synthétique des débats existants autour des propositions initiales retenues par W. Andreff suggère qu'une fois inversées les nouvelles propositions obtenues risquent d'être également contestables. Ainsi, un processus de désintégration régionale n'entraînera pas forcément des effets de détournements supérieurs aux effets de création de commerce, il n'y aura pas de déséconomies d'échelle généralisées à toutes les entreprises des anciens pays membres, la vitesse de la désintégration ne sera pas forcément lente (proposition inversée n°2) et il n'y aura pas systématiquement de réallocations asymétriques des ressources en fonction des tailles respectives des pays (proposition inversée n°9).

²¹⁵ M. Byé & G. D. de Bernis (1977), *op. cit.*, p. 755.

²¹⁶ P. Streeten (1964), *op. cit.*, pp. 30-31 ; M. Byé & G. D. de Bernis (1977), *op. cit.*, p. 757

²¹⁷ F. Perroux (1982), *op. cit.*, p. 233.

3. L'utilisation de la théorie néoclassique de l'intégration comme référence de base à l'analyse est-elle justifiée ?

La plupart des propositions initiales²¹⁸ (avant inversion) utilisées par l'auteur sont issues de la théorie néoclassique de l'intégration, dont on a montré précisément dans le chapitre précédent qu'elle n'était ni la plus pertinente ni la plus appropriée pour appréhender la réalité de l'intégration au sein du CAEM. Se pose alors la question de savoir si une théorie, qui n'explique rien (ou très peu) de l'intégration au sein d'une zone, est susceptible d'expliquer quelque chose lorsque cette même zone est en voie de désintégration.

La réponse à cette question n'est pas forcément négative. Plusieurs arguments contribuent, en effet, à soutenir l'idée que le pouvoir explicatif d'une telle théorie ne sera pas nul dans les circonstances nouvelles de la désintégration économique régionale du CAEM.

Le premier argument, que nous ne retiendrons cependant pas, est donné par M. Friedman (1953) qui suggère que le réalisme des hypothèses initiales n'est pas important pour juger de la pertinence d'une théorie économique. Il suffit, selon l'auteur, de faire "*comme si*" ("*as if*") les hypothèses étaient vraies²¹⁹. Cependant, n'étant pas adepte de la philosophie du "*comme si*" (qui, à notre sens, va à l'encontre de la recherche de scientificité en économie), ce n'est pas à partir de cet argument que nous justifierons l'emploi de la théorie néoclassique de l'intégration dans le cas de la désintégration du CAEM.

Un second argument provient du chapitre I de cette première partie. Dans la mesure où l'intégration au sein du CAEM a produit (entre autres) les effets prévus par la théorie néoclassique de l'intégration (au moins en statique comparative), il n'est pas absurde de supposer que la désintégration de ce dernier

²¹⁸ sauf celles de Tinbergen, de Byé et de Bernis.

²¹⁹ "*La question importante à poser sur les 'hypothèses' d'une théorie n'est pas celle de savoir si elles reflètent bien la réalité, car ce n'est jamais le cas, mais celle de savoir si leurs approximations sont exactes sur le sujet traité. Et il n'est possible de répondre à cette question qu'en vérifiant que la théorie marche, c'est-à-dire que ses prédictions sont suffisamment justes.*" in M. Friedman (1953), *Essays in positive economics*, p. 15.

soit susceptible d'entraîner les effets inverses. Cependant, notre chapitre I suggère que ces effets ne seront probablement ni les seuls ni les plus importants dans le cas de la désintégration du CAEM.

Un autre argument est donné par la nature même des unions régionales existantes à l'heure actuelle. Dans le cas de l'ALENA, de l'UE, du Mercosur, etc., qui fonctionnent selon les principes du marché (et non du plan), on peut supposer que le pouvoir explicatif de la théorie néoclassique de l'intégration y est supérieur à ce qu'il était dans le cas du CAEM. De ce fait, si une désintégration survenait au sein de l'un de ces blocs régionaux, alors la théorie néoclassique de l'intégration constituerait le cadre d'analyse adéquat pour en appréhender les effets. Si l'on veut que notre travail ait une portée un tant soit peu générale, il nous est impossible de négliger cette théorie.

Enfin, un dernier argument est donné par l'environnement dans lequel les anciens pays membres du CAEM émergent. Qu'il soit libre-échangiste ou protectionniste, le monde est régi par le marché et non par le plan. La désintégration du CAEM a donc placé les anciens pays membres devant les options suivantes : soit reconstituer un second CAEM, soit s'insérer dans l'économie mondiale par d'autres voies. La première option (reconstitution d'un CAEM n°2) aurait éventuellement permis de réorganiser les échanges intra-CAEM sur une base autre que celle du marché. Cependant, parmi les nombreuses raisons qui ont poussé les anciens membres du CAEM à ne pas retenir cette solution, on peut citer les réformes entreprises dans certains PECO et qui visaient précisément à instaurer entre les agents économiques nationaux une relation marchande à la place de l'ancienne relation planifiée. La deuxième option (s'insérer dans l'économie mondiale) implique au minimum que les échanges extérieurs des anciens membres du CAEM ne soient plus centralement planifiés mais réalisés sur la base de relations marchandes décentralisées. La question de savoir si ces pays adoptent des politiques de commerce extérieur plutôt protectionnistes ou plutôt libre-échangistes est ici une question secondaire. Dans la partie II, nous montrerons que c'est précisément cette option

qui a été retenue par les anciens partenaires du CAEM. Or ce contexte correspond à celui pour lequel la théorie néoclassique de l'intégration a été élaborée. En conséquence, cette théorie aura un pouvoir explicatif certain, au moins en ce qui concerne l'impact de la désintégration régionale sur les mutations dans les échanges extérieurs des anciens partenaires du CAEM. C'est d'ailleurs ce point que W. Andreff se propose d'analyser²²⁰.

Ces remarques nous conduisent donc à conclure que la théorie néoclassique de l'intégration aura un pouvoir explicatif dans le cas de la désintégration du CAEM (au moins en ce qui concerne les effets sur le commerce extérieur des anciens partenaires), mais qu'elle ne doit pas constituer la seule référence théorique au risque de n'appréhender qu'un aspect mineur du processus de désintégration économique régionale. Cependant, utiliser la théorie néoclassique de l'intégration introduit un nouveau problème : celui de la dimension normative qui lui est inhérente.

4. La dimension normative est-elle vraiment exclue de l'analyse ?

Comme l'ont fait remarquer G. Myrdal, puis P. Streeten, l'intégration est un concept chargé de valeur²²¹. Dans la théorie néoclassique de l'intégration, par exemple, le jugement de valeur inhérent est que seul le commerce libre maximise le bien-être mondial. L'intégration économique régionale, en supprimant les tarifs douaniers entre quelques pays, peut donc être considérée comme *"un pas vers le libre-échange mondial"* (selon l'expression de R. G. Lipsey). On parlera alors d'optimum de second rang (parce que régional et non mondial)²²². Dans cette optique, si l'intégration régionale est une bonne

²²⁰ "On se propose par conséquent d'analyser les effets sur le commerce international de la désintégration économique de l'Europe de l'Est et de l'URSS, [...]." in W. Andreff (1992), *op. cit.*, p. 3.

²²¹ G. Myrdal (1958), *An international economy*, p. 475, P. Streeten (1964), *Economic integration*, p. 13.

²²² Voir par exemple Meade (1955a) ou Lipsey (1960).

chose (car elle rapproche du libre-échange mondial), la désintégration régionale devrait apparaître alors comme une mauvaise chose (dans la mesure où elle constitue "*un pas*" en sens inverse).

Cependant, dans le cas précis du CAEM, une nouvelle difficulté vient s'ajouter à l'inversion. En effet, la situation initiale (avant désintégration) n'était pas un optimum de deuxième rang au sens néoclassique du terme, les échanges n'y étaient pas libres (voir chapitre I), l'objectif n'y était pas la maximisation des gains tirés du libre-échange mais la maximisation de la stabilité économique (V. Sobell, H. G. Johnson). Donc la désintégration, en tant que processus qui rapproche les économies des pays membres du libre-échange mondial, est susceptible de constituer précisément "*un pas*" dans la bonne direction (au sens néoclassique du terme)²²³. En d'autres termes, la désintégration du CAEM devrait se traduire par des effets similaires à ceux de l'intégration (effets de création de flux d'échange, d'économies d'échelle, etc.) et non par des effets inverses. En supposant précisément que la désintégration du CAEM va se traduire par les effets inverses de l'intégration, W. Andreff prend à contre-pied l'approche néoclassique puisque la désintégration du CAEM devrait alors logiquement se traduire par une réduction du bien-être mondial (effets de détournement supérieurs aux effets de création de commerce, déséconomies d'échelle, réallocations inégales des revenus, etc.). Donc, malgré la volonté explicite de l'auteur "*d'abandonner la dimension normative de la théorie classique de l'intégration*"²²⁴ et de ne pas faire de "*références normatives à un optimum mondial ni même à un second best*"²²⁵, la dimension normative de son analyse est "*l'exact inverse*" de ce qu'elle aurait dû être dans une perspective néoclassique.

²²³ Cette optique est explicitement retenue par des auteurs tels que M. Maurel (1995), *Aspects commerciaux de la désintégration d'une union monétaire et douanière : les Etats successeurs de 1920 et l'URSS dans la transition*, p. 133 et p. 351 ou R. Chavigny (1996), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, pp. 169-170.

²²⁴ W. Andreff (1993b), *op. cit.*, p. 331.

²²⁵ W. Andreff (1992), *op. cit.*, p. 4.

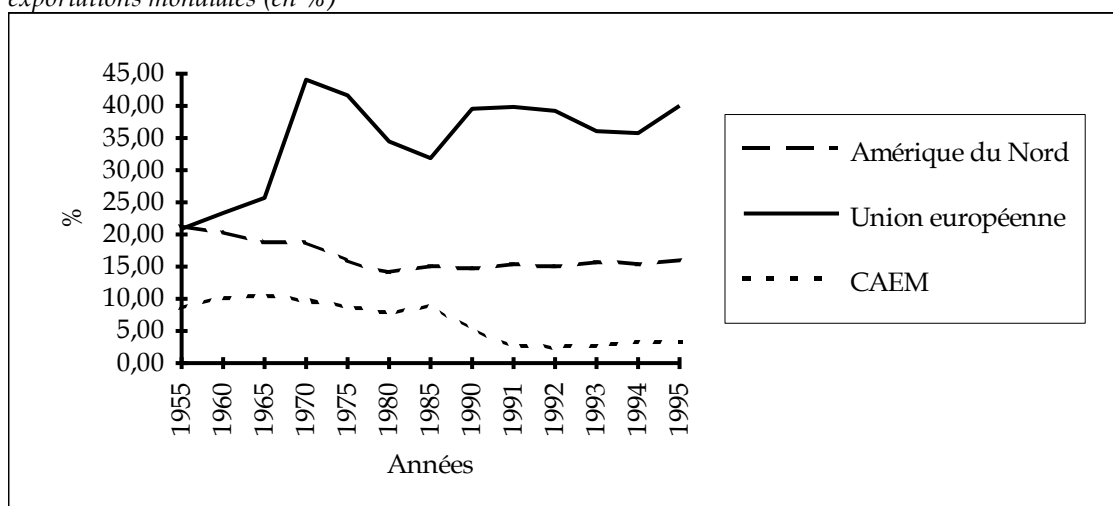
5. Existe-t-il d'autres propositions non formulées par l'auteur ?

A la lecture des ouvrages traitant de l'intégration économique régionale, il nous est apparu que la liste de propositions établie par W. Andreff était susceptible de pouvoir être complétée par au moins deux séries de propositions : celles relevant de la théorie néoclassique de l'intégration, mais également celles provenant des approches alternatives (présentées dans le chapitre I). Les propositions théoriques formulées ci-dessous ont été obtenues par application de l'hypothèse d'"exacte inversion".

J. E. Meade, s'intéressant à tous les cas non perçus par J. Viner, a été amené à envisager une série de situations susceptibles d'amplifier les effets attendus de l'intégration économique régionale. Ainsi, il est apparu à l'auteur que plus la taille de l'union était grande²²⁶, plus les effets de création de commerce sont importants. Partant de cette conclusion, l'application de l'hypothèse d'"exacte inversion" nous conduit à suggérer que la désintégration économique régionale est susceptible d'entraîner d'autant plus d'effets de détournement de commerce qu'elle surviendrait dans une union de grande taille. Cette proposition est importante pour la suite du raisonnement car elle laisse penser que les effets de détournement de commerce induits par le CAEM sont moins importants que ce que l'on aurait pu croire à la seule lecture de la proposition inversée n°3 (page 165). Les effets de détournement de commerce seront atténués dans la mesure où le CAEM a traditionnellement représenté une faible part du commerce mondial. La figure suivante, calculée à partir des matrices du commerce mondial de l'ONU, illustre ce point :

²²⁶ La taille de l'union régionale est donnée par l'importance de sa part dans le commerce mondial. En ce sens, plus la taille d'une zone intégrée est grande, plus elle rapproche du libre-échange mondial et donc de l'optimum mondial.

figure 2. 3 : part des exportations totales de l'Amérique du Nord, de l'UE et du CAEM dans les exportations mondiales (en %)



Amérique du Nord (ou CUSTA) : Etats-Unis, Canada.

Union européenne : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RFA (puis Allemagne à partir de 1991), Autriche (à partir de 1995), Danemark (à partir de 1972), Espagne (à partir de 1986), Finlande (à partir de 1995), Grande-Bretagne (à partir de 1972), Irlande (à partir de 1972), Grèce (à partir de 1981), Portugal (à partir de 1986), Suède (à partir de 1995).

CAEM : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, RDA (jusqu'en 1990), Roumanie, URSS (puis pays européens de l'URSS à partir de 1991), Albanie.

Source : tableau (A) 1 de l'Annexe statistique.

Il ressort de la figure 2. 3 que le CAEM a, au mieux, représenté 10,6 % des exportations mondiales en 1965, année pour laquelle la CEE et l'Amérique du Nord pesaient respectivement 25,7 % et 18,9 %. La proposition inversée de J. E. Meade laisse donc supposer que les effets de détournement de commerce induits par la désintégration du CAEM seront moindres que ceux qui auraient eu lieu dans le cas d'une désintégration de l'UE ou de l'Amérique du Nord.

Suivant le même raisonnement, et à partir des autres propositions formulées par J. E. Meade, on peut envisager des effets de détournements de commerce d'autant plus importants que la désintégration économique régionale surviendrait entre pays ayant de fortes élasticités de la demande pour leurs productions réciproques, de fortes élasticités de l'offre pour leurs demandes réciproques²²⁷ et qu'elle surviendrait dans un contexte où le reste du monde a

²²⁷ En effet, J. E. Meade définissait l'intégration comme un processus de nature à engendrer d'autant plus d'effets de création de commerce qu'il interviendrait entre pays ayant de fortes élasticités de la demande pour leurs productions réciproques et de fortes élasticités de l'offre pour leurs demandes réciproques : "[...] there is more likely to be a net increase in economic welfare if the elasticities of the demands for the imports on which the duties are reduced are very high in each of the members of the preferential group A, B and C, provided that high elasticities of demand for imports are due to the facts that these imports compete closely with other home-produced products in the member countries, A, B

des élasticités de demandes et d'offres faibles pour l'offre et la demande des pays membres de l'union désintégrée²²⁸.

En outre, il est possible de compléter les propositions de J. E. Meade en utilisant celles formulées par d'autres auteurs. Ainsi, le processus de désintégration économique régionale est de nature à engendrer d'autant plus d'effets de détournement de commerce qu'il interviendrait entre pays dont la croissance économique est proportionnellement moins forte que dans le reste du monde (R. G. Lipsey) et pour lesquels les nouvelles sources d'approvisionnement sont relativement plus éloignées des lieux de consommation que ne l'étaient les anciennes (R. G. Akkihal). La proposition inversée de R. G. Lipsey se révèle être d'une extrême pertinence dans la mesure où les pays membres du CAEM connaissaient tous une récession sans précédent au moment de la désintégration de leur union régionale. Celle de R. G. Akkihal a été indirectement reprise par les modèles gravitationnels dont les principales limites seront discutées ultérieurement dans ce chapitre (paragraphe B-2-b (ii), page 202).

En s'inspirant des travaux de T. Scitovsky, on peut s'attendre à ce que la désintégration économique régionale accélère l'apparition et l'intensification des goulets d'étranglement au sein des pays membres²²⁹ et qu'elle soit à l'origine

and C." in J. E. Meade (1955b), *op. cit.*, p.527. "Suppose that the authorities of countries A, B and C all agree to reduce their import duties on each other's products without any reduction of the duties which they levy on imports from outside countries D, E and F. [...] there is more likely to be a net increase in economic welfare if in the case of products on which the duties are reduced the elasticities of supply of exports from countries A, B and C to each other are high, provided that is due to the fact that these products compete with other lines of home production in A, B and C and not merely to the fact that they can now be sold in smaller volume in the other export markets of D, E and F." in J. E. Meade (1955b), *op. cit.*, p. 527.

²²⁸ "There is more likely to be a net increase in economic welfare if the elasticity of supply of exports from D, E and F is low in the case of those products on which A, B and C reduce their duties on a preferential basis. An inelasticity of the supply of exports or of the demand for imports of these products in D, E and F will mean that there is not so great a reduction in the amount of the products between A, B, C on the one hand and D, E, F on the other. There will thus be less loss from secondary trade destruction." in J. E. Meade (1955b), *op. cit.*, p. 528. Voir également J. E. Meade (1955a), *op. cit.*, pp. 89-90 où l'auteur étudie l'exemple concret du Bénélux.

²²⁹ Selon T. Scitovsky l'intégration économique régionale est de nature à entraîner une diminution, voire une suppression, des goulets d'étranglement dans les pays membres : "The creation of a common market

d'un ralentissement du progrès technique et de sa diffusion entre les anciens partenaires²³⁰. Ces deux propositions se révéleront être, elles aussi, d'une extrême pertinence dans le cas de la désintégration du CAEM. Dans le même ordre d'idée, la désintégration apparaît comme un processus susceptible de ralentir ou de bloquer la circulation de l'information entre les anciens pays membres, ce qui va contribuer, entre autres, à la baisse de l'efficacité de l'appareil productif de chaque pays (B. Balassa, 1961). De la proposition théorique du même auteur selon laquelle le processus d'intégration progresse par degrés successifs ascendants vers l'intégration économique totale²³¹, il est possible de déduire que la désintégration économique régionale est susceptible d'évoluer rapidement, sans degrés intermédiaires. Il est à noter que cette proposition prend le contre-pied de la proposition n° 2, page 165.

Par ailleurs, en s'inspirant des théories alternatives de l'intégration on peut également s'attendre à ce que la désintégration économique régionale soit de nature à conduire à un affaiblissement (voire à la disparition) du degré de solidarité entre les anciens pays membres (G. Myrdal, A. Marchal), à une aggravation des écarts de développement entre ces derniers (G. Myrdal, J. Sapir) et à une baisse des revenus réels perçus par les agents économiques de ces pays (H. Johnson). Enfin, et de manière plus spécifique à la désintégration du CAEM, on peut ajouter, en s'inspirant de V. Sobell, que la désintégration économique régionale du CAEM est susceptible d'avoir entraîné un maximum d'instabilité de la croissance économique pour les anciens pays partenaires (ce qui est de nature à aggraver davantage les effets de détournement de commerce).

should diminish the likelihood and severity of special shortages and bottlenecks in production, and thus enable effective demand more fully to exert its stimulating effect on output and employment." in T. Scitovsky (1958), *Economic theory and western european integration*, p. 19.

²³⁰ Toujours selon T. Scitovsky, l'intégration économique régionale favorise un accroissement et une meilleure diffusion du progrès technique entre les pays membres : *"Fourth, integration can be expected to lead to more contact between competing national industries, greater familiarity with each others productive methods, and a consequent discouragement of new investment in all but the most efficient and economical methods of production and type of equipment."* in T. Scitovsky (1956), *Economies of scale, competition and european integration*, p. 90.

²³¹ Zone de préférences douanières, zone de libre échange, union douanière, marché commun, union économique, intégration économique totale.

Les travaux de J. Sapir (1994) et de R. Chavigny (1995) sont parmi les développements théoriques les plus récents sur le processus de désintégration économique régionale. Alors que le premier auteur présente la désintégration comme génératrice d'espaces économiques différenciés, le deuxième en revanche, met l'accent sur les destructions du commerce engendrées par la désintégration du CAEM. Toutefois, ces deux approches rencontrent des limites relatives tant à la méthode qu'aux critères de mesure utilisés ce qui, en définitive, limite leurs portées explicatives respectives.

Une troisième approche, fondée sur l'hypothèse de l'"*exacte inversion*", permet à W. Andreff (1993b) de proposer un cadre théorique beaucoup plus général et complet que celui des auteurs précédents. Cependant, cette dernière approche rencontre également des limites relatives à l'existence d'une *mémoire systémique*, d'un *enchevêtrement* plus ou moins complexe *entre variables réversibles et variables irréversibles*, au degré de fiabilité des propositions initiales retenues (avant inversion), à l'utilisation de la théorie néoclassique de l'intégration, à la dimension normative inhérente à l'analyse et à l'existence d'autres propositions inversées non formulées. Ces limites, tout en réduisant la portée explicative de cette analyse dans le cas de la désintégration du CAEM, attirent l'attention sur les aspects non perçus du processus de désintégration.

A partir des enseignements apportés par chacune des approches précédentes, nous avons cherché à construire un cadre général pour l'analyse des processus de désintégration économique régionale.

B. Vers une théorie éclectique des désintégrations économiques régionales

1. Les différents niveaux de l'abstraction : un premier essai de synthèse théorique.

Certes, l'expérience du CAEM était unique : échanges planifiés entre Etats membres, monopoles nationaux du commerce extérieur, spécialisation bipolaire, etc. La désintégration de cet ensemble constitue de ce fait un cas historique tout aussi unique. Comme l'a fait remarquer D. M. Nuti (1990), *"il n'existe pas de précédent historique, ni de théorie économique relative aux effets d'une ouverture soudaine et simultanée des marchés des biens, des facteurs, des produits financiers et des changes, qui plus est à partir d'une situation de déséquilibre général"*²³². Ce qui est valable pour la désintégration du CAEM le serait aussi pour d'autres cas éventuels de désintégration régionale. En effet, chaque cas de désintégration est une expérience unique, datée historiquement et non renouvelable à l'identique. La question qui se pose est alors la suivante : est-il possible d'élaborer un cadre théorique général pour l'analyse des phénomènes de désintégration économique régionale, sachant que chacun d'eux est un cas particulier non renouvelable ?

Cette question renvoie au problème plus vaste des possibilités de théorisation en sciences sociales. Or nous avons montré au début de ce chapitre (paragraphe A-1-b, page 150) les limites inhérentes aux approches empirico-descriptives et l'intérêt d'une démarche hypothético-déductive. Cependant, l'utilité d'une telle démarche peut sembler dérisoire si l'on refuse l'idée même d'un niveau général d'analyse en science sociale. Une illustration de cette position est donnée par Q. Skinner qui considère que *"tout énoncé [...] est inéluctablement l'incarnation d'une intention particulière, dans une circonstance particulière, visant à apporter une solution à un problème particulier, et par conséquent à ce point propre à sa situation qu'il serait naïf*

²³² D. M. Nuti (1990), *Aspects internes et internationaux du déséquilibre monétaire en Pologne*, p. 192.

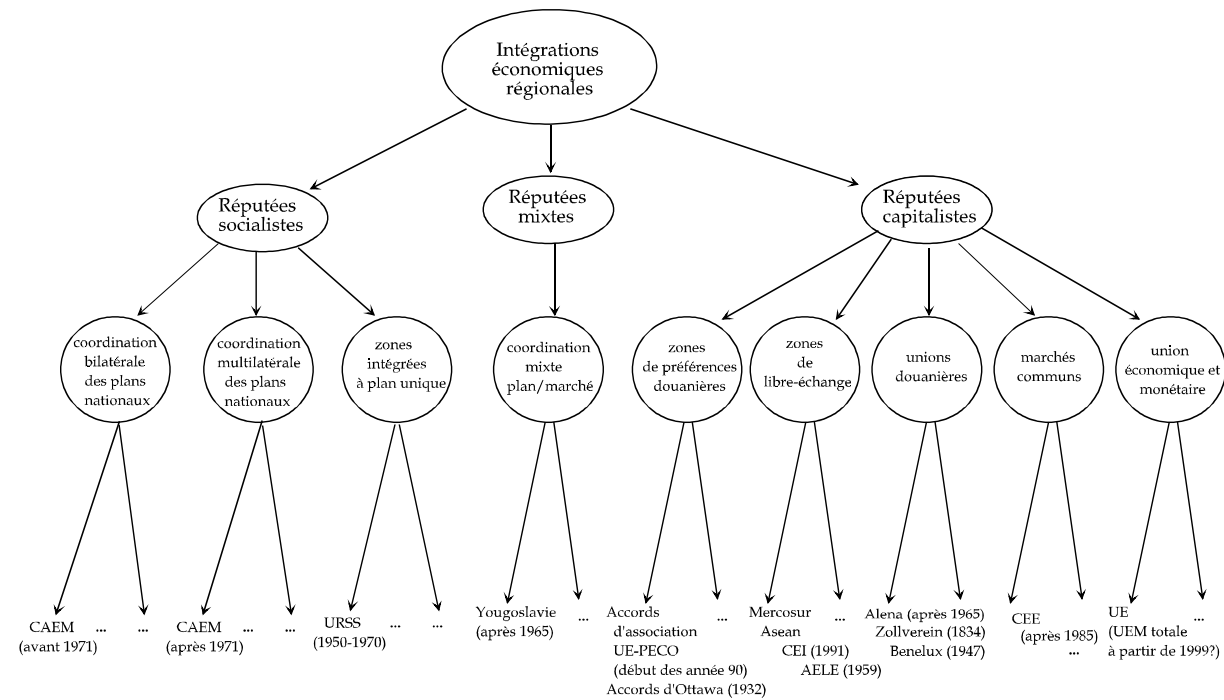
de prétendre l'abstraire [...]. Il n'y a que des réponses individuelles à des questions individuelles, avec autant de réponses individuelles qu'il y a de questions"²³³. Sans nier que les faits possèdent des particularités dues à leur contexte spécifique, nous soutiendrons, à l'opposé de Q. Skinner, qu'il est possible de les fédérer dans une explication plus générale et qu'il existe différents niveaux d'abstraction.

Pour réaliser la figure de la page suivante, nous nous sommes inspiré des quatre niveaux théoriques retenus par B. Chavance (1989) dans son analyse comparative des systèmes économiques. Ce dernier définit un niveau A, dit "*méta-systémique*", qui est constitué par les organisations marchandes salariales dans leur ensemble. Au niveau B, l'auteur distingue plusieurs familles d'organisations marchandes salariales : celles qui sont "*réputées capitalistes*" et celles qui sont "*réputées socialistes*". Au niveau C, chacune de ces deux organisations est fractionnée en une typologie encore plus fine et d'un niveau d'abstraction moins élevé : les organisations "*réputées capitalistes*" peuvent être concurrentielles, monopolistes, de type japonais, etc., les organisations "*réputées socialistes*" sont classées quant à elles en soviétique traditionnelle, soviétique réformée et de type yougoslave. Enfin au niveau D, dernier niveau retenu par l'auteur, on trouve les économies nationales concrètes dans des périodes historiques spécifiées (Grande-Bretagne au XIX^e s., Etats-Unis au XX^e s, Japon avant la Seconde Guerre mondiale, Union soviétique de 1950 à 1970, Yougoslavie avant 1965, etc.)²³⁴. Insister sur l'existence de différents niveaux d'abstraction, c'est à l'évidence prendre le contre-pied de l'opinion émise par Q. Skinner.

²³³ Cité par S. Seidman (1987), *Le libéralisme et la théorie sociale en Europe*, p. 354.

²³⁴ B. Chavance (1989), *Théorie et analyse comparative des systèmes économiques : un apport méthodologique et épistémologique*, Annexe I, p. 13.

figure 2. 4 : les différentes étapes de l'abstraction théorique pour l'analyse des processus d'intégration et de désintégration régionaux



Source : figure réalisée par l'auteur selon la méthodologie de B. Chavance (1989).

À partir de la méthode adoptée par B. Chavance, il est possible de montrer que les différentes formes d'intégration économique régionale (mais aussi de désintégration) peuvent également être fédérées dans une méta-analyse qui procéderait par étapes successives dans l'abstraction.

Il est possible de construire la même figure pour le cas des désintégrations économiques régionales. Nous allons cependant manquer d'expériences concrètes de désintégration au niveau le plus bas de l'arborescence²³⁵. Cela ne change toutefois rien au fond de la méthodologie.

L'objet de notre présent travail est précisément de voir s'il est possible d'obtenir un cadre de réflexion théorique au niveau le plus élevé de l'arborescence. Cela implique de prendre en considération des effets de la désintégration régionale qui sont susceptibles de ne pas apparaître dans le cas précis de la désintégration du CAEM, mais qui au contraire pourraient avoir des répercussions essentielles dans une éventuelle désintégration de l'UE par exemple (on pense ici aux effets monétaires de la désintégration).

Par ailleurs, cet objectif justifie l'usage de concepts provenant de théories différentes. L'étude des créations et des détournements de commerce, par exemple, sera plus appropriée à l'analyse des désintégrations de zones "*réputées capitalistes*", ce qui ne veut pas dire qu'elle n'ait aucun pouvoir explicatif dans les autres cas. D'où l'utilité de faire coexister une multitude de propositions théoriques provenant d'écoles théoriques différentes dans un seul et même cadre d'analyse. Cette coexistence, à condition de prendre du recul avec les dimensions normatives propres à chaque approche, est rendue possible grâce à l'existence de différents niveaux d'abstraction. Les propositions qui

²³⁵ Il existe, à l'heure actuelle, au sein même des unions régionales les plus développées, des revendications à l'autonomie, à l'indépendance, voire à la scission territoriale, qui sont potentiellement sources de désintégration économique. Au Canada, le "*non*" à l'autonomie du Québec l'a emporté d'une très courte tête (50,6 %) au référendum d'octobre 1995. En Belgique, les régions de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-capitale disposent toutes les trois du droit de conclure des traités internationaux en leur nom propre. L'Italie s'est récemment efforcée de réorganiser ses relations entre les autorités centrales et les vingt "*regioni*" qui la composent. En Espagne, existent depuis 1984 dix-sept "*Comunidades autonomas*" disposant chacune d'un degré d'autonomie spécifique (la plus revendicative étant la région basque). En France, la réforme du statut de la Corse, adopté en 1991, transfère à la région un ensemble de nouvelles compétences et de nouvelles ressources tout en instaurant un véritable exécutif régional.

seraient systématiquement validées dans tous les cas observés de désintégrations régionales accéderaient au niveau théorique le plus élevé.

Cependant, cette diversité des concepts, qui représente la principale richesse de toute démarche éclectique, en constitue également son principal défaut. En effet, en raison de leurs origines analytiques hétérogènes, les concepts retenus risquent, dans certains cas, d'entrer en contradiction les uns avec les autres, notamment lorsqu'il s'agira d'en tirer des conclusions un peu plus normatives. Lorsque la situation se présentera (partie II), nous proposerons quelques solutions possibles.

Enfin, notons que les différents niveaux d'abstraction constituent un terrain d'analyse adapté pour recevoir toute nouvelle proposition théorique.

On comprend désormais que la confrontation entre l'expérience concrète de la désintégration du CAEM et les nombreuses propositions théoriques mises en lumière précédemment ne constitue qu'un premier essai de validation de ces dernières. La réflexion est limitée à l'heure actuelle par le manque de cas concrets de désintégration économique régionale, mais également par les spécificités de la désintégration du CAEM qui, comme nous allons le montrer dans le paragraphe suivant, rendent difficile la réalisation des différents tests empiriques qui auraient été nécessaires à la validation de la plupart des propositions théoriques.

2. Tests empiriques et spécificités de la désintégration du CAEM

Il ressort des approches de W. Andreff, de R. Chavigny, de J. Sapir, de nos propositions théoriques supplémentaires ainsi que des approches empirico-descriptives, que la désintégration économique régionale est un processus susceptible d'induire au moins trois types d'effets : les effets institutionnels (J. Tinbergen, I. Vajda, école française), les effets sur les échanges extérieurs

(J. Viner, J. E. Meade, R. G. Lipsey, H. G. Johnson) et les effets sur l'économie nationale des anciens membres (approches empirico-descriptives).

Cependant, il convient de retenir une quatrième famille d'effets, même si ceux-ci ne sont pas directement vérifiables dans le cas du CAEM²³⁶ : il s'agit des effets monétaires de la désintégration (R. A. Mundell, J. M. Fleming, R. I. McKinnon, P. B. Kenen).

Au total, nous organiserons les tests empiriques et les observations autour de quatre grands pôles de la désintégration, à savoir : le pôle institutionnel et politique (a), le pôle commercial (b), le pôle économique interne (c) et le pôle monétaire (d).

a. Pôle institutionnel et politique

Les aspects institutionnels de la désintégration sont présents dans les propositions théoriques inversées de J. Tinbergen, I. Vajda, M. Byé et G. D. de Bernis. Une synthèse de ces propositions consisterait à dire que la désintégration économique régionale est de nature à provoquer une décentralisation (voire un éclatement) des instruments de la politique économique régionale (J. Tinbergen, I. Vajda), cette décentralisation étant supposée lente (J. Tinbergen). Enfin cette décentralisation est de nature à contribuer à la différenciation progressive des procédures de régulations économiques des anciens pays membres (M. Byé & G. D. de Bernis).

La vérification de ces propositions passe par l'observation, lors du processus de désintégration, de l'évolution des variables institutionnelles qui

²³⁶ Au niveau des scissions territoriales (URSS, Tchécoslovaquie), on peut supposer que les effets monétaires se manifestent plus fortement dans la mesure où il y avait une monnaie unique. Ainsi, M. Dabrowski ne perçoit le problème de la scission territoriale soviétique que du seul point de vue de "la désintégration monétaire de la zone rouble". Voir M. Dabrowski (1995a), *The reasons of the collapse of the ruble zone*, pp. 12-19 et M. Dabrowski (1995b), *From the soviet ruble to national rubles and independant currencies : the evolution of the ruble area in 1991-1993*, pp. 203-224. Citons également le cas de C. Sénik-Leygonie ou de G. van Selm qui consacrent tous deux un chapitre relativement important de leur thèse respective aux "aspects monétaires de la désintégration soviétique". (Voir C. Sénik-Leygonie (1993), *Ouverture et compétitivité dans les républiques ex-soviétiques*, pp. 385-459. et G. van Selm (1995a), *The economics of soviet break-up*, pp. 104-120.)

furent centralisées. Ainsi, une éventuelle désintégration de l'Union européenne devrait se traduire selon ces propositions, par la disparition des institutions communautaires (Parlement européen, Commission de Bruxelles, Banque centrale européenne, etc.), par la décentralisation des instruments des politiques économiques régionales (fractionnement de la PAC par exemple, ou refus d'appliquer les critères de convergence), enfin par une différenciation progressive des procédures de régulation nationales (chacun des anciens pays membres choisissant son propre profil de développement économique). Rien ne garantit cependant que ces propositions soient conformes à la réalité, précisément parce que la désintégration n'est jamais l'"exact inverse" de l'intégration (*mémoire systémique et enchevêtrement entre variables réversibles et irréversibles*).

Cette dernière remarque révèle toute sa pertinence lorsque l'on en revient au cas du CAEM. En effet, même si on retrouve la plupart des effets prévus, d'autres en revanche n'ont pas eu lieu. Ainsi, la désintégration du CAEM n'a pas été lente et n'a pas conduit à une succession d'étapes institutionnelles intermédiaires (J. Tinbergen). Elle fut, au contraire, totale et immédiate. Le processus de désintégration aurait pu se traduire par une succession d'étapes du type coordination des plans nationaux, union est-européenne des paiements, cessation des activités en commun (plans concertés, investissements en commun), désintégration économique totale. Il n'en a rien été. La rupture fut brève, ponctuelle et rapide, sans aucune phase intermédiaire d'existence institutionnelle du CAEM. Même si l'on admet (à la suite des approches empirico-descriptives précédemment évoquées) que la désintégration du CAEM a été amorcée en 1990 (passage aux règlements en devises et aux prix mondiaux), voire en 1988 (prémices de l'effondrement des échanges mutuels), alors force est d'admettre que la vitesse à laquelle s'est produite la désintégration est rapide, voire fulgurante, au regard des quarante années nécessaires à la construction du CAEM. En ce sens, la proposition inversée de J. Tinbergen (vitesse lente de la désintégration) n'est pas confirmée par l'expérience

historique de la désintégration du CAEM. Il semblerait, au contraire, que ce soit l'une des propositions supplémentaires que nous avons tirée des analyses de B. Balassa (voir page 185) qui soit confirmée, à savoir que la désintégration ne progresse pas lentement et par étapes intermédiaires mais rapidement et *d'un seul coup*.

En revanche, la désintégration du CAEM s'est bien traduite par une décentralisation des instruments de la politique régionale. L'abandon en 1991 des projets d'approfondissement de la planification commune à l'échelon régional et du programme complexe en constitue la preuve la plus convaincante. On peut également évoquer la disparition des institutions et des organes administratifs, juridiques, fonctionnels et bancaires communs. Il n'y a plus de sessions du Conseil, plus de commissions permanentes, plus de conférences inter-Etats, plus d'institutions bancaires communes... Notons également que la disparition d'une quelconque unité de la politique économique est confirmée par les dévaluations successives et non coordonnées pratiquées à partir de 1990-1991 par tous les anciens membres du CAEM²³⁷. Le tableau 2. 3 (page 195) donne une brève synthèse des politiques de changes pratiquées depuis 1990.

Enfin, on constate une différenciation accrue entre les procédures nationales de régulation économique des anciens pays membres. Les études les plus récentes²³⁸ insistent déjà sur ce que l'on pourrait nommer la divergence des *"trajectoires nationales"* des pays est-européens. L'accent est mis sur les capacités de chaque économie à se transformer, se reproduire, se maintenir et à faire émerger des formes institutionnelles et organisationnelles qui lui sont propres. Toutefois, il serait abusif de penser que c'est la désintégration du

²³⁷ Jan Tinbergen estimait déjà en 1965 que les politiques de dévaluation compétitive allaient à l'encontre de l'intégration économique internationale (J. Tinbergen, 1965, *op. cit.*, p. 71).

²³⁸ Voir par exemple B. Chavance et E. Magnin (1997), *Trajectoires post-socialistes et capitalismes occidentaux*, pp. 241-252 ou E. Magnin (1996), *La trajectoire tchèque de transformation économique post-socialiste : une approche par la complexité*, p. 41.

tableau 2. 3 : *rappel synthétique des politiques de changes est-européennes depuis 1990*

PAYS	POLITIQUE DE CHANGES
Bulgarie :	1991 : adoption d'un taux de marché interbancaire flexible ; dépréciation immédiate du lev (18,3 leva/1USD) 1992 : dépréciation continue (23,8 leva/1USD) ; 1995 : dévaluation à trois reprises du lev (67,6 leva/1USD) 1996 : Crise bancaire, forte dévaluation en mai, dépréciation continue jusqu'en décembre (100 leva/1USD);
Hongrie	1991 : le forint est indexé à un panier de monnaies (moitié-USD ; moitié-écu) ; dévaluations périodiques du forint (75,62 forints/1USD); 1993-94 : fortes dévaluations du forint (110,7 forints/1USD en déc. 94) ; 1995 : dévaluation en mars (139,47 forints/1USD en fin d'année).
Pologne	1990 : unification du taux de change en janvier ; indexation du zloty au dollar ; dévaluation ; 1991 : dévaluation du zloty en mai ; indexation à un panier de cinq monnaies ; introduction en octobre d'un système de parités ajustables (1,09 zloty/1USD) ; 1992 : dévaluation de 43,9 % du zloty de déc. 91 à déc. 92 1993 : forte dévaluation du zloty en août. (2,13 zlotys/1USD en déc. 93) 1996 : 2,56 zlotys/1USD au 1 ^{er} mars.
Roumanie	1990 : suppression des taux de change multiples ; institution d'un système de taux de changes doubles ; dévaluation de 60 % du leu. 1991 : unification du taux de change, dévaluation du leu de 42 % (189 lei/1USD en déc.); 1993 : très forte dévaluation du leu en décembre (1 276 lei/1USD); 1994 : forte dévaluation du leu en janvier ; 1996 : dévaluation du leu (2 990 lei/1USD).
Tchécoslovaquie	1990 : unification des taux de changes en décembre ; indexation de la couronne à un panier de cinq monnaies. La Slovaquie et la République tchèque garderont des parités/ dollar relativement stables.

Sources : *synthèse réalisée à partir de la presse et du tableau général des changes situé en Annexe (3) de la thèse.*

CAEM qui est à l'origine de ce processus de différenciation des "*trajectoires nationales*". En effet, avant même la dissolution officielle du Conseil, des pays comme la Hongrie ou la Pologne avaient déjà entrepris des réformes de leur économie planifiée qui les avaient déjà fortement différenciés de leurs voisins et partenaires. C'est donc le processus de transition qui est le premier responsable de cette différenciation des procédures nationales de régulation, la désintégration n'intervenant que comme un amplificateur des divergences. Il n'est pas abusif non plus de soutenir que la transition (en tant que suppression de la régulation économique nationale centralement planifiée) a supprimé la raison d'être du CAEM (lieu des échanges planifiés) et en a accéléré la désintégration²³⁹.

²³⁹ Hypothèse soutenue par V. Sobell en pionnier dès 1984. Voir V. Sobell (1984), *op. cit.*, pp. 32-33.

b. Pôle commercial (externe)

Les aspects commerciaux de la désintégration proviennent essentiellement de propositions inversées issues de la théorie néoclassique de l'intégration. Ainsi la désintégration est supposée entraîner des effets de détournement du commerce plus forts que les effets de création (J. Viner). Les effets de détournement seront d'autant plus forts que les économies des anciens pays membres sont complémentaires (J. Viner) et potentiellement concurrentes (P. Streeten, A. Marchal), que leur commerce mutuel était relativement fort avant la désintégration de l'union (J. E. Meade) et que la taille (commerciale) de l'union était grande (J. E. Meade). Par ailleurs, ces effets de détournement seront renforcés si la désintégration de l'union survient dans un environnement international fortement protectionniste (J. E. Meade), *a fortiori* si la discrimination pratiquée par l'union était prohibitive à l'égard du reste du monde (R. G. Lipsey). Enfin, les effets de détournement de commerce induit par la désintégration seront d'autant plus forts que la production des pays membres croît proportionnellement moins vite que dans le reste du monde (R. G. Lipsey) et que les nouvelles sources d'approvisionnement sont plus éloignées des lieux de consommation que les anciennes (R. G. Akkihal).

Quel est le pouvoir explicatif de ces propositions dans le cas du CAEM ? Comment peut-on vérifier que la désintégration du CAEM détourne des flux d'échange plus qu'elle n'en crée ?

(i) Apports et limites de la vérification proposée par W. Andreff

R. Chavigny, qui avait formulé une proposition inverse (la désintégration crée plus de commerce qu'elle n'en détourne et/ou détruit), n'avait mis en place aucune procédure de vérification empirique. W. Andreff, quant à lui, utilisera la méthode de B. Balassa pour appuyer ses travaux. Les résultats de l'auteur sont directement présentés dans le tableau suivant :

tableau 2. 4 : élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation des pays membres du CAEM en 1988, 1990 et 1991

	1988	1990	1991		1988	1990	1991
Elasticité-revenu des offres d'exportation :				Elasticité-revenu des demandes d'importation :			
Bulgarie				Bulgarie			
vers CAEM	2,70	<u>2,3</u>	-	en provenance du CAEM	-2,25	<u>1,82</u>	-
vers PDEM	1,38	<u>0,91</u>	-	en provenance des PDEM	1,83	<u>1,96</u>	-
vers PVD	-1,46	-0,33	-	en provenance des PVD	33,87	<u>1,66</u>	-
Hongrie				Hongrie			
vers CAEM	-15,80	<u>4,04</u>	-	en provenance du CAEM	-0,4	<u>3,6</u>	-
vers PDEM	-29,8	-3,89	-	en provenance des PDEM	-0,8	-0,72	-
vers PVD	-23,6	<u>0,38</u>	-	en provenance des PVD	-15,0	-11,5	-
Pologne				Pologne			
vers CAEM	0,65	-1,15	-	en provenance du CAEM	-0,8	-0,12	-
vers PDEM	3,78	-3,08	-	en provenance des PDEM	6,14	<u>0,36</u>	-
vers PVD	2,86	-0,25	-	en provenance des PVD	2,63	<u>1,32</u>	-
Roumanie				Roumanie			
vers CAEM	-4,5	<u>1,4</u>	-	en provenance du CAEM	-0,15	<u>1,30</u>	-
vers PDEM	-2,3	<u>3,66</u>	-	en provenance des PDEM	6,3	-11,1	-
vers PVD	-7,75	<u>4,85</u>	-	en provenance des PVD	11,7	-0,96	-
Tchécoslovaquie				Tchécoslovaquie			
vers CAEM	2,56	<u>8,84</u>	-	en provenance du CAEM	0,65	<u>5,58</u>	-
vers PDEM	5,91	-4,32	-	en provenance des PDEM	4,26	-9,06	-
vers PVD	-1,09	<u>3,52</u>	-	en provenance des PVD	0,0	-3,84	-
URSS				URSS			
vers CAEM	-1,05	<u>6,73</u>	<u>2,63</u>	en provenance du CAEM	0,59	<u>3,03</u>	<u>3,43</u>
vers PDEM	1,77	-3,08	<u>0,58</u>	en provenance des PDEM	5,14	-1,4	<u>3,42</u>
vers PVD	0,5	<u>2,38</u>	<u>2,64</u>	en provenance des PVD	3,95	-0,95	<u>4,28</u>
Europe de l'Est				Europe de l'Est			
vers Europe de l'Est	3,86	<u>1,88</u>	<u>2,13</u>	en provenance d'Europe de l'Est	0,2	<u>1,84</u>	<u>2,88</u>
vers PDEM	7,13	1,2	-0,77	en provenance des PDEM	7,27	-2,44	-2,29
vers PVD	1,2	<u>1,44</u>	<u>2,05</u>	en provenance des PVD	0,33	0,0	<u>0,27</u>

PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

Source : W. Andreff (1993b), La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est, tableau 6 p. 346 et tableau 7 p. 347.

Notes : * les chiffres soulignés correspondent à des détournements de commerce (numérateur et dénominateur négatifs)

* les chiffres soulignés et en italique sont également des rapports entre variations négatives, mais le numérateur (le flux commercial) est supérieur au dénominateur (le PMN). On suppose alors que c'est l'effet de crise qui l'emporte sur l'effet de détournement.

Rappelons brièvement que la technique proposée par B. Balassa, pour repérer les effets Viner de création et de détournement de commerce, consiste à calculer les élasticités-revenu des demandes d'importation en distinguant les échanges intra-union des échanges de l'union avec le reste du monde. L'hypothèse explicite retenue par B. Balassa est que cette élasticité-revenu serait demeurée stable en l'absence d'intégration. Tout accroissement de l'élasticité-revenu indique donc, selon cette hypothèse, une prédominance des effets de création de commerce au sens de J. Viner. Inversement, toute diminution observée de cette élasticité-revenu indiquera la supériorité des effets de détournement sur les effets de création de commerce ²⁴⁰.

Le calcul de cette élasticité-revenu, pour les demandes d'importation aussi bien que pour les offres d'exportation, permet en définitive à W. Andreff d'appréhender les effets Viner, mais également les effets que nous avons convenu de nommer *effets Meade* (côté offres d'exportation). Par ailleurs, alors que B. Balassa considérait deux zones (l'union et le reste du monde), W. Andreff en retiendra trois, à savoir : l'union, les pays développés à économie de marché et les pays en voie de développement. Ces deux améliorations permettent à l'auteur de mettre en lumière les grandes tendances qui se sont dessinées entre 1988 et 1991.

Il ressort des calculs de W. Andreff que tous les pays considérés connaissent des effets de détournement net dans leur commerce intra-zone. Cette conclusion est donnée par la baisse dans tous les cas des élasticités-revenu de demandes d'importation en provenance du CAEM et d'offres d'exportation vers le CAEM entre 1988 et 1990. Seule l'élasticité-revenu des demandes d'importation de la Pologne enregistre un accroissement passant de -0,8 en 1988 à -0,12 en 1990 (effets de création de commerce au sens de J. Viner). Cependant, la Pologne enregistre pour les mêmes années des effets Meade négatifs (détournement de commerce) puisque l'élasticité-revenu de ses offres

²⁴⁰ L'explication détaillée de la méthode de B. Balassa figure dans le Chapitre I de cette partie, paragraphe A-3-b. Voir également les explications de l'auteur lui-même dans B. Balassa (1975), *op. cit.*, pp. 79-83.

d'exportation vers le CAEM a diminué (passant de 0,65 à -1,15). Remarquons que la lecture du tableau est rendue difficile dans la mesure où l'on observe que certains chiffres soulignés sont supérieurs aux chiffres non soulignés des périodes antérieures. En réalité, les chiffres soulignés correspondent à des rapports entre variables négatives et renvoient à des effets de détournement de commerce.

Avec les pays développés à économie de marché (PDEM), les calculs de l'auteur mettent en lumière la prédominance des effets de détournement sur les effets de création de commerce aussi bien du côté des offres d'exportation que du côté des demandes d'importation. Pour l'ensemble *Europe de l'Est*, les élasticités-revenu passent de 7,27 en 1988 à -2,44 en 1990 pour les demandes d'importation en provenance des PDEM et de 7,13 à 1,2 pour les offres d'exportation vers les PDEM. L'observation pays par pays confirme cette tendance générale, sauf pour la Hongrie qui présente des élasticités-revenu croissantes aussi bien pour les importations que pour les exportations.

Enfin avec les pays en voie de développement (PVD), même si la tendance est au détournement, on observe deux exceptions à la règle : effets Meade positifs pour la Bulgarie et effets Viner positifs pour la Hongrie. Dans tous les autres cas, ce sont les détournements de commerce qui l'emportent.

Ces calculs sont importants dans la mesure où ils permettent de confirmer l'une des propositions théoriques inversées suggérées par W. Andreff, à savoir que la désintégration du CAEM a entraîné plus d'effets de détournement que d'effets de création de commerce. Par ailleurs, ces calculs permettent également de confirmer la position particulière de la Hongrie puisque ce pays est le seul à connaître des effets totaux (Viner + Meade) de création de commerce avec les PDEM, signe de sa réorientation plus précoce vers l'Ouest. Cependant, plusieurs remarques limitent la fiabilité des résultats obtenus.

La **première remarque** renvoie à la nature même du test effectué. La variation des élasticités-revenu d'une période à l'autre ne permet d'informer que sur la tendance générale. Si, par exemple, l'élasticité-revenu pour un pays donné de ses demandes d'importation en provenance d'une zone augmente, on dira que ce pays connaît une prédominance d'effets Viner de création de commerce avec cette zone. Si, dans le même temps, ce pays voit son élasticité-revenu d'offres d'exportation vers cette même zone diminuer, ce seront alors les effets Meade de détournement de commerce qui seront les plus importants. Or, précisément, la méthode de B. Balassa ne permet pas de trancher et de dire lequel de ces deux effets l'emporte. L'illustration de cette remarque est donnée par le cas polonais pour lequel on constate à la fois des effets Viner de création de commerce avec le CAEM et des effets Meade de détournement de commerce avec le CAEM. Mais, en définitive, la Pologne connaît-elle des effets totaux (Viner + Meade) de création ou bien de détournement de commerce avec le CAEM ? La méthode de B. Balassa ne permet pas de répondre à cette question. Sa seule réponse consiste à montrer que les anciens partenaires du CAEM (pris comme l'ensemble *Europe de l'Est*) connaissent des effets totaux (Viner + Meade) de détournement de commerce mutuel.

Une **deuxième remarque** porte sur la manière particulière dont l'auteur a adapté la méthode de B. Balassa. Parce qu'il écrit en 1992, les calculs de W. Andreff ne vont pas au-delà de l'année 1991 (pour l'*Europe de l'Est* et l'URSS) et de l'année 1990 pour les autres PECO. Cependant, il aurait été intéressant de pouvoir observer l'évolution des effets Viner et des effets Meade sur une plus longue période, et cela d'autant plus que l'on constate dès 1991, pour l'Europe de l'Est, une hausse sensible de l'élasticité-revenu de ses demandes d'importations en provenance des PDEM (passant de -2,44 en 1990 à -2,29 en 1991) ainsi qu'un ralentissement de la baisse de l'élasticité-revenu de ses offres d'exportation à l'égard de ce même sous-ensemble (1,2 en 1990 à -0,77 en 1991). En outre, les calculs de W. Andreff portent sur des variations annuelles alors que B. Balassa conseillait de retenir des périodes quinquennales,

voire de six ans, de manière à comparer des tendances structurelles et non conjoncturelles. Enfin, W. Andreff utilise pour ces calculs des variations de valeurs converties en dollars courants (données fournies par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU), alors que B. Balassa proposait d'utiliser des variations à prix constants calculées à partir des valeurs libellées en monnaies nationales. Or les calculs à partir de données exprimées en dollars, même s'ils annulent l'effet des dévaluations compétitives, ne permettent pas de tenir compte des flux commerciaux réalisés en devises non convertibles et comptabilisés en monnaie nationale. Il ressort dans le tableau suivant que la Bulgarie, par exemple, réalisait encore en 1991 (dernière année retenue dans les calculs de W. Andreff) près de 60 % de ses exportations et plus de 51 % de ses importations en monnaie non convertible :

tableau 2. 5 : répartition par devises des échanges extérieurs bulgares (1991-1994)

Bulgarie	1991		1992		1993		1994	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Exports (Millions leva courants)	57 368,3	100,0	91 532,9	100,0	102 877,4	100,0	216 194,4	100,0
Convertible	23 396,1	40,78	88 056,1	96,20	98 781,2	96,02	213 673,8	98,83
Non-convertible	33 972,2	59,22	3 476,8	3,80	4 096,2	3,98	2 520,6	1,17
Imports (Millions leva courants)	45 132,4	100,0	104 281,2	100,0	131 523,1	100,0	227 010,3	100,0
Convertible	21 799,0	48,30	101 864,1	97,68	129 077,9	98,14	223 163,4	98,31
Non-convertible	23 333,4	51,70	2 417,1	2,32	2 445,2	1,86	3 846,9	1,69

Source : pourcentages calculés à partir des valeurs disponibles dans *Foreign Trade of the Republic of Bulgaria* (1996), National Statistical Institute, Sofia, tableau 6, p. 15.

On note toutefois que la part des échanges réalisés en roubles transférables devient marginale dès 1992 pour la Bulgarie. Cette tendance est également vraie pour les autres PECO.

A la première remarque (la méthode de B. Balassa ne donne que les grandes tendances), certains auteurs répondent néanmoins qu'il est possible de chiffrer avec exactitude le montant des détournements nets ou des créations nettes de commerce engendrés par la désintégration du CAEM. Ces auteurs utilisent une technique proche de celle de J. Pelzman, de A. Broner ou encore des intuitions de R. G. Akkihal, à savoir l'élaboration de modèles de gravité. Un bilan critique de ces travaux sera effectué dans le point (ii).

La seconde remarque (courtes périodes de référence, données exprimées en dollars courants), ainsi que les critiques que nous formulerons à l'encontre des techniques gravitationnelles nous conduiront à prolonger les premiers calculs de W. Andreff en tenant compte du fait que nous disposons en 1997 de séries statistiques plus longues et pour certains pays (notamment la Hongrie) d'indices des prix aux exportations et aux importations ventilés par grandes zones géographiques. Ces calculs seront l'objet du point (iii).

(ii) Apports et limites des modèles de gravité

L'objet des modèles gravitationnels est d'estimer les flux d'échanges potentiels (ou théoriques) entre deux partenaires commerciaux et de les comparer ensuite à leur niveau effectif. Lorsque les flux observés sont inférieurs aux flux potentiels, on dira que les deux partenaires commerciaux connaissent des effets de destruction dans leur commerce mutuel (au sens de J.-C. Asselain, F. Holzman et de R. Chavigny). Parallèlement lorsque les premiers sont supérieurs aux seconds, il s'agira alors d'effets d'augmentation de commerce (qui peuvent être soit des créations soit des détournements de trafic). L'effet net provoqué par la désintégration du CAEM dans le commerce d'un pays donné sera alors égal à la somme de tous les effets d'augmentation moins la somme de tous les effets de destruction de commerce. Ainsi pour chaque année, il sera nécessaire de calculer l'expression :

$$ET_i = \sum_{j=1}^n EA_{ij} - \sum_{k=1}^n ED_{ik} \quad (9)$$

avec ET_i : effet total de la désintégration régionale pour le pays i ;
 EA_{ij} : effets d'augmentation de commerce entre le pays i et les pays j (somme des différences positives entre les flux effectifs et les flux théoriques) ;
 ED_{ik} : effets de destruction de commerce entre le pays i et les pays k (somme des différences négatives entre les flux effectifs et les flux théoriques).

Tout repose donc sur la manière précise dont sont évalués les flux potentiels. Or c'est précisément l'un des points sur lesquels nous porterons nos critiques. Mais avant tout, il paraît utile de rappeler brièvement les critères retenus pour le calcul des flux potentiels.

Sans développer toute la littérature existante sur le sujet, nous nous contenterons de présenter ici les principaux mécanismes intervenant dans les modèles de gravité. Notons que c'est avec J. Tinbergen que la méthode "*gravitationnelle*" a fait son apparition en économie internationale. Dans un ouvrage paru en 1962, l'auteur se demandait, dans une optique statique, quels pourraient être les montants des flux commerciaux entre paires de pays s'il n'existait pas d'empêchements aux échanges²⁴¹. Une telle problématique a conduit J. Tinbergen à rechercher les déterminants des échanges bilatéraux. Une fois définis, ces déterminants devaient permettre de calculer des flux commerciaux bilatéraux théoriques qui seraient ensuite comparés aux flux effectifs et permettraient de fournir quelques bases pour des jugements de valeur sur les structures concrètes des échanges. J. Tinbergen estime en 1962 que les deux déterminants les plus significatifs du commerce théorique sont la *dimension* des pays considérés dans chaque paire et leur *distance*. La dimension est donnée par les PNB respectifs des pays considérés, alors que la distance est donnée par l'écart entre les centres commerciaux des deux pays (mesuré en miles pour J. Tinbergen). La formule que retiendra en définitive J. Tinbergen rappelle la loi de l'attraction universelle mise en lumière par I. Newton²⁴² :

$$E_{ij} = a_0 Y_i^{a_1} Y_j^{a_2} D_{ij}^{-a_3} \quad (10)$$

avec E_{ij} : Exportation du pays i vers le pays j ;
 Y_i et Y_j : PNB respectifs de i et de j ;
 D_{ij} : distance entre i et j ;
 a_0 : coefficient de la constante de régression ;
 a_1 , a_2 et a_3 : coefficients différents de 1 indiquant qu'il n'existe pas nécessairement une proportionnalité directe entre les PNB, la distance et E_{ij} .

²⁴¹ J. Tinbergen (1962), *Shaping the world economy*, voir notamment l'appendix VI.

²⁴² Selon la loi de Newton, tous les corps de la nature s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances.

La démarche de J. Tinbergen a en définitive permis de fournir un schéma commode, mais surtout aisément améliorable pour l'analyse explicative des flux commerciaux.

Les nombreux développements ultérieurs ont permis d'affiner le modèle initial de l'auteur, sans toutefois en changer le principe²⁴³. De nouvelles variables explicatives (comme la population des pays considérés ou les coûts de transport pour mesurer la distance) ont été progressivement intégrées à l'analyse, si bien qu'aujourd'hui l'équation de gravité s'écrit sous la forme standard suivante :

$$E_{ij} = a_0 Y_i^{a_1} Pop_i^{-a_2} Y_j^{a_3} Pop_j^{-a_4} D_{ij}^{-a_5} P_{ij}^{a_6} \quad (11)$$

avec E_{ij} : Exportation du pays i vers le pays j ;
 Y_i et Y_j : PNB respectifs de i et de j ;
 Pop_i et Pop_j : Populations respectives de i et de j ;
 D_{ij} : distance entre i et j ;
 a_0 : coefficient de la constante de régression ;
 a_1, a_2, a_3, a_4, a_5 et a_6 : coefficients différents de 1 à estimer économétriquement.
 P : variable muette.

Quels sont les principaux résultats obtenus par ces modèles lorsqu'ils sont appliqués à la désintégration du CAEM ?

Parmi tous les modèles de gravité qui ont été appliqués à l'Europe de l'Est²⁴⁴, nous en avons retenu deux dont l'objet est précisément d'appréhender les effets de la désintégration du CAEM . Les résultats obtenus à partir de ces deux modèles distincts, à savoir celui de D. Rosati (1992) et celui de M. Maurel (1996), paraissent en définitive aller dans le même sens que les conclusions générales formulées par W. Andreff, sans toutefois être complètement identiques.

²⁴³ Parmi les apports les plus significatifs, on peut citer ceux de E. Helpman et P. Krugman (1985), *Market structure and foreign trade* et de J. Bergstrand (1989), *The generalized gravity equation, monopolistic competition, and the factor-proportions theory in international trade*, p. 143-153.

²⁴⁴ A. Broner (1976), E. A. Hewett (1974) & (1976), J. Pelzman (1977), P. Bergeijk et H. Oldersma (1990), G. Biessen (1991), Z. Wang et A. L. Winters (1991), D. Rosati (1992), C. Hamilton et A. L. Winters (1992), R. Baldwin (1994), P. Brenton et T. Kendall (1994), G. van Selm (1995a) et M. Maurel (1996). Les références exactes figurent en bibliographie.

Le tableau suivant présente synthétiquement les résultats du modèle de

D. Rosati :

tableau 2. 6 : flux commerciaux intra-CAEM effectifs et théoriques en 1989 et 1990 (millions de dollars) - **Modèle de Rosati (1992)**

Pays i	Zone j	Flux commerciaux					
		1989			1990		
		Effectifs	Théoriques	Différence	Effectifs	Théoriques	Différence
Bulgarie	CAEM 6 pays	5 618,9	2 364,1	3 254,8	3 670,8	2 004,0	1 666,8
Tchécoslov	CAEM 6 pays	6 913,0	5 166,0	1 747,0	4 821,2	4 766,0	55,2
Hongrie	CAEM 6 pays	4 707,9	3 450,9	1 257,0	3 328,9	3 130,0	198,9
Pologne	CAEM 6 pays	7 752,6	7 910,7	-158,1	7 020,5	6 873,5	147,0
Roumanie	CAEM 6 pays	2 444,1	3 723,2	-1 279,1	1 283,1	3 242,5	-1 959,4
URSS	CAEM 6 pays	16 559,7	13 792,1	2 767,6	12 379,5	12 368,1	11,4
Total ^a	CAEM 6 pays	43 996,2	36 407,0	7 589,2	32 504,0	32 384,1	119,9

a : le total représente la somme des exportations totales de chaque pays du tableau vers la zone CAEM(6). En d'autres termes, tous les flux commerciaux intra-CAEM(6) sont ici représentés puisque les exportations des uns vers les autres sont également les importations de ces derniers en provenance des précédents.

Source : tableau (A) 17 de l'Annexe statistique.

Le modèle²⁴⁵ utilisé par D. Rosati conduit ce dernier à conclure que la part des effets de réorientation (augmentation) de commerce intra-CAEM (6 pays) est supérieure à celle des effets de destruction intra-zone aussi bien pour 1989 que pour 1990. Cette supériorité est donnée par la différence positive entre les flux théoriques et effectifs. Cependant, on constate que cette différence est en très forte diminution puisqu'elle passe de 7 589,2 millions de dollars en 1989 à 119,9 millions de dollars en 1990. Il semblerait que cette baisse soit plus imputable à l'effondrement des effets d'augmentation de commerce intra-zone qu'à la progression des effets de destruction. En effet, l'addition des différences positives dans le tableau (A) 17 de l'Annexe statistique montre que les effets bruts d'augmentation de commerce intra-CAEM (6 pays) diminuent de 53,2 % (passant de 12 455,6 millions en 1989 à 5 834,9 millions de dollars en 1990). En revanche, l'addition des différences négatives révèle un accroissement relativement plus modeste des effets de destruction de flux commerciaux intra-zone (passant de -4 866,4 millions en 1989 à -5 715 millions de dollars en 1990, soit une hausse de 17,4 %).

Les résultats par pays du tableau 2. 6 montrent que seule la Roumanie connaît des effets de destruction nette dans son commerce intra-CAEM (6 pays)

²⁴⁵ Une description détaillée de son modèle est donnée in D. Rosati (1992), *Problems of post-CMEA trade and payments*, pp. 89-93.

sur la période étudiée par D. Rosati, les autres pays continuant à enregistrer en 1990 des effets d'augmentation nette de commerce intra-zone, même si ceux-ci amorcent une baisse sensible. Rappelons que la méthode de B. Balassa avait conduit W. Andreff à conclure que tous les pays membres avaient connu des effets de détournement plus forts que les effets de création dans leur commerce intra-zone en 1990. Ces deux conclusions ne sont pas forcément contradictoires. En effet, rappelons que les effets d'augmentation de commerce peuvent aussi bien résulter de créations que de détournements de commerce. En outre, si l'on revient au tableau (A) 17 de l'Annexe statistique et que l'on recalcule les effets nets pour tous les PECO, sans tenir compte de leur commerce avec l'URSS, on obtient les résultats suivants :

tableau 2. 7 : flux commerciaux intra-CAEM (hors URSS) effectifs et théoriques en 1989 et 1990 (millions de dollars) - d'après le Modèle de Rosati (1992)

Pays i	Zone j	Flux commerciaux					
		1989			1990		
		Effectifs	Théoriques	Différence	Effectifs	Théoriques	Différence
Bulgarie	CAEM 5 pays	832,80	1 149,40	-316,60	547,60	956,40	-408,80
Tchécoslov	CAEM 5 pays	2 435,40	2 237,50	197,90	1 617,90	2 005,30	-387,40
Hongrie	CAEM 5 pays	1 364,70	1 708,10	-343,40	893,00	1 518,00	-625,00
Pologne	CAEM 5 pays	2 433,10	2 450,50	-17,40	2 112,90	2 107,60	5,30
Roumanie	CAEM 5 pays	775,50	1 525,30	-749,80	329,10	1 293,20	-964,10
Total	CAEM 5 pays	7 841,50	9 070,80	-1 229,30	5 500,50	7 880,50	-2 380,00

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 17 de l'Annexe statistique.

On constate donc que, dès 1989, ce sont les effets de destruction de commerce qui dominent entre les PECO. **En d'autres termes, la désintégration intra-PECO était déjà effective avant même que la désintégration officielle du CAEM n'ait eu lieu.** L'effondrement des échanges de l'URSS avec les PECO qui s'est produit à partir de 1991²⁴⁶ laisse supposer que les effets de destruction intra-zone ne deviennent prédominants pour tout le CAEM qu'à partir de cette année.

C'est précisément à ce dernier constat que conduit le modèle de M. Maurel (1996). Sans entrer dans une description détaillée de ce modèle

²⁴⁶ Voir les conclusions des approches empirico-descriptives et le tableau 2.2 figurant au début de ce chapitre.

(sensiblement différent de celui de D. Rosati)²⁴⁷, nous concentrerons notre analyse sur les résultats auxquels il conduit.

tableau 2. 8 : flux commerciaux intra-CAEM effectifs et théoriques de 1985 à 1993 (millions de dollars) - **Modèle de Maurel (1996)**

Années	Effectifs	Flux commerciaux	
		Théoriques	Différences
1985	25 845,50	8 526,97	17 318,53
1986	30 507,30	11 819,22	18 688,08
1987	44 476,10	14 262,62	30 213,48
1988	47 040,80	15 768,63	31 272,17
1989	42 521,80	16 384,42	26 137,38
1990	29 475,00	15 079,52	14 395,48
1991	23 069,62	40 149,49	-17 079,87
1992	15 933,00	45 661,37	-29 728,37
1993	13 367,05	47 650,50	-34 283,45

Source : M. Maurel (1996), *Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO*, tableau 4, p. 277.

Si l'on retrouve bien les effets d'augmentation nette de commerce intra-CAEM jusqu'en 1990, ce second modèle montre qu'à partir de 1991, ce sont bien les effets de destruction de commerce intra-zone qui l'emportent sur les effets d'augmentation et avec une intensité croissante jusqu'en 1993 (dernière année du test de M. Maurel). Cependant, les montants des différences sont nettement plus importants que ceux obtenus par D. Rosati en raison des flux théoriques plus faibles calculés par M. Maurel²⁴⁸. Ces écarts montrent d'ores et déjà les limites inhérentes à ce type de modèle, limites que nous aborderons dans un instant. Quoi qu'il en soit, retenons qu'il y a une certaine cohérence entre les modèles de D. Rosati et de M. Maurel, puisque dans les deux cas la même tendance se dessine, à savoir : effets décroissants d'augmentation nette de commerce intra-CAEM jusqu'en 1990, relayés par des effets à intensité

²⁴⁷ Pour une explication sommaire de ce second modèle, voir M. Maurel (1996), *Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO*, pp. 246-252. Pour une explication plus détaillée on pourra se reporter à M. Maurel (1995), *Aspects commerciaux de la désintégration d'une union monétaire et douanière : les Etats successeurs de 1920 et l'URSS dans la transition*, pp. 153-194.

²⁴⁸ Pour 1989, par exemple, les flux théoriques sont estimés à 16 384,4 millions de dollars par Maurel contre plus du double selon l'estimation de Rosati (36 407 millions de dollars). Pour 1990, ces mêmes valeurs sont respectivement égales à 15 079,52 millions (Maurel) contre 32 384,1 millions de dollars (Rosati).

croissante de destruction de commerce intra-CAEM à partir de 1991 (année officielle de la désintégration du CAEM).

Que disent ces modèles en ce qui concerne les flux commerciaux du CAEM avec le reste du monde ?

Rappelons que la méthode de B. Balassa avait conduit W. Andreff à conclure, pour 1990, à des effets prédominants de détournement dans le commerce du CAEM avec les PDEM (sauf pour la Hongrie) et avec les PVD (sauf pour les exportations bulgares et les importations hongroises).

Les calculs de M. Maurel ne distinguent pas les PDEM des PVD et ne considèrent qu'un bloc nommé RDM (reste du monde). Les résultats des calculs de l'auteur sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

tableau 2. 9 : flux commerciaux effectifs et théoriques du CAEM avec le Reste du monde de 1985 à 1993 (millions de dollars) - Modèle de Maurel (1996)

Années	Flux commerciaux		
	Effectifs	Théoriques	Différence
1985	88 716,50	73 320,27	15 396,23
1986	87 237,58	105 545,82	-18 308,24
1987	94 251,55	133 234,66	-38 983,10
1988	103 124,65	154 290,67	-51 166,02
1989	115 179,58	158 604,17	-43 424,59
1990	121 760,80	186 020,28	-64 259,48
1991	111 151,61	149 476,80	-38 325,19
1992	125 231,62	157 542,97	-32 311,36
1993	137 788,89	148 705,16	-10 916,27

Source : M. Maurel (1996), Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO, tableau 4, p. 277.

Il apparaît pour M. Maurel que ce sont les effets de destruction de commerce CAEM-RDM (et non de détournement) qui prédominent à partir de 1986, atteignant un maximum en 1990, puis s'atténuant progressivement de 1991 à 1993 (ce qui traduit la réorientation progressive vers le RDM du commerce de tous les pays de la zone).

D. Rosati, quant à lui, ne réalise ces calculs que pour un seul pays (la Pologne) et pour une seule année (1990). En revanche, il distingue UE et AELE. Les résultats détaillés des calculs de l'auteur figurent dans le tableau (A) 18 de l'annexe statistique. Nous n'en avons présenté ci-dessous qu'un aperçu synthétique :

tableau 2. 10 : flux commerciaux effectifs et théoriques de la Pologne avec la CEE et l'AELE en 1990 (millions de dollars) - **Modèle de Rosati (1992)**

Zones	Flux commerciaux					
	Exportations de la Pologne vers			Importations de la Pologne en prov. de		
	Effectives	Théoriques	Différence	Effectives	Théoriques	Différence
CEE (12 pays)	6 370,2	10 614,2	-4 244,0	3 469,0	10 732,4	-7 263,4
AELE (5 pays)	1 793,7	2 576,0	-782,3	1 371,9	2 581,4	-1 209,5
CEE+AELE	8 163,9	13 190,2	-5 026,3	4 840,9	13 313,8	-8 472,9

Source : calculs effectués d'après le tableau (A) 18 de l'Annexe statistique.

La tendance mise en lumière par M. Maurel est confirmée puisque la Pologne enregistrait en 1990, selon D. Rosati, -13 499,2 millions (importations + exportations) de destruction nette de commerce avec l'Ouest (CEE + AELE).

Enfin, avant de passer aux critiques de ces modèles, un dernier tableau mérite qu'on y accorde une attention particulière. Il est issu du modèle de M. Maurel et regroupe la totalité des effets (*intra-CAEM* + *RDM*) enregistrés dans le commerce du CAEM :

tableau 2. 11 : coût total de la désintégration du CAEM (Flux *intra-CAEM* + Flux du CAEM avec le *RDM*), en millions de dollars - **Modèle de Maurel (1996)**

Années	Différences		
	<i>intra-CAEM</i>	CAEM avec <i>RDM</i>	Somme des différences
1985	17 318,53	15 396,23	32 714,77
1986	18 688,08	-18 308,24	379,84
1987	30 213,48	-38 983,10	-8 769,62
1988	31 272,17	-51 166,02	-19 893,85
1989	26 137,38	-43 424,59	-17 287,21
1990	14 395,48	-64 259,48	-49 864,00
1991	-17 079,87	-38 325,19	-55 405,05
1992	-29 728,37	-32 311,36	-62 039,72
1993	-34 283,45	-10 916,27	-45 199,73

Source : M. Maurel (1996), *Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO*, tableau 4, p. 277.

L'intérêt de ce tableau est de montrer que les effets d'augmentation de commerce *intra-CAEM* ne compensent plus les effets de destruction de commerce entre le CAEM et le *RDM* à partir de 1987. En termes néoclassiques, cela signifie qu'on s'éloigne du second best régional à partir de cette date ou encore que l'intégration du CAEM devient inefficace à partir de 1987. Cette tendance était prévisible avant 1987 puisque les effets totaux d'augmentation nette étaient en diminution depuis 1985. Remarquons au passage que les calculs

de M. Maurel confirment l'existence d'effets d'augmentation nette de commerce provoqués par l'existence du CAEM, au moins jusqu'en 1986. Cela rejoint les conclusions de notre chapitre I dans la mesure où il apparaît que le CAEM a bien conduit à l'un des effets commerciaux attendus d'un processus d'intégration (intensification des flux d'échange intra-zone). En termes néoclassiques, le CAEM aurait conduit à une amélioration du bien-être régional, se rapprochant ainsi d'un second best. Il est à noter, également, que le modèle gravitationnel retenu par M. Maurel n'est ni le seul ni le premier à avoir permis d'obtenir une telle conclusion. J. Pelzman (1977), dont les conclusions ont été discutées dans le chapitre I, a utilisé une équation de gravité qui l'a conduit à conclure à une supériorité des flux commerciaux effectifs sur les flux commerciaux théoriques. En revanche, d'autres auteurs utilisant des modèles gravitationnels, bien qu'ayant fait ressortir des effets intra-CAEM nets de création de commerce, sont arrivés à la conclusion contraire de celle de J. Pelzman et M. Maurel dès qu'ils ont fait intervenir le reste du monde dans les calculs²⁴⁹.

Quoi qu'il en soit, le processus de désintégration semble être définitivement amorcé en 1987 puisque, à partir de cette date et selon la méthode gravitationnelle, les effets de destruction nette de commerce intra-zone semblent s'imposer de manière sans cesse croissante. Dans ce schéma, la désintégration officielle du CAEM en 1991 ne correspondrait en réalité qu'à une profonde rupture institutionnelle entérinant la désintégration effective en cours depuis 1987. Bien entendu, le critère commercial n'est qu'un parmi les différents critères dont nous disposons et ne constitue donc pas une condition suffisante pour dire que le CAEM était désintégré.

²⁴⁹ C'est le cas de C. Hamilton et A. Winters qui obtiennent pour 1985 des effets totaux (intra-CAEM + RDM) de destruction de commerce d'un montant de 307 milliards de dollars (calculs effectués sur 77 pays, C. Hamilton & A. Winters (1992), *Opening up international trade with eastern Europe*, tableau 3, p. 85). Avec un panel plus petit (49 pays), P. Bergeijk et H. Oldersma arrivent pour 1985, relativement au même résultat que les deux auteurs précédents (P. Bergeijk & H. Oldersma (1990), *Detente, market-oriented reform and german unification : potentiel consequences for the world trade system*, pp. 599-609). Enfin, A. Broner estime, quant à lui, que le CAEM est créateur net de commerce total (intra-union + RDM) d'un montant de 2,27 milliards de dollars en 1960, mais que pour 1970, ce sont les effets totaux de destruction qui l'emportent avec une valeur de 951 millions de dollars (A. Broner (1976), *op. cit.*, tableaux 3 et 4, pp. 488-489).

Quel est le crédit que l'on peut accorder aux résultats des modèles gravitationnels ? Plusieurs limites de ces modèles nous conduisent en définitive à rester circonspects quant à la précision des estimations qu'ils fournissent :

La **première limite** est d'ordre technique et concerne les données utilisées. Nous avons déjà noté que les flux commerciaux *théoriques* obtenus par D. Rosati et M. Maurel variaient du simple au double. Cela est en partie dû aux méthodes de calcul particulières adoptées dans chacun des deux modèles, mais également aux divergences entre les données empiriques utilisées. Alors que D. Rosati utilise (comme W. Andreff) les données publiées par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU²⁵⁰, M. Maurel, quant à elle, réalise ses calculs à partir de la banque de données CHELEM²⁵¹ (pour le commerce du CAEM avec le RDM) et des annuaires du FMI (pour le commerce intra-CAEM)²⁵². L'usage de différentes bases de données conduit les auteurs à retenir différents flux effectifs : pour 1989, par exemple, le commerce intra-CAEM effectif vaut 43 996,2 millions de dollars selon D. Rosati, contre 42 521,8 millions selon M. Maurel (pour 1990, l'écart est multiplié par trois avec des valeurs respectives de 32 504 millions de dollars pour D. Rosati et 29 475 millions de dollars pour M. Maurel).

Ces divergences reflètent un biais que nous avons déjà évoqué pour les calculs de W. Andreff, à savoir : la non-convertibilité du rouble transférable. Nous avons déjà rappelé au début de ce chapitre (note de bas de page concernant le prix du pétrole soviétique) qu'il était possible de reconstituer un taux *rouble transférable (RT) contre dollar* en croisant le taux *monnaie nationale d'un PECO donné contre dollar* et le taux *monnaie nationale du même PECO contre rouble transférable*. Cependant, ce taux croisé RT/dollar varie considérablement selon que l'on utilise les taux de change initiaux de tel ou tel PECO. En 1990, par exemple, les taux croisés RT/dollar variaient dans une

²⁵⁰ ... Et plus précisément UN-ECE (1990), *Economic survey of Europe in 1989-1990* et UN-ECE (1992), *Economic bulletin for Europe*, vol. 43. (cités par Rosati (1992), *op. cit.*, p. 234).

²⁵¹ La base CHELEM, élaborée par le CEPPII, utilise en partie les données du FMI, mais fait également intervenir celles de la Banque mondiale, de l'OCDE et de l'ONU.

²⁵² Voir M. Maurel (1996), *op. cit.*, pp. 248-250.

fourchette allant de 0,61 RT/1 dollar (à partir des taux initiaux bulgares) à 4,52 RT/1 dollar (à partir des taux polonais)²⁵³. Les statistiques du FMI utilisent pour chaque PECO le taux croisé obtenu à partir des données nationales. En d'autres termes, cela revient à surévaluer systématiquement les flux commerciaux des pays qui ont les plus faibles taux croisés RT/dollar (à savoir la Bulgarie, l'URSS et la Roumanie) ou à sous-évaluer les flux commerciaux des pays à forts taux RT/dollar (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie). A moins de supposer, comme le fait par exemple M. Maurel, que les sous-évaluations et les surévaluations s'annulent sur l'ensemble des pays du CAEM²⁵⁴, tout calcul fondé sur les statistiques du FMI est forcément biaisé. Or il n'est pas du tout évident que ces divergences s'annulent. Au contraire, elles auraient tendance à s'aggraver dans la mesure où la surévaluation de flux commerciaux importants (notamment ceux de l'URSS) peut difficilement être compensée par la sous-évaluation de flux relativement plus modestes (Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie).

Plus acceptable semble être la méthode adoptée par D. Rosati, puisque ce dernier utilise un taux croisé moyen RT/dollar qu'il calcule à partir des taux croisés des six pays du CAEM. Les taux retenus par l'auteur sont 1,48 RT/1 dollar pour 1989 et 1,82 RT/ 1 dollar en 1990²⁵⁵. Dans ce cas, les sous-évaluations et les surévaluations s'annulent de fait, mais rien ne garantit que ce taux moyen soit proche de la réalité des flux échangés. Pourquoi ne pas prendre, par exemple, le taux polonais (taux le plus élevé de la région en 1989 et 1990) et l'appliquer aux échanges de tous les pays de la zone, ou bien le taux soviétique (taux le plus bas) ? On comprend à quel point le choix de ce taux croisé affecte considérablement les montants exprimés en dollars des échanges de ces pays et par voie de conséquence les résultats des modèles de gravité...

Quoi qu'il en soit, aussi bien les calculs de D. Rosati, que ceux de M. Maurel, de C. Hamilton & A. Winters ou de V. Bergeijk & H. Oldersma

²⁵³ Se reporter au tableau (A) 19 de l'Annexe statistique.

²⁵⁴ "Nous supposons qu'en moyenne les surévaluations compensent les sous-évaluations et que le calcul du degré d'ouverture moyen des PECO n'est pas systématiquement sur ou sous-évalué" in M. Maurel (1996), *op. cit.*, p. 250.

²⁵⁵ Voir tableau (A) 19 de l'Annexe statistique pour les taux croisés nationaux RT/dollar.

n'échappent pas à un second biais technique que nous avons également déjà évoqué dans le chapitre I, à savoir qu'il est pratiquement impossible de reconstituer des indices de prix homogènes pour les produits facturés en roubles transférables et échangés entre pays du CAEM. Par ailleurs, à supposer que certains prix intra-CAEM puissent être reconstitués, le fait qu'ils soient des moyennes mobiles sur cinq ans des prix mondiaux, implique qu'ils ne peuvent être que différents de ces derniers pour une année donnée²⁵⁶.

La **deuxième limite** porte plus directement sur l'usage des modèles gravitationnels dans les sciences économiques. Nous ordonnerons cette critique autour de deux axes, à savoir : la notion de *distance* et la notion de *masse*. Dans l'une des notes de bas de pages précédentes, nous avons rappelé brièvement la loi physique d'attraction de I. Newton sur laquelle sont basés implicitement les modèles de gravité. Selon cette loi donc, tous les corps s'attirent mutuellement, en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances. L'application de cette loi à l'économie implique de pouvoir trouver les équivalents des notions de *distance* et de *masse*.

La distance tout d'abord : nous avons vu que depuis J. Tinbergen, les économistes utilisant des modèles gravitationnels expriment la distance par l'écart mesuré en kilomètres (ou en miles) entre les centres commerciaux des pays considérés. Cependant, l'économie est constituée par un champ d'interactions spécifiques qui sont loin d'être identiques à celles de la physique. En effet, s'il est vrai en physique que la distance entre deux points est égale à la ligne droite qui les sépare, en économie en revanche, la distance entre deux points est donnée par le nombre de kilomètres qu'il faut parcourir par la route, ou en train, ou en avion ou en bateau. L'introduction, par J. Bergstrand, des coûts de transports dans l'approche gravitationnelle a certes permis une avancée considérable dans la prise en compte de la notion de distance en économie.

²⁵⁶ Sauf si les prix mondiaux ne fluctuent pas depuis au moins cinq ans et sous l'hypothèse d'unicité du prix mondial pour chaque bien échangé.

Cependant, dans quelle mesure peut-on dire que les coûts de transports rendent compte de la lenteur ou de la rapidité relative des routes, du nombre de virages à effectuer, du nombre de feux rouges et de stops, de l'attente en douane, de la distance entre l'aéroport et le centre commercial ? La notion de coûts de transports devient encore plus vague lorsque l'on introduit dans l'analyse des critères tels que l'hétérogénéité des biens et services ou bien encore l'hétérogénéité des relations salariales entre pays (en terme de coût de la main-d'oeuvre ou de journée légale du travail par exemple)²⁵⁷. Par ailleurs, la notion même de centre commercial pose problème puisqu'il peut y avoir plusieurs centres commerciaux forts éloignés dans un même pays. Est-ce Moscou, Saint Pétersbourg ou Vladivostok le centre commercial de la Russie ? Est-ce Sofia, Varna ou Bourgas, pour la Bulgarie ? Faut-il déterminer un point de tangence virtuel entre les lignes droites qui relient les centres commerciaux d'un même pays ? Si oui, à partir de quelle "taille" (à supposer que cette notion puisse également être définie sans ambiguïté en économie) les centres commerciaux sont-ils susceptibles d'être pris en considération pour le calcul du point virtuel ? D. Rosati définit la distance comme l'écart géographique qui sépare à vol d'oiseau les capitales des pays considérés. M. Maurel, quant à elle, utilise une expression de la distance proche de celle définie par J. Bergstrand puisqu'elle y introduit les coûts de transport. Dans les deux cas donc, la variable distance apparaît comme une source de biais considérable dans les estimations.

La masse ensuite : une fois de plus, c'est depuis J. Tinbergen que la masse économique d'un pays est supposée être égale à son PNB, voire à son PNB/hab. Il est possible d'admettre à la limite que le PNB est une estimation relativement plus correcte de la masse économique d'un pays que ne l'était l'écart kilométrique à vol d'oiseau entre deux pays pour la distance. Cependant, nous voilà à nouveau poussés dans une voie où nous sommes immédiatement contraints de poser des questions redoutables pour l'approche gravitationnelle.

²⁵⁷ Sur ce thème précis, on pourra par exemple lire les arguments développés par L. Curry (1971), *A spatial analysis of gravity flows*, pp. 133-136.

Tout d'abord, on peut se demander pourquoi la masse d'un pays ne serait pas mesurée par l'importance géographique de ce dernier. Ensuite, la notion de PNB en tant que masse physique pose également problème. Sachant que le développement des activités économiques ne se produit jamais de manière égale sur le territoire d'un pays (G. Benko & A. Lipietz ,1992 ; J. Sapir, 1996), il faudrait connaître la répartition géographique du revenu national : la capitale peut, dans certains pays, réaliser moins de la moitié des valeurs ajoutées (VA) composant le PNB national, la majorité des VA provenant d'un grand nombre de villes périphériques par exemple. Dans ce cas, la masse est inégalement répartie et fausse les calculs (y compris ceux de distance). Enfin, et l'on en revient à un problème qui est bien connu pour les pays d'Europe de l'Est, la reconstitution des PNB de ces derniers et leur conversion en dollars est un problème quasi insoluble (voir par exemple P. Marer, 1985 ; P. Havlik & F. Levick, 1985 ; G. Fink & P. Havlik, 1989). Les différentes estimations en dollars des PNB est-européens conduisent à des résultats fort divergents (avec une différence allant du simple à plus du quintuple)²⁵⁸. Comment D. Rosati et M. Maurel résolvent-ils ce problème ?

D. Rosati calcule pour 1989 la valeur moyenne entre la plus basse estimation (Banque mondiale) et la plus élevée (CIA). Il procède ainsi pour chaque pays. Cette méthode paraît contestable au moins pour deux raisons : d'une part, elle repose entièrement sur les sources qui sont à la disponibilité de l'auteur, ce qui rend cette valeur moyenne arbitraire. D'autre part, bien que conduisant à des valeurs en dollars divergentes, les nombreuses estimations reposent chacune sur une méthodologie de calcul très précise, ce qui n'est pas le cas des valeurs moyennes calculées par D. Rosati qui sont de fait des valeurs abstraites et floues. Par ailleurs, pour obtenir les valeurs de 1990, D. Rosati applique aux valeurs moyennes qu'il a obtenues pour 1989 un taux de croissance

²⁵⁸ Voir tableau (A) 20 de l'annexe statistique. Les écarts les plus importants sont entre les données de la Banque mondiale et celle de la CIA.

des PNB qu'il tire de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU²⁵⁹. Cette méthode est évidemment contestable puisque les taux de croissance calculés par la Commission de l'ONU renvoient à des valeurs en dollars qui ne correspondent en rien aux valeurs moyennes de D. Rosati. Pourquoi adopter une méthode aussi contestable ? En réalité l'auteur n'avait pas le choix. En procédant ainsi, ce dernier cherchait à échapper à une autre critique dans la mesure où il ne disposait pas pour 1990 des mêmes sources que pour 1989 (il manquait à l'auteur les données de la CIA). Le calcul des valeurs moyennes à partir d'autres sources que celles utilisées pour 1989 n'avait évidemment aucun sens. Quoi qu'il en soit, les estimations de PNB que l'auteur utilise dans son modèle introduisent un biais suffisamment important pour nous conduire à prendre du recul par rapport aux résultats obtenus.

La solution trouvée par M. Maurel paraît moins contestable que celle de D. Rosati. Cependant elle l'est également, mais pour une raison différente et beaucoup moins technique. M. Maurel utilise, pour ses calculs, les estimations de PIB de la base CHELEM, ce qui lui permet de maintenir une grande cohérence avec les variables de flux de commerce (qui proviennent également de la base CHELEM et du FMI). Habituellement, la base CHELEM (de la même manière que celle du FMI) fournit des données de PIB en dollars courants directement calculées à partir des données officielles. Cependant, dans le cas précis des PECO, la base CHELEM fournit des estimations de PIB obtenues à partir du principe de la parité de pouvoir d'achat (PPA). M. Maurel y voit un avantage par rapport aux données officielles, dans la mesure où la méthode PPA permet d'éviter une rupture artificielle dans les données du PIB provoquée par *"le passage à des taux de change partiellement déterminés par le marché au début des années quatre-vingt-dix"* ²⁶⁰. Cependant, en utilisant des PIB estimés en PPA, l'auteur s'appuie sur l'idée selon laquelle il existe, pour toute monnaie, un taux de change d'équilibre entre la monnaie nationale et une monnaie

²⁵⁹ ECE-UN (1991), *Economic survey of Europe in 1990-1991*, p. 221. Voir également D. Rosati (1992), *op. cit.*, tableau 5.3, p. 103.

²⁶⁰ M. Maurel (1996), *op. cit.*, p. 252.

étrangère qui est égal au rapport du niveau de prix domestique au niveau de prix étranger. Ce taux de change d'équilibre est le taux de change normal, celui vers lequel tend le taux de change effectif. Si l'on trouve déjà chez D. Ricardo les prémices d'une telle approche, c'est à G. Cassel que l'on doit la première formulation explicite de théorie de la PPA²⁶¹. Cette approche repose donc sur l'hypothèse, pour reprendre une expression d'A. Aftalion, que "*les prix intérieurs font la loi du change*"²⁶².

Toutefois, de nombreux auteurs ont contesté la pertinence à la fois de la théorie de la PPA et de son application dans le cas de pays à bas revenu. Ainsi, pour A. Cartapanis "*la PPA ne fournit qu'une référence lointaine à un équilibre jamais réalisé*"²⁶³. Pour d'autres auteurs, tels que B. Balassa, J.-C. Asselain ou D. Besnainou, la méthode de la PPA a tendance à surestimer le pouvoir d'achat de la monnaie des pays à plus bas niveau de revenu²⁶⁴. Pour les pays du CAEM, cela revient à dire que leurs PIB convertis en PPA sont systématiquement supérieurs à leurs PIB courants (ce que ne conteste toutefois

²⁶¹ Selon ce dernier "*si nous sommes prêts à payer un certain prix la monnaie étrangère, c'est essentiellement dû au fait qu'en dernière analyse cette monnaie possède un pouvoir d'achat en marchandises et en services de ce pays étranger. D'un autre côté, nous offrons un pouvoir d'achat en marchandises et en services dans notre propre pays. Notre évaluation d'une monnaie étrangère en termes de notre propre monnaie dépend alors essentiellement du pouvoir d'achat relatif des deux devises dans leurs pays respectifs [...]. Quand deux monnaies ont été marquées par l'inflation, le taux de change normal est égal à l'ancien taux multiplié par le rapport du degré d'inflation dans un pays et dans l'autre. Naturellement, il y aura toujours des écarts par rapport à ce nouveau taux normal, et au cours de la période de transition, ces écarts risquent d'être assez importants. Mais le taux qui a été calculé par la méthode ci-dessus doit être regardé comme la nouvelle parité entre les devises, le point d'équilibre vers lequel, en dépit de toutes les fluctuations temporaires, le taux de change tendra toujours. Cette parité, je l'appelle parité des pouvoirs d'achat.*" in G. Cassel (1922), *Money and foreign exchange after 1914*, Contestable and Co., pp. 138-140.

²⁶² A. Aftalion (1950), *Monnaie, prix et change*, p. 430.

²⁶³ A. Cartapanis (1984), *Instabilité des taux de change et déséquilibres internationaux. Le cas français*, p. 67.

²⁶⁴ B. Balassa montre en 1964 que le rapport PIB (PPA) / PIB (au taux de change courant), loin de tendre systématiquement vers 1 à l'équilibre, est une fonction décroissante du revenu par tête. Cela signifie que l'usage de la PPA "*surestimerait le PNB des pays à haut revenu et sous-estimerait celui des pays à faible revenu, le degré de surestimation augmentant le niveau de revenu.*" in B. Balassa (1964), *The Purchasing-power parity doctrine : a reappraisal*, p. 596. D. Besnainou arrive à la même conclusion et explique cet écart par les différences salariales entre les pays (D. Besnainou (1996), *L'utilisation des données de parités de pouvoir d'achat dans les comparaisons Est-Ouest*, p. 175 et pp. 187-190). J.-C. Asselain arrive à des conclusions proches tout en montrant que l'approche en PPA perd la plus grande partie de sa substance dans le cas des économies en transition où ni les prix relatifs intra-CAEM ni les taux de change ne sont réalistes (J.-C. Asselain, 1986, *Taux de change et parité de pouvoir d'achat : Pays du CAEM*, pp. 43-68).

pas M. Maurel). Dans le cas de la Bulgarie, par exemple, on obtient en 1993 un PIB/hab. de 1 268 dollars à partir du change courant contre 4 320 dollars avec la méthode de PPA²⁶⁵. Ainsi, les valeurs théoriques obtenues par M. Maurel sont de fait supérieures à ce qu'elles auraient dû être sans l'utilisation du principe de la PPA ; cela suppose donc implicitement que les PIB réels convergent vers les PIB en PPA pour une année donnée. Or, précisément, c'est sur ce point que nous allons principalement porter notre critique. En effet, l'usage des PIB en PPA dans le cas des pays d'Europe de l'Est suppose implicitement, soit de ne pas prendre en considération le fait que ces pays traversent un véritable processus de mutation (transition) de leur mode de régulation économique principal, soit d'avoir une vision extrêmement optimiste de cette mutation et de son influence sur la croissance du PIB. En d'autres termes, le modèle de M. Maurel est critiquable en cela qu'il ne tient absolument pas compte des risques de blocages et de *lock-in* (E. Magnin (1996), p. 42) ou des effets pervers nés du processus d'accumulation primitive du capital en cours dans ces pays (A. Slim (1995), p. 38). Cette critique est d'autant plus vraie que les modèles de gravité sont utilisés à des fins prédictives à moyen terme (ce que ne fait pas M. Maurel). R. Baldwin (1994), en revanche, calcule des flux de commerce potentiel des PECO dans les années 2000 en partant de l'hypothèse que les anciens membres du CAEM rejoindront en 2010 les niveaux de PIB des pays les plus pauvres de l'UE²⁶⁶. Ce type de projection repose sur l'idée qu'à long terme, le rapport salarial, la structure du commerce, ainsi que toutes les autres caractéristiques du mode de régulation économique national des PECO finira par s'aligner sur celui des pays de l'UE. Quoi qu'il en soit, aussi bien les calculs de R. Baldwin que ceux de M. Maurel négligent un dernier aspect de la transition : celui de la comparativité des performances économiques. En effet, la comparaison des PIB

²⁶⁵ Le PIB/hab. au change courant a été calculé à partir des données disponibles dans l'annuaire statistique bulgare (1995), (population en 1993 : 8,4598 ; Moyenne des taux de change mensuels en 1993 : 27,854 léva/1USD ; PIB en 1993 : 298,934 milliards de leva). Le PIB en PPA/hab. provient de PNUD (1996), *Rapport mondial sur le développement humain*, p. 157.

²⁶⁶ Baldwin fait l'hypothèse qu'entre 1989 et 2010, le PIB des PECO croîtra à un rythme de 5 % par an en moyenne, contre 2 % par an pour les pays de l'UE.

suppose que le cadre économique qui concourt à sa formation soit de même nature dans tous les pays de l'échantillon considéré. En d'autres termes, M. Maurel, R. Baldwin, D. Rosati retiennent tous l'hypothèse implicite que l'ensemble des biens est accessible aux agents économiques nationaux sans rationnement ni discrimination, que les prix se fixent librement à leur niveau d'équilibre sur des marchés nationaux fonctionnels. Or, précisément, ces hypothèses ne sont ni tenables dans les pays d'Europe de l'Est avant 1991, ni tenables après cette date. Il n'y a aucune homogénéité des formes de la régulation économique nationale ni du régime de commerce intérieur et aussi extérieur (entre les pays en transition et le reste du monde). Les propositions inversées de J. Tinbergen et I. Vajda suggérant même que la désintégration du CAEM est de nature à accentuer les divergences. Il est alors erroné de croire que toutes ces différences peuvent être capturées par une quelconque constante de régression ou par la contrainte d'égalité sur les coefficients structurels (modèle de M. Maurel). Cette dernière remarque conduit non seulement à relativiser les résultats des modèles de gravité, mais également à rendre plus floues les notions de création, de détournement et de destruction de commerce dans le cas de pays en transition, puisque le marché n'est pas installé dans chaque pays et que sa nature même diverge de pays en pays.

Précisément, la **troisième et dernière limite** de ces modèles porte sur les notions d'*augmentation* et de *destruction* de commerce qui ont été utilisées. En effet, alors que les destructions de flux d'échange sont jugées, à juste titre, défavorables, il n'y a en revanche aucune raison objective de considérer que les augmentations (ou réorientations) de trafic avec le reste du monde sont des *effets positifs* ²⁶⁷, à moins de faire l'hypothèse, qui semble implicitement celle admise par les économistes utilisant les modèles de gravité, que tout échange d'un PECO avec le reste du monde est nécessairement plus avantageux que n'importe

²⁶⁷ Selon l'expression de M. Maurel (1996), *op. cit.*, p. 262. L'auteur considère, par exemple, que "*le coût de la désintégration pour les pays successeurs est inversement proportionnel à l'augmentation des échanges avec l'étranger et proportionnel à la réduction des échanges avec les anciens pays membres de l'union*". (Ibid., p. 267.)

quel échange avec un ancien partenaire du CAEM. Cependant, comme nous l'avons déjà souligné dans le cas de l'approche proposée par R. Chavigny, les réorientations (augmentations) de commerce peuvent à la fois résulter d'effets de création et d'effets de détournement de trafic. Il n'y a dans les équations de gravité, aucun instrument qui puisse permettre de discriminer clairement lequel de ces deux effets l'a emporté dans le cas de la désintégration du CAEM. Le calcul des élasticités-revenu des demandes d'importations suggère précisément que ce sont les effets de détournement qui sont prédominants dans le commerce des PECO avec le reste du monde durant la période de désintégration du CAEM. Sous cet éclairage, on peut considérer que le coût de la désintégration du CAEM est beaucoup plus important que ne le laissent supposer les résultats des modèles de gravité.

Tout en gardant cette dernière remarque à l'esprit, nous avons cherché, dans le point suivant, à prolonger les calculs de W. Andreff sur longue période.

Il apparaît en définitive que les estimations chiffrées des créations et détournements de commerce obtenues par les modèles de gravité sont biaisées et ne peuvent en aucun cas être tenues pour exactes. Les sources de biais que nous avons mises en lumière (PIB en PPA, problème de comparativité des PIB, problème de conversion en dollars des échanges libellés en roubles transférables, différence entre les prix intra-CAEM et les prix mondiaux, troc, etc.) nous conduisent en définitive à deux conclusions :

- du fait des limites inhérentes aux modèles de gravité, seules les grandes tendances sont susceptibles d'être tenues pour vraies. Cela revient à dire que la méthode gravitationnelle n'est pas meilleure que la méthode de Balassa ;
- du fait de l'usage d'un nombre de variables relativement plus important que celui requis par la méthode de B. Balassa, les modèles de gravité apparaissent moins adaptés que cette dernière pour l'analyse du commerce de pays qui traversent une période de transition économique interne. En ce sens, la méthode de B. Balassa, bien qu'imprécise, permet de renseigner de manière plus fiable que les modèles de gravité sur les tendances générales.

(iii) La méthode de B. Balassa sur longue période

Nous avons réalisé deux séries de calculs : les premières à partir de données exprimées en dollars fournies par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et les secondes directement à partir des données exprimées en monnaies nationales et à prix constants.

Le tableau suivant regroupe les calculs réalisés à partir des données en dollars. Il va de soi que ces calculs n'échappent pas à la plupart des biais que nous avons mis en lumière pour les modèles précédents.

Dans le tableau suivant, nous avons retenu trois périodes quinquennales distinctes : 1983-1987 étant supposée symboliser la période de pré-désintégration, 1988-1992 la période de désintégration et 1993-1996 la période de post-désintégration.

On retrouve pour chaque pays de la zone étudiée la grande tendance mise en lumière par W. Andreff, à savoir la prédominance des effets (Viner + Meade) de détournement de commerce avec les trois zones géographiques durant la période 1988-1992 : baisse des élasticités-revenu des offres d'exportation et demandes d'importations dans chaque cas par rapport à 1983-1987. On note toutefois quelques exceptions à la règle :

Du côté des effets Meade :

- la Hongrie et la Pologne enregistrent des effets Meade de création de commerce avec les PVD durant la période de désintégration du CAEM 1988-1992 (accroissement de l'élasticité-revenu des offres d'exportations) ;
- l'URSS paraît subir des effets Meade de création de commerce avec les PDEM durant la période de désintégration du CAEM. Ces effets Meade révèlent des détournements nets de commerce de la CEI avec les PDEM à partir de la période 1993-1996, alors même que l'ensemble PECO (hors CEI) connaît une remontée des effets Meade de création de commerce ;

tableau 2. 12 : élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation des pays membres du CAEM en 1988, 1990 et 1991

	[1983-1987]	[1988-1992]	[1993-1996]		[1983-87]	[1988-92]	[1993-96]
Elasticité-revenu des offres d'exportation :				Elasticité-revenu des demandes d'importation :			
Bulgarie				Bulgarie			
vers PT	0,99	<u>5,95</u>	<u>5,26</u>	en provenance du PT	0,89	<u>4,00</u>	<u>10,90</u>
vers PDEM	-2,23	-2,36	-3,52	en provenance des PDEM	0,49	-1,86	<u>4,57</u>
vers PVD	-1,64	<u>2,11</u>	-12,36	en provenance des PVD	0,08	-4,17	<u>1,20</u>
Hongrie				Hongrie			
vers PT	0,59	<u>3,06</u>	13,39	en provenance du PT	1,22	<u>2,08</u>	14,17
vers PDEM	3,58	-3,72	13,09	en provenance des PDEM	3,05	-2,41	14,61
vers PVD	-2,90	3,87	19,00	en provenance des PVD	1,43	-6,31	24,87
Pologne				Pologne			
vers PT	3,23	<u>5,66</u>	4,94	en provenance du PT	2,58	<u>2,84</u>	4,34
vers PDEM	-0,50	-5,75	3,33	en provenance des PDEM	-0,61	-14,26	4,67
vers PVD	-2,94	-1,46	1,74	en provenance des PVD	-1,20	-4,27	4,45
Roumanie				Roumanie			
vers PT	0,45 ^a	<u>1,74^b</u>	-1,18	en provenance du PT	0,64 ^a	<u>0,90^b</u>	2,13
vers PDEM	-	<u>2,16</u>	5,15	en provenance des PDEM	-	-4,77	3,12
vers PVD	-	<u>0,68</u>	3,49	en provenance des PVD	-	-0,31	0,17
Tchécoslovaquie^c				Tchécoslovaquie^c			
vers PT	1,97	<u>3,77</u>	5,93	en provenance du PT	2,03	<u>0,81</u>	4,20
vers PDEM	0,46	-2,55	5,27	en provenance des PDEM	1,55	-2,59	6,66
vers PVD	-1,95	<u>0,37</u>	1,56	en provenance des PVD	0,06	<u>0,56</u>	10,66
PECO^d				PECO^d			
vers PT	1,55	<u>3,30</u>	4,13	en provenance du PT	1,48	<u>1,78</u>	3,71
vers PDEM	-0,27	-1,50	5,85	en provenance des PDEM	0,66	-4,22	5,74
vers PVD	-2,20	<u>1,15</u>	4,13	en provenance des PVD	-0,16	-2,44	7,23
URSS^e				URSS^e			
vers PT	1,43	<u>2,68</u>	-0,57	en provenance du PT	1,48	<u>1,78</u>	3,71
vers PDEM	-2,51	-0,03	-1,33	en provenance des PDEM	0,66	-4,22	5,74
vers PVD	-0,82	<u>4,70</u>	-0,88	en provenance des PVD	-0,16	-2,44	7,23

a : valeur pour la période 1983-1985 ;

b : valeur pour la période 1989-1992 ;

c : Moyenne des Républiques tchèque et Slovaque à partir de 1993 ;

d : PECO : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie (Rép. tchèque et Slovaquie à partir de 1993) et Roumanie.

e : CEI à partir de 1991 ;

PT : pays en transition PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

Sources : calculs effectués à partir des tableaux (A)12, (A) 13 et (A) 14 de l'Annexe statistique.

Notes : * les chiffres soulignés correspondent à des détournements de commerce (numérateur et dénominateur négatifs)

* les chiffres soulignés et en italique sont également des rapports entre variations négatives, mais le numérateur (le flux commercial) est supérieur au dénominateur (le PMN). On suppose alors que c'est l'effet de crise qui l'emporte sur l'effet de détournement.

Du côté des effets Viner :

Il n'y a aucune exception à la règle. Tous les pays de la zone connaissent des effets de détournement de commerce durant la période 1988-1992.

La dernière période 1993-1996 est caractérisée par une remontée générale des élasticités-revenu avec les trois zones (et notamment dans le commerce avec les PDEM). Il y a toutefois là aussi quelques exceptions :

- Effets Meade de détournement enregistrés par l'URSS dans le commerce avec les PDEM et les PVD (déjà évoqués ci-dessus) ;
- Effets Meade de détournement enregistrés par la Bulgarie dans le commerce avec les PDEM et les PVD²⁶⁸ ;
- Effets Viner de détournement enregistrés par la Bulgarie dans le commerce avec l'ensemble des trois zones considérées.

L'intérêt principal de ce tableau, par rapport à celui de W. Andreff ou ceux de D. Rosati ou M. Maurel, réside dans le fait qu'il porte sur une période plus longue, ce qui permet de replacer la rupture de 1990-91 dans une perspective beaucoup moins conjoncturelle. Cependant, plusieurs remarques concourent à en limiter la portée explicative. La plupart d'entre elles ont déjà été longuement développées et ne seront donc ici que rappelées :

- la lisibilité du tableau n'est pas toujours évidente en raison des rapports avec numérateur et dénominateur négatifs ;
- en cas d'effet Meade de création de commerce et d'effet Viner de détournement (cas de la Pologne dans son commerce avec les PVD entre la première et la seconde période), rien ne permet de dire lequel de ces deux effets l'emporte au total ;

²⁶⁸ Dans le cas de la Bulgarie, on ne peut évidemment pas comparer l'élasticité de la période 1993-1996 qui vaut -12,36 avec celle de la période 1988-1992 qui est une valeur soulignée (2,11). En revanche, comparée à celle de 1983-1987 (-1,64), elle montre très clairement l'ampleur des effets Meade de détournement de commerce de ce pays avec les PVD.

- tous les PECO n'ont pas été pris en compte dans les calculs. Ainsi, la RDA en a été exclue du fait qu'elle n'existe plus en tant que PECO à partir de 1990. Cuba, le Viêt-nam et la Mongolie n'ont également pas été pris en considération du fait de la non-régularité des séries statistiques disponibles ;
- les scissions territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie ont introduit une nouvelle difficulté dans les calculs. Après 1991, nous avons retenu les chiffres de la CEI provenant des annuaires statistiques de la CEI, ce qui évidemment exclut les trois pays Baltes des calculs. Après 1993, les taux de croissance des PIB et des flux commerciaux de l'ensemble "*Tchécoslovaquie*" correspondent à la moyenne des taux tchèque et slovaque ;
- on utilise des taux de croissance des PIB et non des PNB (suggéré par B. Balassa) ou des PMN (comme nous avons fait dans le chapitre I). La raison de ce choix est que les PECO ont quasiment tous publié, à partir de 1992-93, dans leurs annuaires nationaux, des séries rétrospectives de leurs PIB exprimés en monnaies nationales et aux prix courants de chaque année. La Commission économique pour l'Europe de l'ONU, qui fonde ses calculs directement sur les données officielles, ne fournit également que des taux de croissance du PIB (qui correspondent bien aux taux que l'on obtient en calculant directement à partir des annuaires nationaux). L'usage des PIB au lieu des PNB ne modifie *a priori* pas les taux de croissance de manière significative dans la mesure où les revenus des facteurs en provenance de l'extérieur et les revenus des facteurs versés à l'extérieur sont marginaux pour les PECO ;
- enfin l'usage des taux de croissance des flux commerciaux exprimés en dollars n'échappe pas aux problèmes de conversion précédemment évoqués. De plus, même si la conversion en dollars annule l'effet des dévaluations compétitives de la première moitié des années quatre-vingt-dix, elle ne tient pas compte en revanche de l'effet prix.

Pour toutes ces raisons à la fois, et en particulier la dernière, nous avons tenté pour deux pays (la Bulgarie et la Hongrie) un calcul des effets Meade et des effets Viner directement à partir des valeurs exprimées en monnaies nationales et à prix courants fournies par les annuaires statistiques nationaux.

L'objectif de ce calcul est à la fois de tenir compte des effets de variation du taux de change et de variation des taux d'inflation. En ce sens, les résultats ne peuvent véritablement être tenus pour significatifs que pour la Hongrie, dans la mesure où ce pays publie régulièrement des indices de prix des exportations et des importations qui sont ventilés par grandes zones géographiques et qui tiennent compte des modifications de change²⁶⁹. Pour la Bulgarie, en l'absence de telles informations, nous avons utilisé l'indice des prix à la consommation, ce qui évidemment rend les résultats des calculs peu significatifs. Pour les deux pays, nous avons calculé des taux de variation à partir des valeurs exprimées en monnaies nationales et aux prix constants de 1989 (voir l'exemple de calcul, à partir des annuaires hongrois, figurant sous le tableau).

Les autres innovations par rapport au tableau précédent sont au nombre de trois :

- des sous-ensembles régionaux plus fins : les calculs sont effectués pour le commerce de chaque pays avec le CAEM²⁷⁰ (et non les PT) et l'UE (et non les PDEM) ;
- des périodes relativement courtes : elles ne sont plus quinquennales comme précédemment, mais triennales dans le but de pouvoir apprécier l'évolution des élasticité-revenu de manière un peu moins agrégée ;

²⁶⁹ Se reporter au tableau (A) 15 de l'annexe statistique.

²⁷⁰ Après 1991, l'appellation *CAEM* regroupe tous les anciens pays membres.

tableau 2. 13 : indices Balassa comparés par périodes pour la Hongrie et la Bulgarie

Périodes :	[1981-1983]	[1984-1986]	[1987-1989]	[1990-1992]	[1993-1995]
D'après les annuaires statistiques nationaux :					
<u>Bulgarie :</u>					
Elasticité des offres d'exportations vers le CAEM	3,51	1,45	-0,73	<u>5,58</u>	<u>9,60^a</u>
Elasticité des offres d'exportations vers l'UE	-1,76	-2,73	0,57	-17,27	-10,94 ^a
Elasticité des demandes d'importations en prov. du CAEM	3,63	0,89	-3,44	<u>4,22</u>	<u>17,93^a</u>
Elasticité des demandes d'importations en prov. de l'UE	0,88	2,65	-2,33	-9,30	20,14 ^a
<u>Hongrie :</u>					
Elasticité des offres d'exportations vers le CAEM	1,54	3,32	-1,08	<u>3,66</u>	5,51
Elasticité des offres d'exportations vers l'UE	-0,06	4,79	7,00	-3,90	17,75
Elasticité des demandes d'importations en prov. du CAEM	-1,46	1,80	-0,50	<u>3,00</u>	14,52
Elasticité des demandes d'importations en prov. de l'UE	-0,66	5,57	0,92	-2,50	30,56
D'après les données en dollars de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN) :					
<u>Bulgarie :</u>					
Elasticité des offres d'exportations vers les PT	0,64	1,56	-1,46	<u>5,02</u>	1,56
Elasticité des offres d'exportations vers les PDEM	-3,66	-3,19	1,40	-1,82	29,61
Elasticité des demandes d'importations en prov. des PT	1,05	1,94	-3,45	<u>2,61</u>	-7,86
Elasticité des demandes d'importations en prov. des PDEM	-0,35	3,47	-0,84	-1,78	-0,19
<u>Hongrie :</u>					
Elasticité des offres d'exportations vers les PT	0,12	4,03	-3,89	<u>2,31</u>	11,61
Elasticité des offres d'exportations vers les PDEM	15,26	0,46	8,73	-2,62	10,74
Elasticité des demandes d'importations en prov. des PT	-0,57	5,02	-6,28	<u>0,78</u>	14,65
Elasticité des demandes d'importations en prov. des PDEM	16,65	5,85	4,50	-1,94	16,26

a : valeurs pour la période 1993-1994 ;

PT : pays en transition PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

Sources : calculs effectués à partir des tableaux (A)12, (A) 13, (A) 14, (A) 15 et (A) 16 de l'Annexe statistique.

Notes : * les chiffres soulignés correspondent à des détournements de commerce (numérateur et dénominateur négatifs)

Exemple de calcul avec les données de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU :
L'élasticité-revenu des offres d'exportations de la Hongrie vers les PDEM en [1993-95] est

$$e(\exp \text{ Hongrie/PDEM})_{1993-1995} = \frac{\left(\frac{(-20,9) + 29,7 + 15,9}{3} \right)}{\left(\frac{(-2,0) + 2,8 + 1,5}{5} \right)} = 10,74$$

Exemple de calcul avec les données des annuaires statistiques nationaux Hongrois :
L'élasticité-revenu des offres d'exportations de la Hongrie vers l'UE en [1993-95] est

$$e(\exp \text{ Hongrie/UE})_{1993-1995} = \frac{\left(\frac{\{[(381,093/165,78)-(419,742/151,54)).100] / [419,742/151,54]\} + \{[(575,103/197,12)-(381,093/165,78)).100] / [381,093/165,78]\} + \{[(1016,36/266,11)-(575,103/197,12)).100] / [575,103/197,12]\}}{[(-2,0) + 2,8 + 1,5]} = 17,75$$

- une comparaison immédiate : nous avons volontairement reproduit, dans la deuxième partie du tableau, les élasticités-revenu obtenues à partir des données exprimées en dollars courants et publiées par la commission économique pour l'Europe de l'ONU. Cette fois cependant, ces élasticités ne sont plus quinquennales, mais triennales de manière à pouvoir être comparées à celles de la première moitié du tableau.

Il ressort du tableau précédent que l'on retrouve globalement les effets attendus, à savoir :

- une prédominance des effets totaux (Meade + Viner) de détournement de commerce avec le CAEM et l'UE pour les deux pays durant la période de rupture 1990-1992 ;
- une prédominance des effets totaux (Meade + Viner) de création de commerce avec le CAEM et l'UE pour la Hongrie durant la période de post-désintégration 1993-1995 ;
- une prédominance des effets totaux (Meade + Viner) de création de commerce avec l'UE pour la Bulgarie durant la période de post-désintégration 1993-1994 ;
- une prédominance des effets totaux (Meade + Viner) de détournement de commerce avec les anciens partenaires du CAEM pour la Bulgarie durant la période de post-désintégration 1993-1994 ;

Retenons en définitive qu'il n'est pas aisé dans le contexte actuel de transition économique que connaissent les anciens membres du CAEM de faire émerger clairement de la réalité des notions telles que les effets de détournement et les effets de création de commerce. Les résultats relativement peu homogènes obtenus par D. Rosati, M. Maurel, W. Andreff et nous-même le prouvent. En revanche, il apparaît au moins une caractéristique commune à toutes les méthodes de calcul : **la prédominance des effets totaux de détournement sur**

les effets de création pour tous les membres du CAEM durant la période de rupture 1991-1993.

Par ailleurs, cette tendance générale n'est pas infirmée par les différentes observations empiriques que l'on peut faire et qui rejoignent plusieurs des propositions théoriques déjà évoquées. En effet, on peut considérer, par exemple, que survenant dans **un contexte international protectionniste**²⁷¹, la désintégration du CAEM avait d'autant plus de risque de se traduire par une prédominance des effets de détournement sur les effets de création de commerce (J. E. Meade). Les quotas et les accords d'auto-limitation imposés par l'UE à certaines importations provenant des anciens pays du CAEM illustrent par exemple l'environnement protectionniste immédiat auxquels se heurtent les PECO.

Dans le même ordre d'idée, la désintégration du CAEM désunit des pays dont on a vu que les économies étaient très fortement complémentaires (Chap. I), mais qui sont potentiellement très concurrentes (du fait, par exemple, de l'adoption d'un modèle de développement basé sur l'industrie lourde). La désintégration **d'économies complémentaires, mais potentiellement concurrentes** est porteuse d'effets de détournement de commerce (J. Viner, P. Streeten, A. Marchal).

La **forte intensité du commerce intra-CAEM** avant la désintégration (Chap. I) suggère également la prédominance des effets de détournement sur les effets de création (J. E. Meade). La discrimination prohibitive pratiquée par les pays du CAEM à l'égard du reste du monde fait également partie de ces observations qui suggèrent que la désintégration du CAEM est susceptible d'avoir entraîné une prédominance des effets de détournement de commerce (R. G. Lipsey).

²⁷¹ Certes, les droits de douane à travers le monde sont relativement plus bas que ceux qui prévalaient à l'époque durant laquelle J. Weiller écrivait ses premiers travaux sur la "*dislocation*" de l'économie mondiale. Cependant, plus que jamais ce sont aujourd'hui les barrières non tarifaires qui constituent le principal obstacle aux échanges. Nous pensons plus particulièrement ici aux quotas, aux normes techniques et au manque d'ouverture des marchés publics (inaccessibles aux fournisseurs étrangers) dont ne manquent pas d'être victimes les PECO dans leur commerce avec le reste du monde.

Non vérifiables avec précision, il semblerait donc que toutes les observations concordent en faveur d'une prédominance des effets de détournement de commerce durant la période de désintégration. Le cas idéal pour la vérification empirique des hypothèses inversées serait bien entendu la désintégration d'une entité libre-échangiste telle l'UE ou l'ALENA, puisque le processus aurait moins de chance d'être accompagné d'une période de transition telle que celle que connaissent les PECO.

c. Pôle monétaire

(i) L'effet théorique d'une désintégration monétaire

Comme pour les précédents pôles, il n'y a dans le domaine monétaire aucune approche théorique des effets de la désintégration régionale. En revanche, à partir des années soixante, un nombre croissant de travaux ont été menés sur le thème des coûts et avantages de l'intégration monétaire²⁷². Ainsi les premières analyses monétaires de l'intégration nous enseignent que plus le degré d'intégration internationale augmente, plus le degré d'autonomie des politiques monétaires nationales diminue. R. A. Mundell (1961) et R. I. McKinnon (1963) sont parmi les premiers à avoir souligné l'impact d'une mobilité accrue des capitaux (concrétisée par une parfaite substituabilité entre titres nationaux et étrangers, à taux de change fixe) sur l'autonomie des politiques monétaires nationales. Dans cette situation, en effet, lorsqu'un pays décide de baisser ses taux d'intérêt nationaux (politique monétaire expansionniste), il entraîne inévitablement une sortie de capitaux, avec pour

²⁷² Le terme *intégration monétaire* fait référence ici à un aspect particulier de l'intégration économique régionale, à savoir le processus d'unification des politiques monétaires entre différents pays. On trouve dans la littérature spécialisée une seconde acceptation de ce terme. Il désigne, en effet, l'aptitude de la monnaie à agir sur l'activité réelle. Dans ce second sens de *l'intégration monétaire* on peut lire, par exemple, les excellentes synthèses théoriques réalisées par R. W. Spencer (1976), *Channels of monetary influence : a survey*, pp. 81-111 ou de D. Lacoue-Labarthe (1980), *Analyse monétaire*, en particulier le chapitre consacré aux *voies d'intégration* de la monnaie, pp. 88-126

conséquence une dégradation du solde extérieur et des tensions sur le marché des changes dans le sens d'une dépréciation de la monnaie nationale²⁷³.

On peut aisément faire le rapprochement entre ce schéma théorique et la dépréciation de la lire italienne entre décembre 1992 et novembre 1996. L'existence de cours pivots a obligé la Banque centrale italienne à soutenir sa monnaie en la rachetant contre des devises. Or la sortie de ces devises a contribué à une restriction de la masse monétaire et, par suite, à l'augmentation des taux d'intérêt que l'Italie voulait pourtant réduire. Plus généralement, avec la liberté de circulation des capitaux, décidée le 1^{er} juillet 1990, et le passage à la dernière phase de l'UEM (Union économique et monétaire) prévue pour 1999, l'UE correspond bien au schéma traditionnel de l'intégration monétaire. Les politiques monétaires y sont de plus en plus interdépendantes, l'entrée en fonction d'un système de banque centrale à l'échelon communautaire est prévue pour 1999, la substitution des monnaies nationales par l'euro doit également avoir lieu cette même année. L'entrée en vigueur de la monnaie unique est de nature à renforcer l'intégration monétaire dans la mesure où son émission au niveau européen sous-entend une politique monétaire commune. Par ailleurs, l'instauration d'une monnaie unique procure l'avantage immédiat de baisser les coûts de transactions²⁷⁴. En effet, elle supprime les frais liés aux opérations de change et élimine l'incertitude qui pèse sur les taux d'intérêt et sur les taux de change. En ce sens le passage à la monnaie unique devrait se traduire théoriquement par une intensification des flux commerciaux intra-zone et des flux d'investissement direct étrangers. L'impossibilité de pratiquer des dévaluations compétitives au sein de la zone, la suppression des besoins en réserves de devises pour solder les échanges entre Etats membres et la structure homogène des taux d'intérêt rendront en effet les transactions commerciales et financières plus prévisibles.

²⁷³ R. A. Mundell (1961), *A Theory of optimum currency areas*, pp. 657-664, R. I. McKinnon (1963), *Optimum Currency Areas*, pp. 717-724.

²⁷⁴ Voir par exemple, T. Bayoumi & B. Eichengreen (1994), *One money or many ? Analyzing the prospects for monetary unification in various parts of the world*, pp. 4-7.

Cependant, l'objet de ce paragraphe est de réfléchir précisément au processus inverse de celui qui se construit en ce moment au sein de l'UE, à savoir la DEM (désintégration économique et monétaire). Par application de l'hypothèse d'inversion, la désintégration monétaire devrait se traduire par la disparition de la banque centrale unique, de la monnaie unique et par une baisse du degré d'interdépendance des politiques monétaires nationales (c'est-à-dire que chaque membre pourra décider seul de la politique monétaire qu'il voudra mener sur son territoire, sans obligation de soutenir sa monnaie nationale). Une telle problématique implique d'étudier tour à tour l'évolution des politiques monétaires nationales et des politiques de change. A. Buzelay (1996), par exemple, en s'interrogeant sur les sources potentielles de désintégration communautaire, est arrivé à la conclusion que les coûts imposés aux Etats membres par la monnaie unique étaient de nature à enrayer le processus d'intégration monétaire²⁷⁵. Ainsi, lorsque la perte d'autonomie des politiques monétaires nationales, la suppression des taux de change et d'intérêt comme instrument de rééquilibrage ne sont pas relayées par une confiance forte dans le processus communautaire, la monnaie unique devient source de désintégration. Une idée semblable est également développée par J. Fayolle et J. Le Cacheux (1996) qui estiment que l'UEM, tel qu'il est envisagé aujourd'hui, constitue une source potentielle de *"scission de l'ensemble européen entre un noyau dur qu'on pourrait qualifier d'"autiste", enfermé dans la vertu monétaire, et une périphérie jouissant de l'irresponsabilité monétaire"* ²⁷⁶.

On retrouve l'idée précédemment évoquée de relation inverse entre l'intégration régionale et le degré d'autonomie des politiques monétaires nationales dans certaines études de nature économétrique. P. Colombel *et alii*, par exemple, montrent, dans le cas particulier de la France, que la réduction de l'intégration internationale à la fin des années 70 (ou l'augmentation du degré

²⁷⁵ A. Buzelay (1996), *Intégration et désintégration européennes*, pp. 71-76.

²⁷⁶ J. Fayolle et J. Le Cacheux (1996), *L'intégration des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne : un processus à construire*, p. 40.

de désintégration mondiale) s'est bien accompagnée d'une augmentation de l'autonomie de la politique monétaire française²⁷⁷.

Toutefois, si l'on en revient au cas qui nous préoccupe, à savoir la désintégration du CAEM, le problème qui se pose est sensiblement différent.

(ii) La désintégration du système de paiements intra-CAEM

En effet, les aspects monétaires de la désintégration du CAEM peuvent difficilement être représentatifs de ce qu'ils seraient dans d'autres cas de désintégration régionale dans la mesure où il n'y avait pas de monnaie unique au sein du CAEM. Certes, il y avait un "rouble transférable", mais ce dernier ne possédait pas toutes les fonctions d'une monnaie et n'était pas constitué d'un panier de monnaies socialistes (comme l'est l'actuel euro par exemple). Il servait essentiellement d'unité de compte dans le règlement des soldes commerciaux intra-CAEM. En ce sens, les spécificités de la désintégration monétaire du CAEM ne correspondent en réalité qu'au démantèlement d'un système particulier de paiement d'échanges commerciaux planifiés à l'avance.

Rappelons, en effet, que malgré sa dénomination et une équivalence-or officielle, le rouble transférable était aussi différent et isolé des espèces liquides et de la monnaie centrale soviétique, qu'il l'était des autres "monnaies" des pays membres du CAEM²⁷⁸. Par ailleurs, les créances en roubles transférables détenues par certains pays membres ne pouvaient être librement dépensées à des achats non planifiés d'avance au sein du CAEM. En ce sens, le rouble transférable n'était pas librement convertible en biens (contrairement à l'euro qui servira également d'instrument d'échange). Par ailleurs, il existait une

²⁷⁷ Ainsi "plus un pays est intégré au marché mondial des biens et des capitaux, plus son autonomie dans le choix d'une politique nationale est limitée par l'interdépendance de son économie et de celles des autres pays" in P. Colombel, D. Lacoue-Labarthe, J. M. Rousseau et J. P. Sardin (1982), *Mesure de l'intégration financière internationale et degré d'autonomie de la politique monétaire française (1978-1980)*, p. 223.

²⁷⁸ Voir, par exemple, P. Traimond (1979), *Le Rouble, monnaie passive et monnaie active*, pp. 159-167.

institution dont le but était de gérer les règlements intra-CAEM en roubles transférables, à savoir la Banque internationale de coopération économique (BICE). Chaque banque centrale nationale y disposait d'un compte et y communiquait sa position, de façon que la BICE puisse effectuer les virements de compte à compte. En ce sens la BICE n'avait aucune compétence en matière de politique monétaire régionale et ne ressemblait en rien à la future banque centrale européenne.

Le CAEM apparaissait donc comme une zone d'échange, mais non comme une zone monétaire. Ainsi, les aspects monétaires de la désintégration de ce dernier se limitent à la disparition de la BICE et du rouble transférable et au règlement des échanges en devises convertibles. Toutes ces évolutions ont été décrites en détail lors du rappel des approches empirico-descriptives en début de chapitre. En revanche, il n'y avait pas dans le CAEM de politique monétaire unifiée ou de monnaie unique dans la mesure où l'émission monétaire de chaque banque nationale était effectuée en monnaie nationale et était subordonnée aux besoins de la planification nationale.

La désintégration régionale du CAEM diffère en cela des scissions territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie dans la mesure où ces dernières entités disposaient d'une banque centrale unique, d'une politique monétaire unifiée sur tout leur territoire et d'une "monnaie" socialiste unique, même si la fongibilité de cette dernière n'était pas assurée²⁷⁹. Dans le cas de l'URSS, par exemple, l'année 1992 a été marquée par une absence de concertation entre les différentes républiques qui a conduit à une fuite en avant dans la création monétaire. Ainsi, dans la zone rouble, quinze centres d'émission indépendants et non coordonnés ont monétisé à l'aide d'une seule monnaie (le rouble) les

²⁷⁹ La fongibilité d'une monnaie signifie qu'aucune de ses unités ne peut être différenciée des autres, que toutes sont strictement identiques quant à leurs qualités économiques. Or en système d'économie centralement planifiée (ECP), les autorités monétaires limitent la libre circulation de la monnaie à l'intérieur de la sphère socialisée pour augmenter ainsi son emprise sur l'activité économique, ce qui est donc le contraire de la fongibilité d'une monnaie. Sur ce thème, on peut lire, par exemple, P. Dembinski (1988), *Les économies planifiées, la logique d'un système*, pp. 162-170 et pp. 180-197.

déficits de gouvernements devenus incapables de contrôler leur budget. Selon C. Sénik-Leygonie (1993), cette situation "*d'aléa moral*" aurait découragé les républiques (même les plus enclines à la rigueur) de pratiquer des politiques restrictives, chacune d'entre elles essayant de "*capter le maximum de seigneurage*" et négligeant l'inflation qu'elle faisait partager à l'ensemble de la zone dont elle ne constituait qu'une petite fraction²⁸⁰. A partir de la fin 1992, les républiques ont progressivement substitué leur monnaie nationale au rouble. La multiplication des banques centrales a accru le nombre de communications, les coûts de transaction, les délais et l'incertitude associés à chaque opération et provoqué, selon C. Michalopoulos et D. Tarr (1992), la "*congestion*" du système aux niveaux hiérarchiques supérieurs.

Dans le cas de la scission tchécoslovaque, la signature d'accords monétaires à la fin 1992 prévoyait le maintien d'un espace monétaire intégré (avec la couronne tchécoslovaque comme monnaie commune aux deux Etats successeurs de la scission). Cependant, dès février 1993, les deux républiques se sont entendues pour substituer à la monnaie commune leur propre monnaie nationale²⁸¹, impliquant la mise en place de leur propres institutions monétaires et d'une politique monétaire nationale autonome (J. Blaha, 1993, p. 201).

Les scissions territoriales soviétique et tchécoslovaque se sont donc bien traduites par les effets attendus d'une désintégration monétaire, à savoir un fractionnement de la politique monétaire unifiée (C. Sénik-Leygonie, J. Blaha), une disparition de la monnaie unique et une dissolution des institutions centrales (C. Michalopoulos & D. Tarr). S'il est utile, dans leur cas, d'étudier tour à tour ces différents volets, cela l'est beaucoup moins en ce qui concerne le CAEM

²⁸⁰ C. Sénik-Leygonie (1993), *Ouverture et compétitivité dans les républiques ex-soviétiques*, pp. 391-392. Ainsi, l'Ukraine aurait, au cours du printemps 1992, accordé un prêt d'environ 300 milliards de roubles aux entreprises en difficulté, sans tenir compte des conséquences que cette émission monétaire exerçait sur les autres républiques. Au dernier trimestre 1992, l'émission monétaire en Russie fut telle que l'inflation y a atteint un taux trimestriel de 100 %. Voir également F. Seurot (1996), *Les causes économiques de la fin de l'empire soviétique*, PUF.

²⁸¹ La couronne tchèque pour la République tchèque et la couronne slovaque pour la Slovaquie.

dans la mesure où la disparition du rouble transférable et de la BICE traduisent une réalité davantage commerciale que monétaire. En ce sens le point suivant sera consacré aux raisons qui ont rendu impossible la mise en place d'une Union est-européenne des paiements (UEEP).

(iii) Pourquoi l'UEEP était-elle impossible ?

Afin de pallier la désintégration de l'ancien système de paiements et de limiter la chute des échanges intra-zone liée à la pénurie de devises convertibles, la création d'une UEEP a été envisagée²⁸². Le modèle sous-jacent est celui de l'Union européenne des paiements (UEP) qui permit aux pays ouest-européens de développer leurs échanges dans les années d'après guerre, avec des monnaies qui étaient à l'époque inconvertibles. Le principe de l'union des paiements est de procéder, entre partenaires, à une compensation multilatérale des flux commerciaux et aux règlements des seuls soldes non compensés en une unité commune (le dollar par exemple). Ingénieuse dans sa conception, l'UEEP n'a jamais été mise en pratique par les anciens partenaires du CAEM. Plusieurs raisons en sont simultanément responsables :

- l'absence de volonté de coopérer entre les anciens partenaires du CAEM a joué en défaveur d'une UEEP. En effet, la mise en place de cette dernière aurait été logique si elle s'inscrivait dans un processus plus vaste de stimulation des échanges intra-zone (création, par exemple, d'une zone de libre-échange comme en 1948 entre les pays ouest-européens), ce qui n'a pas été le cas entre les anciens membres du CAEM ;
- l'instabilité des monnaies nationales dans les premières années de désintégration régionale n'a pas favorisé la mise en place de ce type de projet,

²⁸² Voir par exemple, J. van Brabant (1992) pp. 308-317, M. Michalopoulos et D. Tarr (1991) pp. 10-22, P. Kenen (1991) pp. 260-267. Pour l'URSS, se reporter à O. Havrylyshyn & J. Williamson (1991) pp. 9-12, M. Aglietta (1992) pp. 53-60, C. Sénik-Leygonie (1993) pp. 420-457. Notons que la première tentative d'UEEP remonte à 1973. Sur une proposition polonaise (datant de 1968), cinq pays du CAEM signèrent un accord garantissant le règlement en devises de 10 % de leurs soldes débiteurs. L'application de l'accord n'a duré qu'une année... D'après M. Lavigne (1985), *op. cit.*, p. 199.

dans la mesure où chaque pays préférerait être payé en devises convertibles, ce qui lui évitait de subir les effets des dévaluations compétitives de ses voisins (W. Andreff, 1993a, p. 404) ;

- le démantèlement du système traditionnel de paiement intra-CAEM ne constituait qu'une cause parmi d'autres de l'effondrement des échanges mutuels. Le rappel des études empirico-descriptives a montré que le déclin des échanges provenait également d'origines économiques internes (telles que la récession, la transition, etc.) et qui sont abordées dans le paragraphe suivant ;
- le refus de la Russie de participer à cette UEEP, du fait de la position de créancier structurel qu'elle aurait eue sur tous les autres PECO (position consécutive à la hausse de ses termes de l'échange en raison de l'adoption des prix mondiaux pour régler les transactions). En effet, lorsqu'un pays réalise des excédents nets dans ses échanges avec tous les autres membres, l'union des paiements ne permet pas de résoudre le problème des pénuries de devises convertibles, et les soldes créditeurs restent non remboursés (R. Chavigny, 1996, pp. 164-165).

En définitive, on l'aura compris, le pôle monétaire de la désintégration n'est que très imparfaitement illustré par la désintégration du CAEM. Si l'on retrouve bien la disparition de l'institution bancaire commune (BICE) et de la monnaie commune (rouble transférable), ces évolutions renvoient davantage à une réalité commerciale que monétaire.

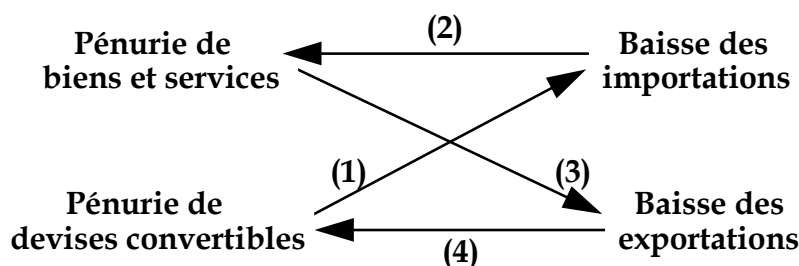
d. Pôle économique (interne)

Les effets de la désintégration régionale sur les économies nationales des différents Etats membres est le dernier des pôles que nous traiterons ici. Il existe au moins deux façons distinctes d'aborder cette question : la première consiste à interpréter la désintégration régionale du CAEM comme vecteur

d'effondrement des échanges mutuels impliquant une aggravation des pénuries nationales et par voie de conséquence une intensification de la crise (i). La seconde façon consiste à interpréter la désintégration du CAEM comme un vecteur d'exposition des économies nationales des anciens pays membres à la concurrence internationale (ii).

(i) Effondrements des échanges mutuels et crise nationale

Issue de l'examen des approches empirico-descriptives, cette première approche des interrelations entre désintégration régionale et économie nationale des pays membres met l'accent sur les phénomènes de pénurie²⁸³. La représentation simplifiée suivante, inspirée de R. Motamed-Nejad²⁸⁴, nous servira de support pour en expliciter les principaux enchaînements :



Cette représentation simplifiée permet de comprendre les interactions qui peuvent exister entre la désintégration du CAEM et l'aggravation de la crise économique traversée par les anciens pays membres. Le démantèlement de l'ancien système de paiement et le passage aux règlements en devises convertibles entre des pays à monnaies non convertibles, qui précisément manquaient de devises, aurait eu, selon ce schéma, un impact immédiat sur les importations nationales des anciens partenaires du CAEM (flèche 1 : pénurie de

²⁸³ Idée que l'on retrouve également dans l'une des propositions inversées de T. Scitovsky.

²⁸⁴ R. Motamed-Nejad (1996), *Monnaie et travail en Russie : fondements et enjeux d'une déconnexion*, p. 71.

devises convertibles $\rightarrow$ baisse des importations). Or la baisse des importations aurait à son tour contribué à l'aggravation des pénuries d'intrants accentuant ainsi la récession économique (flèche 2 : baisses des importations $\rightarrow$ pénurie de biens et services). L'aggravation de la crise nationale aurait, en retour, généré une baisse des exportations (flèche 3 : pénurie de biens et services $\rightarrow$ baisse des exportations). La baisse des exportations aurait enfin aggravé la pénurie de devises convertibles et cela d'autant plus que les produits exportables contre devises présentaient en général une qualité inférieure aux standards mondiaux (flèche 4 : baisse des exportations $\rightarrow$ pénurie de devises convertibles).

Ce schéma synthétique repose sur une hypothèse implicite, à savoir la relative inélasticité de l'offre. Rappelons que cette hypothèse provient des critiques qui avaient été formulées par J. E. Meade à l'encontre de l'approche de J. Viner (Chapitre I). De manière plus générale, le schéma précédent peut être tenu pour vrai à la condition qu'une mutation instantanée des structures industrielle et commerciale des anciens membres du CAEM soit impossible. Or l'histoire de la transition n'a pas démenti cette hypothèse, dans la mesure où les structures productives est-européennes n'ont pu être instantanément ajustées aux nouvelles conditions d'échanges²⁸⁵.

De ce schéma résulte donc une boucle *pénurie de devises (désintégration régionale)/pénuries de biens et services (crise nationale)* qui repose sur l'interdépendance croisée de ces deux variables. Cette boucle peut évidemment impulser différentes intensités de crise nationale en fonction de l'aptitude de chaque pays à se procurer des devises convertibles, mais également en fonction de l'intensité de la crise économique héritée de l'ancien système et du rythme des politiques de stabilisation pratiquées.

Comment vérifier dans les faits cette interprétation des effets économiques nationaux de la désintégration économique régionale ?

²⁸⁵ Au-delà des structures productives, on peut évoquer le cas de l'infrastructure même des échanges (réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux, pipe-lines, lignes électriques) dont l'adaptation ne peut être rapidement réalisée. On trouve une analyse de cette nature chez L. Szamuely (1995), *The opening process in east european economies*, pp. 51-52

Une première solution, **de nature empirique**, consiste à déterminer pour chaque pays le nombre d'entreprises qui dépendaient directement du commerce extérieur intra-CAEM. Cette solution a été mise en pratique par la plupart des approches empirico-descriptives précédemment évoquées²⁸⁶. Cependant, une telle procédure de vérification comporte plusieurs limites qui en réduisent en définitive la pertinence. Parmi ces limites, on peut citer :

- la lourdeur de la démarche : un tel travail empirique nécessiterait que pour tous les anciens membres du CAEM on puisse déterminer par secteurs, la part des entreprises, celle de la main-d'oeuvre, etc. dont l'activité était orientée vers le commerce intra-CAEM ;
- la non-exhaustivité de la démarche : elle est, comme nous l'avons montré précédemment, inhérente à toute approche empirico-descriptive. Rien ne garantit, par exemple, que toutes les entreprises nationales dont l'activité est en rapport avec le commerce extérieur seront comptabilisées. Que dire notamment des sous-traitants nationaux qui travaillent pour des entreprises dont la production était exportée ? Ces derniers sont évidemment très touchés par l'effondrement des échanges intra-CAEM, puisque les entreprises exportatrices, ne pouvant plus écouler leurs productions, vont logiquement réduire leur commandes nationales. La main-d'oeuvre de ces entreprises sous-traitantes rentre-t-elle dans les 25 % comptabilisés par C. Luft dans le cas de la RDA ? La réponse est très certainement non, car dans ce cas la vérification empirique devient impraticable. Que dire en effet des sous-traitants, dont une partie de l'activité seulement est orientée vers les entreprises nationales exportatrices ? Que dire des entreprises dont seulement une partie de la production était exportée ? Que dire de celles dont seulement

²⁸⁶ Rappelons, par exemple, que C. Luft (1991) estimait que 25 % de la main-d'oeuvre est-allemande travaillait pour l'exportation intra-CAEM. En ce qui concerne l'URSS, O. Bogomolov donne par exemple le cas de l'usine d'automobiles "Jigouli" de la Volga, dans la ville de Togliatti, qui recevait chaque année plus de 400 000 agrégats et pièces détachées en provenance du CAEM et dont la moindre interruption des approvisionnements est de nature à entraîner l'arrêt de l'activité de l'usine. Voir O. Bogomolov (1989), *Socialisme et compétitivité*, p. 121. L. Csaba, enfin, constate l'existence d'une corrélation entre l'effondrement de la production industrielle hongroise et l'effondrement du commerce intra-CAEM de la Hongrie. Voir L. Csaba (1993), *Economic consequences of soviet disintegration for Hungary*, p. 28.

une partie de la production dépendait des importations en provenance du CAEM ? Pour répondre à ces questions, il aurait fallu pouvoir aller dans chaque unité productive nationale de manière à déterminer avec précision la part de la main-d'œuvre et la part de l'output dépendant directement du commerce intra-CAEM. Démarche séduisante, mais irréalisable compte tenu du nombre d'entreprises dans ce cas. Il aurait été, par ailleurs, nécessaire de réaliser cette enquête pour tous les pays membres et à deux reprises : une fois avant la désintégration du CAEM (1989 par exemple) et une fois après la désintégration de ce dernier (1992 par exemple) dans le but de voir quelles sont les entreprises, initialement "menacées" par l'effondrement des échanges extérieurs, qui ont réussi le mieux à réorienter leurs productions. Dans ce dernier cas, parmi celles qui ont survécu, il faudrait pouvoir distinguer celles qui ont effectivement réussi à réorienter efficacement leur production (en substituant au fournisseur étranger un fournisseur national, en modifiant la qualité ou la nature de l'output, etc.) de celles qui n'ont pas réalisé ces adaptations, mais qui dépendent directement des subventions de l'Etat. Autant dire qu'une telle vérification, même pour la seule Russie, est irréalisable de manière exhaustive ;

- le problème d'antériorité : dans le schéma simplifié précédent, c'est le démantèlement du système de paiement intra-CAEM (suppression du rouble transférable et règlement des échanges en devises) qui est initialement responsable de l'intensification des pénuries nationales et donc de la crise interne. Cependant, la vérification empirique ne permet pas de prouver cette antériorité de l'un sur l'autre. Elle ne fait que souligner les interactions entre les deux phénomènes. Cette dernière limite nous conduit à présenter une seconde solution de vérification.

La solution empirique peut également consister en l'observation de l'évolution de l'emploi dans chaque économie nationale. On suppose alors que la désintégration régionale est directement responsable de la fermeture soudaine

d'un grand nombre de firmes nationales et indirectement de l'aggravation du chômage. Sans être incohérente, cette vérification comporte également une série de biais que l'on peut mettre en lumière :

- il n'y a aucun moyen de discriminer entre le chômage qui est dû à la désintégration du CAEM et le chômage qui résulte du processus de transition²⁸⁷. Ainsi, un fort taux de chômage observé dans un pays ne signifie pas forcément qu'il soit entièrement le résultat de la désintégration du CAEM. Ce fut le cas de la Pologne qui, en 1990, présenta un taux de chômage relativement plus élevé que le reste des pays du CAEM²⁸⁸. A l'extrême, on peut supposer qu'un PECO peut avoir un fort taux de chômage et ne pas souffrir des effets de la désintégration ;
- lorsque le taux de chômage est faible, cela ne signifie pas forcément que l'effet de la désintégration du CAEM (et de la scission territoriale de l'URSS) soit nul. Dans le cas des pays de la CEI (à faible taux officiel de chômage, tableau (A) 25), on peut supposer que la contrainte budgétaire lâche des entreprises non rentables a été maintenue dans les premiers temps ayant suivi la désintégration. Notons que cette stratégie n'est pas forcément incohérente dans une perspective de long terme. Conformément à l'intuition des théories de l'hystérésis selon lesquelles l'équilibre de long terme dépend du chemin qui y mène, le passage par un point de bouleversement considérable risque d'induire des effets bien après la période de rupture elle-même²⁸⁹.

La seconde solution est **de nature historique**. Il s'agit cette fois de se demander si c'est le démantèlement du système de paiement intra-CAEM qui est responsable de l'intensification de la crise, ou si c'est l'inverse. Que nous enseigne l'histoire ? Avec des moyens très simples (tableaux (A) 7 et (A) 14 de

²⁸⁷ Ou plus précisément du durcissement (au sens de J. Kornai) de la contrainte budgétaire subie par les entreprises.

²⁸⁸ Le tableau (A) 25 de l'Annexe statistique donne un aperçu de l'évolution du taux de chômage dans les anciens pays membres du CAEM durant la période de désintégration.

²⁸⁹ Ainsi, Fleming par exemple, soutient que le maintien en activité des entreprises non rentables pourrait se révéler bénéfique, même pour les firmes performantes à naître, car il permettrait de garder intacte la main-d'œuvre employée dans les premières en la préservant de la déqualification du chômage.

l'Annexe statistique), on peut faire apparaître plusieurs cassures dans le rythme de croissance des membres du CAEM. La première d'entre elles se produit dans presque tous les pays membres en 1979-1981²⁹⁰. L'année 1985 (tableau (A) 14) représente un second plancher, y compris avec des taux de croissance du PIB négatifs pour la Hongrie et la Roumanie. Enfin, la période 1989-1990 est la plus mauvaise avec une croissance négative du PIB pour tous les pays de la zone. On constate que toutes ces périodes sont antérieures à la désintégration officielle du CAEM, ce qui laisse supposer que l'intensification de la crise a précédé le démantèlement du système des paiements intra-CAEM. Lorsque, aujourd'hui, on complète ces arguments par la tendance observée dans la figure 1.4 du chapitre I, on constate que la baisse des échanges mutuels n'est visible qu'à partir de 1988, c'est-à-dire à la fois avant le démantèlement du système traditionnel de paiement, mais après les premières phases d'intensification de la crise. L'aggravation de la crise économique dans chaque pays membre semble donc précéder l'effondrement des échanges mutuels, qui lui-même précède le démantèlement du système de paiement. Donc, on voit bien qu'une simple prise en compte, même très sommaire, de l'histoire permet de dépasser le cadre d'analyse strictement empirico-descriptif des liens de causalité entre *intensification de la crise* et *désintégration du CAEM*. Selon ce schéma renversé par rapport au précédent, on peut supposer que l'exacerbation des difficultés économiques internes à chaque pays membre serait devenue telle qu'elle aurait créé les conditions favorables à la désintégration du CAEM. L'aggravation de la crise interne peut, dans ce cas, être expliquée par une série d'autres facteurs tels que : une suraccumulation excessive du capital et plus généralement l'épuisement des sources de la croissance extensive (D. M. Nuti, 1982), un conflit de répartition du revenu national exacerbé (S. Gomulka, 1982 ; P. H. Dembinski, 1988 ; F. Seurot, 1989 et 1996), une spécialisation inefficace de la structure industrielle (J. Winiecki, 1986), une incapacité croissante des

²⁹⁰ Le tableau (A) 7 en Annexe fait apparaître des taux de croissance des PMN (à prix constants de 1970) qui sont négatifs durant cette période pour la plupart des pays étudiés (sauf pour la RDA, la Roumanie et l'URSS).

économies socialistes à s'adapter aux mutations technologiques mondiales (S. Gomulka, 1985 ; W. Andreff, 1987), des pénuries nationales multipliées par un excès chronique de demande d'input (I. Birman, 1988 ; J. Kornai, 1984)...

Cependant, menées simultanément, les deux approches, empirique et historique, conduisent à la conclusion que la désintégration régionale du CAEM n'est qu'un facteur supplémentaire d'exacerbation des difficultés industrielles et structurelles du régime d'accumulation interne des pays membres venant se greffer, à partir de 1991, à la série des autres facteurs plus anciens qui viennent d'être évoqués. Elle prend, en quelque sorte, un statut d'accélérateur de la crise au même titre que les autres facteurs internes.

Dès lors que l'on perçoit la désintégration régionale du CAEM comme un vecteur brutal d'exposition à la concurrence internationale des économies nationales des anciens partenaires, la question de ses effets sur la crise va se poser sous un angle différent.

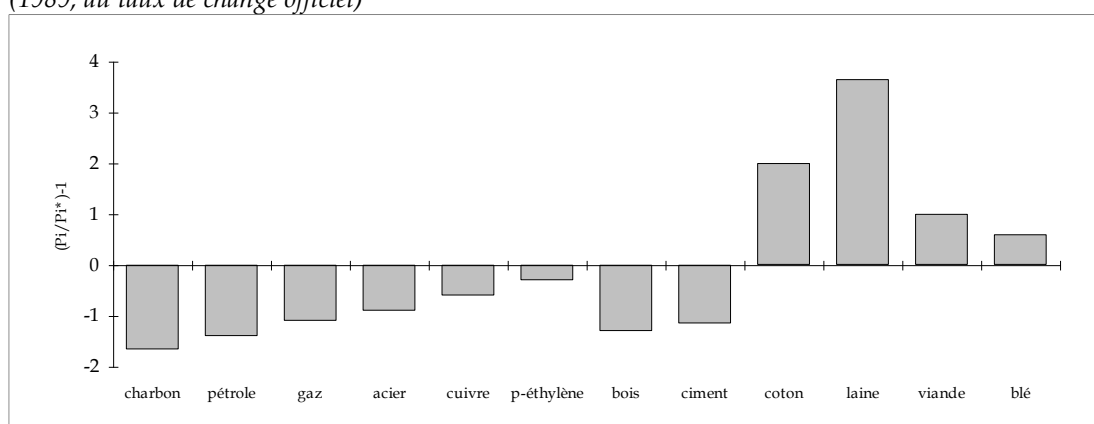
(ii) Exposition à la concurrence internationale et crise nationale

Dans cette seconde approche, le processus de désintégration s'interprète comme une ouverture brutale des économies nationales des anciens pays membres à la concurrence internationale. L'idée ici est de montrer que l'ouverture à la concurrence mondiale impose de nouvelles contraintes auxquelles devront s'ajuster les économies nationales des pays concernés. Les interactions entre la crise interne et la désintégration régionale sont, cette fois, abordées sous l'angle de l'ajustement des entreprises nationales aux prix mondiaux. Les entreprises non rentables, selon le nouveau système des prix, seront donc les premières exposées à la faillite en cas d'arrêt des subventions étatiques.

Comment vérifier cette proposition dans le cas des économies est-européennes en transition au sein desquelles les entreprises à valeur ajoutée négative continuent de subsister ?

Une bonne réponse à cette question est fournie par une série de travaux développés par trois auteurs en 1991 et en 1993, à savoir G. Duchêne, C. Sénik-Leygonie et G. Hughes²⁹¹. Partant d'une problématique voisine, les auteurs se sont demandé s'il était possible de repérer dans le cas de l'URSS les secteurs rentables et les secteurs qui ne l'étaient pas au regard des prix mondiaux. Constatant que les prix mondiaux divergeaient des prix internes soviétiques (voir figure 2. 5, page 244), les auteurs ont proposé un recalcul systématique des taux de marge réalisés par les différents secteurs de l'économie soviétique, à partir des données converties aux prix internationaux.

figure 2. 5 : écarts des prix relatifs internes aux prix internationaux en URSS (1989, au taux de change officiel)



note : (P_i) = Prix relatifs internes ;
 (P_i^*) = Prix internationaux ;

Source : G. Duchêne et C. Sénik-Leygonie (1991b), *Rentabilités, taux de change et spécialisation internationale*, p. 164.

L'objet de ces calculs est de déterminer, parmi les différents secteurs de l'économie soviétique, lesquels seraient susceptibles de continuer à dégager des valeurs ajoutées positives dans les conditions de la concurrence internationale

²⁹¹ G. Duchêne et C. Sénik-Leygonie (1991a) et (1991b), G. Hughes et C. Sénik-Leygonie (1992) et C. Sénik-Leygonie (1993).

(prix mondiaux, pas de subventions étatiques). Dans ce but, les auteurs vont réestimer les taux de profits sectoriels en retranchant de la production de chaque secteur (convertie aux prix mondiaux), les coûts intermédiaires (également convertis aux prix mondiaux). Le modèle testé par C. Sénik-Leygonie, par exemple, pour l'année 1987 s'exprime sous la forme suivante²⁹² :

$$TPS_i = l_i - \sum_{j=1}^T l_{ji}(a_{ji}^R + a_{ji}^U) - \sum_{j=1}^T (v_j \cdot a_{ji}^F) - \sum_{j=T+1}^N m_j \cdot a_{ji}^R - (\sum_{i=1}^T l_i \cdot c_i + \sum_{i=T+1}^N m_i \cdot c_i) \cdot b_{Li} - \sigma_K \cdot b_{Ki}$$

$$m_i = \sum_{j=1}^T l_{ji}(a_{ji}^R + a_{ji}^U) - \sum_{j=1}^T (v_j \cdot a_{ji}^F) - \sum_{j=T+1}^N m_j \cdot a_{ji}^R - (\sum_{i=1}^T l_i \cdot c_i + \sum_{i=T+1}^N m_i \cdot c_i) \cdot b_{Li} - \sigma_K \cdot b_{Ki}$$

avec TPS_i : taux de profitabilité sociale de la branche i ;
 m_i : prix de compte des biens non échangeables ;
 l_i : coefficients de conversion des biens échangeables (rapports des prix mondiaux aux prix internes)
 a_{ji} : flux industriels ;
 m_j : coefficients de conversion des biens non échangeables ;
 c_i : coûts d'opportunité du salaire (exprimés par la consommation qu'il permet d'acquérir).
 v_j : coefficients de conversion spécifique aux importations ;
 σ_K : coefficients de conversion du prix du capital en prix mondial ;

En appliquant ce modèle aux données (préalablement corrigées²⁹³) d'un TES (tableau des entrées-sorties) fournies par le Goskomstat, l'auteur obtient des indicateurs de profitabilité (aux prix mondiaux) des branches de chaque république de l'URSS. Les résultats des calculs ont été reproduits dans le tableau suivant :

²⁹² C. Sénik-Leygonie a testé trois modèles dans sa thèse de doctorat. Celui que nous présentons ici est le plus complet des trois puisqu'il tient compte des coûts du travail et du capital nécessaires à maintenir une branche en activité. Ce modèle est nommé TPS^L par l'auteur. Pour une explication détaillée du modèle, se reporter à C. Sénik-Leygonie (1993), *op. cit.*, pp. 59-60.

²⁹³ Le TES (en prix de production) a été corrigé par la réintroduction des importations dans les consommations intermédiaires ainsi que dans les demandes finales. Par ailleurs, les subventions aux prix agricoles ont également été éliminées et attribuées directement aux consommateurs. Voir G. Duchêne & C. Sénik-Leygonie (1991b), *op. cit.*, p. 172 ou pour une explication plus détaillée C. Sénik-Leygonie (1993), *op. cit.*, pp. 107-114

tableau 2. 14 : taux de profitabilité sociale (TPS) par branche et par république, en %, en 1987.

	ARM	AZE	BEL	EST	GEO	KAZ	KIR	LET	LIT	MOL	RUS	TAD	TUR	UKR	UZB	URS	E-T
Agriculture	-10	0	-10	-6	-7	-12	-12	-12	-8	-2	-10	-4	1	-8	-8	-9	4
Sylviculture	1	16	-6	-12	-22	-5	-69	-12	-3	-10	1	-15	23	-13	-3	0	20
Charbon					1	9	15				2	-23		-9	3	-2	12
Pétrole & gaz		24	22	23	27	34	28				34	35	47	28	38	34	8
Autres minér.		31	34		26	21					14			9		13	10
Viandes, lait	-249	-180	-399	-212	-170	-334	-319	-240	-305	-271	-274	-283	-209	-265	-214	-278	62
Fruits, légumes	-210	-133	-234	-817	-177	-285	-411	-154	-242	-220	-245	-239	-112	-207	-163	-213	170
Graisses	-67	-56	-44	-75	-55	-60	-65	-80	-92	-56	-51	-56	-67	-53	-56	-53	12
Céréales	-1	-7	-40	-5	-1	-182	-26	-38	41	6	-71	-27	-25	-42	-38	-61	50
Sucres	-6	12	-54	6	-20	-42	-226	-123	-60	-36	-32	16	20	-45	5	-41	64
B. alimentaires	-42	-84	-28	-88	-117	-30	-108	-57	-35	-27	-50	-57	-69	-50	-21	-55	30
Boissons	-6	-8	0	12	8	18	9	5	22	-2	-2	-19	-3	4	3	0	11
Tabac	-58	-35	-46	-51	-40	-53	-35	-49	-52	-34	-50	-36		-45	-32	-44	9
Textile	13	-16	-5	4	-1	-13	-23	9	2	6	-4	-32	-74	-4	-43	-10	23
Vêtement	51	49	56	50	54	48	50	56	51	53	50	51	50	54	56	51	3
Cuir et peaux	-14	-29	-14	-24	-15	-34	-29	-25	-28	-21	-19	-25	-39	-17	-17	-20	7
Ind. du bois	-8	-9	-12	-9	-3	-31	-25	-15	-6	-20	-16	-21	-15	-16	-14	-16	7
Meubles	-24	-31	-23	-25	-38	-35	-32	-18	-31	-26	-33	-42	-58	-30	-30	-31	10
Articles papier	13	11	13	7	13	7	2	10	23	11	24	8	42	14	18	22	10
Chimie de base	-3	-29	6	-27	-2	-11	1	7	-26	-11	-15	-19	25	-10	-14	-12	14
Autres p. chim.	20	18	29	12	6	14	18	16	-2	9	10	26	-15	12	16	11	11
Pétrole raffiné		-18	-21	33	-38	-27		20	-27		-18	22	-17	-19	-8	-19	22
Dérivés pétrole					18	48					44			39		41	13
Ind. caoutchouc	33	28	39	28	37	25	21	38	28	35	32	14		35	29	33	7
Plastiques	-22	-10	-24	-15	-8	-54	1	-26	-17	-80	-32	-6		-17	-10	-30	21
Verre	24	25	15	4	6	18	6	21	2	13	16	30	11	16	24	16	8
Ciment	-12	16	-11	-25	-13	-5	-4	0	-29	-24	-4	12	31	-8	6	-4	16
Mat. réfraction	23		52		26	50		52	45		46			42		45	12
Min. non métal.	32			-13			-6	11			-23			7	-6	-14	18
Sidérurgie	16	33	29	16	41	46	29	39	-3	43	40	11	51	38	30	39	15
Métall. non ferr.	41	26	33	40	52	37	50	40	57	37	39	31	29	44	41	39	9
Constr. métall.	-33	-59	-65	-61	-60	-95	-43	-88	-66	-49	-68	-73	-22	-70	-41	-66	20
Constr. mécan.	-14	-29	11	8	-16	-1	16	8	3	-4	-6	2	-42	3	1	-2	16
Eq. électrique	7	-13	5	3	-3	-10	10	-6	1	4	0	-3	30	2	6	0	10
Mat. transport	19	12	17	24	16	2	0	24	30	12	17	25		9	21	16	9
Instr. précision	-12	-28	-9	-1	-14	-24	-39	-9	-15	-3	-13	15		-3	-18	-11	13
Autres industries	-9	-2	15	12	1	16	16	9	19	2	11	11	2	5	9	10	8
Electricité	-23	-2	-9	-6	25	11	26	24	-1	-1	3	44	22	-5	14	2	17

Source : C. Sémik-Leygonie [1993], op. cit., tableau 8, p. 254.

Une fois exprimées aux prix mondiaux, la valeur de la production ainsi que celle des différents coûts intermédiaires font apparaître l'existence d'un certain nombre de secteurs (nomenclature CTIC à trois positions) qui dégagent des valeurs ajoutées négatives (TPS négatif dans le tableau). En d'autres termes, le tableau indique quelles seraient les nouvelles marges sectorielles en 1987, dans le cas d'une ouverture économique à la concurrence internationale (une désintégration régionale par exemple). Dans ces nouvelles conditions donc, de

nombreux secteurs feraient apparaître des valeurs ajoutées négatives. Cela signifie que le prix de vente de leur production ne suffirait pas à couvrir leurs coûts intermédiaires : la production coûte plus qu'elle ne rapporte. Dans toutes les républiques soviétiques, les secteurs à TPS négatif relèvent essentiellement de trois grandes branches, à savoir l'industrie houillère, l'industrie agro-alimentaire (en particulier les produits laitiers et carnés, les fruits et légumes et les graisses animales et végétales) et l'industrie légère. En revanche, les secteurs soviétiques qui feraient apparaître les valeurs ajoutées les plus fortes aux prix mondiaux sont ceux du pétrole & gaz, de la sidérurgie, des métaux non ferreux, des vêtements et des matériels de réfraction.

Partant de l'hypothèse qu'une activité dont la valeur ajoutée est négative diminue le bien-être national (donné par le revenu national qui est lui-même la somme des valeurs ajoutées), aussi bien C. Sénik-Leygonie que G. Duchêne concluent qu'il serait préférable de procéder à la fermeture des secteurs dont le TPS est inférieur à zéro. *"Il suffirait de fermer ces dernières pour accroître (toutes choses égales par ailleurs) le montant du PNB aux prix mondiaux."* (C. Sénik-Leygonie, 1993, p. 57). Les propositions des auteurs sont en réalité plus subtiles, puisqu'ils proposent, en cas d'ouverture à la concurrence mondiale, de préserver les industries générant des valeurs ajoutées négatives tout en les pressant de s'adapter aux prix mondiaux. Cela devrait éviter une destruction massive d'emplois. Les industries non rentables disparaîtraient alors *"au rythme de la création d'emplois dans d'autres branches plus productives"* (C. Sénik-Leygonie, 1993, p. 211).

Cette approche illustre remarquablement bien les effets nationaux que l'on peut attendre de la désintégration régionale du CAEM (perçue, désormais, comme vecteur d'exposition à la concurrence internationale). Il apparaît logique de supposer que les autres PECO ont également un certain nombre de secteurs qui présentent des valeurs ajoutées négatives aux prix mondiaux. La vérification de cette hypothèse impliquera d'effectuer, pour chacun d'eux, les mêmes calculs que ceux de G. Duchêne, C. Sénik-Leygonie et G. Hughes. Cependant, nous

n'avons pas réalisé un tel travail dans la mesure où d'une part les PECO ne publient pas de TES similaires à celui utilisé pour l'URSS de 1987, mais d'autre part en raison d'un certain nombre de biais inhérents à la méthode de vérification proposée par les deux auteurs et qui en limitent en définitive la crédibilité. Les principaux biais que nous avons relevé sont les suivants : le premier est relatif à l'adoption des **prix mondiaux** comme normes d'évaluation des secteurs de l'économie nationale. Les prix mondiaux sont supposés constituer un vecteur de rationalité dans la mesure où ils sont établis par la libre confrontation entre l'offre et la demande mondiales. Cette hypothèse suppose implicitement de pouvoir définir un prix unique mondial pour chaque bien. C'est précisément sur ce point que la méthode des auteurs peut être contestée. En effet, nous avons déjà évoqué dans le chapitre I que la notion de "prix mondial" devient plus qu'approximative dans un environnement international qui n'est pas caractérisé par une situation de concurrence pure et parfaite (voir par exemple, F. Lemoine, 1982 ; M. Rainelli, 1986). Par ailleurs, le prix mondial, lorsqu'il existe, est marqué par des retards d'ajustement (P. Hooper & C. Mann, 1989) et reste partiel du fait du comportement monopolistique des producteurs, des collusions et de l'opacité régnant sur les marchés (F. Perroux, 1982). En définitive, comment définir le valeur mondiale d'une marchandise ? Faut-il faire une moyenne des prix nationaux auxquels elle est vendue dans les différents pays²⁹⁴ ? Faut-il faire une moyenne des prix de gros nationaux auxquels elle est produite dans les différents pays ? A partir de quelle taille (de production ou de demande) les pays ne rentreraient plus dans les calculs ? Quelle est l'exhaustivité d'un tel calcul ? Que dire également des coûts de transaction qui

²⁹⁴ Lors du colloque *"Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation"* du 14 mai 1997 organisé par le Commissariat général au plan, R. Boyer a fortement insisté sur l'inexistence de la règle du prix unique, même pour les biens très homogènes. Ainsi, les prix mondiaux du pétrole (bien homogène par définition) sont compris dans une fourchette allant de 50 cents à 1 dollar et 50 cents à la pompe. L'une des explications étant l'existence d'une fiscalité divergente. Au sein même de l'Union européenne, après quarante ans d'intégration, il subsiste encore des différences importantes entre les prix de certains biens homogènes. Ainsi, il y aurait un écart de 20 et 22 % entre les prix des voitures de modèles identiques selon le pays européen dans lesquels elles sont vendues.

sont fortement divergents lorsque l'Arabie Saoudite, par exemple, vend son pétrole à l'Egypte ou à la France?

Même si G. Duchêne, G. Hughes et C. Sénik-Leygonie admettent "*le caractère approximatif de la loi du prix unique*" (*Ibid.*, p. 170), les auteurs estiment l'avoir résolu par deux simplifications particulières. Ils supposent premièrement que les pays d'Europe de l'Est et l'URSS sont des "*price-takers*", c'est-à-dire que les quantités exportées et importées sont insuffisantes pour influencer le prix mondial²⁹⁵ (*Ibid.*, p. 171). Cependant, cette hypothèse n'est pas valable pour tous les produits. Le cours mondial du coton, par exemple, est forcément influencé par celui du coton ouzbek, ce pays étant le deuxième exportateur mondial de coton derrière les Etats-Unis (avec 20 % des exportations mondiales)²⁹⁶. Par ailleurs, les auteurs n'utilisent pas un quelconque prix moyen mondial, mais les prix auxquels l'URSS commerce effectivement avec le reste du monde, c'est-à-dire les prix auxquels elle vend et achète aux pays occidentaux (C. Sénik-Leygonie, 1993, p. 120). Cette technique résout partiellement le problème d'unicité du prix mondial, mais renforce en contrepartie l'idée que l'URSS est susceptible d'être price-taker dans certains cas. La taille de l'URSS, combinée au monopole de son commerce extérieur, faisait de ce pays un client de poids pour chacun de ses achats sur le marché mondial. Cela permettait à l'URSS de mettre les fournisseurs occidentaux en position de concurrence très forte et d'obtenir des prix et des conditions de crédit très intéressantes²⁹⁷. De plus, la technique utilisée par C. Sénik-Leygonie ne porte que sur les prix des biens échangeables avec les PDEM (exportés ou importés), c'est-à-dire des biens qui ont un rapport direct avec les marchés internationaux. Que dire alors des biens non échangés avec l'extérieur ou encore des biens échangés avec les pays du CAEM (rappelons que les calculs de

²⁹⁵ Voir G. Duchêne & C. Sénik-Leygonie (1991b), *op. cit.*, p. 171 ou G. Hughes & C. Sénik-Leygonie (1992), *op. cit.*, p. 356.

²⁹⁶ Malgré un classement identique dans la nomenclature CTCL, les spécialistes savent différencier un coton "*Boukhara 1*" d'un coton américain également de qualité 1.

²⁹⁷ L'exemple de l'activité de la centrale d'achat soviétique *Machinoimport* est présenté par M. Lavigne (1985), *op. cit.*, p. 107.

C. Sénik-Leygonie porte sur 1987, année pour laquelle le CAEM existe toujours) ? Pour le prix des premiers (biens non échangés avec le RDM), l'auteur utilise des coefficients de conversion (non publiés par le Goskomstat) qui établissent une correspondance entre les prix nationaux de ces biens avec les prix mondiaux de ces mêmes biens (les intrants d'origine nationale étant ainsi comparés aux intrants que l'on trouve hors d'URSS). Pour le prix des seconds (biens échangés entre l'URSS et le CAEM), l'auteur utilise les données en prix internes du Goskomstat²⁹⁸ qu'elle convertit aux prix mondiaux à l'aide de coefficients de conversion. Cependant, dans les deux cas, la méthode reste contestable. En effet, de nombreux biens soviétiques n'avaient pas d'équivalents sur le marché mondial. De plus, la conversion en prix internes des biens échangés avec le CAEM est biaisée du fait qu'il arrivait souvent que l'URSS vende le même bien à des prix différents selon le partenaire.

Le second biais renvoie à l'hypothèse de **fixité des flux en volume et des techniques de production** (G. Duchêne & C. Sénik-Leygonie, 1991b, p. 181). Dans le modèle, tout se passe comme si l'introduction des prix mondiaux ne provoquait aucun autre changement dans l'économie nationale. Or ce n'est pas le cas. La désintégration régionale du CAEM, suivie de la scission territoriale de l'URSS, ont montré que dans la réalité les flux en volume et les techniques de production ne restaient pas inchangés par la libéralisation des prix.

Au-delà de ces critiques, on peut retenir en définitive que la désintégration économique régionale est un processus qui agit sur l'économie nationale de chaque pays y participant. Ainsi, dans le cas du CAEM, il est apparu que la désintégration régionale, perçue comme un vecteur d'effondrement des échanges mutuels, a contribué à aggraver les difficultés

²⁹⁸ Les biens échangés avec le CAEM étaient comptabilisés en prix internes par le Goskomstat. Cependant, ils étaient convertis de manière à refléter leur qualité relativement meilleure à celle des biens nationaux (voir C. Sénik-Leygonie, 1993, op. cit., p. 125). Notons toutefois l'existence d'un biais technique dû à l'utilisation de coefficients de conversion entre prix externes et internes de 1988 pour les calculs de l'année 1987 (*Ibid*, p. 124).

industrielles et structurelles nationales de chaque pays membre. Perçue comme un vecteur d'exposition à la concurrence internationale, la désintégration du CAEM met en péril les secteurs dont la valeur ajoutée devient désormais négative.

La désintégration économique régionale agit donc comme une contrainte extérieure qui exacerbe les tensions économiques nationales des pays membres.

Conclusion du chapitre II :

Les premières approches, de nature "*empirico-descriptive*", ont permis de mettre l'accent à la fois sur les difficultés d'appréhension statistique des flux d'échanges intra-CAEM durant la période de désintégration (difficulté pour comparer les flux libellés en roubles transférables avant la désintégration avec les flux libellés en devises convertibles après la désintégration, difficulté pour appréhender les nombreux accords de troc et de compensation qui se sont développés durant la période de désintégration, difficulté relative à l'"*opacité des statistiques*" et à la lenteur de la recomposition d'organes statistiques fiables) ainsi que sur les antécédents causaux immédiats de l'effondrement des échanges intra-CAEM (passage aux règlements en devises et à des prix libres, mise en place de quotas et de barrières douanières entre les anciens partenaires, retrait de la RDA du CAEM dès 1990 suite à son unification avec la RFA).

Cependant, la méthodologie résolument inductive de ces premières approches, nous a conduit à proposer une analyse basée sur une méthode de nature hypothético-déductive. Partant de propositions théoriques initialement formulées par les théoriciens de l'intégration régionale, nous avons obtenu par une technique d'"*exacte inversion*" (inspirée de celle utilisée par W. Andreff) une série de propositions relatives aux effets théoriques à attendre d'un processus de désintégration. Ainsi, du fait de nos références de départ relativement plus éclectiques que celles utilisées par W. Andreff, il nous est apparu que les effets d'un processus de désintégration économique régionale pouvaient être classés en quatre grands pôles : les effets sur le commerce régional, les effets institutionnels, les effets monétaires et les effets économiques nationaux.

Dans le cas de la désintégration du CAEM, certains effets de la désintégration n'ont pu être vérifiés soit parce qu'ils étaient inexistantes (comme ceux relatifs au pôle monétaire dans la mesure où le CAEM ne disposait ni de monnaie commune ni de politique monétaire commune, le rouble transférable

n'étant qu'une unité de compte), soit parce que les processus de transition traversés par les anciens pays membres du CAEM interdisaient toute appréhension correcte des effets directement induits par la désintégration régionale (cas du pôle économique national).

Cependant, les effets²⁹⁹ qui n'ont pu être vérifiés dans le cas du CAEM ne doivent pas pour autant être écartés de l'analyse. En effet, il est fort probable que ces éléments théoriques auront un pouvoir explicatif relativement plus pertinent dans d'autres cas de désintégration régionale. Si l'UE (postérieure à 1999)³⁰⁰, par exemple, venait à se désintégrer, on comprend que le pôle monétaire sera d'une utilité plus grande pour l'analyse qu'il ne l'a été dans le cas du CAEM. Par ailleurs, la scission territoriale de l'URSS (forme nationale de la désintégration régionale) a bien conduit à un niveau intermédiaire de désintégration, à savoir la communauté des Etats indépendants (CEI). On retrouve bien, dans ce cas, l'une des propositions théoriques inversées de B. Balassa.

Allant en ce sens, nous avons distingué des niveaux intermédiaires de théorisation (en nous inspirant de ceux définis par B. Chavance). Ainsi, le cadre théorique dans son ensemble (les quatre pôles en même temps) renvoie au niveau le plus élevé de l'abstraction relative au processus général de désintégration économique régionale. Amputé de l'un de ses pôles (ou d'une série de ses propositions), le cadre théorique renvoie alors à un niveau intermédiaire de la réflexion et permet ainsi l'analyse de désintégrations portant sur des entités réputées socialistes, des entités réputées mixtes et des entités réputées capitalistes. Au niveau le plus bas de l'abstraction on trouve l'étude concrète de processus de désintégration spécifiés géographiquement et dans le temps (CAEM en 1991, Tchécoslovaquie en 1993, URSS en 1991, UE en 1999...).

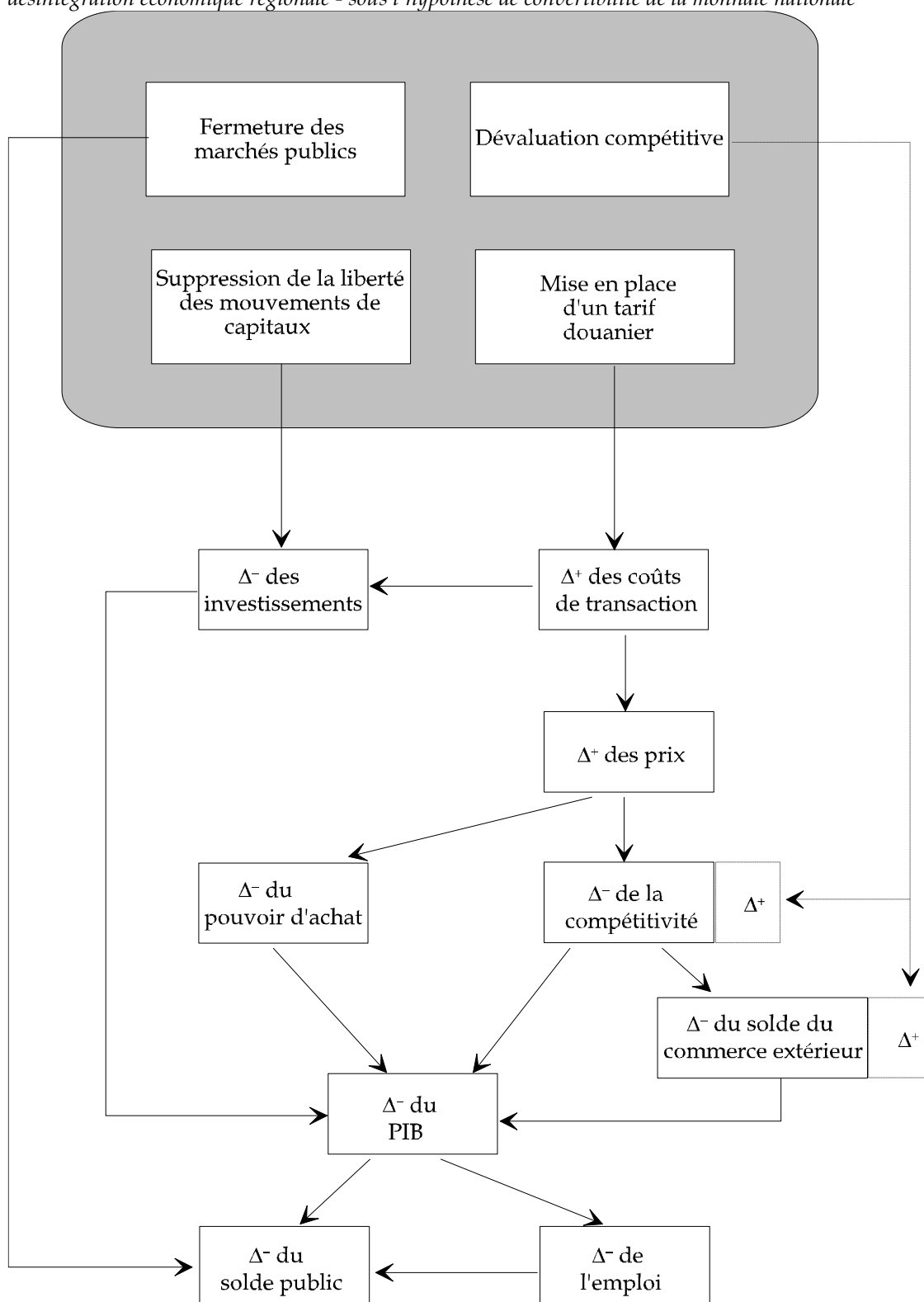
²⁹⁹ Dans le pôle institutionnel, par exemple, il est apparu que la désintégration économique régionale du CAEM n'a pas été lente (proposition théorique inversée de J. Tinbergen).

³⁰⁰ 1999 : fin prévue de la troisième phase de l'UEM

L'existence de différents niveaux d'abstraction justifie, en définitive, l'usage initial de propositions issues de théories différentes. Par ailleurs, la recomposition de sous-ensembles régionaux entre les anciens partenaires du CAEM interpellent de nouveau les théories, traditionnelle et alternatives, de l'intégration économique régionale. Cependant, la distinction entre les différents niveaux d'abstraction devrait nous permettre d'ajuster à chaque sous-ensemble une batterie de propositions adéquates.

C. Annexe 2.1 : tableau synthétique des principaux mécanismes macro-économiques induits par la désintégration

figure 2. 6 : principaux mécanismes macro-économiques nationaux mis en oeuvre par la désintégration économique régionale - sous l'hypothèse de convertibilité de la monnaie nationale



Partie II : De la désintégration du CAEM à l'émergence d'unions régionales post-CAEM

*« Ne soyez ni obstinés dans le maintien de ce qui s'écroule,
ni trop pressés dans l'établissement de ce qui s'annonce »*

Benjamin Constant, De l'esprit de conquête.

Face à l'ampleur des effets négatifs provoqués par la désintégration du CAEM (et des scissions territoriales de l'URSS et de la Tchécoslovaquie), les anciens pays membres ont recherché très rapidement les nouvelles voies de leur réinsertion dans l'économie mondiale.

Certes, ni l'idée de création d'une zone d'échange regroupant tous les anciens membres du CAEM³⁰¹, ni celle d'une Union est-européenne des paiements (UEEP)³⁰² ne furent mises en oeuvre par les anciens membres du CAEM. Cependant, parmi les stratégies de réinsertion à l'économie mondiale retenues par ces derniers, il est néanmoins possible de dégager trois tendances distinctes : *la recomposition de sous-ensembles régionaux, l'"association" avec l'Union européenne et la fusion avec des Etats existants.*

Ces tendances, postérieures à la désintégration du CAEM, interpellent à nouveau les théories de l'intégration économique régionale. En effet, saisir la réalité de ces nouvelles zones renvoie à l'usage des outils théoriques traditionnels et alternatifs que nous avons mis en lumière dans la Partie I. Jusqu'à quel point peut-on adapter ces outils aux conditions particulières de formation de nouvelles zones d'intégration émergentes ?

Cette interrogation donne l'orientation générale de la réflexion qui sera menée dans cette seconde partie. Après un rapide survol empirico-descriptif des

³⁰¹ Le Comité exécutif du CAEM avait proposé, lors de la dernière réunion du Conseil en janvier 1991, de créer une *Organisation de coopération économique internationale* (OCEI) pour remplacer le CAEM. L'idée était d'adapter de façon coordonnée les relations économiques établies entre les pays membres du CAEM aux conditions nouvelles de l'économie de marché. Il était prévu, par exemple, de décider par consensus entre tous les pays participant à l'OCEI des mesures à prendre pour adapter le système commercial préexistant aux mécanismes de l'économie de marché (accords intergouvernementaux bilatéraux, arrangements régionaux, ententes sur l'adhésion à d'autres organisations internationales, etc.). Cette idée fut rejetée par la plupart des PECO.

³⁰² Voir Partie I, chapitre II.

nouvelles zones régionales émergentes, une première application de notre batterie d'indicateurs nous permettra de distinguer les zones qui relèvent d'un véritable processus d'intégration de celles qui renvoient plutôt à la notion de coopération (Chapitre III). Un second temps de l'analyse sera consacré à l'association entre l'UE et certains PECO. On cherchera, sous l'éclairage des développements théoriques précédents, à déterminer si cette "*association*" renvoie bien à un processus d'intégration et si ce processus est viable (Chapitre IV).

Très rapidement après la désintégration du CAEM, les anciens pays membres ont recherché les voies de leur réintégration (ou réinsertion) à l'économie mondiale. Presque tous les anciens membres européens du CAEM se sont tournés spontanément vers un partenaire que les spécialistes des modèles de gravité qualifient couramment de "*naturel*" en raison de sa taille et de sa localisation géographique (i.e., sur le même continent que les PECO), à savoir : l'Union européenne. Cependant, face à certaines réticences exprimées par cette dernière, ont émergé une série d'initiatives régionales entre les anciens pays membres du CAEM.

Ce chapitre se propose dans un premier temps d'identifier ces sous-ensembles émergents et de les présenter brièvement (A). L'application simple de quelques-uns des critères définis dans la Partie I va nous conduire à distinguer, parmi tous les regroupements régionaux, ceux qui nous paraissent relever d'un véritable processus d'intégration de ceux qui n'en relèvent pas (B).

A. Approche empirico-descriptive des unions régionales émergentes

La caractéristique commune à ces sous-ensembles est qu'ils sont tous plus petits que le CAEM (que ce soit en termes commerciaux ou en termes géographiques). Au-delà de cette caractéristique commune, les divergences sont nombreuses. Un indice de l'existence de ces divergences est donné par la participation de certains PECO à deux, voire à trois sous-ensembles différents. Cela suggère précisément que ces regroupements n'ont pas la même vocation et sont susceptibles de ne pas relever tous d'un véritable processus d'intégration. En effet, on imagine mal la France, par exemple, participant en plus de l'UE, à l'ALENA et au MERCOSUR.

Le tableau 3. 1 (page 262) a été réalisé à partir des informations que nous avons regroupées dans notre Annexe historique en fin de thèse. Chaque fois que cela était possible, nous avons utilisé les annuaires statistiques nationaux pour les données commerciales (exportations et importations), les superficies et le nombre d'habitants. Pour cette raison, c'est l'année 1995 qui sert de référence, car l'année 1996 n'était pas toujours disponible. La colonne "exportations" du tableau a été obtenue en additionnant les exportations totales des pays membres de chaque union régionale. Il en va de même pour les colonnes "importations", "superficie" et "population".

Les sigles qui figurent dans le tableau de la page suivante sont détaillés ci-dessous et dans le glossaire situé en début de thèse :

CEI : Communauté des Etats indépendants ;

ZCEMN : Zone de Coopération Economique de la mer Noire ;

ALECE : l'Accord de libre-échange centre européen

OCE : l'Organisation pour la coopération économique

ZLEB : Zone de libre-échange de la Baltique ;

EEC : Espace économique commun ;

ICES : Initiative pour la Coopération en Europe du Sud-Est

tableau 3. 1 : identification des principaux sous-ensembles régionaux post-CAEM

Nom	Date de création	Pays membres au 1 ^{er} mai 1997	Population millions d'hab. 1995 ^a	Superficie km ²	Commerce total millions de dollars, 1995	
					Exportations	Importations
CEI :	décembre 1991	Russie, Biélorussie, Ukraine, Azerbaïdjan, Arménie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Géorgie.	285,00	22 101 075	108 572	74 565
ZCEMN :	juin 1992	Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine.	328,53	19 188 849	133 228	129 526
ALECE :	décembre 1992	Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.	66,56	553 827	63 894	78 293
OCE :	juin 1985 (création) 1992 (élargissement à l'Asie centrale)	Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Afghanistan, Iran, Pakistan et Turquie.	331,39	7 957 956	71 526 ^c	81 414 ^c
ZLEB :	septembre 1993	Estonie, Lettonie et Lituanie.	7,78	175 016	5527	6858
EEC :	janvier 1994	Kazakhstan, Ouzbékistan et Kirghizstan.	26,95	3 363 200	8 204	7 012
Union douanière russo-biélorusse	janvier 1995	Biélorussie, Russie.	158,50	1 7283 000	84 617	52 244
ICES :	décembre 1996	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Hongrie, Macédoine, Roumanie, Moldavie, Slovaquie, Grèce et Turquie	129,33	1 513 567	54 900 ^b	87 080 ^b
Eurorégion des Carpatés	février 1993	Hongrie : Szabolcs-Szatmar-Bereg, Hajdu-Bihar, Borsod-Abaúj-Zemplén, Heves ; Pologne : Krosno, Przemyśl ; Ukraine : Lviv, Ivano-Frankivsk, Tchernovitsky ; Slovaquie : Bardejov, Humenne, Michalovce, Svidník, Trebisov, Vranov, Kosice, Presov.	18,0	200 000	-	-
Eurorégion du Bug	septembre 1995	Pologne : Chelm, Lublin, Tarnobrzeg, Zamosc Biélorussie : Brest Ukraine : Volynie.	5,3	60 000	-	-

a : 1994 pour l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie et l'Afghanistan ;

b : hors Bosnie-Herzégovine ;

c : hors Afghanistan.

Sources : Annuaire statistique de la CEI (1996), pp. 64-65 ; Annuaire nationaux pour les PECO ; ECE-UN ; Presse et Annexe historique de cette thèse.

B. Sous-ensembles régionaux et théories de l'intégration

L'identification descriptive de chacun des sous-ensembles régionaux n'est pas suffisante, à elle seule, pour déterminer ceux qui relèvent d'un processus d'intégration de ceux qui n'en relèvent pas. Une première application simple de quelques-uns de nos critères définis dans la Partie I va permettre d'effectuer un premier classement. Ainsi, seuls les critères appartenant à deux des pôles précédemment définis seront suffisants. Il s'agit des critères relevant du pôle institutionnel (1) et du pôle commercial (2).

1. *Pôle institutionnel*

Rappelons que, selon J. Tinbergen, tout processus d'intégration économique régionale doit se traduire par un optimum de centralisation, au niveau régional, des instruments de la politique économique. Ce critère était l'un de ceux qui nous avaient permis de montrer que le degré d'intégration atteint par le CAEM n'était pas négligeable. Or, une application simple de ce critère aux principaux sous-ensembles que nous venons de mettre en lumière dans le paragraphe précédent nous conduit en définitive à conclure que peu d'entre eux présentent un début de processus de centralisation au niveau supranational des instruments de la politique économique.

a. *Une centralisation minimale des instruments de la politique économique*

Ainsi, la **CEI**, par exemple, ne dispose que de deux organes exécutifs, à savoir le Conseil des chefs d'Etat qui se réunit deux fois par an et le Conseil des chefs de gouvernement qui se réunit quatre fois par an³⁰³. Cependant, les

³⁰³ Subordonnée à ces deux organes, la CEI dispose d'une série de conseils (plus de 50 à la fin 1996) formant la véritable infrastructure de la coordination. On peut citer par exemple, le Conseil des ministres des Affaires étrangères, de la Défense, des gardes-frontières, organe pour l'écologie, la météorologie...Chacun de ces organes génère des groupes de travail permanents, dotés de la personnalité

décisions adoptées par ces deux organes supranationaux, ce qui déjà n'est pas courant, n'ont aucun caractère obligatoire ou contraignant quant à leur application par les différents Etats membres. Le Comité de coordination et de consultation, créé en mars 1993, dont le rôle est de préparer les réunions des deux conseils et de vérifier l'application des décisions, n'y a rien changé. A l'heure actuelle, chaque Etat reste souverain à l'égard des instruments de sa politique économique nationale.

On peut noter également qu'en 1992 et 1993, la CEI était marquée par une absence totale de concertation entre ses pays membres en matière de politique monétaire, ce qui s'est traduit par une fuite en avant dans la création monétaire. Ainsi dans la zone CEI, douze centres d'émission indépendants et non coordonnés ont monétisé, en roubles³⁰⁴, les déficits de gouvernements ne contrôlant pas leur budget. Cela a conduit à une situation où chaque république cherchait à "*capter le maximum de seigneurage*" (selon l'expression déjà citée de C. Sénik-Leygonie (1993), p. 391), sans se soucier de l'inflation qu'elle faisait partager à l'ensemble de la zone dont elle ne constituait qu'une petite fraction³⁰⁵. Cette situation a abouti à un durcissement de la position russe, ce qui a conduit à un fractionnement de la zone rouble au sein de la CEI. Cette évolution ressemble à tout sauf à un processus de centralisation optimale des instruments de la politique monétaire.

D'un point de vue institutionnel donc, la CEI apparaît comme une zone intermédiaire se situant entre un état d'intégration économique totale (celui de

juridique (120 personnes pour les gardes-frontières) et chargés aussi bien de l'information que des activités contractuelles, de la gestion des ressources humaines ou encore de l'équipement matériel. Cependant, le manque de suivi dans les activités de ces organes de coordination a été souligné par de nombreux auteurs. Voir par exemple I. Igritski (1995), *La CEI : entre intégration et désintégration. Un entrelacs de tendances*, pp. 121-124 et p. 126.

³⁰⁴ Durant ces premières années d'existence de la CEI, certains pays membres avaient déjà introduit une monnaie fiduciaire nationale coexistante avec le rouble. Ce fut le cas du "*carbovanets*" en Ukraine, du "*roubels*" en Biélorussie, du "*tengua*" au Kazakhstan, du "*somon*" au Tadjikistan, du "*manat*" en Azerbaïdjan, du "*rouble moldave*" en Moldavie. Cependant, dans la pratique, ces monnaies nationales, tout en constituant des circuits scripturaux autonomes, conservaient toutes le rouble comme unité de compte scripturale.

³⁰⁵ L'Ukraine, par exemple, a accordé en 1992 un prêt d'environ 300 milliards de roubles aux entreprises en difficulté sur son territoire, sans tenir compte des conséquences de cette émission monétaire sur les autres républiques de la CEI (C. Sénik-Leygonie, 1993, *op. cit.*, p. 392).

l'URSS) et un état de désintégration économique totale. Exprimée en termes de processus, la CEI est une zone qui semble se diriger vers plus de désintégration. Contrairement au cas du CAEM, la scission territoriale soviétique se présente donc comme une évolution lente au sens de l'une des propositions théoriques (non inversée) de J. Tinbergen (la CEI apparaissant ici comme un état intermédiaire de désintégration).

Cette conclusion est confirmée par les évolutions les plus récentes qui viennent s'ajouter aux forces désintégratrices déjà en vigueur au sein de la CEI. Parmi les principales, on peut citer :

- **la tendance à la scission territoriale de certains pays membres.** En effet, plusieurs pays de la CEI doivent faire face à des revendications, qui vont de la demande de statut spécial à la sécession d'une ou de plusieurs de leurs provinces. C'est le cas de la Transnistrie et de la Gagaouzie en Moldavie, de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie en Géorgie, du Haut Karabakh en Azerbaïdjan, de la Crimée en Ukraine, de la Tchétchénie, du Tatarstan, de la Yakoutie-Sakha et des "*associations régionales*" en Russie³⁰⁶.
- **l'adhésion de certains membres de la CEI à d'autres entités régionales.** C'est le cas notamment de l'Azerbaïdjan et des pays d'Asie centrale qui ont adhéré en 1992 à l'OCE (voir paragraphe précédent), du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Kirghizstan qui ont créé l'ECC, de la Moldavie qui a ratifié en 1996 l'Accord créant l'ICES, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Moldavie, de la Russie et de l'Ukraine qui ont signé en 1992 la déclaration instituant la ZCEMN, de l'Ukraine qui a adressé en 1996 une demande d'adhésion à l'ALECE et de la Russie et de la Biélorussie qui ont créé, en janvier 1995, une Union douanière.

³⁰⁶ Dans le cas de la Russie, on peut lire, par exemple, J. Radvanyi (1993), *La Russie minée par ses régions*, pp. 57-67. Une carte très intéressante de la Russie, sans ses régions autonomes figure dans R. Brunet, D. Eckert et V. Kolossov (1995), *Atlas de la Russie et des pays proches*, p. 199.

Pour ce qui est de l'**OCE**, de la **ZCEMN** de l'**ICES**, de l'**EEC**, et de l'**Union douanière russo-biélorusse**, il n'y a aucune amorce de processus de centralisation des instruments de la politique économique. Dans le cas de l'**ECO**, de la **ZCEMN** ou de l'**ECC**, par exemple, un Conseil des ministres des Affaires étrangères constitue la plus haute instance supranationale. Or ce dernier ne se substitue en rien aux gouvernements nationaux qui restent souverains de leurs politiques économiques. Le rôle de ce Conseil consiste plutôt à définir les grands axes de la coopération entre les pays membres³⁰⁷. Dans le cas de l'**ICES**, ce Conseil n'existe pas, mais l'initiative est encore trop récente (décembre 1996) pour qu'émerge déjà un quelconque niveau de centralisation des instruments de la politique économique nationale à l'échelon supranational. Cependant, les nombreuses réticences à adhérer à ce sous-ensemble, exprimées notamment par la Slovénie et la Croatie, suggèrent que l'effet de l'**ICES** sur la centralisation des instruments de la politique économique sera nul ou quasi nul.

Au sein de l'**ALECE**, les chefs d'Etat se réunissent régulièrement et adoptent des protocoles d'accord qui, contrairement à ceux adoptés par les Conseils des sous-ensembles régionaux précédents, s'imposent à chaque pays membre. Il existe des réunions des Premiers ministres dont l'objet est précisément d'établir les modalités techniques des dispositions prises dans les réunions des chefs d'Etat. Cependant, les dispositions de ces accords portent le plus souvent sur l'harmonisation des politiques commerciales (et seront de ce fait présentées dans le paragraphe suivant). Rien n'est dit sur une volonté future de centralisation supranationale des instruments de la politique économique. Il en va de même pour la **Zone de libre-échange de la Baltique**.

³⁰⁷ Voir ECO secrétariat (1997), *Economic cooperation organization : an introduction*, p. 11. Dans le cas de la **ZCEMN**, les pays membres ont voulu, dès le début, sciemment éviter toute institutionnalisation et périodicité afin de ne pas en subir les contraintes qui en découlent. L'article 17 de la Déclaration d'Istanbul précise que le Conseil des ministres des Affaires étrangères devra se réunir au minimum une fois par an. Les dix-huit articles de la Déclaration d'Istanbul sont reproduits en annexe dans O. Özüye (1992), *La coopération économique de la mer Noire*, pp. 10-12.

Enfin, les zones régionales regroupant des provinces, telles **l'Eurorégion des Carpates** ou **l'Eurorégion du Bug**, échappent, quant à elles, complètement au critère de centralisation à un niveau supranational des instruments de la politique économique. En effet, par définition, ces Eurorégions renvoient à des initiatives locales et n'impliquent donc en rien le transfert des compétences nationales en matière de politique économique à un niveau supranational.

b. Classement des sous-ensembles régionaux, selon la typologie de J. Tinbergen

Si l'on ne devait retenir que le seul argument de centralisation progressive à un niveau supranational des instruments de la politique économique nationale, il apparaîtrait en définitive que la plupart des sous-ensembles qui viennent d'être évoqués ne relèvent pas en réalité d'un processus d'intégration économique régionale au sens de J. Tinbergen.

Selon la typologie définie dans le chapitre I et inspirée des indications de cet auteur³⁰⁸, il est possible d'effectuer un premier classement entre les différentes zones régionales.

Nous avons fait figurer dans le tableau le sous-ensemble "*unification RFA-RDA*" afin de servir de base de comparaison avec les autres sous-ensembles régionaux. D'un point de vue institutionnel, ce dernier constitue par excellence le plus haut niveau d'intégration au sens de J. Tinbergen dans la mesure où la centralisation des instruments de la politique économique des deux Allemagnes y est totale.

³⁰⁸ J. Tinbergen (1965), *op. cit.*, p. 67

tableau 3. 2 : typologie des différents sous-ensembles régionaux en fonction du degré de centralisation des instruments de la politique économique

Niveaux d'intégration	Sous-ensembles régionaux	degrés de centralisation de la politique économique
Niveau 3 :	Unification RFA-RDA	Existence d'une autorité supranationale ; Politique commune dans tous les domaines économiques ; Autorités nationales entièrement subordonnées aux décisions centrales.
Niveau 2 :	ALECE (uniquement dans le domaine commercial) ZLEB (uniquement dans le domaine commercial)	Décision en commun de tous les Etats membres avant l'adoption de certaines mesures. Gouvernements nationaux autonomes mais dans l'obligation de respecter les mesures décidées en commun.
Niveau 1 :	OCE CEI ↓	Consultations bilatérales ou multilatérales avant l'application de mesures ; Gouvernements nationaux autonomes.
Niveau 0 :	ZCEMN, ICES, EEC, UDRB	Aucune consultation ; Gouvernements nationaux totalement autonomes ; Coopération dans quelques secteurs spécifiques.
Niveau - 1	Eurorégion des Carpates Eurorégion du Bug	Aucune consultation ; Gouvernements nationaux totalement autonomes ; Coopération au niveau local.

*ALECE : Accord de libre-échange centre-européen ;
CEI : Communauté des Etats indépendants ;
EEC : Espace économique commun
ICES : Initiative pour la coopération en Europe du Sud-Est
OCE : Organisation pour la coopération économique ;
UDRB : Union douanière russo-biélorusse ;
ZCEMN : Zone de coopération économique de la mer Noire ;
ZLEB : Zone de libre-échange de la Baltique ;*

La flèche ↓ à côté de la CEI signifie que cette zone est en voie de désintégration (du point de vue institutionnel) et se dirige vers le niveau zéro du tableau. Les autres sous-ensembles régionaux ne sont pas accompagnés d'une flèche ascendante dans la mesure où aucun d'entre eux n'a affirmé dans ses textes constitutifs une volonté particulière pour une centralisation supranationale des instruments de la politique économique. En réalité, ces sous-ensembles ont pour objectif, soit d'instituer une zone de libre-échange, soit une zone de coopération entre leurs pays membres (ou provinces membres).

Le paragraphe suivant, précisément consacré à une évaluation de ces sous-ensembles régionaux grâce à des critères relevant du pôle commercial de notre cadre analytique, va permettre d'affiner la typologie précédente.

2. Pôle commercial

L'objet de ce paragraphe est d'apprécier, cette fois, les sous-ensembles régionaux du point de vue des évolutions commerciales qu'ils ont induites entre leurs pays membres. Seuls deux critères de ce pôle commercial suffiront pour montrer que très peu de sous-ensembles régionaux relèvent d'un processus d'intégration au sens commercial du terme. Dans un premier temps, une observation simple des politiques commerciales intra-unions va nous permettre de distinguer les zones de libre-échange des zones de coopération (a). L'intensification du commerce mutuel sera un deuxième moyen pour vérifier que nous sommes bien en présence dans certains cas de zones d'intégration libre-échangistes (b). Enfin, une tentative d'application de la méthode de calcul des élasticités-revenu dans le cas de l'ALECE, la ZLEB et la CEI (c) précédera une première esquisse de classement des sous-ensembles régionaux selon la typologie de B. Balassa (d).

a. L'observation des politiques commerciales intra-unions

Nous avons souligné précédemment que l'appartenance d'un même pays à plusieurs sous-ensembles régionaux suggérait déjà implicitement l'hétérogénéité des processus en jeu.

Le tableau ci-dessous, tiré du tableau 3. 1 de la page 262, montre en effet qu'une majorité des pays ont adhéré à plus d'une union régionale :

tableau 3. 3 : classement des pays en fonction du nombre de sous-ensembles auxquels ils ont adhéré

Pays ayant adhéré à :	1 union régionale	2 unions régionales	3 unions régionales
Anciens pays du CAEM :	Pologne, Rép. tchèque, Slovaquie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Estonie, Lettonie, Lituanie	Biélorussie, Ukraine, Arménie, Albanie, Tadjikistan, Hongrie, Turkménistan, Géorgie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie	Russie, Azerbaïdjan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Moldavie, Kazakhstan
Autres :	Afghanistan, Iran, Pakistan	Grèce	Turquie
Total :	11 pays (soit 36,6 % de l'ensemble des pays)	12 pays (soit 40 % de l'ensemble des pays)	7 pays (soit 23,4 % de l'ensemble des pays)

Source : tableau 3. 1 de la page 262.

Il apparaît que les pays membres des sous-ensembles régionaux post-CAEM appartiennent en moyenne à 1,9 zone régionale³⁰⁹. L'étude des politiques commerciales intra-zone devrait permettre de confirmer cette intuition.

Dans un premier temps, une approche directement fondée sur les chartes et textes constitutifs de chaque sous-ensemble régional va faire apparaître les différences entre ces derniers. Ainsi il sera possible de distinguer les zones qui ont pour vocation d'instaurer le libre-échange (i) des zones qui ont pour vocation d'améliorer la coopération entre leurs pays membres (ii).

(i) Les zones de libre-échange et les unions douanières

Parmi tous les sous-ensembles économiques régionaux précédemment évoqués, seuls quatre d'entre eux ont pour vocation de créer ou de maintenir une zone de libre-échange entre leurs Etats membres, à savoir : l'ALECE, l'Accord de libre-échange de la Baltique, la CEI et l'Union douanière russo-biélorusse.

Cependant, un bref examen des textes et du fonctionnement réel en matière de protection douanière montrera qu'il n'y a pas véritablement d'homogénéité entre ces quatre sous-ensembles.

³⁰⁹ Notons que nous ne tenons pas compte, pour l'instant, ni de l'association ni de l'intégration à l'Union européenne (qui concerne les pays suivants : Grèce, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, Lettonie, Estonie, Lituanie, Slovénie et Turquie). Avec l'UE, le chiffre moyen d'appartenance passe à 2,3 zones régionales pour les pays du tableau. Nous ne tenons pas compte également des pays dont les provinces participent à des Eurorégions.

L'**ALECE** constitue l'exemple le plus clair, le plus net et le plus avancé en matière de constitution d'une zone de libre-échange entre ses pays membres. Les objectifs explicites de cette zone, énumérés clairement dans l'article 1 de l'Accord constitutif de décembre 1992, sont *"(a) de promouvoir, par un accroissement des échanges commerciaux, l'essor harmonieux des relations économiques entre les parties concernées et d'encourager ainsi, dans chacune d'entre elles, le développement de l'activité économique, l'amélioration des conditions de vie et d'emploi, l'accroissement de la productivité et la stabilité financière ; (b) de créer des conditions équitables de concurrence commerciale entre les parties et (c) de contribuer, de cette manière, à éliminer les barrières commerciales et à participer au développement harmonieux et à l'expansion du commerce international"*³¹⁰.

La libéralisation des échanges intra-zone procède par étapes successives, sur des bases bilatérales. L'Accord prévoit, au total, trois étapes sans par ailleurs imposer une quelconque contrainte sur la mise en place d'une politique commerciale homogène à l'égard des pays tiers. La première (du 1^{er} mars 1993 au 31 décembre 1994) et la deuxième étape (du 1^{er} janvier 1995 au 1^{er} janvier 1997) ont permis de supprimer progressivement les droits de douane et les restrictions quantitatives sur les produits relevant des listes A et B³¹¹. La troisième étape procède par réduction des droits de douane et libéralisation annuelle des quotas (depuis le 1^{er} janvier 1995) selon des pourcentages variables et déterminés par des accords bilatéraux. Elle porte sur les produits dits *"sensibles"* de la liste C³¹². La libéralisation totale du commerce au sein de l'ALECE est prévue pour le 1^{er} janvier 2001. Notons cependant qu'à

³¹⁰ Cité par M. Margolis (1994), *op. cit.*, pp. 34-35 (souligné par nous).

³¹¹ La liste A porte sur environ 2 250 produits et regroupe la plupart des matières premières et des produits semi-manufacturés, de nombreux biens de consommation ainsi qu'une partie des produits pharmaceutiques et des équipements pour véhicules. La liste B porte sur environ 3 750 produits et concerne de nombreux produits manufacturés tels que le verre, le matériel d'éclairage, les produits en céramique, les produits médicaux, les wagons et locomotives.

³¹² Liste C : textiles, habillement, chaussures, produits métalliques, automobiles, ameublement, produits sidérurgiques, produits chimiques, matières plastiques, caoutchouc, bois et papier, machines, armement.

ce jour (le 7 juillet 2024), l'ALECE est l'une des zones est-européennes les plus avancées en matière de libre-échange intra-union dans la mesure où les droits de douane et les quotas sont désormais inexistants pour la presque totalité des produits industriels (hormis ceux de la liste C) et les droits de douane des produits agricoles ont en moyenne été réduits de 30 % avec une libéralisation variable des quotas selon les accords bilatéraux.

La deuxième zone relativement avancée dans la libéralisation des échanges entre ses membres est la **Zone de libre-échange de la Baltique**. L'Accord signé à Tallin le 13 septembre 1993 stipule que *"les parties devront établir une zone de libre-échange"* (art. 1) par l'abolition totale des protections tarifaires et non tarifaires sur tous les produits autres qu'agricoles (art. 5-6-7). Ces derniers sont régis par des accords bilatéraux (art. 3)³¹³.

En revanche, la **CEI** est loin de constituer une zone de libre-échange aussi homogène que les deux précédentes. Tout d'abord, le traité de Minsk de 1991 n'indique pas explicitement que l'objet de la CEI est de réaliser une zone de libre-échange. Avant la scission territoriale de l'URSS, les échanges entre les entreprises étaient régis par des plans annuels de livraisons établis par les ministères sectoriels³¹⁴. Ainsi, durant les premières années ayant suivi la scission territoriale soviétique, les entreprises ont continué dans l'ensemble à fonctionner avec leurs partenaires traditionnels, dont un bon nombre avait une situation de monopole. La Russie, par exemple, comptait, en 1992, 524 entreprises qui détenaient un monopole de production pour des biens de consommation et 581 en situation de monopole pour des produits industriels³¹⁵.

Cependant, les pays de la CEI se sont progressivement dotés de services douaniers et de législations différentes. Ils ont ainsi signé, à partir de 1992, une

³¹³ Accord de Tallin (1996), *Free trade agreement between the Republic of Estonia, the Republic of Latvia, and the Republic of Lithuania*, pp. 39-48.

³¹⁴ L'URSS représentait en ce sens un ensemble beaucoup plus intégré que ne l'était le CAEM.

³¹⁵ Selon A. Tiraspol'sky (1995), *Le commerce intra-CEI*, note (1) page 140.

série d'accords commerciaux bilatéraux les uns avec les autres. Ces accords sont relativement hétérogènes, allant de la simple préférence commerciale (baisse des droits de douane entre deux pays sur certains produits seulement) à la tentative de constitution d'une véritable union douanière (entre la Biélorussie et la Russie par exemple). Du fait de l'absence de règles communes, la CEI apparaît comme un *espace commercial à géométrie variable*. En d'autres termes, il n'y a pas d'homogénéité dans la circulation intra-CEI des marchandises, des hommes et des capitaux. Cette particularité différencie la CEI à la fois de zones telles que l'ALECE ou la Zone de libre-échange de la Baltique que de zones telles que la ZCEMN, l'ICES, l'ECC ou l'OCE, ces dernières relevant plus d'un processus de coopération que de libre-échange.

Enfin, si l'on isole de cet espace l'Union douanière Russo-Biélorusse (ainsi nommée par l'Accord du 6 janvier 1995), il apparaît que même cette dernière n'est pas, dans les faits, une union douanière au sens classique du terme. Certes, on peut lire dans le document constitutif que les pays membres de cette union doivent³¹⁶ :

1. faire disparaître toutes les restrictions douanières et les taxes dans leur commerce mutuel pour les biens produits sur leur territoire ;
2. établir et utiliser les mêmes régimes commerciaux et douaniers ;
3. adopter une approche commune dans leur relation avec les pays tiers et les organisations internationales.

Cependant, il est possible de citer au moins quatre caractéristiques de fonctionnement de cette union qui la distinguent en définitive d'une union douanière au sens de J. Viner.

La première caractéristique est d'ordre technique et porte sur l'harmonisation des nomenclatures douanières. En effet, l'Union douanière

³¹⁶ Pour une présentation de l'Accord instituant l'Union douanière Russo-Biélorusse se reporter à Poste d'Expansion Economique (PEE) (1997), *L'Union douanière Russie-Bélarus vue du Minsk...*, n°281, Avril.

conventionnelle implique une parfaite homogénéité des nomenclatures douanières des pays membres. Cette homogénéité, qui prend en général la forme d'une harmonisation, rend précisément possible la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC). Or dans le cas de l'Union douanière Russo-Biélorusse, les nomenclatures douanières ne sont pas harmonisées. On voit mal comment un TEC peut, sur cette base, être correctement mis en place. La Biélorussie n'a entrepris une première vague d'harmonisation de sa nomenclature douanière³¹⁷ qu'en... mars 1997 !

La seconde caractéristique est le corollaire de la précédente dans la mesure où la Biélorussie est dans l'impossibilité d'appliquer rigoureusement le TEC qui a été défini sur la base de la nomenclature douanière russe. Ces dysfonctionnements ont entraîné, sur le territoire russe (via la Biélorussie), un afflux d'une série de produits à très bas prix et à l'encontre desquels la Russie pratique par ailleurs des droits de douane élevés³¹⁸. Les douanes russes ont estimé que les préjudices subis par les producteurs nationaux étaient de l'ordre de 5 à 6 milliards de roubles russes. Non seulement cette deuxième caractéristique différencie radicalement l'Union douanière Russo-Biélorusse d'une union douanière classique, mais en plus elle induit indirectement la troisième caractéristique.

En effet, la Russie a rétabli, depuis le 10 mars 1997, un contrôle douanier à sa frontière avec la Biélorussie. En vertu de cette dernière caractéristique, l'Union douanière Russo-Biélorusse ne peut pas être considérée comme une union douanière au sens conventionnel du terme et encore moins comme une zone de libre-échange puisque l'échange n'y est précisément pas libre.

Enfin, il n'y a pas d'harmonisation de la fiscalité entre la Russie et la biélorussie. Les taux de TVA, par exemple, demeurent encore très différents entre ces deux pays.

³¹⁷ Harmonisation ne portant que sur 400 rubriques de sa nomenclature. Voir PEE (1997).

³¹⁸ Parmi ces produits, on peut citer les spiritueux, les cigarettes, les voitures, etc.

(ii) Les zones de coopération

Les regroupements régionaux visant à développer la coopération entre leurs membres sont, en définitive, plus nombreux que les zones de libre-échange.

A l'heure actuelle, **La ZCEMN** est, parmi ces zones, celle (avec l'OCE) qui apparaît comme étant la plus avancée dans cette voie. La déclaration constitutive de la Zone, ratifiée en juin 1992 à Istanbul, affirme de manière explicite la volonté des pays membres "*de développer une coopération multilatérale et bilatérale compréhensive autour de la mer Noire*" (art. 12). Cette coopération "*compréhensive*" (au sens français du terme) comprend des domaines variés comme le transport et les infrastructures, l'informatique, l'énergie, la communication ("*échange d'informations économiques et commerciales*"), le tourisme, l'agriculture et l'agro-alimentaire, les questions sanitaires et vétérinaires, la protection de l'environnement, la santé, la science et les technologies (art. 13)³¹⁹. Ces domaines ne sont mentionnés dans la Déclaration qu'à titre indicatif.

La ZCEMN vient de se doter récemment (fin 1996) d'une *Banque de la mer Noire pour le commerce et le développement* avec un capital d'un milliard de dollars³²⁰. Cette Banque est chargée du financement des programmes communs et elle apporte également son soutien aux entreprises localisées dans plus d'un pays de la Zone (art. 16). A la mi-1997, parmi les nombreux projets³²¹ définis par les groupes de travail (qui s'étaient réunis dès 1994), seul celui

³¹⁹ Texte intégral disponible dans O. Özüye (1992), *op. cit.*, p. 11.

³²⁰ Le capital de la banque se répartit de la manière suivante : Grèce (16,5 %), Turquie (16,5 %), Russie (16,5 %), Bulgarie (13,5 %), Roumanie (13,5 %), Ukraine (13,5 %), Albanie (2 %), Arménie (2 %), Azerbaïdjan (2 %), Géorgie (2 %), Moldavie (2 %). Pour une analyse détaillée du fonctionnement de la banque, voir par exemple D. A. Connelly (1994), *Black sea economic cooperation*, pp. 35-36.

³²¹ On peut, par exemple, citer les projets suivants : construction d'une autoroute circulaire autour de la mer Noire, construction d'un oléoduc en Turquie, modernisation des réseaux et centraux téléphoniques, installation d'un réseau de fibre-optique sous-marin reliant les pays de la Zone entre eux et avec le reste du monde (par le réseau sous-marin EMOS : East Mediterranean Optic System), Connexion entre les réseaux électriques de l'UE et des pays membres de la ZCEMN, etc. Voir B. Panov (1994), *The Black sea area, on the path of cooperation*, p. 4 et D. Akagül et S. Vaner (1993), *Peut-il se constituer un sous-ensemble régional autour de la mer Noire ?*, p. 34.

concernant la protection de l'environnement a été concrétisé, à savoir : le *"Plan d'action stratégique pour la mer Noire"*. Ce plan, dont le financement est prévu à hauteur de 500 millions de dollars sur cinq ans, prévoit la réhabilitation des eaux, la réduction de la pollution aérienne et la mise en place d'installations de traitements des eaux usées.

En 1997, notons également que la première action de la Banque commune en faveur des entreprises a été pour la firme française *Renault* qui dispose d'une chaîne de montage répartie à la fois en Russie (Taganrog) et en Turquie (Brousse).

Ajoutons enfin que la ZCEM prévoit dans sa déclaration constitutive que ses pays membres devront *"contribuer à l'expansion de leur commerce mutuel de biens et services et assurer les conditions favorables à un tel développement en poursuivant leurs efforts pour réduire davantage ou éliminer progressivement les obstacles de toutes natures aux échanges et selon une manière qui n'entre pas en contradiction avec leurs obligations envers des pays tiers"* (art. 14, souligné par nous). Par définition donc, la ZCEMN ne peut en aucun cas conduire à la création d'une zone de libre-échange dans la mesure où ses pays membres ont la possibilité de maintenir des protections tarifaires et non tarifaires importantes à l'égard de leurs partenaires au nom de leur appartenance à une autre union régionale. Ainsi, la Grèce applique à ses partenaires de la ZCEMN les dispositions prévues par le Tarif extérieur commun (TEC) en vigueur pour tous les pays de l'Union européenne. En ce sens, la ZCEMN ne peut être considérée que comme une zone ayant pour objectif de favoriser la coopération économique entre ses pays membres.

Les activités de l'OCE sont relativement proches de celles de la ZCEMN dans la mesure où elles sont *"conduites par huit Comités techniques qui examinent et développent des projets et programmes d'un intérêt commun dans les domaines de l'agriculture, la coopération économique et commerciale, l'éducation, la coopération scientifique et culturelle, l'environnement et la*

santé, la coopération industrielle et technique, les transports et les communications, l'énergie et le contrôle en matière de lutte contre la drogue"³²². Depuis son élargissement en 1992, l'Organisation met progressivement en place des programmes qui font intervenir les pays d'Asie centrale anciennement soviétiques. On peut signaler par exemple l'adoption en octobre 1993 d'un programme de développement des transports intitulé *"Almaty Outline Plan"*.

Par ailleurs l'OCE, tout comme la ZCEMN, s'est également fixé comme objectif une *"expansion du commerce mutuel"*³²³. En ce sens, la signature d'un Accord de préférence douanière (*"a Protocol of Preferential Tariff Arrangements"*) en 1994 a permis, d'ores et déjà, une réduction multilatérale de 10 % des tarifs douaniers sur quelques biens. On est loin certes d'une élimination totale des barrières commerciales entre les pays membres. Cependant, cette évolution est suffisante pour créer des tensions avec les partenaires économiques de la CEI. Une bonne illustration en est donnée par les autorités russes qui ont fait savoir aux pays d'Asie centrale qu'ils *"pourraient avoir à choisir entre l'ECO et la CEI"*³²⁴...

L'EEC (créé entre le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Kirghizstan) illustre, quant à lui, la complexité de l'enchevêtrement des zones économiques régionales. Cet EEC a pour vocation de créer un *"espace économique commun"* à la fois en libéralisant la circulation des biens et services, de la main-d'oeuvre et des capitaux et en coordonnant les politiques nationales de crédit, des prix et fiscales. Cependant, aucune mesure significative n'a été adoptée depuis la signature de l'Accord constitutif, si ce ne sont des mesures de coopération qui relèvent du cadre général de la CEI. Pour l'heure donc, ce sous-ensemble ne revêt pas encore une réalité économique suffisamment concrète pour que des

³²² ECO secrétariat (1997), *op. cit.*, pp. 11-12.

³²³ ECO secrétariat (1997), *op. cit.*, p. 10.

³²⁴ Voir B. Brown (1994), *Central Asia : the economic crisis deepens*, p. 59.

effets commerciaux significatifs puissent y être observés. C'est pour cette raison que nous l'avons classé dans les zones de coopération.

L'**ICES** s'est fixé pour objectif de résoudre les problèmes économiques et écologiques de la région, ce qui laisse supposer que des programmes de coopération bilatéraux (voire multilatéraux) seront mis en oeuvre dans les prochaines années. En ce sens, elle constitue une zone de coopération.

Enfin, les **Eurorégions** (union de provinces appartenant à deux, voire trois pays européens) relèvent aussi d'un processus de coopération et non d'un processus de libéralisation des échanges. En effet, dans le cas de l'Eurorégion des Carpates, il s'agit par exemple d'une association de provinces, dotée d'un organe de coordination, et dont le but est de favoriser la coopération des régions frontalières. L'Accord portant création de cette association précise la volonté explicite des participants de favoriser une coopération directe entre collectivités locales dans les domaines économique, culturel et écologique³²⁵. Parmi les actions entreprises depuis 1993, on peut citer le lancement de programmes conjoints de recherches universitaires, l'organisation de foires commerciales³²⁶, la création d'un Parc naturel international des Carpates orientales, etc.

En ce qui concerne l'Eurorégion du Bug, l'essentiel des projets en cours de discussion porte sur quatre aspects distincts, à savoir : une meilleure coopération dans l'exploitation des ressources naturelles de la région (essentiellement souffre et charbon), le développement des infrastructures (routes, points frontières, réseau de télécommunication), la constitution d'un environnement commercial favorable aux entreprises des provinces concernées

³²⁵ Voir, par exemple, E. Notermans (1996), *Maas-Rhine Euregio / Carpathian Euroregion Partnership*, p. 2-3 ou C. Bayou (1995), *op. cit.*, p. 177.

³²⁶ La première foire a été organisée à Jaslo en février 1993 et a donné lieu à la signature de contrats pour un montant global de plus de 40 millions de dollars (J. Blaha & D. Heimerl (1996), *Les coopérations transfrontalières : nouvelles géographies économiques en Europe centrale*, p. 47).

(banques, chambres de troc ou de clearing, bases de données)³²⁷ et le développement d'institutions culturelles.

b. Intensité intra-zone et orientation géographique des échanges

L'intensification des flux d'échanges entre entités nationales appartenant à un même sous-ensemble régional constitue un second critère de différenciation entre les zones relevant d'un processus d'intégration (au sens commercial du terme) et les zones n'en relevant pas (i). Le calcul des taux d'interdépendance économique $([X+M]/2PNB)$ ne dément d'ailleurs pas les conclusions du point précédent (ii).

(i) Vers une intensification des flux d'échanges intra-zone ?

Rappelons que l'un des premiers enseignements de la théorie des unions douanières consiste à établir une relation directe entre la baisse des droits de douane intra-zone et l'intensification des flux d'échanges mutuels. En d'autres termes, la libéralisation des échanges entre pays membres de l'union est de nature à stimuler leurs échanges mutuels.

Suivant ce raisonnement, on peut donc supposer que les unions régionales est-européennes ayant pour vocation la libéralisation des échanges mutuels sont de nature à conduire théoriquement à une intensification du commerce intra-zone.

L'observation empirique nous conduit cependant à nuancer cette intuition théorique. En effet, l'évolution des échanges mutuels au sein des trois unions régionales relevant explicitement d'une libéralisation du commerce (à

³²⁷ Voir M. Baltowski (1997), *The Bug Euroregion - The framework of transborder cooperation between Poland and the Ukraine*, pp. 2-3.

savoir, l'ALECE, la Zone de libre-échange de la Baltique et la CEI) ne permet pas la formulation d'une conclusion homogène.

En amont du raisonnement, c'est l'observation empirique elle-même qui continue de poser problème en Europe centrale et orientale. En effet, les données commerciales publiées dans les annuaires statistiques nationaux sont souvent incomplètes. Parmi les difficultés les plus fréquentes que l'on continue de rencontrer en 1997, on peut citer les points suivants :

- les données du commerce extérieur ne sont pas toujours ventilées par pays. Le plus souvent elles le sont par continents. Dans les cas (pays de l'ALECE principalement) où la ventilation par pays est réalisée, il ne figure la plupart du temps que les quinze ou vingt principaux partenaires commerciaux ;
- rien n'est publié sur l'évolution des prix du commerce extérieur (sauf dans les annuaires des pays de l'ALECE), si bien qu'il est toujours impossible de calculer correctement une évolution à prix constants, ce qui nous aurait permis d'obtenir, par exemple, les élasticités-revenu des exportations et des importations.

Les tableaux de la page suivante illustrent, dans le cas de l'ALECE, au moins trois méthodes possibles pour rendre compte de l'évolution du commerce intra-zone. Nous avons calculé, pour chaque pays de la zone et pour la période 1989-1995, les exportations et les importations intra-ALECE (hors Slovaquie), alors même que l'ALECE n'existe que depuis décembre 1992³²⁸.

³²⁸ Avant cette année le commerce intra-ALECE désigne le commerce entre la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne.

Nous n'avons volontairement tenu compte ni de la Slovénie, ni de la Roumanie pour deux raisons distinctes :

1. la Slovénie n'est membre effectif de l'ALECE que depuis janvier 1996 et la Roumanie ne le sera qu'à partir de janvier 1998 ;
2. la Slovénie est absente des annuaires nationaux des autres pays membres de l'ALECE jusqu'en 1994³²⁹.

Précisons enfin que nous avons volontairement mis des tableaux simplifiés dans le corps du texte afin de ne pas charger inutilement la lecture. Cependant, ces trois mêmes tableaux sont ventilés de manière beaucoup plus détaillée dans l'Annexe statistique (voir les tableaux (A) 30, (A) 31 et (A) 32 en Annexes).

³²⁹ Notons que la Slovénie ne figurait toujours pas dans l'annuaire polonais de 1995.

tableau 3. 4 :

taux de variation des exportations et importations intra-ALECE

(calculés à partir des données en monnaies nationales, aux prix courants)

EXPORTATIONS vers les pays de l'ALECE							
de la :	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	7,79	-25,54	-7,88	5,95	24,29	39,90	61,04
Pologne	176,50	372,27	28,24	9,70	34,76	51,47	59,87
Tchécoslovaquie	2,05	44,49	18,15	-19,99	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-8,18	29,90
Slovaquie	-	-	-	-	-	-30,31	32,24
IMPORTATIONS en provenance des pays de l'ALECE							
de la :	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	3,08	-12,44	20,31	11,62	15,90	57,17	30,25
Pologne	138,96	225,32	95,44	29,27	37,95	70,23	87,85
Tchécoslovaquie	7,79	76,01	-49,23	4,25	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-3,66	36,63
Slovaquie	-	-	-	-	-	5,50	-22,34

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 27 de l'Annexe statistique.

tableau 3. 5 :

taux de variation des exportations et importations intra-ALECE

(calculés à partir des données en dollars courants)

EXPORTATIONS vers les pays de l'ALECE							
de la :	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	-8,01	-29,66	-22,69	0,85	6,42	21,76	34,90
Pologne	-14,02	-12,77	-12,81	-14,90	1,14	20,66	51,50
Tchécoslovaquie	-23,40	-26,26	18,83	-22,92	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-0,82	29,93
Slovaquie	-	-	-	-	-	24,36	29,65
IMPORTATIONS en provenance des pays de l'ALECE							
de la :	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	-12,20	-17,52	0,86	5,74	-0,87	37,90	9,73
Pologne	-15,52	-47,90	32,54	0,22	3,55	35,72	76,74
Tchécoslovaquie	-19,96	-10,17	-48,94	0,43	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	4,87	34,30
Slovaquie	-	-	-	-	-	5,52	26,73

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 28 de l'Annexe statistique.

tableau 3. 6 :

taux de variation des exportations et importations intra-ALECE

(calculés à partir des données en monnaies nationales, prix constants de 1988)

EXPORTATIONS vers les pays de l'ALECE							
de la :	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	-5,69	-29,75	-40,61	-4,38	6,05	20,39	23,79
Pologne	-14,50	-23,13	8,04	-14,03	7,29	17,60	-
Tchécoslovaquie	-2,70	50,32	-24,74	-20,70	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-14,34	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-
IMPORTATIONS en provenance des pays de l'ALECE							
de la :	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	-5,78	-12,96	-43,99	6,50	10,07	37,15	-4,23
Pologne	-13,86	-55,69	50,10	10,96	18,41	33,83	-
Tchécoslovaquie	9,60	84,90	-74,83	1,51	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-5,64	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 27 et du tableau (A) 29 de l'Annexe statistique.

Le premier tableau de la page 282 (tableau 3. 4) indique les variations des échanges intra-zone en valeur. Les calculs ont été réalisés directement à partir des données en monnaies nationales et aux prix courants figurant dans les annuaires statistiques nationaux. Cependant, l'inconvénient de cette méthode réside dans son incapacité à refléter correctement l'impact sur les échanges des dévaluations survenues au début des années 90. Ainsi, si l'on retrouve bien dans le cas de la Hongrie une chute "normale" des échanges intra-zone qui est spécifique à la période de désintégration du CAEM (1990-1991), ce n'est en revanche le cas ni pour la Tchécoslovaquie ni pour la Pologne. Cette dernière enregistre même des taux de variation records des exportations et des importations intra-zone en 1990 (+ 372,3 % de hausse des exportations vers l'ALECE et + 225,3 % des importations en provenance de l'ALECE), alors même que le contexte régional est marqué par la désintégration du CAEM et que ce pays vient d'engager (à l'automne 1989) une politique de stabilisation dite "*de choc*" dont l'un des effets porte précisément sur la réduction des importations polonaises totales. Ces taux records s'expliquent en réalité par la dévaluation brutale du zloty en 1990 et dans une moindre mesure en 1991. On l'aura compris, la méthode utilisée dans ce tableau ne permet pas de refléter correctement l'évolution réelle des échanges.

Le tableau 3. 5 (page 282) permet précisément d'éviter le biais du tableau 3. 4, dans la mesure où il fournit des évolutions en valeur calculées à partir des données converties en dollars. Cette seconde méthode met en lumière deux périodes qui n'apparaissaient pas de manière aussi distincte dans le tableau précédent. On retrouve, d'une part, une première période de baisse du commerce intra-zone qui correspond à la phase de désintégration du CAEM : période allant de 1989 à 1992 pour les exportations et de 1989 à 1991 pour les importations intra-ALECE. D'autre part se dessine une seconde période de reprise du commerce intra-zone débutant en 1993 pour les exportations et en 1994 pour les importations. Notons que 1994 apparaît comme une année de franche

intensification du commerce mutuel au sein de l'ALECE (sauf dans le cas de la République tchèque qui subit encore les effets de la scission territoriale tchécoslovaque et qui voit ses exportations intra-zone reculer de -0,8 %). Dans le cas de la Pologne, on retrouve bien les effets de la thérapie de choc lancée à l'automne 1989 puisque ses importations intra-ALECE diminuent de près de -48 % en 1990. Il en va de même dans le cas de la Tchécoslovaquie en 1991, année pour laquelle la baisse de -48,9 % de ses importations en provenance de l'ALECE concorde avec le lancement de sa politique de stabilisation macro-économique interne. Enfin, cette méthode, comme la précédente, ne fournit que des évolutions en valeur, qu'il convient de compléter par l'observation des évolutions en volume.

C'est ce que nous avons tenté de réaliser dans le tableau 3. 6 (page 282) en déflatant les indices d'évolution en valeur par les prix. Nous avons ainsi obtenu l'équivalent d'indices de Paasche des quantités, avec une base 100 pour les prix fixée arbitrairement en 1988 (compte tenu des informations disponibles dans les annuaires nationaux). Cependant, avant de passer aux commentaires de ce dernier tableau, il convient de rappeler brièvement les deux principales difficultés de cette méthode ainsi que les solutions que nous y avons apportées et les biais qui en découlent pour l'analyse :

1. la première difficulté provient de la non-ventilation des prix du commerce extérieur par grandes zones géographiques. Seule la Hongrie réalise cette ventilation. La Pologne et la République tchèque ne publient que des indices de prix généraux portant sur leurs exportations totales et leurs importations totales. La Slovaquie, quant à elle, ne donne aucune information sur l'évolution des prix de son commerce extérieur. Sur cette base, notre solution a consisté à appliquer à la Hongrie les indices de prix correspondant à la catégorie "*Pays en transition*" de son annuaire et à appliquer aux autres pays de l'ALECE des indices de prix

généraux³³⁰ (sauf pour la Slovaquie, pays pour lequel le calcul n'a pas été possible). Nous avons regroupé tous les indices de prix recueillis dans le tableau (A) 29 de l'Annexe statistique. De cette simplification découle un biais évident pour l'analyse et une hypothèse nécessaire que nous devons poser : le biais réside dans l'application d'indices de prix généraux à une partie seulement du commerce de chaque pays étudié (à savoir son commerce avec l'ALECE). Or rien ne garantit que les indices de prix généraux reflètent correctement les indices de prix intra-ALECE. Cependant, en posant l'hypothèse que les prix intra-ALECE convergent vers les prix mondiaux, il sera toutefois possible de considérer que les taux de variation annuels en volume obtenus dans le tableau 3. 6 ne sont pas complètement erronés pour l'usage auquel on les destine. Quant à la pertinence de cette hypothèse, nous admettons volontiers qu'elle est toute relative : en effet, s'il est réaliste de penser que les prix intra-ALECE convergent vers les prix mondiaux surtout depuis les années 1990-91, période durant laquelle les pays du CAEM ont adopté les prix mondiaux dans leurs échanges mutuels (voir Chapitre II)³³¹, en revanche, les prix intra-ALECE sont tout à fait susceptibles de subir des influences qui leur impriment des trajectoires propres en les distinguant radicalement de celles des prix mondiaux³³² (à supposer également que des prix mondiaux puissent être clairement définis pour les produits échangés au sein de l'ALECE). Quoi qu'il en soit, il convient de garder à l'esprit que les variations en volume figurant dans le tableau 3. 6 sont "plus ou moins" réalistes, avec l'idée que c'est le "plus" qui l'emporte sur le "moins". Idée

³³⁰ L'idéal aurait été, bien entendu, de pouvoir disposer des indices de prix de commerce extérieur de chaque pays ventilés par partenaire commercial.

³³¹ Dans le cas de la Hongrie, par exemple, les indices de prix "*Countries in transition*" et les indices totaux du commerce extérieur de ce pays semblent se rapprocher, surtout à partir de 1993 :

Indice des prix du commerce extérieur de la Hongrie (base 100 = année précédente)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
prix des exportations "Countries in transition"	100,0	114,3	106,1	155,1	110,8	117,2	116,2	130,1
prix des exportations totales	106,6	115,6	110,2	130,7	109,3	111,9	118,1	133,9
prix des importations "Countries in transition"	95,4	109,4	100,6	214,8	104,8	105,3	114,6	136,0
prix des importations totales	104,1	112,4	109,8	145,9	109,9	109,4	115,5	132,2

Source : *Statistical yearbook of external trade of Hungary (1996)*, Budapest, p. 251.

³³² Une protection douanière élevée pour certains produits va dans le sens de cette seconde idée puisque l'on serait alors dans une situation où les variations des prix intra-ALECE pourraient systématiquement être différentes des celles des prix mondiaux.

illustrée par le tableau ci-dessous qui compare l'évolution du commerce intra-ALECE en volume de la Hongrie calculée successivement à partir des indices de prix du commerce avec les "*Pays en transition*" et à partir des indices des prix du commerce total :

tableau 3. 7 : taux de variation des exportations et importations intra-ALECE en volume de la Hongrie (1989-1995), base 100 en 1988 pour les différentes séries d'indices des prix.

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations aux prix du commerce avec les "Economies en transition"	-5,69	-29,75	-40,61	-4,38	6,05	20,39	23,79
Exportations aux prix du commerce total	-6,75	-32,43	-29,52	-3,32	11,37	18,14	20,41
Importations aux prix du commerce avec les "Economies en transition"	-5,78	-12,96	-43,99	6,50	10,07	37,15	-4,23
Importations aux prix du commerce total	-8,29	-20,25	-17,54	1,49	6,02	35,91	-1,60

Sources : calculs effectués à partir du tableau 3. 6 (page 282), du tableau (A) 27 de l'Annexe statistique et tableau de la note de bas de page n° 331 (page 285).

Les évolutions apparaissent, en définitive, relativement proches³³³ selon que l'on utilise l'une ou l'autre série d'indices des prix du commerce extérieur.

2. la seconde difficulté provient de la non-publication d'indices des prix du commerce extérieur dans les annuaires statistiques de la Tchécoslovaquie. En revanche, la République tchèque publie depuis 1994 des séries rétrospectives de ses indices de prix du commerce extérieur. Nous avons donc appliqué, par défaut, les indices publiés par cette dernière à l'ensemble du commerce de la Tchécoslovaquie avant 1993, sous l'hypothèse que ces derniers indices sont suffisamment représentatifs pour être considérés comme réalistes. Le biais de cette méthode est également évident, puisque l'on applique les indices de prix de l'une des républiques d'un pays à l'ensemble du pays. Toutefois, on peut supposer, sans que cela soit abusif, que ces indices sont réalistes dans la mesure où la République tchèque réalisait avant 1993 environ deux tiers du commerce total de la Tchécoslovaquie³³⁴. En ce sens, ses indices de prix du commerce

³³³ A quelques exceptions près : en 1991, par exemple, la baisse en volume du commerce intra-ALECE est systématiquement surévaluée lorsqu'on utilise l'indice des prix du commerce de la Hongrie avec les "*pays en transition*", ce qui est tout à fait normal puisque cette année correspond à une période d'ajustement des prix du commerce extérieur des pays du CAEM aux prix mondiaux.

³³⁴ Ainsi, en 1991, la République tchèque était à l'origine de 70,7 % des exportations totales de la Tchécoslovaquie et de 66,3 % de ses importations totales (pourcentages calculés à partir des données

extérieur pesaient pour deux tiers dans les indices de prix du commerce extérieur total de la Tchécoslovaquie³³⁵.

Quoi qu'il en soit et au-delà de ces deux limites, les évolutions en volume obtenues dans le tableau 3. 6 (page 282, voir également le tableau (A) 32 de l'Annexe statistique) confirment bien les tendances qui avaient été perçues dans les tableaux précédents. Ainsi, on retrouve bien une première période de chute des échanges intra-ALECE (qui correspond à la désintégration du CAEM) suivie d'une seconde période de hausse à partir de 1993 pour les exportations et 1992 pour les importations. Les fortes hausses des exportations et des importations polonaises que l'on trouvait pour l'année 1990 en utilisant les prix courants (tableau 3. 4, page 282) n'apparaissent plus dès lors que l'on utilise des prix constants. L'année 1990 correspondrait même à la période de plus forte contraction (à prix constants) du commerce intra-ALECE polonais avec -23,1 % pour les exportations et -55,7 % pour les importations.

De manière générale, l'intensification intra-zone des échanges qui est apparue à travers ces trois techniques différentes de calculs, même si elle confirme bien l'un des effets théoriques attendus d'un processus d'intégration, doit cependant être mise en rapport avec l'évolution de la part de l'ALECE dans le commerce total de ses pays membres. Le tableau 3. 8 (page 288) va nous permettre de nuancer les conclusions suggérées par les trois tableaux précédents.

fournies par l'Institute for Foreign Economic Relations (1992), *Czechoslovakia in the international economy*, p. 17). Par ailleurs, quel que soit l'agrégat retenu, il apparaît que le poids de la République tchèque tourne toujours autour des 2/3 du total tchécoslovaque. En 1989, par exemple, elle représente 66,3 % de la population totale tchécoslovaque et génère 68,2 % du revenu national total, 67,4 % du produit agricole brut total et 69,5 % du produit industriel brut total tchécoslovaque (calculs effectués sur la base des données fournies par J. Blaha et F. Wehrlé, 1992, *La Fédération tchèque et slovaque mise en cause : aspects politiques et économiques*, tableau 1, p. 48).

³³⁵ L'OCDE a récemment publié une note méthodologique qui met en lumière le fait que la notion même "d'indice de prix" telle qu'elle est définie dans les PECO renvoient le plus souvent à des méthodes de calculs qui ne sont pas conformes aux normes internationales. Des problèmes se posent également dans la collecte des données. Voir OCDE/CCET (1997), *Indicateurs économiques à court terme, économies en transition*, pp. 149-143 et pp. 178-179

tableau 3. 8 : poids de l'ALECE^a dans le commerce total de chacun de ses pays membres
(avant et après la création de l'union, en % du commerce total de chaque pays)

	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie	9,60	9,08	8,33	6,45	4,83	4,97	5,18	5,70	6,12
Pologne	9,20	8,46	7,20	4,35	4,75	4,58	4,20	4,51	5,65
Tchécoslovaquie ^b	13,07	15,99	12,95	11,15	9,1	6,7	4,87	-	-
République tchèque	-	-	-	-	-	-	23,89	20,60	21,14
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	44,28	40,75	39,65
ALECE	10,62	11,17	9,49	7,32	6,23	5,41	4,75	5,10 ^c	5,88 ^c

a : hors Slovaquie ;

b : Tchécoslovaquie jusqu'en 1992, après cette année il s'agit d'une moyenne entre la Rép. tchèque et la Slovaquie (hors commerce mutuel entre ces deux pays) ;

c : hors Rép. tchèque et Slovaquie.

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 26 de l'Annexe statistique. Chaque chiffre représente une moyenne entre la part (X) de l'ALECE dans les exportations totales et sa part (M) dans les importations totales d'un pays donné, soit $[(X+M)/2]$.

Deux tableaux plus précis figurent dans l'Annexe statistique (tableau (A) 33 et tableau (A) 34). Il ressort du tableau ci-dessus que globalement la part du commerce mutuel dans le commerce total de l'ALECE est en baisse jusqu'au début de l'année 1994. En d'autres termes, la création de l'union s'est traduite, dans un premier temps, par une augmentation du commerce intra-zone en valeur et en volume moins rapide que l'augmentation du commerce réalisé par les pays de l'ALECE avec le reste du monde. Cette observation est très importante dans la mesure où elle a servi de support à de nombreuses analyses du début des années 90 qui ont contesté la viabilité de l'ALECE³³⁶. En ce qui nous concerne, cette observation constitue une introduction anticipée à notre chapitre IV, consacré à l'analyse de l'association entre l'UE et les PECO. En effet, en utilisant les critères théoriques définis dans la Partie I de la thèse, nous montrerons qu'il est possible d'interpréter cette "association" comme l'amorce d'un véritable processus d'intégration. En ce sens, il apparaîtra par exemple que l'augmentation du commerce entre l'UE et les PECO signataires d'accords d'association s'est substituée, dans un premier temps, à celle du commerce intra-PECO. Dans le cas des pays de l'ALECE, cela apparaîtra d'une manière d'autant plus évidente que ces derniers pays ont officiellement déclaré leur volonté d'adhérer en priorité à l'UE. A ce niveau de l'analyse donc, nous nous contenterons de

³³⁶ Parmi ces dernières, on peut citer la plus virulente d'entre elles, à savoir celle de M. Margolis (1994), *L'Accord de libre-échange centre-européen : un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition*, pp. 33-57.

constater que le commerce intra-ALECE augmente moins vite que le commerce entre l'ALECE et le reste du monde, ce qui représente une contradiction avec l'un des effets théoriques attendus de la formation d'une union régionale.

La deuxième union régionale qui a également conduit à une intensification du commerce entre ses membres est la **Zone de libre-échange de la Baltique** qui fut créée en septembre 1993. De la même manière que pour l'ALECE, on peut illustrer la hausse du commerce intra-zone en calculant des taux de variation des exportations et des importations en dollars courants et en monnaies nationales aux prix courants. C'est ce que nous avons fait : les résultats obtenus ont été regroupés dans les deux tableaux suivants. Les taux de variation à prix constants n'ont en revanche pas été calculés dans la mesure où ne figure dans les annuaires statistiques des trois pays baltes aucun indice des prix du commerce extérieur. Toutefois, la stabilité notable des trois monnaies baltes sur le marché des changes laisse supposer que les différences entre les évolutions à prix courants et à prix constants sont minimales. Cela est d'ailleurs confirmé par la très grande convergence entre les taux de croissance du tableau 3. 9 (monnaies nationales, prix courants) et du tableau 3. 10 (dollars courants).

Il ressort donc des tableaux de la page suivante que le commerce entre les pays baltes est en plein essor, ce qui correspond à l'un des effets prévisibles du processus d'intégration. Toutefois, on peut constater que l'augmentation du commerce mutuel est moins intense en 1994, 1995 et 1996 (années pour lesquelles la ZLEB est constituée) que pour les années antérieures (1992 et 1993 dans les tableaux). En effet, les 1 047,7 % d'augmentation des exportations intra-zone de l'Estonie en 1992 (tableau 3. 1) sont sans commune mesure avec les 27,6 % d'augmentation de ces mêmes exportations en 1995.

tableau 3. 9 : taux de variation des exportations et importations intra-union en valeur des pays membres de la Zone de libre-échange de la Baltique -ZLEB-
(en % à partir des valeurs en monnaies nationales, aux prix courants)

	1992	1993	1994	1995
Exportations intra-union de :				
l'Estonie	1047,69	95,07	80,18	27,66
la Lettonie	-	48,33	7,45	40,30
la Lituanie	-	-	15,35	12,47
Importations intra-union de :				
l'Estonie	437,99	140,91	34,36	36,83
la Lettonie	-	67,28	-24,08	63,85
la Lituanie	-	-	106,97	72,62

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 36, de l'Annexe statistique.

tableau 3. 10 : taux de variation des exportations et importations intra-union en valeur des pays membres de la Zone de libre-échange de la Baltique -ZLEB-
(en % à partir des valeurs en dollars courants)

	1993	1994	1995	1996
Exportations intra-union de :				
l'Estonie	83,83	80,18	27,67	15,91
la Lettonie	50,97	29,26	40,30	46,72
la Lituanie	196,06	14,12	12,78	27,08
Importations intra-union de :				
l'Estonie	127,98	34,41	36,83	31,95
la Lettonie	69,93	-8,57	63,85	40,48
la Lituanie	27,71	98,01	64,84	52,91

Source : calculs effectués à partir du tableau (A) 37, de l'Annexe statistique.

tableau 3. 11 : commerce mutuel au sein de la Zone de libre-échange de la Baltique, de 1992 à 1996
(en % du commerce total de chaque pays)

	Exportations					Importations				
	1992	1993	1994	1995	1996	1992	1993	1994	1995	1996
Estonie, vers et de :										
Lettonie	10,6	8,6	8,2	7,5	-	1,7	2,3	1,5	1,2	-
Lituanie	1,5	3,7	5,4	4,8	-	3,6	3,3	2,6	2,4	-
Total Etats baltes	12,1	12,3	13,6	12,3	13,1	5,3	5,6	4,1	3,6	4,0
Lettonie, vers et de :										
Estonie	1,3	1,9	2,6	2,9	-	6,4	3,9	3,5	3,8	-
Lituanie	3,6	4,3	5,5	5,7	-	3,1	9,6	5,9	6,8	-
Total Etats baltes	4,9	6,2	8,1	8,6	11,8	9,5	13,5	9,4	10,6	11,6
Lituanie, vers et de :										
Estonie	1,4	1,8	2,3	-	-	0,6	0,4	1,5	-	-
Lettonie	4,5	10,6	7,1	-	-	2,3	1,2	2,3	-	-
Total Etats baltes	5,9	9,8	11,0	9,3	9,4	2,9	2,2	4,3	5,8	6,5
Total Baltes, vers et de :										
Total Etats baltes	6,3	9,2	11,0	10,1	10,9	5,6	5,7	5,4	5,8	6,9

Sources : calculs effectués à partir de l'Annuaire statistique de la République de Lettonie (1995), tableau 18-1, pp. 269-270 ; Annuaire statistique de la République d'Estonie (ESA) (1995), p. 250. Concernant l'année '1996', ainsi que la 'Lituanie' et le 'Total Baltes', les calculs ont été effectués à partir d'ECE-UN (1994), Economic Bulletin for Europe, vol. 46, table 3.5.1., p. 92 ; ECE-UN (1995), Economic Bulletin for Europe, vol. 47, table 3.4.1., p. 71 ; ECE-UN (1996), Economic Bulletin for Europe, vol. 48, table 3.4.1., p. 73.

Un contraste saisissant est également donné par les 69,9 % d'augmentation des importations intra-zone de la Lettonie pour l'année 1993 (tableau 3. 10) suivis d'une diminution de -8,5 % de ces mêmes importations en 1994. Paradoxalement, et à l'instar des développements théoriques du chapitre II, il semblerait donc que la scission territoriale de l'URSS en 1991 ait eu un impact beaucoup plus favorable sur le commerce entre les pays baltes que celui provenant de la formation de la ZLEB en 1993. En réalité ce paradoxe, dès lors qu'il est rapporté au tableau 3. 11 (page 290) trouve un début de réponse dans la mesure où il apparaît que la part du commerce mutuel des pays baltes dans leur commerce total s'est effondrée après la scission territoriale de l'URSS et qu'elle est toujours aujourd'hui marginale. Pour l'année 1996, par exemple, la part moyenne des exportations intra-zone des pays baltes ne dépassait pas 11 % de leurs exportations totales, cette valeur chutant à moins de 7 % dans le cas des importations intra-zone. La baisse de la part du commerce mutuel n'est, quant à elle, visible que pour l'Estonie, seul pays à publier la structure de son commerce extérieur pour l'année 1991. Ainsi, pour cette année, ce pays effectuait 7,7 % de ses exportations totales vers la Lettonie et 3,8 % vers la Lituanie et recevait respectivement 5,1 % et 6,3 % de ses importations totales en provenance de ces deux pays³³⁷.

Notons enfin que l'augmentation relativement plus faible de la part du commerce mutuel par rapport à celle du commerce total des pays baltes renvoie à une autre évolution qui sera précisément traitée dans le Chapitre IV, à savoir l'association entre l'Union européenne et certains anciens pays membres du CAEM.

³³⁷ D'après l'annuaire statistique de la République d'Estonie (ESA) (1995), p. 250

Si l'on trouve donc bien quelques similitudes entre les évolutions commerciales au sein de l'ALECE et de la ZLEB (intensification lente du commerce intra-union, part faible du commerce mutuel dans le commerce total des pays membres, association avec l'UE), ce n'est en revanche pas le cas en ce qui concerne la CEI.

En effet, la plupart des études empirico-descriptives existantes sur le commerce intra-CEI insistent sur l'effondrement du commerce mutuel entre les partenaires depuis la formation de l'union³³⁸. Toutefois, en calculant les taux de variation des exportations et des importations intra-CEI à partir des valeurs exprimées en millions de dollars courants disponibles dans les annuaires statistiques de la CEI³³⁹, on constate qu'au sein même de la CEI, il y a des différences entre les sous-ensembles régionaux.

Dans le tableau 3. 12 (page 293), nous avons ventilé le taux de croissance du commerce intra-CEI à la fois par grands ensembles sub-régionaux ainsi que par pays membres. On constate que des sous-ensembles tels que le bloc "Asie centrale" ou celui du "Caucase" enregistraient encore des taux de croissance négatifs de leur commerce avec l'ensemble de la CEI. Les plus fortes baisses du côté des exportations intra-CEI, sont enregistrées par l'Arménie (pour les pays du Caucase) avec -12,5 % en moyenne annuelle sur la période 1994/1996 et l'Ouzbékistan (pour les pays d'Asie centrale) avec une baisse de -26,8 % en moyenne annuelle sur la même période. Du côté des importations intra-union, les plus fortes chutes sont enregistrées par l'Azerbaïdjan et le Turkménistan respectivement -4,2 % et -22,2 % en moyenne annuelle sur la période 1994/1996.

Toutefois, ces évolutions contrastent avec celles des pays européens de la CEI. En effet, hormis l'Ukraine, ces derniers enregistrent des taux de croissance positifs de leur exportations et importations intra-CEI en valeur. En

³³⁸ Se reporter, par exemple, à H. Boss & P. Havlik (1994), *Slavic (dis)union : consequences for Russia, Belarus and Ukraine*, pp. 246-249 ; à A. Tiraspolsky (1995), *Le commerce intra-CEI*, p. 136 ; à ECE-UN (1996), *Economic bulletin...*, vol. 48, pp. 55-56.

³³⁹ Dont les données sont très proches (voire exactement les mêmes) de celles qui sont fournies par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN).

moyenne annuelle et pour la période 1994/1996, c'est la Biélorussie qui enregistre les plus fortes hausses avec +39,9 % pour ses exportations vers la CEI et +48,5 % pour ses importations :

tableau 3. 12 : taux de croissance du commerce intra-CEI des pays membres de la CEI (millions de \$)

	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1994	1995	1996	1994	1995	1996
Arménie	-11,5	6,4	-32,3	24,0	62,1	-15,6
Azerbaïdjan	-0,4	-20,6	77,4	-3,7	-53,0	44,5
Biélorussie	3,2	98,1	18,4	6,5	75,8	21,1
Géorgie	-	-17,1	23,7	-	-42,5	44,8
Kazakhstan	3,6	40,5	35,5	5,8	23,6	16,1
Kirghizstan	3,8	20,7	50,4	-2,4	69,2	40,0
Moldavie	-4,5	15,0	12,0	9,5	19,5	11,8
Ouzbékistan	-28,2	-29,9	-23,7	-4,1	-20,2	30,2
Russie	10,7	2,8	8,3	6,5	31,1	4,2
Tadjikistan	-11,5	170,5	32,8	-16,1	105,2	-19,7
Turkménistan	25,3	-43,7	26,0	84,9	8,6	-53,0
Ukraine	15,5	7,0	-12,6	15,2	-9,0	-12,4
<i>Total de la CEI (12 pays)^a</i>	7,8	7,3	7,8	10,2	17,5	3,4
<i>Total pays européens de la CEI^b</i>	11,0	10,7	4,3	9,7	20,2	2,1
<i>Total pays d'Asie centrale^c</i>	-4,0	-4,3	21,8	7,4	14,3	7,7
<i>Total pays du Caucase^d</i>	21,1	-12,1	28,5	43,1	-25,4	16,6

a : hors Géorgie en 1993 ;

b : pays européens de la CEI : Russie, Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;

c : Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

d : Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

Source : calculs effectués à partir des données figurant dans le tableau (A) 39 de l'Annexe statistique.

Ces différentes évolutions trouvent une première réponse dans l'observation de la politique commerciale au sein de la CEI, politique qui a été précisément présentée dans le point 0.0.(0) (page 270) de ce troisième chapitre.

En effet, rappelons que la CEI apparaît comme une zone de libre-échange complètement atypique que nous avons qualifiée d' "*espace commercial à géométrie variable* " ³⁴⁰. C'est-à-dire qu'on y trouve à la fois des zones bilatérales ou trilatérales de libre-échange, l'esquisse d'une union douanière (entre la Russie et la Biélorussie) et des zones de coopération sub-régionales (OCE, EEC). Cette caractéristique, qui fait de la CEI une union tout à fait particulière du point de vue des théories de l'intégration, peut logiquement

³⁴⁰ Voir page 273 de la thèse.

être considérée comme l'une des causes principales de la différenciation des évolutions. Dans le cas de la Biélorussie, par exemple, la forte progression de son commerce avec la CEI s'expliquerait principalement par la constitution de l'union douanière avec la Russie. Ce dernier pays absorbe en effet près de 51,7 % des exportations totales biélorusses et est à l'origine de plus de 52,6 % de ses importations totales³⁴¹. Cette dernière remarque met l'accent sur un deuxième point qui est la place traditionnellement prépondérante qu'occupe la Russie dans le commerce intra-CEI et nous amène à aborder la question de l'intensité des échanges intra-zone sous l'angle de la part du commerce mutuel dans le commerce total de chaque pays membre.

De la même manière que le tableau précédent, nous avons ventilé cette part à la fois par pays et par ensembles sub-régionaux. Les résultats obtenus ont été regroupés dans le tableau 3. 13 ci-dessous :

tableau 3. 13 : part de la CEI dans les exportations et importations des pays membres (en % du total)

	EXPORTATIONS					IMPORTATIONS				
	1988 ^a	1993	1994	1995	1996	1988 ^a	1993	1994	1995	1996
Arménie	97,0	85,8	73,0	61,6	41,4	82,0	66,3	52,3	49,6	34,0
Azerbaïdjan	94,0	43,9	43,0	39,8	54,0	76,0	67,7	62,5	34,2	34,3
Biélorussie	92,0	65,4	58,9	62,3	65,8	80,0	71,6	68,2	66,1	65,6
Géorgie	93,0	-	75,0	62,6	65,6	80,0	-	82,0	40,6	38,6
Kazakhstan	91,0	54,6	58,0	52,9	56,1	84,0	80,1	60,4	69,0	70,9
Kirghizstan	96,0	65,7	65,6	65,8	80,0	79,0	65,7	65,9	67,7	55,6
Moldavie	94,0	70,5	71,7	62,6	67,5	82,0	70,3	72,2	67,7	60,7
Ouzbékistan	88,0	75,4	62,1	39,3	23,1	90,0	60,4	53,8	40,7	31,8
Russie	68,0	22,0	20,7	17,8	17,9	51,0	26,5	26,7	29,0	31,1
Tadjikistan	86,0	28,5	22,5	33,6	43,6	89,0	42,6	42,3	59,8	58,8
Turkménistan	92,0	55,7	77,0	49,4	68,8	86,0	42,5	46,7	54,6	27,6
Ukraine	89,0	60,2	54,7	52,0	43,5	78,0	72,0	72,9	62,9	43,5
<i>Total CEI^b</i>	90,0	32,5	30,4	27,0	26,6	80,0	41,7	41,7	41,0	39,2
<i>Pays européens de la CEI^b</i>	85,8	28,4	26,6	24,4	23,6	72,8	38,3	39,0	38,7	37,7
<i>Pays d'Asie centrale^c</i>	90,6	60,8	62,5	47,9	48,6	85,6	63,9	55,0	57,5	49,0
<i>Pays du Caucase^d</i>	94,7	50,2	54,4	49,5	52,9	79,3	57,7	64,0	41,6	35,2

a : part de l'URSS dans le commerce total de chaque république ;

b : pays baltes inclus en 1988, hors Géorgie en 1993 ;

c : pays européens de la CEI : Russie, Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;

d : Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

e : Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

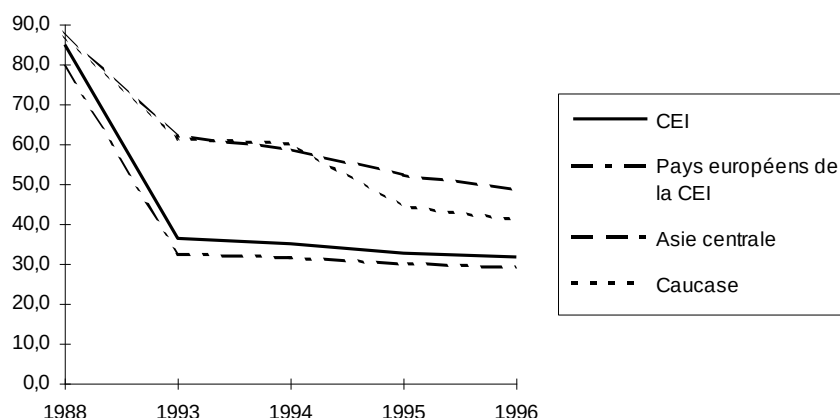
Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 39 et du tableau (A) 40 de l'Annexe statistique.

³⁴¹ Pourcentages pour l'année 1996, calculés à partir de l'Annuaire statistique général de la CEI (1997), pp. 100-101 et des tableau (A) 39 et (A) 40 de l'Annexe statistique. Si l'on joint à la Russie l'Ukraine et la Moldavie, alors il apparaît que la Biélorussie réalise 62,1 % de ses exportations totales et 64,1 % de ses importations totales avec les pays européens de la CEI.

Il ressort très clairement de ce tableau que la part du commerce mutuel est en nette diminution dans la CEI. Nous avons volontairement ajouté une colonne pour l'année 1988 afin de donner un ordre de grandeur du commerce mutuel du temps de l'Union soviétique. Même si les données de 1988 ne peuvent pas directement être comparées à celles des années postérieures³⁴², on constate indiscutablement que le commerce mutuel continue sa baisse amorcée dans les années de scission territoriale de l'URSS. Pour la seule période 1993/1996, la part de la CEI dans le commerce total de l'ensemble des douze pays de la CEI a diminué de -18,1 % pour les exportations et de -6,0 % pour les importations. La figure 3. 1 (page 296) suivante illustre ce point dans la mesure où nous y avons ventilé la chute de la part du commerce intra-CEI par grandes zones sub-régionales.

³⁴² En effet, la comparaison entre l'année 1988 et les années postérieures est rendue difficile dans la mesure où les parts du commerce intra-zone ont été calculées, pour 1988, à partir des données en roubles et sur la base du commerce réalisé au sein de l'URSS, alors qu'elles ont été calculées pour les années postérieures à partir des données exprimées en dollars et sur la base du commerce intra-CEI (i.e. pays baltes exclus). Afin de pouvoir comparer l'année 1988 à une année postérieure, nous avons calculé, pour l'année 1995, l'équivalent de ce qu'aurait été la part du commerce intra-URSS (CEI + pays baltes) dans le commerce total de chacun des pays de la CEI. De manière générale, on constate que la part de l'URSS dans les exportations et les importations totales des douze pays étudiés est passée respectivement de 90,0 % et 80,0 % en 1988 à 29,8 % et 43,0 % en 1995, soit une chute de plus des deux tiers de la part des exportations intra-URSS et de près de la moitié de celles des importations intra-URSS. Pour l'année 1995, la part des exportations, ainsi que celle des importations intra-URSS dans les exportations et importations totales de chaque pays étudié sont respectivement de 62,0 % et 49,7 % pour l'Arménie, 40,7 % et 35,3 % pour l'Azerbaïdjan, 69,9 % et 69,3 % pour la Biélorussie, 63,2 % et 40,6 % pour la Géorgie, 56,3 % et 70,0 % pour le Kazakhstan, 66,5 % et 68,3 % pour le Kirghizstan, 64,9 % et 69,1 % pour la Moldavie, 39,3 % et 40,7 % pour l'Ouzbékistan, 20,7 % et 31,2 % pour la Russie, 38,0 % et 61,1 % pour le Tadjikistan, 50,2 % et 54,7 % pour le Turkménistan et 53,7 % et 64,6 % pour l'Ukraine (calculs effectués à partir de l'Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI, 1996, pp. 14-207).

figure 3. 1 : évolution de la part du commerce intra-CEI dans le commerce total de la CEI et dans celui des zones sub-régionales (1988 et 1993-1996)^a



a : l'indicateur utilisé pour réaliser cette figure est le suivant :

$$\frac{(X_{intra-CEI} + M_{intra-CEI}) \cdot 100}{[(X_{intra-CEI} + M_{intra-CEI}) + (X_{extra-CEI} + M_{extra-CEI})]}$$

X pour les exportations et *M* pour les importations.

Caucase : hors Géorgie en 1993.

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 38 et du tableau (A) 39 de l'Annexe statistique.

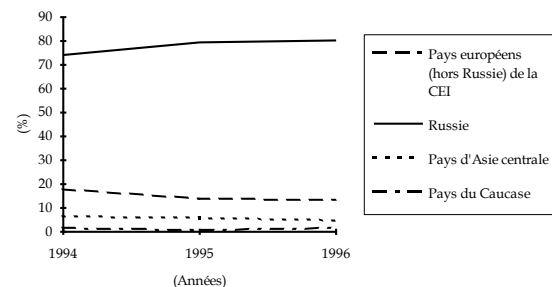
Pour la période allant de 1993 à 1996, la régression de la part du commerce intra-CEI est plus forte pour les importations azerbaïdjanaises (-49,3 %), arméniennes (-48,7 %) et ouzbèkes (-47,4 %) ainsi que pour les exportations arméniennes (-51,7 %), ouzbèkes (-69,4 %) et ukrainiennes (-27,7 %). Un seul pays paraît connaître une évolution franchement contraire. Il s'agit du Tadjikistan qui a connu, pour la même période, une hausse de 53 % de la part des exportations intra-CEI dans ses exportations totales et de 38 % de la part des importations intra-union dans ses importations totales, alors même que ce pays est en proie à une guerre civile depuis 1992.

Cependant, cette observation nous a conduit à ventiler le commerce intra-CEI de chaque pays membre par grands ensembles sub-régionaux. Les résultats de cette ventilation ont été regroupés dans les tableaux (A) 41 et (A) 42 de l'Annexe statistique. Il apparaît alors que le cas du Tadjikistan est beaucoup moins atypique qu'il n'avait semblé l'être au seul regard du tableau 3. 13 (page 294). En effet, on constate pour le Tadjikistan qu'en réalité seule sa part du commerce réalisé avec ses partenaires d'Asie centrale est en augmentation

(+68,4 % du côté des exportations et +0,5 % pour les importations entre 1994 et 1996) alors même que la part du commerce réalisé avec le reste de la CEI est en diminution. De ce point de vue, le cas du Tadjikistan n'est pas isolé puisque l'évolution du commerce intra-CEI du Turkménistan, mais aussi de la Biélorussie, de l'Ukraine, de la Moldavie, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan suit la même double tendance, à savoir celle d'une hausse de la part du commerce réalisé avec les partenaires de la zone sub-régionale d'appartenance et celle, en parallèle, d'une diminution du commerce avec les autres sous-ensembles régionaux de la CEI. Cette observation est confirmée lorsque l'on agrège les données en regroupant les pays par zones sub-régionales d'appartenance (tableau (A) 42 de l'Annexe) il apparaît alors que le commerce reste concentré au sein de chaque zone et que la part du commerce avec le reste de la CEI (extra-zone d'appartenance) est soit en diminution, soit représente une part marginale du commerce total de la zone. Les figures de la page suivante, réalisées à partir du tableau (A) 42 de l'Annexe statistique, illustrent clairement ce point.

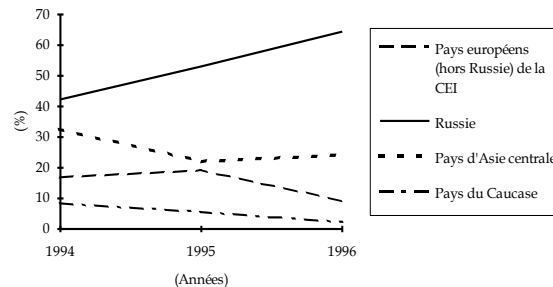
Chaque figure représente la répartition géographique du commerce intra-CEI d'un sous-ensemble régional donné. Même si le commerce mutuel entre pays appartenant à la même zone sub-régionale se révèle être toujours supérieur au commerce avec les autres zones sub-régionales, il apparaît toutefois une exception notable, à savoir la place omniprésente de la Russie en tant que premier partenaire commercial des trois zones considérées.

figure 3. 2 : part ventilée des exportations intra-CEI des pays européens (hors Russie) de la CEI.



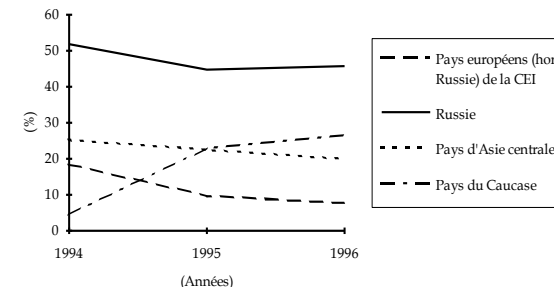
Source : d'après le tableau (A) 42 de l'Annexe statistique

figure 3. 3 : exportations intra-CEI des pays d'Asie centrale, ventilées par zones sub-régionales



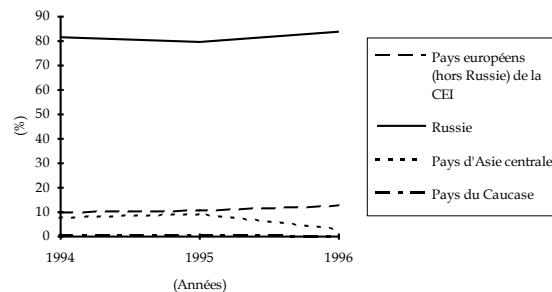
Source : d'après le tableau (A) 42 de l'Annexe statistique

figure 3. 4 : exportations intra-CEI des pays du Caucase de la CEI, ventilées par zones sub-régionales



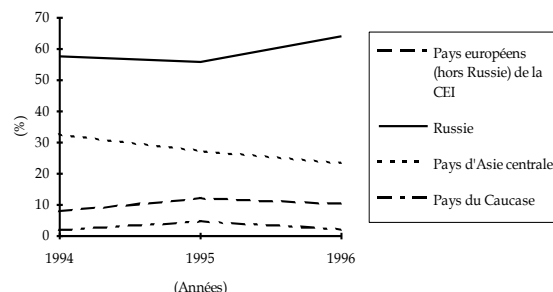
Source : d'après le tableau (A) 42 de l'Annexe statistique

figure 3. 5 : importations intra-CEI des pays européens (hors Russie) de la CEI, ventilées par zones sub-régionales



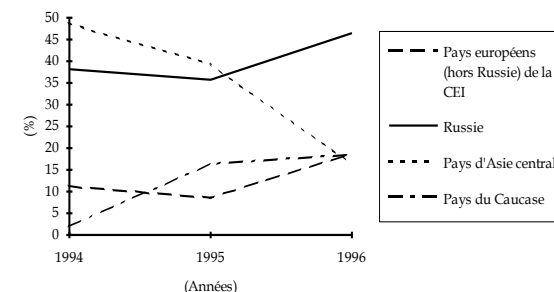
Source : d'après le tableau (A) 42 de l'Annexe statistique

figure 3. 6 : importations intra-CEI des pays d'Asie centrale, ventilées par zones sub-régionales



Source : d'après le tableau (A) 42 de l'Annexe statistique

figure 3. 7 : importations intra-CEI des pays de Caucase, ventilées par zones sub-régionales

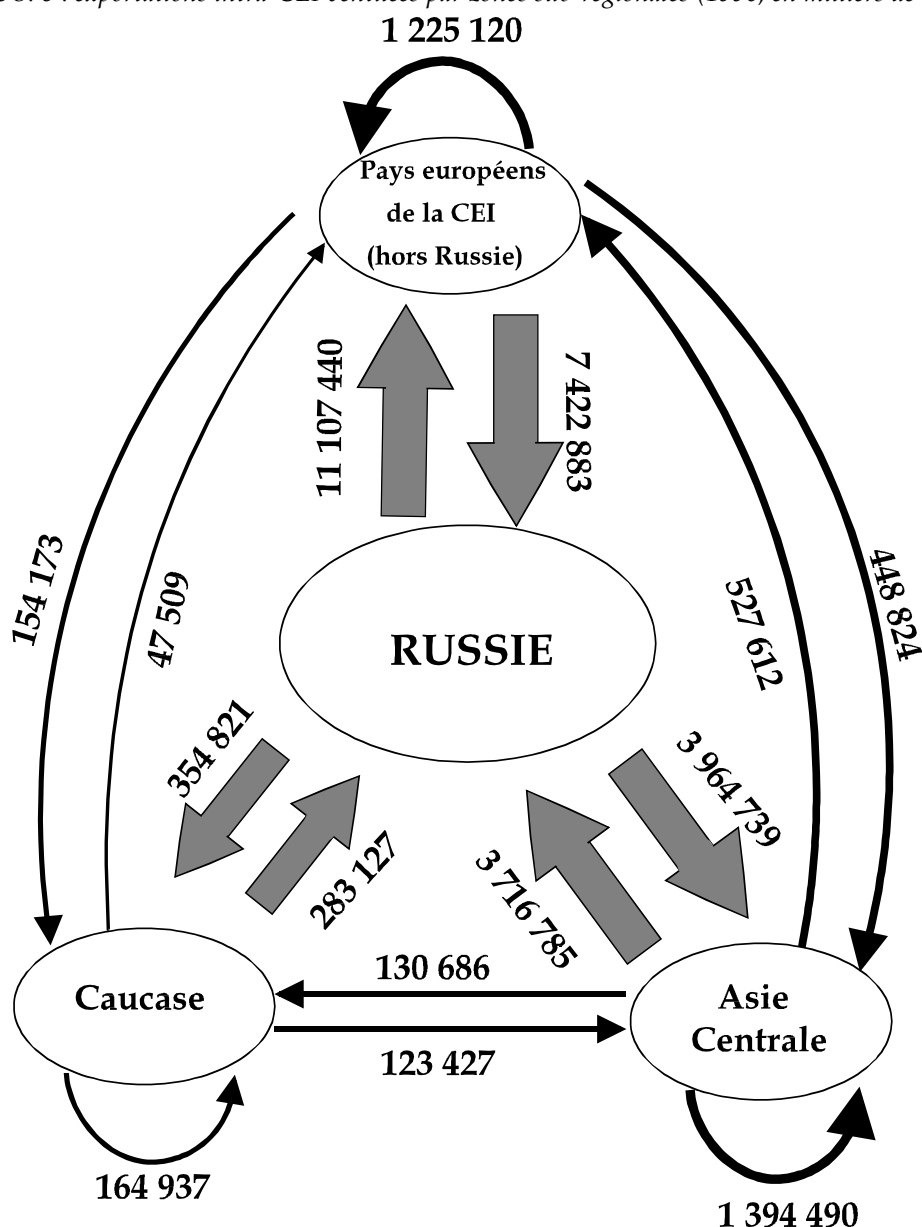


Source : d'après le tableau (A) 42 de l'Annexe statistique

Pays européens (hors Russie) de la CEI : Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;
Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;
Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie.

En d'autres termes, on peut dire que le commerce intra-CEI est structuré *en étoile*³⁴³ autour de la Russie. Cette dépendance n'est cependant pas spécifique à la CEI. Elle date, en effet, de la période soviétique où le commerce intérieur de l'URSS était déjà très fortement centré sur la Russie. La figure suivante illustre ce point :

figure 3. 8 : exportations intra-CEI ventilées par zones sub-régionales (1996, en milliers de dollars)



Remarque : chaque chiffre doit être lu comme une exportation (FOB) de la zone émettrice vers la zone réceptrice.
Source : figure réalisée d'après les données fournies par l'Annuaire statistique général de la CEI (1997), pp. 97-101.

³⁴³ Selon l'expression utilisée par R. Chavigny pour qualifier le commerce intra-CAEM (R. Chavigny (1996), *op. cit.*, p. 31).

L'observation de l'évolution du commerce au sein de chaque union régionale a permis en définitive de confirmer certains effets attendus (relatifs au pôle commercial) d'un processus d'intégration, sauf dans le cas de la CEI qui apparaît plutôt comme une étape intermédiaire dans le processus de scission territoriale de l'URSS.

Enfin, l'impact des zones de coopération (ICES, OCE, ZCEMN, EEC) sur le commerce mutuel des pays partenaires de chacune d'entre elles est faible, voire quasi nul. Cela était prévisible dans la mesure où, dans la plupart de ces zones de coopération, les rares assouplissements des barrières commerciales ne revêtent aucun caractère contraignant pour les pays membres et sont souvent réalisées de manière bilatérale. Dans certaines unions, comme la ZCEMN par exemple, il est même spécifié de manière explicite que la réduction probable des obstacles aux échanges entre les pays membres ne doit en aucun cas être en contradiction avec les engagements pris par les pays dans le cadre de leur participation à d'autres unions régionales³⁴⁴.

Ainsi, dans le cas précis de la ZCEMN (créée en 1992) on ne constate, comme on pouvait s'y attendre, aucune intensification notable du commerce intra-zone. Le tableau ci-dessous présente, de manière sommaire, l'évolution de la part du commerce intra-ZCEMN pour l'ensemble des pays membres de cette union :

³⁴⁴ Article 14 de la déclaration constitutive de la ZCEMN, voir supra page 276.

tableau 3. 14 : part des exportations et importations intra-ZCEMN dans les exportations et les importations totales de chacun des pays membres (en %, 1993-1995)

	Exportations intra-ZCEMN			Importations intra-ZCEMN		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Albanie	-	-	-	-	-	-
Arménie	52,2	43,2	36,8	65,1	38,8	32,4
Azerbaïdjan	49,8	38,4	36,4	47,0	46,5	40,0
Bulgarie	27,1	28,0	-	40,7	37,6	-
Géorgie	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	10,3	10,9	-	6,0	6,2
Moldavie	88,6	83,7	76,0	87,3	86,0	72,8
Roumanie	12,5	10,2	9,3	17,3	19,5	18,1
Russie	19,0	15,3	13,9	16,2	15,0	19,0
Turquie	7,6	9,2	8,6	7,1	8,4	7,9
Ukraine	-	47,9	49,4	-	66,0	53,6
Total ^a	36,7	31,8	30,2	38,0	35,9	31,3

*a : le total représente ici une moyenne des parts de la ZCEM figurant dans chaque colonne.
Sources : Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1995), pp. 16-17, p. 156-158, et suivantes ; Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), pp. 14-15, p. 26, pp. 95-96, pp. 108-109 et pp. 202-203 ; Banque centrale de Turquie ; Eurostat (1997), n° 3, p. 19, p. 21, p.86 et p. 90 ; Eurostat (1997), n° 1, pp. 83-85, p. 90 ; Annuaire statistique général de la Roumanie (1995), pp. 616-623 ; National statistical institute (1996), Foreign trade of the Republic of Bulgaria in '95, p. 31 et p. 33.*

Même si la baisse de la part de la ZCEMN n'apparaît pas de manière évidente dans le commerce total de certains de ses pays membres (comme par exemple les importations russes ou les exportations ukrainiennes), elle est en revanche clairement mise en lumière par la dernière ligne du tableau qui est la moyenne arithmétique simple des différentes parts figurant dans chaque colonne. Pour les raisons qui ont été évoquées il se confirme donc que la ZCEMN n'est pas une zone d'intégration (au sens commercial du terme) et, à l'instar du point de vue de D. Akagül et S. Vaner³⁴⁵, il y a peu de chance de voir émerger une zone de libre-échange et encore moins une union douanière dans ce sous-ensemble régional. Par ailleurs les hausses des parts de la ZCEMN dans le commerce russe et ukrainien sont davantage liées à la position de ces deux pays dans la CEI qu'à des facteurs liés à leur coopération avec les pays membres de la ZCEMN.

³⁴⁵ Voir D. Akagül et S. Vaner (1993), *op. cit.*, pp. 33-35.

Une conclusion voisine de celle qui vient d'être formulée pour la ZCEMN peut être tirée de l'évolution de la répartition géographique du commerce au sein de l'OCE (Organisation pour la coopération économique). En effet, le tableau 3. 15 (page 303)³⁴⁶ montre une baisse progressive du commerce intra-OCE pour les pays qui sont également membre de la CEI. Par ailleurs, nous avons ventilé cette part en distinguant, pour chaque pays, le commerce effectué d'une part avec les pays appartenant à la fois à l'OCE et à la CEI et d'autre part avec les pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI. En dehors des exportations intra-OCE azerbaïdjanaises et tadjikes et des importations intra-OCE kirghizes, il apparaît que, comme dans le cas de la ZCEMN, la part du commerce mutuel entre les pays membres de l'OCE est marginale et en baisse. Ainsi l'ensemble des pays membres de l'OCE (appartenant également à la CEI) enregistre une baisse de la part de son commerce intra-OCE. Cela apparaît clairement lorsque l'on calcule cette part pour l'ensemble des six pays du tableau, cette dernière passant, de 1994 à 1995, de 27,5 % à 18,2 % dans les exportations totales des pays considérés et de 26,1 % à 22,5 % dans les importations totales.

Par ailleurs, la part des pays de l'OCE non membres de la CEI reste, marginale dans le commerce total des pays de l'OCE également membres de la CEI. Parmi les facteurs qui freinent le développement des échanges entre les pays de l'OCE membres de la CEI et ceux non membres de la CEI, on peut invoquer l'instabilité politique (Pakistan), la guerre civile (Afghanistan), l'aggravation de la crise économique (Iran) et la volonté d'adhérer à l'Union européenne (Turquie).

³⁴⁶ Dans lequel nous avons fait figurer, pour chacun des pays ayant appartenu à l'URSS, et aujourd'hui membres de l'OCE, la part du commerce intra-OCE.

tableau 3. 15 : part des exportations et des importations intra-OCE dans les exportations et importations totales des pays membres de l'OCE appartenant à la CEI (en %, 1993-1995).

	Exportations			Importations		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Azerbaïdjan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	6,2	6,9	-	28,9	11,8
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	40,9	40,8	43,1	14,6	18,2	31,7
Total OCE	-	47,0	50,0	-	47,1	43,5
Kazakhstan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	8,0	7,0	-	17,5	14,9
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	2,0	2,1	2,5	0,8	2,2	3,7
Total OCE	-	10,1	9,5	-	19,7	18,7
Kirghizstan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	44,4	36,5	-	40,3	43,7
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	1,7	1,8	2,7	2,7	4,3	8,9
Total OCE	-	46,1	39,2	-	44,5	52,6
Tadjikistan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	9,5	19,3	-	48,1	42,4
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	1,3	1,8	1,2	0,9	2,1	1,1
Total OCE	-	11,4	20,6	-	50,1	43,5
Turkménistan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	36,1	8,8	-	16,9	8,9
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	7,6	4,9	12,9	5,8	8,3	1,6
Total OCE	-	41,0	21,8	-	25,2	10,5
Ouzbékistan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	31,5	17,1	-	17,2	10,3
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	1,5	1,5	4,3	9,6	2,7	3,5
Total OCE	-	33,0	21,4	-	19,9	13,8
Total pays de la CEI-OCE , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	22,5	11,7	-	21,9	16,9
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	5,6	5,0	6,5	5,7	4,2	5,6
Total OCE	-	27,5	18,2	-	26,1	22,5

Pays membres de l'OCE appartenant à la CEI : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan.

Pays membres de l'OCE n'appartenant pas à la CEI : Afghanistan, Iran, Pakistan, Turquie.

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 43 de l'Annexe statistique et des données figurant dans l'Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1995), p. 15, p. 155, p. 208, p. 220, p. 313, p. 328 et p. 339 et l'Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), p. 13, p. 50, p. 64, p. 160, p. 170 et p. 182.

L'OCE apparaît donc, après une application très simple de quelques critères d'intégration de notre pôle commercial, comme une zone qui ne renvoie pas à un processus d'intégration économique régionale.

Enfin, l'impact sur les échanges des *eurorégions* est difficile à cerner dans la mesure où ces dernières échappent complètement à la théorie économique et aux critères opératoires que nous avons définis. Il semblerait toutefois que ces *eurorégions* contribuent à l'intensification des échanges mutuels entre les provinces des pays différents y participant, et ce par l'intermédiaire d'au moins deux évolutions différentes :

- **le troc inter-entreprises** : il s'agit le plus souvent de contrats à très court terme entre entreprises où la monnaie n'intervient pas. Dans le cas de l'eurorégion des Carpates, on peut citer l'exemple des produits intermédiaires slovaques contre des matières premières ukrainiennes, du bois ukrainien contre des meubles et outillage hongrois ou du vin hongrois contre du charbon polonais. Dans cette catégorie, on trouve aussi une forme de troc particulière qui s'apparente à ce que l'on nomme habituellement une opération de "rachat". C'est-à-dire qu'une entreprise située dans l'une des provinces de l'eurorégion fournit le matériel de production nécessaire à une autre entreprise de l'eurorégion, mais appartenant à un autre pays. Cette dernière s'engage alors à rembourser le matériel de production par des livraisons en nature à l'entreprise fournisseur. Ce type d'opération est courant dans l'eurorégion des Carpates, surtout entre la Hongrie et la Slovaquie. On peut citer l'exemple de la coopérative agricole de la ville d'Ensc (Hongrie) qui a ainsi fourni du matériel agricole à une homologue de Bodolo (Slovaquie), cette dernière livrant en retour une partie de sa production annuelle. Enfin, on trouve également des accords traditionnels de sous-traitance (par exemple la transformation de produits agricoles hongrois dans plusieurs conserveries situées en Ukraine)³⁴⁷.
- **le petit commerce frontalier** : ce type de commerce spontané est florissant depuis la création des eurorégions. Il s'agit de centaines de petites entreprises (légalisées ou non) qui vendent à la fois des produits originaires des provinces participant à l'eurorégion, mais également des produits provenant de pays n'appartenant pas à l'eurorégion. Ainsi, on peut citer le cas de la ville de Tschop (frontière slovaquo-ukrainienne) dans laquelle se retrouve des "marchands" de nationalités différentes (souvent des Polonais et des Lituanais) et où la dizaine de milliers de clients journaliers peuvent trouver des produits d'origines ukrainienne, polonaise, slovaque, hongroise, mais aussi balte, russe et même turque.

³⁴⁷ La plupart des exemples proviennent de J. Blaha et D. Heimerl (1996), *op. cit.*, p. 48.

Ces deux caractéristiques des eurorégions laissent donc penser que leur impact sur les échanges n'est pas nul. En effet, on constate (tableau 3. 16, page 305) dans le cas de l'eurorégion des Carpates, par exemple, que la part des échanges mutuels entre pays y participant se stabilise alors même que nous sommes en période de post-désintégration du CAEM et que les flux commerciaux entre les anciens pays membres connaissent une contraction sans précédent.

tableau 3. 16 : part des exportations et des importations entre les pays participant à l'eurorégion des Carpates dans les exportations et importations totales des pays considérés (en %, 1993-1995)

	Exportations vers les pays de l'eurorégion des Carpates			Importations en prov. des pays de l'eurorégion des Carpates		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Ukraine	-	3,6	3,9	-	3,5	3,8
Hongrie	5,2 ^a	5,6	6,8	5,2 ^a	5,9	6,3
Pologne	3,7	3,8	3,8	2,8	2,9	3,0
Slovaquie	10,0	8,2	-	5,7	5,1	-

a : hors Ukraine et RFTS à la place de Slovaquie.

Sources : calculs effectués à partir de l'Annuaire statistique du Commerce extérieur de la CEI (1995), pp. 16-17 et pp. 364-365 et de l'Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), pp. 206-207 ; Statistical handbook of Hungary (1994), pp. 164-165 ; Statistical yearbook of external trade of Hungary (1995), pp. 249-250 ; Statistical yearbook of external trade of Hungary (1996), p. 25 ; Rocznik Statystyczny (1995), pp. 454-455 ; Statistical yearbook of the Slovak Republic (1994), p. 308, p. 323 et p. 328.

Trop récentes³⁴⁸ et d'une appréhension théorique difficile, ces eurorégions transfrontalières semblent toutefois jouer un rôle dans le processus d'intégration économique régionale en renforçant les effets traditionnels du pôle commercial.

(ii) Le calcul de l'interdépendance économique

Le calcul du ratio d'interdépendance économique tel qu'il a été défini dans le chapitre I de la thèse est le dernier des critères que nous allons utiliser ici. Rappelons que ce ratio est un révélateur des complémentarités économiques entre les pays de l'union dans la mesure où il permet de déterminer le degré de

³⁴⁸ L'eurorégion des Carpates a été créée en février 1993, celle du Bug en septembre 1995.

dépendance de l'activité économique intérieure de chaque pays à l'égard de son commerce extérieur. Dans les tableaux qui suivent, nous avons utilisé l'expression suivante du ratio :

$$TI(i) = \frac{(Xi + Mi)}{2 \cdot PIBi} \quad (12)$$

avec $TI(i)$: taux d'interdépendance économique du pays i à l'égard de son commerce extérieur ;

Xi : exportations totales en valeur du pays i ;

Mi : importations totales en valeur du pays i ;

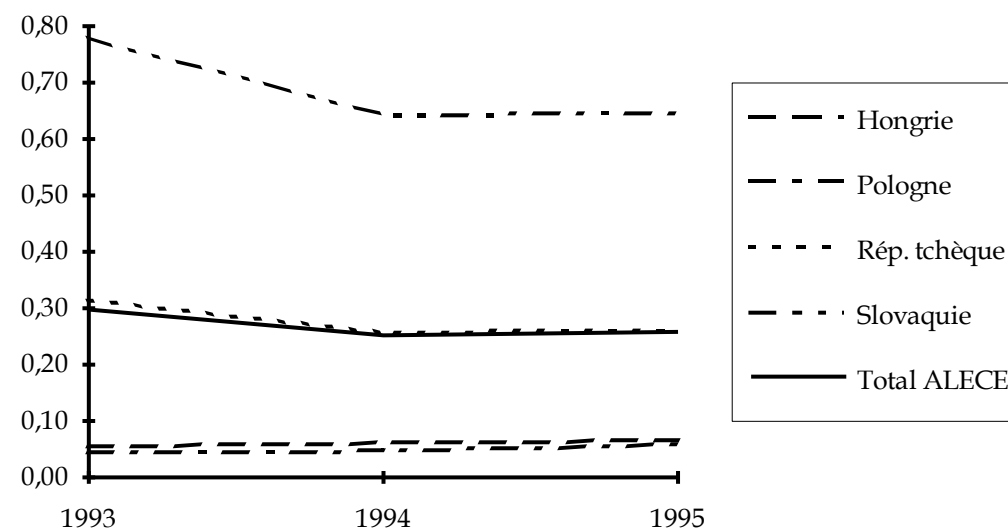
$PIBi$: produit intérieur brut du pays i .

tableau 3. 17 : degré relatif d'interdépendance des pays membres de l'Accord de libre-échange centre européen - ALECE - de 1993 à 1995

Républiques	% dans le commerce total au sein de l'union			Ratios commerce sur PIB :						Somme : intra + extra			Ratio : intra / extra		
	1993	1994	1995	intra-union, %			extra-union, %			1993	1994	1995	1993	1994	1995
Hongrie	10,47	12,26	10,92	1,45	1,77	1,99	26,57	28,86	30,36	28,02	30,63	32,35	0,05	0,06	0,07
Pologne	12,82	14,65	18,00	0,79	0,94	1,21	18,39	20,04	20,82	19,19	20,99	22,03	0,04	0,05	0,06
Rép. tchèque	47,23	42,86	42,17	9,98	8,22	10,50	31,74	32,04	39,99	41,72	40,26	50,49	0,31	0,26	0,26
Slovaquie	29,48	30,23	28,91	23,76	15,94	13,61	30,51	24,80	21,07	54,27	40,74	34,68	0,78	0,64	0,65
Total ALECE	100,00	100,00	100,0	9,00	6,72	6,83	26,80	26,44	28,06	35,80	33,16	34,89	0,30	0,25	0,26

Sources : les calculs ont été effectués à partir des données en monnaies nationales et aux prix courants. Par conséquent la ligne "Total ALECE" est une moyenne arithmétique simple des parts figurant dans chaque colonne du tableau. D'après le tableau (A) 26, le tableau (A) 27, le tableau (A) 35 et le tableau (A) 28 pour les % dans le commerce total de l'union.

figure 3. 9 : évolution du ratio intra/extra des pays membres de l' ALECE (1993-1995)



Source : figure réalisée à partir du tableau 3. 17.

Le tableau 3. 17 (page 307) a été réalisé sur la base des données exprimées en monnaies nationales et aux prix courants, sauf pour la première colonne "*% dans le commerce total de l'union*" qui a été calculée à partir des données exprimées en dollars courants.

La colonne "*Somme intra + extra*" montre clairement que les pays de l'ALECE sont très fortement dépendants de leur commerce extérieur (le moins dépendant étant la Pologne avec un taux de 22,03 % en 1995). Le PIB global de l'ALECE dépendait de l'extérieur à près de 34,9 % en moyenne en 1995. Cependant, une fois ventilée, cette dépendance se révèle être très inégalement répartie. En effet, la dépendance vis-à-vis des partenaires de l'union est très faible et elle est comparativement beaucoup plus forte avec le reste du monde (et plus particulièrement avec l'Union européenne, point qui est abordé dans le chapitre IV infra). Rappelons par exemple que la Hongrie, qui présentait en 1995 l'un des plus faibles ratios intra-ALECE (1,99 %), faisait partie, en 1989, des pays qui affichaient les plus forts ratios intra-CAEM (15,34 %)³⁴⁹. Cette observation confirme celle que nous avons réalisée dans le tableau 3. 8 (page 288) où il est apparu que la part de l'ALECE dans le commerce total de ses pays membres était marginale. La moyenne des ratios intra-union (ligne "*total ALECE*") indique même que l'interdépendance économique entre les membres de l'ALECE est en diminution sur la période étudiée (1993-1995), alors même que la moyenne des ratios extra-union est en hausse. En réalité, c'est l'effondrement du degré relatif de dépendance intra-union de la Slovaquie (cette dernière subissant durement le contrecoup de la scission territoriale tchécoslovaque) qui tire à la baisse le total moyen de l'ALECE. Sans la Slovaquie, la moyenne des ratios intra-ALECE (3 pays) est en légère hausse et s'établit à 4,56 % en 1995, ce qui reste toutefois marginal par rapport à la moyenne des ratios extra-ALECE (hors Slovaquie) s'établissant à 30,39 % pour la même année. La figure 3. 9 (page 307), qui reprend les résultats de la dernière colonne du tableau, indique très clairement pour l'ensemble de l'ALECE que

³⁴⁹ Voir tableau 1.9 du chapitre I.

l'interdépendance économique se maintient à un niveau très faible (inférieur à 0,3, sachant par exemple que le taux d'interdépendance intra-union du CAEM valait 1,68 en 1989).

Ce degré d'interdépendance très faible entre les pays de l'ALECE renforce l'idée que ces pays sont peu complémentaires, ce qui suggère également que les effets de création intra-zone de commerce seront atténués (A. Marchal, P. Streeten). L'observation de la structure des produits échangés au sein de l'ALECE ne dément pas cette conclusion dans la mesure où il apparaît que les pays partenaires de l'union sont rarement les principaux fournisseurs ou les principaux clients les uns avec les autres.

C'est le plus souvent entre la République tchèque et la Slovaquie que les complémentarités sont les plus fortes. Cela s'explique par le fait que l'intégration était plus poussée au sein de la Tchécoslovaquie qu'au sein du CAEM. Ainsi, en 1996, la République tchèque demeurait encore le principal client et fournisseur de la Slovaquie en ce qui concerne les produits manufacturés intermédiaires (CTCI 6) et les machines et matériel de transport (CTCI 7). La Slovaquie, quant à elle, est toujours le premier client de la République tchèque en matière de charbon (CTCI 32), de produits pharmaceutiques (CTCI 54), de céréales (CTCI 04), de sucre (CTCI 06), de laine (CTCI 26) et elle est le premier fournisseur en République tchèque de matériels de réfrigération et de congélation (CTCI 74), les téléviseurs (CTCI 76), les métaux bruts (CTCI 28) et les légumes (CTCI 05). Par ailleurs, la Hongrie est toujours le premier fournisseur de la République tchèque en ce qui concerne le charbon, l'énergie électrique, les produits chimiques organiques. La Pologne apparaît, quant à elle, comme le premier fournisseur de la République tchèque en matière de soufre et de zinc et de la Hongrie en matière de sucre et de métaux non ferreux³⁵⁰.

³⁵⁰ Cette liste est exhaustive et a été réalisée à partir des annuaires statistiques nationaux des pays concernés.

Le fait que les pays de l'ALECE ne soient pas principaux clients et fournisseurs les uns des autres suggère également que les effets de création de commerce seront minimes au sein de cette union (J. E. Meade).

Sur la base de calculs similaires, il ressort du tableau 3. 18 (page 311) que la ZLEB présente des caractéristiques voisines de celles de l'ALECE, à savoir une faible dépendance à l'égard des partenaires de l'union conjointement à une dépendance forte à l'égard du reste du monde. Le ratio "intra / extra" présente même des valeurs beaucoup plus faibles que celles de l'ALECE. La figure 3. 10 (page 311) montre que, même si ces valeurs sont globalement en hausse sur la période étudiée (1992-1996), il n'en demeure pas moins qu'elles sont toutes comprises entre 0,05 et 0,13, ce qui illustre la faible interdépendance économique au sein de la ZLEB. Rares sont les produits pour lesquels les partenaires de la ZLEB sont principaux fournisseurs ou clients les uns pour les autres. On peut citer l'exemple des huiles et graisses d'origines animale et végétale (CTCI 4) et les produits chimiques et connexes (CTCI 5) pour lesquels la Lettonie et la Lituanie demeurent les principaux clients de l'Estonie. Notons toutefois que pour un certain nombre de produits, les pays baltes sont classés parmi les dix premiers partenaires dans le commerce de chacun d'entre eux (toujours après la Russie, la Finlande, la Suède et l'Allemagne)³⁵¹. Comme dans le cas de l'ALECE, cette caractéristique illustre le fait que les pays de la ZLEB sont résolument tournés vers les marchés extérieurs à leur union (les accords d'association signés avec l'UE venant confirmer cette analyse).

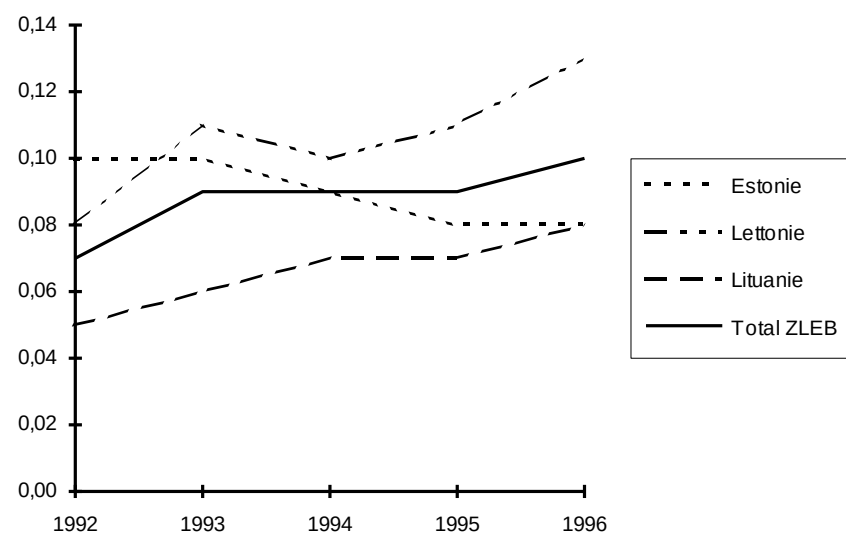
³⁵¹ D'après les annuaires statistiques des Etats baltes.

tableau 3. 18 : degré relatif d'interdépendance des pays membres de la Zone de libre-échange de la Baltique -ZLEB- de 1992 à 1996

Républiques	% dans le commerce total de l'union		Ratios commerce sur PIB :										Somme :					Ratio :				
			intra-union, %.					extra-union, %					intra + extra					intra / extra				
	1995	1996	1992	1993	1994	1995	1996	1992	1993	1994	1995	1996	1992	1993	1994	1995	1996	1992	1993	1994	1995	1996
Estonie	30,20	27,15	3,62	4,49	5,37	4,40	4,89	37,27	46,77	58,27	56,15	59,38	40,89	51,26	63,64	60,55	64,28	0,10	0,10	0,09	0,08	0,08
Lettonie	28,88	30,77	3,98	4,38	2,89	3,42	4,49	51,48	40,44	29,71	31,54	33,99	55,46	44,81	32,60	34,95	38,48	0,08	0,11	0,10	0,11	0,13
Lituanie	40,91	42,08	0,61	2,00	2,64	3,32	4,38	12,98	35,53	35,54	45,50	52,05	13,59	37,53	38,17	48,82	56,42	0,05	0,06	0,07	0,07	0,08
Total ZLEB	100,00	100,00	2,74	3,62	3,63	3,71	4,59	33,91	40,91	41,17	44,39	48,47	36,65	44,53	44,80	48,11	53,06	0,07	0,09	0,09	0,09	0,10

Sources : calculs effectués à partir de l'Annuaire statistique d'Estonie (ESA) (1995), p. 27 et p. 250 ; de l'Annuaire statistique de Lettonie (1995), p. 269. Pour la Lituanie, ainsi que pour tous les pays en 1995 et 1996, les calculs ont été effectués à partir des données en millions de dollars courants fournies par ECE-UN (1996), Economic Bulletin for Europe, vol. 48, table 3.4.1., p. 73. Les PIB des trois baltes ont été déduits du tableau 3.4.1 (p. 78) et du tableau 2.3.5. (p. 37).

figure 3. 10 : évolution du ratio intra/extra des pays membres de la ZLEB (1993-1996)



Source : figure réalisée à partir du tableau 3. 18, page 311.

La situation, en ce qui concerne la CEI, est plus contrastée, ce qui n'est pas surprenant compte tenu des caractéristiques institutionnelles propres à cette union régionale. Nous avons donc volontairement distingué différents sous-ensembles au sein même de la CEI. Notons que, contrairement aux deux tableaux précédents, les dernières lignes (en italique) ne sont pas des moyennes des valeurs figurant dans chaque colonne, mais ont directement été calculées sur les totaux en dollars. Travailler à partir des valeurs exprimées en dollars présente donc un avantage certain pour l'analyse mais ajoute un biais considérable, à savoir celui de la conversion des PIB nationaux en dollars. De ce point de vue, nos calculs n'échappent à aucune des critiques qui ont été formulées dans le chapitre II à l'encontre des modèles gravitationnels (si ce n'est qu'ici nous n'utilisons ni des estimations de PIB en PPA comme le fait M. Maurel, ni des estimations de PIB reconstitués à partir de sources divergentes comme le fait D. Rosati)³⁵².

Il ressort du tableau 3. 19 (page 313) que de nombreux pays de la CEI présentaient encore en 1996 un taux d'interdépendance intra-union plus fort que le taux extra-union. C'est notamment le cas de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizstan, de la Moldavie, du Tadjikistan et du Turkménistan. Par ailleurs, le taux d'interdépendance intra-union de l'ensemble de la CEI (*Total CEI*) est en constante et régulière augmentation sur la période étudiée (1993-1996). Ces deux observations sont conformes à ce qu'il est possible de prévoir, d'un point de vue théorique, d'un processus d'intégration régional et semblent donc infirmer toutes nos conclusions précédentes sur la CEI, cet *espace commercial à géométrie variable*.

En réalité, il n'en est rien, dans la mesure où l'interdépendance avec le reste du monde progresse beaucoup plus vite que l'interdépendance intra-union. Cela est illustré par la chute, pour tous les sous-ensembles régionaux considérés, du ratio *intra / extra* (figure 3. 11, page 313).

³⁵² Voir nos explications sous le tableau (A) 38 de l'Annexe statistique.

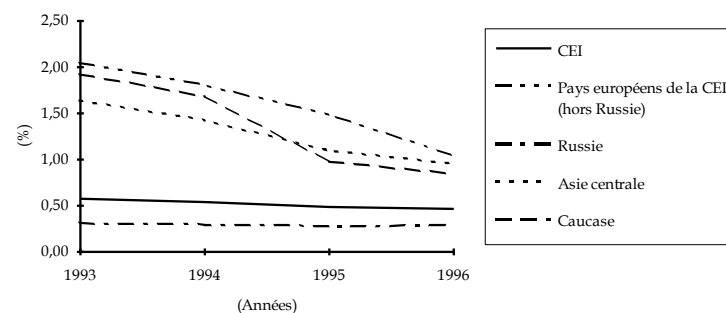
tableau 3. 19 : degré relatif d'interdépendance des pays membres de la Communauté des Etats indépendants - CEI - de 1993 à 1996

Républiques	% dans le commerce total au sein de l'union				Ratios commerce sur PIB :								Somme : intra + extra				Ratio : intra / extra			
	1993 ^a	1994	1995	1996	intra-union, %				extra-union, %				1993 ^a	1994	1995	1996	1993 ^a	1994	1995	1996
Arménie	0,70	0,68	0,83	0,62	15,05	15,08	19,48	14,76	4,99	10,22	17,26	26,45	20,04	25,30	36,75	41,21	3,02	1,48	1,13	0,56
Azerbaïdjan	1,58	1,42	0,74	1,13	11,39	13,83	9,22	14,64	8,65	11,92	15,89	19,65	20,04	25,75	25,11	34,29	1,32	1,16	0,58	0,75
Biélorussie	6,90	6,65	10,97	12,46	12,98	15,62	32,11	37,36	5,87	8,78	17,80	19,48	18,85	24,40	49,91	56,83	2,21	1,78	1,80	1,92
Géorgie	-	0,72	0,42	0,54	-	9,78	6,23	7,69	4,20	2,49	7,03	9,37	-	12,27	13,26	17,06	-	3,93	0,89	0,82
Kazakhstan	7,72	7,42	8,70	10,37	8,41	10,83	15,65	19,61	4,41	7,46	10,50	11,98	12,82	18,29	26,15	31,59	1,91	1,45	1,49	1,64
Kirghizstan	0,87	0,81	1,03	1,42	10,93	13,78	20,98	28,65	5,71	7,17	10,40	15,79	16,65	20,95	31,38	44,44	1,91	1,92	2,02	1,81
Moldavie	1,75	1,64	1,72	1,82	16,92	25,37	30,58	37,15	7,12	9,87	16,25	21,28	24,05	35,24	46,83	58,43	2,38	2,57	1,88	1,75
Ouzbékistan	7,45	5,56	3,70	3,62	16,91	14,51	10,96	11,11	7,74	10,54	16,45	28,67	24,65	25,05	27,41	39,78	2,18	1,38	0,67	0,39
Russie	45,12	45,06	46,09	46,42	2,56	3,20	3,83	4,33	8,21	10,75	13,62	14,98	10,77	13,94	17,45	19,31	0,31	0,30	0,28	0,29
Tadjikistan	0,78	0,61	1,21	1,13	24,25	23,68	60,54	71,79	40,35	46,34	67,90	70,09	64,59	70,02	128,44	141,87	0,60	0,51	0,89	1,02
Turkménistan	3,43	4,36	2,78	2,39	19,37	32,69	27,89	25,35	17,78	17,85	26,15	24,15	37,16	50,55	54,04	49,49	1,09	1,83	1,07	1,05
Ukraine	23,70	25,08	21,82	18,09	11,07	16,54	18,32	17,84	5,57	9,29	13,60	23,17	16,65	25,83	31,92	41,02	1,99	1,78	1,35	0,77
Total CEI	100,0	100,0	100,0	100,0	4,50	5,68	6,72	7,51	7,82	10,51	13,81	16,12	12,32	16,18	20,53	23,63	0,58	0,54	0,49	0,47
Pays européens (hors Russie)	32,35	33,38	34,50	32,37	11,66	16,63	21,72	23,18	5,69	9,20	14,60	22,22	17,34	25,83	36,31	45,41	2,05	1,81	1,49	1,04
Asie centrale	20,25	18,75	17,42	18,92	12,29	14,58	16,40	18,66	7,50	10,22	14,93	19,56	19,79	24,80	31,34	38,23	1,64	1,43	1,10	0,95
Caucase	2,28	2,81	1,99	2,29	12,31	14,21	12,78	14,68	6,39	8,44	13,08	17,35	18,70	22,65	25,86	32,03	1,93	1,68	0,98	0,85

a : total sans la Géorgie.

Sources : les calculs ont été effectués à partir des données en dollars courants. D'après le tableau (A) 38, le tableau (A) 39 et le tableau (A) 40 de l'Annexe statistique..

figure 3. 11 : évolution du ratio intra/extra des pays membres de la CEI (1993-1996)



Source : figure réalisée à partir du tableau 3. 19.

On peut noter également que c'est le pays le plus important dans le commerce intra-union (la Russie) qui est en même temps le moins dépendant économiquement de la CEI, avec un ratio d'interdépendance égal à 4,33 % en 1996. Cela suggère donc que s'il y a des effets de création de commerce au sein de cette union régionale, ceux-ci seront d'autant moins importants. Par ailleurs, l'étude de la structure des produits échangés révèle que les différents sous-ensembles de la CEI sont peu concurrents entre eux, ce qui renforce l'idée que les effets de création de commerce seront d'autant plus modérés au sein de cette union (J. Viner, J. E. Meade). En revanche, les concurrences potentielles sont à rechercher au sein même de chacun des sous-ensembles régionaux. En Asie centrale, par exemple, les produits d'origine minérale représentaient, en 1996, 45,8 % des exportations intra-CEI du Kazakhstan, 76,5 % de celles du Tadjikistan et 39,3 % de celles de l'Ouzbékistan. On peut citer également le cas des machines et des matériels de transport entre les pays européens (hors Russie) de la CEI³⁵³.

Il apparaît, en définitive, que l'interdépendance économique au sein de la CEI est médiocre du fait du faible taux intra-union de la Russie, mais qu'elle est en réalité plus importante au sein même de chaque sous-ensemble régional.

c. Effets de création ou de détournement de commerce intra-zone ?

On ne pouvait conclure ce chapitre sans tenter de tester au moins l'une des hypothèses de J. Viner et J. E. Meade, à savoir que le processus d'intégration est de nature à entraîner davantage de création de trafic que de détournements. L'idée, ici, n'est pas de rentrer dans le débat qui consiste à déterminer si oui ou non les effets de création de commerce augmentent réellement le bien-être mondial, mais plus simplement de se demander s'il est possible de faire ressortir clairement ces effets, au moins dans le cas de

³⁵³ D'après l'Annuaire statistique de la CEI (1997), pp. 102-117.

l'ALECE, de la ZLEB et de la CEI (les autres unions régionales post-CAEM apparaissant désormais comme des zones de coopération).

Nous avons tenté, pour chaque union, d'appliquer la méthode de B. Balassa que nous avons auparavant utilisée dans le cas du CAEM (Chapitre I) et dans le cas de la désintégration de ce dernier (Chapitre II).

(i) le cas de l'ALECE

Dans un article daté de 1994, et après une longue analyse critique à l'égard de l'ALECE, M. Margolis concluait son raisonnement en ces termes : *"L'ALECE n'est qu'une création artificielle, et pas des plus réussies, de l'Occident. Si l'on mesurait à l'aune de cet Accord l'intérêt de l'intégration économique régionale pour les économies en transition, il faudrait conclure que les projets d'intégration régionale ne sont nullement la solution qui leur convient."*³⁵⁴ Cette opinion est argumentée par les observations que réalise l'auteur, à savoir un niveau des échanges entre pays signataires de l'ALECE très faible (M. Margolis, 1994, p. 38) et la petite taille de l'union qui ne permet pas aux entreprises de chaque pays membre de tirer des économies d'échelle significatives (*Ibid.*, p. 39).

Toutefois, même si les observations réalisées par M. Margolis sont réalistes et fondées sur des références théoriques précises, elles ne sont nullement exhaustives. En effet, au regard du cadre théorique que nous avons élaboré dans le chapitre précédent, il est possible d'effectuer au moins quatre observations alternatives qui constituent autant de contre-arguments à l'analyse et aux conclusions de M. Margolis.

Le premier argument est donné par la complémentarité encore peu développée entre les pays membres de l'ALECE (paragraphe 0.0.0.(0), page 305). Par ailleurs, il est indéniable que ces pays sont fortement

³⁵⁴ M. Margolis (1994), *L'Accord de libre-échange centre européen : un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition*, p. 49.

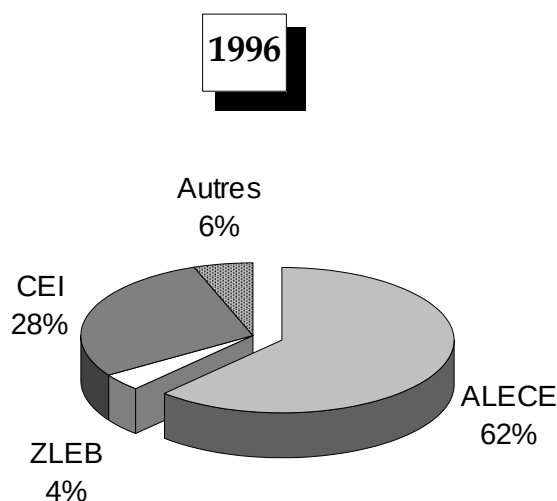
concurrentiels du fait, par exemple, des structures industrielles héritées de la période de développement dite socialiste. Or, dans ce type précis de situation, la probabilité d'une réaffectation positive des ressources et d'une création de trafic intra-zone s'accroît (J. Viner, J. E. Meade).

L'argument précédent n'est valable toutefois que sous la condition d'une complémentarité potentielle entre les pays membres (P. Streeten, A. Marchal). Or ce point constitue précisément notre deuxième argument dans la mesure où les pays de l'ALECE apparaissent non seulement dotés de ressources ils connaissent également un processus de mutation de leur mode de régulation principal (processus qui est susceptible de différencier fortement entre eux les rapports salariaux, les formes de propriété, les profils de spécialisation, etc.). De ce point de vue donc, il est indéniable que les pays membres de l'ALECE sont potentiellement complémentaires. Ce qui plaide encore une fois pour un effet positif, à moyen terme, de l'intégration sur la région considérée.

Un troisième argument est donné par le fait que l'ALECE apparaît comme un attracteur très puissant des investissements directs étrangers. Même si la constitution de l'ALECE ne peut pas être considérée comme le seul facteur³⁵⁵, il est indéniable néanmoins qu'une zone émergente de libre-échange constitue un stimulant appréciable pour l'investissement et un argument supplémentaire en faveur de la décision d'investissement dans les pays membres (notamment en raison des opportunités d'investissement plus nombreuses). La figure 3. 12 illustre ce point :

³⁵⁵ Dans une récente étude, présentée à la quatrième conférence de l'EACES à Grenoble, M. Andreff et W. Andreff ont montré que la probabilité de recevoir des IDE augmente lorsque le climat pour les investissements est favorable (le "climat" renvoie à l'observation des principales variables macro-économiques telles que le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation, le taux de chômage et le trend d'investissement), lorsque le risque-pays est faible (le "risque-pays" est un ratio combiné entre le montant de la dette extérieure brute et l'instabilité politique) et lorsque la législation fiscale et juridique est bonne (M. Andreff et W. Andreff, 1996, *Foreign direct investment in Russia and C.I.S. countries : employment and attractiveness*, p. 12.).

figure 3. 12 : répartition géographique des investissements directs étrangers (IDE) reçus par l'Europe de l'Est depuis 1988 (en pourcentage du montant total des IDE vers cette région)



ALECE : Hongrie, Pologne, Rép. tchèque, Slovaquie et Slovénie ;

ZLEB : Estonie, Lituanie, Lettonie ;

CEI : Biélorussie, Moldavie, Russie, Ukraine, Arménie (données de 1995), Azerbaïdjan (données de 1995), Géorgie (données de 1995), Kazakhstan, Kirghizstan (données de 1995), Tadjikistan (données de 1995), Turkménistan (données de 1995), et Ouzbékistan (données de 1995) ;

Autres : Albanie, Bulgarie, Croatie, Roumanie, Macédoine.

Source : figure établie d'après le tableau (A) 45 de l'Annexe statistique.

Il ressort de la figure ci-dessus que l'ALECE rassemble presque les deux tiers des IDE cumulés qui ont été réalisés en Europe de l'Est depuis 1988. A titre de comparaison, la part de l'ALECE dans les IDE cumulés totaux reçus par les pays d'Europe de l'Est représentait en 1994 près de 49 % (50,75 % si l'on inclut la Slovénie dans l'ALECE cette année-là). En d'autres termes, les IDE augmentent proportionnellement plus vite pour les pays membres de l'ALECE que pour le reste des pays en transition. La Hongrie et la République tchèque totalisaient, à elles seules, 20 748 millions de dollars d'IDE cumulés de 1988 à 1996, ce qui représentait près de 46,37 % des IDE cumulés totaux réalisés en Europe de l'Est sur cette période.

Enfin, un quatrième argument peut être trouvé dans la proximité géographique entre les pays qui s'unissent, ce qui augmente également la probabilité de voir l'ALECE conduire à davantage d'effets de création de trafic par rapport aux effets de détournement ou de destruction (R. G. Akkihal,

P. Krugman, L. Summers). Cela est valable, à supposer toutefois qu'il soit possible d'obtenir une expression satisfaisante de la distance (compte tenu de nos critiques relatives aux modèles de gravité dans le chapitre précédent). Il est indéniable cependant que les coûts de transaction (hors droits de douane) sont moins élevés dans le commerce entre pays voisins, comme le sont la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie, que dans le commerce entre la Pologne et le Kirghizstan par exemple.

Au regard de ces quatre arguments théoriques, et à l'instar de l'opinion émise par M. Margolis, on est en droit de s'attendre que l'ALECE entraîne davantage d'effets positifs (création de trafic) que d'effets négatifs (détournement, destruction de trafic) sur le commerce mutuel des pays membres. Ce débat, volontairement engagé par nous, a pour but de montrer qu'une démarche trop obtuse, se basant uniquement sur une ou deux propositions théoriques, risque de conduire à des conclusions contestables sans même qu'il soit besoin d'entreprendre un quelconque test empirique.

Toutefois, il nous a paru intéressant d'aller plus loin dans l'analyse. Ainsi, nous avons cherché à voir s'il était possible d'appréhender, de manière empirique, la nature exacte des effets induits par la formation de l'ALECE. Pour cela, nous avons appliqué la méthode qui nous paraissait être la moins contestable, à savoir celle de B. Balassa. Rappelons que cette méthode consiste à calculer les élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation pour tous les pays membres de l'union (voir Annexe 1.1 du chapitre I).

Dans le tableau 3. 20 (page 319) figurent les élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation de chacun des pays de l'ALECE (hors Slovénie).

tableau 3. 20 : élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation des pays membres de l'ALECE (1989-1995)

	1989	1994	1995	1990-92	1993-95		1989	1994	1995	1990-92	1993-95
EL-revenu des offres d'exportation :						EL-revenu des demandes d'importation :					
Hongrie						Hongrie					
vers ALECE	-12,52	7,77	23,27	<u>2,56</u>	27,43	en provenance de l'ALECE	-19,06	13,54	6,49	<u>0,54</u>	20,33
vers Pologne	-11,58	12,82	34,79	<u>2,42</u>	44,23	en prov. de Pologne	-36,70	11,04	19,09	<u>1,78</u>	18,23
vers Rép. tchèque	-	5,62	3,47	-	13,66	en prov. Rép. tchèque	-	11,30	3,59	-	24,14
vers Slovaquie	-	4,21	32,64	-	39,63	en prov. de la Slovaquie	-	17,56	2,44	-	34,45
vers PDEM	8,75	10,64	10,60	-2,62	10,78	en prov. des PDEM	12,03	9,11	4,00	-1,94	16,26
vers PVD	-10,63	-6,25	34,93	<u>4,09</u>	10,22	en prov. des PVD	-34,53	6,18	5,67	-6,99	17,87
Pologne						Pologne					
vers ALECE	-69,96	3,93	7,41	<u>2,54</u>	4,62	en provenance de l'ALECE	-77,44	6,79	11,04	<u>0,95</u>	7,31
vers Hongrie	-153,49	0,88	5,44	<u>0,06</u>	2,79	en prov. de Hongrie	-146,06	6,05	-	<u>0,56</u>	-
vers Rép. tchèque	-	6,37	7,24	-	7,92	en prov. Rép. tchèque	-	8,38	-	-	-
vers Slovaquie	-	2,08	9,05	-	6,97	en prov. de Slovaquie	-	4,13	-	-	-
vers PDEM	26,45	4,15	4,63	-3,12	4,19	en prov. des PDEM	35,43	2,55	4,79	-8,27	4,35
vers PVD	-17,96	2,38	0,10	-0,81	0,96	en prov. des PVD	-43,91	3,18	3,99	-3,14	3,44
Rép. tchèque						Rép. tchèque					
vers ALECE	-	-0,31	6,35	-	3,94	en provenance de l'ALECE	-	1,82	7,28	-	5,30
vers Hongrie	-	20,15	12,56	-	15,31	en prov. de Hongrie	-	6,19	13,11	-	10,61
vers Pologne	-	17,07	12,86	-	14,38	en prov. de Pologne	-	16,69	8,77	-	11,63
vers Slovaquie	-	-4,65	3,84	-	0,77	en prov. de Slovaquie	-	-0,65	6,42	-	3,86
vers PDEM	-	7,33	4,18	-	5,30	en prov. des PDEM	-	-1,94	6,09	-	3,18
vers PVD	-	-2,43	0,68	-	1,89	en prov. des PVD	-	9,72	6,32	-	5,62
Slovaquie						Slovaquie					
vers ALECE	-	4,94	4,40	-	4,63	en provenance de l'ALECE	-	1,12	3,97	-	2,76
vers Hongrie	-	12,09	5,15	-	8,08	en prov. de Hongrie	-	15,27	7,75	-	10,93
vers Pologne	-	8,61	9,85	-	9,33	en prov. de Pologne	-	7,68	10,79	-	9,47
vers Rép. tchèque	-	3,92	3,85	-	3,88	en prov. de Rép. tchèque	-	0,24	3,22	-	1,96
vers PDEM	-	10,07	5,15	-	3,80	en prov. des PDEM	-	-2,68	3,70	-	1,0
vers PVD	-	4,99	0,71	-	1,17	en prov. des PVD	-	9,91	9,15	-	11,64
Total ALECE						Total ALECE					
vers ALECE	-41,24	4,08	10,36	<u>2,55</u>	10,16	en provenance de l'ALECE	-48,25	5,82	7,20	<u>0,75</u>	8,93
vers PDEM	17,60	8,05	6,14	-2,87	6,02	en provenance des PDEM	23,73	1,76	4,65	-5,11	6,20
vers PVD	-14,30	-0,33	9,11	<u>1,64</u>	3,56	en provenance des PVD	-39,22	7,25	6,28	-5,07	9,64

ALECE : Accord de libre-échange centre-européen ; PDEM : pays développés à économie de marché ; PVD : pays en voie de développement.

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 31, du tableau (A) 12 de l'Annexe statistique et des variations de PNB fournies par ECE-UN (1997), Economic survey of Europe in 1996-1997, Statistical tables and charts, Appendix table B.1, p. 101.

Notes : * l'année 1989 et la période 1990-92 prennent en compte les exportations et les importations des pays membres de l'ALECE vers la Tchécoslovaquie ;

* les chiffres soulignés correspondent à des détournements de commerce (numérateur et dénominateur négatifs) ;

* la ligne "Total ALECE" correspond à la moyenne des élasticités figurant dans le tableau.

Les élasticités-revenu sont ventilées par zones géographiques (ALECE, PDEM, PVD) et par pays au sein de l'ALECE. Elles ont été calculées sur la base des données exprimées en dollars courants. Le calcul à partir des monnaies nationales et à prix constants n'était pas possible pour l'ensemble des pays de l'ALECE dans la mesure où seule la Hongrie publie des indices de prix du commerce extérieur ventilés par région. L'utilisation de données exprimées en dollars, sans échapper aux critiques que nous avons déjà formulées sur ce point (voir chapitre II), apparaît donc comme le moins mauvais choix pour faire ressortir les élasticités-revenu intra- et extra-ALECE de chaque pays.

Comme le préconise B. Balassa, nous avons distingué deux périodes : l'une allant de 1990 à 1992 dite de "pré-intégration" et l'autre de 1993 à 1995 dite d' "intégration". Indépendamment du signe négatif ou positif, lorsque l'élasticité-revenu augmente d'une période sur l'autre, nous sommes en présence d'effets de création de commerce et lorsque l'élasticité-revenu diminue, il s'agit alors de détournement ou de destruction de commerce avec le partenaire ou la zone considérée.

Toutefois, l'une des limites de la méthode de B. Balassa est atteinte lorsque l'on divise des variations négatives par des variations négatives. Les résultats de telles divisions sont positifs sans pouvoir être comparés à ceux des autres périodes. Or la récession traversée par tous les membres de l'ALECE entre 1990 et 1992 conduit malheureusement à rendre la quasi-totalité des élasticités-revenu obtenues pour cette période incomparables avec celles de la période suivante. La seule observation que nous pouvons déduire du tableau est que la formation de l'ALECE s'est accompagnée d'effets de création supérieurs aux effets de détournement dans le commerce avec les PDEM (cela est révélé par les élasticités-revenu toujours plus fortes en 1993-1995 qu'en 1990-1992).

Pour pallier ce problème, nous avons fait figurer dans le tableau des résultats annuels qui peuvent être comparés. Nous avons reconstitué pour 1989, année pour laquelle l'ALECE n'existait pas, les taux de croissance des échanges

entre les futurs membres de l'ALECE les uns avec les autres. Il apparaît alors que l'ALECE est, en moyenne, plutôt "créateur" de trafic intra-union que "destructeur" (voir ligne "Total ALECE" vers/en provenance de l'ALECE). Cependant, les évolutions pays par pays sont loin d'être homogènes et sont différentes pour un même pays selon que l'on regarde les élasticités-revenu des offres d'exportation ou les élasticités-revenu des demandes d'importation. Ainsi, alors que la Hongrie connaît entre 1994 et 1995 des effets de création de commerce du côté de ses exportations intra-ALECE (effets Meade), elle enregistre pour les mêmes années des effets de détournement de commerce du côté de ses importations intra-ALECE (effets Viner). Il n'y a que pour la Pologne et la République tchèque que les effets de création intra-ALECE sont présents à la fois pour les exportations et pour les importations.

Dans le cas de la Hongrie, les élasticités-revenu des demandes d'importation intra-union calculées en monnaie nationale et à prix constants confirment bien la prédominance des effets Viner de détournement de commerce intra-ALECE pour ce pays (élasticités de 1995 inférieures dans tous les cas à celles de 1994). Cela est illustré par le tableau ci-dessous :

tableau 3. 21 : élasticités-revenu des demandes d'importation intra-ALECE de la Hongrie (1994-95)

	1994	1995
El. revenu des demandes d'importations		
en provenance de la Pologne	10,60	8,48
en provenance de la Rép. tchèque	10,94	-4,87
en provenance de la Slovaquie	17,30	-6,97
en provenance de l'ALECE	13,19	-2,82

*Calculs effectués à partir de données exprimées en forints et à partir des prix constants (base 100 = 1991).
Sources : Annuaire statistiques hongrois de 1995 et 1996.*

En définitive, on est en droit de se demander à la suite de l'application de la méthode de B. Balassa lequel des trois effets l'a emporté dans le cas du commerce intra-ALECE : la création, le détournement ou la destruction de commerce ?

Notons que la méthode de B. Balassa ne permet pas, lorsque deux effets contraires sont enregistrés simultanément du côté des exportations et des importations, de discriminer clairement lequel de ces deux effets l'emporte.

Par ailleurs B. Balassa lui-même déconseillait d'appliquer sa méthode sur des années prises individuellement. L'intérêt de comparer des périodes (et non des années seules) permet d'éviter de fonder son raisonnement sur des variations conjoncturelles. Nous partageons, bien entendu, le point de vue de B. Balassa et cela nous amène à prendre du recul par rapport aux résultats que nous avons obtenus et à conclure dans le cas de l'ALECE de manière aussi pragmatique que P. Streeten l'avait fait dans celui de la CEE, à savoir qu' *"on ne peut répondre à cette question par un 'oui' définitif."*³⁵⁶, compte tenu du peu de données et du manque de recul dont nous disposons à ce jour.

(ii) le cas de la ZLEB

Dans le cas de la ZLEB, le calcul des élasticités-revenu a également été effectué à partir des valeurs exprimées en dollars courants. Nous n'avons pas fait figurer de période de pré-intégration dans le tableau 3. 22 (page 323) dans la mesure nous n'avons pu reconstituer les taux de variation des échanges entre les pays baltes avant la désintégration de l'URSS.

En définitive, nous avons procédé, comme dans le cas de l'ALECE, en faisant figurer dans le tableau une année de pré-intégration (1993) et trois années situées après la signature de l'accord et l'entrée en vigueur des premières mesures (1994, 1995 et 1996). Cependant, comme dans le cas de l'ALECE, les résultats obtenus ne nous permettent pas de trancher de manière catégorique entre effets de création et de détournement de trafic intra-union. On peut toutefois constater dans le cas de la ZLEB que les effets Meade (côté exportations) et les effets Viner (côté importations) s'établissent chaque année

³⁵⁶ P. Streeten (1964), *Economic integration : aspects and problems*, p. 29.

dans le même sens : détournement en 1994, création en 1995 et détournement en 1996.

tableau 3. 22 : élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation intra-union des pays membres de la ZLEB (1993-1996)

	1993	1994	1995	1996
Elasticité-revenu des offres d'exportation vers la ZLEB des pays et zone suivants :				
Estonie	-9,76	-30,61	9,71	5,17
Lettonie	-3,43	49,74	-25,84	19,66
Lituanie	-6,46	17,51	3,99	7,49
Total ZLEB ^a	-6,15	-167,03	15,53	8,52
Elasticité-revenu des demandes d'importation intra-ZLEB des pays et zone suivants :				
Estonie	-14,90	-13,14	12,93	10,38
Lettonie	-4,71	-14,58	-40,95	17,03
Lituanie	-0,91	121,53	20,26	14,63
Total ZLEB ^a	-3,34	-123,03	39,41	14,02

a : contrairement au tableau 3. 20 (page 319), le "Total ZLEB" n'est pas une moyenne des taux de variation figurant dans le tableau. Il a été calculé sur la base des valeurs totales (exprimées en dollars courants) des exportations, des importations intra-union et du PIB global de l'union.

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 37 de l'Annexe statistique et des indices de PIB publiés par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN), *Economic survey of Europe in 1996-1997*, *Statistical tables and charts*, table B.1, p. 101.

Toutefois, la critique que nous avons formulée dans le paragraphe précédent s'applique également dans le cas de la ZLEB, à savoir que la comparaison entre années (et non entre périodes) ne permet d'appréhender que des évolutions conjoncturelles. Il se peut très bien que sur une période plus longue (dix ans par exemple), la ZLEB se révèle être très fortement créatrice de commerce intra-zone. Cependant, nos propositions théoriques relevant du pôle commercial plaident plutôt en faveur d'une modestie des effets de création de trafic. La ZLEB apparaît d'abord comme étant trop petite pour générer des économies d'échelle importantes entre ses pays membres (T. Scitovsky). Par ailleurs, la complémentarité potentielle entre les pays baltes est très faible (voir tableau 3. 17, page 307), ce qui laisse penser que les effets de création de commerce intra-union seront faibles (P. Streeten). La Zone attire peu d'investissement directs étrangers en volume (voir figure 3. 12, page 317 et tableau (A) 45 de l'Annexe statistique), ce qui suggère également qu'elle est peu

créatrice de commerce³⁵⁷. Notons enfin que les pays ne sont pas principaux fournisseurs et clients les uns avec les autres, ce qui réduit encore davantage les chances de voir émerger des effets significatifs de création de commerce intra-ZLEB (J. E. Meade).

(iii) le cas de la CEI

Dans le cas de la CEI, dernière entité régionale pour laquelle nous avons réalisé le calcul des élasticités-revenu selon la méthode de B. Balassa, nous avons rencontré des problèmes analogues à ceux déjà évoqués dans le cas de l'ALECE et de la ZLEB (à savoir l'impossibilité de réaliser les calculs pour une période de pré-intégration et les difficultés pour comparer les élasticité-revenu d'une année sur l'autre du fait des numérateurs et dénominateurs simultanément négatifs). Cela limite de la même manière que précédemment la portée des conclusions qui pourraient être tirées du tableau 3. 23 (page 326) qui regroupe les élasticités-revenu calculées pour les offres d'exportation et les demandes d'importation de tous les pays membres de la CEI pour les années 1994, 1995 et 1996.

La ligne agrégée "Total CEI" fait à la fois ressortir des effets Meade de création de commerce intra-union pour toutes les années considérées et des effets Viner de détournement en 1995 et de création en 1996 si bien qu'il devient impossible d'affirmer avec certitude lequel de ces effets l'a emporté entre 1994 et 1996.

³⁵⁷ Il est nécessaire de distinguer ici l'Estonie et la Lettonie d'une part et la Lituanie d'autre part. Les deux premières ont attiré respectivement 752 et 775 millions de dollars d'IDE cumulés sur la période (1988-1996) contre seulement 261 millions de dollars pour la Lituanie sur la même période. Si l'on rapporte ces IDE cumulés à la population de chaque Etat, il apparaît alors que c'est l'Estonie la plus attractive des trois Etats baltes avec 507 \$/hab. en 1996, contre 310 \$/hab. pour la Lettonie et 70 \$/hab. pour la Lituanie la même année. Ces montants placent à la fois l'Estonie parmi les trois premiers PECO les plus attractifs d'IDE (derrière la Hongrie et la République tchèque qui ont respectivement attiré 1 307 \$/hab. et 712 \$/hab. sur la même période) et la Lituanie dans les trois PECO les moins attractifs d'IDE (juste devant la Roumanie et la Macédoine qui ont respectivement attiré 52 \$/hab. et 19 \$/hab.). Les chiffres proviennent d'ECE-UN (1997), *Economic survey of Europe in 1996-1997, statistical tables and charts*, tableau 3.6.16., p. 55. Une comparaison des IDE cumulés/PIB conduit aux mêmes conclusions. Voir, par exemple, M. Andreff et W. Andreff, (1996), *op. cit.*, tableau 4, p. 19.

L'observation pays par pays est tout aussi contrastée. Pour l'année 1996, les pays qui ont enregistré à la fois des effets Meade et des effets Viner positifs (création de trafic) dans leur commerce intra-CEI sont au nombre de quatre, soit une minorité des pays de la CEI. Il s'agit de deux pays européens de la CEI (la Biélorussie et la Moldavie) et de deux pays d'Asie centrale (Kazakhstan et Kirghizstan). En revanche, avec le reste du monde et pour la même année, c'est la majorité des pays de la CEI (sauf la Géorgie et l'Ukraine) qui enregistre à la fois des effets Viner et des effets Meade de création de commerce.

tableau 3. 23 : élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation des pays membres de la CEI (1994-1996)

	1994	1995	1996		1994	1995	1996
<u>EL-revenu des offres d'export. :</u>				<u>EL-revenu des offres d'import. :</u>			
Arménie				Arménie			
vers CEI	-2,10	0,93	-7,93	vers CEI	4,39	9,08	-3,82
vers Reste du monde	17,91	11,58	13,21	vers Reste du monde	22,39	11,80	15,02
Azerbaïdjan				Azerbaïdjan			
vers CEI	<u>0,02</u>	<u>1,72</u>	71,41	vers CEI	<u>0,19</u>	<u>4,44</u>	41,10
vers Reste du monde	-0,17	<u>0,77</u>	-0,22	vers Reste du monde	-1,07	-4,23	40,48
Biélorussie				Biélorussie			
vers CEI	-0,25	-9,86	5,97	vers CEI	-0,51	-7,62	6,84
vers Reste du monde	-2,85	-7,26	0,45	vers Reste du monde	-1,99	-9,39	7,62
Géorgie				Géorgie			
vers CEI	-	-7,35	2,20	vers CEI	-	-18,29	4,15
vers Reste du monde	<u>1,46</u>	20,95	0,80	vers Reste du monde	<u>2,17</u>	120,99	5,35
Kazakhstan				Kazakhstan			
vers CEI	-0,19	-4,54	86,91	vers CEI	-0,31	-2,65	39,35
vers Reste du monde	<u>0,51</u>	-8,14	46,44	vers Reste du monde	-9,61	<u>1,71</u>	14,36
Kirghizstan				Kirghizstan			
vers CEI	-0,19	-3,88	8,66	vers CEI	<u>0,12</u>	-12,96	6,86
vers Reste du monde	-0,22	-3,63	-4,75	vers Reste du monde	<u>0,18</u>	-10,58	22,95
Moldavie				Moldavie			
vers CEI	<u>0,14</u>	-5,85	-1,52	vers CEI	-0,30	-7,61	-1,49
vers Reste du monde	<u>0,32</u>	-28,91	<u>1,21</u>	vers Reste du monde	<u>0,02</u>	-18,92	-6,53
Ouzbékistan				Ouzbékistan			
vers CEI	<u>5,51</u>	<u>24,38</u>	-11,90	vers CEI	<u>0,80</u>	<u>16,48</u>	15,19
vers Reste du monde	-6,65	-62,92	32,72	vers Reste du monde	-4,97	-29,04	45,85
Russie				Russie			
vers CEI	-0,85	-0,67	-1,39	vers CEI	-0,51	-7,51	-0,70
vers Reste du monde	-1,55	-5,77	-1,36	vers Reste du monde	-0,45	-4,10	0,99
Tadjikistan				Tadjikistan			
vers CEI	<u>0,90</u>	-13,67	-1,93	vers CEI	<u>1,26</u>	-8,43	<u>1,16</u>
vers Reste du monde	-1,69	-4,43	<u>0,77</u>	vers Reste du monde	<u>1,17</u>	-0,08	<u>0,96</u>
Turkménistan				Turkménistan			
vers CEI	-1,40	<u>2,73</u>	13,09	vers CEI	-4,71	-0,54	-26,68
vers Reste du monde	<u>2,94</u>	-5,78	-22,17	vers Reste du monde	-3,11	<u>1,30</u>	24,30
Ukraine				Ukraine			
vers CEI	-0,68	-0,59	<u>1,24</u>	vers CEI	-0,67	<u>0,76</u>	<u>1,22</u>
vers Reste du monde	-1,95	-1,64	-2,24	vers Reste du monde	-0,42	-3,77	-9,19
Total CEI				Total CEI			
vers CEI	-0,58	-1,41	-1,43	vers CEI	-0,76	-3,39	-0,62
vers Reste du monde	-1,41	-5,23	-1,77	vers Reste du monde	-0,75	-4,06	-2,10
Total pays europ. de la CEI				Total pays europ. de la CEI			
vers CEI	-0,80	-2,14	-0,71	vers CEI	-0,70	-4,03	-0,35
vers Reste du monde	-1,55	-4,90	-1,47	vers Reste du monde	-0,47	-4,38	-1,05
Total Asie centrale				Total Asie centrale			
vers CEI	<u>0,27</u>	<u>0,59</u>	22,20	vers CEI	-0,50	-1,97	7,85
vers Reste du monde	<u>0,72</u>	-10,10	18,68	vers Reste du monde	-3,71	-0,43	52,79
Total Caucase				Total Caucase			
vers CEI	-1,07	<u>3,59</u>	5,51	vers CEI	-2,19	<u>7,52</u>	3,20
vers Reste du monde	-0,12	-2,05	2,36	vers Reste du monde	-0,48	-25,58	10,21

Pays européens de la CEI : Biélorussie, Moldavie, Russie, Ukraine ;

Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

Caucase : Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie.

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 38, du tableau (A) 39 et du tableau (A) 40 de l'Annexe statistique.

Notes : * les chiffres soulignés correspondent à des détournements de commerce (numérateur et dénominateur négatifs) ;

* les totaux ont été calculés sur la base des valeurs totales (exprimées en dollars courants) des exportations, des importations intra-union et du PIB global de l'union et des zones considérés.

Au sens de J. Viner et J. E. Meade donc, le processus d'intégration en cours au sein de la CEI est moins efficace que celui en cours entre chacun des membres de la CEI avec le reste du monde, ce qui est contraire à l'effet attendu de la constitution d'une union régionale.

Pourtant, on aurait pu s'attendre, d'un point de vue théorique, que ce soient les effets de création de commerce intra-union qui prédominent. En effet, la taille de l'union est assez grande pour permettre des économies d'échelle significative, les pays sont fortement concurrents au sein de chacune de leur zone sub-régionale et la part du commerce intra-CEI est importante dans le commerce des pays membres. Cependant, les développements des paragraphes précédents ont contribué à montrer que la taille de l'union est grande en raison de la taille de la Russie. Or ce pays, qui est précisément le partenaire commercial le plus important au sein de la CEI (tableau 3. 19, page 313) est en même temps celui qui commerce le moins avec la CEI (en pourcentage de son commerce total, voir le tableau 3. 13, page 294). Enfin, le calcul de l'interdépendance économique intra-union a montré que, malgré une concurrence réelle au sein de chaque sous-ensemble régional, ces sous-ensembles eux-mêmes sont fortement complémentaires entre eux, ce qui d'un point de vue théorique réduit l'impact positif de la formation d'une zone de libre-échange entre ces sous-ensembles (J. Viner).

d. Classement des sous-ensembles régionaux, selon la typologie de B. Balassa

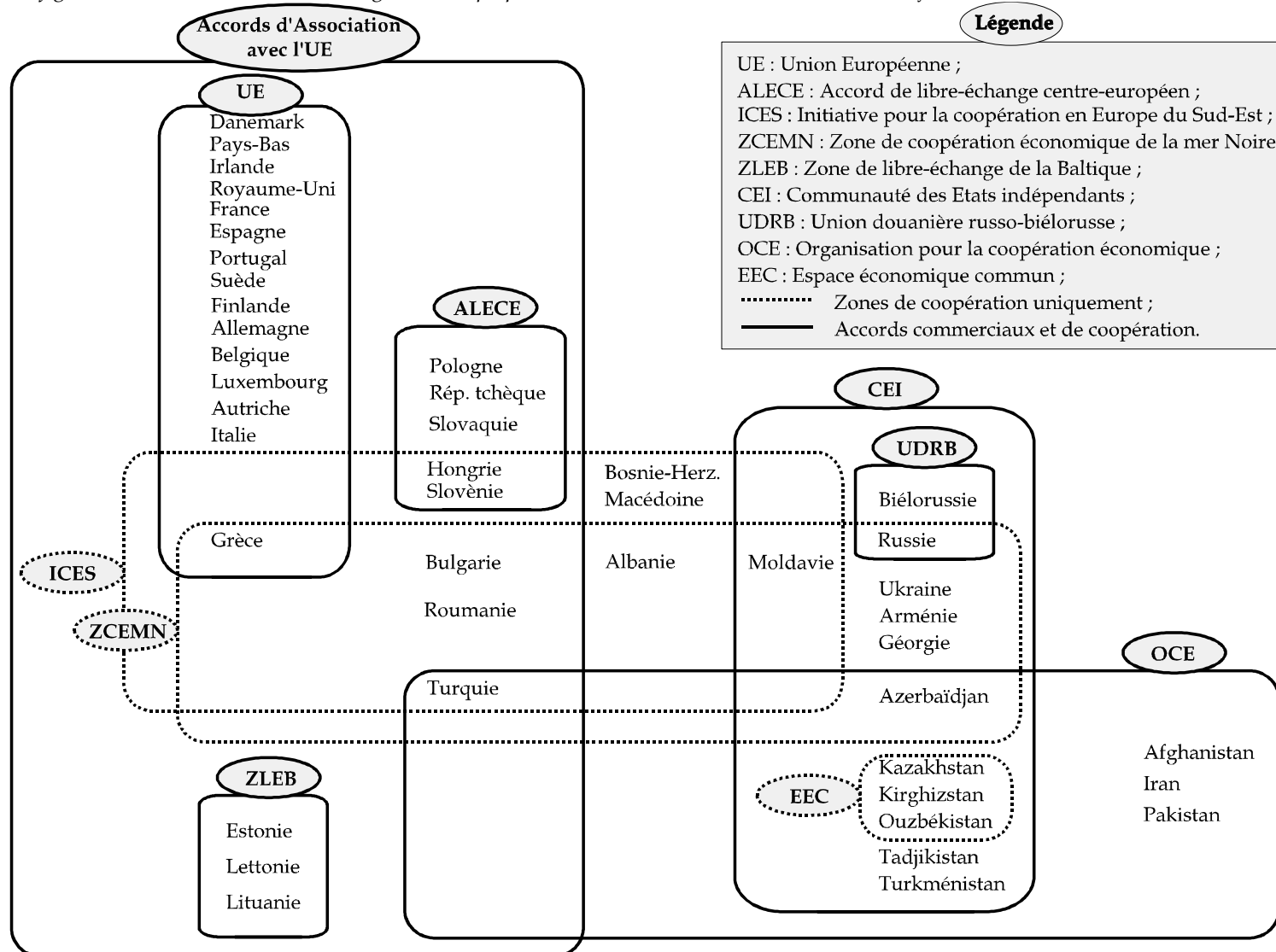
En combinant les critères commerciaux qui viennent d'être développés avec le critère de centralisation au niveau supranational des outils de la politique économique (J. Tinbergen), il est possible de dresser une typologie générale qui se rapproche de celle définie par B. Balassa. Nous avons tenté d'établir, en même temps que cette typologie, une figure illustrant l'imbrication des différentes zones entre elles.

tableau 3. 24 : typologie générale des différents sous-ensembles régionaux en fonction du degré de centralisation des instruments de la politique économique et du degré de libéralisation du commerce

Niveaux d'intégration	Sous-ensembles régionaux	Caractéristiques institutionnelles et commerciales
Niveau 6 :	Unification RFA-RDA	<u>Intégration économique totale :</u> Existence d'une autorité supranationale ; Unité de la politique dans tous les domaines économiques ; Suppression totale de toutes les restrictions au commerce entre les deux Allemagnes ; Libre-circulation des capitaux et des personnes ; Politique douanière commune.
Niveau 5	-	<u>Union économique et monétaire :</u> Harmonisation des politiques économiques et monétaires ; Respect de critères de convergence ; Suppression totale des restrictions au commerce mutuel ; Libre-circulation des capitaux et des personnes ; Politique douanière commune.
Niveau 4	-	<u>Marché Commun :</u> Gouvernements nationaux autonomes mais dans l'obligation de respecter les mesures décidées en commun ; Suppression totale des restrictions au commerce mutuel ; Libre-circulation des capitaux et des personnes ; Politique douanière commune.
Niveau 3 :	Russie-Biélorussie	<u>Union douanière :</u> Gouvernements nationaux autonomes mais dans l'obligation de respecter les mesures décidées en commun ; Suppression totale des restrictions au commerce mutuel ; Politique douanière commune.
Niveau 2 :	ALECE (en cours) Accord de libre-éch. de la Baltique (en cours) CEI ↓	<u>Zone de libre-échange :</u> Gouvernements nationaux autonomes mais dans l'obligation de respecter les mesures décidées en commun ; Suppression totale des restrictions au commerce mutuel.
Niveau 1 :	OCE	<u>Zone de préférence douanière :</u> Gouvernements nationaux autonomes ; Consultations bilatérales ou multilatérales avant l'application de mesures ; réduction multilatérale des droits de douane sur quelques biens échangés au sein de la Zone
Niveau 0 :	ZCEMN, ICES, EEC	<u>Zone de coopération multilatérale :</u> Aucune libéralisation du commerce mutuel ; Gouvernements nationaux totalement autonomes ; Coopération dans quelques secteurs spécifiques
Niveau - 1	Eurorégion des Carpates Eurorégion du Bug	<u>Zone de coopération au niveau local :</u> Aucune libéralisation du commerce mutuel ; Gouvernements nationaux totalement autonomes ; Coopération dans quelques secteurs spécifiques au niveau des provinces.

Cette typologie, inspirée dans son principe des travaux de B. Balassa, nous permet ici d'intégrer à la fois les arguments relevant du pôle institutionnel ainsi que ceux du pôle commercial qui ont été développés dans ce chapitre. Elle apparaît en cela plus pertinente que la typologie proposée dans le tableau 3. 2 (page 268).

figure 3. 13 : entrelacs des unions régionales impliquant les anciens membres du CAEM (au 30 juin 1997)



Source : réalisation personnelle inspirée de l'analyse ayant précédé et des informations figurant dans l'Annexe historique en fin de thèse.

La figure 3. 13 (page 329) présente de manière synthétique les véritables entrelacs formés par les unions régionales post-CAEM émergentes. N'y figurent pas les eurorégions (du Bug, des Carpates) dans la mesure où il nous a été difficile de les intégrer dans un schéma où la plus petite unité régionale indivisible est la nation. En revanche, et sans que cela ait été argumenté dans ce chapitre, nous y avons inclus une zone nommée "*Accords d'association avec l'UE*". En ce sens cette dernière figure constitue une transition vers le chapitre suivant dont l'objet est précisément de déterminer dans quelle mesure l'association entre UE-PECO peut être considérée comme l'amorce d'un processus d'intégration et si ce processus est viable.

Conclusion du Chapitre III :

Ce chapitre, consacré à l'analyse des unions régionales émergentes en Europe de l'Est, a été pour nous l'occasion de tenter une première application pratique du cadre théorique qui a été proposé dans le chapitre II. Il est apparu que l'utilisation simple de propositions théoriques issues du pôle institutionnel et du pôle commercial est suffisante pour identifier clairement les unions régionales qui relèvent bien d'un processus d'intégration. Ainsi, parmi la dizaine de zones étudiées, seules deux peuvent véritablement être considérées comme des zones d'intégration libre-échangistes au sens traditionnel du terme, à savoir l'Accord de libre-échange centre-européen (ALECE) et la Zone de libre-échange de la Baltique (ZLEB).

Toutefois, plusieurs remarques théoriques nous conduisent à rester circonspect sur les chances de réussite de ces unions. En effet, elles sont de petite taille, ce qui ne permet pas la réalisation d'économies d'échelle significatives (T. Scitovsky), les pays ne sont ni principaux fournisseurs ni principaux clients les uns avec les autres, ce qui diminue la probabilité d'une création de commerce accrue (J. E. Meade). On peut ajouter à cela, dans le cas de la ZLEB, que les pays baltes ne sont pas potentiellement complémentaires (P. Streeten, A. Marchal) et qu'ils attirent peu d'investissements directs étrangers en volume (hors Estonie), ce qui diminue encore plus les chances que cette union a de générer des effets Viner et Meade de création de commerce intra-zone. Enfin, le processus de mutation (transition) du mode de régulation économique interne en cours en Europe de l'Est est un facteur supplémentaire qui contribue à rendre incertaine l'issue du processus d'intégration.

En ce qui concerne la Communauté des Etats indépendants (CEI), l'étude des dispositions institutionnelles a montré que cette union se présente plutôt comme un *espace régional à géométrie variable* dans lequel on trouve à la fois des zones bilatérales ou trilatérales de coopération, des zones de libre-échange et même une pseudo-union douanière bilatérale (entre la Russie et la

Biélorussie) au sein de laquelle les deux membres s'appliquent mutuellement un tarif douanier. L'application de critères d'intégration relevant du pôle commercial au cas de la CEI a confirmé la diversité des situations institutionnelles. Il est apparu que la part du commerce mutuel est plutôt en baisse dans le commerce total de l'union. Cependant, la ventilation par zones sub-régionales (Asie centrale, Caucase, pays européens de la CEI) a montré non seulement le rôle central de la Russie dans le commerce de chacune de ces zones sub-régionales, mais aussi l'intensification significative du commerce mutuel au sein même de chacune d'entre elles. En définitive la CEI, contrairement à l'ALECE et à la ZLEB, apparaît davantage comme une zone qui subit un processus de désintégration progressive que comme une zone d'intégration en cours.

L'application de la méthode de B. Balassa n'a pas conduit à des résultats significatifs, si ce n'est que ces trois unions ont bien généré des effets Viner et Meade de création et de détournement de commerce.

Les autres unions régionales (ZCEMN, ICES, OCE, EEC, Eurorégions) apparaissent quant à elles comme des zones de coopération et non comme des zones d'intégration. Il n'y a dans ces zones ni amorce de centralisation des instruments de la politique économique, ni réduction des barrières commerciales, ni intensification des échanges mutuels.

Dans tous les cas cependant, l'Union européenne apparaît de plus en plus comme un partenaire de poids pour les PECO depuis la désintégration du CAEM. Nous nous proposons, dans le chapitre suivant, d'appréhender la nature exacte du processus en jeu et de nous interroger sur sa viabilité à la lumière des développements théoriques exposés précédemment.

Il est indéniable que, depuis la désintégration du CAEM, le rapprochement entre l'Union européenne et les anciens partenaires européens du CAEM s'est accéléré. Cette évolution va de pair avec une littérature de plus en plus abondante consacrée à ce sujet. Plus d'une fois, d'ailleurs, dans le chapitre précédent, l'UE est apparue comme un partenaire privilégié des PECO. L'objet de ce chapitre IV est précisément de chercher à définir la nature exacte du processus en cours entre l'UE et les PECO. Ce rapprochement est-il un processus d'intégration économique régional ? Ce processus est-il viable ?

La littérature consacrée à ce sujet pose rarement le problème sous cet angle. En effet, la plupart des travaux existants n'abordent la question du rapprochement entre l'UE et les PECO que du seul point de vue du pôle commercial et de la mise en oeuvre des accords d'association³⁵⁸. Cependant, les évolutions commerciales ne sont ni les seules ni les plus importantes dans l'appréhension du processus en jeu. Au regard des développements théoriques de nos chapitres précédents, le pôle commercial n'apparaît que comme l'une des dimensions de l'intégration économique régionale.

En ce sens, le premier temps de notre réflexion, qui n'aborde pas la question de l'intégration UE-PECO du point de vue du commerce, s'appuie sur l'un des critères issus des approches alternatives de l'intégration, à savoir l'intensification de la solidarité intra-régionale (A). Toutefois, l'analyse des principales limites de l'assistance de l'UE aux PECO va remettre en cause l'approche strictement myrdalienne de l'intégration et nous conduira, dans un deuxième temps, à introduire des critères relevant du pôle commercial (B). Enfin, les limites inhérentes au concept actuel d'*association* nous amèneront à esquisser les contours d'une nouvelle approche de l'intégration entre l'UE et les PECO (C).

³⁵⁸ Voir, par exemple, R. Chavigny (1996a) et (1996b), A. Henriot & A. Inotăi (1996), D. Simonis (1995), H. Matejka (1992).

Rappelons que c'est G. Myrdal qui, en cherchant à sortir d'un schéma strictement vinérien de l'intégration régionale, a le premier insisté sur la solidarité comme vecteur d'intégration internationale (ou nationale). Selon cet auteur, le monde est désintégré non pas en raison de l'existence de droits de douane élevés entre nations, mais davantage à cause des écarts de développement qui subsistent entre les pays. L'intégration économique est, dès lors, perçue comme un phénomène impliquant, en plus des évolutions commerciales prévues par J. Viner et ses successeurs, des problèmes de cohésion sociale, de solidarité internationale et de décisions communes en matière de politiques économiques. On trouve ici des arguments qui ont été repris plus tardivement par J. Tinbergen et A. Marchal.

En définitive, la solidarité internationale apparaît, pour G. Myrdal, comme une condition nécessaire à la convergence des niveaux de développement dans la mesure où elle permet une redistribution plus équitable de la richesse mondiale. Dans la première partie de la thèse, il est apparu clairement que la solidarité intra-régionale (forcée ou volontaire) avait crû au sein du CAEM, puis décru lors de la désintégration de ce dernier. En revanche, le chapitre III a montré qu'aucune évolution, au sein des sous-ensembles régionaux post-CAEM, ne pouvait être assimilée à de la solidarité régionale. Ce dernier point pourrait constituer un argument supplémentaire en faveur de ceux qui, comme M. Margolis, plaident en faveur de la non-viabilité des processus d'intégration en cours entre les anciens pays membres du CAEM. Cependant, on peut noter que la solidarité intra-union n'avait pas lieu de s'intensifier au sein de l'ALECE, de la ZLEB ou de la CEI dans la mesure où les niveaux de développement des pays membres étaient encore peu divergents au moment de la formation de ces unions. Cela n'est en revanche pas le cas de l'UE et des PECO. Or c'est précisément entre ces deux derniers ensembles que la proposition de G. Myrdal semble avoir été vérifiée puisque dès le début des

années 90 la politique d'aide mise en place par l'UE peut assez facilement être assimilée à un processus d'intensification de la solidarité régionale.

Après avoir procédé à une identification empirico-descriptive de l'aide de l'UE adressée aux PECO, nous mettrons en lumière, dans le cadre plus général de l'intégration de ces deux ensembles, les limites d'une approche strictement myrdalienne du concept d'intégration régionale. Ces limites nous amèneront à introduire de nouveaux critères pour appréhender la nature et la viabilité du processus en cours.

1. L'aide de l'UE aux PECO et à l'ex-URSS : approche empirico-descriptive

"Un nouveau plan Marshall est-il nécessaire ? possible ? réalisable ?". C'est ainsi que l'auteur hongrois G. Csáki titre l'un de ces articles les plus récents consacrés à l'aide internationale reçue par les pays en transition³⁵⁹. Les interrogations exprimées par l'auteur sont révélatrices de la problématique couramment rencontrée dans les études empirico-descriptives portant sur le sujet. En effet, le plan Marshall (dont le nom exact est l'*European Recovery Program*) est spontanément pris pour modèle à suivre dans la mesure où il s'agit historiquement du seul cas d'assistance massive en faveur du continent européen. Les espoirs fondés sur l'aide actuelle apportée aux PECO et à l'ex-URSS ainsi que les vertus qui lui sont couramment associées sont, la plupart du temps, liés à l'expérience première du plan Marshall en Europe.

L'assistance de l'UE en faveur des anciens pays membres du CAEM se réalise principalement dans le cadre des programmes multilatéraux du G 24. Une présentation empirico-descriptive de l'aide globale accordée par le G 24 à l'Europe de l'Est fera apparaître la place prépondérante occupée par l'Union européenne (a). L'aide multilatérale de l'UE revêt, en définitive, trois formes distinctes : les programmes spécifiques tels que PHARE et TACIS (b), les prêts préférentiels (c) et les prêts de la BEI et de la BERD (d). Enfin, une

³⁵⁹ G. Csáki (1995), *Un nouveau plan Marshall est-il nécessaire ? possible ? réalisable ?*, p. 35.

appréhension des formes de l'aide bilatérale des pays membres de l'UE sera tentée (e). Dans tous les cas, l'influence du plan Marshall est perceptible dans la mesure où ces formes sont fondées sur une conception qui assimile l'aide à un **transfert de ressources**.

a. La place de l'UE dans l'assistance totale du G 24 à l'Europe de l'Est

L'assistance du G 24 regroupe l'aide multilatérale (environ un quart du total) et l'ensemble des aides bilatérales accordées par le pays du G 24 en faveur de l'Europe de l'Est (hors CEI)³⁶⁰. Si l'on joint à cette assistance les sommes allouées à l'Europe de l'Est par les grandes institutions financières internationales³⁶¹ (au sein desquelles les pays du G 24 détiennent en général la majorité du capital), on obtient une approximation du montant total de l'appui du G 24 à l'Europe de l'Est. Ainsi, d'après le tableau (A) 46 de l'Annexe statistique, le montant total cumulé de l'assistance du G 24 aurait atteint près de 86,24 milliards d'écus aux cours des six années 1990-1995³⁶².

Sur ce total, l'Union européenne est à l'origine de près de 46 milliards d'écus, soit 53,3 % du total de l'assistance du G 24. Ce montant comprend à la fois l'aide multilatérale de l'UE (dans le cadre du programme PHARE et des prêts de la BEI) et les aides bilatérales réalisées par ses quinze pays membres. Les aides bilatérales les plus importantes sont l'oeuvre de l'Allemagne et de la France. Les pays du G 24 non membres de l'UE sont à l'origine de près de 18,8 milliards d'écus (soit 21,9 % du total). Les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale et BERD) ont, quant à elles, débloqué 21,4 milliards d'écus (soit 24,8 % du total)³⁶³. Il apparaît, en définitive, qu'avec

³⁶⁰ Le G 24 comprend les Etats-Unis, le Japon, le Canada, les quinze pays de l'UE, les quatre pays de l'AELE, la Turquie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

³⁶¹ FMI, Banque mondiale, BERD, BEI.

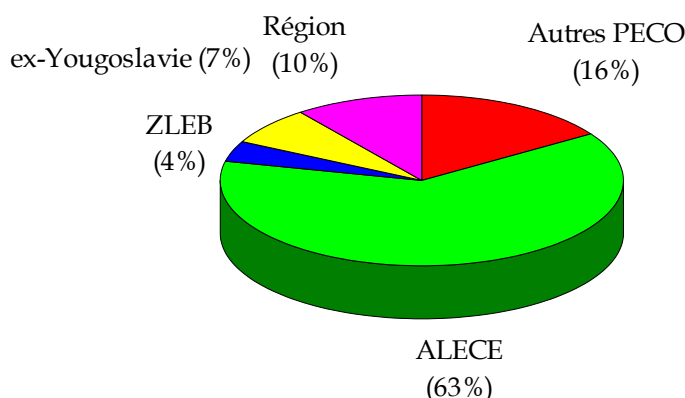
³⁶² Pour les conversions en dollars on peut utiliser le tableau général des changes qui figure dans l'Annexe (3) de la thèse.

³⁶³ Voir A. Mayhew (1996), *Financial assistance to central and eastern Europe : the Phare program*, pp. 137-138.

plus de la moitié de l'aide du G 24, l'UE constitue le principal vecteur de la solidarité intra-régionale au sens de G. Myrdal.

Ventilés par régions bénéficiaires, les 86,24 milliards d'écus du G 24 se répartissent de la manière suivante :

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : part de chaque pays bénéficiaire de l'aide du G 24 à l'Europe de l'Est (en % du total cumulé sur la période allant du 1/1/1990 au 31/12/1995)



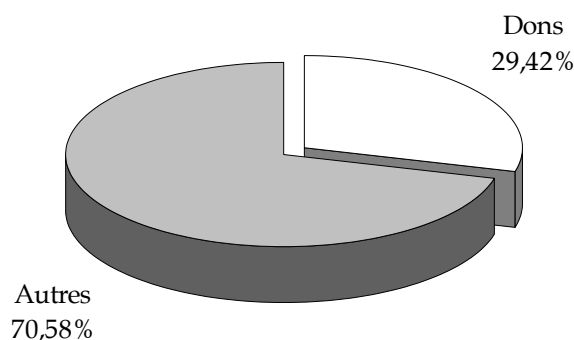
ALECE : Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie ;
 ZLEB : Estonie, Lettonie et Lituanie ;
 ex-Yougoslavie : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine et Slovénie ;
 Autres PECO : Albanie, Bulgarie et Roumanie ;
 Région : Aide régionale non spécifiée.

Source : figure effectuée à partir des données fournies dans le tableau (A) 47 de l'Annexe statistique.

Il ressort de la figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* que l'ALECE (hors Slovénie) est, avec un montant de 54,13 milliards d'écus, l'union régionale post-CAEM qui a reçu la plus grande part de l'aide du G 24. Dans cet ensemble, la Pologne et la Hongrie absorbent à elles deux près de 50 % de l'aide cumulée totale du G 24 sur la période 1990-1995. Avec un montant total de 3,41 milliards d'écus sur la période, ce sont les Etats baltes qui requièrent la plus faible aide occidentale. Alors que les pays nordiques ont été les principaux donateurs à la ZLEB, l'Allemagne a concentré son assistance sur l'ALECE, bien qu'elle soit également le premier pourvoyeur d'aide bilatérale à la Roumanie. L'Italie, quant à elle, a concentré ses efforts bilatéraux sur l'Albanie.

Enfin, il est à noter que le montant total de l'aide du G 24 est composé à 29,42 % de dons (soit 25,37 milliards d'écus). Les dons sont compris ici au sens large, à savoir comme l'ensemble des transferts de ressources à titre gratuit, c'est-à-dire sans contrepartie. En ce sens, les réductions et les rééchelonnements des dettes obtenues au Club de Paris et au Club de Londres ont été comptabilisés dans ce total³⁶⁴.

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : Part des dons dans l'assistance cumulée totale du G 24 accordée aux PECO (1990-1995, en % du total)



Remarque : l'appellation PECO renvoie ici à l'Albanie, la Bulgarie, la République tchèque, la Slovaquie, les trois États baltes, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Macédoine, la Bosnie-Herz. et la Croatie.
Source : figure réalisée à partir du tableau (A) 46 de l'Annexe statistique.

Il ressort de la figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* que la composante gratuite de l'aide du G 24 ne dépasse pas un tiers du total de cette dernière³⁶⁵. Les autres composantes de l'assistance du G 24 sont essentiellement des crédits à taux préférentiels, des crédits liés, ainsi que l'ensemble de l'assistance

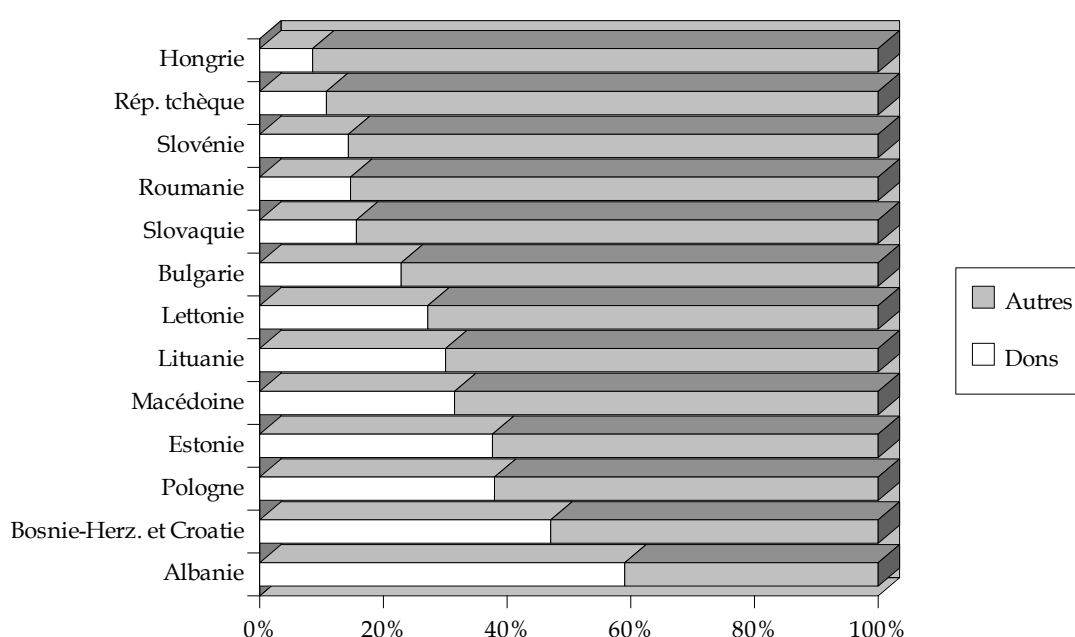
³⁶⁴ Les réductions de la dette extérieure ne sont pas à proprement parler des ressources nouvelles, mais peuvent être interprétées comme la transformation *ex post* en dons de ressources déjà transférées au pays bénéficiaire.

³⁶⁵ On peut rappeler, à titre de comparaison, que 80 % des fonds du plan Marshall ont été attribués sous forme de dons...

économique non gratuite. De tous les donateurs du G 24, c'est l'UE qui a fourni la plus forte part de dons (avec près de 60 % du total). Viennent ensuite les Etats-Unis avec 25 % du total. Mais dans les deux cas, c'est la composante "restructuration de la dette" qui a été la plus forte.

Enfin, la figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* montre que les dons du G 24 ne sont pas également répartis entre les pays bénéficiaires :

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : part des dons reçus par les pays bénéficiaires dans l'assistance cumulée totale du G 24 (1990-1995, en % du total reçu par chaque pays)



Source : figure réalisée à partir du tableau (A) 46 de l'Annexe statistique

Alors que les dons représentent 8,57 % du total de l'assistance du G 24 pour la Hongrie, ils atteignent 59,02 % dans le cas de l'aide reçue par l'Albanie. Cependant, la nature des dons qui ont été accordés aux différents pays bénéficiaires n'est pas la même. Ainsi, 60 % de l'aide humanitaire et alimentaire (soit 2,86 milliards d'écus) ont été attribués aux victimes de la guerre en Yougoslavie. En revanche, dans le cas de la Pologne, une partie substantielle des dons a été attribuée dans le cadre de la restructuration de la dette.

Dès 1990, une aide non cordonnée à l'échelon international, et d'un montant annuel d'environ 10 milliards de dollars, a été également accordée aux

futurs pays membres de la CEI. A partir de 1992, cette aide est principalement devenue multilatérale. En convertissant ces sommes en écus, il apparaît que les Etats de la CEI ont reçu, entre le premier septembre 1990 et le 31 décembre 1994, une aide globale du G 24 (bilatérale et multilatérale) d'un montant cumulé équivalant à 98 milliards d'écus (y compris les apports des institutions financières internationales)³⁶⁶. Contribuant pour 59 % à ce total (soit 57,8 milliards d'écus), l'UE apparaît à nouveau comme le principal donateur d'aide aux Etats de la CEI. L'Allemagne à elle seule a accordé l'équivalent de 43,4 milliards d'écus sur la période (soit 44,3 % du total de l'aide du G 24 à la CEI), en raison notamment des crédits à l'exportation et de l'assistance stratégique qu'elle a consentis à la CEI en contrepartie de l'unification allemande. En deuxième position arrivent les Etats-Unis avec une enveloppe correspondant à 14,1 % du total cumulé, puis le Japon avec 4,8 % du total.

Sur les 98 milliards d'écus reçus par la CEI, les crédits à l'exportation et les garanties de crédits représentent 73,9 % du total (soit un montant de 72,44 milliards d'écus). L'UE à elle seule est à l'origine de 41,6 milliards d'écus (dont 30,7 proviennent de l'Allemagne). A titre de comparaison, les Etats-Unis ont fourni l'équivalent de 8,6 milliards d'écus sur la période considérée et le Japon 4,3 milliards d'écus. Le deuxième poste de l'assistance globale du G 24 aux Etats de la CEI concerne l'assistance stratégique, c'est-à-dire l'ensemble des aides destinées à financer le retrait des troupes soviétiques et à détruire les missiles stratégiques. Sur un total cumulé de 9,587 milliards d'écus, l'UE en a apporté 9,106 (dont 9,039 en provenance de l'Allemagne). En d'autres termes l'Allemagne, à elle seule, est à l'origine de 94,3 % de l'assistance stratégique totale apportée à la CEI. Le troisième poste est composé de l'aide médicale et alimentaire sous forme de dons qui représente 5,6 % du total cumulé de l'assistance internationale à la CEI. Cette fois, ce sont les Etats-Unis qui occupent la première place avec 3,02 milliards d'écu (soit près de 55 % du total). L'UE arrive en seconde position avec 39,2 % du total. Enfin, l'assistance

³⁶⁶ D'après Commission européenne (1995a), *Pour une plus grande intégration économique*, p. 23.

technique est le dernier poste important de l'aide internationale apportées à la CEI. Il représente 5,55 % du total cumulé global, soit 5,44 milliards d'écus, dont l'UE est à l'origine de 2,62 milliards d'écus (soit 48,2 %). Sur ces 2,62 milliards, 1,798 a été financé sur une base multilatérale par l'intermédiaire du programme TACIS (qui est présenté dans le paragraphe suivant). Les Etats-Unis arrivent en deuxième position avec 38,6 % du total.

L'exposé empirico-descriptif qui vient d'être établi montre, en définitive, que l'UE occupe une place prépondérante parmi les pays du G 24 qui soutiennent les anciens partenaires du CAEM. Toutes aides confondues (multilatérale et bilatérale, en faveur des PECO et de la CEI), il ressort que l'UE est à l'origine de 53,3 % de l'assistance cumulée totale du G 24 en faveur des PECO (sur la période 1990-1995) et de 59 % de celle adressée aux pays de la CEI (sur la période 1990-1994). Les trois paragraphes suivants ont pour objet de détailler davantage les principales caractéristiques de l'aide multilatérale de l'UE adressée aux PECO et aux pays de la CEI³⁶⁷.

b. Les programmes européens d'aide multilatérale : *PHARE* et *TACIS*

La composante multilatérale de l'aide de l'UE en faveur des anciens pays partenaires du CAEM est mise en oeuvre par l'intermédiaire de programmes bien spécifiques : *PHARE* pour les PECO et *TACIS* pour la CEI.

Le programme *PHARE*³⁶⁸ constitue la partie la plus visible de l'aide multilatérale de l'UE adressée aux PECO. *PHARE* est né à la suite du sommet de l'Arche de Paris, les 14 et 15 juillet 1989. Les dirigeants des pays du G 24 y ont alors décidé de coordonner leurs efforts en matière d'assistance aux PECO. Conçu par l'UE, géré par elle et financé en grande partie par cette dernière,

³⁶⁷ L'aide multilatérale représente autour de 33 % de l'aide cumulée totale de l'UE adressée aux PECO (Baltes inclus) et près de 8 % de celle adressée à la CEI. Calcul à partir des données en milliards d'écus fournies par la Commission européenne (1995a), *Pour une plus grande intégration économique*, pp. 20-24.

³⁶⁸ *PHARE* signifie *Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique*.

PHARE a rapidement été assimilé à un programme strictement communautaire en faveur des PECO. Ce programme, qui a pour base légale unique le règlement n°3906/89 du 18 décembre 1989, a démarré en janvier 1990 avec un volume de financement annuel de 300 millions d'écus en faveur de la Pologne et de la Hongrie. Progressivement le programme a été étendu aux autres PECO sans toutefois changer de nom. Il s'adresse aujourd'hui à quatorze pays³⁶⁹.

A la fin de 1991, un programme de même nature a été lancé par l'UE en faveur des pays issus de la scission territoriale de l'URSS, sous le nom de TACIS³⁷⁰. Ce programme concerne les douze pays de la CEI ainsi que la Mongolie qui a été admise à bénéficier de ces financements en 1994.

Les objectifs de PHARE et TACIS sont similaires et consistent à soutenir ces pays face aux besoins financiers induits par les réformes économiques qu'ils ont entreprises. Les deux programmes utilisent les mêmes instruments financiers et le principe du don a été retenu dans les deux cas. Ces dons ont été essentiellement consacrés aux opérations d'assistance technique et de conseil.

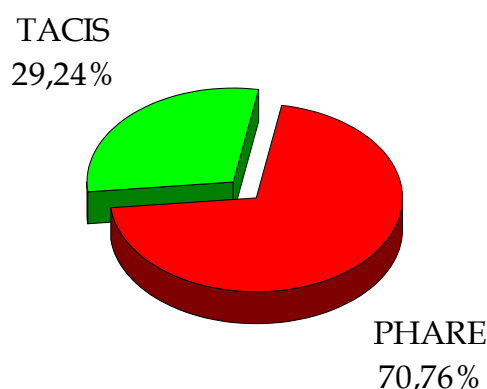
Les fonds alloués par l'UE dans le cadre de ces deux programmes sont financés par le budget communautaire. Sur sept ans (du 1/1/1990 à fin 31/12/1996), la Commission de Bruxelles a engagé au total 9,4 milliards d'écus pour PHARE et TACIS. La figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* (page 343) montre que la répartition des fonds européens se fait très nettement à l'avantage des PECO. En effet, PHARE a absorbé quelque 6,65 milliards d'écus entre 1990 et 1996 (soit 70,76 % de l'aide multilatérale cumulée de l'UE sur cette période) contre près de 2,75 milliards d'écus alloués à TACIS entre 1991 et 1996.

³⁶⁹ Aux deux déjà mentionnés s'ajoutent la Bulgarie, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Albanie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Slovénie, la Croatie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine. La RDA a bénéficié de PHARE uniquement durant la première année de fonctionnement de ce dernier. Les trois Etats baltes ont d'abord bénéficié de TACIS en 1991 puis ont été admis dans PHARE à partir de 1992.

³⁷⁰ TACIS signifie *Technical assistance for the Community of independent States*.

Cette inégalité devrait légèrement s'accroître durant la période 1997-1999 dans la mesure où l'UE prévoit un budget de 3,05 milliards d'écus pour PHARE, contre 1,24 pour TACIS.

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : poids de PHARE et TACIS dans l'aide multilatérale cumulée de l'UE en faveur de l'Europe de l'Est et de l'ex-URSS (période 1990-1996)



Sources : d'après les montants en millions d'écus qui figurent dans le tableau (A) 48 de l'Annexe statistique auxquelles nous avons ajouté les montants attribués en 1996, à savoir 1 235 millions d'écus pour PHARE et 500 millions pour TACIS.

Inégalement réparties entre PHARE et TACIS, les ressources sont aussi inégalement réparties entre pays bénéficiaires. Le tableau (A) 48 de l'Annexe statistique montre qu'il y a, pour chacun des deux programmes, un pays qui reçoit des aides beaucoup plus importantes que les autres bénéficiaires. En effet, il ressort que c'est la Russie le principal bénéficiaire de TACIS (avec 35,35 % du total cumulé sur cinq ans) et la Pologne le principal bénéficiaire de PHARE (avec 21,89 % du total cumulé sur six ans). Le tableau 4. 1 (page 344) donne une vue ventilée des fonds attribués par PHARE et TACIS selon les zones sub-régionales qui en sont bénéficiaires.

Il apparaît que les pays européens de la CEI (y compris la Russie) ont reçu près de la moitié des fonds engagés par TACIS sur la période 1991-1995. La part de l'ALECE, quant à elle, est légèrement supérieure à 2/5 du total de PHARE, mais tout aussi prépondérante par rapport à celle des autres zones sub-régionales bénéficiaires qui restent marginales. Dans les deux cas, on note l'importance des programmes régionaux. Il s'agit de fonds engagés par l'UE dans

un ou plusieurs secteurs économiques qui appartiennent à différents pays avec pour objectif d'accroître la coopération entre Etats bénéficiaires.

tableau 4. 1 : fonds alloués par PHARE et TACIS ventilés par zones bénéficiaires (millions d'écus)

TACIS (1991-1995)			PHARE (1990-1995)		
Pays	Montants alloués	%	Pays	Montants alloués	%
Pays européens de la CEE (y compris Russie)	1118,72	49,76	ALECE	2357,30	43,52
Pays européens de la CEE (hors Russie)	323,83	14,40	ZLEB	289,50	5,34
Asie centrale	174,44	7,76	Rép. ex-yougoslaves	235,00	4,34
Caucase	81,71	3,63	Autres PECO	1416,40	26,15
Programmes régionaux	850,5	37,83	Programmes régionaux	1083,7	20,01

Pays européens de la CEE : Biélorussie, Moldavie, Russie, Ukraine ;

Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie (sauf en 1993) ;

ALECE : Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie (de 1990 à 1992), Rép. tchèque (à partir de 1993), Slovaquie (à partir de 1993) ;

ZLEB : Estonie, Lettonie, Lituanie ;

Républiques de l'ex-Yougoslavie : Slovénie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Croatie ;

Autres PECO : Albanie, Bulgarie, Roumanie et ex-RDA en 1990.

Sources : calculs effectués à partir du tableau (A) 48 de l'Annexe statistique.

En termes de répartition sectorielle (tableau 4. 2, page 345), la part la plus importante du financement des deux programmes a été consacrée à la restructuration du secteur public et au développement du secteur privé (37,3 % des financements cumulés totaux de TACIS et 43,7 % de ceux de PHARE). Les dépenses d'infrastructure, très faibles en 1990 et 1991, ont commencé à croître très fortement depuis 1993-1994. Les dépenses relatives à l'environnement et à la sécurité nucléaire sont également en progression dans les deux programmes.

Le financement de chaque secteur est réalisé dans le cadre de sous-programmes spécifiques dont les principaux sont : JOPP pour le développement du secteur privé, GREEN, EAST pour l'environnement, ECHO (géré par la BERD) pour la sécurité nucléaire, ACE, TEMPUS I et TEMPUS II pour l'éducation et la recherche, LIEN dans le domaine social, SIGMA pour la formation professionnelle des fonctionnaires, DEMOCRATIE dans le domaine de l'organisation parlementaire et la transparence de l'administration publique, etc.³⁷¹

³⁷¹ Un lexique synthétique figure en Annexe (3) de la thèse.

tableau 4. 2 : montant des fonds cumulés alloués par secteurs de PHARE et TACIS

	TACIS (1991-1995)		PHARE (1990-1995)	
	millions d'écus	%	millions d'écus	%
Restructuration de l'administration publique, des services sociaux et de l'enseignement	476	21,2	1259,2	23,2
Restructuration des entreprises publiques et développement du secteur privé	363	16,1	1112,3	20,5
Infrastructures (transports, énergie et télécommunications)	451	20,1	1044,6	19,3
Protection de l'environnement et sécurité nucléaire	392	17,4	483,4	8,9
Restructuration de l'agriculture	263	11,7	441,1	8,1
Aide alimentaire et humanitaire	22	1,0	392,7	7,2
Divers (partenariat, action régionale)	281	12,5	683,6	12,6
TOTAL	2248	100,0	5416,9	100,0

Sources : Commission européenne (1996), *Tacis financial performance*, janvier, Bruxelles ; Commission européenne (1996) *Rapport financier 1990-1995*, janvier, Bruxelles.

Enfin, sans rentrer dans le détail **des procédures techniques** de mise en oeuvre des financements, on peut retenir que ces dernières sont conçues de manière à permettre le contrôle financier de chaque programme.

c. Les prêts préférentiels

Les prêts dits "préférentiels" consistent à faire bénéficier les PECO et les pays de la CEI de prêts à moyen terme³⁷² et à taux d'intérêt réduits pour financer les déficits de leurs balance des paiements et pour renforcer leurs réserves en devises. En ce sens ces prêts peuvent être assimilés à de l'aide au sens large (transferts de ressources gratuites ou quasi gratuites). L'UE a ainsi prêté 5,7 milliards d'écus aux seuls PECO (Etats baltes inclus). Les prêts communautaires sont gérés par la Commission "en concertation étroite" avec le Comité monétaire. Ils sont attribués d'une manière qui soit compatible avec les autres accords signés avec le FMI et le G 24. Ainsi, les premiers prêts accordés à la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie étaient subordonnés à la conduite d'une politique économique conforme à l'arrangement conclu entre ces pays et le FMI.

³⁷² La durée maximale d'un prêt préférentiel est de sept ans.

d. Les prêts de la BEI et de la BERD

Les prêts accordés par les organisations multilatérales au sein desquelles l'UE possède la majorité du capital (à savoir la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement) peuvent être assimilés à l'assistance communautaire indirecte.

La BEI (fondée par le traité de Rome) est par définition une institution européenne. Son activité principale est de participer au développement équilibré de l'UE. Depuis 1990, la BEI accorde des prêts aux pays relevant du programme PHARE. Jusqu'en 1993, l'essentiel de l'apport de la Banque a été effectué sous forme de "prêts globaux", c'est-à-dire de prêts octroyés à une banque locale qui prête à son tour à des petites et moyennes entreprises³⁷³. Depuis 1994, la BEI prête à la fois aux banques et aux entreprises des PECO.

Du 1^{er} janvier 1990 au 31 décembre 1995, la BEI a prêté plus de 3,6 milliards d'écus. Les premiers bénéficiaires sont les pays de l'ALECE, suivis de la Roumanie, la Bulgarie et, en dernière position des Etats baltes. En termes de répartition sectorielle, les prêts de la BEI sont principalement concentrés sur les infrastructures (270 millions d'écus pour les transports et 130 millions pour les télécommunications sur les six ans considérés) et les entreprises du secteur productif (315 millions d'écus sur la période étudiée).

La BERD (créée le 29 mai 1990) est détenue à hauteur de 56,81 % de son capital par l'Union européenne (y compris la BEI et la CEE). Si on y ajoute les autres pays d'Europe occidentale non membres de l'UE, le pourcentage passe à 63,96 %. Si enfin on y inclut également les pays actionnaires qui sont également bénéficiaires des prestations de cette banque, alors la part totale de l'Europe dans le capital de la BERD se situe à 75 %, soit les trois quarts du capital total de la Banque (voir tableau (A) 49 de l'Annexe statistique).

La BERD a pour objet *"de favoriser la transition de leurs (celles des PECO) économies vers des économies de marché et d'y promouvoir l'initiative*

³⁷³ Voir Commission économique pour l'Europe de l'ONU (1993), *Bulletin économique*, vol. 45, p. 102.

privée et l'esprit d'entreprise"³⁷⁴. En ce sens, ses financements obéissent à une règle établie selon laquelle les secteurs public et privé bénéficient respectivement de 40 % et 60 % des concours, cet équilibre pouvant être légèrement modulé (articles 1, 2 et 11 de l'Accord constitutif). Les financements de la BERD prennent la forme de prêts en faveur des entreprises du secteur privé (ou de toute entreprise d'Etat fonctionnant de manière concurrentielle), de prise de participation, d'assistance technique, de participation à des programmes multilatéraux, etc.

Au 30 juin 1995, le nombre de projets approuvés par la BERD atteignait 288 pour un montant total de 5 852,2 millions d'écus. Les premiers bénéficiaires sont les PECO avec 50,5 % du total (soit 2,95 milliards d'écus). Viennent ensuite les pays de la CEI avec 31,8 % du total (soit 1,86 milliards d'écus), puis les pays de l'ex-Yougoslavie (9,0 %, 0,53 milliard) et enfin les Etats baltes (4,9 %, 0,29 milliard). La BERD a également accordée 0,22 milliards d'écus (soit 3,8 % du total) pour des projets régionaux.

La répartition sectorielle des financements approuvés par la BERD fait apparaître une forte concentration de ceux-ci dans les secteurs de la Finance, des assurances et des transports, qui totalisent à eux seuls 48,2 % du total des engagements de la Banque (soit 2,82 milliards d'écus)³⁷⁵.

e. Les formes de l'aide bilatérale accordée par les pays de l'UE

L'aide bilatérale est d'une appréhension délicate en raison de la multiplicité des donneurs (Etats, ONG, Banques nationales) et des nombreuses formes qu'elle peut prendre. Par ailleurs, une estimation des montants attribués est rendue difficile par l'impossibilité de connaître la proportion exacte des montants promis et non versés ainsi que celle des montants versés et non

³⁷⁴ Article premier de l'Accord portant création de la BERD. Voir BERD (1991a), *Documents de base de la BERD*, p. 6.

³⁷⁵ Les pourcentages ont été calculés à partir des données de la BERD reproduites in P. Mordacq (1995), *La BERD : mode d'emploi d'une nouvelle institution financière internationale*, pp. 24-25.

parvenus à destination. En ce sens, nous avons modestement tenté d'effectuer un recensement des formes de l'aide communautaire bilatérale, sans prétendre les avoir toutes dénombrées. Les formes que l'on a pu identifier sont, en définitive, au nombre de cinq, à savoir l'aide humanitaire, l'assistance technique, les crédits liés, le refinancement d'arriérés et les crédits spécifiques.

L'aide humanitaire regroupe l'ensemble des dons de première nécessité (aliments, médicaments, etc.). Elle peut également être qualifiée d'aide "d'urgence" lorsqu'elle est débloquée dans des circonstances exceptionnelles. Aucun paiement n'est exigé de la part du pays bénéficiaire de l'aide. Cette forme d'aide est marginale dans le total de l'aide bilatérale (moins de 5 % en moyenne pour chaque pays européen).

L'assistance technique est la deuxième forme de l'aide bilatérale. Il s'agit par exemple de programmes de formation des cadres, d'amélioration de la sécurité nucléaire, de conseils juridiques, d'aide à la reconstruction du complexe militaro-industriel (en Russie), de dons de technologies et d'apprentissages de savoir-faire. La part de l'aide de cette nature est également faible dans l'aide bilatérale accordée par chaque Etat européen.

Les autres formes de l'aide sont de nature financière et occupent une place prépondérante dans l'aide bilatérale de chaque pays européen en faveur des PECO et des pays de la CEI.

Les crédits liés à l'achat de produits dans les pays "donateurs". Il s'agit de prêter aux pays aidés les sommes nécessaires à l'achat des produits qu'on veut lui vendre. Cette forme particulière représente, par exemple, autour de 61 % de l'aide bilatérale de la France en faveur des Etats de la CEI³⁷⁶.

³⁷⁶ Pour les pays donateurs non européens, ce type d'aide a atteint 74 % de l'aide bilatérale totale du Canada et plus de 85 % de l'aide bilatérale totale des Etats-Unis.

Le refinancement d'arriérés consiste à accorder de nouveaux crédits aux pays récipiendaires afin de leur permettre de régler les fournisseurs occidentaux auprès desquels ils ont accumulé d'importants retards de paiement.

Les crédits spécifiques regroupent l'ensemble des aides diverses non mentionnées dans les catégories précédentes. On peut citer le cas des 16,5 milliards de DM accordés en 1991 par l'Allemagne à la Russie dans le cadre de l'unification allemande. Cette somme représente la contribution allemande aux frais de séjour et de retrait de l'armée rouge des territoires de l'ex-RDA (retrait qui s'est achevé fin 1994). L'Allemagne a de plus, au moment de l'unification, financé les créances en roubles de l'ancienne RDA, c'est-à-dire qu'elle les a reprises à son compte, en les convertissant en véritable monnaie, pour un coût de 15 milliards de DM.

2. Les limites d'une approche strictement myrdalienne

On ne peut nier que le soutien occidental (multilatéral et bilatéral), et plus spécifiquement celui de l'UE, aux anciens pays du CAEM a permis des progrès considérables dans de nombreux domaines. Toutefois, après huit années d'existence, l'aide a montré également ses limites. Après un rappel des principales d'entre elles (a), nous montrerons qu'au-delà de cette expérience historique, c'est la conception myrdalienne même de la solidarité comme vecteur d'intégration qui est ébranlée (b).

a. Les limites relatives à l'aide de l'Union européenne

Dès le début de sa mise en oeuvre, l'aide communautaire aux PECO et à l'ex-URSS a été fortement contestée tant sur la faiblesse de ses montants que sur les modalités de son attribution. L'UE a tenu compte de la plupart de ces critiques en modifiant progressivement les formes et les modalités de son

assistance. Cependant, à ce jour, il est possible de mettre en lumière au moins cinq limites qui réduisent, en définitive, considérablement l'efficacité de l'aide communautaire.

(i) La faiblesse des montants de l'aide de l'UE

Toutes formes confondues (multilatérale et bilatérale), l'aide cumulée de l'UE se monte approximativement à 46 milliards d'écus en faveur des PECO (sur la période 1990-1995) et à 57,8 milliards d'écus en faveur des Etats de la CEI (sur la période 1991-1995).

Toutefois, on peut noter qu'il n'y a pas de consensus autour de ces montants, et nombreux sont les auteurs qui mettent sérieusement en doute la valeur réelle de cette assistance. A. Mayhew (1996), par exemple, estime que ces montants sont surestimés dans la mesure où une bonne part de l'aide communautaire a servi à acquérir de l'assistance technique³⁷⁷. Par ailleurs l'auteur considère qu'une partie de l'aide *"n'a tout simplement été qu'un abus du mot don"*³⁷⁸. On trouve une position semblable chez K. Ners (1992) qui insiste sur ce qu'il nomme le *"grand désordre conceptuel dans la définition de l'assistance"*³⁷⁹. En se fondant sur la définition de l'aide donnée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'auteur estime, sans la chiffrer, qu'une *"grande masse de l'assistance occidentale à l'Est"* n'est pas de l'aide³⁸⁰. On peut également citer G. Csáki qui conteste la thèse selon laquelle un prêt,

³⁷⁷ A. Mayhew (1996), *L'assistance financière à l'Europe centrale orientale*, p. 138.

³⁷⁸ L'auteur cite, sans le nommer précisément, le cas d'un pays "donateur" qui livrait ses surplus de fruits à un petit pays d'Europe centrale. Les fruits devaient être vendus sur le marché local par les autorités du "pays bénéficiaire" et les recettes (versées sur un compte spécial) ne pouvaient servir qu'à acheter des produits du pays "donateur". De la sorte, le pays donateur obtenait la commercialisation gratuite de produits excédentaires et accroissait ses exportations en obligeant le bénéficiaire à lui acheter des produits industriels. Voir A. Mayhew (1996), *op. cit.*, p. 137.

³⁷⁹ K. Ners (1992), *L'assistance occidentale dans les pays post-communistes*, p. 351.

³⁸⁰ L'aide, telle qu'elle est définie par le CAD, doit être officielle (c'est-à-dire accordée par des gouvernements, des organismes officiels, des organisations multilatérales), orientée vers le développement économique du pays bénéficiaire et assortie d'un "élément de libéralité" au moins égal à 25 %. Voir K. Ners (1992), *op. cit.*, pp. 358-359 et p. 362.

même à des conditions favorables, soit de l'aide, *a fortiori* pour des pays déjà fortement endettés³⁸¹.

Quoi qu'il en soit, et au-delà des arguments développés ci-dessus, même surestimés, les montants cumulés totaux de l'aide communautaire restent marginaux quels que soient les critères de comparaison retenus.

Si l'on rapporte les montants totaux de l'assistance communautaire aux PIB des pays bénéficiaires, il apparaît que l'aide représente, en moyenne annuelle, 1,8 % du PIB des pays de la CEI et 2,1 % de celui des PECO³⁸². Ces chiffres sont à lire avec prudence en raison du peu de fiabilité des données relatives aux PNB des pays bénéficiaires. Toutefois, l'ordre de grandeur qu'ils donnent illustre la faiblesse de la contribution de l'aide de l'UE au PIB des pays bénéficiaires. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des autres expériences historiques connues d'aide massive. En effet, la contribution des transferts réalisés dans le cadre du plan Marshall est estimée à 2,5 % en moyenne du revenu national des pays receveurs³⁸³, celle de l'aide au décollage de Taïwan et de la Corée du Sud est estimée (en moyenne annuelle) entre 5 et 8 % du PIB des bénéficiaires³⁸⁴. Enfin, on peut citer le cas des transferts publics nets de l'Allemagne de l'Ouest en direction de l'Allemagne de l'Est qui représentent en moyenne 5 % du PIB de l'Allemagne unie et plus de 50 % du PIB de la seule Allemagne de l'Est (65 % en 1992, 40 % en 1995)³⁸⁵.

En termes absolus, que ce soit l'aide cumulée totale³⁸⁶ de l'UE versée aux PECO et à la CEI (soit 103,8 milliards d'écus entre 1990 et 1995) ou celle

³⁸¹ G. Csáki (1995), *op. cit.*, pp. 39.

³⁸² Nous avons réalisé ces calculs selon les formules suivantes (et à partir des données de PIB de l'ONU) :

flux annuel moyen de l'aide de l'UE vers la CEI sur la période 1991-1995 x 100 / PNB annuel moyen de la CEI sur la période 1991-1995.

flux annuel moyen de l'aide de l'UE vers les PECO sur la période 1990-1995 x 100 / PNB annuel moyen des PECO sur la période 1990-1995.

³⁸³ Calculs effectués par B. Eichengreen et M. Uzan, sur la période 1948-1951 à partir des données exprimées en dollars. Voir B. Eichengreen et M. Uzan, (1992), *The Marshall Plan*, p. 15.

³⁸⁴ Pour la période 1956-1960. Voir M. Aglietta *et alii.* (1992), *Repenser le soutien de la communauté internationale à l'Europe de l'Est*, p. 237.

³⁸⁵ Voir tableau (A) 50 de l'Annexe statistique.

³⁸⁶ Y compris le rééchelonnement des dettes extérieures.

du G 24 (soit 184,24 milliards d'écus), toutes les deux apparaissent marginales par rapport aux seuls transferts nets effectués par l'Allemagne de l'Ouest vers les nouveaux Länder sur la période 1991-1995 (775,7 milliards de DM, soit 413,9 milliards d'écus)³⁸⁷. L'aide cumulée totale reçue par l'ensemble des PECO et de la CEI ne représente donc qu'un quart de celle reçue par la seule Allemagne de l'Est. Cette part monte à 44,5 % dans le cas de l'aide totale du G. 24. De plus, alors que les transferts financiers ouest-allemands sont en progression vers les Länder³⁸⁸, l'aide de l'UE vers les PECO et la CEI est en diminution.

(ii) Une répartition inégale des fonds

D'un montant relativement plus faible que les autres expériences historiques d'aide massive, l'assistance communautaire apparaît inégalement répartie entre les pays bénéficiaires. G. Myrdal soutiendrait aujourd'hui que cette inégalité est justifiée si elle permet de corriger des écarts de niveaux de richesse entre pays. En ce sens l'inégalité de répartition des fonds octroyés apparaîtrait comme un vecteur allant vers plus d'équité et serait une condition *"nécessaire à la création d'une réelle égalité des chances"* ³⁸⁹, si elle était effectuée en la faveur des pays dont le PNB par habitant est le plus faible.

Or, de l'exposé empirico-descriptif précédent il ressort que ce sont les pays bénéficiaires de PHARE qui ont reçu, en termes absolus, la plus grande part de l'aide communautaire (voir figure 4. Erreur ! Signet non défini., page 343). Au sein de cet ensemble, ce sont les pays de l'ALECE qui sont les récipiendaires des transferts financiers les plus forts avec un montant cumulé total sur six ans de 2 357,30 millions d'écus (voir tableau 4. 1, page 344). Viennent ensuite les autres PECO, puis les pays de la CEI.

³⁸⁷ Calculs effectués à partir du tableau (A) 50 de l'Annexe statistique et du taux de conversion moyen de 1,874 DM/1 écu pour l'année 1995 fourni par Eurostat (1997), n°3, p. 171.

³⁸⁸ Les autorités allemandes ont défini un "axe de solidarité" selon lequel les transferts vers les nouveaux Länder devront atteindre 7 % du PIB. En 1995, ces transferts valaient 5,6 % du PIB. Voir, par exemple, D. Heimerl (1996), *Double défi pour les nouveaux Länder depuis 1990 : unification et privatisation*, pp. 4-5.

³⁸⁹ G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 14.

En termes relatifs, lorsque l'on rapporte la somme des montants perçus par la population, l'inégalité de la répartition apparaît de manière encore plus frappante. En effet, les 45,27 écus/hab. reçus par l'ensemble des bénéficiaires de PHARE sont sans commune mesure avec les 6,75 écus/hab. versés aux bénéficiaires de TACIS (tableau 4. 3, page 353). L'écart-type pour l'ensemble de la distribution (PHARE + TACIS) vaut 24,40. En d'autres termes, ce sont les pays à plus faible revenu par tête qui ont reçu le moins d'aide communautaire par tête. Certes, les pays de la CEI ont bénéficié de l'aide communautaire avec une année de retard par rapport aux PECO, mais la loi de programmation pluriannuelle (MIP) pour 1996-1999 ne laisse pas prévoir un rattrapage en faveur des pays de la CEI. Au contraire, on doit davantage s'attendre à un accroissement de l'écart-type de la distribution (et cela au profit des PECO).

La dispersion est en revanche très faible au sein des sous-ensembles régionaux (l'écart-type le plus faible étant enregistré pour la zone "Pays européens de la CEI y compris Russie", à savoir 0,88).

tableau 4. 3 : PHARE et TACIS par pays, par zones sub-régionales et par habitant (en écus)

TACIS (1991-1995)		PHARE (1990-1995)	
Pays ^a	Montants/hab.	Pays	Montants/hab.
Arménie	7,62	Albanie	98,58
Moldavie	6,69	Hongrie	57,03
Kirghizstan	6,23	Bulgarie	56,54
Turkménistan	5,41	Estonie	45,92
Russie	5,36	Ensemble tchéco-slovaque ^b	37,52
Biélorussie	5,00	dont Rép. tchèque	22,21
Géorgie	4,92	Slovaquie	23,56
Ukraine	4,70	Ex-Tchécoslovaquie	14,84
Kazakhstan	4,28	Lettonie	37,56
Mongolie	3,56	Slovénie	34,59
Azerbaïdjan	3,50	Lituanie	33,56
Ouzbékistan	2,02	Pologne	30,72
Tadjikistan	1,38	Roumanie	25,97
		Bosnie, Croatie, Macédoine	16,33
TOTAL TACIS/hab.	6,75	TOTAL PHARE/hab.	45,27
<i>Pays européens CEI (y compris Russie)</i>	<i>5,21</i>	<i>Bulgarie, Roumanie, Albanie</i>	<i>40,24</i>
<i>Pays européens CEI (hors Russie)^c</i>	<i>4,88</i>	<i>Etats baltes^d</i>	<i>39,14</i>
<i>Caucase</i>	<i>4,84</i>	<i>ALECE</i>	<i>36,54</i>
<i>Asie centrale</i>	<i>3,26</i>	<i>ex-Yougoslavie (hors Serbie-Monténégro)</i>	<i>19,31</i>

a : pour l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie, il s'agit de la population de 1994 et non de 1995 ;

b : l'ensemble tchécoslovaque tient compte des versements effectués en Tchécoslovaquie avant 1993 et des versements effectués en République tchèque et Slovaquie depuis cette année ;

c : Biélorussie, Moldavie et Ukraine ;

d : y compris l'aide reçue dans le cadre de TACIS.

Sources : tableau (A) 48 et Annuaire statistiques nationales et de la CEI pour les populations en 1995.

Cette inégalité dans la répartition de l'aide communautaire suggère que s'il y a l'amorce d'un processus d'intégration économique régionale, c'est plutôt entre les PECO et l'UE qu'il faut le chercher. Ce point est important dans la mesure où l'application de critères d'intégration relevant du pôle commercial révèle également l'existence d'une inégalité de traitement entre les PECO et la CEI (point 0, page 368).

(iii) Une centralisation excessive des procédures d'attribution

La centralisation des procédures d'attribution de l'aide multilatérale de l'Union européenne s'explique par la volonté de cette dernière d'exercer un contrôle strict des fonds engagés dans les différents programmes. Ces procédures se présentent de la manière suivante : une fois définis³⁹⁰ les budgets annuels de PHARE et TACIS, ainsi que leur répartition géographique et sectorielle, la Commission de Bruxelles (qui représente l'UE) est chargée de signer un mémorandum financier avec chacun des pays bénéficiaires. Des unités de gestion des programmes (dite PMU)³⁹¹ sont alors créées auprès des ministères des Etats bénéficiaires. Ces PMU sont chargées d'identifier les objectifs, de planifier leur réalisation, de s'occuper des appels d'offre et des contrats, de gérer au quotidien les projets sur la base des contrats signés. Elles sont également tenues de rendre compte régulièrement à la Commission de Bruxelles de l'état d'avancement des projets.

Toutefois, certains programmes ne sont pas gérés selon cette procédure. C'est le cas, par exemple, des programmes régionaux. Pour ces derniers, il n'y a pas de PMU et leur gestion est centralisée par la Commission de Bruxelles dans un souci de rapidité et de contrôle des sommes versées³⁹². C'est le cas aussi des

³⁹⁰ Les budgets annuels de PHARE et TACIS sont définis par le Conseil des ministres de l'UE et entérinés par un vote au Parlement européen.

³⁹¹ Voir le lexique situé en Annexe (3).

³⁹² Rappelons que ces derniers représentent 37,83 % de l'aide cumulée total accordée dans le cadre de TACIS et 20,01 % dans celle de PHARE (Voir tableau 4. 1, page 344).

programmes *sur projets*, dont l'objet est de financer des actions communes entre instituts de recherche, associations, administrations et entreprises d'un même pays. La sélection et la gestion de ces programmes se font également à Bruxelles.

Cependant, cette centralisation des procédures a entraîné des délais assez longs entre l'élaboration des programmes indicatifs et l'attribution des premiers financements. Ces délais sont en moyenne de douze mois pour PHARE et de 15 mois pour TACIS (contre un mois et demi à deux mois pour les programmes d'aides américains). Il résulte de cette lenteur, qu'à la fin de l'année 1995 seulement 62,3 % des engagements de PHARE avaient fait l'objet de contrats (ce chiffre tombe à 47 % dans le cas de TACIS). Le tableau 4. 4 ci-dessous détaille dans le cas de PHARE, le taux de décaissement année par année :

tableau 4. 4 : totalité des engagements et des contrats (décaissements) de PHARE (millions d'écus)

Année	Engagements	Contrats signés en						Total	%
		1990	1991	1992	1993	1994	1995		
1990	495,1	154,7	99,5	103,6	27,8	72,2	29,1	486,9	98,4
1991	773,6	0	197,6	179,8	115,3	102,2	171,2	766,1	99,0
1992	1012,3	0	0	258,8	186,0	156,9	219,3	821,0	81,1
1993	1007,9	0	0	0	243,0	149,0	209,1	601,1	59,6
1994	973,3	0	0	0	0	184,9	268,7	453,7	46,6
1995	1154,7	0	0	0	0	0	245,3	245,3	21,2
Total	5416,9	154,7	297,1	542,2	572,1	665,3	1142,9	3374,2	62,3

Source : d'après les données de la Commission européenne reproduite in A. Mayhew (1996), *op. cit.*, p. 149.

Il ressort que seuls les engagements pris les trois premières années de PHARE étaient en 1995 presque entièrement décaissés (98,4 % pour les engagements de 1990, 99,0 % pour ceux de 1991 et 81,1 % pour ceux de 1992). Certes, il est normal de constater que plus l'engagement a été décidé tardivement, plus le taux de décaissement est faible en 1995. Cependant, si l'on calcule le taux de décaissement des engagements l'année même où ils ont été décidés, on constate alors une baisse croissante de ce taux. Ainsi, le taux de décaissement des engagements décidés en 1990 valait 31,25 % en 1990, celui

des engagements de 1991 valait 25,54 % en 1991, celui de 1992 valait 25,56 % en 1992, celui de 1993 valait 24,11 % en 1993, celui de 1994 valait 18,99 % en 1994 et celui de 1995 valait 21,24 % en 1995.

Par ailleurs, la Cour des comptes de l'UE a reproché aux deux programmes (en particulier à TACIS) leur manque de transparence et la perte de contrôle qui en a découlé. Dans le cadre de TACIS, par exemple, des millions d'écus ont été dépensés entre 1991 et 1993 en études de faisabilité de projets qui n'ont jamais été mis en oeuvre par la suite. Certaines études étaient inexploitable dans la mesure où elles étaient trop générales ou réalisées sans connaissance de la situation nationale, de la culture locale, etc. Dans le cas de PHARE, la Cour des comptes de l'UE, dans son rapport de novembre 1995, cite l'exemple de 25 études portant sur l'agriculture bulgare ayant coûté 12,5 millions d'écus au total et dont seulement une seule a conduit à un investissement³⁹³. Certains auteurs ont également critiqué l'écart excessif entre les honoraires versés aux experts de l'UE et ceux versés aux experts originaires des pays aidés (écart allant de 1 à 5) qui pourrait faire apparaître les programmes PHARE et TACIS comme majoritairement destinés aux consultants occidentaux (A. Mayhew, 1996, p. 147).

(iv) L'empilement des "conditionnalités" d'attribution de l'aide

Rappelons que l'une des caractéristiques principales de l'assistance communautaire (et plus généralement de celle du G 24) adressée aux anciens partenaires du CAEM est **la conditionnalité**. La notion de conditionnalité désigne la soumission d'un financement extérieur à l'engagement du pays receveur de mener une politique économique définie par le pays donateur. L'influence exercée par l'expérience passée du plan Marshall est encore, à ce niveau, perceptible.

³⁹³ Euro-Est (1995), n°38, novembre, pp. 25-37.

La conditionnalité de l'aide de l'UE ainsi que celle de la plupart des organisations multilatérales se réfèrent aux recommandations du FMI³⁹⁴. Ces dernières imposent, pour les pays bénéficiaires, la mise en place de mesures d'austérité et de rigueur budgétaire telles que la réduction des dépenses publiques, la réduction de l'absorption (freinage des salaires et de l'investissement par l'intermédiaire du crédit), ainsi que des mesures d'ajustement structurel (réduction du rôle de l'Etat, réduction du déficit du commerce extérieur).

A ces conditions générales s'ajoutent celles spécifiques de chaque donneur d'aide. Ainsi, l'Union européenne subordonne son soutien à la balance des paiements des pays bénéficiaires à la mise en place d'une discipline financière la plus stricte possible (équilibre budgétaire et contrôle de la masse monétaire). On peut également citer les crédits liés accordés par les Etats membres de l'UE, dont la condition pour les pays bénéficiaires est de les utiliser pour acheter obligatoirement des produits originaires des pays "donneurs". Toutefois, la condition la plus originale que l'on puisse trouver dans l'histoire de la conditionnalité en matière d'aide est certainement celle imposée par la BERD. En effet, cette institution, en plus des conditions économiques traditionnelles³⁹⁵ qu'elle impose aux pays bénéficiaires de ses prêts, établit également un lien explicite entre ses opérations et le respect des droits civiques et politiques. La banque définit les droits civiques et politiques de la manière

³⁹⁴ Le FMI (Fonds monétaire international) n'est pas un organisme de développement. Il a été chargé à l'origine d'assurer la régulation du système monétaire international, accordant des prêts aux pays dont la balance des paiements était en déficit et, au-delà d'un certain seuil, imposant aux pays emprunteurs des politiques de redressement. Mais depuis l'abandon du système de Bretton Woods et la hausse du prix du pétrole, le FMI subordonne l'octroi de ses prêts à des mesures d'assainissement des économies endettées.

³⁹⁵ Les conditions économiques d'éligibilité aux prêts de la BERD peuvent être scindées en deux catégories distinctes : les conditions adressées aux Etats et celles à l'attention des entreprises. Pour pouvoir bénéficier de l'action de la BERD, les Etats devront mettre en œuvre les programmes de stabilisation économique proposés par le FMI, surveiller leur politique conjoncturelle, lutter contre les tendances au protectionnisme, décentraliser l'économie (article 11, p. 15 de l'Acte constitutif), démanteler les monopoles (article 11, page 15), entamer un processus de privatisation de l'économie. Les entreprises devront, quant à elle, appartenir au secteur privé ou fonctionner de manière concurrentielle, être engagées dans un processus d'évolution vers l'économie de marché ou de privatisation. Cette liste de conditions provient de BERD (1991a), *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, pp. 4-53.

suivante: *"Ces droits comprennent, notamment, des élections libres, un pouvoir exécutif responsable devant un pouvoir législatif élu ou devant l'électorat, la liberté d'expression et de réunion, la liberté de conscience et de religion, la liberté de circuler, le droit à la propriété privée, le recours contre les décisions administratives, la séparation entre l'Etat et les partis politiques, l'indépendance de la justice, l'égalité devant la loi y compris pour les minorités, une procédure pénale équitable, le droit de constituer des syndicats et de faire grève."* (BERD, 1991b, p. 26). L'article 8 de l'Acte constitutif de la BERD autorise le Conseil des gouverneurs (sur proposition du conseil d'administration) à suspendre les opérations de la banque dans un pays bénéficiaire qui s'écarterait de la voie définie ci-dessus et mettrait en oeuvre une politique incompatible avec les principes de la démocratie pluraliste. (BERD, 1991a, p. 12). En ce sens, le *"respect des droits de l'homme"* devient l'ultime étape de la conditionnalité politique d'octroi de financements. Jusqu'à présent les autres organisations multilatérales (FMI, Banque Mondiale, UE) n'avaient jamais pris réellement en compte le degré de démocratisation du pays auquel les prêts étaient consentis, sauf à suspendre (rarement) leurs versements si les conditions du maintien ou du changement de mains du pouvoir étaient trop choquantes.

Cependant cet empilement des conditions adressées aux PECO depuis le début de la décennie a très rapidement révélé ses limites. Il est possible, aujourd'hui, d'en identifier au moins trois.

La première limite est liée aux problèmes de coordination des conditionnalités. Une mauvaise coordination de ces conditions peut entraîner des incohérences qui empêcheraient les pays bénéficiaires d'identifier clairement la stratégie à suivre. Pour S. Cazes *et alii.* (1996), par exemple, la mauvaise coordination des conditionnalités est de nature entraîner un ralentissement de l'investissement privé dans les PECO³⁹⁶. Toutefois, cette

³⁹⁶ S. Cazes *et alii.* (1996), *Intégrer les pays de l'Est à l'Union européenne ? Une approche macroéconomique*, pp. 326-327.

limite doit être atténuée ici car c'est précisément l'Union européenne qui réalise les plus gros efforts pour cordonner les conditions qu'elle impose aux PECO avec celles des autres organisations multilatérales.

La deuxième limite est quant à elle beaucoup plus fondamentale. En effet, l'empilement excessif des conditionnalités finit par surdéterminer les politiques économiques des Etats bénéficiaires. Selon M. Aglietta *et alii.* (1992), l'addition de conditions hétérogènes ligote la politique nationale des PECO *"tout autant que la planification impérative qu'il viennent d'abandonner"* ³⁹⁷. On peut ajouter à cela que cette surdétermination va dans le sens de l'instauration dans les PECO d'une économie de marché ultra-libérale qui n'a pas d'équivalent en Europe occidentale. Il apparaît, aujourd'hui, que les effets induits les plus pervers des politiques qui ont été adoptées par les PECO, sous l'égide des "donneurs d'aides", sont l'amputation accélérée du pouvoir d'achat de la population des pays aidés et la dégradation des services sociaux³⁹⁸. La "modestie" des fonds engagés par l'UE (par rapport aux autres expériences historiques d'aide massive), et plus généralement celle des fonds engagés par le G 24, illustre le fait que les moyens mis en oeuvre ne sont pas à la hauteur des prétentions définies par les donneurs d'aides. En ce sens, P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney (1995) ont avancé l'idée d'une *"conditionnalité perversie"* ³⁹⁹...

La troisième limite est relative au lien entre prêt et démocratie qui a été établi par la BERD. En effet, ce lien se révèle beaucoup plus difficile à définir dans la pratique que dans l'Acte constitutif de la BERD. Comment interpréter, par exemple, une atteinte temporaire aux libertés individuelles sur fond de troubles nationalistes dans un pays donné ? Par ailleurs, si la Banque devait geler promptement les tranches de crédits qu'elle accorde à un pays, cela

³⁹⁷ M. Aglietta *et alii.* (1992), *Repenser le soutien de la communauté internationale à l'Europe de l'Est*, p. 239.

³⁹⁸ Voir notamment P. H. Dembinski et J. Morisset (1990), *Les politiques de stabilisation du FMI : une tentative d'évaluation pour l'Amérique latine et l'Europe de l'Est*, p. 77.

³⁹⁹ Voir P. Guillaumont et S. Guillaumont Jeanneney (1995), *La conditionnalité à l'épreuve des faits*, pp. 196-202.

aurait pour conséquence de pénaliser les entreprises nationales bénéficiaires qui ne sont en rien responsables des événements politiques de leur pays. Il apparaît en définitive que les moyens d'appréciation et d'action de la BERD sont étroits en ce domaine. Depuis 1991, cette dernière n'a, en définitive, suspendu son action que dans le cas de la Bosnie-Herzégovine et dans celui de la République fédérale de Yougoslavie (dans le cadre de l'embargo décrété par l'ONU à l'encontre de cette dernière). Par ailleurs, on peut ajouter que les avancées démocratiques ne peuvent être réalisées de manière durable sans moyens pour améliorer le niveau de vie des populations.

(v) L'aide communautaire : vecteur de convergence régionale ?

Rappelons que pour G. Myrdal, l'aide internationale doit permettre non seulement un rééquilibrage des niveaux de richesses, mais également contribuer à la convergence des niveaux de développement entre les pays.

L'une des façons possibles d'aborder la question de l'impact de l'aide sur la convergence régionale est de se demander d'abord s'il y a une quelconque convergence des niveaux et des processus de développement entre l'UE et les pays aidés.

En termes de niveaux de développement, dans la mesure où l'ONU n'a pas publié de récents indices du développement humain (IDH), nous avons utilisé, par défaut, une palette d'indicateurs macroéconomiques pour lesquels nous avons calculé les moyennes pour les PECO, les Etats baltes, les pays de la CEI et les pays de l'UE. Les résultats de ces calculs ont été regroupés dans les quatre figures de la page 362.

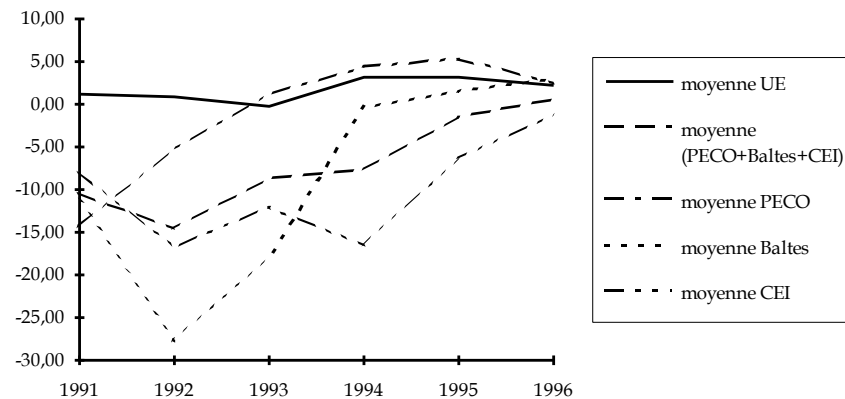
Au premier examen des figures, il apparaît que l'évolution des différentes moyennes accuse une relative convergence. Surtout en ce qui concerne les moyennes des taux de croissance du PIB. Cependant, plusieurs remarques nous amènent finalement à nuancer cette première impression.

La première porte sur les disparités très fortes autour des moyennes pour les pays aidés et relativement plus faible autour de la moyenne des pays de l'UE. Le calcul des écarts-types pour les taux de croissance du PIB, par exemple, montre que les disparités intra-UE autour de la moyenne sont nettement moins fortes que celles autour des différentes moyennes des pays aidés⁴⁰⁰. Par ailleurs, sur l'ensemble de la période et pour les quatre indicateurs macroéconomiques retenus, il apparaît que les disparités intra-UE se réduisent (baisse des écarts-types) alors qu'elles augmentent ou restent à un niveau relativement plus élevé pour l'ensemble des pays aidés.

La seconde remarque est relative à la nature même des indicateurs comparés. Le chômage, par exemple, même s'il semble être plus faible dans l'ensemble des pays aidés par rapport à l'UE, a, en réalité, une composante inertielle qui provient de la mutation en cours dans ces pays et que ne possède pas le chômage au sein des pays de l'UE (W. Andreff, 1997, p. 233). En effet, l'augmentation progressive du chômage pour les anciens partenaires du CAEM découle moins de la récession que de l'élimination croissante des sureffectifs que les entreprises avaient pu se constituer durant le système d'économie centralement planifiée (ECP). Cela suggère qu'une partie des chômeurs Est-européens ne sera pas réembauchée du seul fait de la reprise économique. Il en va de même en ce qui concerne les déterminants de l'investissement ou de l'inflation dans l'UE et dans les pays aidés.

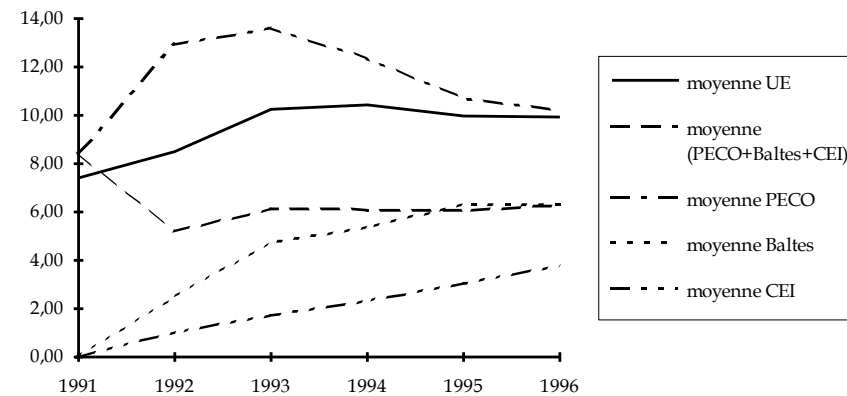
⁴⁰⁰ Voir tableau (A) 51 de l'Annexe statistique. Pour l'année 1996, l'écart-type vaut 1,33 pour l'UE contre 6,73 pour l'ensemble des pays aidés (PECO, Etats baltes, CEI), 5,95 pour les seuls PECO et 7,72 pour les pays de la CEI. Il n'y a que pour les Baltes que l'on puisse parler véritablement de convergence des taux de croissance du PIB entre eux et avec l'UE (car l'écart-type des Etats baltes vaut 0,62).

figure 4. **Erreur ! Signet non défini.** : moyennes des taux de croissance du PIB (en % de variation annuelle)



Source : tableau (A) 51 de l'Annexe statistique

figure 4. **Erreur ! Signet non défini.** : moyennes des taux de chômage (en % de la population active)



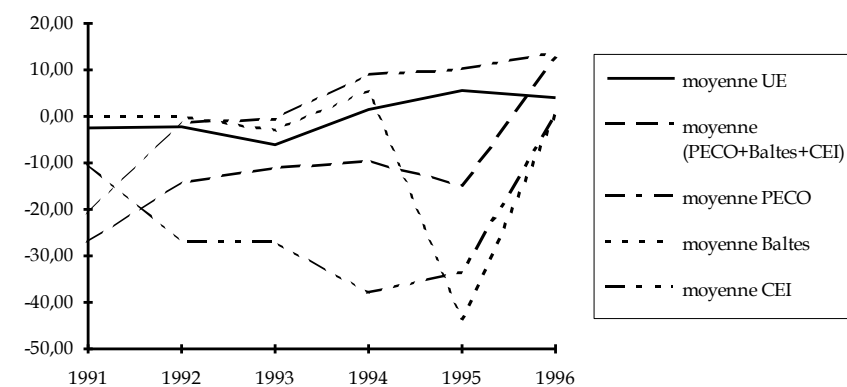
Source : tableau (A) 52 de l'Annexe statistique

figure 4. **Erreur ! Signet non défini.** : moyennes des taux d'inflation (en % de variation annuelle)



Source : tableau (A) 53 de l'Annexe statistique

figure 4. **Erreur ! Signet non défini.** : taux de croissance de la FBCF (en % de variation annuelle)



Source : tableau (A) 54 de l'Annexe statistique

En définitive, la convergence observée de l'évolution des grands indicateurs macroéconomiques masque une divergence encore importante des définitions de ces indicateurs.

En termes de processus de développement, la convergence apparaît encore moins nette. Certes, les pays aidés ont lancé des programmes de privatisation de leurs entreprises publiques (répondant ainsi à l'une des conditions de l'aide), ont introduit la relation marchande dans leur économie, ont entrepris des réformes bancaires, financières et fiscales qui les rapprochent des économies ouest-européennes. Cependant, de nombreuses inerties structurelles demeurent et contribue en définitive à différencier fortement les processus de développement entre les deux zones. Ainsi, la pratique du crédit interentreprises est encore très répandue dans les anciens partenaires du CAEM, la loi sur les faillites n'est pas encore effective dans tous les pays, l'évasion fiscale reste encore forte. On peut ajouter à cela que les propriétaires des entreprises privatisées ne sont pas toujours clairement identifiables.

Ces observations laissent penser que les anciens partenaires du CAEM convergent vers un mode de développement qui allierait à la fois les aspects les plus négatifs du système qu'ils viennent de quitter (crédits interentreprises, créances sans garantie de remboursement, tricherie) et les aspects les plus négatifs du système qu'ils cherchent à atteindre (chômage, inflation). Cette hypothèse est défendue par W. Andreff qui préfère parler alors de "*congruence des systèmes*" plutôt que de convergence⁴⁰¹.

La convergence étant donc quasi inexistante entre l'UE et les pays aidés, on peut supposer que l'impact de l'aide communautaire en tant que source de convergence est faible, voire quasi nul.

⁴⁰¹ W. Andreff (1993a), *op. cit.*, pp. 421-427, W. Andreff (1997), *op. cit.*, pp. 238-240.

Au regard des cinq limites qui viennent d'être développées, l'aide communautaire n'apparaît pas, en définitive, comme un vecteur significatif d'intégration régionale. Cette conclusion nous amène à nous interroger sur la conception myrdalienne de l'aide en tant que vecteur d'intégration.

b. La remise en cause de la conception myrdalienne de l'aide comme vecteur d'intégration

Dans son ouvrage de 1958, G. Myrdal consacre un chapitre entier à *"l'aide internationale"* dans lequel il s'efforce de montrer que *"dans le tumulte de la désintégration internationale, il y a là un élément favorable à l'intégration"* ⁴⁰². L'auteur insiste en particulier sur le rôle important des dons pour les pays aidés et notamment des dons effectués sur une base multilatérale (*Ibid.*, p. 174). Cependant, nous défendrons ici l'idée que l'aide de type transfert de ressources n'est réellement efficace qu'à court terme (quatre ou cinq ans)⁴⁰³, au-delà elle doit céder la place à d'autres types d'actions pour qu'émerge un véritable processus d'intégration.

(i) Les limites inhérentes aux dons

Les dons, comme le souligne à juste titre G. Myrdal⁴⁰⁴, contribuent à transférer sans ambiguïté une partie de la richesse d'un pays vers un autre. De plus les dons ne sont pas générateurs de dettes pour le pays qui les reçoit, ce qui est d'autant plus appréciable lorsque le pays est déjà fortement endetté par ailleurs (ce qui était le cas de la plupart des PECO en 1990).

Cependant, par sa nature même, ce type d'aide ne saurait être que provisoire. Si le don de médicaments, par exemple, permet d'enrayer la

⁴⁰² G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 168.

⁴⁰³ Le plan Marshall a duré quatre ans (de 1948 à 1951).

⁴⁰⁴ Qui cite également des travaux de J. Viner datant de 1954 et allant dans ce sens. Voir G. Myrdal (1958), *op. cit.*, p. 175.

progression d'une épidémie dans un pays pauvre il absorbe simultanément la demande nationale de médicaments et se substitue à l'offre nationale (potentielle) de ce produit. De ce point de vue, si le don de médicament devait être prolongé dans le temps et élargi à d'autres pays, comme le propose G. Myrdal, alors il risquerait de ruiner les industries pharmaceutiques nationales des pays aidés. De manière plus générale, le don, lorsqu'il est maintenu à long terme, a tendance à se substituer définitivement aux unités nationales de production et à rendre l'économie du pays aidé dépendante d'un flux continu et durable du don. En ce sens, il ne peut pas être à lui seul un vecteur d'intégration internationale (au sens de Myrdal) dans la mesure où il finit par devenir nuisible au développement économique des pays bénéficiaires.

En ce qui concerne le plan Marshall, que G. Myrdal présente comme l'exemple à suivre pour l'aide à attribuer aux PVD, on peut noter qu'il était constitué à 88 % de dons. Cependant, ce plan portait sur une période très courte et obéissait à une vision très précise de l'utilisation des ressources, à savoir l'introduction de nouvelles technologies (essentiellement américaines) dans les processus de production détruits des pays ouest-européens⁴⁰⁵. Même ainsi, certains auteurs ont affirmé que le plan Marshall n'avait joué aucun rôle significatif dans l'accélération des processus de croissance économique en Europe occidentale⁴⁰⁶.

Contrairement au plan Marshall, l'aide actuelle du G 24 n'est constitué qu'à 29,42 % de dons⁴⁰⁷, la majeure partie des fonds ayant été attribuée sous formes de prêts. Cette deuxième caractéristique de l'aide nous renvoie à une nouvelle famille de limites.

⁴⁰⁵ Voir B. Eichengreen et M. Uzan (1992), *op. cit.*, pp. 44-48, G. Csáki (1995), *op. cit.*, pp. 37 ou A. Kirman et L. Reichlin (1990), *L'aide aux pays de l'Est : les leçons du plan Marshall*, pp. 315-326.

⁴⁰⁶ C'est l'opinion défendue par B. Eichengreen et B. de Long qui estiment que la libéralisation du commerce entre les pays européens a été l'élément décisif qui a ouvert la voie vers l'intégration européenne. Voir B. Eichengreen et B. de Long (1993), *The Marshall plan : history's most successful structural adjustment program*, pp. 189-230.

⁴⁰⁷ D'après le tableau (A) 46 de l'Annexe statistique.

(ii) Les limites inhérentes aux prêts

G. Myrdal, tout en se démarquant vivement de l'approche anglo-saxonne qui assimile les prêts privés à de l'aide⁴⁰⁸, soutient néanmoins l'idée que seuls les prêts publics et ceux des institutions internationales (comme la Banque mondiale) peuvent être considérés comme faisant partie de l'aide internationale. L'avantage des prêts publics sur les prêts privés est qu'ils peuvent être accordés à des conditions plus favorables aux pays emprunteurs.

Par ailleurs, l'avantage des prêts par rapport aux dons réside en ceci qu'ils permettent de financer la restructuration des unités de production du pays emprunteur sans pour autant se substituer à la production nationale. Le prêt se révèle être un outil d'autant plus précieux qu'il est attribué à des pays qui manquent d'épargne nationale et d'investissements directs étrangers (ce qui est le cas pour la plupart des PECO, hormis la Hongrie, la République tchèque et l'Estonie). Il peut, en ce sens, être envisagé comme un procédé d'action à moyen terme qui prendrait le relais des dons.

Cependant, même à des conditions préférentielles, les prêts comportent un inconvénient majeur par rapport aux dons en ce sens qu'ils alourdissent l'endettement extérieur du pays qui en est bénéficiaire. Cela rend cet outil d'autant moins intéressant qu'il est utilisé pour des pays déjà fortement endettés (ce qui est le cas des PECO, hormis la Roumanie).

En définitive, l'appréhension de l'intégration régionale entre les anciens partenaires du CAEM et de l'UE, du seul point de vue de l'augmentation de la solidarité régionale, a atteint des limites aussi bien d'ordre pratique (faibles montants de l'aide, inégalité de répartition, lenteur des procédures d'attribution, faible impact sur la convergence économique régionale) que conceptuelles (inefficacité des deux formes d'aide envisagées par G. Myrdal).

⁴⁰⁸ "Que ce soit dans leurs déclarations politiques ou dans tous leurs sommaires statistiques, les Américains ont systématiquement englobé sous la même rubrique les dons purs et simples, les prêts dont on n'attend pas qu'il soient remboursés à des conditions convenues et les crédits classiques, impliquant l'obligation de rembourser. La charité et les affaires ont été inextricablement confondues." (G. Myrdal, 1958, *op. cit.*, pp. 157-158).

Ces limites nous amènent donc à analyser la nature et la viabilité du processus en cours entre l'UE et les PECO, en se référant cette fois à des critères issus d'autres conceptions de l'intégration économique régionale. Dans la mesure où l'UE a signé des accords d'association avec les PECO afin de constituer une zone de libre-échange avec ces derniers, nous aborderons donc la question de l'intégration UE-PECO du point de vue commercial.

B. L'association est-elle l'intégration ?

C'est en général sous l'angle du commerce que la question de l'intégration régionale entre l'UE et les PECO est abordée, ce qui explique l'existence d'une abondante littérature sur ce thème.

Après un rappel empirico-descriptif des principales dispositions prévues dans le cadre des accords d'association (1), l'application des critères d'intégration relevant du pôle commercial nous permettra de montrer que ces accords se sont traduits, jusqu'à présent, par la plupart des effets attendus d'un processus d'intégration économique régional (2). Cependant, les limites inhérentes à l'association telle qu'elle est conçue aujourd'hui (3) nous conduiront, sur la base de la conception éclectique de l'intégration que nous avons développée, à formuler des propositions visant à transformer l'association actuelle en une amorce d'intégration efficace et viable. (C).

1. De la coopération à l'association entre l'UE et les PECO

Les accords d'association entre l'UE et les PECO sont dits de "deuxième génération"⁴⁰⁹ car leur signature fait suite à des accords de commerce et de coopération (accords dits de "première génération"). Un bref rappel des principales évolutions institutionnelles dans les relations commerciales entre

⁴⁰⁹ On trouve également dans la littérature économique consacrée à ce sujet, l'appellation "accords européens".

l'UE et les PECO avant les années 1990 (a) permettra de mieux appréhender les enjeux de l'association actuelle (b).

a. Les accords de première génération et les concessions commerciales autonomes

L'UE (alors CEE) a signé entre 1988 et 1990 des accords de commerce et de coopération avec les pays du CAEM⁴¹⁰. Cette évolution est intervenue au terme d'une période de normalisation des relations entre la CEE et le CAEM durant les années 80⁴¹¹ et qui avait conduit à la reconnaissance mutuelle entre les deux unions régionales (intervenue le 25 juin 1988).

Les accords de commerce et de coopération ont un contenu assez proche bien qu'ils aient été signés sur des bases bilatérales⁴¹². Ils sont tous non préférentiels et conformes aux règles de l'OMC. Les principaux dispositifs de ces accords sont les suivants :

- les signataires des accords s'octroient, sur le plan tarifaire, le statut de la nation la plus favorisée (NPF). Ce statut signifie que les deux parties s'accordent mutuellement un traitement tarifaire égal au taux le plus faible généralement offert aux autres pays tiers ;
- la CEE définit un calendrier (7 à 8 ans) d'élimination progressive des restrictions quantitatives qu'elles pratiquent sur ses importations en provenance des pays signataires. Toutefois, ces accords ne s'appliquent pas aux échanges commerciaux des produits visés par le traité instituant la CECA (charbon et acier). Ils n'affectent pas non plus les accords ou arrangements conclus dans le domaine du textile (accord multifibre) et de l'agriculture

⁴¹⁰ Le premier accord a été signé entre l'UE et la Hongrie (le 30 juin 1988), viennent ensuite la Tchécoslovaquie (le 19 décembre 1988), la Pologne (le 19 septembre 1989), l'URSS (le 18 décembre 1989), la Bulgarie (le 3 avril 1990), la RDA (le 8 mai 1990, jamais entré en vigueur) et la Roumanie (le 10 octobre 1990).

⁴¹¹ Voir J. Bel (1988), *Les relations entre la Communauté et le CAEM*, p. 313 ; W. Andreff (1990b), *Le rapprochement institutionnel entre la Communauté économique européenne et le Conseil d'assistance économique mutuel*, pp. 144-146 ; M. Lavigne (1995), *The economics of transition : from socialist economy to market economy*, pp. 82-87.

⁴¹² Voir, par exemple, E. Lhomel (1992).

(accords d'autolimitation des exportations de viandes ovine et caprine vers la CEE).

- les pays du CAEM signataires de ces accords s'engagent en échange à améliorer l'accès de leur marché pour les producteurs de la CEE en atténuant la règle de la préférence communautaire intra-CAEM (suppression des discriminations réalisées à l'encontre des producteurs de la CEE, réduction de la bureaucratie dans les opérations d'échange avec la CEE).

Tous les accords comportent également des mesures de sauvegarde auxquelles peuvent recourir les deux parties si la croissance quantitative des importations est telle qu'elle porte préjudice aux producteurs locaux de produits similaires ou de produits concurrents.

A côté des accords de commerce et de coopération, la CEE a également accordé à partir de janvier 1990 d'autres concessions commerciales à la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie. Les nouvelles concessions communautaires ont porté sur l'accélération de la suppression des restrictions quantitatives spécifiques et de l'octroi pour cinq ans (à partir de 1990) aux PECO du système de préférences généralisées⁴¹³.

Cependant, que ce soit dans le cadre des accords de commerce ou dans celui des concessions commerciales autonomes, l'ouverture de la CEE reste réduite dans les branches faisant l'objet des principales importations communautaires en provenance des PECO, à savoir l'agriculture, l'acier et le textile.

Face à la désintégration du CAEM et aux demandes d'adhésion formulées par certains PECO, l'UE a conçu une deuxième génération d'accords commerciaux dont les principales dispositions sont détaillées ci-dessous. A ce jour, les relations commerciales entre l'UE et les PECO sont encore régies par ces accords.

⁴¹³ Le SPG conduit, dans la limite de certains quotas, à un abaissement exceptionnel des droits de douane.

b. Les accords d'association

(i) l'instauration de zones de libre-échange bilatérales en 2002

Les accords d'association ne concernent pas tous les anciens partenaires du CAEM. A ce jour, seulement sept pays d'Europe centrale, ainsi que les trois Etats baltes, ont signé un accord de ce type⁴¹⁴ :

- Accord UE-Hongrie, signé le 16 décembre 1991 (entré en vigueur le 1^{er} février 1994).
- Accord UE-Pologne, signé le 16 décembre 1991 (entré en vigueur le 1^{er} février 1994).
- Accord UE-Roumanie, signé le 1^{er} février 1993 (entré en vigueur le 1^{er} février 1995).
- Accord UE-Rép. tchèque, signé le 4 octobre 1993 (entré en vigueur le 1^{er} février 1995).
- Accord UE-Slovaquie, signé le 4 octobre 1993 (entré en vigueur le 1^{er} février 1995).
- Accord UE-Bulgarie, signé le 8 mars 1993 (entré en vigueur le 1^{er} février 1995).
- Accord UE-Lettonie, signé le 12 juin 1995 (entré en vigueur le 1^{er} février 1996).
- Accord UE-Estonie, signé le 12 juin 1995 (entré en vigueur le 1^{er} février 1996).
- Accord UE-Lituanie, signé le 12 juin 1995 (entré en vigueur le 1^{er} février 1996).
- Accord UE-Slovénie, signé fin 1995 (entré en vigueur le 1^{er} juin 1996).

Ces accords s'inscrivent dans le prolongement des accords de commerce et de coopération auxquels ils se substituent⁴¹⁵. Même si l'entrée en vigueur de ces accords a été retardée, des textes intérimaires ont permis leur application dès le 1^{er} mars 1992 pour ce qui concerne leur volet commercial.

Tout comme leurs prédécesseurs, les accords d'association ont été signés sur des bases bilatérales. Ces derniers sont fondés sur l'article 238 du Traité de Rome et se présentent sous la forme de 124 articles, dont les articles

⁴¹⁴ L'UE a signé des accords de "coopération et de partenariat" avec certains Etats de la CEI : le 14 juin 1994 avec l'Ukraine, le 28 juin 1994 avec la Russie, le 28 novembre 1994 avec la Moldavie, le 23 janvier 1995 avec le Kazakhstan, le 9 février 1995 avec le Kirghizstan et le 6 mars 1995 avec la Biélorussie. Au début de l'année 1996, la Commission de Bruxelles a commencé à négocier avec l'Ouzbékistan et des discussions exploratoires sont en cours avec le Turkménistan. Ces accords de coopération et de partenariat, prévus pour une durée de dix ans, ont pour objectif de formaliser de nouveaux liens entre l'UE et les pays de la CEI. Les accords prévoient une coopération en matière d'harmonisation du droit de la concurrence, du droit des sociétés, des normes de sécurité nucléaire. Une coopération est également prévue dans le domaine de la lutte contre l'immigration clandestine, du trafic de stupéfiants, etc.

⁴¹⁵ Par ailleurs, ces nouveaux accords reprennent et élargissent les concessions autonomes qui avaient déjà été accordées par la CEE. Toutefois, les Etats associés à l'UE ont perdu, dès l'entrée en vigueur des accords d'association, le bénéfice du SPG. Voir également J. Golliet (1994), *L'élargissement à l'Est de l'Union européenne : quelles perspectives ?*, pp. 40-42.

7 à 36 sont consacrés aux dispositions commerciales⁴¹⁶. L'UE a accepté d'inclure, dans le préambule de chaque accord, une référence à la volonté du pays signataire d'adhérer à la Communauté (c'est-à-dire d'y être intégré). Cependant cette adhésion n'a rien d'automatique.

L'objectif proclamé de ces accords est de créer progressivement (sur une période de dix ans) une zone de libre-échange entre l'UE et chacun des pays signataires. En ce sens, les accords d'association vont plus loin que les accords de première génération. Ils prévoient notamment un abaissement des droits de douane et un accroissement des contingents, y compris pour des produits relevant de secteurs sensibles qui n'avaient pas été pris en compte dans les accords de commerce de première génération (à savoir les produits sidérurgiques, textiles et agricoles). Toutefois, au terme des dix années, il est prévu que seule l'agriculture restera régie par la PAC.

En ce qui concerne les produits industriels, les contingents ont été abrogés dès l'entrée en vigueur des accords intérimaires d'association et les droits de douane ont progressivement disparu entre 1992 et 1997. Dans le cas de l'accord d'association UE-Hongrie par exemple, nous avons fait figurer de manière synthétique les dispositions prévues dans le tableau (A) 55 de l'Annexe statistique. Le tableau montre que pour les biens industriels les droits de douane communautaires ont disparu à la date d'entrée en vigueur de l'accord dans le cas du régime général, alors qu'ils ont été réduits plus graduellement pour les produits relevant des listes annexes I, IIa, IIb et III. La libéralisation des importations communautaires a donc été immédiate ou assez rapide pour les biens faisant l'objet d'échanges faibles et beaucoup plus lente pour les autres biens.

⁴¹⁶ Pour chaque accord d'association, les articles 1 à 6 traitent du dialogue politique et des principes généraux, les articles 37 à 58 de la circulation des travailleurs et des services, les articles 59 à 69 de la balance des paiements et des mouvements de capitaux, les articles 70 à 103 de la coopération dans les domaines économique, culturel, financier et les articles 104 à 124 des dispositions finales. Ces articles sont accompagnés de 18 annexes et 7 protocoles. (P. A. Messerlin, 1993, *Les accords d'association entre la Communauté européenne et les pays d'Europe centrale : une libéralisation en sursis ?*, p. 355).

En ce qui concerne les produits textiles, le tableau (A) 55 de l'Annexe statistique montre (dans le cas de la Hongrie) que la réduction des droits de douane est progressive et non encore achevée en 1997. Ce constat est également vrai pour les autres PECO signataires. Cependant, on peut déjà prévoir que cette réduction des barrières douanières n'aura que des effets limités dans la mesure où la protection est dans ce domaine largement non tarifaire.

En ce qui concerne les produits agricoles, les accords d'association en distinguent plusieurs listes (voir tableau (A) 55 de l'Annexe statistique). La libéralisation du commerce agricole est inégale et porte d'abord sur la transformation des produits alimentaires. Dans la plupart des cas, les accords ne prévoient pas de supprimer les droits de douane. Les contingents sont quant à eux relevés progressivement mais leur suppression n'est pas prévue. Par ailleurs, l'augmentation de 35 % de certains quotas entre 1992 et 1996 ne se traduit pas toujours par des augmentations importantes des quantités dans la mesure où le montant initial de ces quotas était très faible.

Toutes les dispositions qui viennent d'être mentionnées sont régies par un nombre non négligeable de règles, de clauses et de principes qui, en définitive, limitent la portée du concept "d'association" tel qu'il est pensé actuellement.

(ii) Les clauses, les règles et les principes de l'association

Les clauses que nous avons recensées dans les accords d'association sont au nombre de quatre, à savoir la clause de réciprocité, la clause de sauvegarde, la clause antidumping et la clause des industries naissantes.

La clause de réciprocité stipule que les deux parties signataires de chaque accord devront s'accorder des facilités commerciales réciproques. Toutefois, cette clause a été atténuée par le principe de l'asymétrie (voir infra).

La clause de sauvegarde stipule que les pays signataires des accords d'association peuvent stopper l'entrée de certains produits dès lors qu'ils

présentent un risque de "perturber gravement" le fonctionnement normal de l'économie nationale. Pour l'acier, par exemple, les importations communautaires ont fait l'objet, depuis l'entrée en vigueur des accords d'association, de mesures de sauvegarde et d'actions antidumping (voir infra). Les prix de l'acier tchécoslovaque, par exemple, ont été jugés anormalement bas dans la mesure où ils n'étaient pas établis à partir du coût complet de production (incluant les charges d'amortissement)⁴¹⁷.

La clause antidumping quant à elle, oblige les parties contractantes à pratiquer dans leurs échanges des prix conformes à ceux du marché international et non des prix anormalement bas, dits de "dumping".

La clause des industries naissantes autorise les deux parties à prendre des mesures exceptionnelles (augmentation des barrières tarifaires, rétablissement des barrières non tarifaires) dans le but de protéger temporairement des industries émergentes ou des secteurs en pleine restructuration. Toutefois, les droits de douane maximaux qui peuvent être appliqués, dans le cadre de cette clause, ne peuvent excéder 25 %. Cette clause a principalement été utilisée par les PECO. Il est à noter également que le pays qui invoque cette clause est tenu d'accorder la préférence à l'UE (au détriment des pays tiers) pour la fourniture des produits touchés par l'application de la clause.

On doit ajouter à ces clauses **le principe de l'asymétrie** : l'UE procède, en effet, au démantèlement de ses barrières tarifaires et non tarifaires à un rythme sensiblement plus rapide que celui des PECO signataires⁴¹⁸. Nous montrerons dans le point C de ce chapitre que ce principe d'asymétrie est fondamental pour la viabilité du processus d'intégration entre les PECO et l'UE.

⁴¹⁷ L'année 1992 a été marquée par la pression des sidérurgistes ouest-européens sur la Commission de Bruxelles et l'obtention par ces derniers de l'application des clauses de sauvegarde et antidumping contre la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Croatie. Des droits de douane (entre 10 % et 13 %) ont été imposés à l'importation d'acier en provenance de ces pays. Voir M. Lavigne (1993), *Les accords de coopération économique entre la CE et les pays de l'Est*, p. 26.

⁴¹⁸ Sauf pour l'Estonie qui a, dès l'entrée en vigueur de son accord intérimaire d'association, immédiatement supprimé ses barrières tarifaires à l'encontre des produits communautaires.

Toutefois, il convient d'atténuer l'importance de ce principe dans la mesure où les PECO ont perdu dans le même temps le bénéfice des concessions communautaires unilatérales octroyé dans le cadre du SPG. Ce dernier point a conduit certains auteurs à contester l'idée que les accords d'association aient pu constituer une avancée par rapport aux accords de première génération⁴¹⁹.

La règle de protection des droits de la propriété intellectuelle et industrielle consiste, pour les PECO, à adopter les mêmes garanties que celles qui existent au sein de l'UE.

La règle d'origine des produits stipule que les mesures de libéralisation prévues par les accords ne s'appliquent qu'aux biens originaires des pays signataires (c'est-à-dire qu'au minimum 50 % de la valeur ajoutée du produit doit provenir du pays d'origine).

Enfin l'application du **droit d'établissement** impose aux PECO et à l'UE d'autoriser l'implantation d'entreprises (originaires d'une des deux parties signataires de l'accord) et de leur appliquer un traitement sans discrimination vis-à-vis des entreprises nationales.

L'étude des principales dispositions prévues par les accords d'association montre, en définitive, que l'UE participe à la formation de dix zones d'échanges bilatérales impliquant chacune un PECO ou un Etat balte et devant théoriquement s'achever en 2002. Seuls les produits agricoles seront, à cette date, encore régis par les principes de la PAC.

Du point de vue du commerce, l'association, en réduisant les protections tarifaires et non tarifaires entre pays européens constitue donc bien "*un pas vers le libre-échange*" régional (selon l'expression de R. G. Lipsey). En ce sens, on peut s'attendre à observer entre les pays signataires et l'UE, les effets commerciaux traditionnels d'un processus de ce type. L'objet du paragraphe suivant est précisément de tenter, à la lumière des critères d'intégration relevant

⁴¹⁹ R. Chavigny estime que pour certains produits les accords d'association sont moins avantageux pour les PECO que ne l'étaient les concessions liées aux SPG (R. Chavigny, 1996, *op. cit.*, p. 198). Voir également P. A. Messerlin (1993), *op. cit.*, p. 357.

de notre pôle commercial, de mesurer l'impact sur les échanges entre l'UE et les PECO induit par les accords d'association.

2. Les effets de l'association sur les échanges

Contrairement au chapitre précédent, nous disposons sur le thème des échanges UE-PECO d'une littérature relativement plus dense. La question a été abordée par de nombreux auteurs qui l'ont traitée selon des méthodes parfois très différentes. Toutefois les conclusions qui émergent sont, dans une certaine mesure, assez homogènes.

Nous avons tenté une nouvelle lecture des effets commerciaux induits par l'association. Pour cela nous avons utilisé les critères d'intégration du pôle commercial qui ont été développés dans les chapitres précédents. Cependant, chaque fois que cela a été possible, nous avons comparé nos résultats à ceux d'autres études déjà réalisées.

Selon la théorie des unions douanières, la suppression des barrières aux échanges entre deux pays doit se traduire par une intensification du commerce intra-zone (a), par une augmentation du degré de complémentarité entre les pays partenaires (b) et par des effets de création de commerce supérieurs aux effets de détournement (c).

a. L'intensification du commerce intra-zone

L'intensification intra-zone est visible, quelle que soit la base de données utilisée. Le tableau 4. 5 (page 377) présente l'évolution en valeur des échanges de l'Union européenne avec les pays signataires d'accords d'association. Les calculs ont été effectués à partir des données exprimées en écus qui figurent dans les annuaires "Eurostat".

L'année 1991 marque (à l'exception de la Roumanie) le début d'une nette intensification des échanges de l'UE avec les PECO signataires d'accords

d'association. En effet, les exportations de l'UE vers l'ensemble des PECO associés progresse de 45,36 % et les importations communautaires de 25,82 %.

Une hausse d'une amplitude beaucoup plus forte est enregistrée avec un peu de retard (en 1993) dans le commerce de l'UE avec les Etats baltes et la Slovénie. Ce retard s'explique par le fait que ces quatre pays ont subi, entre 1991 et 1993, les effets de détournement et de destruction de commerce induits par la scission territoriale de l'URSS (pour les Etats baltes) et de la Yougoslavie (pour la Slovénie).

Les importations communautaires en provenance de la Roumanie sont les seules qui connaissent une baisse entre 1990 et 1991. On retrouve d'ailleurs cette baisse dans le tableau 4. 6 (page 378) qui présente l'évolution en valeur des exportations et importations des PECO associés à l'UE.

Il apparaît, en effet, que les exportations roumaines vers l'UE enregistrent une baisse de 43,3 % en 1990, 19,4 % en 1991 et 2,7 % en 1992 alors même que le commerce des autres PECO avec l'UE est en hausse. Cela s'explique, en partie, par une volonté politique de réduction des pénuries en mettant fin à la politique de "l'exportation à tout prix". Par ailleurs, la vétusté des capacités de production et le manque de consommations intermédiaires (du fait de l'effondrement des échanges intra-CAEM) ne sont pas étrangers à cette chute des exportations roumaines, mais aussi bulgares, vers l'UE.

tableau 4. 5 : évolution du commerce communautaire avec les pays associés (1990-1996)

en % de variation annuelle	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
EXPORTATIONS							

Union européenne vers :

Bulgarie	-39,05	15,62	7,27	18,74	17,81	16,93	4,4
Hongrie	-3,937	21,31	14,51	19,97	25,07	7,99	4,7
Pologne	11,19	79,87	3,61	20,56	9,72	23,79	27,6
Tchécoslovaquie	9,09	45,83	64,20	15,91	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	29,98	26,04	20,9
Slovaquie	-	-	-	-	38,41	45,64	26,6
Roumanie	78,57	8,50	37,50	24,24	14,15	35,15	14,4
Slovénie	-	-	-	99,67	20,18	19,11	2,8
<i>PECO^b</i>	3,90	45,36	30,68	24,63	20,04	22,33	19,32
Estonie	-	-	-	73,35	76,86	31,64	18,1
Lettonie	-	-	-	64,94	72,95	31,14	23,9
Lituanie	-	-	-	95,67	58,12	18,67	38,6
<i>Etats baltes^c</i>	-	-	-	78,07	69,19	27,22	25,92
PECO + Etats baltes	-	-	26,28	21,18	22,18	22,63	18,8
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
IMPORTATIONS							
Union européenne en prov. :							
Bulgarie	9,56	29,36	20,15	3,37	40,36	29,25	-2,0
Hongrie	13,33	23,53	8,39	-2,32	24,05	25,20	15,2
Pologne	33,91	20,13	11,81	5,51	20,55	20,81	0,6
Tchécoslovaquie	5,17	50,82	35,87	8,80	-	-	-
République tchèque	-	-	-	-	30,74	21,6	7,7
Slovaquie	-	-	-	-	94,94	38,01	12,1
Roumanie	-36,84	-9,72	-2,90	18,26	48,34	28,39	3,7
Slovénie	-	-	-	73,47	19,48	11,72	-1,1
<i>PECO^b</i>	8,22	25,82	10,74	50,75	29,23	22,90	16,18
Estonie	-	-	-	43,18	56,88	49,92	17,4
Lettonie	-	-	-	32,30	31,14	17,78	-7,0
Lituanie	-	-	-	42,19	20,54	14,79	17,1
<i>Etats baltes^c</i>	-	-	-	38,23	32,41	24,69	7,64
PECO + Etats baltes	-	-	32,82	12,19	29,44	23,02	15,49

a : janvier à juin 1996, par rapport à la même période en 1995 ;

b : il s'agit ici des PECO signataires des accords d'association, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Slovénie ;

c : Estonie, Lettonie, Lituanie ;

Sources : calculs réalisés à partir des données en écus publiées dans Eurostat et tableau (A) 56 de l'Annexe statistique.

tableau 4. 6 : évolution du commerce des PECO et des Etats baltes avec l'UE^a (1990-1996)

en % de variation annuelle	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^b
EXPORTATIONS vers l'UE^b de la :							

Bulgarie :	-23,4	80,3	91,5	-9,7	34,6	26,9	-14,4
Hongrie :	23,7	48,9	11,1	-22,2	32,0	18,3	2,8
Pologne :	41,6	21,5	-5,6	13,0	21,9	34,3	2,9
Rép. tchèque :	1,1	15,8	34,5	20,5	18,3	22,3	35,0
Slovaquie :	0,5	15,3	36,7	-13,4	45,4	36,6	12,1
Roumanie :	-43,3	-19,5	-2,7	31,9	46,2	34,9	-3,7
Slovénie :	35,0	18,9	28,1	-5,4	16,5	24,3	-
Estonie ^c :	-	-	-	110,7	64,9	59,1	8,4
Lettonie ^c :	-	-	-	2,1	19,6	47,0	8,1
Lituanie ^c :	-	-	-	31,1	56,2	67,8	9,2
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
IMPORTATIONS en provenance de l'UE^b :							
Bulgarie :	-20,2	-41,9	80,9	-1,6	0,5	22,5	-10,6
Hongrie :	4,9	74,4	2,8	3,0	30,0	6,1	2,5
Pologne :	12,3	-	-	23,6	15,5	33,4	26,7
Rép. tchèque :	16,0	-11,1	73,2	10,0	23,8	41,3	37,9
Slovaquie :	-	-	49,0	-0,6	25,0	33,3	30,0
Roumanie :	71,4	-17,0	55,2	14,4	15,9	36,2	-1,2
Slovénie :	51,4	12,0	0,2	16,6	18,4	28,9	-
Estonie ^c :	-	-	-	192,1	90,2	57,3	25,4
Lettonie ^c :	-	-	-	3,2	98,1	79,2	26,0
Lituanie ^c :	-	-	-	36,0	50,0	63,8	39,9

a : Union européenne de 15 pays sur toute la période considérée ;

b : janvier à juin 1996, par rapport à la même période en 1995 ;

c : avec les pays développés à économie de marché.

Sources : calculs réalisés à partir des données en dollars des *Annuaire statistiques nationaux et du rapport WIIW* (1996).

Le calcul du ratio d'intensité relative des échanges entre l'UE et les PECO constitue un deuxième outil pour mettre en lumière l'évolution des échanges de la région par rapport aux échanges mondiaux.

Rappelons que l'intensité relative d'un flux d'exportation X d'un pays ou une zone i vers un pays ou une zone j peut être exprimée sous la forme suivante⁴²⁰ :

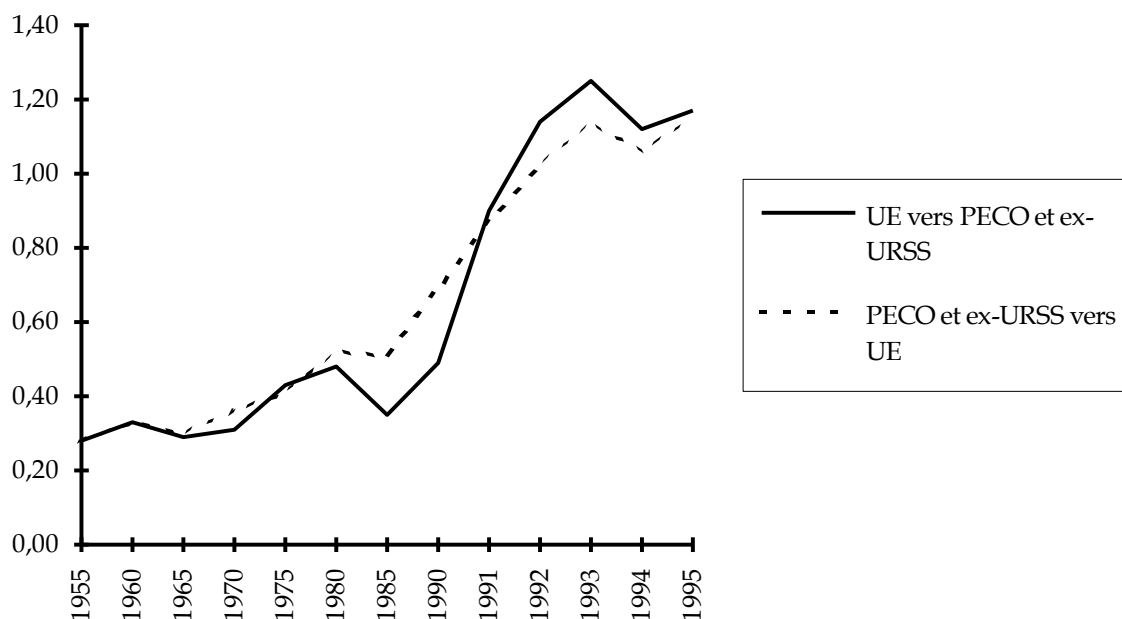
$$IR (X_{ij}) = \frac{(X_{ij} X_{..})}{(X_i. X_{.j})} \quad (13)$$

avec *IR (X_{ij})* : intensité relative du flux X_{ij} ;
X_{ij} : exportations en valeur de la zone i vers la destination j ;
X_{..} : total du commerce mondial ;
X_{i.} : total des exportations de i ;
X_{.j} : total des importations de j.

L'application de ce ratio aux données en dollars courants de la matrice du commerce mondial qui figure dans le tableau (A) 1 de l'Annexe statistique nous a permis de construire le graphique suivant :

⁴²⁰ voir Chapitre I pour une explication détaillée du ratio.

figure 4. **Erreur ! Signet non défini.** : évolution des indices d'intensité relative des exportations de l'UE vers les PECO et l'ex-URSS et des exportations des PECO et ex-URSS vers l'UE (1955-1995)



UE : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RFA, Autriche (à partir de 1995), Danemark (à partir de 1972), Espagne (à partir de 1986), Finlande (à partir de 1995), Grande-Bretagne (à partir de 1972), Irlande (à partir de 1972), Grèce (à partir de 1981), Portugal (à partir de 1986), Suède (à partir de 1995) ;

PECO et ex-URSS : Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie (jusqu'en 1992), République tchèque (à partir de 1993), Slovaquie (à partir de 1993), RDA (jusqu'en 1990), Roumanie et URSS (jusqu'en 1991, puis Etats baltes, pays de la CEI hors Asie centrale) ;

Source : figure réalisée à partir du tableau (A) 1 de l'Annexe statistique.

Certes, l'expression "PECO et ex-URSS" inclut des pays qui ne sont pas signataires des accords d'association avec l'UE. Cependant, même ainsi, les indices d'intensité relative des échanges accusent un net accroissement à partir de l'année 1990, après être demeurés à un niveau marginal entre 1955 et 1985. Pour 1990, l'intensité relative vaut 0,49 pour les exportations de l'UE vers les "PECO et ex-URSS" et 0,69 pour les exportations des "PECO et ex-URSS" vers l'UE. En 1993, ces mêmes intensités relatives des exportations valaient respectivement 1,25 pour celles de l'UE et 1,14 pour celles des "PECO et ex-URSS". On peut donc supposer que ces valeurs auraient été supérieures si l'on avait pu disposer des données en dollars pour les seuls échanges entre l'UE et les PECO signataires des accords d'association⁴²¹.

⁴²¹ Les calculs de D. Labaronne (1996), accréditent cette hypothèse pour l'année 1992, en montrant toutefois que l'intensité relative des échanges entre les PECO et les pays de l'AELE est plus forte que celle entre les PECO et la CEE (12 pays). Voir D. Labaronne (1996), *Les échanges extérieurs des pays*

L'intensification du commerce intra-zone confirme donc l'un des premiers effets que l'on est en mesure d'attendre d'un abaissement des barrières douanières.

Cependant, l'observation des complémentarités géographique et sectorielle met en lumière des caractéristiques tout à fait particulières au sein de cette zone qui nous conduisent finalement à émettre des réserves quant aux effets induits de création et de détournement de commerce entre l'UE et les pays associés.

b. L'évolution des structures géographique et sectorielle du commerce régional

(i) Vers une complémentarité géographique du commerce régional ?

L'observation de la répartition géographique du commerce des pays signataires des accords d'association met en lumière deux caractéristiques de l'association, à savoir :

- la part prépondérante occupée par l'UE dans le commerce de chaque PECO signataire d'un accord d'association ;
- la part marginale occupée par l'ensemble des PECO signataires dans le commerce extérieur de l'UE.

La place prépondérante occupée par l'UE dans le commerce extérieur de chaque PECO associé est illustré par le tableau 4. 7 (page 382). Celui-ci présente l'évolution de cette part, entre 1990 et 1995. Les calculs ont été

d'Europe centrale et orientale avec les pays de la Communauté européenne, de l'AELE et du Bassin méditerranéen, pp. 20-28.

effectués à partir des données en monnaies nationales et tiennent compte des quinze pays de l'UE sur toute la période étudiée.

Il apparaît très nettement que la part de l'UE augmente dans le commerce extérieur total de tous les PECO associés. La moyenne des parts indique que l'augmentation est régulière aussi bien en ce qui concerne les exportations que les importations des PECO. En effet, la moyenne des parts de l'UE dans les exportations des PECO s'établit à 54,69 % en 1995, contre 39,74 % en 1990 (soit une hausse de 37,6 % sur la période). La moyenne des parts de l'UE dans les importations des PECO vaut, quant à elle, 53,40 % en 1995 contre 38,49 % en 1990 (soit une hausse de 38,7 %).

tableau 4. 7 : part de l'UE^a dans le commerce de chaque PECO associé (en %, 1990-1995)

(en % des exportations totales des pays)	1990	1991	1992	1993	1994	1995
EXPORTATIONS vers l'UE :						
Bulgarie	5,57	15,65	31,46	29,96	37,64	37,25
Hongrie	42,11	58,65	62,33	58,13	63,68	62,66
Pologne	52,70	61,49	65,65	69,20	69,20	70,00
République tchèque	38,37	50,76	61,62	49,37	54,08	55,17
Slovaquie	40,75	41,42	50,10	29,54	34,96	37,39
Roumanie	33,87	36,94	35,16	41,36	48,20	53,17
Slovénie	64,79	51,26	60,86	63,24	65,61	67,21
Moyenne des parts (tous PECO)	39,74	45,17	52,45	48,69	53,34	54,69
<i>Moyenne des parts (ALECE)</i>	47,74	52,72	60,11	53,90	57,51	58,49
(en % des importations totales des pays)	1990	1991	1992	1993	1994	1995
IMPORTATIONS en provenance de l'UE :						
Bulgarie	11,51	26,08	35,51	32,81	37,50	38,05
Hongrie	43,14	56,73	59,98	54,38	61,06	61,51
Pologne	51,12	57,70	61,96	64,72	65,26	64,65
République tchèque	40,46	49,87	58,92	52,32	55,65	56,37
Slovaquie	32,43	33,10	46,45	27,93	33,44	34,73
Roumanie	21,78	28,72	41,27	45,31	48,21	49,58
Slovénie	68,96	59,52	59,58	65,62	69,17	68,91
Moyenne des parts (tous PECO)	38,49	44,53	51,95	49,01	52,90	53,40
<i>Moyenne des parts (ALECE)</i>	47,22	51,38	57,38	52,99	56,92	57,23

a : UE à quinze pays pour toutes les années couvertes par le tableau.

Note : calculs effectués à partir de données exprimées en monnaies nationales.

Sources : *Annuaire statistique national* et *WIIW* (1996), *Countries in transition*, pp. 244-249

On note toutefois un léger fléchissement dans l'accroissement de cette moyenne des parts pour l'année 1993. Ce fléchissement est en partie dû à la baisse brutale en 1993 de la part de l'UE dans le commerce extérieur de la

République tchèque et dans celui de la Slovaquie. Dans le cas de ces deux pays, on peut certes évoquer l'impact récessif de la politique de stabilisation tchécoslovaque menée depuis janvier 1991. Mais bien plus que cette politique, c'est la scission territoriale de l'entité tchécoslovaque qui a eu pour conséquence mécanique de réduire la part de l'UE dans le commerce extérieur de chacun des deux pays. En effet, à partir de 1993, le commerce mutuel entre la République tchèque et la Slovaquie est considéré comme étant du commerce extérieur par les deux pays, si bien que les exportations et importations totales de ces deux pays ont augmenté ce qui s'est traduit par la baisse mécanique des parts relatives des autres partenaires commerciaux dans les totaux⁴²². Un argument de même nature peut être avancé pour expliquer la baisse, en 1991, de la part de l'UE dans les exportations et importations slovènes.

Dès l'année 1994, l'UE s'impose comme premier partenaire commercial de tous les PECO associés. Ce sont les pays appartenant à l'ALECE qui commercent le plus avec l'UE (la part de l'UE atteignant jusqu'à 70 % des exportations polonaises totales en 1995 et 68,91 % des importations slovènes pour la même année).

Ce profil de répartition géographique du commerce laisse supposer que les effets Viner et Meade de création de commerce avec l'UE seront importants pour les PECO associés à partir de l'année 2002 (année pour laquelle les échanges seront totalement libres entre chaque PECO et l'UE, exceptés bien sûr les échanges de produits agricoles)⁴²³.

L'évolution de la répartition géographique du commerce extérieur des Etats baltes suit globalement la même tendance que celle des PECO associés. Le tableau 4. 8 (page 384) montre une très nette augmentation de la part de l'UE

⁴²² Si l'on exclut la Slovénie des exportations et des importations totales de la République tchèque en 1993, alors la part de l'UE s'établit à 62,9 % dans les exportations tchèques et à 62,7 % dans les importations tchèques. De la même manière et pour la même année, si l'on exclut la République tchèque des exportations et importations slovaques, alors la part de l'UE s'établit à 51,3 % des exportations et à 43,6 % des importations slovaques (calculs effectués d'après les données fournies par WIIW, 1996, p. 255, p. 265, pp. 292-293 et pp. 302-303).

⁴²³ Rappelons que, dans son modèle d'union douanière à trois pays, J. E. Meade a fait apparaître des effets de création de commerce d'autant plus forts que les pays étaient déjà principaux fournisseurs et clients les uns avec les autres avant la formation de l'union. Voir J. E. Meade (1995b), *op. cit.*, p. 528.

(15 pays) dans le commerce extérieur des trois Etats baltes. L'accroissement le plus fort est enregistré dans le cas de l'Estonie, pays pour lequel la part de l'UE passe, entre 1991 et 1992, de 3,7 % à 42,95 % des exportations totales et de 6,7 à 45,1 % des importations totales.

tableau 4. 8 : part de l'UE^a dans le commerce des Etats baltes (en %, 1991-1994)

(en % des exportations totales des pays)	1991	1992	1993	1994
EXPORTATIONS vers l'UE :				
Estonie	3,70	42,95	49,24	48,85
Lettonie	-	39,87	33,36	39,22
Lituanie	5,06 ^b	28,49 ^b	25,15 ^b	-
(en % des importations totales des pays)	1991	1992	1993	1994
IMPORTATIONS en provenance de l'UE :				
Estonie	6,70	45,12	62,61	64,33
Lettonie	-	29,50	27,37	40,55
Lituanie	9,77 ^b	18,04 ^b	14,65 ^b	-

a : UE à quinze pays pour toutes les années couvertes par le tableau ;

b : commerce avec l'Europe de l'Ouest.

Note : calculs effectués à partir de données exprimées en monnaies nationales.

Sources : *Annuaire statistiques nationaux disponibles des Etats baltes.*

C'est l'accroissement des échanges avec l'Allemagne et les pays du Nord de l'UE (Finlande et Suède) qui est à l'origine de l'augmentation rapide de la part de l'UE dans le commerce extérieur total des Etats baltes. En 1994 par exemple, l'Allemagne, la Finlande et la Suède étaient à l'origine, à eux seuls, de 48,7 % des importations totales estoniennes et de 28,5 % des importations totales lettones. Pour la mêmes années ces pays absorbaient 35,5 % des exportations totales estoniennes et 19,82 % des exportations totales lettones. Cela laisse supposer que les effets Viner et Meade de création de commerce seront plutôt à rechercher entre ces pays.

La situation est cependant fort différente dès lors que l'on observe la place qu'occupent les pays associés dans le commerce total de l'UE. Le tableau 4. 9 (page 385) donne l'évolution de la part des PECO et des Etats baltes dans le commerce total de l'UE. Le commerce communautaire "total" est compris ici comme la somme du commerce extra-UE et du commerce intra-UE des pays membres de l'UE. Nous avons également calculé la part des pays associés dans le commerce extérieur de l'UE (ligne extra-UE). Les calculs ont été réalisés à

partir des données exprimées en écus courants et pour la période allant de 1991 à 1996.

tableau 4. 9 : part des pays associés dans le commerce extérieur et total de l'UE^a (en %, 1991-1996)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^b
EXPORTATIONS de l'UE vers :						
PECO^c						
en % des exportations totales de l'UE	1,70	2,18	2,66	2,85	3,15	3,49
en % des exportations extra-UE	5,21	6,60	7,16	7,77	8,72	10,21
Etats baltes^d						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,07	0,12	0,18	0,21	0,24
en % des exportations extra-UE	-	0,21	0,33	0,50	0,58	0,70
PECO + Etats baltes						
en % des exportations totales de l'UE	1,70	2,25	2,78	3,04	3,36	3,72
en % des exportations extra-UE	5,21	6,81	7,49	8,26	9,30	10,91
IMPORTATIONS de l'UE en provenance des PECO						
PECO^c						
en % des importations totales de l'UE	1,44	1,81	2,10	2,44	2,76	2,69
en % des importations extra-UE	3,99	5,09	5,53	6,49	7,59	7,39
Etats baltes^d						
en % des importations totales de l'UE	-	0,10	0,15	0,17	0,20	0,20
en % des importations extra-UE	-	0,28	0,38	0,46	0,55	0,55
PECO + Etats baltes						
en % des importations totales de l'UE	1,09	1,43	2,25	2,61	2,96	2,89
en % des importations extra-UE	3,01	4,03	5,92	6,95	8,14	7,94

a : UE à quinze pays pour toutes les années du tableau ;

b : janvier à juin 1996 ;

c : il s'agit ici des PECO signataires des accords d'association, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Slovénie ;

d : Estonie, Lettonie, Lituanie ;

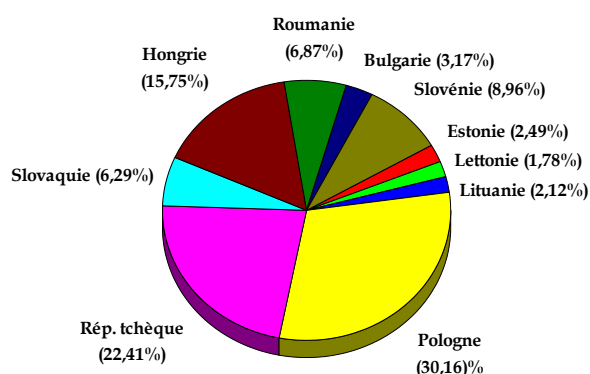
Source : tableau (A) 59 et (A) 60 de l'Annexe statistique.

Si l'UE occupe une place prépondérante dans le commerce extérieur des pays associés, il apparaît en revanche de manière frappante que la part de ces derniers est marginale dans le commerce extra-communautaire de l'UE. En effet, pour les six premiers mois de 1996, l'ensemble des pays associés (PECO + Etats baltes) n'absorbe qu'un dixième (10,91 %) des exportations communautaires extra-UE et n'est à l'origine que de 7,94 % des importations communautaires extra-UE. La part des pays associés apparaît encore plus marginale dès lors qu'on la calcule par rapport au commerce total de l'UE (intra + extra). L'ensemble des pays associés ne représente alors que 3,72 % des exportations totales des pays de l'UE et 2,89 % des importations communautaires totales.

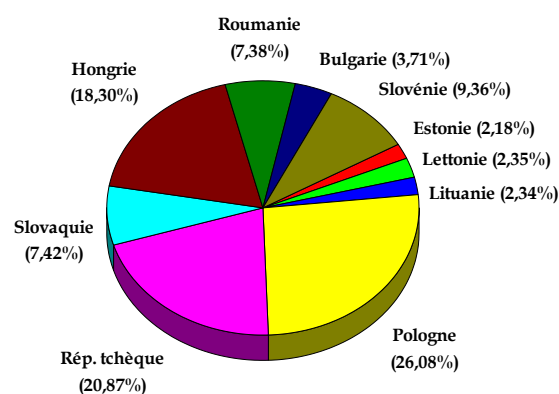
Cette caractéristique n'est pas sans rappeler la répartition géographique des échanges au sein de la CEI, avec un commerce organisé en étoile autour de la Russie (figure 3.8, Chapitre III). Cependant, la ressemblance s'arrête là dans la mesure où l'UE a signé des accords d'association relativement plus homogènes avec ses pays associés que ne le sont les accords commerciaux signés entre la Russie et ses partenaires de la CEI. Par ailleurs, la constitution de zones de libre-échange entre les PECO (au sein de l'ALECE) et entre les Etats baltes (au sein de la ZLEB) assure une cohérence institutionnelle globale à la zone "UE-PECO-Etats baltes" que ne possède pas la CEI. Toutefois, pour que la cohérence soit totale, il manque un accord de libre-échange entre les PECO et la ZLEB⁴²⁴.

Les deux schémas ci-dessous donnent, pour le premier semestre de l'année 1996, la répartition par pays du commerce entre l'UE et les pays associés :

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : répartition géographique des échanges de l'UE avec les pays associés (janvier-juin 1996)
(en % des exportations de l'UE vers les pays associés) (en % des importations de l'UE en prov. des pays associés)



Source : tableau (56) de l'Annexe statistique



Source : tableau (56) de l'Annexe statistique

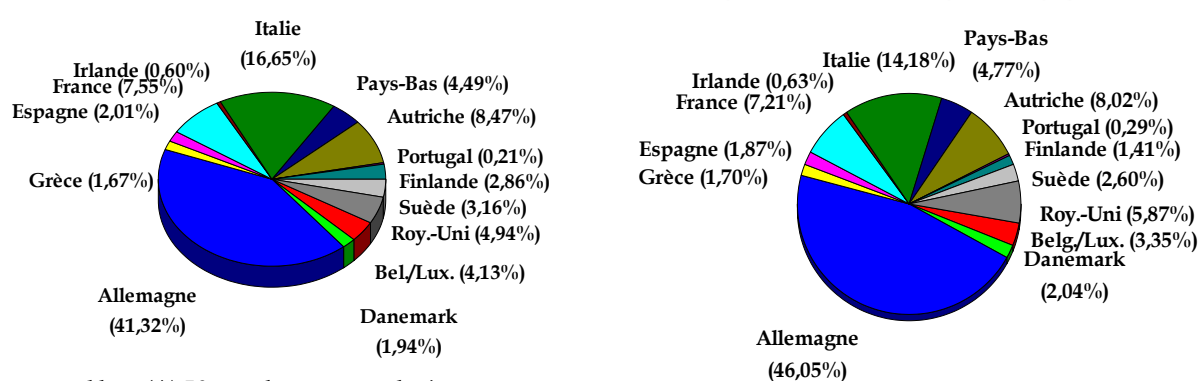
Il apparaît de manière très nette que les pays de l'ALECE absorbent les trois quarts du commerce entre l'UE et les pays associés. Si l'on inclut la Slovaquie dans l'ALECE, alors la part de ce dernier passe exactement à 83,57 % des exportations communautaires vers l'ensemble des pays associés et à 82,03 %

⁴²⁴ On peut noter que nous sommes loin, ici, de l'opinion émise par M. Margolis qui n'envisageait l'existence institutionnelle de l'ALECE que comme un obstacle à l'intégration UE-PECO. Voir M. Margolis (1994), *op. cit.*, p. 46.

des importations de l'UE en provenance de la zone. Dans cet ensemble, ce sont la Pologne et la République tchèque qui sont les principaux partenaires commerciaux de l'UE. Cette dernière réalise avec ces deux pays 52,57 % de ses exportations vers la zone et 46,95 % de ses importations en provenance de la zone. Cette observation suggère que les effets Meade et Viner de création de commerce entre l'UE et les PECO que l'on peut attendre à partir de 2002 seront concentrés sur la République tchèque et la Slovaquie. Toutefois, la part de l'ensemble des pays associés est trop marginale dans le commerce total de l'UE pour pouvoir entraîner des effets significatifs de création et de détournement de commerce intra-zone.

Si l'on procède maintenant à une ventilation du commerce entre les PECO et l'UE en nous plaçant cette fois du côté des quinze pays de l'UE, il apparaît que c'est l'Allemagne qui est le premier partenaire commercial des pays associés à l'UE. En effet, les deux fromages de la figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* indiquent que l'Allemagne est à l'origine de 41,32 % des exportations communautaires vers les pays associés et absorbe à elle seule près de 46,05 % des importations en provenance de ces pays.

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : répartition géographique des échanges de l'UE avec les pays associés par pays membres de l'UE (janvier-juin 1996)
(en % des exportations de l'UE vers les pays associés) (en % des importations de l'UE en prov. des pays associés)



Source : tableau (A) 58 pour les exports et les imports

L'Italie apparaît comme le second partenaire commercial des pays associés. Cette observation, réalisée à partir d'Eurostat, est également confirmée par les données de commerce extérieur disponibles dans les annuaires statistiques nationaux des pays associés où il apparaît en effet que l'Italie est, en

valeur, le deuxième partenaire commercial après l'Allemagne⁴²⁵. On peut remarquer également la faible part qu'occupent les pays du sud de l'Europe dans le commerce entre l'UE et les PECO. En effet, le Portugal, par exemple, n'est à l'origine que de 0,21% des exportations de l'UE vers les PECO associés et 0,29 % des importations communautaires en provenance des PECO associés. Ces valeurs sont respectivement 1,67 % et 1,70 % pour la Grèce et 2,01 % et 1,87 % pour l'Espagne. Cela reflète la concurrence qui existe entre ces pays et les PECO associés.

(ii) L'effet de l'association sur la structure par produits du commerce régional

L'étude de la structure par produits des échanges entre l'UE et les PECO associés montre que le commerce au sein de la zone est très fortement concentré sur la branche 7 de la CTIC (machines et matériels de transport) et les branches 6 et 8 (articles manufacturés).

Il ressort du tableau 4. 10 (ci-après) que l'UE achète aux PECO associés davantage de produits relevant de la branche 7 de la CTIC que des branches 6 et 8, alors qu'elle importe de ces mêmes pays davantage de produits des branches 6 et 8 que de la branche 7.

tableau 4. 10 : part de chaque branche CTIC dans les échanges de l'UE avec les PECO associés^a (en % des exportations et importations de l'UE avec les sept PECO associés, 1993-1996)

	Exportations de l'UE				Importations de l'UE			
	1993	1994	1995	1996 ^b	1993	1994	1995	1996 ^b
CTIC 0+1	8,14	7,26	6,35	5,75	8,28	7,12	5,64	4,83
CTIC 2+4	2,63	2,79	2,95	2,61	6,55	6,16	5,51	4,53
CTIC 3	2,70	1,91	1,28	1,30	5,74	5,13	4,10	3,63
CTIC 5	11,79	12,20	12,46	12,42	6,22	6,37	6,87	6,58
CTIC 7	38,43	38,75	39,79	41,79	20,71	21,49	24,81	29,87
CTIC 6+8	33,93	34,95	35,21	33,88	51,78	52,37	51,70	49,09

⁴²⁵ Sauf pour la Bulgarie (dont le premier partenaire commercial est encore la Russie), pour la Slovaquie (dans le commerce extérieur de laquelle la République tchèque occupe la première place), et pour les États baltes (dont les premiers partenaires commerciaux sont la Finlande, la Suède et l'Allemagne). Ces observations ont été réalisées à partir des données fournies par les annuaires statistiques nationaux disponibles.

CTCI 9	2,38	2,14	1,96	2,27	0,73	1,35	1,37	1,48

Note : une CTICI à deux niveaux figure dans l'Annexe (3).

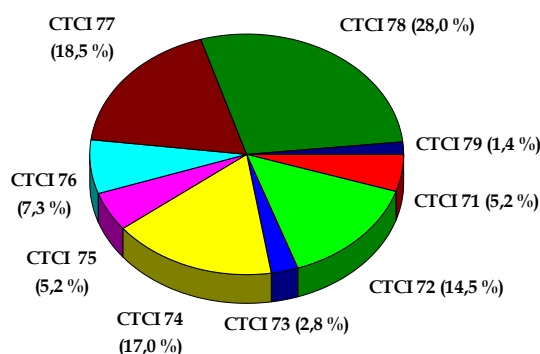
a : pays associés hors Etats baltes ;

b : de janvier à juin 1996.

Source : tableau (A) 61 de l'Annexe statistique.

Au niveau 2 de la nomenclature CTICI, les exportations de l'UE en direction des PECO associés sont caractérisées par une prépondérance des appareillages électriques (CTICI 77) et des véhicules routiers (CTICI 78). A eux seuls, ces deux postes représentent 46,5 % des exportations de produits relevant de la branche 7 de la CTICI réalisées par l'UE en direction des PECO associés (voir figure 4. *Erreur ! Signet non défini.*, page 389).

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : ventilation des exportations de l'UE vers les PECO associés relevant de la branche 7 de la CTICI (en % des exportations de l'UE relevant de la CTICI 7, janvier-juin 1996)



Source : Eurostat, (1997), n° 3, p. 67.

L'un des arguments couramment invoqué pour expliquer l'accroissement de la part de division CTICI 78 dans les exportations de l'UE vers les PECO, insiste sur le besoin de différenciation par rapport aux modèles locaux (Dacia-Renault 12, Moskvitch, Lada)⁴²⁶.

⁴²⁶ Voir R. Chavigny (1996), *op. cit.*, pp. 205-206.

Du côté des importations communautaires en provenance des PECO associés, ce sont les vêtements et accessoires du vêtement (CTCI 84) qui constituent le poste prédominant.

Le tableau 4. 11 illustre ce point et permet également de mettre en lumière la concurrence potentielle qu'exercent les exportations des PECO associés à l'égard des exportations intra-UE des pays membres de la Communauté.

tableau 4. 11 : les six premiers postes à l'exportation vers l'UE des pays membres et des PECO associés en 1996 (chaque nombre correspond à un poste de la CTCI)

	Poste n°1	Poste n°2	Poste n°3	Poste n°4	Poste n°5	Poste n°6
PECO associés	84	78	77	67	82	69
Allemagne	78	77	74	72	67	69
Autriche	78	77	67	64	71	74
Belgique/Luxembourg	78	67	65	57	51	66
Danemark	01	03	74	82	89	33
Espagne	78	05	77	67	74	65
Finlande	64	76	67	24	25	77
France	78	77	79	74	75	51
Grèce	84	05	42	65	68	67
Irlande	75	89	51	77	01	54
Italie	74	84	77	65	89	72
Pays-Bas	75	33	77	78	02	51
Portugal	84	77	78	85	65	66
Royaume-Uni	78	75	77	33	89	76
Suède	64	78	67	74	24	72
UE	78	77	75	74	67	89

Source : Eurostat (1997), n°3, p. 69 et pp. 94-95.

Il apparaît que les premiers postes d'exportations des PECO associés vers l'UE sont constitués de produits jugés sensibles dans le cadre des accords d'association dans la mesure où ils entrent en concurrence directe avec les principales exportations intra-UE de la plupart des pays membres de la communauté. Si l'on tient compte des trois premiers postes CTCI, alors un pays comme le Portugal, par exemple, présente quasiment le même profil de spécialisation que les PECO associés.

Cette concurrence entre les PECO et les pays de l'UE est un indice supplémentaire qui laisse supposer que les effets de création de commerce seront supérieurs aux effets de détournement lorsque les zones bilatérales de libre-échange seront entièrement fonctionnelles. Cette hypothèse est d'autant plus réaliste que les PECO, en plus d'être concurrents, sont potentiellement très complémentaires avec les pays de l'UE.

La complémentarité entre l'UE et les PECO peut déjà s'observer, à un niveau très fin, avec l'intensification du commerce intra-branche tel qu'il a été défini par H. Grubel et P. J. Lloyd (1975). Plusieurs études ont déjà été réalisées sur ce thème⁴²⁷. Sans reprendre ici le détail des calculs, nous nous contenterons d'en exposer les principales conclusions. Toutes les études montrent que le commerce intra-branche a augmenté légèrement plus vite que l'ensemble des échanges entre les PECO et l'UE (voir M. A. Landesmann, 1995 par exemple). L'accroissement des échanges intra-branche a été beaucoup plus net dans le cas de la République tchèque et de la Hongrie (R. Chavigny, 1996b).

Par ailleurs, on peut également évoquer l'intensification accrue entre les PECO et l'UE du trafic de perfectionnement passif (TPP). Il s'agit d'opérations de sous-traitance qui sont principalement concentrées dans l'habillement et le matériel électrique⁴²⁸.

c. Effets de création ou de détournement de commerce intra-zone ?

De l'analyse qui précède, on peut s'attendre à observer des effets de création de commerce d'autant plus faibles que le principal partenaire commercial de la zone (à savoir l'UE) est en même temps celui qui est le moins dépendant de son commerce avec les pays associés.

Nous avons tenté de calculer les élasticités-revenu des offres d'exportations et des demandes d'importations adressées aux PECO associés par les pays membres de l'UE. Cependant, l'application de la méthode de B. Balassa s'est avérée être aussi délicate que dans le chapitre précédent dans la mesure où l'union étudiée (à savoir l'association UE-PECO) ne sera pleinement une zone de libre-échange qu'en 2002 (excepté pour les produits agricoles). Par ailleurs

⁴²⁷ Voir M. A. Landesmann (1995), *The pattern of east-west european integration : catching up or failling behind*, pp. 23-26 ; F. Lemoine (1995), *La dynamique des exportations des PECO vers l'UE*, pp. 166-169 ; R. Chavigny (1996b), *Les perspectives d'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne : analyse à partir de la spécialisation acquise des économies en transition*, pp. 116-120.

⁴²⁸ Voir F. Lemoine (1995), *op. cit.*, pp. 162-163 et ECE-UN (1995), *Economic bulletin for Europe*, vol. 47, pp. 123-131.

la signature, puis la mise en oeuvre des accords d'association, est trop récente pour nous permettre d'effectuer un calcul des élasticités-revenu sur des périodes de cinq ans comme le suggérait B. Balassa. En ce sens, nos résultats sont à lire avec une extrême précaution car il ne sont pas exempts d'évolutions qui pourraient n'être en définitive que conjoncturelles.

Les résultats obtenus par l'application de la méthode de B. Balassa ont été regroupés dans le tableau 4. 12. Ces derniers apparaissent très inégaux selon les pays et selon les années. Toutefois, si l'on compare les élasticités-revenu de l'année 1992 (qui est celle de l'entrée en vigueur des premiers accords intérimaires d'association) avec celles de l'année 1995 (dernière année pour laquelle Eurostat a publié des données complètes), il apparaît que les résultats sont très inégaux selon les pays. L'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande et le Royaume-Uni sont les seuls pays à enregistrer simultanément des effets Meade (côté offres d'exportation) et des effets Viner (côté demandes d'importation) positifs. Sur ces quatre pays, l'Allemagne est le seul qui enregistre, entre 1994 et 1995, une augmentation des élasticités-revenu de ses offres d'exportation en même temps qu'une augmentation des élasticités-revenu de ses demandes d'importations adressées aux PECO.

Ce résultat était prévisible dans la mesure où l'Allemagne est le pays de l'UE qui commerce le plus avec les PECO.

tableau 4. 12 : élasticités-revenu des offres d'exportation et des demandes d'importation adressées aux PECO associés, par les pays membres de l'UE (1992-1995)

	El.-revenu des offres d'exportation				El.-revenu des demandes d'importation			
	1992	1993	1994	1995	1992	1993	1994	1995
Allemagne	5,04	-14,45	6,96	12,10	5,05	-4,20	7,98	13,15
Autriche	4,91	38,45	6,01	10,79	3,95	14,84	7,15	5,20
Belgique/Lux.	8,26	-15,00	9,55	7,54	8,81	7,84	18,45	9,19
Danemark	-39,04	7,74	5,20	5,48	100,59	6,24	9,28	0,53
Finlande	-21,52	-35,86	16,31	1,71	-3,97	-4,13	8,85	3,13
Grèce	13,55	-120,89	3,97	7,97	-27,78	18,25	16,45	13,13
Espagne	25,93	-50,98	23,77	7,47	13,04	18,09	27,75	21,36
France	12,42	-5,71	5,13	9,96	5,69	-4,73	6,11	8,42
Irlande	-2,74	21,34	8,12	8,77	-0,74	-3,26	3,80	1,40
Italie	23,02	-27,72	13,95	7,99	1,00	4,25	15,70	7,18
Pays-Bas	6,67	31,82	5,69	6,94	13,76	16,21	5,50	10,29

Portugal	77,27	13,51	104,84	19,01	24,79	9,52	54,44	19,66
Royaume-Uni	-61,88	10,70	2,63	8,77	-30,47	11,84	8,82	4,63
Suède	-12,05	-8,14	13,74	5,54	-25,01	6,47	20,64	0,34
UE	15,61	-83,91	7,24	6,78	11,41	-13,02	8,66	6,61

Source : tous les calculs ont été effectués à partir de données provenant d'Eurostat.

Globalement toutefois, il semblerait que les accords d'association aient entraîné pour le moment des effets Viner et Meade de détournement de commerce intra-zone. Cette conclusion, illustrée par la baisse systématique des élasticités-revenu des offres d'exportation et demandes d'importation de l'UE entre 1992 et 1995, prend le contre-pied des effets prévisibles d'un processus d'intégration. Cependant, en raison des limites relatives à la méthode utilisée, il convient d'être prudent avec cette conclusion. En effet, si l'on s'en tient aux seules années 1993 et 1994, il apparaît alors, au niveau de l'UE, des effets Viner et Meade de création de commerce.

3. Les limites de l'association

La notion "d'association", telle qu'elle a été mise en oeuvre entre l'UE et les PECO depuis 1991 apparaît *ambiguë* (selon l'expression de P. A. Messerlin, 1993, p. 373). Cette ambiguïté est révélée par une série de limites tant sur le plan conceptuel que sur celui des effets induits sur le commerce régional.

a. L'association : un dispositif incomplet de libéralisation des échanges

Les nombreuses clauses d'exception et principes de sauvegarde prévus par les accords d'association (voir supra) constituent un élément tout à fait légitime de tout processus de libéralisation des échanges. Dans le cas de l'UE, par exemple, la libre circulation des biens, des services puis des capitaux a été mise en oeuvre en incluant bon nombre de dérogations et de régimes transitoires particuliers. Il existe, encore aujourd'hui, des clauses de sauvegarde qui peuvent être appliquées par les pays membres de l'UE. Toutefois, si le processus engagé

au sein de l'UE a bien conduit à un marché unique dans lequel les échanges sont libres pour tous les produits, l'association entre l'UE et les PECO prévoit, quant à elle, une série de produits pour lesquels les protections tarifaires et non tarifaires vont demeurer effectives en 2002. Ces produits, qui relèvent essentiellement du secteur agricole, resteront régis par les mécanismes de la politique agricole commune (PAC). Dans ce domaine, les dispositions prises dans le cadre des accords d'association consistent à éliminer des quotas spécifiques et à augmenter les quotas et les plafonds tarifaires communautaires (voir tableau (A) 55 de l'Annexe statistique). La suppression des prélèvements communautaires, même si ces derniers sont abaissés de 25 % en moyenne selon les PECO, n'est pas prévue pour 2002. Ces prélèvements sont définis par la différence entre les prix de seuil définis par l'UE et les prix observés sur les marchés mondiaux. Or, comme le remarque P. A. Messerlin, les accords d'association ont été signés après une période (1985-89) de forte augmentation des prix de seuil qui, en définitive, compensent très largement la baisse de 25 % des prélèvements consentie aux PECO.

Cette caractéristique de l'association, constitue un obstacle aux échanges régionaux d'autant plus important que les PECO sont, pour certains produits agricoles, les principaux fournisseurs extra-communautaires de l'UE. De janvier à juin 1996 par exemple, les PECO étaient à l'origine de 61,4 % des importations extra-communautaires de l'UE d'animaux vivants (CTCI 00), de 17,2 % de celles de viande et préparations de viande (CTCI 01) et de 16,5 % de celles de produits laitiers et oeufs d'oiseaux (CTCI 02)⁴²⁹.

Par ailleurs, on peut ajouter à ces arguments, que les accords d'association ne prévoient pas la suppression des contrôles aux frontières et n'impliquent aucune harmonisation des normes ni aucun contrôle des aides d'Etat ce qui les distinguent, en définitive, de ce qu'est le marché unique au sein de l'UE.

⁴²⁹ Calculs effectués d'après les données d'Eurostat (1997), n° 3, pp. 70-71.

b. L'association : une amorce incomplète du processus d'intégration entre l'UE et les PECO

Au regard du cadre théorique esquissé dans les chapitres précédents, il apparaît que l'association ne constitue que l'amorce incomplète d'une éventuelle intégration entre l'UE et les PECO. Au moins deux pôles ne sont pas pris en compte par l'association, à savoir le pôle institutionnel et le pôle monétaire.

Du point de vue institutionnel, même si, dans les préambules des accords d'association, est mentionnée la volonté des PECO signataires d'adhérer à l'UE (c'est-à-dire d'y être intégrés), il n'y a aucun engagement ni aucune disposition explicite qui garantiraient cette adhésion. Par ailleurs, il n'y a aucune amorce de centralisation des instruments de la politique économique régionale. Dans l'optique de l'intégration régionale, J. Tinbergen (1965) suggère par exemple de centraliser en priorité les instruments des politiques nationales qui sont à l'origine d'externalités régionales négatives⁴³⁰.

En matière d'environnement, par exemple, si l'on estime que la pollution de la mer Noire et de la Baltique ou la contamination par radioactivité de 40 000 km² de terres aux portes de l'UE constituent des externalités négatives pour l'ensemble de l'Europe, alors force est de constater qu'il n'y a dans les accords d'association, aucune trace d'un quelconque projet de centralisation des décisions en matière de protection de l'environnement. Certes, des fonds sont octroyés pour la protection de l'environnement dans le cadre des programmes PHARE et TACIS. Mais, en dehors du fait que ceux-ci sont dérisoires⁴³¹, ils ne constituent pas en soi un début de coordination des politiques nationales en matière de protection de l'environnement.

En ce qui concerne le pôle monétaire, aucune disposition particulière n'est prévue par les accords d'association. Rien n'est dit, par exemple, sur la

⁴³⁰ J. Tinbergen (1965), *op. cit.*, p. 62.

⁴³¹ Soit 875,4 millions d'écus entre 1990 et 1995 pour PHARE et TACIS pris ensemble (voir tableau 4. 2, p. 345).

place que pourraient occuper, dans l'Union économique et monétaire (UEM), les PECO qui seraient en mesure de respecter les critères définis par le Conseil européen de Maastricht. A ce jour toutefois, les écarts entre les performances nominales des PECO et les critères de Maastricht⁴³² sont tels que la question de leur adhésion à l'UEM n'apparaît pas prioritaire (W. Andreff, 1997, p. 231). On peut ajouter à cet argument, le fait qu'une stabilité imposée des taux de change ferait perdre à ces pays la possibilité qu'ils ont de compenser leur faible compétitivité structurelle (héritée du passé) par une augmentation temporaire de leur compétitivité prix (R. Chavigny, 1995, p. 61). Certes, la nécessaire préservation du taux de change comme variable potentielle d'ajustement exclut toute participation immédiate des PECO à l'UEM. Cependant, l'idée défendue dans le point 0 (page 397) consiste précisément à montrer qu'une **intégration programmée** (y compris monétaire), même sur une longue période, est préférable (en termes de coûts et de délais) à l'état actuel de l'association entre l'UE et les PECO.

Les limites relatives au concept actuel d'association font, en définitive, apparaître ce dernier à la fois comme un processus incomplet de libéralisation des échanges intra-zone et comme une amorce incomplète du processus d'intégration régionale entre l'UE et les PECO.

Si l'on ajoute à ces limites celles relatives à l'aide communautaire adressée aux PECO, il apparaît alors urgent de s'interroger sur les mesures qui pourraient être prises afin de transformer la combinaison actuelle (association / aide) en une véritable amorce de processus d'intégration économique régionale.

⁴³² Pour l'année 1997, les valeurs de référence estimées des critères de Maastricht sont les suivantes : un taux d'inflation n'excédant pas 3,1 %, des taux d'intérêt à long terme ne dépassant pas 7,3 %, un déficit budgétaire n'excédant pas 3 % du PIB et une dette publique n'excédant pas 60 % du PIB.

C. Repenser l'intégration entre l'UE et les PECO

Ce dernier temps de notre réflexion est structuré autour de trois questions centrales :

- faut-il intégrer les PECO à l'UE ?
- si oui, pourquoi est-il nécessaire de repenser la conception actuelle de l'intégration entre l'UE et les PECO ?
- et d'autres moyens sont-ils envisageables dans la perspective de l'intégration des PECO à l'UE ?

1. Faut-il intégrer les PECO à l'UE ?

Nombreux sont les auteurs à avoir apporté leur réponse à cette question. Malgré la diversité des méthodes et des arguments développés, les réponses apparaissent assez homogènes et peuvent être résumées dans la formule suivante : l'intégration entre l'UE et les PECO est souhaitable et le processus doit nécessairement s'inscrire dans une temporalité longue.

Les effets de création de commerce constituent l'argument le plus souvent évoqué en faveur de l'intégration des PECO à l'UE. Rappelons que pour les tenants de la théorie des unions douanières, l'intégration économique régionale améliore le bien-être au sein de la région et permet d'atteindre un *second best* au sens de V. Pareto. Sur ce support théorique, des auteurs tels que P. A. Messerlin (1993) et P. Aghion et *alii.* (1992) par exemple, insistent sur l'importance des effets de création de commerce qui seraient induits par une intégration entre les PECO et l'UE. Pour P. A. Messerlin, les effets de création de commerce seront d'autant plus limités que l'UE maintiendrait des restrictions sur les importations en provenance des PECO simultanément à une libéralisation de la politique commerciale de ces derniers⁴³³. L'application de la méthode des élasticités-revenu de B. Balassa au cas du commerce entre l'UE et

⁴³³ P. A. Messerlin (1993), *op. cit.*, pp. 354-375.

les PECO semble pour le moment donner raison à P. A. Messerlin. P. Aghion et *alii.* soulignent, quant à eux, l'existence de coûts asymétriques de l'intégration. En effet, l'hypothèse retenue par les auteurs est celle de coûts induits par la libéralisation des échanges beaucoup plus élevés pour les PECO que pour l'UE dans la mesure où cette dernière est un partenaire très important dans le total du commerce extérieur des PECO, alors que ceux-ci sont des partenaires négligeables dans le commerce total de l'Ouest⁴³⁴. La libéralisation du commerce contraindrait les PECO à restructurer l'ensemble de l'économie alors qu'elle obligerait l'UE à ne restructurer que ces secteurs sensibles. Cet argument est également développé par R. Chavigny (1996b) qui estime que les différences de structures productives et de spécialisations entre les économies en transition et la moyenne de l'Union européenne augmentent la probabilité de survenance de chocs asymétriques⁴³⁵. On peut y ajouter les arguments de R. W. Caves et R. E. Jones selon lesquels ce sont les prix relatifs des petits pays qui vont s'ajuster à ceux des plus grands au moment de la formation de l'union. En ce sens, puisque la taille du marché de l'UE est plus grande (en volume et en valeur) que la taille du marché national de chaque PECO pris séparément, on peut donc supposer que les réallocations de ressources induites par l'intégration seront beaucoup plus fortes pour les PECO que pour l'UE⁴³⁶. Aghion et *alii.* distinguent, en définitive, trois groupes de pays selon l'état d'avancement de la restructuration de leur économie et proposent leur intégration à l'UE selon des temporalités différentes. Le premier groupe de pays à pouvoir adhérer à l'UE serait constitué de la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie. Le deuxième groupe inclurait la Roumanie, la Bulgarie et les Etats baltes. Un dernier groupe serait composé des Etats de la CEI⁴³⁷.

D'autres arguments en faveur de l'intégration entre l'UE et les PECO sont donnés par l'application de critères théoriques d'intégration. Pour W. Andreff (1993a) & (1994) par exemple, la réussite d'une union économique

⁴³⁴ Voir tableau 4. 7, tableau 4. 8 et tableau 4. 9 pp. 51-54 de la thèse.

⁴³⁵ R. Chavigny (1996b), *op. cit.*, p. 129.

⁴³⁶ R. W. Caves & R. E. Jones (1981), *op. cit.*, p. 252

⁴³⁷ P. Aghion (1992), *Towards the establishment of a continental European customs union*, p. 176.

requiert la présence de sept critères⁴³⁸. Le premier d'entre eux est un degré minimum de coordination entre les politiques économiques des futurs membres. Or, l'une des limites du processus en cours entre l'UE et les PECO est justement l'absence de dispositions relatives au pôle institutionnel. Le deuxième critère retenu par l'auteur est un niveau assez important de commerce mutuel. L'approche empirico-descriptive réalisée dans ce chapitre montre précisément que cette condition est respectée par les PECO, alors qu'elle ne l'est pas par l'UE. Le troisième critère retenu par W. Andreff est une concurrence forte entre les futurs pays membres couplée avec des complémentarités potentielles. L'intensification relativement plus rapide du commerce intra-branche par rapport au commerce total entre l'UE et les PECO est donc un argument de plus en faveur de l'intégration. La concentration du commerce sur un ou deux des futurs pays membres et l'existence d'au moins une économie de grande taille (PIB, commerce extérieur) sont respectivement les quatrième et cinquième critères retenus par l'auteur. Dans ce cas, c'est l'Allemagne qui joue ce rôle sans ambiguïté. Le sixième critère renvoie à la convergence des structures économiques des futurs pays membres. De ce point de vue, rien ne garantit que les mutations économiques dans les PECO conduisent à l'émergence d'économies fonctionnant strictement sur les mêmes bases que celles des économies des pays de l'UE. Le septième et dernier critère est la dimension de l'union qui ne devra pas être trop petite. Or de ce point de vue, l'intégration entre l'UE et les PECO ne pose pas de problème puisque l'union ainsi créée aura la taille d'un continent. Il ressort de cette approche, que tous les critères d'intégration ne sont pas encore respectés et que, même si l'intégration entre l'UE et les PECO a des chances de succès, elle ne peut être immédiate.

Plus originale est la démarche adoptée par A. Steinherr (1993). Celui-ci s'appuie sur un modèle de gravité pour calculer, non pas des flux théoriques, mais des *"indices de périphérie"*. Ces indices lui permettent de montrer que l'UE (et plus particulièrement l'Allemagne) *"est le centre de gravité dominant pour*

⁴³⁸ Voir W. Andreff (1993b), *op. cit.*, pp. 406-407 et W. Andreff (1994), *op. cit.*, p. 201.

tous les pays européens" ce qui justifie, selon l'auteur l'intégration entre cette dernière et les PECO⁴³⁹. Cependant, cette approche est également la plus contestable de toutes celles qui ont été évoquées dans ce paragraphe ; en effet, sans reprendre ici l'ensemble des critiques que nous avons déjà adressées à la méthode gravitationnelle⁴⁴⁰ (voir Chapitre II), on peut mettre en lumière au moins un biais spécifique à l'approche de A. Steinherr. Ce dernier calcule deux séries d'indices de périphérie : l'une pour l'année 1990, l'autre pour l'an 2000. C'est précisément l'une des hypothèses retenues pour les projections des variables en 2000 qui pose problème. En effet, A. Steinherr suppose que les PIB des PECO et des pays de l'ex-URSS vont progresser en moyenne de 5 % par an sur dix ans. Or, il apparaît aujourd'hui que cette hypothèse est trop optimiste puisque le taux de croissance moyen des seuls PECO associés à l'UE se situe plutôt autour de -5,39 % par an sur la période 1990-1997⁴⁴¹. Pour que l'hypothèse de l'auteur soit respectée, il faudrait donc que les PIB des PECO associés à l'UE augmentent en moyenne de plus de 30 % par an pendant les trois années qui nous séparent de 2000, ce qui n'est évidemment pas réaliste.

Toutefois, même si certains arguments en faveur de l'intégration entre l'UE et les PECO sont contestables, la plupart d'entre eux apparaissent pertinents. Par ailleurs, il est possible de compléter la liste des différents arguments qui viennent d'être présentés en y ajoutant le fait que l'intégration entre l'UE et les PECO est un facteur susceptible de réduire les effets négatifs induits par la récente désintégration du CAEM et mis en lumière dans le chapitre II.

L'élaboration, en mai 1995, d'un "Livre blanc" qui définit pour la première fois une stratégie de pré-adhésion des PECO à l'UE marque une étape dans le processus en cours depuis 1991, et change la nature de l'interrogation qu'il est nécessaire de se poser. A la question *"faut-il intégrer les PECO ?"* se

⁴³⁹ Voir A. Steinherr (1993), *La nouvelle Europe de l'Atlantique à l'Oural*, p. 317.

⁴⁴⁰ Voir Chapitre II de la thèse.

⁴⁴¹ Calculé d'après ECE-UN (1997), *Economic survey of Europe in 1996-1997*, p. 14 et p. 101 (estimations pour l'année 1997).

substitue l'interrogation suivante : *"pourquoi est-il nécessaire de repenser la conception actuelle de l'intégration entre l'UE et les PECO ?"*.

2. Pourquoi est-il nécessaire de repenser la conception actuelle de l'intégration entre l'UE et les PECO ?

La "stratégie de pré-adhésion" des PECO à l'UE définie par le Conseil d'Essen en décembre 1994 a donné naissance à l'élaboration, le 3 mai 1995, d'un "Livre blanc"⁴⁴² qui a reçu un appui favorable les 26 et 27 juin 1995 lors du Conseil européen de Cannes. Ce livre s'adresse aux pays signataires d'un accord d'association avec l'UE et leur fournit deux informations très précises, à savoir :

- une description détaillée de l'ensemble de la législation du marché communautaire (ainsi que des législations en matière de concurrence, politiques sociale et environnementale) et indique les mesures-clés qui doivent être adoptées en priorité par les PECO ;
- une description détaillée des structures techniques et administratives qui sont nécessaires pour la mise en oeuvre et le respect de la législation communautaire au sein des PECO.

Même s'il met l'accent sur le rapprochement des législations entre l'UE et les PECO, ce livre ne modifie pas fondamentalement la combinaison actuelle entre "association" et "aide communautaire" qui est adressée aux PECO.

En premier lieu, on peut retenir qu'il n'est prévu, dans le Livre blanc, aucune garantie d'intégration ni aucun calendrier. Par ailleurs, le respect de l'ensemble des indications définies par le Livre n'entraîne pas obligatoirement l'adhésion à l'UE. En cela, le Livre blanc n'est pas très différent des accords d'association.

⁴⁴² Deux livres blancs ont été élaborés : le premier porte sur les dispositions générales et le deuxième sur les aspects agricoles de l'adhésion.

En deuxième lieu, le Livre blanc prévoit de "renforcer" et de "mieux cordonner" le programme PHARE en mettant notamment l'accent sur l'assistance technique (création de bureaux d'assistance, de banques de données de formation du personnel, etc.), l'aide aux investissements et la coopération transfrontalière⁴⁴³. Même si elles constituent un changement significatif dans les priorités de l'aide communautaire, ces nouvelles orientations n'en modifient pas le principe et n'échappent pas aux limites relatives à l'aide que nous avons mises en lumière dans ce chapitre (point A).

En définitive, il apparaît que les nouvelles orientations définies depuis le Conseil européen d'Essen s'inscrivent dans la continuité du processus en cours. Ces dernières ne modifient pas les fondements de la combinaison "association/aide" qui régit les relations actuelles entre l'UE et les PECO et dont ont été montrées précédemment les limites. Il est donc nécessaire de repenser la conception actuelle de l'intégration entre l'UE et les PECO, car elle apparaît incomplète aux regards du cadre théorique défini dans cette thèse.

Ce constat nous conduit à nous interroger sur les autres voies possibles de l'intégration entre l'UE et les PECO.

3. D'autres moyens sont-ils envisageables dans la perspective de l'intégration des PECO à l'UE ?

Cette interrogation découle à la fois des limites relatives à la conception actuelle de l'intégration entre l'UE et les PECO et de l'approche éclectique du processus d'intégration qui est la nôtre. Les réponses apportées ici constituent le temps normatif de notre analyse dans la mesure où ces dernières sont l'esquisse de ce que devrait être une amorce complète et viable de l'intégration entre l'UE et les PECO.

⁴⁴³ Voir Commission européenne (1995b), *Livre blanc sur la préparation des pays associés d'Europe centrale et orientale à leur intégration au marché intérieur*, p. 4.

Il est possible, d'une part, d'envisager une nouvelle conception de l'association, prenant à la fois le relais de l'aide communautaire et évitant par le même coup les principales limites relatives à la combinaison "association/aide" telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui entre l'UE et les PECO (a). D'autre part, l'intégration, si elle est programmée, facilite les convergences et accélère en définitive la période de pré-adhésion (b).

a. L'association perçue comme un relais de l'aide communautaire de type "transfert de ressources"

L'assistance communautaire, telle qu'elle a été accordée jusqu'à présent aux PECO, renvoie à une conception très précise de l'aide, à savoir celle d'un transfert de ressources. C'est-à-dire qu'est mise à la disposition des PECO, toute une série de ressources qui leur font défaut (produits alimentaires, technologies européennes, capitaux, etc.). Dans le point A (page 334) nous avons mis en lumière les origines myrdaliennes de cette vision de l'aide et nous en avons présenté les principales limites.

Toutefois, on peut envisager une deuxième conception de l'aide qui échappe en partie à ces limites. En effet, il est possible de concevoir l'aide, non plus comme un transfert de ressources, mais comme une modification des règles du commerce régional. C'est-à-dire que les pays prestataires de l'aide vont accorder des avantages commerciaux unilatéraux aux pays bénéficiaires de l'aide. En termes plus stylisés, il ne s'agit plus de faire de "la solidarité et du commerce", mais de faire de "la solidarité dans le commerce" (A. Slim, 1993, p. 6)

Cette deuxième conception est loin d'être irréaliste. En accordant des avantages commerciaux aux pays aidés, on stimule leurs unités productives nationales ce qui contribue à relancer l'activité économique et la croissance. L'idée n'est plus ici de solvabiliser la demande locale (par transfert de ressources), mais au contraire de stimuler l'offre et l'investissement productif. En ce sens, ce type d'aide est susceptible de prendre le relais des dons et des

prêts puisqu'il en évite les principaux inconvénients (dépendance, endettement). L'aide de type 2 ("modification des règles du commerce régional") apparaît alors comme un vecteur d'intégration économique régional bien plus efficace que l'aide de type 1 ("transfert de ressources").

On ne trouve, dans les accords d'association entre l'UE et les PECO, aucune disposition de cette nature si ce n'est le principe de l'asymétrie. Ce principe est le seul qui puisse être rapproché de l'aide de type 2 ("modification des règles du commerce régional"). En effet, rappelons qu'en vertu de ce principe l'UE procède au démantèlement de ses barrières tarifaires et non tarifaires à un rythme sensiblement plus rapide que celui des PECO associés⁴⁴⁴. Ce principe a été mis en oeuvre pour compenser les chocs asymétriques induits par la libéralisation du commerce (chocs du type de ceux décrits par P. Aghion et *alii.*, R. Chavigny, R. W Caves et R. E. Jones). En soi, ce principe pourrait être comparé à de l'aide de type 2. Cependant, tel qu'il est appliqué dans le cadre des accords d'association, le principe d'asymétrie est contestable et ses effets apparaissent limités, voire contraire à la notion d'aide.

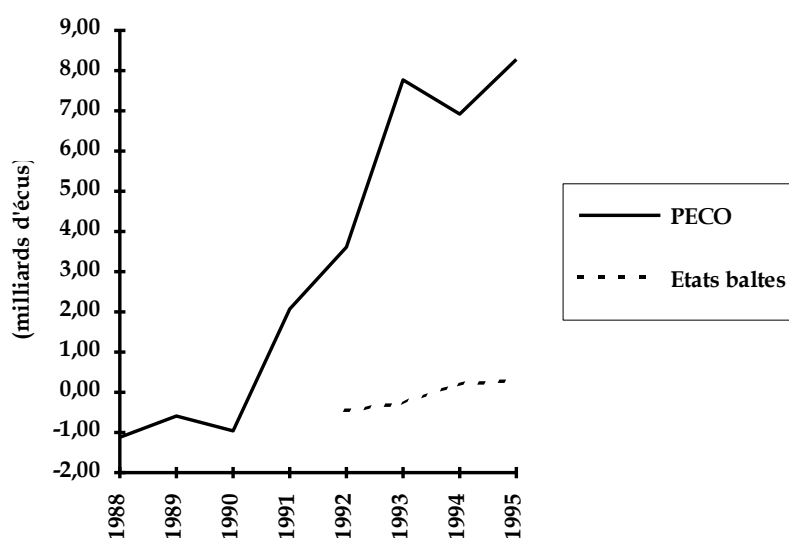
On peut, en premier lieu, rappeler que l'asymétrie consentie par l'UE fait suite à la suppression du bénéfice des concessions communautaires unilatérales qui étaient octroyées aux PECO dans le cadre du SPG. En ce sens, certains auteurs ont avancé l'idée que les accords d'association (même avec le principe d'asymétrie) ne sont pas plus avantageux que les concessions commerciales antérieures (P. A. Messerlin, R. Chavigny, voir *supra*).

En second lieu, il convient d'atténuer la portée réelle de cette asymétrie dans la mesure où elle n'empêche pas l'aggravation des déficits commerciaux des PECO vis-à-vis de l'UE. En effet, la figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* (p. 405) montre une très nette accélération des excédents commerciaux de l'UE vis-à-vis des PECO depuis la mise en oeuvre des accords d'association. La même tendance est observée dans le commerce entre l'UE et les Etats baltes. Le tableau (A) 63 de l'Annexe statistique fait apparaître les excédents

⁴⁴⁴ Voir p. 43.

communautaires les plus forts dans le commerce de l'UE avec les pays de l'ALECE.

figure 4. *Erreur ! Signet non défini.* : évolution du solde commercial de l'UE avec les PECO associés et avec les Etats baltes



PECO : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie (jusqu'en 1992), République tchèque (à partir de 1993), Slovaquie (à partir de 1993), Roumanie, Slovénie (à partir de 1992) ;
Etats baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie.
Sources : tableau (A) 63 de l'Annexe statistique

Au sein de l'UE, ce sont l'Allemagne et l'Italie qui enregistrent les plus forts excédents commerciaux avec les PECO⁴⁴⁵. Le Portugal est le seul pays qui reste très légèrement déficitaire dans son commerce avec les PECO.

Par ailleurs, il apparaît que l'UE réalise les excédents commerciaux les plus forts vis-à-vis des PECO dans des secteurs pour lesquels s'applique pourtant pleinement le principe de l'asymétrie. En effet, le tableau 4. 13 (p. 406) montre que les excédents communautaires sont relativement plus importants dans le commerce de produits chimiques (CTCI 5) et de machines et matériels de transports (CTCI 7) que dans celui des produits agricoles (CTCI 0+1) pour lequel ne s'applique pas le principe de l'asymétrie.

⁴⁴⁵ De janvier à juin 1996, l'excédent commercial allemand vis-à-vis des PECO atteignait 2,53 milliards d'écus et celui de l'Italie 2,08 (voir tableau (A) 58 de l'Annexe statistique).

tableau 4. 13 : soldes commerciaux de l'UE avec les PECO associés^a (1993-1996)

En millions d'écus	1993	1994	1995	1996 ^b
Alimentation, animaux vivants, boissons et tabac (CTCI 0+1)	596	549	820	588
Matières premières, huiles, graisses et cires (CTCI 2+4)	-818	-942	-814	-229
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes (CTCI 3)	-583	-955	-1059	-406
Produits chimiques (CTCI 5)	2367	2808	3345	2086
Machines et matériels de transport (CTCI 7)	7595	8492	9487	5380
Autres produits manufacturés (CTCI 6+8)	-2017	-3448	-3909	-908
TOTAL (CTCI 0-9)	7756	6918	8273	6833

a : hors États baltes ;

b : de janvier à juin 1996.

Source : tableau (A) 62 de l'Annexe statistique.

Cette observation nous amène à mettre en doute l'efficacité réelle du principe de l'asymétrie et, de manière plus générale toutes les décisions prises jusqu'à présent pour accélérer l'ouverture aux PECO des marchés de l'UE⁴⁴⁶.

L'aide de type 2 ("modification des règles du commerce régional") reste, en définitive, complètement éludée par la combinaison actuelle entre l'association et l'aide de type 1 (transfert de ressources).

Pourtant, le dilemme **en matière agricole** qui se pose aujourd'hui à l'UE plaide en faveur de la mise en œuvre d'une aide de type 2. En effet, on peut rappeler que le secteur agricole restera le seul en 2002 pour lequel le commerce entre les PECO et les pays membres de l'UE ne sera pas libre. Dans la perspective d'une intégration régionale entre les PECO et l'UE, ne manquera alors pas de se poser la question de l'élargissement de la PAC aux PECO. Sera-t-il préférable alors d'exclure les PECO de la PAC ? Faudra-t-il, au contraire, étendre le champ d'application de la PAC à ces pays où sera-t-il plus judicieux de modifier radicalement le principe même de la PAC ?

Exclure les PECO de la PAC apparaît comme la solution la moins viable car elle est contraire aux règles du Marché unique et se révèle être injuste pour les agriculteurs des PECO.

Étendre la PAC aux futurs pays membres de l'UE est la solution vers laquelle on se dirige implicitement. Cette solution s'inscrit dans la logique de

⁴⁴⁶ Parmi les améliorations apportées aux accords d'association, on peut citer, par exemple, le principe du "cumul des valeurs ajoutée d'origine" : décidé lors du Conseil d'Essen, ce nouveau principe permet de cumuler l'ensemble des valeurs ajoutées à un produit par les PECO associés afin d'atteindre la barre des 50 % d'origine. Une copie du rapport final d'Essen a été reproduite in F.-L. Altman et alii. (1995), *Future expansion of the European Union in central Europe*, pp. 34-41.

transfert de ressources vers les PECO qui est celle de l'UE depuis le début de la transition de ces derniers. Pourtant, cette solution présente une série d'inconvénients qui la rend finalement aussi peu efficace que la précédente.

Le premier inconvénient est son coût élevé. Le coût budgétaire de l'élargissement de la PAC n'est pas facile à évaluer et les résultats d'une telle évaluation sont fonction du délai envisagé et des hypothèses retenues pour les projections. Une série d'études, commandées par la Commission de Bruxelles, permet de fournir une première fourchette du coût de cet élargissement. Ces estimations ont été regroupées dans le tableau 4. 14 ci-dessous :

tableau 4. 14 : différentes estimations du coût de l'extension de la PAC aux PECO en 2000

(en milliards d'écus)	Pays de l'ALECE ^a	PECO ^b
Rapport Tarditi-Marsh	-	32,0
Rapport Buckwell-Haynes-Danidova-Courboin-Kwiecinski	22,0	37,0
Rapport Mahé-Cordier-Guyomard-Roe	-	de 6,55 à 9,05
Rapport Tangermann-Josling	13,3	20,0
Rapport Anderson-Tyers	37,6	

a : Hongrie, Pologne, Rép. tchèque et Slovaquie ;

b : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Rép. tchèque, Slovaquie et Roumanie.

Sources : L.-P. Mahé et alii. (1995), *L'agriculture et l'élargissement*, p. 248 ; E. Humbert (1995), *La PAC confrontée à l'intégration des PECO*, p. 11.

Ces différentes estimations varient d'un rapport de 1,4 à 5,7 ce qui doit conduire à une certaine prudence dans leur maniement. Cependant, même la plus faible estimation (celle du rapport Mahé et alii.) fixe le coût de l'extension de la PAC aux PECO à 6,55 milliards d'écus, ce qui correspond à 17,7 % du budget de la PAC pour 1995. Cet accroissement de coût va à l'encontre des contraintes acceptées auprès de l'OMC, tant par l'UE que par les PECO, impliquant une maîtrise de l'offre de produits agricoles et une limitation des dépenses de la PAC.

Par ailleurs, l'extension de la PAC aux PECO risque d'entraîner une série d'effets non souhaitables relatifs au pôle économique interne de ces pays. Le premier d'entre eux serait le risque d'une surproduction agricole au sein des PECO. L.-P. Mahé et alii. (1995), par exemple, prévoient en cas d'extension de la PAC, un doublement de la production agricole brute et un quadruplement de

la valeur ajoutée dans le secteur agricole pour l'ensemble des PECO⁴⁴⁷. En effet, les producteurs de ces pays seraient stimulés par les aides directes et l'existence de prix garantis plus élevés que les prix mondiaux auxquels ils sont confrontés en ce moment. Par ailleurs, l'existence de prix garantis supérieurs aux prix mondiaux représente un risque inflationniste non négligeable pour les PECO. Une flambée des prix agricoles n'est pas souhaitable pour ces pays car, en plus de réduire leur compétitivité prix sur les marchés mondiaux, elle conduirait à amputer davantage un pouvoir d'achat de la population qui a déjà été très fortement réduit par la transition. Toutefois, l'idée d'une extension de la PAC assortie d'une maîtrise stricte de la production agricole des PECO permettrait à la fois de respecter les règles du Marché unique et d'éviter les effets négatifs qui viennent d'être évoqués (surproduction agricole, surcoût budgétaire, non respect des contraintes de l'OMC, flambée des prix agricoles). Une idée de ce type est proposée par J. Le Cacheux (1996) qui, même ainsi, ne prévoit l'application intégrale de la PAC aux PECO au mieux qu'en 2007⁴⁴⁸. Cependant, cette idée est contradictoire avec l'esprit général de la conditionnalité qui est imposée aux PECO depuis le début de leur transition, à savoir celle d'un passage d'une économie contrôlée par l'Etat à une économie orientée par le marché.

Enfin l'extension de la PAC aux PECO va à l'encontre de la réforme de cette dernière, engagée depuis mai 1992. En effet, on peut rappeler que la PAC a été conçue initialement dans le but d'accroître la production agricole communautaire et de garantir la sécurité des approvisionnements. Cependant, dès l'instant où l'autosuffisance alimentaire a été atteinte au sein de l'UE, la logique "productiviste" de la PAC ne pouvait conduire qu'à un déséquilibre croissant entre consommation et production et à une augmentation de son coût budgétaire pour l'ensemble de la communauté. En ce sens, étendre la PAC aux PECO ne fait que repousser l'échéance de son indispensable réforme.

⁴⁴⁷ L.-P. Mahé *et alii.* (1995), *op. cit.*, p. 249.

⁴⁴⁸ J. Le Cacheux (1996), *Les agricultures des PECO et la politique agricole commune*, p. 300.

Réformer la PAC, sans l'étendre aux PECO, apparaît comme la dernière option qui s'offre à l'UE. C'est dans ce cadre que l'aide de type 2 est susceptible de jouer un rôle considérable dans l'intégration entre l'UE et les PECO. En effet, la réforme de la PAC, entreprise depuis 1992, consiste à faire converger les prix européens vers les prix mondiaux⁴⁴⁹. L'aide de type 2 consisterait, dans ce cas, à mettre en place un tel dispositif de manière sélective. C'est-à-dire que l'abaissement des prix européens ne se ferait que dans le cadre du commerce entre l'UE et les PECO, alors que dans le commerce entre l'UE et le reste du monde, les restitutions à l'exportation resteraient inchangées. Cette solution présente l'avantage de mettre sur un pied d'égalité au sein de l'UE les producteurs des PECO et les producteurs communautaires, tout en évitant un accroissement du coût budgétaire de la PAC. Par ailleurs, on pourrait moduler le degré d'abaissement des aides entre produits substituables. C'est-à-dire que la baisse des aides communautaires ne serait pas de la même ampleur pour des produits fortement substituables (le blé et le maïs par exemple). L'intérêt de cette inégalité de traitement entre produits substituables serait double :

- elle offrirait, d'une part, la possibilité aux producteurs communautaires les plus durement touchés par les baisses de prix et d'aides de réorienter leur production sans coût additionnel (du fait de la forte substituabilité entre les produits) vers des produits qui bénéficient toujours d'aides importantes.
- elle ouvrirait, d'autre part, le marché agricole communautaire aux PECO de manière très progressive, en canalisant la concurrence des PECO sur quelques produits et en leur permettant de développer ainsi des "pôles de compétitivité" au sens de M. Aglietta et R. Boyer (1982).

Ces dispositions constituent de l'aide de type 2 car elles créent une discrimination communautaire entre les agriculteurs des PECO associés et ceux des autres pays non associés. Par ailleurs, si de telles dispositions étaient incluses dans les accords d'association, elles contribueraient à transformer ces

⁴⁴⁹ Pour les céréales, par exemple, la baisse des prix porte tant sur les prix indicatifs, que sur les prix de seuil et d'intervention. Un détail des principales mesures relatives à la réforme de la PAC figure dans le tableau (A) 64 de l'Annexe statistique.

derniers en une véritable amorce d'intégration entre l'UE et les PECO concernés. En ce sens, l'association ne cohabiterait plus avec la solidarité, elle deviendrait elle-même vecteur de solidarité régionale. L'aide de type 1 n'aurait alors plus de raison d'être. On peut envisager, par exemple, que le programme PHARE soit progressivement transformé en un fonds structurel du type de ceux qui existent déjà au sein de l'UE. Enfin, la réforme de la PAC serait menée "en douceur", donnant la possibilité aux agriculteurs communautaires de s'adapter progressivement à la concurrence des PECO et, à travers elle, à la concurrence mondiale.

Pensée de cette manière, l'association aurait une chance d'engendrer un processus viable et complet d'intégration entre l'UE et les PECO. Si, par ailleurs, cette intégration était programmée, alors ses effets sur la convergence entre les pays de l'UE et les PECO seraient amplifiés.

b. Pourquoi l'intégration entre l'UE et les PECO doit-elle être "programmée" ?

Lors d'une table ronde, qui s'est tenue au CEPII le 14 mai 1995, la question de la date d'adhésion des PECO à l'UE a été abordée. Les intervenants les plus optimistes, comme D. Rosati par exemple, ont estimé qu'elle pourrait avoir lieu en 2002 ou 2003. Pour les moins optimistes, comme R. Baldwin, l'intégration entre l'UE et les PECO ne pourrait se réaliser avant l'horizon 2005, voire 2010⁴⁵⁰.

La question de la date d'intégration n'est, cependant, pas essentielle. Les réponses ne peuvent être que floues et arbitraires au regard des indéterminations qui règnent au sein même du processus d'approfondissement de l'intégration de l'UE. En effet, les échéances de mise en place de la future UEM, bien que fixées, restent des plus incertaines en raison même de l'aptitude des pays européens à

⁴⁵⁰ Pour une transcription écrite des débats, on peut se reporter à CEPII (1995), *L'intégration des PECO à l'Union européenne*, pp. 265-280.

respecter les critères de Maastricht. Fixer une année butoir à l'adhésion des PECO associés à l'UE n'aurait donc aucun sens.

A l'autre extrême, ne donner aucune garantie à l'adhésion, même en cas de respect par les PECO de critères prédéfinis par l'UE, n'apparaît pas non plus comme la bonne solution. Il manque dans ce cas, le stimulant nécessaire à la convergence. Or, à ce jour, l'UE ne donne aucune garantie aux PECO quant à leur adhésion (même en cas de respect des orientations définies par le Livre blanc).

L'absence d'une garantie explicite d'intégration, au moment où les PECO connaissent des processus différenciés de transition, risque de se traduire par le contraire de l'effet recherché par la stratégie de pré-adhésion élaborée dans le Livre blanc, à savoir un renforcement des divergences nominales mais aussi et surtout structurelles. En ce sens, l'option idéale serait de "programmer" l'intégration entre l'UE et les PECO.

L'"intégration programmée" ne renvoie pas ici à la fixation d'une date précise d'adhésion, mais plutôt à la garantie que cette adhésion aura bien lieu lorsque les PECO respecteront une série de critères prédéfinis par l'UE.

Les effets bénéfiques d'une telle "intégration programmée" peuvent être appréhendés du point de vue des pôles institutionnel, monétaire et économique interne.

En ce qui concerne le pôle institutionnel, "l'intégration programmée" serait un moyen efficace d'inciter les PECO à respecter une série de règles et de normes communautaires. Les mesures-clés définies dans le Livre blanc (en matières d'harmonisation des législations) prendraient alors tout leur sens. La centralisation régionale des instruments de la politique économique n'en sera que plus facilitée.

En matière monétaire, "l'intégration programmée" constituerait un argument de poids contre les politiques exacerbées de dévaluation compétitive. On pourrait, à ce titre, concevoir un SME-bis pour les PECO associés. Ces derniers seraient alors contraints de faire fluctuer leurs monnaies autour de cours-pivot définis par rapport à l'écu. Les marges de fluctuation pourraient être

assez larges, dans un premier temps, de manière à tenir compte des différences de niveau de développement entre les pays de l'UE et les PECO. Cela permettrait aux PECO de réaliser, par exemple, une sous-évaluation initiale de leur monnaie qui serait favorable à leur compétitivité prix et stimulante pour leur offre nationale. Cette sous-évaluation ne serait pas exacerbée dans la mesure où la valeur de la monnaie devra être comprise entre un cours-plafond et un cours-planché. Par la suite, les marges de fluctuation pourraient être réduites progressivement pour les pays qui seraient en mesure d'adhérer à l'UEM. Cela se traduirait par une appréciation réelle des monnaies et inciterait les PECO à réaliser les restructurations qui s'imposeront pour s'adapter à la pression croissante de la concurrence européenne. Cette solution présente l'avantage de ne pas imposer immédiatement de taux de change fixes aux PECO et surtout de rendre l'élargissement communautaire à l'Europe de l'Est cohérent avec l'approfondissement de l'intégration au sein de l'UEM. Toutefois, comme le précisent J. Fayolle et J. Le Cacheux (1996), *"la future organisation monétaire de l'Europe, qui aura au moins "deux cercles", reste à imaginer"*.⁴⁵¹

En ce qui concerne le pôle économique interne, "l'intégration programmée" est de nature à agir comme un "effet d'annonce". Les investisseurs privés européens, qui jusqu'à présent sont restés très réticents à s'engager dans les PECO⁴⁵², seraient alors incités à investir plus massivement dans ces pays. Par ailleurs, "intégration programmée" serait synonyme pour les populations est-européennes d'amélioration "programmée" du niveau de vie, ce qui contribuerait à renforcer le consensus social et à freiner les migrations, notamment des spécialistes hautement qualifiés, vers l'UE⁴⁵³.

⁴⁵¹ J. Fayolle et J. Le Cacheux (1996), *L'intégration des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne : un processus à construire*, p. 71.

⁴⁵² Voir tableau (A) 45 de l'Annexe statistique.

⁴⁵³ Une analyse des effets possibles des migrations de population sur les marchés de travail des zones d'immigration et d'émigration est réalisée par D. Redor (1994), *Les migrations de spécialistes hautement qualifiés entre l'Europe centrale et l'Union européenne : analyse et perspectives*, pp. 161-178.

Conclusion du chapitre IV

L'analyse développée dans ce chapitre nous a permis d'identifier très clairement les caractéristiques du processus en cours entre l'Union européenne et les PECO. Celui-ci est caractérisé par la combinaison d'une aide (de type transfert de ressources) accordée par l'UE aux PECO ainsi que par l'existence d'accords d'association qui régissent les relations commerciales sur des bases bilatérales entre l'UE et chacun de ces pays. Cependant, tant l'aide que l'association sont apparues contestables et d'une efficacité "*ambiguë*" (selon le terme de P. A. Messerlin).

Au-delà des limites relatives à l'aide de l'UE (faiblesses des fonds octroyés, inégalités dans la répartition de l'aide, empilement des conditionnalités, centralisation excessives et lenteur des procédures d'attribution des fonds), c'est la conception myrdalienne elle-même de l'aide en tant que vecteur d'intégration qui a été remise en cause. En définitive, la solidarité de type "transfert de ressources" est apparue comme une condition nécessaire mais non suffisante pour amorcer l'intégration régionale.

Quant aux limites de l'association (constitution de zones de libre-échange incomplètes, excédents commerciaux croissants de l'UE, détournements de trafic supérieurs aux créations), c'est la conception strictement commerciale de l'intégration qu'elles ont contribué à remettre en cause.

Au regard du cadre théorique esquissé dans les chapitres précédents, nous avons tenté de pallier les limites de la combinaison actuelle entre association et aide. La définition d'un deuxième type d'aide (entendue désormais comme "modification des règles du commerce régional") nous a permis de proposer une nouvelle vision de l'association, plus complète, prenant le relais de l'aide de type "transfert de ressources". Cette association améliorée est apparue comme un vecteur d'intégration bien plus efficace (y compris dans le domaine agricole) que la combinaison actuelle entre les accords d'association et l'aide (de type transfert de ressource).

CONCLUSION

Pour cette recherche, nous avons tenté de construire un cadre d'analyse homogène, susceptible de rendre intelligible la diversité des effets induits par les processus d'intégration et de désintégration économiques régionales. Nous avons montré qu'un tel cadre doit être pensé dans une perspective éclectique, à condition de ne pas ignorer la normativité inhérente aux différentes propositions théoriques qui le composent, et qu'il doit distinguer plusieurs niveaux d'abstraction afin d'instaurer un dialogue positif entre théorie et histoire.

Un tel cadre nous a permis de dépasser les limites d'une approche strictement libre-échangiste de l'intégration économique régionale. Celles-ci sont apparues lorsque nous avons tenté d'appréhender les effets induits par l'intégration du CAEM du seul point de vue des critères opératoires libre-échangistes. Même si le CAEM a bien conduit à la plupart des effets prévus par cette théorie (intensification du commerce intra-zone, prédominance des effets Viner et Meade de création de commerce, renforcement des complémentarités), il est apparu aussi que les présupposés libre-échangistes sur lesquels elle repose ne sont pas fondés dans le cas d'une union où précisément les échanges ne sont ni libres, ni déterminés par une modification des prix relatifs. En revanche, l'introduction dans l'analyse de critères alternatifs tels que la centralisation optimale des instruments de la politique économique (J. Tinbergen), l'intensification de la solidarité régionale (G. Myrdal), la protection maximale de la croissance économique (V. Sobell) nous a permis de réaliser une lecture beaucoup plus complète et adaptée des effets induits par l'intégration économique régionale au sein du CAEM. Il est apparu ainsi que le degré d'intégration atteint par cette union régionale était loin d'être négligeable.

Un tel cadre donne également la possibilité de rendre intelligibles les processus de désintégration économique régionale. Dans le cas de celle du

CAEM survenue en 1991, hormis certaines recherches (J. Sapir, R. Chavigny, W. Andreff), la plupart des approches sur le sujet ont en commun d'analyser la dynamique de la désintégration du seul point de vue empirico-descriptif dont on a montré qu'il reposait sur une démarche strictement inductive. Rompant alors avec l'ensemble de ces approches, nous avons cherché à adapter les concepts initialement prévus pour l'analyse de l'intégration afin de les utiliser dans le cas de la désintégration. La méthode de "*l'exacte inversion*" proposée par W. Andreff est apparue comme la solution la plus pertinente, à condition toutefois de tenir compte de l'existence d'au moins deux familles d'irrégibilités : celles liées à l'existence d'une *mémoire systémique* et celles liées à *l'enchevêtrement entre variables réversibles et variables irréversibles*. L'existence de ces irrégibilités suggère que, dans la pratique, l'intégration ne peut être exactement annulée par la désintégration. La lecture que nous avons pu porter sur les effets induits par la désintégration du CAEM a très largement dépassé celle réalisée par les approches empirico-descriptives. Alors que ces dernières n'ont mis en lumière que l'effondrement des échanges mutuels intra-zone, nous avons montré que cet effondrement s'est accompagné d'effets Viner et Meade de détournement et de destruction de commerce (par application de la méthode des élasticités-revenus définie par B. Balassa). Il est apparu également que l'interdépendance économique s'est réduite entre les anciens partenaires du CAEM, que les divergences dans les processus de développement se sont accentuées, que les formes de coordination et de centralisation des instruments de la politique économique régionale ont été abolies, que la "solidarité" régionale (forcée ou volontaire) a complètement disparu et que la croissance économique est devenue beaucoup plus instable. Certes, dans le cas précis de la désintégration du CAEM, certains des effets que nous avons mis en lumière sont amplifiés par les mutations en cours dans les pays concernés. Cependant, même si notre construction théorique ne permet pas de discriminer clairement la part des effets directement induits par la désintégration de celle des effets imputables aux mutations économiques en cours, elle fournit en revanche un jeu de propositions théoriques susceptible de servir dans des cas futurs de

désintégration économique régionale (que ces derniers soient ou non accompagnés par un processus de mutation des régulateurs économiques internes de leurs pays membres).

Un tel cadre a permis enfin de porter une première lecture sur les unions régionales émergentes faisant intervenir les anciens partenaires du CAEM. S'il est apparu que l'ALECE et la ZLEB conduisent bien à la plupart des effets théoriques prévus par notre cadre d'analyse, ce n'est en revanche pas le cas de la CEI dans laquelle ont trouvé à la fois des zones bilatérales ou trilatérales de coopération, des zones de libre-échange et une pseudo-union douanière (au sein de laquelle les pays membres s'appliquent mutuellement un tarif douanier...). Les autres unions régionales (ZCEMN, ICES, OCE, EEC, Eurorégions) sont, quant à elles, toutes apparues comme des zones de coopération et non comme des zones d'intégration, dans la mesure où l'on n'y trouve ni amorce de centralisation des instruments de la politique économique, ni réduction des barrières commerciales, ni intensification des échanges mutuels, ni solidarité régionale.

Enfin, l'application de notre cadre théorique au processus en cours entre l'UE et les PECO (dernier cas d'union régionale émergente impliquant des anciens partenaires du CAEM) a permis de montrer la nature incomplète de l'intégration qui s'amorce. En effet, celle-ci est principalement axées autour de deux principes directeurs, à savoir la solidarité régionale (de type transfert de ressources) et l'association commerciale (en vue de former une zone de libre-échange entre l'UE et chacun des pays signataires des accords d'association). Même si ces principes ont indéniablement constitué *"un pas dans la bonne direction"* (selon l'expression de R. G. Lipsey), il n'en demeure pas moins qu'au regard de notre cadre théorique le processus d'intégration entre l'UE et les PECO demeure incomplet. Nous avons alors ouvert des perspectives pour *"repenser"* autrement l'intégration en cours. En partant des limites d'une approche strictement myrdalienne de l'intégration, nous avons réinterprété le concept de *"solidarité"* en mettant en évidence l'existence d'un deuxième type d'aide

(fondée sur la modification des règles du commerce régional). L'application de ce nouveau type d'aide (en remplacement de l'aide de type transfert de ressources) ainsi que la programmation de l'intégration (en particulier par l'extension du SME aux PECO) sont alors apparues comme des solutions permettant d'obtenir l'amorce d'une intégration viable entre l'UE et les PECO.

A l'heure où l'UE a fait le choix de privilégier l'approfondissement de son intégration, et alors que des voix s'élèvent afin d'attirer l'attention sur les risques de *"rupture"* (A. Buzelay), de *"résurgence des tendances nationalistes"* (J. Lesourne), de *"scission de l'ensemble européen"* (J. Fayolle, J. Le Cacheux), etc. induits par l'UEM, il devient urgent d'adopter une vision globale des concepts d'intégration et de désintégration économiques régionales afin de ne pas compromettre l'ouverture prochaine de l'UEM aux PECO, voire, un peu plus tard, à certains pays de la CEI.

Annexe (1) statistique

« Une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de cailloux une maison. »

Henri Poincaré, 1909, *Science et méthode*.

tableau (A) 1 : matrice des exportations mondiales envoyées et reçues, ventilées par grands blocs régionaux (1955-1995, en millions de dollars courants)

Destination (j) Origine (i)		Amérique du Nord ^a	Amérique latine ^b	Europe occidentale			Japon	Moyen- Orient ^e	Asie ^f	Afrique ^g	Europe de l'Est + URSS ^h	Total ⁱ (Xi.) ⁱ
				Total	UE ^c	AELE ^d						
Amérique du Nord ^a	1955	5800	3300	5280	2350	2350	730	440	1165	670	18	19800
	1960	6780	3630	7800	3860	3340	1510	700	1920	840	930	25860
	1965	10230	4030	11060	5790	4020	2365	844	3235	813	420	35300
	1970	19379	7165	16981	13990	1993	5373	1140	4333	1095	489	58775
	1975	42590	18367	33424	26908	3787	11505	7696	10801	3891	3390	138457
	1980	75285	41309	74511	66414	8065	24300	10947	29852	7289	5626	281527
	1985	113083	31903	57578	48356	6611	25628	7993	25218	6416	4586	294000
	1990	173429	54605	115910	103318	12593	53168	11195	63962	6971	5307	501346
	1991	174556	63655	120859	107764	12999	52354	14726	71287	7382	6069	527746
	1992	187273	75887	118926	106916	11923	52034	16239	76518	8009	6479	559488
	1993	208649	78149	112941	99504	13233	52588	16584	83872	7673	6138	583954
	1994	239523	91978	117941	105052	12774	58134	14787	93710	7636	4907	648084
	1995	281954	111252	142298	134044	8253	70012	17856	113148	9209	5928	775176
Amérique centrale & latine ^b	1955	3630	760	2290	1240	870	230	29	32	50	175	7980
	1960	3740	680	2730	1580	1010	240	38	36	75	265	8610
	1965	3850	1080	3630	2220	1070	480	51	66	91	730	11060
	1970	6263	3028	5682	4606	586	942	37	160	119	1009	17510
	1975	17598	9557	10783	8237	1189	1886	630	326	931	3856	46486
	1980	37694	22985	26095	23954	2041	4541	1592	2170	2399	6972	107879
	1985	40904	16461	23151	18015	2057	4901	2080	2798	2837	8712	105501
	1990	53587	20338	32254	29952	2301	7182	2314	6205	1618	6358	134319
	1991	50452	23317	30997	29097	1861	7432	2201	6978	1696	4838	131279
	1992	69516	28861	31486	29511	1962	6527	2497	9848	1885	937	154253
	1993	78124	34033	29167	27168	1955	6292	2320	10743	1632	945	165685
	1994	89473	38768	35396	32351	3019	7471	1927	9765	1978	1470	189033
	1995	105658	38398	34459	32461	1999	7839	2326	12144	1980	1112	196099
Europe occidentale	1955	2910	2000	18800	9230	7520	160	1420	2080	4170	1090	34480
	1960	5030	2590	29060	15430	10970	360	2070	2530	5070	2120	51210
	1965	7400	2700	50840	29000	16780	620	2060	2960	4490	3310	79030
	1970	12722	5513	91881	69546	18270	1679	3064	3518	6500	5838	137535
	1975	24124	14061	233175	178306	43763	3546	18818	8917	22998	21698	362853
	1980	49817	25480	540357	446087	92771	8181	41359	25147	49626	31447	801865
	1985	83270	17173	490932	392899	83559	9947	35260	24965	34437	24888	753640
	1990	125929	29615	1121460	952251	169210	34453	46023	69869	45991	40481	1578081
	1991	115386	32370	1133562	969681	160282	32720	50603	73160	44165	47127	1585982
	1992	122836	37454	1194665	1026346	164446	31680	56828	83146	45941	53753	1683664
	1993	125798	39540	1031860	880243	147857	31523	55276	98073	41864	57056	1540211
	1994	144666	44952	1175897	1002503	169415	37745	49840	116847	41392	68526	1749865
	1995	171465	52608	1393904	1313058	80846	44380	62530	138498	50500	79936	2076074

(Suite de la matrice)

Destination (j) Origine (i)		Amérique du Nord ^a	Amérique latine ^b	Europe occidentale			Japon	Moyen- Orient ^e	Asie ^f	Afrique ^g	Europe de l'Est + URSS ^h	Total ⁱ (Xi.) ⁱ
				Total	UE ^c	AELE ^d						
Union Européenne ^e	1955	1310	1210	10900	5650	4200	90	710	940	2430	430	19370
	1960	2540	1560	18120	10210	6470	210	1150	425	3240	990	29730
	1965	3900	1630	33320	20820	9600	340	1090	1450	2920	1420	47900
	1970	10631	4427	75071	57526	14105	1376	2641	3047	5549	3865	137535
	1975	19525	11195	192259	149751	33165	2784	16340	7628	19953	14772	362853
	1980	43572	22214	462282	384556	76305	6672	36698	21653	45716	23888	689597
	1985	69518	13049	400537	321672	66181	7661	29611	20900	29232	17114	614993
	1990	107740	25706	959551	820585	138967	28486	40479	58953	42727	30039	1351043
	1991	98910	28328	975825	839691	132834	27126	44732	61834	40719	38950	1367722
	1992	105409	32891	1030060	889136	137302	26351	50810	70860	42726	44694	1455380
	1993	108283	35120	886213	758433	124231	26381	49446	83721	38798	47473	1328530
	1994	124095	40169	1008560	863498	141245	31183	44851	99514	38580	55829	1505108
	1995	160929	51425	1306790	1230996	75794	39986	61616	128851	51762	71064	1952750
AELE ^d	1955	1390	670	6410	2940	2560	58	640	1130	1690	345	13760
	1960	2190	900	8890	4310	3460	130	800	1340	1740	650	18190
	1965	3040	870	14560	6780	5770	250	870	1410	1420	960	26100
	1970	1626	749	14596	10194	3833	275	354	393	720	1365	20651
	1975	3419	2015	35509	23963	9875	662	1842	1035	1988	4782	52928
	1980	6214	3260	77552	61041	16434	1509	4653	3493	3870	7541	111610
	1985	11049	2689	76316	58824	15863	1969	4051	3528	3216	7012	113897
	1990	18116	3903	160675	130477	30199	5954	5523	10874	3203	10402	225512
	1991	16409	4022	156338	128648	27391	5577	5845	11261	3380	8147	216495
	1992	17310	4553	163073	135747	27073	5267	5991	12214	3137	9020	226335
	1993	17391	4410	144387	120579	23598	5126	5809	14268	2991	9558	210008
	1994	20433	4779	165843	137569	28112	6545	4966	17239	2714	12659	242843
	1995	10146	2362	82939	78129	4810	3257	2618	8628	1340	6223	121217
Japon	1955	500	180	195	81	90	-	105	725	200	11	2000
	1960	1230	275	475	175	230	-	180	1310	350	64	4050
	1965	2725	410	1100	485	460	-	280	2200	670	210	8450
	1970	6578	1112	2910	2169	570	-	541	4902	1073	448	19319
	1975	12411	4663	8081	6009	1563	-	5536	12544	4586	2199	55754
	1980	34184	8537	21436	18120	3264	-	13114	36480	5958	3585	129807
	1985	70634	7694	24934	20103	4060	-	11326	33362	3484	3315	175901
	1990	97619	9712	62283	53846	8437	-	9570	89255	3835	3308	286947
	1991	99342	12243	68325	59557	8651	-	11583	105257	3973	2862	314525
	1992	103579	15053	71584	62952	8488	-	14201	117071	4648	1844	339651
	1993	112681	15914	64117	56910	7084	-	12569	135325	5263	2203	360911
	1994	124619	17650	65134	57665	7377	-	9821	157847	4815	1859	395600
	1995	138396	19548	78748	74181	4567	-	15438	166207	6464	2706	443274

(Suite de la matrice)

Destination (j) Origine (i)		Amérique du Nord ^a	Amérique latine ^b	Europe occidentale			Japon	Moyen- Orient ^e	Asie ^f	Afrique ^g	Europe de l'Est + URSS ^h	Total ⁱ (Xi.) ⁱ
				Total	UE ^c	AELE ^d						
Moyen Orient ^e	1955	315	54	1880	1160	600	150	490	289	240	115	3720
	1960	485	60	2490	1440	840	325	560	360	345	280	5140
	1965	464	99	3160	1880	1000	890	550	400	235	120	6510
	1970	290	234	4676	4042	332	2062	781	839	260	272	10581
	1975	6040	5045	35115	29477	2377	15566	3955	7564	1741	1883	82289
	1980	22726	11745	82802	76742	6059	42724	11120	26020	3524	3330	210976
	1985	4010	9197	23277	19193	1795	24309	14328	20969	3049	2556	104828
	1990	15440	3831	30578	28454	2115	12954	12396	23791	2860	4030	113349
	1991	8072	2484	28454	25416	3018	21377	11992	18068	6117	3322	104875
	1992	13135	2620	30462	29164	126	13160	13512	31228	2320	2486	116601
	1993	9951	2592	29028	27756	1211	12829	13649	29912	2091	2602	109738
	1994	12850	1992	26968	25656	1280	14809	13649	30810	2154	4009	124117
	1995	14048	2178	294482	28747	699	16189	14921	33682	2355	4383	135686
Asie ^f	1955	1160	182	1995	875	1045	565	225	1955	259	90	6850
	1960	1300	137	2070	840	1120	760	239	2090	264	316	7650
	1965	1800	125	2200	1030	1030	1180	230	2280	310	570	9290
	1970	3572	179	2802	2445	212	2346	374	3216	485	765	14362
	1975	10559	1097	8262	7177	770	9410	2320	9053	1414	1335	45616
	1980	32391	4019	27363	24821	2493	32588	8463	38786	5370	6229	161939
	1985	55302	2997	23453	20053	2863	28852	7384	36686	3650	3484	178453
	1990	105975	7204	77559	69246	8309	64517	11697	149495	7152	11247	450556
	1991	112390	9822	88613	79625	8689	69707	15669	184323	9468	9938	514601
	1992	129806	13684	96798	87516	9063	71170	19784	221530	10036	9237	588845
	1993	148450	15833	103712	94174	9241	78381	21590	241213	9368	11096	647364
	1994	171581	20372	118699	107787	10583	94094	21228	303664	10666	14321	775838
	1995	208021	22733	143303	137992	5312	110735	27681	357464	12277	16584	923421
Afrique ^g	1955	550	16	3590	2090	1430	50	120	169	520	130	5310
	1960	620	43	4140	2520	1500	120	155	230	540	310	6360
	1965	605	35	5280	3490	1550	165	120	160	600	455	7750
	1970	885	237	8284	7378	513	482	114	260	671	779	12012
	1975	6687	2227	18556	16574	792	1136	444	356	1924	2033	33956
	1980	29913	5879	46251	43864	2329	1998	1801	1463	2978	2450	94942
	1985	7621	2285	38331	32035	2120	938	1164	971	2892	2441	59274
	1990	13820	1037	44715	43734	979	1401	1804	1856	4991	1882	73188
	1991	13171	1085	44610	42981	1309	1288	1352	2112	4941	1212	71773
	1992	12809	1218	41975	39935	1839	1494	1630	2206	5187	922	69412
	1993	13018	1329	40653	39250	1183	1690	1491	2287	5184	788	68341
	1994	10894	1106	42259	40295	1880	1293	1954	3521	3669	626	66919
	1995	13154	1173	46079	45189	890	2041	1344	2531	6569	833	76231

(Suite de la matrice)

Destination (j) Origine (i)		Amérique du Nord ^a	Amérique latine ^b	Europe occidentale			Japon	Moyen- Orient ^e	Asie ^f	Afrique ^g	Europe de l'Est + URSS ^h	Total ⁱ (Xi.) ⁱ
				Total	UE ^c	AELE ^d						
Europe de l'Est & URSS ^h	1955	66	140	1420	435	640	5	145	73	115	4800	8010
	1960	95	230	2330	930	880	83	290	235	250	8080	12970
	1965	185	590	3690	1480	1290	215	235	650	610	12460	19710
	1970	282	936	6227	3874	1407	467	815	490	997	18388	30525
	1975	798	2540	18206	10664	4633	1114	2549	1438	1957	44374	77358
	1980	1615	5164	39747	29866	9865	1752	5829	7299	4356	78714	155115
	1985	1902	6908	38766	27219	10675	1463	5216	3848	4320	91625	172196
	1990	2961	8667	61720	49733	11949	3622	4752	13718	3428	77559	182621
	1991	1712	3772	39458	31695	7729	1846	2639	6163	1747	29501	91140
	1992	2148	1205	45699	36722	8898	2079	4026	8702	1678	22227	92875
	1993	3759	1074	50509	40537	9929	2338	2687	9421	1764	22529	101777
	1994	6272	2074	65344	51575	13561	2656	4560	13483	1727	41066	140893
	1995	6953	2538	77369	72882	4487	3498	6920	18553	2825	43049	168286
Total ^a (X.j) ⁱ	1955	15450	6990	37480	18040	15960	2120	2910	6790	6290	7360	92770
	1960	20050	7820	53100	27460	21200	3760	4190	9190	7830	12910	127400
	1965	28730	9320	84560	46670	29300	6840	4450	12890	8170	19030	186390
	1970	51419	18616	143130	111433	24083	15401	7057	19116	11835	28637	312001
	1975	123991	58175	373325	289658	59509	50497	43068	55239	40932	82579	871220
	1980	291060	126105	875844	744446	129567	124484	96519	173558	84367	143964	2000947
	1985	386963	96051	737766	592927	115590	110928	89038	165235	63698	151592	1929719
	1990	601904	136414	1577182	1357824	219303	192567	102789	433927	79732	155056	3416417
	1991	587640	150083	1581395	1369525	207334	202795	113112	484983	81921	108344	3433552
	1992	653265	177459	1658612	1443285	210624	192378	131111	570105	82471	99580	3709476
	1993	713110	190219	1486566	1287927	193825	200408	130548	632424	78019	105397	3683906
	1994	812766	221119	1676444	1447809	223934	233136	120318	755198	77027	139191	4207774
	1995	958191	254317	1938359	1834688	103671	280143	153021	857626	95958	154600	4879037

^a : Amérique du Nord (ou CUSTA) : Etats-Unis, Canada ;

^b : Amérique centrale et latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay, Venezuela, Costa Rica, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Rép. Dominicaine, Salvador, Antigua-et-Barbada (à partir de 1981), Bahamas (à partir de 1973), Barbade (à partir de 1966), Belize (à partir de 1981), Dominique (à partir de 1978), Grenade (à partir de 1974), Trinité et Tobago (à partir de 1962) ;

^c : UE : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RFA, Autriche (à partir de 1995), Danemark (à partir de 1972), Espagne (à partir de 1986), Finlande (à partir de 1995), Grande-Bretagne (à partir de 1972), Irlande (à partir de 1972), Grèce (à partir de 1981), Portugal (à partir de 1986), Suède (à partir de 1995) ;

^d : AELE : Norvège, Islande, Liechtenstein, Suisse, Autriche (jusqu'en 1994), Danemark (jusqu'en 1971), Finlande (jusqu'en 1994), Grande-Bretagne (jusqu'en 1971), Irlande (jusqu'en 1971), Portugal (jusqu'en 1985), Suède (jusqu'en 1994) ;

^e : Moyen-Orient : Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Oman, Pakistan, Qatar, Syrie, Turquie, Yémen ;

^f : Asie (Economies de marché d'Asie) : Brunei, Corée du Sud, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Taiwan, Bangladesh (à partir de 1971), Bhoutan (à partir de 1971), Hong Kong (jusqu'en 1996), Inde, Pakistan, Kazakhstan (à partir de 1992), Kirghizstan (à partir de 1992), Géorgie (à partir de 1992), Ouzbékistan (à partir de 1992), Tadjikistan (à partir de 1992), Turkménistan (à partir de 1992) ;

^g : Afrique : Maghreb + Afrique continentale (hors Afrique du Sud) ;

^h : Europe de l'Est + URSS : Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie (jusqu'en 1992), République tchèque (à partir de 1993), Slovaquie (à partir de 1993), RDA (jusqu'en 1990), Roumanie et URSS (jusqu'en 1991, puis Etats baltes, pays de la CEI hors Asie centrale) ;

ⁱ : les totaux comprennent des régions qui ne font pas partie de celles énumérées ;

^j : Il s'agit ici des exportations reçues par une zone ; conceptuellement, ce sont donc des importations pour cette zone mais les modes d'enregistrement des exportations et des importations ne sont pas identiques, ce qui explique la référence aux seules exportations ;

Sources : tableau calculé à partir des données disponibles dans les matrices du commerce mondial publiées par les Nations Unies dans les Bulletins mensuels de statistiques suivants : vol. VII. n°7-juillet 1953, pp. x-xxi ; vol. XV. n°3-mars 1961, pp. xviii-xix ; vol. XIX. n°3-mars 1965, pp. xviii-xix ; vol. XXV. n°3-mars 1971, pp. xviii-xix ; vol. XXXVI. n°7-juillet 1982, pp. xx-xxii ; vol. XLIII. n°6-juin 1989, pp. 252-255 ; vol. XLVII. n°6-juin 1993, pp. 256-261 ; vol. L. n°5-mai 1996, pp. 262-319 ; vol. L. n°6-juin 1996, pp. 258-263.

tableau (A) 2 : taux commercial du rouble transférable (RT) en monnaies nationales des pays du CAEM et en dollars (1971-1981)

Pays	Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bulgarie	leva/1RT	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Hongrie	forints/1RT	13,04	13,04	13,04	13,04	13,04	13,04	35,71	35,71	33,33	32,25	27,7020	26,7887
Pologne	zlotys/1RT	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44
RDA	marks/1RT	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67	4,67
Roumanie	lei/1RT	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	6,67	16,16
Tchécoslovaquie	couronnes/1RT	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Cuba	pesos/1RT	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11	1,11
Mongolie	tugriks/1RT	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44
Viêt-nam	dongs/1RT	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27	3,27
CAEM	dollars/1RT	1,11	1,11	1,21	1,36	1,32	1,33	1,33	1,36	1,46	1,53	1,54	1,38

Source : Anita Tiraspolsky (1983), L'énigme des prix des échanges à l'intérieur du CAEM, le courrier des pays de l'Est n°271, mars, tableau 3 de la page 16.

tableau (A) 3 : exportations et importations intra-CAEM en roubles transférables (RT) et en monnaies nationales à prix courants (1970-1981).

Pays	Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bulgarie :													
Exportations :	millions de RT	1366,0	1488,0	1705,0	1904,0	2087,0	2703,0	3119,0	3595,0	3923,0	4255,0	4713,0	5102,0
	millions de leva	1775,8	1934,4	2216,5	2475,2	2713,1	3513,9	4054,7	4673,5	5099,9	5531,5	6127,3	6632,6
Importations :	millions de RT	1203,0	1418,0	1665,0	1880,0	2189,0	2848,0	3151,0	3657,0	4191,0	4492,0	4910,0	5663,0
	millions de leva	1563,9	1843,4	2164,5	2444,0	2845,7	3702,4	4096,3	4754,1	5448,3	5839,6	6383,0	7361,9
Hongrie :													
Exportations :	millions de RT	1289,0	1460,0	1801,0	2082,0	2281,0	2741,0	3311,0	3859,0	4009,0	4693,0	5227,0	6090,0
	millions de forints	16808,5	19038,4	23485,0	27149,3	29711,2	35742,6	118235,8	137804,9	133619,9	151349,2	144798,3	163143,2
Importations :	millions de RT	1381,0	1666,0	1639,0	1724,0	2110,0	2973,0	3361,0	3794,0	4407,0	4835,0	5076,0	5551,0
	millions de forints	18008,2	21724,6	21372,5	22480,9	27514,4	38767,9	120021,3	135483,7	146885,3	155928,7	140615,3	148704,1
Pologne :													
Exportations :	millions de RT	1933,0	2070,0	2473,0	2794,0	3294,0	4377,0	4690,0	5254,0	5828,0	6533,0	6221,0	5666,0
	millions de zlotys	8582,5	9190,8	10980,1	12405,3	14625,3	19433,9	20823,6	23327,7	25876,3	29006,5	27621,2	25157,0
Importations :	millions de RT	2134,0	2333,0	2569,0	2903,0	3311,0	4108,0	4655,0	5439,0	5943,0	6320,0	6989,0	7299,0
	millions de zlotys	9474,9	10358,5	11406,3	12889,3	14700,8	18239,5	20668,2	24149,1	26386,9	28060,8	31031,1	32407,5
RDA :													
Exportations :	millions de RT	2828,0	3164,0	3682,0	3923,0	4227,0	5207,0	5719,0	6326,0	7016,0	7895,0	8006,0	8897,0
	millions de marks	13206,7	14775,9	17194,9	18320,4	19740,1	24316,7	26707,7	29542,4	32764,7	36869,6	37388,0	41549,0
Importations :	millions de RT	2881,0	2916,0	3115,0	3634,0	4138,0	5343,0	5980,0	7003,0	7248,0	7436,0	8116,0	9164,0
	millions de marks	13454,3	13617,7	14547,0	16970,8	19324,4	24951,8	27926,6	32704,0	33848,1	34726,1	37901,7	42795,9
Roumanie :													
Exportations :	millions de RT	837,0	907,0	1031,0	1268,0	1327,0	1543,0	1754,0	2185,0	2312,0	2380,0	2987,0	3235,0
	millions de lei	5582,8	6049,7	6876,8	8457,5	8851,1	10291,8	11699,2	14573,9	15421,0	15874,6	19923,3	52277,6
Importations :	millions de RT	852,0	877,0	985,0	1062,0	1260,0	1479,0	1820,0	2196,0	2260,0	2515,0	2766,0	3274,0
	millions de lei	5682,8	5849,6	6569,9	7083,5	8404,2	9864,9	12139,4	14647,3	15074,2	16775,0	18449,2	52907,8
Tchécoslovaquie :													
Exportations :	millions de RT	2208,0	2421,0	2752,0	2920,0	3193,0	3878,0	4526,0	5000,0	5499,0	5918,0	6536,0	7275,0
	millions de couronnes	17664,0	19368,0	22016,0	23360,0	25544,0	31024,0	36208,0	40000,0	43992,0	47344,0	52288,0	58200,0
Importations :	millions de RT	2122,0	2313,0	2576,0	2874,0	3302,0	4158,0	4631,0	5244,0	5787,0	6342,0	6716,0	7321,0
	millions de couronnes	16976,0	18504,0	20608,0	22992,0	26416,0	33264,0	37048,0	41952,0	46296,0	50736,0	53728,0	58568,0
CAEM (6 pays) :													
Exportations :	millions de RT	10461,0	11510,0	13444,0	14891,0	16409,0	20449,0	23119,0	26219,0	28587,0	31674,0	33690,0	36265,0
Importations :	millions de RT	10573,0	11523,0	12549,0	14077,0	16310,0	20909,0	23598,0	27333,0	29836,0	31940,0	34573,0	38272,0
URSS :													
Exportations :	millions de RT	6261,0	6681,0	7553,0	8311,0	9917,0	13363,0	14933,0	17452,0	19794,0	21703,0	24339,0	28566,0
Importations :	millions de RT	6023,0	6603,0	7970,0	8611,0	9435,0	12885,0	13887,0	15795,0	19298,0	19934,0	21438,0	23619,0
CAEM (7 pays) :													
Exportations :	millions de RT	16722,0	18191,0	20997,0	23202,0	26326,0	33812,0	38052,0	43671,0	48381,0	53377,0	58029,0	64831,0
Importations :	millions de RT	16596,0	18126,0	20519,0	22688,0	25745,0	33794,0	37485,0	43128,0	49134,0	51874,0	56011,0	61891,0

Sources : à partir des annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981. Les valeurs en monnaies nationales ont été calculées à partir des données en roubles transférables et des taux de change figurant dans le tableau (A) 2, page 425.

tableau (A) 4 : exportations et importations des pays du CAEM avec les pays développés à économie de marché (PDEM), en roubles transférables et en monnaies nationales à prix courants (1970-1981).

Pays	Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bulgarie :													
Exportations :	millions de RT	257,0	271,0	285,0	329,0	334,0	324,0	418,0	443,0	500,0	850,0	1082,0	1020,0
	millions de leva	334,1	352,3	370,5	427,7	434,2	421,2	543,4	575,9	650,0	1105,0	1406,6	1326,0
Importations :	millions de RT	315,0	321,0	319,0	387,0	727,0	952,0	771,0	727,0	787,0	879,0	1098,0	1530,0
	millions de leva	409,5	417,3	414,7	503,1	945,1	1237,6	1002,3	945,1	1023,1	1142,7	1427,4	1989,0
Hongrie :													
Exportations :	millions de RT	584,0	566,0	672,0	860,0	941,0	855,0	1806,0	1981,0	2157,0	2845,0	3448,0	3324,0
	millions de forints	7615,3	7380,6	8762,9	11214,4	12270,6	11149,2	64492,2	70741,5	71892,8	91751,2	95516,5	89045,6
Importations :	millions de RT	638,0	774,0	714,0	842,0	1331,0	1257,0	2313,0	2767,0	3471,0	3597,0	4182,0	4572,0
	millions de forints	8319,5	10092,9	9310,5	10979,7	17356,2	16391,3	82597,2	98809,5	115688,4	116003,2	115849,7	122477,9
Pologne :													
Exportations :	millions de RT	906,0	1040,0	1241,0	1643,0	2253,0	2423,0	2635,0	2866,0	3146,0	3514,0	4019,0	2956,0
	millions de zlotys	4022,6	4617,6	5510,0	7294,9	10003,3	10758,1	11699,4	12725,0	13968,2	15602,1	17844,3	13124,6
Importations :	millions de RT	837,0	992,0	1503,0	2609,0	3978,0	4621,0	5069,0	4732,0	4644,0	4632,0	4597,0	3384,0
	millions de zlotys	3716,3	4404,5	6673,3	11583,9	17662,3	20517,2	22506,3	21010,1	20619,3	20566,1	20410,7	15024,9
RDA :													
Exportations :	millions de RT	902,0	962,0	1074,0	1286,0	1783,0	1687,0	2060,0	1842,0	1949,0	2337,0	2948,0	3871,0
	millions de marks	4212,3	4492,5	5015,6	6005,6	8326,6	7878,3	9620,2	8602,1	9101,8	10913,8	13767,1	18077,6
Importations :	millions de RT	1165,0	1227,0	1508,0	1905,0	2455,0	2445,0	3124,0	2817,0	2763,0	3719,0	4110,0	4232,0
	millions de marks	5440,5	5730,1	7042,3	8896,3	11464,8	11418,1	14589,1	13155,4	12903,2	17367,7	19193,7	19763,4
Roumanie :													
Exportations :	millions de RT	531,0	644,0	737,0	1080,0	1528,0	1255,0	-	-	-	-	-	-
	millions de lei	3541,8	4295,5	4915,8	7203,6	10191,7	8370,8	-	-	-	-	-	-
Importations :	millions de RT	696,0	748,0	886,0	1169,0	1864,0	1665,0	-	-	-	-	-	-
	millions de lei	4642,3	4989,1	5909,6	7797,2	12432,9	11105,5	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie :													
Exportations :	millions de RT	694,0	762,0	797,0	963,0	1234,0	1157,0	1188,0	1342,0	1433,0	1746,0	2180,0	2152,0
	millions de couronnes	5552,0	6096,0	6376,0	7704,0	9872,0	9256,0	9504,0	10736,0	11464,0	13968,0	17440,0	17216,0
Importations :	millions de RT	814,0	893,0	898,0	1135,0	1522,0	1562,0	1745,0	1860,0	1977,0	2279,0	2484,0	2388,0
	millions de couronnes	6512,0	7144,0	7184,0	9080,0	12176,0	12496,0	13960,0	14880,0	15816,0	18232,0	19872,0	19104,0
CAEM (6 pays) :													
Exportations :	millions de RT	3874,0	4245,0	4806,0	6161,0	8073,0	7701,0	8107,0 ^a	8474,0 ^a	9185,0 ^a	11292,0 ^a	13677,0 ^a	13323,0 ^a
Importations :	millions de RT	4465,0	4955,0	5828,0	8047,0	11877,0	12502,0	13022,0 ^a	12903,0 ^a	13642,0 ^a	15106,0 ^a	16471,0 ^a	16106,0 ^a
URSS :													
Exportations :	millions de RT	2154,0	2484,0	2441,0	3750,0	6257,0	6140,0	7834,0	8817,0	8699,0	12506,0	15862,0	17247,0
Importations :	millions de RT	2540,0	2601,0	3441,0	4589,0	6147,0	9703,0	10822,0	9930,0	10981,0	13248,0	15721,0	18112,0
CAEM (7 pays) :													
Exportations :	millions de RT	6028,0	6729,0	7247,0	9911,0	14330,0	13841,0	15941,0 ^a	17291,0 ^a	17884,0 ^a	23798,0 ^a	29539,0 ^a	30570,0 ^a
Importations :	millions de RT	7005,0	7556,0	9269,0	12636,0	18024,0	22205,0	23844,0 ^a	22833,0 ^a	24623,0 ^a	28354,0 ^a	32192,0 ^a	34218,0 ^a

a : non compris la Roumanie.

Sources : à partir des annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981. Les valeurs en monnaies nationales ont été calculées à partir des données en roubles transférables et des taux de change figurant dans le tableau (A) 2, page 425.

tableau (A) 5 : exportations et importations des pays du CAEM avec les pays en voie de développement (PVD), en roubles transférables et en monnaies nationales à prix courants (1970-1981).

Pays	Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bulgarie :													
Exportations :	millions de RT	117,0	133,0	138,0	177,0	353,0	376,0	369,0	483,0	571,0	664,0	916,0	1326,0
	millions de leva	152,1	172,9	179,4	230,1	458,9	488,8	479,7	627,9	742,3	863,2	1190,8	1723,8
Importations :	millions de RT	78,0	108,0	112,0	122,0	237,0	165,0	186,0	210,0	183,0	197,0	249,0	354,0
	millions de leva	101,4	140,4	145,6	158,6	308,1	214,5	241,8	273,0	237,9	256,1	323,7	460,2
Hongrie :													
Exportations :	millions de RT	133,0	134,0	151,0	165,0	243,0	256,0	506,0	612,0	677,0	894,0	1112,0	1364,0
	millions de forints	1734,3	1747,3	1969,0	2151,6	3168,7	3338,2	18069,2	21854,5	22564,4	28831,5	30804,6	36539,8
Importations :	millions de RT	139,0	117,0	149,0	182,0	300,0	314,0	609,0	750,0	788,0	785,0	1016,0	939,0
	millions de forints	1812,5	1525,7	1942,9	2373,3	3912,0	4094,5	21747,4	26782,5	26264,0	25316,2	28145,2	25154,6
Pologne :													
Exportations :	millions de RT	247,0	247,0	246,0	246,0	499,0	657,0	683,0	778,0	763,0	899,0	1131,0	1163,0
	millions de zlotys	1096,7	1096,7	1092,2	1092,2	2215,5	2917,1	3032,5	3454,3	3387,7	3991,5	5021,6	5163,7
Importations :	millions de RT	184,0	193,0	209,0	229,0	376,0	456,0	440,0	523,0	612,0	954,0	1228,0	716,0
	millions de zlotys	816,9	856,9	927,9	1016,7	1669,4	2024,6	1953,6	2322,1	2717,3	4235,7	5452,3	3179,0
RDA :													
Exportations :	millions de RT	173,0	200,0	186,0	215,0	274,0	331,0	373,0	426,0	572,0	636,0	880,0	985,0
	millions de marks	807,9	934,0	868,6	1004,0	1279,6	1545,8	1741,9	1989,4	2671,2	2970,1	4109,6	4599,9
Importations :	millions de RT	170,0	167,0	134,0	175,0	404,0	366,0	466,0	539,0	505,0	578,0	836,0	551,0
	millions de marks	793,9	779,9	625,8	817,2	1886,7	1709,2	2176,2	2517,1	2358,3	2699,2	3904,1	2573,2
Roumanie :													
Exportations :	millions de RT	166,0	173,0	215,0	264,0	530,0	894,0	-	-	-	-	-	-
	millions de lei	1107,2	1153,9	1434,0	1760,9	3535,1	5963,0	-	-	-	-	-	-
Importations :	millions de RT	117,0	125,0	163,0	207,0	469,0	582,0	-	-	-	-	-	-
	millions de lei	780,4	833,7	1087,2	1380,7	3128,2	3881,9	-	-	-	-	-	-
Tchécoslovaquie :													
Exportations :	millions de RT	308,0	361,0	348,0	333,0	445,0	502,0	492,0	594,0	668,0	680,0	877,0	1014,0
	millions de couronnes	2464,0	2888,0	2784,0	2664,0	3560,0	4016,0	3936,0	4752,0	5344,0	5440,0	7016,0	8112,0
Importations :	millions de RT	204,0	207,0	234,0	292,0	403,0	352,0	366,0	517,0	413,0	469,0	557,0	545,0
	millions de couronnes	1632,0	1656,0	1872,0	2336,0	3224,0	2816,0	2928,0	4136,0	3304,0	3752,0	4456,0	4360,0
CAEM (6 pays) :													
Exportations :	millions de RT	1144,0	1248,0	1284,0	1400,0	2344,0	3016,0	2423,0 ^a	2893,0 ^a	3251,0 ^a	3773,0 ^a	4916,0 ^a	5852,0 ^a
Importations :	millions de RT	892,0	917,0	1001,0	1207,0	2189,0	2235,0	2067,0 ^a	2539,0 ^a	2501,0 ^a	2983,0 ^a	3886,0 ^a	3105,0 ^a
URSS :													
Exportations :	millions de RT	1835,0	1825,0	2008,0	2937,0	3389,0	3306,0	3740,0	5337,0	5715,0	6292,0	6869,0	8669,0
Importations :	millions de RT	1146,0	1271,0	1344,0	1735,0	2384,0	2999,0	2805,0	2996,0	2831,0	3189,0	5092,0	7777,0
CAEM (7 pays) :													
Exportations :	millions de RT	2979,0	3073,0	3292,0	4337,0	5733,0	6322,0	6163,0 ^a	8230,0 ^a	8966,0 ^a	10065,0 ^a	11785,0 ^a	14521,0 ^a
Importations :	millions de RT	2038,0	2188,0	2345,0	2942,0	4573,0	5234,0	4872,0 ^a	5535,0 ^a	5332,0 ^a	6172,0 ^a	8978,0 ^a	10882,0 ^a

a : non compris la Roumanie.

Sources : à partir des annuaires statistiques du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981. Les valeurs en monnaies nationales ont été calculées à partir des données en roubles transférables et des taux de change figurant dans le tableau (A) 2, page 425.

tableau (A) 6 : indices des prix de détail et indices des prix du commerce extérieur intra-CAEM pour la Hongrie, la Pologne et l'URSS de 1971 à 1981
(base 100 en 1970)

Pays	Année :	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Bulgarie	indice des prix de détail (100 = 1970)	99,9	99,9	100,1	100,6	100,9	101,2	101,6	103,1	107,7	122,8	123,3
RDA	indice des prix de détail (100 = 1970)	100,4	99,9	99,3	98,9	98,9	98,9	98,8	98,7	98,9	99,4	99,6
Roumanie	indice des prix de détail (100 = 1970)	100,6	100,6	101,3	102,4	102,6	103,3	103,8	105,5	107,6	110,9	113,0
Tchécoslovaquie	indice des prix de détail (100 = 1970)	99,6	99,2	99,4	99,8	100,3	101,3	102,7	104,2	107,4	111,0	112,0
Hongrie	indice des prix de détail (100 = 1970)	102,0	104,8	108,3	110,2	114,4	120,1	124,8	130,6	142,2	155,1	162,3
	<i>Indice des prix des exports intra-CAEM (100 = 1970)</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>102,0</i>	<i>106,0</i>	<i>119,0</i>	<i>113,0</i>	<i>116,0</i>	<i>114,0</i>	<i>115,0</i>	<i>110,0</i>	<i>116,0</i>
	Indice des prix des imports intra-CAEM (100 = 1970)	101,0	103,0	104,0	111,0	138,0	134,0	142,0	143,0	147,0	140,0	153,0
Pologne	indice des prix de détail (100 = 1970)	99,8	99,8	102,4	109,3	112,6	117,9	123,7	134,4	143,5	156,5	194,7
	<i>Indice des prix des exports intra-CAEM (100 = 1970)</i>	<i>101,0</i>	<i>103,0</i>	<i>103,0</i>	<i>105,0</i>	<i>128,0</i>	<i>137,0</i>	<i>139,0</i>	<i>144,0</i>	<i>147,0</i>	<i>154,0</i>	<i>168,0</i>
	Indice des prix des imports intra-CAEM (100 = 1970)	100,0	100,0	100,0	103,0	130,0	136,0	141,0	149,0	156,0	168,0	187,0
CAEM (6 pays)	indice des prix de détail (100 = 1970)	100,4	100,7	101,8	103,5	105,0	107,1	109,2	112,7	117,9	126,0	134,1
URSS	indice des prix de détail (100 = 1970)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9	100,6	102,0	102,7	104,1
	<i>Indice des prix des exports intra-CAEM (100 = 1970)</i>	<i>103,0</i>	<i>115,0</i>	<i>117,0</i>	<i>124,0</i>	<i>164,0</i>	<i>179,0</i>	<i>193,0</i>	<i>209,0</i>	<i>218,0</i>	<i>237,0</i>	<i>278,0</i>
	Indice des prix des imports intra-CAEM (100 = 1970)	104,0	112,0	113,0	121,0	153,0	161,0	168,0	179,0	181,0	192,0	207,0
CAEM (7 pays)	indice des prix de détail (100 = 1970)	100,3	100,6	101,5	103,0	104,2	106,1	107,9	111,0	115,6	122,6	129,9

Sources : les indices des prix du commerce extérieur intra-CAEM de l'URSS de la Pologne et de la Hongrie proviennent des calculs effectués par A. Tiraspolsky (1983), L'énigme du prix des échanges à l'intérieur du CAEM, tableau 2, page 14, tableau 6 p. 21. d'après Vnechnjaja Torgovlja SSSR v 19..

Les indices des prix de détail : calculs effectués à partir des variations annuelles. Nous avons utilisé la Commission économique pour l'Europe (1992), Etude sur la situation économique de l'Europe en 1990-1991, tableau B.6 de la page 238.

tableau (A) 7 : taux de croissance du PMN, des exportations et des importations des pays membres du CAEM par zones géographiques, à prix constants de 1970, en % par rapport à l'année précédente (de 1971 à 1981)

Pays	Année	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<u>Bulgarie :</u>	PMN	7,01	7,70	7,88	7,07	8,48	6,18	5,88	4,06	2,05	-7,30	4,57
Exportations vers	{ CAEM	9,04	14,58	11,45	9,07	29,13	15,05	14,81	7,54	3,83	-2,86	7,81
	{ PDEM	5,55	5,17	15,21	1,02	-3,28	28,63	5,56	11,22	62,74	11,59	-6,07
	{ PVD	13,79	3,76	28,00	98,44	6,20	-2,15	30,38	16,50	11,32	20,99	44,17
Importations de	{ CAEM	17,99	17,42	12,69	15,86	29,72	10,31	15,60	12,93	2,60	-4,14	14,87
	{ PDEM	2,01	-0,62	21,07	86,92	30,56	-19,25	-6,08	6,68	6,92	9,55	38,78
	{ PVD	38,60	3,70	8,71	93,30	-30,59	12,39	12,46	-14,12	3,05	10,85	41,59
<u>Hongrie :</u>	PMN	3,82	3,36	3,54	4,07	2,20	-1,89	3,07	-0,62	-7,06	-9,14	-2,05
Exportations vers	{ CAEM	13,27	23,36	13,34	5,31	7,16	248,36	13,54	-1,34	12,28	0,02	6,84
	{ PDEM	-3,08	18,73	25,47	5,29	-19,06	509,16	6,85	3,41	26,51	8,84	-11,60
	{ PVD	0,75	12,69	7,13	41,71	-6,16	470,03	17,82	5,06	26,66	11,70	12,48
Importations de	{ CAEM	19,44	-3,53	4,17	14,67	13,33	218,83	6,52	7,66	3,27	-5,31	-3,23
	{ PDEM	20,12	-9,54	16,79	48,11	-24,04	418,95	12,89	16,26	-2,46	4,86	-3,26
	{ PVD	-16,66	24,87	20,98	54,44	-15,81	446,99	16,21	-2,62	-6,23	16,73	-18,22
<u>Pologne :</u>	PMN	8,32	10,60	7,99	3,52	5,81	2,00	0,08	-5,20	-8,50	-13,81	-29,27
Exportations vers	{ CAEM	6,03	17,15	12,98	15,65	9,00	0,11	10,41	7,07	9,81	-9,10	-16,51
	{ PDEM	13,65	17,01	32,39	34,52	-11,78	1,61	7,20	5,96	9,42	9,17	-32,58
	{ PVD	-0,99	-2,34	0,00	98,98	8,01	-2,87	12,27	-5,33	15,42	20,09	-5,74
Importations de	{ CAEM	9,33	10,12	12,98	10,73	-1,70	8,32	12,70	3,40	1,57	2,69	-6,18
	{ PDEM	18,52	51,51	73,59	48,03	-7,96	4,86	-9,96	-7,13	-4,73	-7,84	-33,87
	{ PVD	4,90	8,29	9,57	59,42	-3,91	-7,76	14,65	10,74	48,88	19,53	-47,62
<u>RDA :</u>	PMN	3,98	6,23	6,24	6,93	4,90	3,50	5,21	3,81	3,79	3,87	4,59
Exportations vers	{ CAEM	11,44	16,95	7,19	8,19	23,18	9,83	10,73	11,02	12,30	0,90	10,91
	{ PDEM	6,23	12,20	20,46	39,21	-5,38	22,11	-10,49	5,92	19,67	25,51	31,05
	{ PVD	15,15	-6,54	16,29	27,97	20,80	12,69	14,32	34,41	10,96	37,67	11,71
Importations de	{ CAEM	0,81	7,36	17,37	14,33	29,12	11,92	17,23	3,60	2,39	8,60	12,69
	{ PDEM	4,90	23,52	27,09	29,39	-0,41	27,77	-9,74	-1,82	34,33	9,96	2,76
	{ PVD	-2,15	-19,36	31,37	131,81	-9,41	27,32	15,78	-6,21	14,22	43,91	-34,22
<u>Roumanie :</u>	PMN	12,82	9,80	9,94	11,09	9,59	10,55	8,18	5,47	4,42	1,10	-2,25
Exportations vers	{ CAEM	7,72	13,67	22,14	3,53	16,05	12,90	23,97	4,11	0,93	21,77	157,52
	{ PDEM	20,56	14,44	45,53	39,96	-18,03	-	-	-	-	-	-
	{ PVD	3,60	24,27	21,95	98,60	68,35	-	-	-	-	-	-
Importations de	{ CAEM	2,32	12,31	7,07	17,37	17,15	22,22	20,08	1,26	9,11	6,71	181,45
	{ PDEM	6,83	18,45	31,03	57,74	-10,85	-	-	-	-	-	-
	{ PVD	6,19	30,41	26,12	124,13	23,85	-	-	-	-	-	-

(suite du tableau)

		1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
<u>Tchécoslovaquie :</u>	PMN	5,92	6,13	4,99	5,48	5,67	3,07	2,78	2,60	0,03	-0,44	-0,99
Exportations vers	CAEM	10,09	14,13	5,89	8,91	20,85	15,56	8,97	8,40	4,41	6,86	10,31
	PDEM	10,24	5,01	20,58	27,63	-6,71	1,67	11,42	5,24	18,21	20,81	-2,17
	PVD	17,68	-3,21	-4,50	33,10	12,25	-2,96	19,09	10,84	-1,24	24,79	14,59
Importations de	CAEM	9,44	11,82	11,34	14,43	25,30	10,28	11,69	8,77	6,33	2,46	8,04
	PDEM	10,15	0,97	26,14	33,56	2,12	10,61	5,14	4,76	11,84	5,46	-4,72
	PVD	1,88	13,50	24,54	37,46	-13,09	2,95	39,33	-21,27	10,18	14,91	-3,03
<u>CAEM (6 pays) :</u>	PMN	6,98	7,30	6,76	6,36	6,11	3,90 (3,13) ^a	4,20 (3,59) ^a	1,69 (1,50) ^a	-0,88 (-1,48) ^a	-4,29 (-3,94) ^a	-4,23 (-3,54) ^a
Exportations vers	CAEM	9,60	16,64	12,16	8,44	17,56	50,30	13,74	6,13	7,26	2,93	29,48
	PDEM	8,86	12,09	26,61	24,61	-10,71	112,64 ^a	4,11 ^a	6,35 ^a	27,31 ^a	15,18 ^a	-4,27 ^a
	PVD	8,33	4,77	11,48	66,47	18,24	94,95 ^a	18,78 ^a	12,30 ^a	12,62 ^a	23,05 ^a	15,44 ^a
Importations de	CAEM	9,89	9,25	10,94	14,57	18,82	46,98	13,97	6,27	4,21	1,83	34,60
	PDEM	10,42	14,05	32,62	50,63	-1,76	88,59 ^a	-1,55 ^a	3,75 ^a	9,18 ^a	4,40 ^a	-0,06 ^a
	PVD	5,46	10,24	20,22	83,43	-8,16	96,38 ^a	19,69 ^a	-6,70 ^a	14,02 ^a	21,19 ^a	-12,30 ^a
<u>URSS :</u>	PMN	5,60	3,90	8,90	5,50	4,50	5,90	4,50	4,37	0,80	3,19	1,91
Exportations vers	CAEM	3,60	1,26	8,15	12,59	1,88	2,38	8,39	4,74	5,12	3,16	0,06
	PDEM	11,96	-11,99	51,00	57,43	-25,80	16,90	4,38	-8,89	37,83	16,67	-7,30
	PVD	-3,44	-1,45	43,76	8,88	-26,24	3,65	32,35	-1,12	5,55	0,42	7,59
Importations de	CAEM	5,41	12,08	7,09	2,32	8,00	2,42	9,00	14,67	2,15	1,38	2,19
	PDEM	-1,54	22,85	32,18	25,09	24,84	5,99	-12,07	3,79	19,31	11,87	6,86
	PVD	6,64	-1,81	27,95	28,32	-0,51	-11,12	2,36	-11,31	11,40	50,53	41,66
<u>CAEM (7 pays) :</u>	PMN	6,78	6,82	7,07	6,24	5,88	4,19 (3,78) ^a	4,24 (4,29) ^a	2,07 (1,78) ^a	-0,64 (-1,63) ^a	-3,22 (-4,65) ^a	-3,36 (-4,25) ^a
Exportations vers	CAEM	8,74	14,44	11,59	9,03	15,32	43,46	12,97	5,93	6,96	2,96	25,28
	PDEM	9,30	8,65	30,09	29,29	-12,86	96,68 ^a	4,15 ^a	3,81 ^a	29,06 ^a	15,43 ^a	-4,78 ^a
	PVD	6,65	3,88	16,09	58,24	11,89	79,73 ^a	21,04 ^a	10,06 ^a	11,45 ^a	19,28 ^a	14,13 ^a
Importations de	CAEM	9,25	9,65	10,39	12,82	17,28	40,61	13,26	7,47	3,92	1,77	29,97
	PDEM	8,71	15,31	32,56	46,98	2,04	74,82 ^a	-3,30 ^a	3,76 ^a	10,87 ^a	5,64 ^a	1,09 ^a
	PVD	5,63	8,51	21,32	75,55	-7,07	78,46 ^a	16,80 ^a	-7,47 ^a	13,58 ^a	26,08 ^a	-3,31 ^a

a : hors Roumanie (les chiffres entre parenthèses ont également été calculés hors Roumanie)

Sources : les taux de croissance des PMN : calculs effectués à partir des valeurs en monnaies nationales et à prix courants, in Commission économique pour l'Europe de l'ONU (1992), *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1990-1991*, p. 233 et des indices des prix de détail (100=1970) du tableau (A) 6.

Les taux de croissance des exportations et des importations : calculs effectués à partir des valeurs en monnaies nationales et à prix courants figurant dans les tableaux (A) 3, (A) 4 et (A) 5 et des indices de prix aux exportations et aux importations (100=1970) du tableau (A) 6. L'indice des prix de détail a été utilisé comme le proxy le moins mauvais dans le cas des pays pour lesquels nous ne disposons pas des indices de prix aux exportations ni aux importations.

Exemple de calcul : taux de croissance des exportations intra-CAEM de la Hongrie en 1974 à prix constant de 1970 est exprimé par le ratio suivant :

$$\Delta \text{EXP (Hongrie/CAEM)}_{1974/1973} = \frac{\left(\frac{29\,711,2}{106} + \frac{27\,149,3}{102} \right)}{\frac{27\,149,3}{102}} \times 100 = 5,31$$

tableau (A) 8 : taux de croissance moyen annuel des exportations et des importations des partenaires du CAEM par grande zones géographiques (1965 et de 1968 à 1970), calculé à partir des valeurs aux prix courants (en %)

Année :	1965/68	1966 ^a	1967 ^a	1968 ^a	1969	1970	[1966-70] ^b	Année :	1965/68	1966 ^a	1967 ^a	1968 ^a	1969	1970	[1966-70] ^b
Exportations :								Importations							
Bulgarie								Bulgarie							
vers CAEM	35,98	10,79	10,79	10,79	12,41	11,56	11,27	en provenance du CAEM	57,13	16,28	16,28	16,28	3,44	-0,67	10,32
vers PDEM	31,34	9,52	9,52	9,52	8,13	7,90	8,92	en provenance des PDEM	25,54	7,88	7,88	7,88	-21,45	35,04	7,44
vers PVD	77,51	21,13	21,13	21,13	9,28	19,03	18,34	en provenance des PVD	116,17	29,49	29,49	29,49	-1,81	-1,64	17,00
Hongrie								Hongrie							
vers CAEM	21,33	6,66	6,66	6,66	10,45	6,88	7,46	en provenance du CAEM	21,21	6,62	6,62	6,62	4,72	26,24	10,17
vers PDEM	24,31	7,53	7,53	7,53	25,42	23,56	14,31	en provenance des PDEM	20,86	6,52	6,52	6,52	12,96	37,24	13,95
vers PVD	-25,18	-9,21	-9,21	-9,21	64,98	4,66	8,40	en provenance des PVD	-4,80	-1,63	-1,63	-1,63	-4,32	61,31	10,42
Pologne								Pologne							
vers CAEM	33,48	10,11	10,11	10,11	10,45	10,39	10,23	en provenance du CAEM	21,15	6,60	6,60	6,60	15,44	17,57	10,56
vers PDEM	22,02	6,86	6,86	6,86	7,90	19,69	9,63	en provenance des PDEM	43,84	12,89	12,89	12,89	8,22	4,31	10,24
vers PVD	-23,25	-8,44	-8,44	-8,44	17,77	15,96	1,68	en provenance des PVD	-13,09	-4,57	-4,57	-4,57	7,46	-1,66	-1,58
RDA								RDA							
vers CAEM	24,38	7,54	7,54	7,54	4,32	11,28	7,65	en provenance du CAEM	27,14	8,33	8,33	8,33	17,96	11,97	10,99
vers PDEM	13,96	4,45	4,45	4,45	28,45	7,85	9,93	en provenance des PDEM	10,10	3,26	3,26	3,26	39,73	31,88	16,28
vers PVD	18,02	5,68	5,68	5,68	17,17	0,72	6,98	en provenance des PVD	4,64	1,52	1,52	1,52	15,30	23,91	8,76
Roumanie								Roumanie							
vers CAEM	9,23	2,99	2,99	2,99	10,14	10,27	5,88	en provenance du CAEM	19,46	6,11	6,11	6,11	8,93	17,44	8,94
vers PDEM	60,60	17,13	17,13	17,13	11,94	19,72	16,61	en provenance des PDEM	93,28	24,66	24,66	24,66	5,46	5,88	17,06
vers PVD	115,33	29,32	29,32	29,32	10,14	8,98	21,41	en provenance des PVD	49,33	14,31	14,31	14,31	37,74	6,15	17,36
Tchécoslovaquie								Tchécoslovaquie							
vers CAEM	5,86	1,92	1,92	1,92	7,55	17,87	6,23	en provenance du CAEM	14,29	4,55	4,55	4,55	6,92	5,87	5,29
vers PDEM	25,50	7,87	7,87	7,87	20,82	10,96	11,08	en provenance des PDEM	30,45	9,27	9,27	9,27	9,09	26,65	12,71
vers PVD	12,92	4,13	4,13	4,13	11,58	2,80	5,36	en provenance des PVD	-2,58	-0,87	-0,87	-0,87	2,21	8,61	1,64
CAEM (6 pays)								CAEM (6 pays)							
vers CAEM	21,71	6,77	6,77	6,77	9,22	11,37	8,12	en provenance du CAEM	26,73	8,22	8,22	8,22	9,57	13,07	9,38
vers PDEM	29,62	9,04	9,04	9,04	17,11	14,95	11,75	en provenance des PDEM	37,34	11,16	11,16	11,16	9,00	23,50	12,95
vers PVD	29,22	8,92	8,92	8,92	21,82	8,69	10,36	en provenance des PVD	24,95	7,71	7,71	7,71	9,43	16,11	8,94
URSS								URSS							
vers CAEM	24,38	7,55	7,55	7,55	9,80	8,62	8,21	en provenance du CAEM	20,16	6,31	6,31	6,31	6,48	10,32	7,15
vers PDEM	40,01	11,88	11,88	11,88	9,05	4,78	9,89	en provenance des PDEM	33,46	10,10	10,10	10,10	15,89	11,29	11,50
vers PVD	25,31	7,81	7,81	7,81	20,40	20,42	12,85	en provenance des PVD	6,38	2,08	2,08	2,08	27,63	15,73	9,92
CAEM (7 pays)								CAEM (7 pays)							
vers CAEM	22,09	6,88	6,88	6,88	9,30	10,98	8,13	en provenance du CAEM	25,79	7,95	7,95	7,95	9,13	12,68	9,06
vers PDEM	31,11	9,45	9,45	9,45	15,96	13,49	11,48	en provenance des PDEM	36,79	11,01	11,01	11,01	9,99	21,75	12,74
vers PVD	28,67	8,77	8,77	8,77	21,62	10,37	10,72	en provenance des PVD	22,29	6,94	6,94	6,94	12,03	16,06	9,08

a : taux de variation annuel moyen calculé à partir de l'accroissement 1965/1968 ;

b : les valeurs représentent des moyennes annuelles sur cinq ans.

Sources : les taux de variation ont été calculés à partir des séries d'exportations et d'importations totales des partenaires du CAEM fournies par l'Annuaire statistique du CAEM (1971), pp. 324 et de la structure géographique de leurs exportations et importations reproduite par A. Tiraspolsky & A. Vahl (1973), 1971 : un tournant dans les relations économiques Est-Ouest, le courrier des pays de l'Est, n°159, janvier, tableau 3 pp. 13-14 et tableau 4 pp. 15-16.

tableau (A) 9 : taux de variation annuel moyen du PMN des pays membres du CAEM (1966-1970), calculé à partir des valeurs aux prix courants (en%)

Année :	1966	1967	1968	1969	1970	[1966-70] ^a
Bulgarie	11,59	9,09	5,95	10,11	7,14	8,78
Hongrie	8,20	8,33	4,90	8,00	4,94	6,87
Pologne	7,41	5,52	8,50	3,01	5,26	5,94
RDA	5,08	5,65	5,34	5,07	5,52	5,33
Roumanie	9,68	7,65	6,56	7,18	6,70	7,55
Tchécoslovaquie	9,09	5,00	7,94	6,62	5,52	6,83
CAEM (6 pays)	8,51	6,87	6,53	6,67	5,85	6,88
URSS	8,03	8,78	8,07	5,17	8,74	7,76
CAEM (7 pays)	8,44	7,15	6,75	6,45	6,26	7,01

a : moyenne annuelle

Source : calculs effectués à partir des indices (base 100 = 1960) figurant dans l'Annuaire statistique du CAEM (1972), pp. 31-38

tableau (A) 10 : taux de variation annuel moyen des prix de détail dans les pays du CAEM pour la période 1966-1970 (en %)

	[1966-1970]
Bulgarie	0,7
Hongrie	0,9
Pologne	1,3
RDA	0,1
Roumanie	0,4
Tchécoslovaquie	1,1
CAEM (6 pays)	0,75
URSS	-0,1
CAEM (7 pays)	0,63

Source : W. Andreff (1993a), la crise des économies socialistes. La rupture d'un système, p. 286.

tableau (A) 11 : matrice ventilée par produits des exportations des pays du CAEM en 1989 (selon la nomenclature du CAEM, chiffres en % du total des exportations du CAEM 7 pays)

	Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Section 5	Total (Xi.)
Bulgarie :	3,464	0,449	0,916	0,647	0,356	5,832
Hongrie :	3,414	1,497	2,983	1,939	1,508	11,342
Pologne	5,301	1,790	1,029	1,246	0,524	9,890
RDA	6,283	3,351	1,692	2,815	2,614	16,754
Roumanie	1,758	1,926	0,540	1,086	0,690	6,001
Tchécoslovaquie	5,742	1,930	1,242	1,858	1,291	12,062
URSS	6,251	19,745	2,897	0,991	8,233	38,118
CAEM (7 pays) (X.j)	32,214	30,689	11,299	10,583	15,216	100,000

Source : calculs effectués à partir des informations fournies par l'Annuaire statistique du CAEM (1990), pp. 568-573.

tableau (A) 12 : taux de croissance des exportations en valeur des PECO et de l'URSS (1983-1996, en % annuel à partir des données en dollars courants)

EXPORTATIONS	[1983-1987]	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
BULGARIE :										
vers PT	3,91	-1,79	-10,60	-32,10	-37,30	-21,40	-13,60	12,40	3,60	-12,5
vers PDEM	-8,81	-9,33	17,20	-12,40	-32,90	78,30	-10,40	33,10	22,90	-14,4
vers PVD	-6,47	-13,75	-35,80	4,50	-39,40	47,80	3,00	-42,60	117,40	-21,6
HONGRIE :										
vers PT	1,01	-3,84	-9,50	-21,40	-28,50	3,30	-5,60	5,20	26,70	1,80
vers PDEM	6,14	14,53	5,60	20,60	23,30	8,90	-20,90	29,80	15,90	2,80
vers PVD	-4,97	13,30	-6,80	-0,20	-58,30	-23,80	-11,40	-17,50	52,40	-3,60
POLOGNE :										
vers PT	13,57	0,76	-2,50	14,90	-60,30	-18,90	-8,90	25,40	54,40	28,50
vers PDEM	-2,11	11,92	5,30	40,10	23,50	-13,80	12,60	21,80	32,20	2,90
vers PVD	-12,34	7,70	-3,60	3,20	-17,10	26,80	2,10	12,50	0,70	17,80
ROUMANIE :										
vers PT	1,77 ^a	-	-14,70	-45,50	18,90	-16,30	-5,70	-3,50	-2,70	-5,90
vers PDEM	-	-	-3,90	-38,40	-30,50	1,30	28,00	44,60	42,90	-3,70
vers PVD	-	-	-15,20	-50,90	-11,70	55,40	12,40	18,30	20,30	-0,20
TCHECOSLOVAQUIE :										
vers PT	5,27	-0,17	-11,70	-27,40	-0,70	-33,10	b	-	-	-
vers PDEM	1,23	5,38	10,90	13,40	-6,40	26,20	b	-	-	-
vers PVD	-5,23	-9,43	0,10	-10,90	-14,20	27,20	b	-	-	-
Rép. TCHEQUE :										
vers PT	-	-	-	-	-	-	-0,60	-4,60	23,10	9,00
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-17,40	18,00	4,10
vers PDEM	-	-	-	-	-	-	19,50	19,60	19,70	-2,50
vers PVD	-	-	-	-	-	-	24,20	-6,50	3,20	5,50
SLOVAQUIE :										
vers PT	-	-	-	-	-	-	25,30	8,50	26,20	-2,90
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	-	8,20	20,90	-9,50
vers PDEM	-	-	-	-	-	-	-17,90	49,70	34,70	12,10
vers PVD	-	-	-	-	-	-	-8,90	24,60	4,80	-7,0
PECO^c :										
vers PT	5,11	-1,26	-9,80	-22,30	-21,58	-17,28	-1,52	7,23	21,88	3,00
vers PDEM	-0,89	5,63	7,02	4,66	-4,60	20,18	1,82	33,10	28,05	-0,46
vers PVD	-7,25	-0,55	-12,26	-10,86	-28,14	26,68	3,57	-1,87	33,13	-1,52
URSS^d :										
vers PT	3,63	-4,60	-11,10	26,90	-31,60	-25,80	-10,60	-14,90	36,30	21,9
vers PDEM	-6,38	7,80	7,80	12,30	-7,00	-20,30	7,60	21,70	19,50	3,20
vers PVD	-2,07	2,20	2,10	-9,50	-31,70	-44,00	11,20	0,40	20,10	5,80

a : période 1983-1985 ; b : cette entité territoriale n'existe plus ; c : moyenne des PECO figurant dans le tableau ; d : URSS de 1983 à 1991 et CEI de 1992 à 1996.

PT (pays en transition) = RDA jusqu'en 1990, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Cuba, URSS (jusqu'en 1991 puis CEI) et pays socialistes d'Asie ; PDEM = pays développés à économie de marché ; PVD = pays en voie de développement.

Sources : d'après ECE-UN, *Economic surveys of Europe in 1994-1995*, pp. 124-125 & in 1996-1997 (*Statistical tables and charts*), pp. 36-38 et *Economic Bulletins for Europe*, Vol. 45, p. 72, Vol. 47 p. 45 et Vol 48, p. 64, p. 69, p. 150

tableau (A) 13 : taux de croissance des importations en valeur des PECO et de l'URSS (1983-1996, en % annuel à partir des données en dollars courants)

IMPORTATIONS	[1983-1987]	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
BULGARIE :										
en provenance des PT	3,51	-5,42	-16,70	-24,80	-43,20	20,70	11,70	-41,70	17,90	-19,3
en provenance des PDEM	1,92	-0,46	0,60	-26,70	-60,30	119,20	-5,90	-15,30	20,90	-10,60
en provenance des PVD	0,30	73,61	-8,70	-22,60	-68,80	98,80	-27,20	14,00	28,80	-3,60
HONGRIE :										
en provenance des PT	2,09	-10,56	-14,40	-19,10	1,10	2,20	34,70	-8,00	6,50	10,80
en provenance des PDEM	5,23	0,62	7,70	3,80	33,40	1,80	5,90	25,50	6,00	2,50
en provenance des PVD	2,45	5,14	-22,10	60,90	127,30	-47,50	15,30	17,30	8,50	8,10
POLOGNE :										
en provenance des PT	10,83	-3,77	-5,70	1,60	-16,80	-8,40	-4,50	22,10	44,60	24,60
en provenance des PDEM	-2,58	27,41	7,10	-4,70	127,30	9,20	22,40	13,40	33,30	26,70
en provenance des PVD	-5,04	8,58	-8,80	-17,10	73,60	-6,50	10,30	16,70	27,70	41,90
ROUMANIE :										
en provenance des PT	2,54 ^a	-	-2,30	-13,70	-5,10	-8,50	1,30	15,10	36,10	1,00
en provenance des PDEM	-	-	1,70	116,70	-0,90	40,30	23,70	15,20	44,20	-1,20
en provenance des PVD	-	-	28,90	10,10	-11,60	-17,20	-8,80	-15,80	59,60	-15,00
TCHECOSLOVAQUIE :										
en provenance des PT	5,45	-3,82	-6,90	-17,30	22,60	-10,30	b	-	-	-
en provenance des PDEM	4,15	2,95	-1,60	28,10	-18,70	39,40	b	-	-	-
en provenance des PVD	0,15	-2,58	17,10	-11,90	7,10	-20,50	b	-	-	-
Rép. TCHEQUE :										
en provenance des PT	-	-	-	-	-	-	-14,20	1,80	38,90	2,80
en provenance des PDEM	-	-	-	-	-	-	-	-5,20	28,70	-10,90
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	-	5,20	23,90	40,60	11,90
en provenance des PVD	-	-	-	-	-	-	6,50	26,00	29,80	26,00
SLOVAQUIE :										
en provenance des PT	-	-	-	-	-	-	-2,50	-8,20	27,70	17,40
en provenance des PDEM	-	-	-	-	-	-	-	-13,20	24,90	9,80
en prov. de Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	0,70	26,40	38,70	30,00
en provenance des PVD	-	-	-	-	-	-	93,20	48,90	61,60	52,20
PECO^c :										
en provenance des PT	4,88	-5,89	-9,20	-14,66	-8,28	-0,86	4,42	-3,15	28,62	6,22
en provenance des PDEM	2,18	7,63	3,10	23,44	16,16	41,98	8,67	14,85	30,62	9,88
en provenance des PVD	-0,54	21,19	1,28	3,88	25,52	1,42	14,88	17,85	36,00	13,77
URSS^d :										
en provenance des PT	3,73	2,60	-5,70	-12,10	-35,90	-42,80	-32,30	-15,80	38,10	-12,70
en provenance des PDEM	-8,49	22,60	21,10	5,60	-31,00	-13,00	-29,60	20,20	15,90	-7,80
en provenance des PVD	-8,54	17,40	25,90	3,80	-35,80	-2,60	-10,30	-4,50	-12,20	21,50

a : période 1983-1985 ; b : cette entité territoriale n'existe plus ; c : moyenne des PECO qui figurent dans le tableau ; d : URSS de 1983 à 1991 et CEI de 1992 à 1996.

PT (pays en transition) = RDA jusqu'en 1990, Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Cuba, URSS (jusqu'en 1991 puis CEI) et pays socialistes d'Asie ; PDEM = pays développés à économie de marché ; PVD = pays en voie de développement.

Sources : d'après ECE-UN, Economic Survey of Europe in 1994-1995, pp. 124-125, p. 233 & in 1996-1997 (Statistical tables and charts), pp. 36-38 et Economic Bulletins, Vol. 45, p. 72, Vol. 47 p. 45 et Vol 48, p. 64, p. 69, p. 150.

tableau (A) 14 : taux de variation annuel moyen des PIB des anciens partenaires du CAEM (prix constants)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Bulgarie	5,60	4,98	2,25	3,42	3,42	2,74	4,11	6,08	2,61	-1,86	-9,10	-1,77	-7,23	-2,40	1,40	2,54	-6,2
Hongrie	-0,37	2,99	2,91	0,70	2,80	-0,34	1,37	4,05	-0,10	0,64	-3,54	-12,04	-4,56	-2,00	2,80	1,50	0,58
Pologne	-	-9,99	-4,76	5,51	5,70	3,67	4,21	1,91	4,07	0,20	-11,60	-7,01	2,68	3,67	5,26	6,95	6,9
RDA^a	4,40	4,80	2,60	4,40	5,50	5,20	4,30	3,30	2,80	2,10	-14,70	-	-	-	-	-	-
Roumanie	-	0,10	4,00	6,05	5,89	-0,09	2,40	0,84	-0,50	-5,83	-5,58	-12,93	-8,72	1,42	3,95	6,95	4,50
Tchécoslovaquie^b	-	-0,12	0,24	2,24	3,57	3,00	2,59	2,00	2,37	0,70	-1,50	-14,31	-6,64	-3,05	3,80	5,99	5,52
URSS^c	-	3,25	3,90	4,12	2,91	1,58	2,34	1,74	4,49	2,25	-3,10	-6,6	-14,25	-9,79	-14,71	-5,70	-4,80

a : PMN ; b : PMN de 1980 à 1990 puis PIB (valeur moyenne entre la Rép. tchèque et la Slovaquie à partir de 1993) ; c : valeur moyenne des Etats de la CEI à partir de 1992.

Sources : Annuaire statistiques nationaux de la Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Goskomstat et Annuaire de la CEI, ECE-UN pour la RDA et certains chiffres de la CEI (ECE-UN, 1996, Economic Bulletin, Vol. 48, p. 150 et ECE-UN, 1997, Economic Survey, p. 101).

tableau (A) 15 : indice des prix du commerce extérieur et à la consommation des anciens pays membres du CAEM (100 = 1989)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Bulgarie :																	
prix à la consommation	82,56	82,97	83,24	84,40	85,01	86,47	89,61	89,69	90,80	100,00	123,80	542,86	973,79	1519,60	2842,71	4608,03	10584,6
Hongrie :																	
prix à la consommation	46,47	48,54	51,81	55,59	60,24	64,37	67,81	22,03	85,37	100,00	128,90	174,02	214,04	262,20	311,49	399,33	474,40
prix des imports-CAEM	69,29	76,04	81,60	88,10	93,00	97,80	103,02	97,40	91,90	100,00	100,60	216,08	226,46	238,46	273,28	371,66	
prix des exports-CAEM	74,58	78,70	80,05	83,78	85,73	88,57	91,81	89,59	88,64	100,00	106,10	164,56	182,33	213,69	248,31	323,06	
prix des imports-PDEM	53,40	53,27	53,69	58,33	62,80	64,68	67,82	76,02	86,68	100,00	115,50	149,34	171,44	191,84	222,54	291,53	
prix des exports-PDEM	58,66	58,40	58,25	61,54	66,12	68,28	67,33	75,02	85,39	100,00	115,60	138,14	151,54	165,78	197,12	266,11	
Pologne :																	
prix à la consommation	2,95	3,58	7,32	8,89	10,2	11,73	13,79	17,15	27,43	100,00	660,90	1053,47	1434,83	1921,24	2537,96	3253,66	3888,13
prix des imports totaux	5,09	5,55	8,96	9,43	10,82	13,20	15,45	21,76	36,05	100,00	734,10	955,80	1113,50	1297,23	1650,07	-	-
prix des exports totaux	4,21	4,56	7,30	7,38	8,35	10,44	12,45	18,18	30,92	100,00	614,40	729,29	930,58	1168,80	1505,42	-	-
Roumanie :																	
prix à la consommation	3,00	1,90	16,90	5,30	1,10	0,40	0,30	0,40	1,70	1,10	5,10	170,20	210,44	256,10	136,76	32,3	38,1
Tchécoslovaquie^a :																	
prix à la consommation	3,40	0,90	4,70	1,10	0,90	1,30	1,70	2,90	4,70	1,35	10,05	58,9	10,55	22,0	11,7	9,50	7,5
URSS^b :																	
prix à la consommation	0,70	1,40	3,40	0,70	-1,30	0,80	1,90	1,90	2,30	1,90	5,30	104,37	1001,36	2066,26	3138,68	278,74	75,40

a : moyenne de la Rép. tchèque et de la Slovaquie à partir de 1993 ; b : moyenne des Etats de la CEI à partir de 1991.

Sources : Rocznik Statystyczny (1989) Rok XLIX Warszawa p. 133 p. 365, (1993) Rok LII p. 177, (1994) Rok XIV p. 421, (1995) Rok XXXVIII p. 453 ; Statisticheski Godichnik na Republika Bulgaria (1992) Sofia p. 61, (1995) pp. 80-81 ; Magyar Statisztikai Évkönyv (1989) Budapest p. 294, (1991) p. 19 p. 293, (1995), p. 265 ; Külkereskedelmi Statisztika Évkönyv (1996) p. 251 ; Anarul Statistic al României (1995) Bucarest pp. 410-411 ; Statistická Rocenka Československé Socialistické Republiky (1989) p. 264 ; Facts on Czechoslovak foreign trade (1990), p. 12 ; Statistická Rocenka Slovenskej republiky (1994) p. 106 ; Stistická Rocenka Ceske Republiky (1994), p.185 ; Statisticheski Ejeodnik CNG (1996), Moskva p. 28 et pour l'URSS (ECE-UN (1992), Etude sur la situation économique pour l'Europe, p. 238 et ECE-UN (1996), Economic Bulletin, vol. 48, p. 154).

tableau (A) 16 : exportations et importations de la Bulgarie et de la Hongrie, ventilées par zones géographiques (en monnaies nationales, aux prix courants)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Bulgarie^a																
Exportations																
vers CAEM	6127,4	6632,7	7606,7	8894,7	9643,3	10407,5	10907,2	11614,1	11885,4	11460,0	8473,9	31613,3	30768,7	31622,0	73671,2	-
vers UE	1020,2	941,5	871,9	858,1	829,5	874,9	655,1	682,6	666,4	758,4	525,7	8981,3	26896,7	29006,1	76960,6	-
Importations																
en prov. du CAEM	6382,5	7362,1	8340,5	9386,1	10079,1	10622,8	10884,5	11088,3	10462,6	9396,6	7855,8	21082,9	35906,1	54026,5	86564,2	-
en prov. de l'UE	974,8	1312,3	1168,3	1026,5	1072,9	1327,9	1400,5	1389,0	1348,4	1323,7	993,6	9322,6	32398,1	37987,5	74419,4	-
Hongrie^b																
Exportations																
vers CAEM	150,40	159,52	171,00	186,65	204,58	227,16	231,06	227,92	227,56	238,92	199,82	148,62	164,01	187,22	214,96	325,73
vers UE	51,70	49,57	48,78	53,93	60,47	64,27	70,39	87,14	111,15	141,82	194,47	349,57	419,74	381,09	575,10	1016,36
Importations																
en prov. du CAEM	153,30	146,93	157,49	175,36	184,55	202,16	219,41	216,08	205,00	207,44	181,83	190,75	207,15	328,25	341,24	427,90
en prov. de l'UE	67,10	71,49	67,75	69,77	76,20	86,09	99,46	111,27	118,66	151,79	169,11	351,95	375,39	466,07	697,12	1190,91

a : valeurs en millions de leva, aux prix courants ;

b valeurs en milliards de forints, aux prix courants.

Sources : Annuaire statistique Bulgare (1989), pp. 359-360 ; (1992), pp. 228-229 ; Foreign trade of the Republic of Bulgaria (1996), pp. 30-35 ; Statistical yearbook of external trade of Hungary (1990), p. 30 ; (1995), p. 9.

tableau (A) 17 : flux commerciaux intra-CAEM effectifs et théoriques en 1989 et 1990 (en millions de dollars) - Modèle de Rosati (1992)

Pays i	Pays j	Flux commerciaux					
		1989			1990		
		Effectifs	Théoriques	Difference	Effectifs	Théoriques	Difference
Bulgarie	Tchécoslov.	316,8	205,5	111,30	174,2	179,0	-4,80
Bulgarie	Hongrie	103,0	207,7	-104,70	69,3	177,5	-108,20
Bulgarie	Pologne	266,0	240,4	25,60	125,9	193,9	-68,00
Bulgarie	Roumanie	147,0	495,8	-348,80	178,2	406,0	-227,80
Bulgarie	URSS	4786,1	1214,7	3571,40	3123,2	1047,6	2075,60
Tchécoslov.	Bulgarie	335,1	206,7	128,40	185,5	180,1	5,40
Tchécoslov.	Hongrie	621,1	586,0	35,10	496,4	547,4	-51,00
Tchécoslov.	Pologne	1211,6	1146,2	65,40	777,2	1010,5	-233,30
Tchécoslov.	Roumanie	267,6	298,6	-31,00	158,8	267,3	-108,50
Tchécoslov.	URSS	4477,6	2928,5	1549,10	3203,3	2760,7	442,60
Hongrie	Bulgarie	94,6	209,1	-114,50	32,7	177,9	-145,20
Hongrie	Tchécoslov.	694,3	583,6	110,70	473,6	544,7	-71,10
Hongrie	Pologne	380,9	620,3	-239,40	209,9	536,6	-326,70
Hongrie	Roumanie	194,9	295,1	-100,20	176,8	258,8	-82,00
Hongrie	URSS	3343,2	1742,8	1600,40	2435,9	1612,0	823,90
Pologne	Bulgarie	370,1	242,1	128,00	242,9	195,4	47,50
Pologne	Tchécoslov.	1372,5	1148,5	224,00	1281,2	1011,6	269,60
Pologne	Hongrie	423,6	624,1	-200,50	301,2	539,8	-238,60
Pologne	Roumanie	266,9	435,8	-168,90	287,6	360,8	-73,20
Pologne	URSS	5319,5	5460,2	-140,70	4907,6	4765,9	141,70
Roumanie	Bulgarie	123,2	497,8	-374,60	62,7	407,6	-344,90
Roumanie	Tchécoslov.	234,4	298,0	-63,60	106,7	266,5	-159,80
Roumanie	Hongrie	200,1	295,4	-95,30	97,1	259,4	-162,30
Roumanie	Pologne	217,8	434,1	-216,30	62,6	359,7	-297,10
Roumanie	URSS	1668,6	2197,9	-529,30	954,0	1949,3	-995,30
URSS	Bulgarie	3843,2	1243,0	2600,20	2720,7	1073,0	1647,70
URSS	Tchécoslov.	4268,4	2978,7	1289,70	2806,2	2810,9	-4,70
URSS	Hongrie	2796,1	1779,8	1016,30	2029,6	1647,9	381,70
URSS	Pologne	3820,0	5548,3	-1728,30	3472,7	4847,6	-1374,90
URSS	Roumanie	1832,0	2242,3	-410,30	1350,3	1988,7	-638,40
Total	CAEM (6 pays)	43996,2	36407,0	7589,20	32504,0	32384,1	119,90

Source : les flux commerciaux "effectifs" et "théoriques" sont tirés de D. Rosati (1992), *Problems of post-CMEA trade and payments*, tableau 5.5 p. 104. Nous avons calculé les "différences" selon la formule : flux effectif - flux théorique. Ainsi, toute différence positive traduit un effet de création de commerce. Inversement, toute différence négative traduit un effet de détournement.

tableau (A) 18 : flux commerciaux effectifs et théoriques entre la Pologne et les pays ouest-européens en 1990 (millions de dollars) - Modèle de Rosati (1992)

Pays	Exportations vers		Importations en provenance de	
	Effectives	Théoriques	Effectives	Théoriques
Autriche	525,2	855,1	463,5	856,0
Belgique	218,5	529,7	115,4	530,7
Danemark	239,1	514,5	92,7	514,5
Finlande	213,8	290,1	115,5	290,7
France	439,1	1826,7	246,7	1852,4
Allemagne	3421,4	3112,7	1640,7	3159,7
Grèce	77,2	138,7	23,9	138,3
Irlande	55,0	85,0	18,3	85,0
Italie	401,2	1485,1	610,1	1504,5
Luxembourg	15,3	39,7	1,8	39,1
Pays-Bas	427,1	769,9	214,5	773,7
Norvège	57,7	305,6	108,4	305,6
Portugal	9,1	70,5	1,1	70,2
Espagne	95,9	492,9	42,5	496,8
Suède	357,2	539,8	159,4	541,4
Suisse	639,8	585,4	525,1	587,7
Grande-Bretagne	971,3	1548,8	461,3	1567,5
Yougoslavie	212,7	283,2	166,9	282,1
Total	8376,6	13473,4	5007,8	13595,9

Source : D. Rosati (1992), *Problems of post-CMEA trade and payments*, tableau 5.6 p. 107.

tableau (A) 19 : taux croisés roubles transférables/dollar calculés à partir des taux de change monnaies nationales/dollar et monnaies nationales/rouble transférable (1988-1990)

Pays	1988	1989	1990	1991
Bulgarie	0,64	0,65	0,61	10,75
Hongrie	1,94	2,09	2,30	2,66
Pologne	2,21	2,96	4,52	4,74
Roumanie	1,03	1,03	1,11	1,35
Tchécoslovaquie	1,44	1,51	1,79	3,24
URSS	0,61	0,63	0,59	1,73

Sources : pour 1988 et 1989, D. Rosati (1992), *Problems of post-CMEA trade and payments*, tableau 5.1, p. 102; pour 1990 et 1991, ECE-UN (1992), *Bulletin économique pour l'Europe*, vol. 43, version provisoire, chapitre 2, p. 7

tableau (A) 20 : estimations alternatives des PNB des anciens pays membres du CAEM (1988-1990)

Annexe (14) 20. Estimation d'alternatives des PIB des anciens pays membres du G7/8 (1988-1990)							
Pays	PlanEcon	Banque mondiale			CIA	FMI	WEFA
	1988	1989 ^a	1989	1990	1989	1989	1990
Bulgarie	50700	20880	20300	22400	51200	-	32200
Tchécoslovaquie	118600	53820	50300	46500	123200	50325	80000
Hongrie	68800	27454	29100	32100	64600	28866	47430
Pologne	207100	67841	68400	62300	172400	82223	127520
Roumanie	94800	-	53500	35500	79800	53557	55850
URSS	1589500	496898	-	-	2663700	-	1346000

^a : PNB/hab. multiplié par la population (World development report 1991, World bank) ;

Source : D. Rosati (1992), *Problems of post-CMEA trade and payments*, tableau 5.2 p. 102.

tableau (A) 21 : taux d'interdépendance économique des pays membres du CUSTA (2 pays) en 1991

Pays membres	% dans le commerce total de l'union	Ratios commerce sur PIB :		total	Ratio : intra/extra
		intra-union, %	extra-union, %		
Etats-Unis	56,6	1,51	6,58	8,09	0,23
Canada	43,4	15,00	6,58	21,58	2,28
CUSTA	100,0	8,26	6,58	14,84	1,25

Source : calculé à partir des données aux prix courants fournies par ONU (1994), Bulletin mensuel de statistique, volume XLVIII.12.1994, New York.

tableau (A) 22 : taux d'interdépendance économique des pays membres de l'ALENA (3 pays) en 1991

Pays membres	% dans le commerce total de l'union	Ratios commerce sur PIB :		Somme	Ratio : intra/extra
		intra-union, %	extra-union, %		
Etats-Unis	50,5	2,08	6,01	8,09	0,35
Canada	38,7	15,32	6,26	21,58	2,45
Mexique	10,8	8,69	2,38	11,07	3,65
ALENA	100,0	8,70	4,88	13,58	1,78

Source : calculé à partir des données aux prix courants fournies par ONU (1994), Bulletin mensuel de statistique, volume XLVIII.12.1994, New York.

tableau (A) 23 : taux d'interdépendance économique des pays membres de l'UE (12 pays) en 89

Pays membres	% dans le commerce total de l'union	Ratios commerce sur PIB :		Somme	Ratio : intra/extra
		intra-union, %	extra-union, %		
Belgique/Lux.	10,5	45,25	30,30	75,55	1,49
Danemark	2,1	12,55	13,25	25,80	0,95
RFA	24,0	13,75	12,25	26,00	1,12
Grèce	1,1	13,70	11,70	25,40	1,17
Espagne	4,9	9,25	7,30	16,55	1,27
France	17,8	11,35	9,35	20,70	1,21
Irlande	2,0	38,75	24,15	62,90	1,60
Italie	12,1	9,55	8,50	18,05	1,12
Pays-Bas	11,2	30,90	21,10	52,00	1,46
Portugal	1,6	24,45	18,30	42,75	1,34
Royaume-Uni	12,8	10,80	10,70	21,50	1,01
UE (12 pays)	100,0	20,03	15,17	35,20	1,25

Sources : colonne (1) calculé à partir des données aux prix courants fournies par Eurostat (1995), Vue Statistique sur l'Europe 1983-1993, p. 437 et p. 452. Les autres colonnes ont été calculées à partir des données en monnaies nationales et aux prix courants fournies par Economie Européenne (1993), Rapport économique annuel pour 1993, n°54, tableau 4 page 199 et tableaux 37 à 42 pp.232-237.

tableau (A) 24 : taux d'interdépendance économique des républiques de l'URSS en 1988

République	% dans le PNB de l'union	Ratios commerce sur PNB :		Somme	Ratio : intra/extra
		intra-union, %	extra-union, %		
Russie	61,08	12,92	9,37	22,29	1,38
Ukraine	16,24	26,89	7,14	34,03	3,77
Biélorussie	4,15	44,54	7,38	51,93	6,03
Ouzbékistan	3,28	34,08	5,62	39,70	6,06
Kazakhstan	4,26	29,47	4,69	34,15	6,28
Azerbaïdjan	1,73	35,37	5,95	41,32	5,94
Géorgie	1,62	37,87	5,90	43,77	6,42
Lituanie	1,41	47,24	7,21	54,45	6,55
Moldavie	1,22	45,86	6,36	52,22	7,21
Lettonie	1,11	46,84	7,21	54,05	6,50
Arménie	0,92	47,83	5,84	53,67	8,19
Kirghizstan	0,79	39,63	5,98	45,61	6,63
Tadjikistan	0,79	36,17	5,76	41,94	6,28
Turkménistan	0,74	37,56	4,60	42,16	8,16
Estonie	0,65	50,09	8,79	58,88	5,70
URSS	100,0	21,10	8,27	29,37	2,55

Sources : G. van Selm (1995a), *The Economics of Soviet Break-up*, tableau 3.1, p. 68, calculé à partir de J. Vanous (1992), *Plan econ report*, Washington D. C., vol. 8, n°11-13, p. 6, et des données du Goskomstat (1990), p. 11. Voir également G. van Selm (1995b), *Integration and disintegration in Europe : the EC versus the former USSR*, table 5, p. 105.

tableau (A) 25 : taux de chômage dans les anciens pays membres du CAEM durant la période de désintégration économique régionale (1990-1996, en % de la population active)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Bulgarie	1,8	11,5	15,6	16,4	12,8	11,1	10,5
Hongrie	1,7	7,4	12,3	12,1	10,9	10,4	11,0
Pologne	6,1	11,8	13,6	16,4	16,0	14,9	13,5
République tchèque	0,7	4,1	2,6	3,5	3,2	2,9	3,2
Roumanie	1,3	3,1	8,2	10,4	10,9	8,9	6,3
Slovaquie	1,6	11,8	10,4	14,4	14,8	13,1	12,2
Total PECO (6 pays)	2,2	8,3	10,5	12,2	11,4	10,2	9,5
Arménie	-	-	3,5	6,3	6,0	8,1	9,8
Azerbaïdjan	-	-	0,2	0,7	0,9	1,1	1,1
Biélorussie	-	-	0,5	1,3	2,1	2,7	4,1
Géorgie	-	-	0,3	2,0	3,8	3,4	3,0
Kazakhstan	-	-	0,4	0,6	1,0	2,1	4,0
Kirghizstan	-	-	0,1	0,2	0,8	3,0	4,7
Moldavie	-	-	0,7	0,7	1,0	1,4	1,6
Ouzbékistan	-	-	0,1	0,2	0,3	0,3	0,4
Russie	-	-	4,7	5,5	7,0	8,2	9,2
Tadjikistan	-	-	0,4	1,1	1,8	1,8	2,8
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	0,3	0,4	0,3	0,6	1,1
Total CEI (12 pays) ^a	-	-	1,0	1,7	2,3	3,0	3,8
Estonie	-	-	1,6	5,0	5,1	5,0	5,3
Lettonie	-	-	2,3	5,8	6,5	6,5	7,0
Lituanie	-	-	2,1	3,4	4,5	7,3	6,4
Total Etats baltes	-	-	2,0	4,7	5,4	6,3	6,2
Total CAEM ^b	-	-	4,0	5,3	5,5	5,6	5,9

^a : hors Turkménistan

^b : hors Viêt-nam, Mongolie et Cuba.

Source : ECE-UN (1996), *Economic Bulletin for Europe*, vol. 48, table 2.3.3, p. 36 et table B.4, p. 153.

tableau (A) 26 : poids de l'ALECE^a dans les exportations et importations totales de chacun de ses pays membres
(avant et après la création de l'union, en % des exports et imports totaux de chaque pays)

	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations vers l'ALECE de la :									
Hongrie	9,50	8,86	8,23	5,80	4,22	4,04	5,18	5,25	5,89
Pologne	9,37	8,31	7,10	4,80	5,31	5,11	4,80	4,77	5,40
Tchécoslovaquie	12,38	15,80	12,50	10,30	11,60	8,20	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	26,42	22,93	23,65
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	49,86	45,68	44,23
Importations en prov. de l' ALECE de la :									
Hongrie	9,71	9,30	8,44	7,10	5,44	5,91	5,18	6,15	6,35
Pologne	9,03	8,61	7,30	3,90	4,20	4,05	3,61	4,26	5,58
Tchécoslovaquie	13,76	16,18	13,40	12,00	6,6	5,2	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	21,36	18,21	17,17
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	38,71	33,66	32,50

a : hors Slovénie

Sources : calculs effectués à partir des données disponibles dans : *Annuaire statistique de la Hongrie* (1990), tableau 18.5, pp. 268-269 ; (1992), tableau 14.4, pp. 197-198 ; (1994), tableau 14.4, pp. 249-250, (1996), tableau 2.1, pp. 25-27 ; *Annuaire statistique de la Pologne* (1989), tableaux 10 et 11, pp. 370-371 ; (1995), tableau 7, pp. 454-455 ; *Annuaire de la Tchécoslovaquie* (1989), tableaux 17-1 et 17-3, pp. 462-463 ; *Annuaire de la Rép. tchèque* (1994), tableaux 18-1 et 18-3, pp. 294-298 ; (1995), tableaux 19-1, p. 383 ; *Annuaire de la Slovaquie* (1994), tableaux 9-1 et 9-3, pp. 308-316.

tableau (A) 27 : exportations et importations intra-union des pays membres de l'ALECE^a
(avant et après la création de l'union, en monnaie nationale, aux prix courants)

(avant

	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations vers l'ALECE de la :									
Hongrie (millions de forints)	38 978,22	43 620,08	47 019,88	35 010,89	32 252,36	34 171,00	42 471,60	59 419,00	95 691,00
Pologne (millions de zlotys)	15,84	50,01	138,28	653,06	837,47	918,70	1 238,01	1 875,21	2 997,81
Tchécoslovaquie (millions de couronnes)	14 832,08	20 982,83	21 413,57	30 939,55	36 554,03	29 248,07	-	-	-
Rép. tchèque (millions de couronnes)	-	-	-	-	-	-	101 740,00	93 422,00	121 353,57
Slovaquie (millions de couronnes)	-	-	-	-	-	-	83 632,00	58 281,30	77 071,61
Importations en prov. de l' ALECE de la :									
Hongrie (millions de forints)	38 330,03	42 863,14	44 183,99	38 689,39	46 546,98	51 955,00	60 217,03	94 645,00	123 276,00
Pologne (millions de zlotys)	7,39	45,41	108,51	353,00	689,89	891,80	1 230,26	2 094,24	3 934,01
Tchécoslovaquie (millions de couronnes)	16 561,00	20 913,00	22 541,73	39 674,88	20 142,02	20 998,62	-	-	-
Rép. tchèque (millions de couronnes)	-	-	-	-	-	-	80 066,00	77 136,00	105 394,00
Slovaquie (millions de couronnes)	-	-	-	-	-	-	78 027,21	82 319,60	63 928,85

a : hors Slovénie

Sources : les mêmes que le tableau précédent.

tableau (A) 28 : exportations et importations intra-union des pays membres de l' ALECE^a
et après la création de l'union, en millions de dollars courants)

(avant

	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations vers l'ALECE de la :									
Hongrie	785,37	859,34	790,52	556,08	429,89	433,56	461,38	561,79	757,87
Pologne	1 040,07	1 211,02	1 041,22	908,21	791,83	673,86	681,55	822,35	1245,90
Tchécoslovaquie	1 306,34	1 956,20	1 498,50	1 104,98	1 313,00	1 012,04	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	2739,49	2716,96	3530,12
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	1562,11	1942,71	2518,68
Importations en prov. de l' ALECE de la :									
Hongrie	761,88	847,77	744,34	613,92	619,19	654,76	649,07	895,06	982,11
Pologne	941,83	1 118,18	944,69	492,14	652,30	653,71	676,91	918,71	1623,7
Tchécoslovaquie	1405,72	1970,72	1577,45	1416,96	723,49	726,60	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	2 266,08	2 376,50	3 191,71
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	1 562,34	1 648,51	2 089,18

^a : hors Slovénie

Sources : calculs effectués à partir des pourcentages figurants dans le tableau (A) 26, page 288 et des données fournies par ECE-UN (1996), *Economic Bulletin for Europe*, vol. 48, tables B.6 et B.7, pp. 155-156.

tableau (A) 29 : indices des prix aux exportations et importations des pays de l' ALECE^a (1985, 1988-1995, base 100 = 1988)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Prix aux exportations vers l'ALECE de la :								
Hongrie	100,00	114,30	121,16	187,92	208,21	244,02	283,56	368,91
Pologne	100,00	323,40	1 986,97	2 358,53	3 009,49	3 779,92	4 868,53	-
Tchécoslovaquie	100,00	104,90	100,83	158,28	159,71	-	-	-
Rép. tchèque	100,00	-	-	-	-	164,82	176,68	-
Slovaquie	100,00	-	-	-	-	-	-	-
Prix aux importations en prov. de l' ALECE de la :								
Hongrie	100,00	109,40	110,06	236,40	247,75	260,88	298,97	406,60
Pologne	100,00	277,40	2 036,39	2 651,38	3 088,86	3 598,52	4 577,32	-
Tchécoslovaquie	100,00	98,35	93,62	188,80	193,90	-	-	-
Rép. tchèque	100,00	-	-	-	-	196,81	200,94	-
Slovaquie	100,00	-	-	-	-	-	-	-

^a : hors Slovénie ;

Sources : conversion en prix de 1988 effectués à partir des indices de prix courants publiés dans les *Annuaire nationaux suivants* ; *Annuaire polonais* (1994), table 3 (513), p. 421 ; *Annuaire polonais* (1995), table 1 (603), p. 452 ; *Annuaire statistique hongrois du commerce extérieur* (1996), tableau 3.1, p. 251 ; *Annuaire statistique de la République tchèque* (1995), tableau 18-1, pp. 266-267.

tableau (A) 30 : taux de variation des exportations et importations intra-ALECE
(calculés à partir des valeurs exprimées en monnaies nationales, aux prix courants, 1989-1995)

EXPORTATIONS vers les pays de l'ALECE							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie							
vers ALECE	7,79	-25,54	-7,88	5,95	24,29	39,90	61,04
vers Pologne	8,49	-43,49	54,33	-28,40	33,10	56,21	81,60
vers Tchécoslov.	7,36	-14,35	-33,46	38,71	19,95	31,00	47,66
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	32,77	25,90
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	28,64	77,44
Pologne							
vers ALECE	176,51	372,27	28,24	9,70	34,76	51,47	59,87
vers Hongrie	122,39	286,17	-10,13	114,38	35,79	31,31	-
vers Tchécoslov.	197,76	397,53	36,97	-5,94	34,40	58,40	-
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	67,41	-
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	39,70	-
Tchécoslovaquie							
vers ALECE	2,05	44,49	18,15	-19,99	-	-	-
vers Hongrie	-5,12	79,28	9,77	16,36	-	-	-
vers Pologne	5,83	28,05	23,69	-41,31	-	-	-
Rép. tchèque							
vers ALECE	-	-	-	-	-	-8,18	29,90
vers Hongrie	-	-	-	-	10,86	24,93	82,17
vers Pologne	-	-	-	-	-12,09	49,42	44,36
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	-18,94	18,10
Slovaquie							
vers ALECE	-	-	-	-	-	-30,31	32,24
vers Hongrie	-	-	-	-	-	-10,54	37,37
vers Pologne	-	-	-	-	-	-20,08	69,67
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-33,13	28,43
IMPORTATIONS en provenance des pays de l'ALECE							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie							
en provenance de l'ALECE	3,08	-12,44	20,31	11,62	15,90	57,17	30,25
en prov. de Pologne	-10,17	-24,38	-14,59	27,86	-3,55	48,99	53,31
en prov. de Tchécoslov.	13,81	-4,80	38,02	6,52	23,23	59,59	23,90
en prov. Rép. tchèque	-	-	-	-	-	50,16	24,75
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	70,01	23,07
Pologne							
en provenance de l'ALECE	138,96	225,32	95,44	29,27	37,95	70,23	87,85
en prov. de Hongrie	100,12	206,38	101,89	35,23	53,14	65,32	-
en prov. de Tchécoslov.	152,62	230,59	93,77	27,66	33,63	71,83	-
en prov. Rép. tchèque	-	-	-	-	-	81,02	-
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	52,07	-
Tchécoslovaquie							
en provenance de l'ALECE	7,79	76,01	-49,23	4,25	-	-	-
en prov. de Hongrie	12,68	39,63	-48,30	10,15	-	-	-
en prov. de Pologne	5,24	96,31	-49,60	1,85	-	-	-
Rép. tchèque							
en provenance de l'ALECE	-	-	-	-	-	-3,66	36,63
en prov. de Hongrie	-	-	-	-	52,85	-5,18	86,00
en prov. de Pologne	-	-	-	-	-5,99	28,67	48,52
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	-8,18	30,28
Slovaquie							
en provenance de l'ALECE	-	-	-	-	-	5,50	-22,34
en prov. de Hongrie	-	-	-	-	-0,10	75,31	-6,73
en prov. de Pologne	-	-	-	-	-0,41	37,89	5,79
en prov. de Rép. tchèque	-	-	-	-	-	1,14	-25,44

Sources : calculs effectués à partir des annuaires statistiques nationaux des pays concernés.

tableau (A) 31 : taux de variation des exportations et importations intra-ALECE
(calculés à partir des données en dollars courants, 1989-1995)

	EXPORTATIONS vers les pays de l'ALECE						
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie							
vers ALECE	-8,01	-29,66	-22,69	0,85	6,42	21,76	34,90
vers Pologne	-7,41	-46,62	29,51	-31,64	13,63	35,90	52,19
vers Tchécoslov.	-8,38	-19,08	-44,16	31,85	2,85	14,04	23,65
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	15,74	5,21
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	11,80	48,96
Pologne							
vers ALECE	-14,02	-12,77	-12,81	-14,90	1,14	20,66	51,50
vers Hongrie	-30,76	-28,68	-38,90	66,61	1,88	4,64	37,81
vers Tchécoslov.	-7,46	-8,11	-6,88	-27,07	0,89	26,18	53,92
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	33,51	50,34
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	10,95	62,87
Tchécoslovaquie							
vers ALECE	-23,40	-26,26	18,83	-22,92	-	-	-
vers Hongrie	-28,76	-8,50	10,40	12,09	-	-	-
vers Pologne	-20,57	-34,65	24,40	-43,47	-	-	-
Rép. tchèque							
vers ALECE	-	-	-	-	-	-0,82	29,93
vers Hongrie	-	-	-	-	-	53,91	59,21
vers Pologne	-	-	-	-	-	45,67	60,61
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	-12,43	18,09
Slovaquie							
vers ALECE	-	-	-	-	-	24,36	29,65
vers Hongrie	-	-	-	-	-	59,64	34,67
vers Pologne	-	-	-	-	-	42,49	66,35
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	19,34	25,91
	IMPORTATIONS en provenance des pays de l'ALECE						
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie							
en provenance de l'ALECE	-12,20	-17,52	0,86	5,74	-0,87	37,90	9,73
en prov. de Pologne	-23,49	-28,78	-28,40	21,30	-17,62	30,91	28,64
en prov. de Tchécoslov.	-3,07	-10,33	15,70	0,86	5,46	39,96	4,51
en prov. Rép. tchèque	-	-	-	-	-	31,64	5,38
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	49,16	3,66
Pologne							
en provenance de l'ALECE	-15,52	-47,90	32,54	0,22	3,55	35,72	76,74
en prov. de Hongrie	-29,27	-50,94	36,92	5,10	14,88	31,81	-
en prov. de Tchécoslov.	-10,68	-47,06	31,41	-1,10	0,31	37,00	-
en prov. Rép. tchèque	-	-	-	-	-	44,07	-
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	21,70	-
Tchécoslovaquie							
en provenance de l'ALECE	-19,96	-10,17	-48,94	0,43	-	-	-
en prov. de Hongrie	-16,26	-28,74	-48,00	6,11	-	-	-
en prov. de Pologne	-21,88	0,19	-49,31	-1,89	-	-	-
Rép. tchèque							
en provenance de l'ALECE	-	-	-	-	-	4,87	34,30
en prov. de Hongrie	-	-	-	-	-	16,57	61,83
en prov. de Pologne	-	-	-	-	-	44,65	41,33
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	-1,74	30,28
Slovaquie							
en provenance de l'ALECE	-	-	-	-	-	5,52	26,73
en prov. de Hongrie	-	-	-	-	-	75,32	52,21
en prov. de Pologne	-	-	-	-	-	37,89	72,64
en prov. de Rép. tchèque	-	-	-	-	-	1,16	21,68

Sources : calculs effectués à partir d'ECE-UN (1996), *Economic bulletin*, vol. 48, tables B.6 et B.7, pp. 155-156 et des annuaires statistiques nationaux des pays concernés.

tableau (A) 32 : taux de variation des exportations et importations intra-ALECE
(calculés à partir des données exprimées en monnaies nationales, à prix constants de 1988)

EXPORTATIONS vers les pays de l'ALECE							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie							
vers ALECE	-5,69	-29,75	-40,61	-4,38	6,05	20,39	23,79
vers Pologne	-5,08	-46,69	-0,50	-35,20	13,26	34,00	39,81
vers Tchécoslov.	-6,07	-19,20	-57,10	24,98	2,52	12,46	13,58
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	14,13	-3,35
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	10,24	36,84
Pologne							
vers ALECE	-14,50	-23,13	8,04	-14,03	7,29	17,56	-
vers Hongrie	-31,08	-37,15	-24,29	68,22	7,98	1,95	-
vers Tchécoslov.	-7,88	-19,02	15,39	-26,37	6,94	22,94	-
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	30,08	-
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	8,10	-
Tchécoslovaquie							
vers ALECE	-2,70	50,32	-24,74	-20,70	-	-	-
vers Hongrie	-9,51	86,52	-30,07	15,31	-	-	-
vers Pologne	0,89	33,22	-21,21	-41,84	-	-	-
Rép. tchèque							
vers ALECE	-	-	-	-	-	-14,34	-
vers Hongrie	-	-	-	-	-	32,94	-
vers Pologne	-	-	-	-	-	25,82	-
vers Slovaquie	-	-	-	-	-	-24,36	-
Slovaquie							
vers ALECE	-	-	-	-	-	-	-
vers Hongrie	-	-	-	-	-	-	-
vers Pologne	-	-	-	-	-	-	-
vers Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	-
IMPORTATIONS en provenance des pays de l'ALECE							
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie							
en provenance de l'ALECE	-5,78	-12,96	-43,99	6,50	10,07	37,15	-4,23
en prov. de Pologne	-17,89	-24,84	-60,24	22,08	-8,47	30,04	12,14
en prov. de Tchécoslov.	4,03	-5,37	-35,75	1,52	17,17	39,02	-8,90
en prov. Rép. tchèque	-	-	-	-	-	30,75	-8,14
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	48,16	-9,64
Pologne							
en provenance de l'ALECE	-13,86	-55,69	50,10	10,96	18,41	33,83	-
en prov. de Hongrie	-27,86	-58,26	55,06	16,23	31,28	29,97	-
en prov. de Tchécoslov.	-8,90	-54,97	48,82	9,38	14,64	35,09	-
en prov. Rép. tchèque	-	-	-	-	-	42,06	-
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	20,00	-
Tchécoslovaquie							
en provenance de l'ALECE	9,60	84,90	-74,83	1,51	-	-	-
en prov. de Hongrie	14,76	46,68	-74,36	7,25	-	-	-
en prov. de Pologne	7,06	106,23	-75,01	-0,83	-	-	-
Rép. tchèque							
en provenance de l'ALECE	-	-	-	-	-	-5,64	-
en prov. de Hongrie	-	-	-	-	-	6,70	-
en prov. de Pologne	-	-	-	-	-	32,39	-
en prov. de Slovaquie	-	-	-	-	-	-10,07	-
Slovaquie							
en provenance de l'ALECE	-	-	-	-	-	-	-
en prov. de Hongrie	-	-	-	-	-	-	-
en prov. de Pologne	-	-	-	-	-	-	-
en prov. de Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	-

Sources : calculs effectués à partir des annuaires statistiques nationaux des pays concernés.

tableau (A) 33 : poids de l'ALECE dans les exportations totales de chacun de ses pays membres
(avant et après la création de l'union, en % des exports totaux de chaque pays)

	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie									
Pologne	3,80	3,38	3,16	1,69	2,06	1,33	1,83	2,07	2,62
Tchécoslovaquie	5,70	5,48	5,07	4,11	2,16	2,71	-	-	-
Rép. Tchèque	-	-	-	-	-	-	1,91	1,84	1,61
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	1,44	1,34	1,66
ALECE	9,50	8,86	8,23	5,80	4,22	4,04	5,18	5,25	5,89
Pologne									
Hongrie	3,20	2,34	1,61	0,89	0,69	1,30	1,23	1,06	1,17
Tchécoslovaquie	6,17	5,97	5,49	3,91	4,62	3,81	-	-	-
Rép. Tchèque	-	-	-	-	-	-	2,41	2,65	3,05
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	1,16	1,06	1,22
ALECE	9,37	8,31	7,10	4,80	5,31	5,11	4,80	4,77	5,40
Tchécoslovaquie									
Hongrie	4,73	5,45	4,01	4,10	4,29	4,41	-	-	-
Pologne	7,65	10,35	8,49	6,20	7,31	3,79	-	-	-
ALECE	12,38	15,80	12,50	10,30	11,60	8,20	-	-	-
Rép. tchèque									
Hongrie	-	-	-	-	-	3,14	2,25	2,65	2,07
Pologne	-	-	-	-	-	4,09	2,71	3,86	5,39
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	21,46	16,42	16,19
ALECE	-	-	-	-	-	7,23	26,42	22,93	23,65
Slovaquie									
Hongrie	-	-	-	-	-	6,91	4,54	5,46	4,57
Pologne	-	-	-	-	-	4,10	2,92	2,83	4,42
Rép. Tchèque	-	-	-	-	-	-	42,40	37,39	35,24
ALECE	-	-	-	-	-	11,01	49,86	45,68	44,23

Sources : calculs effectués à partir des données disponibles dans : *Annuaire statistique de la Hongrie* (1990), tableau 18.5, pp. 268-269 ; (1992), tableau 14.4, pp. 197-198 ; (1994), tableau 14.4, pp. 249-250, (1996), tableau 2.1, pp. 25-27 ; *Annuaire statistique de la Pologne* (1989), tableaux 10 et 11, pp. 370-371 ; (1995), tableau 7, pp. 454-455 ; *Annuaire de la Tchécoslovaquie* (1989), tableaux 17-1 et 17-3, pp. 462-463 ; *Annuaire de la Rép. tchèque* (1994), tableaux 18-1 et 18-3, pp. 294-298 ; (1995), tableaux 19-1, pp. 383 ; *Annuaire de la Slovaquie* (1994), tableaux 9-1 et 9-3, pp. 308-316 et WIIW (1996), *Countries in transition*, p. 265 et pp. 302-303 pour la Slovaquie en 1994 et 1995.

tableau (A) 34 : poids de l'ALECE dans les importations totales de chacun de ses pays membres (1985-1995, en % des importations totales de chaque pays)

	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hongrie									
Pologne	4,70	4,16	3,29	2,39	1,30	1,62	1,18	1,33	1,61
Tchécoslovaquie	5,01	5,14	5,15	4,71	4,14	4,29	-	-	-
Rép. Tchèque	-	-	-	-	-	-	2,10	2,38	2,36
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	1,90	2,44	2,38
ALECE	9,71	9,30	8,44	7,10	5,44	5,91	5,18	6,15	6,35
Pologne									
Hongrie	3,02	2,24	1,59	0,80	0,89	0,90	0,89	1,02	1,21
Tchécoslovaquie	6,01	6,37	5,71	3,10	3,31	3,15	-	-	-
Rép. Tchèque	-	-	-	-	-	-	1,86	2,33	3,06
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	0,86	0,91	1,31
ALECE	9,03	8,61	7,30	3,90	4,20	4,05	3,61	4,26	5,58
Tchécoslovaquie									
Hongrie	5,78	5,54	4,80	3,41	1,91	1,59	-	-	-
Pologne	7,98	10,64	8,60	8,59	4,69	3,61	-	-	-
ALECE	13,76	16,18	13,40	12,00	6,60	5,20	-	-	-
Rép. tchèque									
Hongrie	-	-	-	-	-	1,14	1,36	1,14	0,98
Pologne	-	-	-	-	-	3,41	2,51	2,84	3,06
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	17,49	14,23	13,13
ALECE	-	-	-	-	-	4,55	21,36	18,21	17,17
Slovaquie									
Hongrie	-	-	-	-	-	2,58	1,32	1,67	2,23
Pologne	-	-	-	-	-	3,17	1,93	2,38	2,77
Rép. Tchèque	-	-	-	-	-	-	35,46	29,61	27,50
ALECE	-	-	-	-	-	5,75	38,71	33,66	32,50

Sources : calculs effectués à partir des données disponibles dans : *Annuaire statistique de la Hongrie* (1990), tableau 18.5, pp. 268-269 ; (1992), tableau 14.4, pp. 197-198 ; (1994), tableau 14.4, pp. 249-250, (1996), tableau 2.1, pp. 25-27 ; *Annuaire statistique de la Pologne* (1989), tableaux 10 et 11, pp. 370-371 ; (1995), tableau 7, pp. 454-455 ; *Annuaire de la Tchécoslovaquie* (1989), tableaux 17-1 et 17-3, pp. 462-463 ; *Annuaire de la Rép. tchèque* (1994), tableaux 18-1 et 18-3, pp. 294-298 ; (1995), tableaux 19-1, pp. 383 ; *Annuaire de la Slovaquie* (1994), tableaux 9-1 et 9-3, pp. 308-316 et *WIIW* (1996), *Countries in transition*, p. 265 et pp. 302-303 pour la Slovaquie en 1994 et 1995.

tableau (A) 35 : PNB des pays membres de l'ALECE (hors Slovaquie), en monnaie nationale et aux prix courants

	1993	1994	1995
Hongrie (millions de forints)	3 537 800	4 350 900	5 500 000
Pologne (millions de zlotys)	155 780	210 407	286 000
Rép. tchèque (millions de couronnes)	910 600	1 037 500	1 080 000
Slovaquie (millions de couronnes)	340 200	441 000	518 000

Sources : *Statistical yearbook of Hungary* (1995), p. 75 ; *Statistical yearbook of external trade of Hungary* (1996), p. 12 ; *Główny urząd statystyczny* (1995), pp. 454-455 ; *Statistical yearbook of the Czech Republic in '95* (1995), pp. 119-120 ; *Statistical yearbook of the Slovak Republic* (1994), p. 53 et *WIIW* (1996), pp. 60-69.

tableau (A) 36 : exportations et importations intra-union des pays membres de la Zone de libre-échange de la Baltique -ZLEB- (en monnaie nationale, aux prix courants)

	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations intra-union de :					
l'Estonie (millions de kroons)	58,5	671,4	1308,7	2359,8	3012,6
la Lettonie (millions de lats)	-	28,268	41,930	45,054	63,210
la Lituanie (millions de litas)	-	-	773,58	892,32	1003,65
Importations intra-union de :					
l'Estonie (millions de kroons)	50,8	273,3	658,4	884,6	1210,4
la Lettonie (millions de lats)	-	51,695	86,477	65,655	107,578
la Lituanie (millions de litas)	-	-	195,45	404,54	698,32

Sources : Annuaire statistique d'Estonie (ESA) (1993), pp. 225-228 ; Annuaire statistique d'Estonie (ESA) (1994), p. 222 ; Annuaire statistique d'Estonie (ESA) (1995), p. 250 ; Annuaire statistique de Lettonie (1995), p. 269.

tableau (A) 37 : exportations et importations intra-union des pays membres de la Zone de libre-échange de la Baltique -ZLEB- (en millions de dollars courants)

	1992	1993	1994	1995	1996
Exportations intra-union de :					
l'Estonie	53,8	98,9	178,2	227,5	263,7
la Lettonie	41,2	62,2	80,4	112,8	165,5
la Lituanie	66,0	195,4	223,0	251,5	319,6
Importations intra-union de :					
l'Estonie	21,8	49,7	66,8	91,4	120,6
la Lettonie	75,5	128,3	117,3	192,2	270,0
la Lituanie	43,3	55,3	109,5	180,5	276,0

Sources : calculs effectués à partir des données fournies par ECE-UN (1994), *Economic Bulletin for Europe*, vol. 46, table 3.5.1., p. 92 ; ECE-UN (1995), *Economic Bulletin for Europe*, vol. 47, table 3.4.1., p. 71 ; ECE-UN (1996), *Economic Bulletin for Europe*, vol. 48, table 3.4.1., p. 73.

tableau (A) 38 : estimations des PIB des pays membres de la CEI (millions de dollars) ; 1993-1996

	1993	1994	1995	1996
Arménie	1140,93	1203,34	1285,73	1338,15
Azerbaïdjan	3422,52	2747,20	2419,37	2445,59
Biélorussie	13083,65	11427,28	10289,57	10607,46
Géorgie	2802,90	1967,75	2013,51	2230,88
Kazakhstan	22617,53	18381,01	16741,07	16809,40
Kirghizstan	1961,41	1568,02	1484,31	1570,81
Moldavie	2540,43	1738,19	1693,62	1559,91
Ouzbékistan	10840,67	10285,39	10159,18	10361,11
Russie	433199,44	378371,69	362706,62	341016,52
Tadjikistan	789,31	688,39	602,53	500,10
Turkménistan	4359,24	3574,03	3002,43	3062,11
Ukraine	52692,12	40681,42	35877,14	32235,18

Sources : pour 1995, les estimations de PIB ont été calculées à partir de la part des exportations et des importations extra-CEI dans le PIB de chaque pays de la CEI publiée par ECE-UN (1997), *Economic survey of Europe in 1996-1997*, table 3.1.4., p. 15. Les estimations de PIB pour les années 1993, 1994 et 1996 ont été déduites des variations des PIB en indices (base 100 = 1989) figurant dans le tableau B.1, p. 101 du même *Economic survey*. Les estimations ainsi obtenues sont proches de celles calculées par le WIIW : le PIB russe pour l'année 1995, par exemple, est estimé à 364 280 millions de dollars par le WIIW contre 362 706,62 millions de dollars selon notre méthode de calcul. Voir WIIW (1996), p. 67.

tableau (A) 39 : exportations et importations *intra-union* des pays membres de la Communauté des Etats indépendants -CEI- (1993-1996, en millions de dollars courants)

	1993	1994	1995	1996
Exportations intra-CEI de :				
Arménie	177,4	157,0	167,0	113,0
Azerbaïdjan	275,1	274,0	217,6	386,0
Biélorussie	1433,1	1479,0	2930,4	3471,0
Géorgie	-	117,0	97,0	120,0
Kazakhstan	1807,9	1873,0	2631,5	3565,0
Kirghizstan	214,8	223,0	269,2	405,0
Moldavie	425,1	406,0	466,9	523,0
Ouzbékistan	2204,7	1583,0	1109,5	847,0
Russie	12521,2	13861,0	14244,3	15427,0
Tadjikistan	105,1	93,0	251,6	334,0
Turkménistan	1317,9	1651,0	930,0	1172,0
Ukraine	4864,9	5619,0	6012,4	5257,0
Total exportations intra-CEI (12 pays)	25347,4	27336,0	29327,4	31620,0
Exportations intra-CEI des pays européens de la CEI ^a	19244,3	21365,0	23654,0	24678,0
Exportations intra-CEI de l'Asie centrale ^b	5650,4	5423,0	5191,8	6323,0
Exportations intra-CEI du Caucase ^c	452,5	548,0	481,6	619,0
Importations intra-CEI de :				
Arménie	166,1	206,0	334,0	282,0
Azerbaïdjan	504,7	486,0	228,3	330,0
Biélorussie	1963,4	2091,0	3676,7	4454,0
Géorgie	-	268,0	154,0	223,0
Kazakhstan	1994,3	2110,0	2609,0	3028,0
Kirghizstan	214,1	209,0	353,6	495,0
Moldavie	434,7	476,0	568,9	636,0
Ouzbékistan	1460,9	1401,0	1117,6	1455,0
Russie	9687,3	10317,0	13525,9	14095,0
Tadjikistan	277,7	233,0	478,0	384,0
Turkménistan	371,1	686,0	745,0	350,0
Ukraine	6803,8	7838,0	7132,7	6246,0
Total importations intra-CEI (12 pays)	23878,2	26321,0	30923,7	31978,0
Importations intra-CEI des pays européens de la CEI ^a	18889,2	20722,0	24904,2	25431,0
Importations intra-CEI de l'Asie centrale ^b	4318,1	4639,0	5303,2	5712,0
Importations intra-CEI du Caucase ^c	670,8	960,0	716,3	835,0

a : Pays européens de la CEI : Russie; Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;

b : Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

c : Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie (sauf en 1993).

Sources : Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), p. 7, p. 13, p. 25, p. 31, p. 50, p. 64, p. 94, p. 107, p. 160, p. 170, p. 182 et p. 201 ; Annuaire statistique général de la CEI (1996), tableau page 63 ; Annuaire statistique général de la CEI (1997), tableau page 47.

tableau (A) 40 : exportations et importations *extra-union* des pays membres de la Communauté des Etats indépendants -CEI- (1992-1996, en millions de dollars courants)

	1992	1993	1994	1995	1996
Exportations extra-CEI de :					
Arménie	26,0	29,3	58,0	104,0	160,0
Azerbaïdjan	754,0	350,9	363,0	329,8	329,0
Biélorussie	1060,9	757,9	1031,0	1776,4	1801,0
Géorgie	68,0	68,9	39,0	58,0	63,0
Kazakhstan	1398,4	1501	1357,0	2342,9	2787,0
Kirghizstan	76,5	112,1	117,0	139,7	101,0
Moldavie	156,5	178	160,0	278,6	252,0
Ouzbékistan	869,3	720,5	966,0	1711,8	2825,0
Russie	42376,3	44297,4	53001,0	65665,6	70991
Tadjikistan	110,8	263,1	320,0	497,0	432,0
Turkménistan	908,4	1049	494,0	951,0	532,0
Ukraine	3774,0	3222	4653,0	5554,1	6816,0
Total exportations extra-CEI (12 pays)	51579,1	52550,1	62559,0	79408,9	87089,0
Exportations extra-CEI des pays européens de la CEI ^a	47367,7	48455,3	58845,0	73274,7	79860,0
Exportations extra-CEI de l'Asie centrale ^b	3363,4	3645,7	3254,0	5642,4	6677,0
Exportations extra-CEI du Caucase ^c	848,0	449,1	460,0	491,8	552,0
Importations extra-CEI de :					
Arménie	50,0	84,5	188,0	339,9	548,0
Azerbaïdjan	333,0	241	292,0	439,3	632,0
Biélorussie	750,9	778,7	975,0	1886,9	2331,0
Géorgie	227,0	166,8	59,0	225,0	355,0
Kazakhstan	468,8	494,2	1384,0	1172,3	1241,0
Kirghizstan	70,5	112	108,0	169,0	395,0
Moldavie	170,3	184	183,0	271,8	412,0
Ouzbékistan	929,3	958	1202,0	1630,3	3116,0
Russie	36983,9	26806,7	28344,0	33155,0	31191,0
Tadjikistan	132,2	373,8	318,0	321,2	269,0
Turkménistan	29,7	501,4	782,0	619,0	918,0
Ukraine	2219,0	2651	2907,0	4202,8	8124,0
Total importations extra-CEI (12 pays)	42364,6	33352,1	36742,0	44432,5	49532,0
Importations extra-CEI des pays européens de la CEI ^a	40124,1	30420,4	32409,0	39516,5	42058,0
Importations extra-CEI de l'Asie centrale ^b	1630,5	2439,4	3794,0	3911,8	5939,0
Importations extra-CEI du Caucase ^c	610,0	492,3	539,0	1004,2	1535,0

a : Pays européens de la CEI : Russie; Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;

b : Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

c : Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie (sauf en 1993).

Sources : calculs effectués à partir des données les plus cohérentes disponibles dans les Annuaire suivants : Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1993), p. 4, p. 29, p. 39, p. 47, p. 51, p. 131, p. 138, p. 146 ; Annuaire statistique de commerce extérieur de la CEI (1994), p. 101, p. 178, p. 184, Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), p. 7, p. 13, p. 25, p. 31, p. 50, p. 64, p. 94, p. 107, p. 160, p. 170, p. 182 et p. 201 ; Annuaire statistique général de la CEI (1996), tableau page 63 ; Annuaire statistique général de la CEI (1997), tableau page 47.

tableau (A) 41 : part des zones sub-régionales dans le commerce intra-CEI de chaque pays membre de la CEI (1994 et 1995, en % des exportations et des importations intra-CEI de chaque pays)

	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1994	1995	1996	1994	1995	1996
Arménie, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	56,03	57,89	84,40	70,87	43,38	49,90
dont Russie	53,21	54,50	78,10	67,76	41,11	46,40
Pays d'Asie centrale	42,15	40,40	10,30	29,13	37,79	30,40
Pays du Caucase	1,83	1,71	5,30	0,00	18,82	19,70
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Azerbaïdjan, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	79,48	63,47	46,40	54,23	57,34	77,60
dont Russie	50,96	45,45	36,90	34,99	38,68	43,30
Pays d'Asie centrale	14,46	17,46	23,80	45,77	34,38	14,50
Pays du Caucase	6,06	19,07	29,80	0,00	8,28	7,90
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Biélorussie, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	96,68	94,42	94,30	97,36	97,07	97,60
dont Russie	78,29	71,29	78,50	82,51	80,64	80,20
Pays d'Asie centrale	2,84	5,15	5,30	2,41	2,70	2,30
Pays du Caucase	0,48	0,43	0,40	0,22	0,23	0,10
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Géorgie, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	-	39,56	46,80	23,47	31,09	66,10
dont Russie	-	34,57	43,70	19,92	23,82	51,20
Pays d'Asie centrale	-	12,20	16,60	69,51	47,34	1,00
Pays du Caucase	-	48,24	36,60	7,02	21,57	32,90
Total vers et en prov. de la CEI	-	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Kazakhstan, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	86,10	86,79	88,00	74,69	78,07	86,40
dont Russie	76,76	79,90	80,40	70,13	71,37	78,80
Pays d'Asie centrale	11,31	12,34	11,50	24,75	20,77	12,70
Pays du Caucase	2,59	0,87	0,50	0,56	1,16	0,90
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Kirghizstan, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	32,21	44,25	36,00	43,01	35,23	44,80
dont Russie	26,24	38,92	31,70	39,76	32,34	41,10
Pays d'Asie centrale	66,92	54,69	63,20	56,01	63,59	54,50
Pays du Caucase	0,87	1,06	0,80	0,84	1,19	0,70
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	99,86	100,00	100,00
Moldavie, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	94,05	95,41	93,90	97,86	97,94	98,50
dont Russie	71,32	77,13	79,10	56,56	48,86	46,10
Pays d'Asie centrale	2,54	2,85	3,40	0,83	1,07	0,80
Pays du Caucase	3,41	1,74	2,70	1,31	1,00	0,70
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ouzbékistan, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	53,80	56,55	69,90	68,25	74,52	77,90
dont Russie	42,97	49,50	62,60	62,11	64,38	62,20
Pays d'Asie centrale	46,09	43,00	29,70	31,54	25,33	21,50
Pays du Caucase	0,12	0,44	0,40	0,21	0,16	0,60
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	73,36	72,67	72,00	66,09	69,06	71,50
Pays d'Asie centrale	23,91	25,49	25,70	31,00	29,16	26,80
Pays du Caucase	2,72	1,84	2,30	2,91	1,78	1,70
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(suite du tableau à la page suivante)

(suite du tableau (A) 41 de la page 452)

	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1994	1995	1996	1994	1995	1996
Tadjikistan, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	57,63	42,46	28,20	25,62	28,99	25,20
dont Russie	48,20	37,87	23,70	24,67	28,46	19,30
Pays d'Asie centrale	42,10	57,18	70,90	74,19	70,71	74,60
Pays du Caucase	0,27	0,35	0,90	0,19	0,30	0,20
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Turkménistan, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	38,22	67,49	44,48	60,03	63,25	52,17
dont Russie	2,81	2,75	18,23	19,98	11,29	26,50
Pays d'Asie centrale	34,35	9,33	38,83	23,92	4,25	23,53
Pays du Caucase	27,43	23,18	16,69	16,05	32,51	24,30
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ukraine, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	90,42	92,83	92,90	88,08	86,16	95,50
dont Russie	73,18	83,58	81,50	84,16	81,61	90,30
Pays d'Asie centrale	7,82	6,37	4,70	11,14	13,28	3,90
Pays du Caucase	1,76	0,80	2,40	0,78	0,57	0,60
Total vers et en prov. de la CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays européens de la CEI : Russie; Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;

Pays d'Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

Pays du Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie (sauf en 1993).

Sources : calculs effectués à partir des données les plus cohérentes disponibles dans les Annuaire suivants : Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1995), pp. 16-27 ; Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), pp. 10-11, pp. 14-15, p. 26, pp. 32-34, pp. 51-52, pp. 65-66, pp. 95-96, pp. 108-109, pp. 161-162, pp. 171-172, pp. 183-184 et pp. 202-203 ; Annuaire statistique général de la CEI (1997), p. 97 et pp. 100-101.

tableau (A) 42 : part des zones sub-régionales dans le commerce intra-CEI de chacune de chacune d'entre elles (1994 et 1995, en % des exportations et des importations intra-CEI de chaque zone)

	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1994	1995	1996	1994	1995	1996
Pays européens (y compris Russie) de la CEI, vers/en prov. de :						
Pays européens (y compris Russie) de la CEI	79,59	80,94	80,05	81,73	78,75	82,64
Pays d'Asie centrale	18,07	17,67	17,88	16,75	20,06	16,23
Pays du Caucase	2,34	1,40	2,06	1,53	1,18	1,12
Total CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays européens (hors Russie) de la CEI, vers/en prov. de :						
Pays européens (hors Russie) de la CEI	17,79	14,02	13,24	9,98	10,61	12,64
Pays européens (y compris Russie) de la CEI	91,93	93,45	93,48	91,58	90,27	96,49
dont Russie	74,14	79,43	80,24	81,59	79,66	83,85
Pays d'Asie centrale	6,49	5,82	4,85	7,77	9,25	3,10
Pays du Caucase	1,59	0,73	1,67	0,65	0,48	0,41
Total CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays d'Asie centrale, vers/en prov. de :						
Pays européens de la CEI	59,13	72,29	73,57	65,54	67,99	74,42
dont Russie	42,29	53,07	64,42	57,65	55,85	64,10
Pays d'Asie centrale	32,51	22,12	24,17	32,53	27,32	23,39
Pays du Caucase	8,37	5,58	2,27	1,93	4,69	2,19
Total CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays du Caucase^a, vers/en provenance de :						
Pays européens de la CEI	70,35	54,48	53,41	49,38	44,26	65,17
dont Russie	51,84	44,76	45,74	38,16	35,73	46,46
Pays d'Asie centrale	25,24	22,56	19,94	48,66	39,34	16,26
Pays du Caucase	4,41	22,96	26,65	1,96	16,40	18,56
Total CEI	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays européens de la CEI : Russie; Biélorussie, Moldavie, Ukraine ;

Pays d'Asie centrale : Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan ;

Pays du Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie (sauf en 1993).

a : hors Géorgie pour les exportations en 1994

Sources : les mêmes que pour le tableau (A) 41.

tableau (A) 43 : exportations et importations intra-OCE des pays membres de l'OCE ayant également adhéré à la CEI (en milliers de dollars, 1993-1995)

	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Azerbaïdjan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	39657	38000	-	228163	78500
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	255800	259500	235806	108800	144000	211882
Total OCE	-	299157	273806	-	372163	290382
Kazakhstan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	258126	347079	-	787397	558823
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	67300	67600	125662	19300	100300	139867
Total OCE	-	325726	472741	-	887697	698690
Kirghizstan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	150805	149373	-	148383	228105
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	5400	6100	10965	8800	15700	46633
Total OCE	-	156905	160338	-	164083	274738
Tadjikistan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	39412	144772	-	432242	339224
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	4800	7600	9067	5800	18500	8494
Total OCE	-	47012	153839	-	450742	347718
Turkménistan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	725803	153217	-	150842	64047
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	178900	98500	224766	50900	74400	11527
Total OCE	-	824303	377983	-	225242	75574
Ouzbékistan , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	959443	481091	-	426219	284257
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	43950	44450	122490	231836	68142	96145
Total OCE	-	1003893	603581	-	494361	380402
Total pays de l'OCE-CEI , vers et en prov. de :						
Pays de l'OCE appartenant à la CEI	-	2173246	1313532	-	2173246	1552956
Pays de l'OCE n'appartenant pas à la CEI	556150	483750	728756	425436	421042	514548
Total OCE	-	2656996	2042288	-	2594288	2067504

Pays membres de l'OCE appartenant à la CEI : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan.

Pays membres de l'OCE n'appartenant pas à la CEI : Afghanistan, Iran, Pakistan, Turquie.

Sources : Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1995), pp. 16-27, pp. 156-158, pp. 209-213, pp. 221-224, pp. 314-317, pp. 329-332 et pp. 340-343 ; Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI (1996), pp. 14-15, pp. 51-53, pp. 65-66, pp. 161-162, p. 171-172 et pp. 183-184.

tableau (A) 44 : taux de croissance des productions industrielles et agricoles brutes des pays membres du CAEM (1970-1979, en % de variation annuelle)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Bulgarie :																					
Production agricole brute (%)	3,9	1,9	5,6	1,3	-1,5	7,5	4,1	-4,7	4,3	6,1	-4,6	5,9	5,2	-7,2	7,0	-12,3	11,7	-5,1	-0,1	0,4	-8,8
Prod. industrielle brute (%)	9,6	9,1	9,1	9,0	8,1	9,6	6,8	6,8	6,9	5,4	4,2	5,4	4,6	4,3	4,2	3,2	4,0	4,2	5,1	2,2	-14,1
Electricité (milliards kWh)	19,5	21,0	22,3	22,0	22,8	25,2	27,7	29,7	31,5	32,5	34,8	37,0	40,5	42,6	44,7	41,6	41,8	43,5	45,0	44,3	44,0
Acier (millions de tonnes)	1,8	1,9	2,1	2,2	2,2	2,3	2,5	2,6	2,5	2,5	2,6	2,5	2,6	2,8	2,9	2,9	3,0	3,0	2,9	2,9	2,4
Céréales (millions de tonnes)	6,9	7,2	8,2	7,4	6,7	7,8	8,6	7,7	7,6	8,4	7,7	8,5	10,1	8,0	9,3	5,5	8,6	7,4	7,9	9,6	8,0
Hongrie :																					
Production agricole brute (%)	-5,7	7,6	2,6	6,3	3,2	3,7	-2,7	10,9	1,1	-1,5	4,6	2,0	7,3	-2,7	2,9	-5,5	2,4	-2,0	4,3	-1,3	-6,5
Prod. industrielle brute (%)	7,9	6,7	5,2	7,0	8,4	4,7	4,5	5,7	5,4	3,1	-1,7	2,4	2,5	1,2	3,2	0,7	1,9	3,5	-0,3	-2,5	-4,5
Electricité (milliards kWh)	14,5	15,0	16,3	17,6	19,0	20,5	22,0	23,4	25,6	24,5	23,9	24,3	24,7	25,7	26,2	26,7	28,0	29,7	29,2	29,7	29,6
Acier (millions de tonnes)	3,1	3,1	3,3	3,3	3,5	3,7	3,7	3,7	3,9	3,9	3,8	3,6	3,7	3,6	3,8	3,6	3,7	3,6	3,6	3,4	2,8
Céréales (millions de tonnes)	7,8	10,0	10,9	11,8	12,6	12,4	11,5	12,4	13,5	12,2	14,2	13,0	15,1	13,9	15,9	15,0	14,5	14,4	15,4	15,9	12,2
Pologne :																					
Production agricole brute (%)	2,2	3,6	8,4	7,3	1,6	-2,1	-1,1	1,4	4,1	-1,5	-10,7	3,8	-2,8	3,3	5,7	0,7	5,0	-2,3	1,2	1,5	-1,4
Prod. industrielle brute (%)	8,1	7,9	10,7	11,2	11,4	10,9	9,3	6,9	4,9	2,7	0,0	-10,8	-2,1	6,4	5,2	4,5	4,7	3,4	5,3	-0,5	-23,3
Charbon (millions de tonnes)	172,9	180,0	188,9	195,8	201,8	211,5	218,6	226,9	233,6	239,0	230,0	198,6	227,0	233,6	242,0	249,4	259,3	266,2	266,5	249,4	215,6
Acier (millions de tonnes)	11,8	12,7	13,4	14,1	14,6	15,0	15,6	17,8	19,3	19,2	19,5	15,7	14,7	16,2	16,5	16,1	17,1	17,1	16,9	15,1	13,6
Céréales (millions de tonnes)	16,6	20,2	20,7	22,2	23,3	19,8	21,1	19,6	21,8	17,6	18,5	19,9	21,4	22,4	24,8	24,2	25,5	26,6	25,1	27,6	28,0
RDA :																					
Production agricole brute (%)	3,8	-0,3	9,3	-0,3	7,2	-2,0	-5,0	6,2	1,1	3,0	1,3	1,5	-4,1	3,9	6,6	3,9	0,0	-0,3	-2,1	1,6	0,0
Prod. industrielle brute (%)	6,7	5,7	6,0	6,7	7,2	6,4	5,9	4,8	4,8	4,6	4,7	4,7	3,1	4,1	4,2	4,4	3,7	3,1	3,2	2,3	-28,1
Charbon (millions de tonnes)	261,6	263,7	249,2	247,0	244,1	247,2	247,4	254,1	253,3	256,1	258,1	266,7	276,0	278,0	296,3	312,2	311,3	309,0	310,3	301,0	-
Acier (millions de tonnes)	5,1	5,4	5,7	5,9	6,2	6,5	6,7	6,8	7,0	7,0	7,3	7,5	7,2	7,2	7,6	7,9	8,0	8,2	8,1	7,8	5,6
Céréales (millions de tonnes)	6,5	7,8	8,6	8,6	9,8	9,0	8,2	8,8	9,9	9,0	9,7	8,9	10,1	10,2	11,4	11,7	11,8	11,3	9,9	10,9	-
Roumanie :																					
Production agricole brute (%)	-4,9	18,9	9,7	1,0	1,1	2,9	17,3	-0,8	-1,2	5,7	-5,0	-0,4	6,9	0,0	13,3	0,7	-5,5	-8,9	5,7	-5,1	-3,0
Prod. industrielle brute (%)	12,1	11,6	11,6	14,4	14,7	12,2	11,4	12,2	9,1	8,0	6,6	2,8	1,0	4,7	6,7	3,9	7,3	2,4	3,1	-2,1	-19,8
Electricité (milliards kWh)	35,1	39,5	43,4	46,8	49,1	53,7	58,3	59,9	64,3	64,9	67,5	70,1	68,9	70,3	71,6	71,8	75,5	74,1	75,3	75,9	64,2
Acier (millions de tonnes)	6,5	6,8	7,4	8,2	8,8	9,5	10,7	11,5	11,8	12,9	13,2	13,0	13,1	12,6	14,4	13,8	14,3	13,9	14,3	14,9	9,7
Céréales (millions de tonnes)	10,9	14,8	17,1	14,0	13,7	15,4	19,9	18,7	19,1	19,4	20,3	20,1	22,5	19,8	23,9	19,8	20,0	17,1	19,5	18,6	17,2
Tchécoslovaquie :																					
Production agricole brute (%)	1,3	2,0	4,3	3,8	2,2	-1,0	-3,2	9,4	2,1	-3,3	4,8	-2,5	4,4	4,2	4,4	-1,6	0,6	0,9	2,9	1,8	-3,7
Prod. industrielle brute (%)	8,5	6,9	6,6	6,8	6,2	7,0	5,5	5,6	5,0	3,7	3,5	2,1	1,1	2,8	4,0	3,5	3,2	2,5	2,1	0,8	-3,7
Charbon (millions de tonnes)	109,5	113,0	112,9	109,0	110,1	114,4	117,7	121,2	123,2	124,7	123,1	122,8	124,6	127,4	129,3	126,6	126,4	126,1	123,5	117,4	105,0
Acier (millions de tonnes)	11,5	12,1	12,7	13,2	13,6	14,3	14,7	15,1	15,3	14,8	15,2	15,3	15,0	15,0	14,8	15,0	15,1	15,4	15,4	15,5	15,0
Céréales (millions de tonnes)	7,3	8,9	8,7	9,7	10,5	9,4	9,2	10,5	11,1	9,3	10,9	9,5	10,4	11,2	12,2	12,0	11,0	12,0	12,2	12,3	12,6
URSS :																					
Production agricole brute (%)	10,3	1,1	-4,1	16,1	-2,7	-5,3	6,5	4,0	2,7	-3,1	-1,9	-1,0	5,5	6,2	-0,1	0,1	5,3	-0,6	1,7	0,8	-2,3
Prod. industrielle brute (%)	8,5	7,7	6,5	7,5	8,0	7,6	4,8	5,7	4,8	3,4	3,6	3,4	2,9	4,2	4,1	3,4	4,4	3,8	3,9	1,7	-1,2
Pétrole (millions de tonnes)	353,0	371,8	393,8	421,4	450,6	490,8	519,7	545,8	571,5	585,6	603,2	608,8	612,6	616,3	612,7	595,3	614,8	624,2	624,3	607,3	570,0
Acier (millions de tonnes)	115,9	120,7	125,6	131,5	136,2	141,3	144,8	146,7	151,5	149,1	147,9	148,4	147,2	152,5	154,2	154,7	160,5	161,9	163,0	160,1	154,0
Céréales (millions de tonnes)	186,8	181,2	168,2	222,5	195,7	140,1	223,8	195,7	237,4	179,3	189,1	158,2	186,8	192,2	172,6	191,7	210,1	211,4	195,1	211,1	-
CAEM (7 pays) :																					
Production agricole brute (%)	7,0	2,4	-0,45	12,0	-1,1	-3,5	4,6	3,7	2,5	-1,8	-2,5	-0,1	4,1	4,5	2,1	-0,2	4,1	-1,4	1,8	0,5	0,0
Production industrielle brute (%)	8,5	7,7	7,0	8,0	8,4	7,9	5,6	6,1	5,1	3,7	3,4	2,3	2,4	4,3	4,3	3,6	4,4	3,6	3,8	1,3	-6,2

Sources : ECE-UN (1992), Etude sur la situation économique de l'Europe en 1990-1991, tableaux B.11, B.13, B.16, B.17 et B.18, p. 243, p. 245 et pp.248-250.

tableau (A) 45 : investissements directs étrangers (IDE) cumulés totaux et par tête reçus par l'Europe de l'Est depuis l'année 1988 (1992-1996)

Années :	IDE cumulés (millions de dollars)			IDE cumulés/habitant (en dollars)			
	1994	1995	1996	1992	1994	1995	1996
Albanie	131	201	258	6	37	56	72
Bulgarie	247	337	399	12	29	40	48
Croatie	188	269	609	3	40	57	129
Rep. tchèque	3 381	5 943	7 371	189	327	574	712
Hongrie	6 941	11 394	13 377	335	676	1 113	1 307
Pologne	1 617	2 751	5 492	13	42	71	142
Roumanie	555	974	1 184	5	24	43	52
Slovaquie	523	680	789	40	98	127	147
Slovénie	424	600	786	92	212	300	393
Macédoine	24	33	39	-	11	16	19
Estonie	444	648	752	38	296	437	507
Lettonie	371	551	775	16	146	221	310
Lituanie	73	145	261	3	20	39	70
Biélorussie	26	41	57	1	3	4	6
Moldavie	12	76	167	-	3	17	38
Fédération russe	3 595	5 612	7 519	10	24	39	50
Ukraine	557	824	1 245	4	11	16	24
Arménie	3	22	...	-	1	6	...
Azerbaïdjan	22	176	...	-	3	25	...
Géorgie	12	18	...	-	2	3	...
Kazakhstan	847	1 706	2 591	6	50	99	150
Kirghizstan	55	245	...	-	12	53	...
Tadjikistan	29	42	...	1	5	7	...
Turkménistan	182	415	...	-	45	101	...
Ouzbékistan	160	280	...	2	7	13	...

Source : Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN), *Economic survey of Europe in 1996-1997, statistical tables and charts, table 3.6.16., p. 55.*

tableau (A) 46 : l'assistance cumulée du G 24 ventilée par pays bénéficiaire et selon le type d'aide (du 01/01/1990 au 31/12/1995, en millions d'écus)

Type d'assistance	Projet d'investissement	Aide sectorielle	Coopération technique	Crédits officiels à l'exportation	Soutien officiel à l'investissement privé	Autre et non spécifié	TOTAL	Dont dons
Bénéficiaires								
Albanie	361,40	183,76	282,78	105,15	21,70	630,37	1585,16	935,59
Bulgarie	874,16	254,51	511,58	316,81	41,51	1982,56	3981,13	910,98
Rép. tchèque (1993 et suiv.)	1090,52	89,42	260,11	975,13	605,72	267,82	3288,72	354,90
Tchécoslovaquie (1990 à 1992)	352,97	120,07	344,79	2739,11	225,96	2569,69	6352,59	496,36
Estonie	285,97	47,99	165,09	104,56	15,13	298,89	917,63	345,38
Hongrie	2568,57	469,63	819,74	3140,02	991,22	4661,32	12650,50	1083,99
Lettonie	228,44	42,04	180,57	141,05	23,31	435,82	1051,23	285,87
Lituanie	251,05	52,39	240,72	195,91	41,58	663,36	1445,01	434,56
Macédoine (1992 et suiv.)	245,52	23,59	42,25	74,69	0,45	203,75	590,25	186,03
Pologne	4563,39	2496,30	1913,92	3863,75	938,69	16618,34	30394,39	11539,94
Roumanie	1822,64	243,22	651,49	2537,09	43,84	2892,95	8191,23	1204,03
Rép. slovaque (1993 et suiv.)	406,90	8,22	173,21	466,75	101,86	282,17	1439,11	225,03
Slovénie	284,38	3,28	83,99	301,33	98,44	98,96	870,38	124,87
Bosnie-Herzégovine et Croatie	565,77	606,67	146,88	1036,44	7,09	2417,31	4780,16	2249,58
Régionale non spécifiée	204,37	258,59	2563,91	1555,49	376,15	3738,15	8696,66	4995,92
TOTAL	14106,05	4899,68	8381,03	17553,28	3532,65	37761,46	86233,71	25373,03
% type/total	16,36	5,68	9,72	20,36	4,10	43,79	100,00	29,42

Sources : d'après les données fournies par le "Scoreboard" du G 24 et reprises dans A. Mayhew (1996), L'assistance financière à l'Europe centrale et orientale : le programme Phare, p. 156.

tableau (A) 47 : l'assistance cumulée du G 24 ventilée par pays bénéficiaire et selon le secteur aidé (du 01/01/1990 au 31/12/1995, en millions d'écus)

Bénéficiaires	Secteur Infrastruc. et services sociaux	Infrastruct.. et services économiques	Secteur de la production	Multi- sectoriel	Assistance générale	Restructu- ration de la dette	Aide alimentaire	Aide humanitaire (non aliment.)	Soutien aux ONG	Non spécifié	TOTAL	% bénéficiaire /total
Albanie	116,49	193,24	252,86	360,22	218,77	4,16	306,29	74,90	4,98	53,25	1585,16	1,84
Bulgarie	158,26	999,59	333,14	345,91	1546,61	253,49	127,25	16,01	3,78	197,10	3981,14	4,62
Rép. tchèque (93 et suiv.)	107,39	981,91	351,97	1419,01	214,06	0,00	0,00	0,19	1,23	212,96	3288,72	3,81
Tchécoslovaquie (90 à 92)	103,68	343,43	378,97	3089,49	2305,14	0,00	22,30	1,30	2,48	105,82	6352,61	7,37
Estonie	89,03	270,82	134,77	115,83	178,65	0,00	27,39	53,32	0,59	46,82	917,22	1,06
Hongrie	495,92	1822,51	1516,53	3714,83	3817,49	63,75	87,01	27,58	4,50	1100,38	12650,50	14,67
Lettonie	92,04	142,44	174,56	182,67	325,13	0,00	57,10	29,11	0,61	47,56	1051,22	1,22
Lituanie	74,13	302,16	155,92	230,37	505,93	0,00	119,91	8,54	0,44	47,60	1445,00	1,68
Macédoine (1992 et suiv.)	20,75	72,65	102,04	107,69	180,37	10,06	28,45	65,09	0,51	2,64	590,25	0,68
Pologne	1035,26	2656,00	2563,86	5395,00	4676,82	12797,78	298,62	199,54	17,86	753,65	30394,39	35,25
Roumanie	450,72	1265,27	773,35	2319,74	2597,85	0,00	486,08	51,04	12,68	234,50	8191,23	9,50
Rép. slovaque (93 et suiv.)	58,85	337,88	177,26	497,35	275,94	0,00	0,00	0,18	1,29	90,37	1439,12	1,67
Slovénie	29,75	283,26	134,45	285,56	69,06	0,00	41,65	8,15	0,00	18,51	870,39	1,01
Bosnie-Herz. Croatie	67,52	540,16	43,64	915,15	811,74	34,98	792,42	1564,24	2,88	7,44	4780,17	5,54
Régionale non spécifiée	492,83	1937,24	320,10	3281,03	1417,70	0,00	254,00	12,93	29,54	951,30	8696,67	10,08
TOTAL	3392,62	12148,56	7413,42	22259,85	19141,26	13164,22	2648,47	2112,12	83,37	3869,90	86233,79	100,0
% type/total	3,93	14,09	8,60	25,81	22,20	15,27	3,07	2,45	0,10	4,49	100,00	

Remarque : total du G 24 + institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, BERD)

Sources : d'après les données fournies par le "Scoreboard" du G 24 et reprises dans A. Mayhew (1996), L'assistance financière à l'Europe centrale et orientale : le programme Phare, p. 157.

tableau (A) 48 : Fonds alloués par PHARE et TACIS ventilés par pays bénéficiaires (millions d'écus)

TACIS (1991-1995)			PHARE (1990-1995)		
Pays	Montants alloués	%	Pays	Montants alloués	%
Russie	794,89	35,35	Pologne	1185,5	21,89
Ukraine	243,18	10,82	Roumanie	607,7	11,22
Kazakhstan	71,33	3,17	Hongrie	582,8	10,76
Biélorussie	51,55	2,29	Bulgarie	476,5	8,80
Ouzbékistan	45,50	2,02	Albanie	332,2	6,13
Moldavie	29,10	1,29	ex-Tchécoslovaquie	233,0	4,30
Géorgie	27,96	1,24	Rép. tchèque	230,0	4,25
Kirghizstan	27,93	1,24	ex-Yougoslavie	166,0	3,06
Azerbaïdjan	26,90	1,20	Lituanie	126,0	2,33
Arménie	26,85	1,19	Slovaquie	126,0	2,33
Turkménistan	21,68	0,96	Lettonie	95,0	1,75
Etats baltes	15,00	0,67	Slovénie	69,0	1,27
Mongolie	8,0	0,36	Estonie	68,5	1,26
Tadjikistan	8,0	0,36	ex-RDA	35,0	0,65
Programmes régionaux et autres	850,5	37,83	Programmes régionaux et autres	1083,7	20,01
TOTAL	2248,37	100,0	TOTAL	5416,9	100,0

Remarque : les Etats baltes ont reçu l'aide européenne par l'intermédiaire de TACIS en 1991, puis par l'intermédiaire de PHARE à partir de 1992.

Sources : Commission européenne (1996), *Tacis financial performance, janvier, Bruxelles* ; Commission européenne (1996) *Rapport financier 1990-1995, janvier, Bruxelles*.

tableau (A) 49 : actionnariat de la BERD classé par régions (au 7 juillet 2024, % du capital total)

Régions	En % du capital total
Union européenne (y compris BEI et CEE)	56,81
Autres pays européens (hors pays bénéficiaires)	7,15
Pays bénéficiaires :	
PECO (y compris Albanie)	4,70
ex-Yougoslavie	0,04
CEI	6,00
Etats baltes	0,30
Pays non européens :	
E-U	10,00
Japon	8,50
Autre non européens	6,30
Actions non allouées	0,20
TOTAL	100,00

Source : calculs effectués à partir du rapport annuel 1996 de la BERD.

tableau (A) 50 : transferts publics nets en direction de l'Allemagne de l'Est (milliards de DM)

	1991	1992	1993	1994	1995 ^a
Transferts en direction des nouveaux Länder et des communes	111,6	113,5	128,2	123,2	162,3
dont : Fonds de l'unité allemande	35,0	36,1	36,4	34,6	
Versements du Gouvernement fédéral	65,8	65,8	80,3	77,1	107,7 ^b
Redistribution de la TVA	10,8	11,5	11,3	11,5	54,6 ^c
Caisse d'assurance sociales	20,5	29,1	23,9	31,3	32,2
dont : Allocation chômage	20,5	24,6	15,1	17,4	18,0
Retraite	0,0	4,5	8,8	13,9	14,2
TOTAL des transferts	132,1	142,5	152,1	154,5	194,5
Rappel : PIB	-	3 070,3	3 148,1	3 316,8	3 461,6

a : prévisions ;

b : y compris les dépenses d'intérêts des dettes de la Treuhandanstalt pour l'année 1995 ;

c : nouvelle péréquation financière à partir du premier janvier 1995.

Source : Deutsche institut für wirtschaftsforschung (1994), Wochenbericht, 43/94, p. 732.

tableau (A) 51 : moyennes et écarts-type des taux de croissance du PIB ventilés par régions (1991-96)

en % de variation annuelle	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Taux de croissance du PIB						
Moyenne UE	1,19	0,87	-0,24	3,17	3,17	2,22
Ecart-type UE	2,86	1,76	1,57	1,40	2,12	1,33
Moyenne PECO	-14,30	-5,22	1,15	4,41	5,37	2,54
Ecart-type PECO	6,40	3,89	4,39	2,52	2,71	5,95
Moyenne Baltes	-11,18	-27,68	-17,93	-0,41	1,50	3,03
Ecart-type baltes	1,68	11,72	11,20	1,92	2,65	0,62
Moyenne CEI	-7,92	-16,76	-12,02	-16,51	-6,31	-1,15
Ecart-type CEI	6,27	20,16	12,23	10,09	6,77	7,72
Moyenne (PECO+Baltes+CEI)	-10,40	-14,58	-8,64	-7,66	-1,53	0,59
Ecart-type (PECO+Baltes+CEI)	6,42	16,93	12,11	12,50	7,55	6,73
Moyenne (UE+PECO)	-3,74	-1,07	0,22	3,57	3,87	2,32
Ecart-type (UE+PECO)	8,47	3,85	2,80	1,86	2,49	3,36
Moyenne (UE+baltes)	-0,87	-3,89	-3,36	2,58	2,89	2,35
Ecart-type (UE+baltes)	5,43	11,77	8,12	1,99	2,22	1,26
Moyenne (UE+CEI)	-2,86	-6,97	-5,68	-5,57	-1,04	0,72
Ecart-type (UE+CEI)	6,50	15,91	10,15	11,98	6,69	5,39

UE à 15 pays, même sur la période 1991-1994.

PECO : Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Roumanie.

Baltes : Estonie, Lettonie et Lituanie.

CEI : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Russie; Biélorussie, Moldavie, Ukraine, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan.

Source : calculs réalisés à partir des données fournies in ECE-UN (1997), *Economic Survey of Europe in 1996-1997*, Statistical tables and charts.

tableau (A) 52 : moyennes et écarts-type des taux de chômage ventilés par régions (1991-1996)

en % de la population active	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Taux de chômage						
moyenne UE	7,41	8,50	10,25	10,43	9,97	9,93
Ecart-type UE	4,10	4,56	5,20	5,31	4,93	4,78
moyenne PECO	8,43	12,91	13,60	12,37	10,71	10,19
Ecart-type PECO	3,69	7,56	5,79	4,82	3,91	3,82
moyenne Baltes	-	2,50	4,73	5,37	6,30	6,33
Ecart-type baltes	-	1,01	1,22	1,03	1,18	0,81
moyenne CEI	-	1,02	1,73	2,32	3,03	3,79
Ecart-type CEI	-	1,56	2,14	2,43	2,85	3,12
moyenne (PECO+Baltes+CEI)	8,43	5,20	6,11	6,10	6,06	6,29
Ecart-type (PECO+Baltes+CEI)	3,69	7,07	6,56	5,63	4,63	4,25
moyenne (UE+PECO)	7,74	9,90	11,32	11,05	10,21	10,01
Ecart-type (UE+PECO)	3,91	5,88	5,49	5,13	4,55	4,40
moyenne (UE+baltes)	7,41	7,50	9,33	9,59	9,36	9,33
Ecart-type (UE+baltes)	4,10	4,74	5,19	5,21	4,71	4,56
moyenne (UE+CEI)	7,41	5,33	6,65	7,00	7,03	7,33
Ecart-type (UE+CEI)	4,10	5,18	5,95	5,90	5,40	5,12

Source : voir tableau (A) 51 (page 461).

tableau (A) 53 : moyennes et écarts-type des taux d'inflation ventilés par régions (1991-1996)

en % de variation annuelle	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Taux d'inflation (% de var. annuelle)						
moyenne UE	5,86	4,69	4,02	3,31	3,07	2,46
Ecart-type UE	4,56	3,57	3,22	2,37	2,12	1,92
moyenne PECO	109,61	83,53	73,90	47,21	25,50	33,30
Ecart-type PECO	110,92	85,62	84,44	49,42	19,15	41,08
moyenne Baltes	196,87	1016,63	202,93	51,87	31,13	21,83
Ecart-type baltes	22,54	63,59	179,68	18,47	7,50	3,67
moyenne CEI	104,37	1016,75	2177,23	3314,67	299,48	77,35
Ecart-type CEI	16,99	334,56	1330,50	6179,29	229,68	122,63
moyenne (PECO+Baltes+CEI)	135,79	719,80	1166,76	1813,04	240,62	145,63
Ecart-type (PECO+Baltes+CEI)	100,46	508,95	1446,14	4772,53	389,98	418,10
moyenne (UE+PECO)	38,87	29,77	26,25	17,28	10,21	12,27
Ecart-type (UE+PECO)	77,30	59,29	56,16	33,76	14,90	26,47
moyenne (UE+baltes)	37,69	173,34	37,17	11,41	7,75	5,69
Ecart-type (UE+baltes)	73,77	388,69	98,11	19,78	11,23	7,73
moyenne (UE+CEI)	49,64	454,49	911,22	1461,13	185,66	106,03
Ecart-type (UE+CEI)	51,20	556,77	1403,01	4354,28	366,15	378,88

Source : voir tableau (A) 51 (page 461).

tableau (A) 54 : moyennes et écarts-type de la formation brute de capital fixe ventilés par régions

en % de variation annuelle	1991	1992	1993	1994	1995	1996
FBCF (% de variation annuelle)						
moyenne UE	-2,47	-2,23	-6,09	1,49	5,57	4,03
Ecart-type UE	7,88	5,58	6,38	5,15	3,47	3,32
moyenne PECO	-20,85	-1,20	-0,54	9,03	10,08	13,88
Ecart-type PECO	7,15	9,41	11,48	9,59	10,48	16,26
moyenne Baltes	-	-	-2,98	5,51	-43,58	-
Ecart-type baltes	-	-	18,35	6,48	79,79	-
moyenne CEI	-10,20	-26,94	-26,92	-37,96	-33,47	-
Ecart-type CEI	10,16	10,67	9,70	23,22	71,17	-
moyenne (PECO+Baltes+CEI)	-27,00	-14,22	-11,06	-9,59	-14,93	12,51
Ecart-type (PECO+Baltes+CEI)	17,53	16,34	16,90	27,72	53,46	14,92
moyenne (UE+PECO)	-7,98	-1,93	-4,50	3,64	6,86	6,49
Ecart-type (UE+PECO)	11,42	6,65	8,25	7,33	6,34	9,10
moyenne (UE+baltes)	-6,57	-3,89	-5,72	1,96	-0,21	4,13
Ecart-type (UE+baltes)	17,58	8,56	7,59	5,25	25,98	3,23
moyenne (UE+CEI)	-4,19	-8,40	-11,30	-8,38	-4,19	4,03
Ecart-type (UE+CEI)	8,75	12,94	11,64	20,98	37,10	3,32

PECO : hors Albanie sur toute la période.

Baltes : hors Lituanie sur toute la période.

CEI : hors Caucase, Kazakhstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan sur toute la période

Source : voir tableau (A) 51 (page 461).

tableau (A) 55 : les principales concessions communautaire dans l'accord d'association UE-Hongrie

Tarifs ou prélèvements communautaires							Démantèlement des Barrières non tarifaires						
	1992	1993	1994	1995	1996	1997		1992	1993	1994	1995	1996	1997
PRODUITS AGRICOLES													
Produits agricoles non-transformés							élim. des quotas "spécifiques" (R. 3420/83) en 1992						
Dispositions générales							quotas/plafonds accrus de 35 % sur (1992/96)						
Annexe VIII ^a 50 %							pour certains produits, prix minimum à l'importation						
Annexe VIIIb réductions tarifaires produit par produit							^b 9,1 8,3 7,7 7,1						
Annexe Xa ^a 75 %							quotas/plafonds accrus de 35 % sur (1992/96)						
Annexe Xb ^c 80 % 60 % 40 %							quotas/plafonds accrus de 35 % sur (1992/96)						
Annexe Xc 75 % 50 %							quotas/plafonds accrus de 35 % sur (1992/96)						
Produits agricoles transformés (Protocole)							quotas/plafonds accrus de 35 % sur (1992/96)						
PRODUITS INDUSTRIELS													
Dispositions générales (élim.) ^d													
Exceptions													
Annexe I ^e mêmes dispositions que pour produits agricoles													
Annexe IIa ^e 50 % élim.													
Annexe IIb ^e 80 % 60 % 40 % 20 % élim.													
Annexe III ^e suspension des tarifs													
" et ^e 90 % 80 % 70 % 60 % 50 % élim.													
Protocoles particuliers													
Charbon 50 % élim.													
Acier 80 % 60 % 40 % 20 % 10 % élim.													
textile 71 % 57 % 43 % 29 % 14 %													

a : tarif douanier appliqué (dans la liste des quotas) en % du tarif NPF initial ;

b : taux annuel de croissance du quota global sur la viande ;

c : tarif douanier (ou prélèvement) appliqué (dans la limite du quota) en % du tarif NPF (ou prélèvement) initial ;

d : élim. signifie "élimination" ;

e : tarif douanier appliqué en % du tarif NPF initial.

Source : P. A. Messerlin (1993), *Les accords d'association entre la communauté européenne et les pays d'Europe centrale : une libéralisation en sursis ?*, tableau 1, p. 356.

tableau (A) 56 : commerce extérieur de l'UE avec les pays signataires des accords d'association

milliards d'écus	Exportations de l'UE vers						Importations de l'UE en prov. de					
	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
Bulgarie	1,169	1,254	1,489	1,754	2,051	0,949	0,814	0,978	1,011	1,419	1,834	0,845
Hongrie	4,693	5,374	6,447	8,063	8,707	4,715	4,611	4,998	4,882	6,056	7,582	4,163
Pologne	8,889	9,210	11,104	12,183	15,082	9,026	7,123	7,964	8,403	10,130	12,238	5,934
Tchécoslov.	4,562	7,491	-	-	-	-	4,594	6,242	-	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	7,101	9,230	11,634	6,708	-	-	5,644	7,379	8,992	4,748
Slovaquie	-	-	1,583	2,191	3,191	1,884	-	-	1,147	2,236	3,086	1,688
Roumanie	1,440	1,980	2,460	2,808	3,795	2,057	1,551	1,506	1,781	2,642	3,392	1,679
Slovénie	-	1,812	3,618	4,348	5,179	2,681	-	1,832	3,178	3,797	4,242	2,130
Total PECO	20,753	27,121	33,802	40,577	49,639	28,02	18,693	23,520	26,046	33,659	41,366	21,187
Estonie	-	0,334	0,579	1,024	1,348	0,744	-	0,264	0,378	0,593	0,889	0,496
Lettonie	-	0,251	0,414	0,716	0,939	0,533	-	0,551	0,729	0,956	1,126	0,535
Lituanie	-	0,277	0,542	0,857	1,017	0,634	-	0,493	0,701	0,845	0,970	0,532
Total Etats baltes	-	0,862	1,535	2,597	3,304	1,911	-	1,308	1,808	2,394	2,985	1,563
Total PECO + Etats baltes	20,753	27,983	35,337	43,174	52,943	29,931	18,693	24,828	27,854	36,053	44,351	22,750

a : de janvier à juin 1996 ;

Sources : Eurostat (1997), *Commerce extérieur et intra-Union européenne*, n° 3, pp. 40-48.

tableau (A) 57 : Commerce intra-UE et extra-UE des quinze pays membres de l'UE (en milliards d'écus, 1991-1996)

		EXPORTATIONS						IMPORTATIONS					
		1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
Belgique/Luxembourg	intraUE :	79,598	79,917	81,804	90,525	101,998	54,291	75,890	75,892	75,148	80,060	89,063	47,976
	extra-UE :	19,990	20,330	25,266	29,958	31,257	16,083	26,450	25,392	27,633	29,809	34,263	18,101
Danemark	intra-UE :	20,289	21,243	20,963	23,004	25,200	12,723	18,445	18,740	17,877	20,809	23,961	12,085
	extra-UE :	9,161	9,958	10,590	12,095	12,560	6,560	8,360	8,093	8,104	9,362	9,777	4,990
Allemagne	intra-UE :	205,012	210,342	189,958	208,246	222,324	111,959	194,737	196,685	172,679	190,027	198,451	100,470
	extra-UE :	119,434	121,704	134,633	150,800	166,941	83,432	118,448	118,804	119,900	130,716	140,196	70,799
Grèce	intra-UE :	4,704	5,212	4,247	4,516	4,931	2,383	11,099	12,221	11,843	12,276	13,542	6,295
	extra-UE :	2,242	2,313	2,962	3,389	3,371	2,055	6,258	6,108	6,956	5,805	5,921	4,055
Espagne	intra-UE :	35,156	36,246	35,498	42,970	49,065	28,015	45,513	47,288	43,061	49,611	57,061	31,373
	extra-UE :	15,573	16,663	19,671	21,507	23,887	12,647	26,936	27,367	23,143	25,094	27,341	14,821
France	intra-UE :	121,482	125,612	113,609	130,142	145,033	75,549	134,662	136,682	117,743	134,545	151,471	78,356
	extra-UE :	63,247	66,789	75,721	79,810	85,212	21,522	64,815	62,093	67,575	70,875	69,775	36,884
Irlande	intra-UE :	15,093	16,814	17,909	21,058	25,050	13,521	12,056	12,502	12,129	14,064	15,819	8,808
	extra-UE :	4,265	4,862	6,836	7,586	8,904	5,189	4,657	4,187	5,942	7,329	8,746	4,565
Italie	intra-UE :	86,336	84,696	82,566	92,528	103,674	54,852	91,038	91,675	75,317	86,263	96,374	50,214
	extra-UE :	49,914	52,410	61,951	68,346	76,337	42,714	55,734	53,170	51,152	55,951	61,638	32,936
Pays Bas	intra-UE :	93,846	94,409	93,052	105,838	124,167	66,965	69,199	71,137	69,330	77,878	89,495	46,763
	extra-UE :	21,030	22,313	26,713	29,414	31,161	14,666	41,423	42,334	38,501	48,506	52,117	25,987
Autriche	intra-UE :	22,556	23,323	22,473	24,563	28,623	14,842	28,717	29,349	28,742	31,781	38,185	20,015
	extra-UE :	10,600	10,908	11,821	13,328	15,106	7,605	12,206	12,340	12,728	14,701	12,107	6,603
Portugal	intra-UE :	10,746	11,434	10,529	12,092	13,952	7,826	15,952	17,914	15,406	16,716	18,436	10,036
	extra-UE :	2,299	2,607	2,645	3,031	3,467	1,847	5,361	5,474	5,271	6,034	6,495	3,355
Finlande	intra-UE :	12,030	11,850	11,496	14,203	17,787	8,395	10,299	9,403	8,767	10,746	14,647	7,372
	extra-UE :	6,612	6,275	8,575	10,820	13,168	6,730	7,231	6,580	6,633	8,891	7,883	3,924
Suède	intra-UE :	27,599	26,882	25,102	30,501	36,199	19,485	25,362	24,170	22,759	27,226	34,085	17,667
	extra-UE :	16,898	16,273	17,476	21,082	24,870	14,151	14,811	14,248	13,665	16,302	15,596	8,005
Royaume-Uni	intra-UE :	88,455	85,713	88,174	99,179	108,461	58,650	92,759	94,707	96,752	107,940	115,096	62,628
	extra-UE :	57,285	57,514	67,016	71,331	72,795	39,165	75,371	75,522	83,480	89,468	92,861	51,601
Total intra-UE		822,902	833,693	797,380	899,365	1006,464	529,456	825,728	838,365	767,553	859,942	955,686	500,058
Total extra-UE		398,550	410,919	471,876	522,497	569,036	274,366	468,061	461,712	470,683	518,843	544,716	286,626
TOTAL (intra-UE)+(extra-UE)		1221,452	1244,612	1269,256	1421,862	1575,500	803,822	1293,789	1300,077	1238,236	1378,785	1500,402	786,684

Remarque : ce que nous appelons "exportations intra-UE" est nommé "expéditions" dans Eurostat. Ce que nous appelons "importations intra-UE" est nommé "arrivées".
a : de janvier à juin 1996.

Source : tous nos calculs ont été effectués à partir des données en écus qui figurent dans Eurostat (1997), statistiques mensuelles, n°3, pp. 113-167.

tableau (A) 58 : exportations et importations des pays de l'UE vers et en provenance des PECO^a et de la CEI (en milliards d'écus, 1991-1996)

		EXPORTATIONS						IMPORTATIONS					
		1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^b	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^b
Belgique/Luxembourg	PECO :	0,962	1,105	1,337	1,752	2,122	1,367	0,763	0,884	0,787	1,259	1,583	0,812
	CEI :	-	0,217	0,594	0,821	1,006	0,706	-	0,604	1,228	1,423	1,369	1,251
Danemark	PECO :	0,794	0,732	0,817	1,004	1,158	0,643	0,507	0,609	0,666	0,938	0,952	0,494
	CEI :	-	0,183	0,300	0,433	0,634	0,349	-	0,224	0,306	0,327	0,384	0,151
Allemagne	PECO :	13,030	14,476	16,777	20,161	24,795	13,672	12,638	14,041	14,690	18,090	22,610	11,145
	CEI :	-	4,008	7,723	7,799	7,779	3,853	-	4,004	6,211	7,590	7,978	4,107
Grèce	PECO :	0,406	0,450	0,722	0,765	0,887	0,553	0,648	0,504	0,458	0,571	0,721	0,411
	CEI :	-	0,069	0,192	0,291	0,315	0,186	-	0,186	0,463	0,607	0,623	0,349
Espagne	PECO :	0,303	0,358	0,577	0,865	1,046	0,665	0,460	0,502	0,393	0,622	0,994	0,452
	CEI :	-	0,124	0,282	0,287	0,367	0,236	-	0,513	0,794	0,937	1,151	0,668
France	PECO :	2,369	2,722	2,924	3,344	4,077	2,498	1,964	2,098	2,227	2,608	3,091	1,746
	CEI :	-	0,902	1,608	1,443	1,958	1,078	-	1,316	2,447	2,646	3,071	1,595
Irlande	PECO :	0,073	0,065	0,108	0,165	0,314	0,197	0,102	0,099	0,089	0,111	0,127	0,153
	CEI :	-	0,061	0,084	0,195	0,292	0,137	-	0,020	0,035	0,024	0,033	0,008
Italie	PECO :	3,705	4,302	5,733	7,413	9,191	5,510	4,151	4,180	3,967	5,275	6,412	3,432
	CEI :	-	1,050	1,931	2,275	2,652	1,632	-	1,888	4,020	4,904	5,145	1,689
Pays Bas	PECO :	1,560	1,768	2,218	2,647	3,033	1,486	1,185	1,511	1,707	2,026	2,464	1,154
	CEI :	-	0,362	1,165	1,345	1,636	0,889	-	0,927	1,011	1,285	1,527	0,702
Autriche	PECO :	2,996	3,290	3,796	4,480	5,350	2,804	2,202	2,376	2,517	3,057	3,343	1,942
	CEI :	-	0,560	0,561	0,675	0,798	0,459	-	0,601	0,641	0,873	0,401	0,466
Portugal	PECO :	0,020	0,037	0,031	0,057	0,083	0,068	0,055	0,070	0,062	0,089	0,131	0,070
	CEI :	-	0,022	0,064	0,056	0,057	0,047	-	0,054	0,180	0,205	0,236	0,272
Finlande	PECO :	0,364	0,646	0,924	1,602	1,725	0,946	0,406	0,464	0,487	0,681	0,777	0,342
	CEI :	-	0,557	0,955	1,382	1,604	0,949	-	1,118	1,229	1,701	1,338	0,789
Suède	PECO :	0,741	0,866	1,021	1,484	1,780	1,047	0,677	0,914	0,784	1,318	1,334	0,629
	CEI :	-	0,275	0,328	0,436	0,549	0,310	-	0,428	0,375	0,626	0,561	0,235
Royaume-Uni	PECO :	1,254	1,642	2,011	2,212	2,697	1,634	1,201	1,384	1,728	2,307	2,574	1,421
	CEI :	-	-	0,897	1,076	1,158	0,696	-	-	1,064	1,348	1,521	0,775
Total PECO		28,577	32,459	38,996	47,951	58,258	33,090	26,959	29,636	30,562	38,952	47,113	24,203
Total CEI		-	8,390	16,684	18,514	20,805	11,527	-	11,883	20,004	24,496	25,338	13,057
TOTAL PECO + CEI		-	40,849	55,680	66,465	79,063	44,617	-	41,519	50,566	63,448	72,451	37,260

a : les données d'Eurostat incluent dans PECO, les pays associés, les pays de l'ancienne Yougoslavie et l'Albanie ;

b : de janvier à juin 1996.

Source : tous nos calculs ont été effectués à partir des données en écus qui figurent dans Eurostat (1997), statistiques mensuelles, n°3, pp. 113-167.

tableau (A) 59 : Part des pays associés dans les **EXPORTATIONS** extra-UE et totales de l'UE

en %	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
EXPORTATIONS de l'UE vers les PECO						
Bulgarie						
en % des exportations totales de l'UE	0,10	0,10	0,12	0,12	0,13	0,12
en % des exportations extra-UE	0,29	0,31	0,32	0,34	0,36	0,35
Hongrie						
en % des exportations totales de l'UE	0,38	0,43	0,51	0,57	0,55	0,59
en % des exportations extra-UE	1,18	1,31	1,37	1,54	1,53	1,72
Pologne						
en % des exportations totales de l'UE	0,73	0,74	0,87	0,86	0,96	1,12
en % des exportations extra-UE	2,23	2,24	2,35	2,33	2,65	3,29
Tchécoslov.						
en % des exportations totales de l'UE	0,37	0,60	-	-	-	-
en % des exportations extra-UE	1,14	1,82	-	-	-	-
Rép. tchèque						
en % des exportations totales de l'UE	-	-	0,56	0,65	0,74	0,83
en % des exportations extra-UE	-	-	1,50	1,77	2,04	2,44
Slovaquie						
en % des exportations totales de l'UE	-	-	0,12	0,15	0,20	0,23
en % des exportations extra-UE	-	-	0,34	0,42	0,56	0,69
Roumanie						
en % des exportations totales de l'UE	0,12	0,16	0,19	0,20	0,24	0,26
en % des exportations extra-UE	0,36	0,48	0,52	0,54	0,67	0,75
Slovénie						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,15	0,29	0,31	0,33	0,33
en % des exportations extra-UE	-	0,44	0,77	0,83	0,91	0,98
PECO^b						
en % des exportations totales de l'UE	1,70	2,18	2,66	2,85	3,15	3,49
en % des exportations extra-UE	5,21	6,60	7,16	7,77	8,72	10,21
Estonie						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,03	0,05	0,07	0,09	0,09
en % des exportations extra-UE	-	0,08	0,12	0,20	0,24	0,27
Lettonie						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,02	0,03	0,05	0,06	0,07
en % des exportations extra-UE	-	0,06	0,09	0,14	0,17	0,19
Lituanie						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,02	0,04	0,06	0,06	0,08
en % des exportations extra-UE	-	0,07	0,11	0,16	0,18	0,23
Etats baltes^c						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,07	0,12	0,18	0,21	0,24
en % des exportations extra-UE	-	0,21	0,33	0,50	0,58	0,70
PECO + Etats baltes						
en % des exportations totales de l'UE	1,70	2,25	2,78	3,04	3,36	3,72
en % des exportations extra-UE	5,21	6,81	7,49	8,26	9,30	10,91
CEI (à titre de comparaison)						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,67	1,31	1,30	1,32	1,43
en % des exportations extra-UE	-	2,04	3,54	3,54	3,66	4,20

a : janvier à juin 1996;

b : il s'agit ici des PECO signataires des accords d'association, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Slovénie ;

c : Estonie, Lituanie, Lettonie ;

Sources : calculs réalisés à partir du tableau (A) 57, page 464, du tableau (A) 58, page 465 et d'Eurostat (1997), n°3, p. 42 et p. 46.

tableau (A) 60 : Part des pays associés dans les **IMPORTATIONS** extra-UE et totales de l'UE

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
IMPORTATIONS de l'UE en provenance des PECO						
Bulgarie						
en % des importations totales de l'UE	0,06	0,08	0,08	0,10	0,12	0,11
en % des importations extra-UE	0,17	0,21	0,21	0,27	0,34	0,29
Hongrie						
en % des importations totales de l'UE	0,36	0,38	0,39	0,44	0,51	0,53
en % des importations extra-UE	0,99	1,08	1,04	1,17	1,39	1,45
Pologne						
en % des importations totales de l'UE	0,55	0,61	0,68	0,73	0,82	0,75
en % des importations extra-UE	1,52	1,72	1,79	1,95	2,25	2,07
Tchécoslov.						
en % des importations totales de l'UE	0,36	0,48	-	-	-	-
en % des importations extra-UE	0,98	1,35	-	-	-	-
Rép. tchèque						
en % des importations totales de l'UE	-	-	0,46	0,54	0,60	0,60
en % des importations extra-UE	-	-	1,20	1,42	1,65	1,66
Slovaquie						
en % des importations totales de l'UE	-	-	0,09	0,16	0,21	0,21
en % des importations extra-UE	-	-	0,24	0,43	0,57	0,59
Roumanie						
en % des importations totales de l'UE	0,12	0,12	0,14	0,19	0,23	0,21
en % des importations extra-UE	0,33	0,33	0,38	0,51	0,62	0,59
Slovénie						
en % des importations totales de l'UE	-	0,14	0,26	0,28	0,28	0,27
en % des importations extra-UE	-	0,40	0,68	0,73	0,78	0,74
PECO^b						
en % des importations totales de l'UE	1,44	1,81	2,10	2,44	2,76	2,69
en % des importations extra-UE	3,99	5,09	5,53	6,49	7,59	7,39
Estonie						
en % des importations totales de l'UE	-	0,02	0,03	0,04	0,06	0,06
en % des importations extra-UE	-	0,06	0,08	0,11	0,16	0,17
Lettonie						
en % des importations totales de l'UE	-	0,04	0,06	0,07	0,08	0,07
en % des importations extra-UE	-	0,12	0,15	0,18	0,21	0,19
Lituanie						
en % des importations totales de l'UE	-	0,04	0,06	0,06	0,06	0,07
en % des importations extra-UE	-	0,11	0,15	0,16	0,18	0,19
Etats baltes^c						
en % des importations totales de l'UE	-	0,10	0,15	0,17	0,20	0,20
en % des importations extra-UE	-	0,28	0,38	0,46	0,55	0,55
PECO + Etats baltes						
en % des importations totales de l'UE	1,09	1,43	2,25	2,61	2,96	2,89
en % des importations extra-UE	3,01	4,03	5,92	6,95	8,14	7,94
CEI (à titre de comparaison)						
en % des exportations totales de l'UE	-	0,91	1,62	1,78	1,69	1,66
en % des exportations extra-UE	-	2,57	4,25	4,72	4,65	4,56

a : janvier à juin 1996;

b : il s'agit ici des PECO signataires des accords d'association, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Slovénie ;

c : Estonie, Lituanie, Lettonie ;

Sources : calculs réalisés à partir du tableau (A) 57, page 464, du tableau (A) 58, page 465 et d'Eurostat (1997), n°3, p. 42 et p. 46.

tableau (A) 61 : structure par produit des échanges de l'UE avec les pays associés^a (1993-1996)

En millions d'écus	Exportations de l'UE				Importations de l'UE			
	1993	1994	1995	1996 ^b	1993	1994	1995	1996 ^b
	TOTAL (CTCI 0-9)							
Bulgarie	1489	1754	2051	949	1011	1419	1834	845
Hongrie	6447	8063	8707	4715	4882	6056	7582	4163
Pologne	11104	12183	15082	9026	8403	10130	12238	5934
Rép. tchèque	7101	9230	11634	6708	5644	7379	8992	4748
Slovaquie	1583	2191	3191	1884	1147	2236	3086	1688
Roumanie	2460	2808	3795	2057	1781	2642	3392	1679
Slovénie	3618	4348	5179	2681	3178	3797	4242	2130
Total PECO accociés	33802	40577	49639	28020	26046	33659	41366	21187
	Alimentation, animaux vivants, boissons et tabac (CTCI 0+1)							
Bulgarie	217	234	220	100	173	195	184	83
Hongrie	383	474	377	162	718	793	793	353
Pologne	1043	998	1060	557	825	910	884	375
Rép. tchèque	423	575	699	382	234	266	258	112
Slovaquie	121	146	188	102	48	52	51	24
Roumanie	326	188	275	141	80	104	106	53
Slovénie	240	331	335	167	79	77	58	23
Total PECO accociés	2753	2946	3154	1611	2157	2397	2334	1023
	Matières premières, Huiles, graisses et cires (CTCI 2+4)							
Bulgarie	32	63	74	26	85	127	159	50
Hongrie	145	176	203	95	334	394	422	181
Pologne	289	381	474	248	559	583	624	249
Rép. tchèque	168	207	292	153	487	669	717	323
Slovaquie	34	49	100	65	105	124	154	76
Roumanie	52	60	76	47	55	79	77	29
Slovénie	169	195	245	96	82	97	125	51
Total PECO accociés	889	1131	1464	730	1707	2073	2278	959
	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes (CTCI 3)							
Bulgarie	76	58	30	10	45	23	20	16
Hongrie	52	91	86	49	197	198	202	147
Pologne	525	307	196	85	855	1044	1001	360
Rép. tchèque	79	127	125	65	292	322	349	179
Slovaquie	29	19	23	30	65	64	60	38
Roumanie	78	68	100	80	39	77	59	25
Slovénie	72	103	75	44	1	0	3	4
Total PECO accociés	911	773	635	363	1494	1728	1694	769
	Produits chimiques (CTCI 5)							
Bulgarie	164	205	254	125	96	147	238	130
Hongrie	800	968	1101	586	409	468	589	275
Pologne	1478	1720	2118	1254	419	481	689	310
Rép. tchèque	764	1055	1383	803	405	566	666	351
Slovaquie	173	274	380	220	125	194	285	138
Roumanie	198	241	364	205	67	132	190	103
Slovénie	409	489	585	287	98	156	183	87
Total PECO accociés	3986	4952	6185	3480	1619	2144	2840	1394
	Machines et matériel de transport (CTCI 7)							
Bulgarie	466	602	729	313	100	171	142	81
Hongrie	2555	3372	3700	2098	1147	1736	2733	1720
Pologne	3883	4201	5586	3695	1478	1636	2281	1396
Rép. tchèque	3155	3972	5018	3054	1322	1770	2534	1594
Slovaquie	694	937	1460	858	206	429	785	522
Roumanie	875	1017	1271	619	157	228	322	194
Slovénie	1361	1624	1987	1072	984	1263	1467	822
Total PECO accociés	12989	15725	19751	11709	5394	7233	10264	6329
	Autres produits manufacturés (CTCI 6+8)							
Bulgarie	481	560	702	351	503	747	1074	477
Hongrie	2383	2852	3112	1626	2012	2398	2746	1426
Pologne	3602	4261	5290	2952	4078	5346	6584	3127
Rép. tchèque	2344	3103	3899	2105	2780	3631	4295	2111
Slovaquie	496	717	973	572	852	1346	1713	873
Roumanie	865	1155	1624	915	1361	1990	2598	1259
Slovénie	1298	1532	1879	971	1900	2170	2378	1127
Total PECO accociés	11469	14180	17479	9492	13486	17628	21388	10400

a : pays associés hors Etats baltes ;

b : de janvier à juin 1996.

Sources : Eurostat (1997), n° 3, pp. 54-57 ; Eurostat (1997), n° 1, pp. 54-56.

tableau (A) 62 : soldes commerciaux de l'UE avec les pays associés^a (1993-1996)

En millions d'écus	Solde de la balance commerciale de l'UE			
	1993	1994	1995	1996 ^b
TOTAL (CTCI 0-9)				
Bulgarie	478,00	335,00	217,00	104,00
Hongrie	1565,00	2007,00	1125,00	552,00
Pologne	2701,00	2053,00	2844,00	3092,00
Rép. tchèque	1457,00	1851,00	2642,00	1960,00
Slovaquie	436,00	-45,00	105,00	196,00
Roumanie	679,00	166,00	403,00	378,00
Slovénie	440,00	551,00	937,00	551,00
Total PECO accociés	7756,00	6918,00	8273,00	6833,00
Alimentation, animaux vivants, boissons et tabac (CTCI 0+1)				
Bulgarie	44,00	39,00	36,00	17,00
Hongrie	-335,00	-319,00	-416,00	-191,00
Pologne	218,00	88,00	176,00	182,00
Rép. tchèque	189,00	309,00	441,00	270,00
Slovaquie	73,00	94,00	137,00	78,00
Roumanie	246,00	84,00	169,00	88,00
Slovénie	161,00	254,00	277,00	144,00
Total PECO accociés	596,00	549,00	820,00	588,00
Matières premières, Huiles, graisses et cires (CTCI 2+4)				
Bulgarie	-53,00	-64,00	-85,00	-24,00
Hongrie	-189,00	-218,00	-219,00	-86,00
Pologne	-270,00	-202,00	-150,00	-1,00
Rép. tchèque	-319,00	-462,00	-425,00	-170,00
Slovaquie	-71,00	-75,00	-54,00	-11,00
Roumanie	-3,00	-19,00	-1,00	18,00
Slovénie	87,00	98,00	120,00	45,00
Total PECO accociés	-818,00	-942,00	-814,00	-229,00
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes (CTCI 3)				
Bulgarie	31,00	35,00	10,00	-6,00
Hongrie	-145,00	-107,00	-116,00	-98,00
Pologne	-330,00	-737,00	-805,00	-275,00
Rép. tchèque	-213,00	-195,00	-224,00	-114,00
Slovaquie	-36,00	-45,00	-37,00	-8,00
Roumanie	39,00	-9,00	41,00	55,00
Slovénie	71,00	103,00	72,00	40,00
Total PECO accociés	-583,00	-955,00	-1059,00	-406,00
Produits chimiques (CTCI 5)				
Bulgarie	68,00	58,00	16,00	-5,00
Hongrie	391,00	500,00	512,00	311,00
Pologne	1059,00	1239,00	1429,00	944,00
Rép. tchèque	359,00	489,00	717,00	452,00
Slovaquie	48,00	80,00	95,00	82,00
Roumanie	131,00	109,00	174,00	102,00
Slovénie	311,00	333,00	402,00	200,00
Total PECO accociés	2367,00	2808,00	3345,00	2086,00
Machines et matériel de transport (CTCI 7)				
Bulgarie	366,00	431,00	587,00	232,00
Hongrie	1408,00	1636,00	967,00	378,00
Pologne	2405,00	2565,00	3305,00	2299,00
Rép. tchèque	1833,00	2202,00	2484,00	1460,00
Slovaquie	488,00	508,00	675,00	336,00
Roumanie	718,00	789,00	949,00	425,00
Slovénie	377,00	361,00	520,00	250,00
Total PECO accociés	7595,00	8492,00	9487,00	5380,00
Autres produits manufacturés (CTCI 6+8)				
Bulgarie	-22,00	-187,00	-372,00	-126,00
Hongrie	371,00	454,00	366,00	200,00
Pologne	-476,00	-1085,00	-1294,00	-175,00
Rép. tchèque	-436,00	-528,00	-396,00	-6,00
Slovaquie	-356,00	-629,00	-740,00	-301,00
Roumanie	-496,00	-835,00	-974,00	-344,00
Slovénie	-602,00	-638,00	-499,00	-156,00
Total PECO accociés	-2017,00	-3448,00	-3909,00	-908,00

a : pays associés hors Etats baltes ; b : de janvier à juin 1996.

Sources : tableau (A) 61, p. 468.

tableau (A) 63 : solde commercial commerciale de l'UE avec les pays associés (1988-1996)

milliards d'écus	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ^a
Bulgarie	0,94	0,95	0,32	0,36	0,28	0,48	0,34	0,22	0,10
Hongrie	0,20	0,40	-0,06	0,08	0,38	1,57	2,01	1,13	0,55
Pologne	-0,60	0,09	-0,76	1,77	1,25	2,70	2,05	2,84	3,09
Tchécoslov.	-0,04	-0,17	-0,08	-0,03	1,25	-	-	-	-
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	1,46	1,85	2,64	1,96
Slovaquie	-	-	-	-	-	0,44	-0,05	0,11	0,20
Roumanie	-1,62	-1,86	-0,38	-0,11	0,47	0,68	0,17	0,40	0,38
Slovénie	-	-	-	-	-0,02	0,44	0,55	0,94	0,55
<i>Total PECO</i>	<i>-1,12</i>	<i>-0,59</i>	<i>-0,96</i>	<i>2,07</i>	<i>3,61</i>	<i>7,77</i>	<i>6,92</i>	<i>8,28</i>	<i>6,83</i>
Estonie	-	-	-	-	0,07	0,20	0,43	0,46	0,25
Lettonie	-	-	-	-	-0,30	-0,32	-0,24	-0,19	0,00
Lituanie	-	-	-	-	-0,22	-0,16	0,01	0,05	0,10
<i>Total Etats baltes</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-0,45</i>	<i>-0,27</i>	<i>0,20</i>	<i>0,32</i>	<i>0,35</i>
<i>Total PECO + Etats baltes</i>	<i>-1,12</i>	<i>-0,59</i>	<i>-0,96</i>	<i>2,07</i>	<i>3,16</i>	<i>7,48</i>	<i>7,12</i>	<i>8,59</i>	<i>7,18</i>

a : de janvier à juin 1996.

Source : tableau (A) 56 (p. 463) et Eurostat.

tableau (A) 64 : La réforme de la PAC de mai 1992 : principales mesures adoptées

CEREALES

- Baisse des prix, à partir de la campagne 1993/1994, de 29 % sur trois ans (de 130 à 110 écus par tonne pour le prix indicatif, de 117 à 100 écus par tonne pour le prix d'intervention et de 175 à 155 écus par tonnes pour le prix de seuil).

- Mise en place d'un système de compensation des pertes de revenus (aides directes) qui n'est pas lié aux volumes de production mais sur l'hectare et le rendement moyen régional

- Gel obligatoire de 15 % des terres arables pour les productions dépassant 90 tonnes.

VIANDE BOVINE

- Baisse de 15 % du prix d'intervention étalée sur trois campagne 93/94, 94/95 et 95/96.

- Modification du régime des primes.

- Admission à l'intervention des bovins dont le poids de carcasse se situe entre 150 et 200 kg.

- Limitation du tonnage à l'intervention en 1993 : 750 000 tonnes, puis diminution progressive jusqu'à 350 000 tonnes en 1997.

Mesures françaises d'accompagnement de la réforme (définies en juillet 1992)

- programme de pré-retraite.

-programme agri-environnemental (valorisation de l'activité agricole pour la protection de la nature).

-programme de boisement des terres agricoles.

Source : presse nationale.

Annexe (2) historique :
Intégration, désintégration
et réintégration en Europe de l'Est

*« Une évolution sociale ne suit jamais une ligne
entièrement droite ; elle procède par à-coups. »*

Gunnar Myrdal, *Une économie internationale*, p. 68.

Le système « *socialiste* » s'est constitué historiquement autour de l'URSS. Les relations internationales entre les pays socialistes se faisaient dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM⁴⁵⁴) créé le 25 janvier 1949, en réponse au plan Marshall⁴⁵⁵ et à l'Export Control Act⁴⁵⁶, à l'initiative de l'URSS. Il regroupait les pays suivants: la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'URSS. L'Albanie y adhère en 1949 et la RDA en 1950. Entre 1956 et 1965 plusieurs pays reçoivent la qualité d'observateurs : la Yougoslavie, la Mongolie, la Chine, la République démocratique populaire de Corée, la République démocratique du Viêt-nam et Cuba. Trois d'entre eux deviennent ensuite membres à part entière du CAEM : la Mongolie en 1962, Cuba en 1972 et le Viêt-nam (réunifié) en 1978. La Yougoslavie reçoit le statut particulier d'associé en 1964. L'Albanie se retire du CAEM en 1961.

A partir de 1976, apparaissent comme observateurs des pays dits à « *orientation socialiste* » les PVDOS : l'Afghanistan, le Yémen du Sud, l'Ethiopie, l'Angola, le Mozambique et le Nicaragua.

Il est possible de retracer l'histoire du CAEM en distinguant quatre grandes périodes.

⁴⁵⁴ En américain, le sigle devient « *CMEA* ». En cyrillique le sigle s'écrit « *C3B* » (« *SEV* » pour Soviet Ekonomitcheskoi Vzaïmopomochtchi). Les Anglo-Saxons utilisent l'abréviation « *COMECON* », dont la connotation est jugée agressive. Notons toutefois que le terme « *COMECON* » se traduit littéralement par Communist Economies, ce qui est sensiblement différent du CAEM. Le terme anglo-saxon est donc moins précis et constitue une source de confusion : pour ces raisons, nous ne l'avons pas utilisé dans notre recherche.

⁴⁵⁵ Plan américain d'aide massive aux pays d'Europe lancé après la Seconde Guerre mondiale.

⁴⁵⁶ Dès 1947, les Etats-Unis avaient décrété un embargo sur l'exportation de biens stratégiques vers les pays communistes. L'Export control act (ECA) signé en 1949 devait servir à codifier le fonctionnement de ce dispositif. L'ECA est en quelque sorte l'ancêtre du Cocom (Coordinating committee for multilateral controls) puisqu'il est constitué par des listes de produits soumis à restrictions. Sur ce point consulter notamment C. Bayou (1995), *Les relations économiques CEI-pays d'Europe centrale et orientale : les tâtonnements de l'après-CAEM*, le courrier des pays de l'Est, n°397-398, pp. 172-184.

La période de création : 1949-1962

C'est une période durant laquelle le CAEM n'exerce presque aucune activité et ne possède aucune compétence. A partir de 1954, les pays membres commencent à signer de façon systématique des accords bilatéraux, chacun cherchant à équilibrer ses plans de commerce extérieur. Cette date marque le début d'une recherche de coordination au sein du CAEM. En 1957, les premiers grands projets bilatéraux, tels que la construction de l'oléoduc « *Droujba* » (Amitié) ou du réseau électrique « *Mir* » (Paix), sont mis en oeuvre. Une charte du CAEM, définissant les principes généraux d'organisation des échanges, ainsi que les premiers contours d'une spécialisation concertée, est signée en 1959.

Les premiers échecs de la DIST⁴⁵⁷ : 1962-1971

L'adoption des « *fondements de la Division internationale socialiste du travail* » et le renforcement des structures institutionnelles du CAEM, en 1962, provoquent la première crise grave intra-CAEM. Les quatre grands principes de base de la DIST sont :

- d'assurer une allocation rationnelle et planifiée des ressources au sein du CAEM ;
- de réaliser une spécialisation économique de chaque pays membre en fonction des coûts comparatifs et du critère de qualité des produits ;
- de promouvoir une véritable coordination multilatérale des plans nationaux ;
- de permettre à la coopération de se faire sur une base multilatérale.

Dès juillet 1963, ces principes sont abandonnés. Les principales raisons de cet échec peuvent également être résumées en quatre points :

⁴⁵⁷ Division internationale socialiste du travail.

- l'harmonisation des différentes nomenclatures nationales de produits s'est révélée beaucoup plus difficile que prévue. De plus, il s'est avéré impossible de construire une comptabilité supranationale (raisons techniques de l'échec);
- la spécialisation par rapport aux coûts comparatifs nécessite que l'on puisse comparer les valeurs et les coûts entre les pays membres. Or cela est impossible, les structures des prix relatifs n'étant comparables d'un pays à l'autre. La formation des prix est administrative et donc différente de pays en pays. Le critère de qualité pose également problème puisqu'il sert de variable d'ajustement pour atteindre le plan quantitatif de production assigné⁴⁵⁸ (raisons économiques de l'échec) ;
- les principes de la DIST sont trop contraignants pour les pays membres (respect des délais de livraison, etc.) qui ne pourront jamais cordonner leurs plans (raison économique de l'échec) ;
- le refus de la Roumanie de se spécialiser dans la production de ressources naturelles (pétrole et blé), alors qu'elle souhaitait s'industrialiser comme les autres pays membres, mais selon une spécialisation intra-branche (maîtrise d'une partie du cycle de production, les autres parties étant distribuées aux différents pays membres) et non interbranches (maîtrise de tout le cycle de production pour un produit donné) (raison politique de l'échec).

Ajoutons qu'une Banque internationale de coopération économique (BICE) est créée en 1963 pour les règlements multilatéraux en roubles transférables, ainsi que la Banque internationale d'investissement (BII) en 1971,

⁴⁵⁸ L'échec de la « *Gospriemka* » (visa étatique de qualité) en URSS en janvier 1987 est un témoignage édifiant sur le rôle de la qualité en tant que variable d'ajustement. Ce système de *Gospriemka* visait à instaurer un contrôle étatique de la qualité des produits des entreprises. Avant même son introduction, la *Gospriemka* avait déjà déclenché des conflits très nombreux dans les entreprises. Lors de la mise en oeuvre effective de la *Gospriemka*, 10 à 20 % de la production ont été renvoyés aux entreprises pour violation des normes du *Gosstandart*. Les conséquences ont été immédiates : non-réalisation du plan quantitatif, hausse du prix de revient, baisse des revenus des entreprises, des primes, amendes, pressions des entreprises sur les inspecteurs de la *Gospriemka* pour que ces derniers soient plus laxistes dans leur contrôle, etc. L'expérience de la *Gospriemka* a duré 3 mois. La plupart des économistes s'accordent pour dire qu'elle a échoué parce qu'elle supprimait l'élément régulateur que représente une baisse marginale de la qualité pour une entreprise. Sur ce point, consulter entre autres G. Roland (1989), *Régulation et réforme en URSS*, notamment pp. 53-56.

dont la fonction est de concentrer puis d'allouer des ressources à moyen et à long terme pour des projets communs ⁴⁵⁹.

Le programme complexe : 1971-1981

L'adoption, en 1971, d'un « *programme complexe d'approfondissement de la coopération et de développement de l'intégration* » introduit un mot nouveau : « *l'intégration* ». Ce mot est chargé d'ambiguïté, et, tandis que la RDA, l'URSS, la Bulgarie et la Roumanie font référence à l'intégration de la production, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne parlent d'intégration des marchés. Le programme complexe tente de réaliser un compromis entre ces deux conceptions opposées. L'intégration des marchés doit se faire par une circulation plus libre des produits à l'intérieur du CAEM, par la convertibilité progressive des monnaies socialistes, l'assouplissement de la gestion des entreprises et la création de multinationales socialistes. Pour l'intégration de la production, il est prévu une coordination plus étendue et plus contraignante des planifications internes : la création d'interdépendances économiques et techniques entre pays (par l'échange technique gratuit par exemple). Les difficultés économiques internes des pays membres, le désintérêt croissant pour les grands projets communs jugés trop coûteux et la hausse des prix du pétrole soviétique font échouer successivement ces deux conceptions de l'intégration.

L'intégration centrée sur l'URSS : 1981-juin 1991

Cette dernière étape de l'intégration, explicitement centrée sur l'URSS, se traduit également par la lente montée de la crise du CAEM. L'URSS s'engage à garantir un niveau élevé de livraisons de pétrole et de gaz aux pays membres, à condition que ces derniers lui livrent des machines et équipements du plus

⁴⁵⁹ Consulter l'ouvrage de P. Traimond (1979), *Le rouble, monnaie passive et monnaie active*, pp. 150-167.

haut niveau technique. Les relations de marché sont reléguées au dernier plan. En 1986 est adopté un « *programme intégré de progrès scientifique et technique* » destiné à promouvoir la diffusion de l'électronique, le développement de l'énergie nucléaire et la production de nouveaux matériaux biotechnologiques. L'échec du programme est tragiquement marquée par l'explosion, en 1986, d'un réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl. En 1988, l'idée d'intégration par les marchés est relancée par la recherche de la convertibilité des monnaies socialistes et le lancement du concept de « *marché socialiste unifié* ». La décision de mettre fin au CAEM est prise lors de sa 45^e session en janvier 1990. Le 1^{er} janvier 1991, le commerce mutuel s'effectue aux prix mondiaux et le règlement se fait en devises convertibles. La désintégration officielle du CAEM est prononcée en juin 1991. Elle est suivie par la scission territoriale de l'URSS (en décembre 1991) et de la Tchécoslovaquie (en janvier 1993).

Très rapidement, la place laissée vacante par le CAEM va être remplie par de nouvelles unions sous-régionales émergentes.

Chronologiquement, c'est la **Communauté des Etats indépendants** (CEI) qui a été créée la première. Sa particularité est qu'elle ne fait pas directement suite à la désintégration du CAEM, mais plutôt à la scission territoriale de l'URSS qui s'est produite durant l'année 1991⁴⁶⁰.

Le 8 décembre 1991, l'URSS cesse d'exister en tant que sujet de droit international et le même jour la CEI est créée par le traité de Minsk. Regroupant initialement quatre des républiques anciennement soviétiques (Russie, Biélorussie, Ukraine et Azerbaïdjan), elle est agrandie (traité d'Alma-Ata du 21 décembre 1991) par l'arrivée de sept nouveaux membres (Arménie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan). L'Azerbaïdjan, signataire initial, s'en retire en 1992 et la réintègre en 1993. La

⁴⁶⁰ En effet, durant cette année, toutes les républiques soviétiques (sauf la Russie) vont proclamer une à une leur indépendance : Géorgie (9 avril), Lituanie (29 juillet), l'Estonie et la Lettonie (21 août), Ukraine (24 août), Biélorussie (25 août), Moldavie (27 août), Azerbaïdjan (30 août), Kirghizstan et Ouzbékistan (31 août), Tadjikistan (9 septembre), Arménie (21 septembre), Turkménistan (27 octobre), Kazakhstan (16 décembre). Par ailleurs, l'appellation anglo-saxonne de la CEI est "*Commonwealth of independent states*" (CIS).

Géorgie n'y adhère qu'en octobre 1993, portant le total actuel des membres à douze pays. Seuls les trois Etats baltes n'y ont pas adhéré. L'objectif de la CEI est de maintenir un certain degré d'intégration entre les pays de l'ex-URSS qui le souhaitent.

Les trois Etats baltes (Lettonie, Lituanie et Estonie) ont, quant à eux, adhéré au **Conseil des pays riverains de la Baltique**. Ce conseil - déjà composé de la Suède, de la Finlande, de l'Allemagne et du Danemark - a également vu l'arrivée de la Russie et de la Pologne. Il a pour vocation le développement du commerce entre les pays de la Baltique et n'est pas sans rappeler l'ancienne Ligue hanséatique datant du XII^e siècle⁴⁶¹. Dans le cadre de leur adhésion à ce conseil, les trois Etats baltes ont signé, le 13 septembre 1993, un accord instituant une **Zone de libre-échange de la Baltique** dans leurs relations mutuelles.

Créée à l'initiative de la Turquie, la **Zone de Coopération Economique de la mer Noire** (ZCEMN) a été signée le 25 juin 1992 à Istanbul⁴⁶². Elle regroupe onze pays dont huit sont issus de l'ancien CAEM : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine. L'objectif officiel de la zone est de faciliter les échanges et de promouvoir une meilleure coopération entre les pays membres notamment en matière de transports, de communication, d'énergie, d'agriculture et de protection de l'environnement (et en particulier de protection de la mer Noire).

⁴⁶¹ La Ligue hanséatique était une association de marchands qui unissait plus de 150 ports ou villes proches des côtes de la Baltique (ou appartenant à l'Europe septentrionale). Cette association, véritable marché commun avant l'heure, a duré cinq siècles (du XII^e au XVII^e). Les plus anciens comptoirs se trouvaient à Londres, Bruges, Visby, Novgorod, Bergen et dans l'île de Gotland. Progressivement, la Hanse s'est élargie, en intégrant notamment les ports de Brême, Szczecin, Königsberg, Reval et les villes continentales de Thorn, Cracovie, Breslau, Magdebourg, Erfurt et Cologne. La Hanse négociait au profit de ses membres monopoles et privilèges avec les princes locaux et s'assurait ainsi le contrôle d'un fructueux commerce de denrées recherchées : cire, ambre, fourrures de Russie, bois et seigle de Prusse, poix et goudron de Pologne, cuivre et bois de Suède. Les grandes découvertes, l'affirmation de l'Angleterre comme grande nation maritime et la guerre de Trente Ans (1618-1648) finirent par transporter ailleurs le centre du commerce européen au détriment de la Baltique. (Sur ce thème, on peut lire, par exemple, l'article de C. Leonzi (1995), *La transition économique dans les Etats baltes, une marche à trois temps vers l'Occident*, en particulier pp. 12-13.

⁴⁶² Dans les sources françaises, cette zone est également appelée CEN (Coopération économique de la mer Noire) et parfois BSEC (Black sea economic cooperation).

En décembre 1992 est signé l'**Accord de libre-échange centre européen** (ALECE), entre la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie⁴⁶³. Initialement nommé **triangle de Visegrad**, L'ALECE regroupe aujourd'hui cinq pays : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie (depuis le premier janvier 1993) et la Slovénie (depuis le premier janvier 1996). Très fortement critiqué lors de sa mise en place⁴⁶⁴, l'ALECE enregistre aujourd'hui de nombreuses demandes d'adhésion (Bulgarie, Roumanie, Lituanie, Lettonie, Ukraine).

Les pays d'Asie centrale, en plus de la CEI, ont adhéré en 1992 à l'**Organisation pour la coopération économique** (OCE)⁴⁶⁵. Cette organisation, qui existait depuis 1985, compte aujourd'hui dix membres, à savoir : Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Azerbaïdjan, Afghanistan, Iran, Pakistan et Turquie. Son but officiel est de promouvoir les échanges au sein de la zone, mais pour le moment cette union s'apparente davantage à une zone de coopération qu'à une zone de libéralisation des échanges.

Par ailleurs, le 16 janvier 1994, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Kirghizstan ont créé un **Espace économique commun** (EEC) dont le but est d'instituer une zone de libre-échange pour ces trois pays.

On peut également signaler la toute dernière **Initiative pour la coopération en Europe du Sud-Est** (ICES)⁴⁶⁶, créée le 6 décembre 1996 à Genève et regroupant pour l'instant neuf pays : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Hongrie, Macédoine, Roumanie, Moldavie, Grèce et Turquie. La Slovénie et la Croatie devraient rejoindre prochainement ce sous-ensemble régional. L'objectif officiel de cette Initiative est de rassembler les pays

⁴⁶³ L'appellation anglo-saxonne CEFTA est encore aujourd'hui le plus souvent utilisée, y compris dans les sources françaises. CEFTA signifie Central Europe free trade area. On trouve également ACELE pour Accord centre-européen de libre-échange.

⁴⁶⁴ Voir par exemple l'article très tranché de M. Margolis (1994), *L'Accord de libre-échange centre-européen : un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition*, pp. 33-57.

⁴⁶⁵ Que l'on trouve le plus souvent nommer ECO, y compris dans les sources françaises. ECO signifie Economic cooperation organization.

⁴⁶⁶ Le terme rencontré le plus couramment dans la presse pour qualifier cette zone est "*SECI*", à savoir : "*Southeast european cooperation initiative*".

balkaniques dans une union censée favoriser la coopération économique et écologique. La constitution de l'ICES intervient dans une région dans laquelle les alliances et les ruptures d'alliances sont courantes⁴⁶⁷ et où la plupart des pays sont candidats pour l'adhésion à l'UE. Cela rend en définitive peu crédible sa viabilité institutionnelle d'autant que certains Etats ont longtemps hésité avant de signer la charte constitutive (comme la Slovénie par exemple) et que d'autres refusent encore, à l'heure actuelle (le 7 juillet 2024), d'y participer (comme la Croatie par exemple).

Il est possible de distinguer des sous-ensembles régionaux d'un type nouveau, puisqu'ils ne sont pas l'initiative de pays, mais au contraire de régions (ou provinces) de pays. On peut par exemple citer l'existence depuis février 1993 de **l'Eurorégion des Carpates** qui regroupe quatre districts hongrois (représentant 10,2 % du territoire total de l'Eurorégion), deux voïvodies polonaises (16,6 %), une région slovaque (15,1 %, soit presque la moitié du territoire slovaque) et une région d'Ukraine (36,3 %) ou encore celle de **l'Eurorégion du Bug**, créée le 29 septembre 1995, et qui regroupe quatre voïvodies polonaises, une région en Biélorussie et une région en Ukraine⁴⁶⁸. Dans les deux cas, le but est de promouvoir les coopérations transfrontalières.

Enfin, l'UE participe également aux entrelacs des unions sub-régionales post-CAEM. En effet, cette dernière a signé, entre 1991 et 1995, des accords d'association avec sept PECO (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Slovénie) ainsi qu'avec les Etats baltes. Ces accords d'association ont été signés sur des bases bilatérales et visent à créer à l'horizon 2002 des zones de libre-échange entre chaque pays signataire et l'UE. Tous les produits sont concernés par ces accords, à l'exception notable de ceux relevant du secteur agricole qui resteront régis en 2002 par la PAC.

⁴⁶⁷ Rappelons que la première alliance balkanique remontait à 1868 entre Serbes, Monténégrins, Grecs, Roumains et Bulgares et l'objectif commun était la libération contre l'occupation ottomane. L'alliance de 1912 entre la Serbie, la Grèce, la Bulgarie et le Monténégro avait encore pour but de faire front commun contre les Turcs. En 1913 fut conclue une nouvelle alliance balkanique : la Serbie, la Grèce et le Monténégro s'unirent contre leur ancien allié la Bulgarie. En 1934, la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie signèrent un nouvel accord d'alliance pour se défendre d'un revanchisme bulgare et des appétits impérialistes de l'Italie. En 1954, une alliance, regroupant la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie fut réalisée dans le but de faire un contrepoids aux pressions italienne et soviétique.

⁴⁶⁸ Le nom d'Eurorégion du Bug provient de la rivière Bug qui traverse la région.

Annexe (3) : divers

Table des sigles et abréviations	p. 482
Tableau général des changes	p. 484
Les zones géographiques dans les Annuaire du CAEM	p. 485
Lexique des sigles de l'aide de l'UE à l'Europe de l'Est	P. 486
Classification type pour le commerce international	P. 488

Table des sigles et abréviations

ACE :	Action for cooperation in the field of economics.
AELE :	Association européenne de libre-échange.
ALECE :	l'Accord de libre-échange centre européen.
ALENA :	Association de libre-échange nord-Américaine.
AMF :	Accord multi-fibres.
BERD :	Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
BIRD :	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale).
CAD :	Comité d'aide au développement de l'OCDE.
CAEM :	Conseil d'aide économique mutuelle.
CEDUCEE :	Centre d'études et de documentation sur l'ex-URSS, la Chine et l'Europe de l'Est de la Documentation française.
CEE :	Communauté économique européenne.
CEI :	Communauté des Etats indépendants.
CEPII :	Centre d'études prospectives et d'informations internationales.
CFCE :	Centre français du commerce extérieur.
COP :	Country operational program.
CUSTA :	Canada - United States trade area.
ECE-UN :	Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies (ONU)
ECHO :	European community humanitarian office.
ECP :	Economies centralement planifiées.
EEC :	Espace économique commun.
EEE :	Espace économique européen.
FBCF :	Formation brute de capital fixe.
FEF :	Fondation européenne pour la formation.
FMI :	Fonds monétaire international.
FMN :	Firme multinationale.
FTN :	Firme transnationale.
ICES :	Initiative pour la coopération en Europe du Sud-Est.
IDE :	Investissement direct étranger.
JOPP :	Joint venture Phare program.
LIEN :	Link inter european non gouvernemental organisations.
MERCOSUR :	Marché commun du sud de l'Amérique.
MIP :	Multi-annual indicative program.
NPI :	Nouveaux pays industrialisés.
NPF :	Nation la plus favorisée.
ONU :	Organisation des Nations-Unies.
OCE :	Organisation pour la coopération économique.
OCEI :	Organisation de coopération économique internationale.
PAC :	Politique agricole commune.
PCU :	Program coordination unit.
PDEM :	Pays développés à économie de marché.
PECO :	Pays d'Europe centrale et orientale.
PHARE :	Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique.
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petites et moyennes entreprises.
PMN :	Produit matériel net.
PMU :	Program management unit.
PNB :	Produit national brut.
PSEM :	Pays du sud et de l'est méditerranéen.

PVDOS :	Pays en voie de développement à orientation socialiste.
RDA :	République démocratique allemande (Allemagne de l'Est).
RFA :	République fédérale allemande (Allemagne de l'Ouest).
RFTS :	République fédérative tchèque et slovaque.
RFY :	République fédérale de Yougoslavie (comprend la Serbie et le Monténégro).
SARL :	Société à responsabilité limitée.
SIGMA	Support for the improvement of governance and management.
SGP :	Système généralisé de préférences.
SME :	Système monétaire européen.
TACIS :	Technical assistance for the Community of independant States.
TEMPUS :	Trans european mobility program for University studies.
UE :	Union européenne.
UEM :	Union économique et monétaire.
UEP :	Union européenne des paiements.
UEEP :	Union est-européenne des paiements.
UMA :	Union du Maghreb Uni.
UDRB :	Union douanière russo-biélorusse.
URSS :	Union des républiques socialistes soviétiques.
ZCEMN :	Zone de coopération économique de la mer Noire.
ZLEB :	Zone de libre-échange de la Baltique.

Tableau général des changes (moyenne annuelle des taux journaliers)

Valeur du dollar des Etats-Unis en monnaie nationale

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Union européenne (écu)	-	0,81	0,77	0,85	0,84	0,76	0,79
PECO :							
Bulgarie (lev)	0,79	17,45	23,42	27,85	54,13	67,08	177,88
Hongrie (forint)	63,21	74,73	78,98	91,91	105,11	125,69	152,65
Pologne (zloty) ^a	9 500,0	10 576,0	13 627,0	18 136,0	22 723,0	2,42	2,70
Rép. tchèque (couronne)	-	-	-	29,15	28,79	16,54	27,14
Roumanie (leu)	22,43	71,84	307,98	760,12	1 654,0	2 033,0	3 085,0
Slovaquie (couronne)	-	-	-	30,80	31,93	29,71	30,68
Etats baltes :							
Estonie (kroon) ^b	-	-	12,11	13,22	12,98	11,46	12,03
Lettonie (lats) ^c	-	-	-	0,67	0,56	0,53	0,55
Lituanie (litas) ^d	-	-	-	4,37	3,98	4,00	4,00
CEI :							
Arménie (dram)	-	-	-	8,66	288,35	405,93	413,47
Azerbaïdjan (manat)	-	-	-	-	1 169	4 417	4 296
Biélorussie (rouble) ^e	-	-	-	2 177	4 017	11 538	13 472
Géorgie (lari) ^f	-	-	-	-	1,10	1,29	1,26
Kazakhstan (tengué)	-	-	-	-	35,54	60,95	67,30
Kirghizstan (som)	-	-	-	9,40	10,86	10,83	13,08
Moldavie (leu)	-	-	0,40	3,60	4,07	4,50	4,60
Ouzbékistan (soum) ^g	-	-	-	932,15	9,96	29,81	40,15
Russie (rouble) ^h	0,59	1,74	192,75	927,46	2 204,0	4 559,0	5 121,0
Tadjikistan (rouble)	-	-	-	-	-	107,59	292,89
Turkménistan (manat)	-	-	-	2,00	19,50	110,42	3 509,0
Ukraine (grivna) ⁱ	-	-	638	4 796	31 700	147 314	1,83
Autres pays :							
Cuba (peso)	-	0,70	0,70	0,70	-	1,00	1,00
Mongolie (tugrik)	-	39,40	105,07	396,51	414,09	473,62	490,50
Viêt-nam (dong)	-	-	-	-	-	10 989,0	10 690,0

Sources : Nations unies (1996), Bulletin mensuel de statistique, vol. L. n°7 - juillet, tableau 51, pp. 186-191 ;

ECE-UN (1997), Economic survey of Europe in 1996-1997, statistical tables and charts, p. 113 ;

Eurostat (1997), Commerce extérieur et intra-union européenne, n°3, p. 171.

Remarques :

a : au 1^{er} janvier 1995, le nouveau zloty a remplacé l'ancien au taux de 1 pour 10 000 ;

b : le kroon remplace le rouble soviétique depuis juin 1992. Par conséquent, la moyenne figurant dans le tableau pour l'année 1992 ne porte que sur la période juin-décembre ;

c : au 18 octobre 1993, le lats a remplacé le rouble letton au taux de 1 pour 200 ;

d : le litas remplace le talonas depuis le 1 juin 1993. Il fut introduit au taux de 1 litas pour 100 talonas ;

e : le rouble biélorusse a été réajusté le 10 août 1994 au taux de 1 nouveau rouble pour 10 anciens. La moyenne pour 1994 figurant ici est calculée en tenant compte de ce changement pour toute l'année ;

f : le lari remplace le lari-coupon depuis le 25 septembre 1995. La moyenne annuelle de 1994 est donc calculée sur la base du lari-coupon/dollar ;

g : soum-coupon en 1993 ;

h : rouble soviétique en 1989-1990 (au taux de change commercial) et rouble russe à partir de 1991.

Au 1^{er} janvier 1998, il est prévu l'introduction progressive d'un nouveau rouble russe avec une parité de 1 nouveau pour 1000 anciens roubles russes.

i : le grivna remplace le karbovanets depuis le 2 septembre 1996 (taux d'introduction : 1 grivna pour 100 000 karbovanets). Le karbovanets avait été introduit le 16 novembre 1992 à la place du rouble soviétique.

Les zones géographiques dans les Annuaire du CAEM

Les annuaires statistiques du CAEM distinguaient plusieurs zones géographiques de référence. Pour chaque zone, les pays pris en compte pour les calculs sont les suivants :

- **Pays socialistes autres que le CAEM** : Albanie, Chine, Corée du Nord, Laos, Yougoslavie.
- **Pays développés à économie de marché (PDEM)** : Australie, Autriche, Belgique, Royaume-Uni, Grèce, Danemark, Israël, Irlande, Islande, Espagne, Italie, Canada, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Etats-Unis d'Amérique, RFA, Finlande, France, Suisse, Afrique du Sud, Japon.
- **Pays en voie de développement (PVD)** : pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique centrale et latine non compris dans les catégories précédentes.

Lexique des sigles de l'aide de l'UE à l'Europe de l'Est

ACE (Action for cooperation in the field of economics) : ce sous-programme de PHARE, créé en 1991, a pour objet de promouvoir l'échange des connaissances et expériences scientifiques entre les économistes et les cadres des PECO et des pays de l'UE.

BISTRO ("Bistra" signifie rapide en russe) : procédure décidée dans le cadre de TACIS qui permet l'identification, la sélection et le financement très rapides (deux mois en moyenne entre la présentation du projet et la signature du contrat) de mini-projets (au maximum 100 000 écus) par la délégation de la Commission à Moscou. Cette procédure intervient dans les domaines couverts par le programme TACIS.

COP (Country operational program) : basé sur le MIP, ce programme fixe pour chaque pays les objectifs généraux et les objectifs spécifiques de chaque projet. Les modalités d'application, ainsi que les conditions de réalisation des projets, y sont très détaillées. Des indicateurs de réalisation sont formulés spécialement pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme.

DEMOCRATIE : ce mécanisme, créé à l'initiative du Parlement européen en 1993, a pour objet de consolider les procédures et les pratiques démocratiques et pluralistes au travers d'actions diverses portant sur l'organisation parlementaire, l'exercice de la transparence de l'administration, le développement d'organisations non gouvernementales, de médias indépendants, etc. Ce mécanisme intervient dans le cadre de PHARE et TACIS.

EAST : ce programme, créé en 1991 à l'initiative du Parlement européen, a pour objet d'encourager la recherche scientifique et le développement technologique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

ECHO (European community humanitarian office) : créé en 1992, ce bureau de la BERD centralise toutes les actions humanitaires de l'UE en faveur de tous les pays du monde.

FEF (Fondation européenne pour la formation) : créée en 1990 par le Conseil européen, la FEF a pour objet d'apporter un soutien à la formation professionnelle. Son siège est à Berlin et elle coopère avec le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle).

GREEN : ce programme offre un soutien aux initiatives de protection de l'environnement dans les pays d'Europe centrale et orientale.

INTERREG I & II (Interrégions) : programme portant sur la coopération entre les régions frontalières. Actuellement, INTERREG II est en cours jusqu'en 1999 avec une enveloppe financière de 2 900 millions d'écus pour la période 1994-1999.

JOPP (Joint Venture Phare program) : créé en 1991 dans le cadre de PHARE, ce mécanisme a été élargi en 1996 aux pays bénéficiaires de TACIS. JOPP a pour objet de promouvoir et de participer à la création de sociétés à capitaux mixtes. Ce programme est chargé d'étudier la faisabilité des projets de joint ventures et il aide le financement de ces dernières.

LIEN (Link inter european non gouvernemental organisations) : créé en 1993 à l'initiative du Parlement européen, ce programme finance l'action d'associations et d'institutions dans le domaine social. Son objet est de faciliter l'intégration sociale des groupes exclus (certaines minorités nationales, chômeurs, toxicomanes). Pour la période 1993-1997, il a été doté d'une enveloppe de 10 millions d'écus pour les pays de PHARE et de 5 millions d'écus pour ceux de TACIS.

MIP (Multi-annual indicative program) : décidé au Conseil d'Essen (décembre 1994), le MIP est une enveloppe financière pluriannuelle négociée entre l'UE et les autorités des pays PHARE qui définit, sur une période de cinq ans, les montants de l'aide et les secteurs devant être en priorité financés dans chaque pays bénéficiaire.

PARTENARIAT : créé en 1993, ce programme a pour objectif de promouvoir l'établissement de relations durables entre les ONG occidentales et celles des pays bénéficiaires de PHARE et TACIS.

PCU (Program coordination unit) : ce sont des unités de gestion des programmes qui sont créées auprès des ministères des Etats bénéficiaires de TACIS. Leurs fonctions sont les mêmes que celles des PMU.

PMU (Program management unit) : ce sont des unités de gestion des programmes qui sont créées auprès des ministères des Etats bénéficiaires de PHARE. Elles interviennent dans la programmation et l'identification des objectifs, planifient leur réalisation, s'occupent des appels d'offre et des contrats. Ces unités sont composées de fonctionnaires locaux et/ou d'agents communautaires et de nationaux du pays récipiendaire. Elles sont tenues de rendre régulièrement compte de l'état d'avancement des programmes à la Commission de Bruxelles.

SIGMA (Support for the improvement of governance and management) : créé en 1992, ce sous-programme est géré par l'OCDE et soutient l'amélioration des politiques gouvernementales et de la gestion dans le cadre des nouvelles missions des Etats.

TEMPUS I & II (Trans european mobility program for university studies) : créé en 1990, TEMPUS est inspiré des programmes intra-européens ERASMUS et LINGUA. Ce programme finance des projets liant des universités et des entreprises des pays bénéficiaires de PHARE et TACIS, des bourses universitaires de stages et d'échange d'enseignants, etc. La durée de fonctionnement du programme est de cinq ans. TACIS II fonctionne actuellement avec un budget fixé à 120 millions d'écus de 1994 à 1998.

Classification type pour le commerce international

Codes	Titres des sections et divisions
0	PRODUITS ALIMENTAIRES ET ANIMAUX VIVANTS DESTINES A L'ALIMENTATION HUMAINE
00	Animaux vivants destinés principalement à l'alimentation humaine
01	Viandes et préparations de viande
02	Produits laitiers et oeufs d'oiseaux
03	Poissons, crustacés et mollusques et préparations de poissons, crustacés et mollusques
04	Céréales et préparations à base de céréales
05	Légumes et fruits
06	Sucres, préparations à base de sucre et miel
07	Café, thé, cacao, épices et produits dérivés
08	Nourriture destinée aux animaux (à l'exclusion des céréales non moulues)
09	Produits et préparations alimentaires divers
1	BOISSONS ET TABACS
11	Boissons
12	Tabacs bruts et fabriqués
2	MATIERES BRUTES NON COMESTIBLES, CARBURANTS NON COMPRIS
21	Cuir, peaux et pelleteries brutes
22	Graines et fruits oléagineux
23	Caoutchouc brut, synthétique et régénéré
24	Liège et bois
25	Pâtes à papier et déchets de papier
26	Fibres textiles non transformées en fils ou en tissus et leurs déchets
27	Engrais bruts et minéraux bruts (sauf charbon, pétrole et pierres précieuses)
28	Minerais métallifères et déchets de métaux
29	Matières brutes d'origines animale ou végétale, n.d.a. (non dits ailleurs)
3	COMBUSTIBLES MINERAUX, LUBRIFIANT ET PRODUITS CONNEXES
32	Houilles, cokes et briquettes
33	Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes
34	Gaz naturel et gaz manufacturé
35	Energie électrique
4	HUILES, GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE
41	Huiles et graisses d'origine animale
42	Huiles végétales fixes
43	Huiles et graisses animales et végétales préparées et cires d'origine animale et végétale
5	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES
51	Produits chimiques organiques
52	Produits chimiques inorganiques
53	Produits pour teinture et tannage et colorants
54	Produits médicaux et pharmaceutiques
55	Huiles essentielles et produits utilisés en parfumerie ; préparations pour la toilette, détergents
56	Engrais manufacturés
57	Explosifs et articles de pyrotechnie
58	Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose et résines artificielles
59	Matières et produits chimiques, n.d.a.
6	ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE
61	Cuir et peaux préparés, ouvrages en cuir n.d.a. et pelleteries apprêtées
62	Caoutchouc manufacturé, n.d.a.
63	Ouvrages en Liège et en bois (à l'exception des meubles)
64	Papiers, cartons et ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton
65	Fils, tissus, articles textiles façonnés n.d.a. et produits connexes
66	Articles minéraux non métalliques manufacturés n.d.a.
67	Fer et acier
68	Métaux non ferreux
69	Articles manufacturés en métal
7	MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT
71	Machines génératrices, moteurs et leur équipement
72	Machines et appareils spécialisés pour les industries particulières
73	Machines et appareils pour le travail des métaux

74	Machines et appareils industriels d'application générale n.d.a. et parties et pièces détachées de machines d'appareils et d'engins
75	Machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information
76	Appareils et équipement de télécommunication , d'enregistrement et reproduction du son
77	Machines et appareils électriques n.d.a. et leurs parties et pièces détachées électriques
78	Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)
79	Autre matériel de transport
8	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS
81	Appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage
82	Meubles et leurs parties et pièces détachées
83	Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires
84	Vêtements et accessoires du vêtement
85	Chaussures
87	Instruments et appareils professionnels, scientifiques et de contrôle, n.d.a.
88	Appareils et fournitures de photographie et de l'optique, n.d.a. ; montres et horloges
89	Articles manufacturés divers, n.d.a.
9	ARTICLES ET TRANSACTIONS NON CLASSES AILLEURS DANS LA CTCI
91	Colis postaux non classés par catégories
93	Transactions spéciales et articles non classés par catégorie
94	Animaux vivants, n.d.a. (y compris chiens, chats, insectes, animaux de parcs zoologiques)
95	Véhicules blindés de combat, armes de guerre et leur munitions et parties et pièces détachées pour armes, n.d.a.
96	Monnaies n'ayant pas cours légal (autres que les pièces d'or)
97	Or non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)

Bibliographie générale

- Accord de Tallin (1996), *Free trade agreement between the Republic of Estonia, the Republic of Latvia, and the Republic of Lithuania*, texte intégral de l'Accord de 1993 reproduit dans "Russian & East european finance and trade", vol. 32, n° 5, september-october, pp. 39-48.
- AGHION Philippe, BURGESS Robin, FITOUSSI Jean-Paul, MESSERLIN Patrick A. (1992), *Towards the establishment of a continental European customs union*, in J. Fleming, J. M. C. Rollo (eds) , "Trade, Payments and Adjustment in Central and Eastern Europe", Royal Institute of International Affairs & EBRD, London, 242 pages, pp. 157-180.
- AFTALION Albert (1927), *Monnaie, prix et change, expériences récentes et théorie* Sirey, première édition, Paris, 353 pages.
- AGANBEGIAN Abel G. (1987), *Perestroïka : le double défi soviétique*, Economica, 255 pages.
- AGLIETTA Michel et BOYER Robert (1982), *Pôles de compétitivité, stratégie industrielle et politique macroéconomique*, CEPREMAP, miméograph., n° 8223.
- AGLIETTA Michel (1992), *Des mécanismes de paiement pour les échanges entre les républiques de l'ex-URSS*, Economie prospective internationale, n° 49, 1^{er} trimestre, pp. 29-56.
- AGLIETTA Michel, BAILLY Michèle, de BOISSIEU Christian, CHARPIN Jean-Michel, DESSERTINE Jean-Paul, LAKITS Etienne, MINK Georges, PAGE Jean-pierre, SAPIR Jacques, PISANI-FERRY Jean (1992), *Repenser le soutien de la communauté internationale à l'Europe de l'Est*, Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE, n° 42, octobre, pp. 199-248.
- AITKEN Norman D. (1973), *The effect of the EEC and EFTA on european trade : a temporal cross-section analysis*, American Economic Review, n° 63, december, pp. 881-892.
- AKAGÜL Deniz & VANER Semih (1993), *Peut-il se constituer un sous-ensemble régional autour de la mer Noire*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien (CEMOTI), n° 15, janvier-juin, pp. 9-47.
- AKKIHALL R. G. (1973), *Locational effects in the theory of customs union and welfare analysis*, The indian economic journal, vol. XXI, n° 1, juillet-septembre, pp. 42-56.
- ALTMANN Franz-Lothar, ANDREFF Wladimir & FINK Gerhard (1995), *Future expansion of the European union in central Europe*, Working Paper, n° 8, Forschungsinstitut für Europafragen, Wien, März, 43 pages.
- ANDREFF Madeleine & ANDREFF Wladimir (1995), *Economic disintegration in Eastern Europe : towards a new integration ?*, in B. Dallago, G. Pegoretti (eds.), "Integration and disintegration in european economies", Dartmouth, 291 pages, pp. 113-141.

- ANDREFF Madeleine & ANDREFF Wladimir (1996), *Foreign direct investment in Russia and C.I.S. countries : employment and attractiveness*, Survey for the fourth EACES Conference, Grenoble, september 12-14, 28 pages.
- ANDREFF Wladimir (1987), *Bilan comparatif de la crise économique en URSS et dans les six pays européens du CAEM*, in B. Chavance (ed.), "Régulation, cycles et crises dans les économies socialistes", Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 294 pages, pp. 45-71.
- ANDREFF Wladimir (1990a), *Crise, régulation et réforme dans les économies socialistes*, Revue d'économie politique, n° 1, janvier-février, pp. 1-42.
- ANDREFF Wladimir (1990b), *Le rapprochement institutionnel entre la Communauté économique européenne et le Conseil d'assistance économique mutuel*, in W. Andreff (ed.), "Réforme et échanges extérieurs dans les pays de l'Est", L'Harmattan, pp.139-148.
- ANDREFF Wladimir (1992), *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, Communication au colloque du GRECO; Economie et finance internationales quantitatives: Régionalisation et mondialisation: les choix de l'Europe, Antilles, mai, 48 pages.
- ANDREFF Wladimir (1993a), *La crise des économies socialistes. La rupture d'un système*, Libres Cours, PUG, 447 pages.
- ANDREFF Wladimir (1993b), *La désintégration économique internationale de l'Europe de l'Est*, in J.-L. Mucchielli & F. Célimène (eds), « Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe », Economica, 550 pages, pp. 327-351.
- ANDREFF Wladimir (1993c), *Eastern europe: from economic disintegration to an integration into a new europe*, text for the conference at the Cracow Academy of Economics, october, 34 pages.
- ANDREFF Wladimir (1994), *De la désintégration à une nouvelle intégration internationale de l'URSS et de l'Europe de l'Est*, in M. Lavigne (ed.), "Capitalismes à l'Est : un accouchement difficile", Economica, collection Grands débats, pp. 193-207.
- ANDREFF Wladimir (1996), *Revue des livres*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, Vol. 27, n° 3, pp. 171-174.
- ANDREFF Wladimir (1997), *Pays de l'Est et Union européenne : convergence ou congruence ?*, in J. P. Faugère et alii, "Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation", ADIS, Economica, 290 pages, pp. 229-240.
- Annuaire statistique du CAEM 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, Secrétariat du CAEM, Moscou.

- Annuaire statistique général de la CEI 1993, 1994, 1995, 1996, Secrétariat de la CEI, Moscou.
- Annuaire statistique du commerce extérieur de la CEI 1993, 1994, 1995, 1996, Secrétariat de la CEI, Moscou.
- Annuaire statistique de la République de Bulgarie 1989, 1992, 1995 Institut national des statistiques, Sofia.
- Annuaire statistique de la République d'Estonie 1993, 1994, 1995 Statistical office of Estonia (ESA), Tallinn.
- Annuaire statistique de la République de Hongrie 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, Office central des statistiques, Budapest.
- Annuaire statistique de la République de Lettonie (1995) Statistical office of Latvia, Riga.
- Annuaire statistique de la Pologne 1989, 1993, 1994, 1995, National Commission for statistics, Varsovie.
- Annuaire statistique de la République slovaque 1994, 1995, Office slovaque des statistiques, Bratislava.
- Annuaire statistique de la République de Tchécoslovaquie 1989, Institut fédéral des statistiques, Prague, 693 pages.
- Annuaire statistique de la République tchèque 1994, 1995, Office tchèque des statistiques, Prague.
- Annuaire statistique de la Roumanie 1992, 1994, 1995, National Commission for statistics, Bucarest.
- ASSELAIN Jean-Charles (1986), *Taux de change et parité de pouvoir d'achat : pays du CAEM*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, Vol. XXVII, n° 1, pp. 43-68.
- ASSELAIN Jean-Charles (1990), *Unification du taux de change et rationalisation du système des prix en économie socialiste*, in W. Andreff (ed.), "Réforme et échanges extérieurs dans les pays de l'Est", Collection Pays de l'Est, L'Harmattan, 246 pages, pp. 49-82 (bibliographie, pp. 232-234).
- ASSELAIN Jean-Charles (1991), *La libéralisation des changes : le passage à la convertibilité*, in G. Duchêne et R. Tartarin (eds.), "La grande transition, économie de l'après-communisme", Cujas, pp.139-159.
- BALASSA Bela (1961), *The theory of economic integration*, ALLEN-Unwin, Homewood, 273 pages.
- BALASSA Bela (1963), *Economic integration : problems and issues*, American Economic review, papers and proceedings, n° 53, pp. 175-184.

- BALASSA Bela (1964), *The purchasing-power parity doctrine : a reappraisal*, Journal of political economy, vol. LXXII, december, n° 6, pp. 584-596.
- BALASSA Bela (1975), *Trade creation and diversion in the European Common Market : an appraisal of evidence*, in B. Balassa (ed.), "European economic integration", North-Holand Publishing Company, American Elsevier, 416 pages, pp. 79-118.
- BALDWIN Robert E. (1994), *Towards an integrated Europe*, Draft, February, London.
- BALTOWSKI Maciej (1997), *The Bug Euroregion - The framework of transborder cooperation between Poland and the Ukraine*, working paper, Technical University Lublin, Poland, 8 pages.
- BAYOU Céline et HEIMERL Daniela (1993), *Les relations économiques entre l'Allemagne unie et l'Europe centrale et orientale*, in E. Lhomel & T. Schreiber (eds.) "L'Europe centrale et orientale, entre la stabilisation et l'implosion", Les études de la Documentation française, pp. 25-39.
- BAYOU Céline (1995), *Les relations économiques CEI-pays d'Europe centrale et orientale : les tâtonnements de l'après-CAEM*, Le courrier des pays de l'Est n° 397-398, mars-avril, la Documentation française, pp. 172-184.
- BAYOUMI Tamim et EICHENGREEN Barry (1994), *One money or many ? Analyzing the prospects for monetary unification in various parts of the world*, Princeton Studies in international finance, n° 76, september, 39 pages.
- BEL J. (1995), *Les relations entre la Communauté et le CAEM*, Revue du marché commun, n° 318, juin, p. 313.
- BENKO Georges & LIPIETZ Alain (1992), *Les régions qui gagnent : districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, 1^{ère} édition, PUF, 424 pages.
- BERD (1991a), *Documents de base de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, 99 pages.
- BERD (1991b), *Une Europe en mutation*, Rapport annuel, 152 pages.
- BERGEIJK Peter A. G. & OLDERSMA Harry (1990), *Detente, market-oriented reform and german unification : potentiel consequences for the world trade system*, Kyklos, Vol. 43, Fasc. 4, pp. 599-609.
- BERGSTRAND Jeffrey H. (1989), *The generalized gravity equation, monopolistic competition, and the factor-proportions theory in international trade*, Review of economics and statistics, pp. 143-153.
- BIESSEN Guido (1991), *Is the impact of central planning on the level of foreign trade really negative ?*, Journal of comparative economics, vol. 15, n° 1, pp. 22-44.

- BIRMAN Igor (1988), *The imbalance of the soviet economy*, Soviet Studies, University of Glasgow, vol. XL, n° 2, April, pp. 210-221.
- BLAHA Jaroslav (1993), *L'année économique : une fédération en voie d'extinction*, in E. Lhomel & T. Schreiber (eds.) "L'Europe centrale et orientale, entre la stabilisation et l'implosion", Les études de la Documentation française, pp. 199-219.
- BLAHA Jaroslav & WEHRLE Frédéric (1992), *La Fédération tchèque et slovaque mise en cause : aspects politiques et économiques*, Le courrier des pays de l'Est n° 370, juin, la Documentation française, pp. 44-56.
- BLAHA Jaroslav & HEIMERL Daniela (1996), *Les coopérations transfrontalières : nouvelles géographies économiques en Europe centrale*, Le courrier des pays de l'Est n° 413, octobre, la Documentation française, pp. 28-51.
- BOGOMOLOV Oleg (1989), *Socialisme et compétitivité, les pays de l'Est dans l'économie mondiale*, Presses de la FNSP, Paris, 247 pages.
- BOSS Helen & HAVLIK Peter (1994), *Slavic (dis)union : consequences for Russia, Belarus and Ukraine*, Economics of transition, EBRD, vol. 2, n° 2, june, pp. 233-254.
- BOURGUINAT Henri (1968), *Les marchés communs des pays en développement*, Droz, Genève, 215 pages.
- BOURGUINAT Henri (1993), *L'émergence contemporaine des zones et blocs régionaux*, in J.-L. Mucchielli & F. Célimène (eds), "Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe", Economica, 550 pages, pp. 3-16.
- BOYER Robert, CHAVANCE Bernard & GODART Olivier (1991), *La dialectique réversibilité-irréversibilité : une mise en perspective*, in "Les figures de l'irréversibilité en économie", Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), pp. 11-33.
- BRABANT Jozef M. van (1992), *The New East and old problems about neighbourly trade and payment relations*, Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA, série G, n° 44, avril-mai, pp. 293-320.
- BRADA Josef C. (1985), *Soviet subsidization of Eastern Europe : the primacy of economics over politics ?*, Journal of Comparative Economics, n° 4, march, pp. 21-39.
- BRENTON Paul et KENDALL Toby (1994), *Back to Earth with the gravity model : further estimates for eastern european countries*, mimeo, Department of economics, University of Birmingham and Center for european policy studies, Brussels.
- BRONER Adam (1976), *The degree of autarky in centrally planned economies*, Kyklos, Vol. 29, Fasc. 3., pp. 478-494.

- BROWN Bess (1994), *Central Asia : the economic crisis deepens*, RFE-RL Research Report, vol. 3, n° 26, January, pp. 55-62.
- BRUNET Roger, ECKERT Denis et KOLOSSOV Vladimir (1995), *Atlas de la Russie et des pays proches*, Reclus, La Documentation française, 208 pages.
- BRUS Wlodzimierz (1968), *Problèmes généraux du fonctionnement de l'économie socialiste*, Maspero, édition de 1970, 262 pages.
- BYE Maurice & de BERNIS Gérard Destanne (1977), *Relations économiques internationales*, Précis Dalloz, quatrième édition, 1211 pages.
- BUZELAY Alain (1982), *Problèmes relatifs au processus d'intégration européenne à l'Ouest et à l'Est*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. XIII, n° 1, mars, pp. 97-113.
- BUZELAY Alain (1996), *Intégration et désintégration européennes*, Economica, 112 pages.
- CAILLOT Jean (1971), *le CAEM : aspects juridiques et formes de coopération économique entre les pays socialistes*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 413 pages.
- CARTAPANIS André (1984), *Instabilité des taux de change et déséquilibre internationaux. Le cas français*, Calmann-Lévy, 291 pages.
- CASSEL G. [1922], *Money and foreign exchange after 1914*, Contestable and Co., London.
- CAVES Richard E. & JONES Ronald W. (1981), *Economie internationale : Le commerce*, Tome I, Collection U, Armand Colin, 320 pages.
- CAZES Sandrine, COQUET Bruno et LERAIS Frédéric (1996), *Intégrer les pays de l'Est à l'Union européenne ? Une approche macroéconomique*, in J. Le Cacheux (ed.), "Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement", OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 311-369.
- CEPII (1995), *L'intégration des PECO à l'Union européenne*, Compte rendu de la table ronde du 14 mars 1995, Economie internationale, La Revue du CEPII, n°62, pp. 265-280.
- CHAFFEE Donald M. Jr. (1975), *A general equilibrium analysis of trade creating customs unions*, Review of economic studies, vol. XLII (2), n° 130, pp. 279-284.
- CHAVANCE Bernard (1989), *Théorie et analyse comparative des systèmes économiques : Un apport méthodologique et épistémologique*, Document de travail, Ecole des hautes études en sciences sociales, Centre d'études des modes d'industrialisation, juillet, 15 pages.

- CHAVANCE Bernard (1991), *Rigidité et flexibilité systémiques : l'expérience des réformes dans les économies socialistes*, in R. Boyer, B. Chavance et O. Godard (eds), "Les figures de l'irréversibilité en économie", Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), pp. 357-372.
- CHAVANCE Bernard (1994), *Les réformes économiques à l'Est : de 1950 aux années 1990*, Nathan, 208 pages.
- CHAVANCE Bernard et MAGNIN Eric (1997), *Trajectoires post-socialistes et capitalismes occidentaux*, in J. P. Faugère et alii, "Convergence et diversité à l'heure de la mondialisation", ADIS, Economica, 290 pages, pp. 241-252.
- CHAVIGNY Régis (1992), *La difficile réorientation des échanges des cinq pays d'Europe centrale et orientale*, Le courrier des pays de l'Est n° 373, octobre, la Documentation française, pp. 3-13.
- CHAVIGNY Régis (1995), *Convertibilité et spécialisation internationale dans les économies est-européennes en transition*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, Vol. 6, n° , mars, pp. 59-61.
- CHAVIGNY Régis (1996a), *Spécialisation internationale et transition en Europe centrale et orientale*, Collection Pays de l'Est, L'Harmattan, 255 pages.
- CHAVIGNY Régis (1996b), *Les perspectives d'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne : analyse à partir de la spécialisation acquise des économies en transition*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, Vol. 27, n° 4, décembre, pp. 109-133.
- COLOMBEL P., LACOUÉ-LABARTHE D., ROUSSEAU J. M. et SARDIN J. P. (1982), *Mesures de l'intégration financière internationale et degré d'autonomie de la politique monétaire française (1978-1980)*, in H. Bourguinat (ed.), "Internationalisation et autonomie de décision", Economica, 562 pages, pp. 223-249.
- Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN), *Economic Bulletin (s) for Europe*, vol. 43 (1991), vol. 45 (1993), vol. 46 (1994), vol. 47 (1995) et vol. 48 (1996), Geneva.
- Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ECE-UN), *Economic Survey (s) for Europe in ...*, éditions (1991), (1992), (1995), (1996) et (1997) New York and Geneva.
- Commission européenne (1995a), *Pour une plus grande intégration économique*, Direction générale des affaires extérieures, Bruxelles, octobre, 24 pages.
- Commission européenne (1995b), *Livre blanc sur la préparation des pays associés d'Europe centrale et orientale à leur intégration au marché intérieur*, D. G. XV News, n° 2, july, pp. 1-4.

- CONNELLY Daniel A. (1994), *Black sea economic cooperation* , RFE-RL Research Report, vol. 3, n° 26, July, pp. 31-38.
- Conseil économique et social des Nations unies (1965), *Concordance préliminaire entre la classification type pour le commerce international révisée et la nomenclature établie par le CAEM*, Rapport du Secrétaire général, Commission de statistiques, n°E/CN. 3/314, janvier, Bruxelles, 58 pages.
- CONSTANT Benjamin, *De l'esprit de conquête*.
- CROSNIER Marie-Agnès (1995), *La lente mue des statistiques*, Le courrier des pays de l'Est n° 397-398, mars-avril, la Documentation française, pp. 197-210.
- CSABA L  szl   (1989), *Quo Vadis Comecon ? le point de vue des petits pays de l'Europe de l'Est*, Le courrier des pays de l'Est n° 344, novembre, la Documentation française, pp. 3-23.
- CSABA L  szl   (1993), *Economic consequences of soviet disintegration for Hungary*, in I. P. Sz  kely & D. Newbery (eds.), "Hungary : an economy in transition", Cambridge University Press, pp. 27-43.
- CS  KI Gy  rgy (1995), *Un nouveau plan Marshall est-il n  cessaire ? possible ? r  alisable ?*, Revue d'  tudes comparatives Est-Ouest, n   1, mars, pp. 35-49.
- CURRY L. (1971), *A spatial analysis of gravity flows*, Regional Studies, vol. 6, Pergamon press, pp. 131-147.
- DABROWSKI Marek. (1995a), *The reasons of the collapse of the Ruble zone*, Studies & Analyses, Center for social & economic research (CASE), n   58, 38 pages.
- DABROWSKI Marek. (1995b), *From the soviet ruble to national rubles and independant currencies : the evolution of the Ruble area in 1991-1993*, in B. Dallago, G. Pegoretti (eds.), "Integration and disintegration in european economies", Dartmouth, 291 pages, pp. 203-224.
- DAVIDDI Renzo (1993), *Discussion of part one*, in I. P. Sz  kely & D. Newbery (eds.), "Hungary : an economy in transition", Cambridge University Press, pp. 70-74.
- DEMBINSKI Pawel H. (1988), *Les   conomies planifi  es, la logique d'un syst  me*, Editions du Seuil, Collection Points (Economie) 322 pages.
- Deutsches institut f  r wirtschaftsforschung (1994), *Wochenbericht*, 43/94.
- DIMITRI Alexandre (1982), *La fixation des prix socialistes internationaux depuis la Seconde Guerre mondiale : une   tude empirique*, Dossier pour le dipl  me d'  tudes approfondies d'  conomie et finance internationales, Universit   de Paris I, session de juin, 95 pages.

- DRABEK Zdenek & GREENAWAY David (1984), *Economic integration and intra-industry trade : the EEC and CMEA compared*, Kyklos, Vol. 37, Fasc. 3, pp. 444-469.
- DUCHENE Gérard & SENIK-LEYGONIE Claudia (1991a), *L'économie soviétique en libre-échange*, Communication au Congrès du CEDECE-Université de Bordeaux I, "Les relations entre la Communauté Européenne et l'Europe de l'Est", *Economica*, pp. 139-178.
- DUCHENE Gérard & SENIK-LEYGONIE Claudia (1991b), *Rentabilités, taux de change et spécialisation internationale*, in G. Duchêne et R. Tartarin "La grande transition, économie de l'après-communisme", Cujas, pp. 161-192.
- ECO Secretariat (1997), *Economic cooperation organization : an introduction*, 5 Hejab, Tehran, 28 pages (disponible à la Documentation française).
- Economie européenne (1988), *1992 : la nouvelle économie européenne*, Commission des Communautés Européennes - Direction générale des affaires économiques et financières, n° 35, 235 pages.
- Economie européenne (1993), *Rapport économique annuel pour 1993*, Commission des Communautés Européennes - Direction générale des affaires économiques et financières, n° 54, 268 pages.
- EICHENGREEN Barry & UZAN Marc (1992), *The Marshall plan : economic effects and implications for eastern Europe and the former USSR*, *Economic Policy*, n° 14, April, pp. 13-75.
- EICHENGREEN Barry & de LONG B. (1993), *The Marshall plan : history's most successful structural adjustment programme*, in R. Dornbush, W. Nöling and R. Layard (eds.), "Postwar economic reconstruction and lessons for the east today", Cambridge : MIT Press, pp. 189-230.
- Eurostat (1992), *L'Europe en chiffres*, troisième édition, Bruxelles-Luxembourg, 255 pages.
- Eurostat (1995), *Vue statistique sur l'Europe 1983-1993*, Annuaire 95, Bruxelles-Luxembourg, 489 pages.
- Eurostat, *Commerce extérieur et intra-Union européenne*, n° 8-9-10 (1996), n° 1 (1997), n° 2 (1997), n° 3 (1997).
- FAYOLLE Jacques et LE CACHEUX Jacques (1996), *L'intégration des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne : un processus à construire*, in J. Le Cacheux (ed.), "Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement", OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 23-74.
- FINK G. & HAVLIK Peter (1989), *Problems of east-west GDP comparisons*, Vienna Institute for comparative economic studies (WIIW), Discussion Paper n° 152, Vienna, january.

- FITOUSSI Jean-Paul (sous la direction de) (1990), *A l'Est, en Europe. Des économies en transition*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), Paris, 404 pages
- FLEMING J. M. (1971), *On exchange rate unification*, Economic Journal, n°81, pp. 448-467.
- FRIEDMAN Milton (1953), *Essays in positive economics*, The university of Chicago Press, Chicago & London, 328 pages.
- GILBERT Jean-Paul & JANOWSKI Jean-Jacques (1981), *CAEM : Vers une intégration accrue*, Le courrier des pays de l'Est n° 250, avril, la Documentation française, pp. 5-43.
- GOLLIET Jacques (1994), *L'élargissement à l'Est de l'Union européenne : quelles perspectives ?*, Les rapports du Sénat, n° 567, 73 pages.
- GOMULKA Stanislaw (1982), *The polish crisis : will it spread and what will be the outcome ?*, in J. F. Drewnowski (ed.), "The crisis in east european economies", Croom Helm.
- GOMULKA Stanislaw (1985), *Growth, innovation and reforms in eastern Europe*, Wheatsheaf Books, Brighton.
- GOSKOMSTAT CCCP (1991), *Narodnoe hoziastvo CCCP vef 1990*, Moscou.
- GRAZIANI Giovanni (1982), *Comecon, domination et dépendances*, Maspero, collection Economie et socialisme, 203 pages.
- GRUBEL Herbert G. & LLOYD P. J. (1975), *Intra-industry trade. The theory and measurement of Internatioanl trade in differentiated products*, MacMillan, London, 205 pages.
- GUILLAUMONT Patrick et GUILLAUMONT JEANNENEY Sylviane (1995), *La conditionnalité à l'épreuve des faits ?*, in M. Rainelli (ed.) "La négociation commerciale et financière internationale", Economica, 441 pages, pp. 185-207.
- HAMILTON Carl B. & WINTERS Alan L. (1992), *Opening up international trade with eastern Europe*, Economic Policy, april, pp. 77-116.
- HAVLIK Peter & LEVCIK Friedrich (1985), *The gross domestic product of Czechoslovakia 1970-1980*, World Bank staff working papers, n° 772, 79 pages.
- HAVRYLYSHYN Oleh & WILLIAMSON John (1991), *From soviet disunion to eastern economic community ?*, Institute for international economics, Policy analyses in international economics, n° 35, october, 78 pages.
- HAYEK Friederich A. (1988), *The fatal conceit : the errors of socialism*, Edited by W. W. Bartley. III, Routledge, 180 pages.

- HEIMERL Daniela (1996), *Double défi pour les nouveaux Länder depuis 1990 : unification et privatisation*, Le courrier des pays de l'Est n°406, janvier-février, la Documentation française, pp. 3-17.
- HELPMAN Elhanan & KRUGMAN Paul R. (1985), *Market structure and foreign trade*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 271 pages.
- HENRIOT Alain & INOTAÏ András (1996), *Economic interpenetration between the European union and the central and eastern european countries*, Institute for world economics, Hungarian Academy of sciences, Working paper, n° 68, august, 26 pages.
- HEWETT Edward A. (1974), *Foreign trade prices in the Council for mutual economic assistance*, Cambridge University Press, 196 pages.
- HEWETT Edward A. (1976), *A gravity model of CMEA trade*, Quantitative and analytical studies in east-west economic relations, Bloomington : international development research center, pp. 1-15.
- HOLZMAN Franklyn D. (1976), *International trade under communism : politics and economics*, New York, Basic Books, 239 pages.
- HOLZMAN Franklyn D. (1986), *The significance of soviet subsidies to eastern Europe*, Comparative Economic Studies, Spring, vol 28, n° 1, pp. 54-65.
- HOOVER Peter & MANN Catherine L. (1989), *Exchange Rate Pass-through in the 1980's : the case of U.S. imports of manufactures*, Brookings Papers on economic activity, n° 1, pp. 297-337.
- HUGHES Gordon & SENIK-LEYGONIE Claudia (1992), *The break-up of the Soviet Union*, Economic Policy, n° 15, october, pp. 353-386.
- HUMBERT Eric (1995), *La PAC confrontée à l'intégration des PECO*, L'information agricole, n° 679, juin, pp. 11-14.
- IFRI (1991), *Les échanges extérieurs dans les pays de l'Est*, Les cahiers français, n° 253, la Documentation française, p. 41.
- IGRITSKI Iouri (1995), *La CEI : entre intégration et désintégration. Un entrelacs de tendances*, Le courrier des pays de l'Est n° 397-398, mars-avril, la Documentation française, pp. 121-128.
- Institute for Foreign Economic Relations (1992), *Czechoslovakia in the international economy*, vol. 2, n° 2, Prague.
- IZRAELEWICZ Erik (1980), *La DIST et la DIT : complémentarité(s) et/ou concurrence*, in M. Lavigne (ed.), "Stratégie des pays socialistes dans l'échange international", Economica, série : Sciences économiques et études internationales, pp. 13-36.

- IZRAELEWICZ Erik (1992), *L'effondrement du CAEM et la recherche d'une autre division du travail*, Economies et sociétés, série Economie planifiée, G, n° 44, pp. 321-328.
- JANKELEVITCH A. (1965), *L'irréversibilité et la nostalgie*, Champs, Flammarion, Paris.
- JOHNSON Harry G. (1965), *An economic theory of protectionism tariff bargaining and the formation of customs unions*, Journal of political economy, vol. LXXIII, n° 3, june, pp. 256-283.
- KENEN Peter B. (1991), *Transitional arrangements for trade and payments among the CMEA countries*, Reprints in international finance, Princeton, n° 27, july, pp. 235-267
- KHACHATUROV Tigran S. (1971), *Consumption and accumulation as economic objectives of socialist production*, in M. Kaser et R. Portes (eds.), "Planning and market relations", Macmillan, St Martin's Press, 261 pages, pp. 3-18.
- KIRMAN Alan et REICHLIN Lucrezia (1990), *L'aide aux pays de l'Est : les leçons du plan Marshall*, in J.-P. Fitoussi, "A l'Est, en Europe : des économies en transition", Presses de la fondation nationale des sciences politiques (FNSP), pp. 315-365.
- KOHLMEY G. (1977), *International division of labour and international values : a socialist point of view*, Paper of Section V for the World Congress of the International Economic Association, Tokyo, april, 27 pages.
- KORNAÏ János (1984), *Socialisme et économie de la pénurie*, Economica, 589 pages.
- KORNAÏ János (1986), *Contrainte budgétaire "dure" et contrainte budgétaire "lâche"*, in J. Kornai & X. Richet "La voie hongroise", Calmann-Lévy, 319 pages, pp. 122-141.
- KORNAÏ János (1993), *Le système socialiste : l'économie politique du communisme*, PUG, Bibliothèque de l'I.S.M.E.A., 767 pages.
- KÖVES András (1985), *The CMEA countries in the world economy : turning inwards or turning outwards*, Akadémiai Kiado, Budapest, 248 pages.
- KÖVES András & OBLATH G. (1991), *Stabilization and foreign economic policy in Hungary*, Acta oeconomica, vol. 43, n° 1-2, pp. 1-18.
- KREININ Mordechai E. (1972), *Effects of the EEC on imports of manufactures*, Economic Journal, n° 82, pp. 899-920.
- KRUGMAN Paul R. (1991), *The move to free trade zones*, American federal reserve bank of Kansas City, december.
- KRUGMAN Paul R. (1992), *Regionalism versus multilateralism : analytical notest*, World Bank and CEPR conference, april.

- KRUGMAN Paul R. & OBSTFELD Maurice (1995), *Economie internationale*, Ouvertures économiques, De Boeck, 891 pages.
- LACOUÉ-LABARTHE Dominique (1980), *Analyse monétaire*, dunod, 474 pages.
- LABARONNE Daniel (1996), *Les échanges extérieurs des pays d'Europe centrale et orientale avec les pays de la Communauté européenne, de l'AELE et du Bassin méditerranéen*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, n° 1, mars, pp. 5-37.
- LAGNEAU Janina (1971), *L'intégration socialiste ou le Marché Commun en Europe de l'Est*, Economies et sociétés, "Complexes agro-industriels, réformes et intégration", Cahiers de l'ISEA, série G, tome V, n° 1, janvier, pp. 263-276.
- LANDESMANN M. A. (1995), *The pattern of east-west european integration : catching up or failling behind*, WIIW Reasearch report, n° 212.
- LASSUDRIE-DUCHÊNE Bernard (1971), *La demande de différence et l'échange international*, Economies et Sociétés, "La concurrence sur les marchés extérieurs, les firmes et les organisations internationales", Cahiers de l'I.S.E.A., série G, tome V, n° 6 - Juin, pp. 961-982.
- LAVIGNE Marie (1979), *Les relations économiques est-ouest*, PUF, 304 pages.
- LAVIGNE Marie (1980), *L'URSS dans le Comecon face à l'Ouest*, in M. Lavigne (ed.), "Stratégie des pays socialistes dans l'échange international", Economica, Série : Sciences économiques et études internationales, pp. 37-68.
- LAVIGNE Marie (1985), *Economie internationale des pays socialistes*, Armand Colin, collection U, 255 pages.
- LAVIGNE Marie (1989), préface du livre d'O. Bogomolov, *Socialisme et compétitivité, Les pays de l'Est dans l'économie mondiale*, Presses de la FNSP, Paris, 247 pages, pp. 9-16.
- LAVIGNE Marie (1990), *Les relations intra-CAEM dans les années quatre-vingt-dix : un marché unique est-il encore concevable ?*, in W. Andreff (ed.), "Réforme et échanges extérieurs dans les pays de l'Est", L'Harmattan, Collection Pays de l'Est, 246 pages, pp. 123-138.
- LAVIGNE Marie (1992), *L'Europe de l'Est, du plan au marché*, Editions Liris, 191 pages.
- LAVIGNE Marie (1993), *Les accords de coopération économique entre la CE et les pays de l'Est*, Problèmes économiques, la Documentation française, n° 2.345, octobre, pp. 25-27.
- LAVIGNE Marie (1995), *The economics of transition : from socialist economy to market economy*, MacMillan Press LTD, New York 295 pages.

- LE CACHEUX Jacques (1996), *Les agricultures des PECO et la politique agricole commune*, in J. Le Cacheux (ed.), "Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement", OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 291-308.
- LEMOINE Françoise (1982), *Le Comecon, Que sais-je ?*, n° 2002, PUF, Paris, 127 pages.
- LEMOINE Françoise (1995), *La dynamique des exportations des PECO vers l'Union européenne*, Economie internationale, La Revue du CEPII, n°62, pp. 145-172.
- LEONZI Christophe (1995), *La transition économique dans les Etats baltes, une marche à trois temps vers l'occident*, Le courrier des pays de l'Est n° 403, Octobre, la Documentation française, pp. 3-16.
- LESOURNE Jacques (1992), *Naissance et renaissance des nations européennes*, Publication de la Banque Générale du Luxembourg.
- LHOMEL Edith (1992), *Les accords d'association entre la CEE et l'Europe centrale*, Le courrier des pays de l'Est n° 367, mars, la Documentation française.
- LINDERT Peter. H. & KINDLEBERGER Charles. P. (1984), *Economie internationale*, 7^{ème} édition, Economica, 648 pages.
- LIPSEY Richard G. (1957), *The theory of customs union: trade diversion and welfare*, Economica, vol. 24, n° 93.
- LIPSEY Richard G. (1960), *The theory of customs union: a general survey*, the Economic Journal, n° 70, september, pp. 446-553.
- LOCATELLI Catherine (1992), *La question énergétique en Europe de l'Est*, Collection Pays de l'Est, L'Harmattan, 255 pages.
- LUFT Christa (1991), *Le CAEM : la dissolution... et après*, Economie internationale, La revue du CEPII n° 46, 2^{ème} trimestre, 94 pages, pp. 5-21.
- LUGAN Zofia (1980), *Les programmes finalisés, nouvelle forme de coordinations des plans*, in M. Lavigne (ed.), "Stratégie des pays socialistes dans l'échange international", Economica, série : Sciences économiques et études internationales, pp. 69-77.
- LUGAN Zofia & TIRASPOLSKY Anita (1978), *Une forme d'intégration du CAEM : la construction en commun d'objectifs industriels*, Le courrier des pays de l'Est n° 221, septembre, la Documentation française, pp. 3-29
- LUTZ M. & WONNACOTT Paul (1989), *Is there a case for free trade areas*, in J. Schott (ed.), "Free trade areas and U.S. trade policy", Institute for international economics.
- MAGNIN Eric (1996), *La trajectoire tchèque de transformation économique post-socialiste : une approche par la complexité*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, n° 1, mars, pp. 39-80.

- MAHÉ Louis-Pascal, CORDIER Jean, GUYOMARD Hervé, ROE Terry (1995), *L'agriculture et l'élargissement*, Economie internationale, La Revue du CEPII, n°62, pp. 233-254.
- MARCHAL André (1965), *L'intégration territoriale*, Que sais-je?, n° 1202, PUF, 128 pages.
- MARER Paul (1978), *Toward a solution of the mirror statistics puzzle in East-West commerce*, in F. Levick (ed.), "International economics, comparison and interdependences (Internationale wirtschaft - Vergleiche und interdependenzen)", Festschrift für Franz Nemschak, Wien, New York, Springer Verlag, 528 pages, pp. 383-436.
- MARER Paul (1985), *Dollar GNPs of the USSR and eastern Europe*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- MARER Paul (1991), *Conceptual and practical problems of comparative measurement of economic performance of the east european economies in transition*, Etude réalisée pour le Bureau de Labor Statistics for economies in transition, Washington DC, février.
- MARGOLIS Marta (1994), *L'Accord de libre-échange centre-européen : un projet d'intégration non viable pour quatre économies en transition*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 25, n° 1, mars, pp. 33-57.
- MARRESE Michael & VANOUS Jan (1980), *Implicit subsidies in soviet trade with Eastern Europe*, The University of British Columbia, Departement of economics, Discussion Paper n° 80 - 32, 126 pages.
- MARRESE Michael & Vanous Jan (1988), *The content and controversy of soviet trade relations with Eastern Europe, 1970-1984*, in J. C. Brada, E. A. Hewett and T. A. Wolf (eds.), "Economic Adjustment and reform in the Soviet Union and Eastern Europe : Essay in honor of Franklin D. Holzman", Durham, NC : Duke Univ. Press, pp. 185-220.
- MATEJKA Harriet (1992), *East-West european integration*, Economies et Sociétés, "Transition en Europe de l'Est : les nouveaux rivages du marché", Cahiers de l'I.S.M.E.A., série G, n° 44, Avril-mai, pp. 329-345.
- MATEJKA Harriet (1994), *La dégradation des statistiques commerciales des PECO et son impact sur l'analyse des échanges*, Le courrier des pays de l'Est n° 392, septembre, la Documentation française, pp. 3-10.
- MAUREL Mathilde (1995), *Aspects commerciaux de la désintégration d'une Union monétaire : les Etats successeurs de 1920 et l'URSS dans la transition*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Ecole des hautes études en sciences sociales, 367 pages.

- MAUREL Mathilde (1996), *Le coût de la désintégration du CAEM et les perspectives du commerce intra-PECO*, in J. Le Cacheux (ed.), "Europe la nouvelle vague, perspectives économiques de l'élargissement", OFCE, Presses de Sciences Po, pp. 239-289.
- MAYHEW Alan (1996), *L'assistance financière à l'Europe centrale et orientale : le programme Phare*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, vol. 27, n° 4, décembre, pp. 135-158.
- MAXIMOVA Margarita (1974), *Problèmes fondamentaux de l'intégration capitaliste*, Editions du Progrès, Moscou, 477 pages.
- McKINNON Ronald I. (1963), *Optimum currency areas*, American Economic Review, n° 53, septembre, pp. 717-724.
- MEADE James E. (1953), *Problems of economic union*, George Allen & Unwin LTD, traduction française "Les problèmes de l'union économique", Institut pour le développement et BIRD, édition de 1963, Paris, 108 pages.
- MEADE James E. (1955a), *The theory of customs union*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 121 pages.
- MEADE James E. (1955b), *The theory of international economic policy*, Oxford University Press, vol. II, Trade and Welfare, 618 pages.
- MERRITT Giles (1991), *Quoi de neuf à l'Est ? Des enjeux pour les managers européens*, Edition d'organisation, 253 pages.
- MESSERLIN Patrick A. (1993), *Les accords d'association entre la Communauté européenne et les pays d'Europe centrale : une libéralisation en sursis ?*, in J.-L. Mucchielli & F. Célimène (eds), « Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe », Economica, 550 pages, pp. 353-375.
- MICHALOPOULOS Constantine & TARR David (1991), *Trade and payments arrangements in post-CMEA Eastern and Central Europe*, Working papers n° 644, April, The World Bank, 31 pages.
- MICHALOPOULOS Constantine & TARR David (1992), *Transitional trade and payments arrangements for the states of the former USSR*, Working papers, The World Bank, 31 pages.
- Ministère du Commerce extérieur (1970), *Recueil des actes normatifs sur les questions du commerce extérieur de l'URSS*, Moscou, 584 pages.
- MISES Ludwig von. (1922), *Economic calculation in socialism*, in M. Bornstein (ed.), "Comparative economic systems : models and cases", Londres, R. D. Irwin, Inc., 3^{ème} édition, 1974, p. 120-126.

- MORDACQ Patrick (1995), *La BERD : mode d'emploi d'une nouvelle institution financière internationale*, Le courrier des pays de l'Est n° 402, septembre, la Documentation française, pp. 3-25.
- MOTAMED-NEJAD Ramine (1992), *La formation de l'économie marchande dans les sociétés de type soviétique. Eléments de réflexion sur les fondements financiers d'une transition économique*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Paris I, 476 pages.
- MOTAMED-NEJAD Ramine (1996), *Monnaie et travail en Russie : fondements et enjeux d'une déconnexion*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, n° 2, pp. 53-108.
- MUCCHIELLI Jean-Louis & CELIMENE Fred (1993), *Mondialisation et régionalisation : un défi pour l'Europe*, Economica, 550 pages.
- MUNDELL Robert A. (1957), *International Trade and factor mobility*, American Economic Review, n° 47, june, pp. 321-337.
- MUNDELL Robert A. (1961), *A theory of optimum currency areas*, American Economic Review, n° 51, september, pp. 657-664.
- MYRDAL Gunnar (1958), *Une économie internationale*, PUF, 507 pages.
- National statistical institute (1996), *Foreign trade of the Republic of Bulgaria in '95*, Statistical publishing and printing house, Sofia, 343 pages.
- Nations Unies (UN), *Bulletins mensuels de statistique*, vol. VII n° 7-juillet 1953, pp. x-xxi ; vol. XV n° 3-mars 1961, pp. xviii-xix ; vol. XIX n° 3-mars 1965, pp. xviii-xix ; vol. XXV n° 3-mars 1971, pp. xviii-xix ; vol. XXXVI n° 7-juillet 1982, pp. xx-xxii ; vol. XLIII n° 6-juin 1989, pp. 252-255 ; vol. XLVII n° 6-juin 1993, pp. 256-261 ; vol. L n° 5-mai 1996, pp. 262-319 ; vol. L n° 6-juin 1996, pp. 258-263.
- NERS Krzysztof (1992), *L'assistance occidentale à la transition dans les pays post-communistes*, Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA, série G, n° 44, avril-mai, pp. 347-363.
- NOTERMANS E. (1996), *Mass-Rhine Euregio / Carpathian Euroregion partnership*, Paper submitted for the "First east/west economic forum of the regions of Europe", 17-20 January, Genève, Conseil de l'Europe, CPR/CONF-EO (96) 13, 5 pages.
- NUTI Domenico M. (1982), *The polish crisis : economic factors and constraints*, in J. F. Drewnowski (ed.), "The crisis in east european economies", Croom Helm.
- NUTI Domenico M. (1990), *Internal and international aspects of monetary disequilibrium in Poland*, in "Economic transformation in Hungary and Poland, European Economy", Commission of the European Communities, n° 43, march, pp. 169-182.

- OCDE/CCET (1997), *Indicateurs économiques à court terme, économies en transition*, avril, 281 pages.
- ÖZÜYE Oktay (1992), *La coopération économique de la mer Noire*, Communication présentée au colloque "Relations extérieures des pays d'Europe centrale et orientale" de l'OTAN, Direction des affaires économiques, 8-10 Avril, Bruxelles, 12 pages.
- PANOV B. (1994), *The Black sea area, on the path of cooperation*, Foreign trade, n° 9, Moscou, pp. 2-5.
- PELZMAN Joseph (1977), *Trade creation and trade diversion in the Council of mutual economic assistance, 1954-1970*, American Economic Review, vol. 67, n° 4, 1045 pages, pp. 713-722.
- PERROUX François (1954), *L'Europe sans rivages*, Oeuvres complètes, tome I, PUG, édition de 1990, 859 pages.
- PERROUX François (1958), *La coexistence pacifique*, Oeuvres complètes, tome II, PUG, édition de 1992, 612 pages.
- PERROUX François (1982), *Dialogue des monopoles et des nations, équilibre ou dynamique des unités actives*, PUG, 491 pages.
- PNUD 1990, 1992, 1993, 1996, *Rapport (s) mondial (aux) sur le développement humain*, Economica.
- PORTES Richard (1994), *The central and east european countries and the EC*, in H. Herr, S. Tober and A. Westphal (eds.), "Macroeconomic problems of transformation", E. Elgar Aldershot, pp. 256-272.
- Poste d'Expansion Economique (PEE) (1997), *L'Union douanière Russie Bélarus vue de Minsk...*, Regard sur, Lettre de CEI-Russie, Ambassade de France à Moscou, n° 281, Avril, 1^{ère} quinzaine, 1 page.
- PREWO Wilfried E. (1974), *Integration effects in the EEC : an attempt at quantification in a general equilibrium framework*, European Economic Review, n° 5, décembre, pp. 379-405.
- RADVANYI Jean (1993), *La Russie minée par ses régions*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, n° 1, mars, pp. 57-67.
- RAINELLI Michel (1986), *La loi du prix unique et parité des pouvoirs d'achat, un retour à F. Cassel, A. Aftalion et J. Viner*, Revue d'économie publique, n° 1, pp. 25-38.
- RAINELLI Michel (1992), *Le commerce international*, Repères, La Découverte, 122 pages.

- REDOR Dominique (1994), *Les migrations de spécialistes hautement qualifiés entre l'Europe centrale et l'Union européenne : analyse et perspectives*, Revue d'études comparatives Est-Ouest, n° 3, septembre, pp. 161-178.
- REMY Alain (1980), *Les pays socialistes et le GATT*, in M. Lavigne (ed.), "Stratégie des pays socialistes dans l'échange international", Economica, Série : Sciences économiques et études internationales, pp. 185-207.
- RICARDO David (1817), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Champs, Flammarion, édition de 1977, 379 pages.
- RICHET Xavier (1992), *Les économies socialistes européennes*, Coursus, Armand Colin, 191 pages.
- ROBSON Peter (1984), *The economics of international integration*, Second edition, George Allen & Unwin Ltd, 224 pages.
- ROSATI Dariusz K. (1992), *Problems of Post-CMEA trade and payments*, in J. Flemming & J. M. C. Rollo (eds.), "Trade, payments and adjustment in central and eastern Europe", Royal Institute of International Affairs & European Bank for reconstruction and development, London, pp. 75-108.
- SANTI Gérard (1997), *Intégration économique nationale : entre inégalités spatiales et solidarité implicites*, in F. Célimène et C. Lacour (eds.), "L'intégration régionale des espaces", 300 pages, pp. 123-140.
- SAPIR Jacques (1994a), *Regionalization, transition and political economy of disintegration in Russia*, texte inédit, EHESS, janvier, 47 pages.
- SAPIR Jacques (1994b), *Bilan de deux ans de transition en Russie*, document de travail du CEMI, EHESS, janvier, 60 pages.
- SAPIR Jacques (1996), *Désintégration économique, transition et politiques publiques en Russie*, in R. Delorme (ed.), "A l'Est du nouveau, changements institutionnel et transformations économiques", l'Harmattan, collection pays de l'Est, 343 pages, pp. 303-335.
- SCITOVSKY Tibor (1956), *Economies of scale, competition and european integration*, American Economic Review, Volume XLVI, n° 1, March, 339 pages, pp. 71-91.
- SCITOVSKY Tibor (1958), *Economic theory and western european integration*, George Allen & Unwin Ltd, London, 156 pages.
- SEIDMAN Steven (1987), *Le libéralisme et la théorie sociale en Europe*, PUF, 384 pages.
- SELM Gijsbertus (van) (1995a), *The economics of soviet break-up*, SOM (Systems, organisations and management), University of Groningen, 192 pages.

- SELM Gijsbertus (van) (1995b), *Integration and disintegration in Europe : the EC versus the former USSR*, in B. Dallago, G. Pegoretti (eds.), "Integration and disintegration in european economies", Dartmouth, 291 pages, pp. 93-111.
- SENIK-LEYGONIE Claudia (1993), *Ouverture et compétitivité dans les républiques ex-soviétiques*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Ecole des hautes études en sciences sociales, 496 pages.
- SERANNE Catherine & LEMOINE Françoise (1976), *L'intégration économique à l'Est : le CAEM*, Notes et études documentaires, n° 4268-4269-4270, la Documentation française, 8 mars, 116 pages.
- SEUROT François (1989), *Le système économique de l'URSS*, Presses universitaires de France, 367 pages.
- SEUROT François (1996), *Les causes économiques de la fin de l'Empire soviétique*, Presses universitaires de France, 240 pages.
- SIMON C. (1975), *L'évolution récente des échanges extérieurs des pays de l'Est*, Economie et statistique, novembre, n° 72, pp. 25-36.
- SIMONIS Dominique (1995), *Problèmes liés à l'insertion des économies en transition dans le marché mondial. Des accords d'association à la perspective de l'intégration*, Transition (ex-Revue des pays de l'Est), Vol. 36, n°1&2, pp. 313-332.
- SLIM Assen (1993), *L'aide de la CEE aux PECO : modalités et contraintes*, Le courrier des pays de l'Est n° 378, avril, la Documentation française, pp. 3-24.
- SLIM Assen (1996), *Quel capitalisme à l'Est? Le cas de la Bulgarie*, in Les Actes du colloque de l'IRM du 25-26 nov. 1995 "Relations sociales et acteurs sociaux à l'Est, L'Harmattan, pp. 41-56.
- SMOLIK J. (1991), *Evolution of external trade and payments of the european centrally planned economies*, in J. M. van Brabant (ed.), "Economic reforms in centrally planned economies and their impact on the global economy", Macmillan academic, 348 pages
- SOBELL Vladimir (1984), *The red market : industrial co-operation and specialisation in Comecon*, Gower, 265 pages.
- SOBELL Vladimir (1990), *East european economies at a turning point*, Report on Eastern Europe, n° 18, mai, pp. 40-43.
- SPENCER R. W. (1976), *Channels of monetary influence : a survey*, in Boorman & Havrilesky (eds.), "Current issues in monetary theory and policy", Northbook, 111., AHM, pp. 81-111.
- STREETEN Paul (1964), *Economic integration : aspects and problems*, A. W. Sythoff & Leyden, 176 pages.

- STEINHERR Alfred (1993), *La nouvelle Europe de l'Atlantique à l'Oural*, in J. L. Mucchielli & F. Célimène (eds.), "Mondialisation et Régionalisation : un défi pour l'Europe", Economica, 550 pages, pp. 307-326.
- STEINHERR Alfred (1995), *La reconstruction de l'Europe orientale nécessite-t-elle un appui institutionnel accru ?*, in M. Rainelli (ed.) "La négociation commerciale et financière internationale", Economica, 441 pages, pp. 371-397.
- SUMMERS Lawrence (1991), *Regionalism and the world trading system*, Federal Reserve Bank of Kansas City.
- SZAMUELY László (1995), *The opening process in east european economies*, in B. Dallago, G. Pegoretti (eds.), "Integration and disintegration in european economies", Dartmouth, 291 pages, pp. 47-70.
- SZYMKIEWICZ Krystyna (1977), *La planification du commerce extérieur. L'exemple polonais*, Economica, série sciences économiques, 174 pages.
- TINBERGEN Jan (1962), *Shaping the world economy. Suggestions for an international economic policy*, XXth Century Fund, New York, 330 pages.
- TINBERGEN Jan (1965), *International economic integration*, Second Revised Edition, Elsevier Publishing Company, Amsterdam, 142 pages.
- TIRASPOLSKY Anita et VAHL Anne (1973), *1971 : un tournant dans les relations économiques Est-Ouest*, Le courrier des pays de l'Est, n° 159, janvier, pp. 9-52.
- TIRASPOLSKY Anita (1980), *Les relations économiques entre les pays socialistes européens du CAEM et les pays du tiers monde : un tournant dans la politique d'aide économique ?*, Le courrier des pays de l'Est n° 236, janvier, la Documentation française, pp. 3-38.
- TIRASPOLSKY Anita (1983), *L'énigme du prix des échanges à l'intérieur du CAEM*, Le courrier des pays de l'Est n° 271, mars, la Documentation française, pp. 3-26.
- TIRASPOLSKY Anita (1991), *L'Europe de la transition*, in T. de Montbrial (ed.), "RAMSES 92", IFRI, Dunod, pp. 219-243.
- TIRASPOLSKY Anita (1995), *Le commerce intra-CEI*, Le courrier des pays de l'Est n° 397-398, mars-avril, La Documentation française, pp. 134-140.
- TRAIMOND Pierre (1979), *Le rouble monnaie passive et monnaie active*, Edition Cujas, 196 pages.
- TREML Vladimir G. (1989), *The most recent input-output table : a milestone in soviet statistics*, Soviet Economy, vol. 5, n° 4.
- TRUMAN Edwin M. (1969), *The european economic Community : trade creation and trade diversion*, Yale Economic Essays, n° 9, pp. 201-257.

- TRUMAN Edwin M. (1975), *The effects of european economic integration on the production and trade of manufactured products*, in Bela Balassa (ed.) "European economic integration", North-Holand Publishing Company, American Elsevier, 416 pages, pp. 3-40.
- VAJDA Imre (1971), *Integration, economic union and the national state*, in Imre Vajda & Mihály Simai (eds), « Foreign trade in a planned economy », Cambridge University Press, 221 pages, pp. 29-44.
- VERDOORN P. J. & SCHWARTZ A. N. R. (1972), *Two alternative estimates of the effects of EEC and EFTA on the pattern of trade*, European Economic Review, n° 3, novembre, pp. 291-336.
- VINER Jacob (1950), *The customs union issue*, Carnegie Endowment for international peace, New York, 221 pages.
- WALRAS Léon (1874), *Eléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Economica, 4^{ème} édition définitive revue et augmentée, 1988, 888 pages.
- WANG Z. & WINTERS Alan L. (1991), *The trading potential of eastern Europe*, Center for economic policy research (CEPR), discussion paper n° 610, London.
- WEILLER Jean (1950), *Problèmes d'économie internationale: une nouvelle expérience: l'organisation internationale des échanges*, PUF, 335 pages.
- WEILLER Jean (1971), *La politique commerciale des Etats-Unis, le jeu institutionnel et l'inégalité des nations : I- Le grand 'Projet de Charte du commerce mondial et de l'emploi' et son échec (1948)*, Economies et sociétés, "La concurrence sur les marchés extérieurs, les firmes et les organisations internationales", Cahiers de l'I.S.E.A., Tome V, n° 6 - juin, pp. 937-959.
- WEILLER Jean (1972), *La politique commerciale des Etats-Unis, le jeu institutionnel et l'inégalité des nations : II-Besoins d'expansion et nécessité de financement au lendemain de la seconde guerre mondiale*, Economies et sociétés, Cahiers de l'I.S.E.A., Tome V, n° 6-7, juin-juillet, pp. 1205-1240.
- WIIW (1996), *Countries in transition 1996*, WIIW handbook of statistics, the Vienna institute for comparative economic studies, 409 pages.
- WILLIAMSON John & BOTTRILL A. (1971), *The impact of customs unions on trade in manufactures*, Oxford Economic Papers, n° 23, novembre, pp. 323-351.
- WINIECKI Jan (1988), *The distorted world of soviet-type economies*, Pittsburgh, P. A. : University of Pittsburgh Press.
- YOTZOV Victor (1993), *The foreign trade under the conditions of transition*, in Economic Thought, journal of the Institute of economics, Bulgarian Academy of sciences, Year VIII, Sofia, pp. 108-117.
- ZEVINE L. & OLCANY A. (1984), *Le CAEM et les pays en voie de développement*, Editions du Progrès, Moscou, 148 pages.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
PARTIE I : DE L'INTEGRATION A LA DESINTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE DU CAEM : ELEMENTS DE REFLEXION THEORIQUE	18
CHAPITRE I : LE CAEM ETAIT-IL INTEGRE ?	20
<i>A. Les enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration</i>	<i>23</i>
1. La théorie des unions douanières peut-elle être appliquée au cas du CAEM ?	24
2. L'intensification relative des échanges intra-zone.....	33
3. Effets de création et de détournement de flux commerciaux.....	43
a. L'apport de J. Viner et de J. E. Meade	43
b. La mesure des effets de création et de détournement de commerce dans le cas du CAEM.....	52
4. Complémentarité économique entre les partenaires du CAEM.....	73
a. L'apport théorique.....	73
b. Les membres du CAEM sont-ils complémentaires ou concurrents ?	74
5. Les limites des enseignements de la théorie néoclassique de l'intégration dans le cas du CAEM.....	91
<i>B. L'apport des approches alternatives de l'intégration économique</i>	<i>93</i>
1. L'intégration régionale comme soumission aux mêmes procédures de régulation économique	94
2. L'intégration régionale comme zone de stabilité économique maximale	102
3. L'intégration comme zone de rapprochement des niveaux de développement économique.....	110
a. L'intensification de la solidarité économique intra-CAEM	112
b. La convergence intra-CAEM des processus et des niveaux de développement nationaux	120
<i>C. Annexe 1-1 : Rappel synthétique des méthodes de mesure existantes des effets de création et de détournement de commerce</i>	<i>131</i>
CHAPITRE II : ANALYSE DE LA DESINTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE DU CAEM.....	138
<i>A. Les limites des approches existantes de la désintégration économique régionale</i>	<i>139</i>
1. Les approches empirico-descriptives	139
a. Les principaux apports de l'approche empirico-descriptive.....	140
b. Les limites d'une méthodologie résolument inductive.....	150
2. Les premières approches théoriques	153
a. La désintégration internationale selon Jean Weiller.....	153
b. La désintégration internationale selon Gunnar Myrdal	154
c. Les limites des approches existantes.....	154
3. Les approches théoriques contemporaines de la désintégration économique	156
a. La désintégration régionale génératrice "d'espaces économiques différenciés".....	157
b. La désintégration régionale génératrice de "réorientation" et de "destruction de commerce"	160
c. La désintégration régionale "exact inverse" de l'intégration régionale	164
<i>B. Vers une théorie éclectique des désintégrations économiques régionales</i>	<i>187</i>
1. Les différents niveaux de l'abstraction : un premier essai de synthèse théorique.	187
2. Tests empiriques et spécificités de la désintégration du CAEM	191

a. Pôle institutionnel et politique	192
b. Pôle commercial (externe).....	196
c. Pôle monétaire	229
d. Pôle économique (interne).....	236
<i>C. Annexe 2.1 : tableau synthétique des principaux mécanismes macro-économiques induits par la désintégration</i>	<i>255</i>
PARTIE II : DE LA DESINTEGRATION DU CAEM A L'EMERGENCE D'UNIONS REGIONALES POST-CAEM.....	256
CHAPITRE III : NOUVELLES UNIONS REGIONALES EST-EUROPÉENNES : UNE REALITE DIVERSE.	260
A. Approche empirico-descriptive des unions régionales émergentes	260
B. Sous-ensembles régionaux et théories de l'intégration.....	263
1. Pôle institutionnel	263
a. Une centralisation minimale des instruments de la politique économique	263
b. Classement des sous-ensembles régionaux, selon la typologie de J. Tinbergen	267
2. Pôle commercial	269
a. L'observation des politiques commerciales intra-unions	269
b. Intensité intra-zone et orientation géographique des échanges.....	279
c. Effets de création ou de détournement de commerce intra-zone ?.....	314
d. Classement des sous-ensembles régionaux, selon la typologie de B. Balassa	327
CHAPITRE IV : QUELLE INTEGRATION ENTRE L'UE ET LES PECO ?.....	333
A. La solidarité régionale entre l'UE et les anciens pays membres du CAEM	334
1. L'aide de l'UE aux PECO et à l'ex-URSS : approche empirico-descriptive	335
a. La place de l'UE dans l'assistance totale du G 24 à l'Europe de l'Est.....	336
b. Les programmes européens d'aide multilatérale : PHARE et TACIS.....	341
c. Les prêts préférentiels.....	345
d. Les prêts de la BEI et de la BERD	346
e. Les formes de l'aide bilatérale accordée par les pays de l'UE	347
2. Les limites d'une approche strictement myrdalienne.....	349
a. Les limites relatives à l'aide de l'Union européenne	349
b. La remise en cause de la conception myrdalienne de l'aide comme vecteur d'intégration.....	365
B. L'association est-elle l'intégration ?	368
1. De la coopération à l'association entre l'UE et les PECO.....	368
a. Les accords de première génération et les concessions commerciales autonomes	369
b. Les accords d'association	371
2. Les effets de l'association sur les échanges	376
a. L'intensification du commerce intra-zone.....	376
b. L'évolution des structures géographique et sectorielle du commerce régional	381
c. Effets de création ou de détournement de commerce intra-zone ?.....	391
3. Les limites de l'association.....	393
a. L'association : un dispositif incomplet de libéralisation des échanges	393
b. L'association : une amorce incomplète du processus d'intégration entre l'UE et les PECO.....	395
C. Repenser l'intégration entre l'UE et les PECO	397
1. Faut-il intégrer les PECO à l'UE ?	397

2. Pourquoi est-il nécessaire de repenser la conception actuelle de l'intégration entre l'UE et les PECO ?.....	401
3. D'autres moyens sont-ils envisageables dans la perspective de l'intégration des PECO à l'UE ?.....	402
a. L'association perçue comme un relais de l'aide communautaire de type "transfert de ressources"	403
b. Pourquoi l'intégration entre l'UE et les PECO doit-elle être "programmée" ?	410
CONCLUSION.....	414
ANNEXE (1) STATISTIQUE	419
ANNEXE (2) HISTORIQUE	471
ANNEXE (3) : DIVERS.....	481
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	490
TABLE DES MATIÈRES	513